N° 2451

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SIXIÈME LÉGISLATURE

SESSION DE 1897

Annexe au procès-verbal de la séance du 24 mai 1897.

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE DE PROCÉDER A UNE

ENQUÊTE

SUR

L'ÉLECTION DE M. GAYRAUD

dans la 3e circonscription de Brest (Finistère)

PAR

M. Fernand RABIER

Député.

PARIS

IMPRIMERIE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

MOTTEROZ

7, RUE SAINT-BENOIT

1897

N° 2451

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SIXIÈME LÉGISLATURE

SESSION DE 1897

Annexe au procès-verbal de la séance du 24 mai 1897.

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION* CHARGÉE *de procéder à une* **enquête sur l'élection de M. Gayraud,** *dans la 3e circonscription de Brest (Finistère),*

PAR M. FERNAND RABIER,

Député.

Messieurs,

En ordonnant une enquête sur l'élection de la 3e circonscription de Brest, vous n'avez pas entendu faire une querelle personnelle à l'honorable abbé Gayraud à raison de son caractère sacerdotal. La personnalité de l'élu doit rester en dehors de ces débats. Toutes les opinions ont leur place dans le Parlement; penser autrement serait faire injure au suffrage universel.

Vous n'avez pas voulu non plus soulever un scandale religieux : personne ici ne veut attaquer la religion ni la battre en brèche par esprit de parti.

Le mandat de la Commission d'enquête dont vous avez décidé la nomination, dans votre séance du 4 mars 1897, a été, en effet, nettement déterminé. Vous avez voulu être éclairés sur les faits nombreux et graves reprochés à des membres du clergé et signalés par notre honorable collègue M. Isambert dans son remarquable rapport.

Cette enquête était nécessaire et l'idée qui l'a inspirée a été on ne peut plus éloquemment et plus clairement exprimée par une phrase du discours de M. Hémon, qui, s'opposant à l'invalidation immédiate, disait :

* Cette Commission est composée de MM. Gustave Isambert, *président;* Georges Batiot, *secrétaire;* Chassaing, Henri Ricard (Côte-d'Or), Balandreau, Pochon, Bourrat, Fernand Rabier, Henri Huguet, Gérault-Richard, Albert Le Clec'h.

« L'invalidation ! Elle serait assurément justifiée, et vingt fois plutôt qu'une. Mais ne sentez-vous pas qu'elle couperait court à une étude qu'il est bon de suivre ? Ne sentez-vous pas qu'elle vous laisserait à mi-chemin de la vérité, que vous avez intérêt à connaître tout entière ? Permettez-moi de le dire aussi, elle supprimerait les sanctions qui s'imposent ; elle priverait les populations intéressées des enseignements civiques — enseignements de fait et de droit — qui ressortiront naturellement de l'enquête et qui sont seuls capables de les remettre en possession de la liberté électorale dans un nouveau scrutin. »

C'est également à ce point de vue que s'est placée la Commission d'enquête et c'est dans ce sens qu'elle a rempli sa mission. Elle n'a pas cru devoir borner ses investigations aux faits spéciaux à l'élection du 24 janvier ; elle a compris d'une façon plus large le mandat dont vous l'aviez investie et étudié en détail le caractère du clergé breton, auquel son énorme influence sur les populations si religieuses du Finistère donne une note toute particulière.

Elle a pensé qu'elle devait scruter à fond l'esprit de cette 3e circonscription de Brest dont l'Église a réussi à se faire un fief électoral, où un candidat ne semble pouvoir être élu qu'à la condition de porter une soutane noire ou violette et de pouvoir remercier ses électeurs de leurs suffrages par sa bénédiction sacerdotale. Elle a voulu savoir quelle idée de leurs droits de citoyens les prêtres avaient inculquée à ces populations que leur pauvreté et leur éloignement tiennent forcément dans une certaine ignorance de la vie générale de la nation.

En un mot, votre Commission a voulu dégager la moralité générale des élections dans cette circonscription, et elle a rapporté de sa mission la conviction profonde que les électeurs du pays de Léon vont rarement au scrutin en toute indépendance et en toute liberté de conscience : le prêtre est toujours là qui leur tient la main.

Il n'est pas possible de rencontrer des abus plus nombreux que ceux qu'a relevés la Commission.

Les prérogatives du clergé.

Les prêtres, pour justifier leur intervention dans les luttes électorales, se réclament de leurs droits de citoyens. « Si nous disposons d'un bulletin de vote, disent-ils, de quel droit peut-on nous empêcher de patronner le candidat de notre choix ? »

C'est cette théorie que soutient, dans des termes dont M. le Ministre de la Justice aura à apprécier la correction, M. l'abbé Ollivier, curé de Lannilis, qui semble le grand électeur de la circonscription. M. l'abbé Ollivier, dont nous aurons tout à l'heure à juger la conduite, a répondu

par la lettre suivante à la convocation que lui avait adressée la Commission :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre m'informant que je serai entendu par la Commission de l'enquête parlementaire, aujourd'hui à 11 heures 1/2.

« J'ai l'honneur, en même temps, de vous dire que je n'ai pas l'intention de comparaître devant la Commission.

« Et voici le motif de ma conduite : vous avez reconnu, dans votre rapport, qu'il n'y a rien à reprendre dans la matérialité de l'élection de M. l'abbé Gayraud. Dès lors, pourquoi une enquête ?

« Vous faites une enquête de tendance ; et le but, avoué du reste, est d'empêcher le prêtre d'user de ses droits de citoyen et de sa liberté d'électeur.

« Je nie votre droit de faire cette enquête de tendance, et je déclare que j'userai de tous mes droits de citoyen et d'électeur, comme les autres Français. M. le Ministre supprime mon traitement *parce que j'ai pris une part active à la campagne électorale.*

« Il semblait naturel, juste et équitable, que cette suppression, *qui sera toujours une injustice et un vol*, ne dût intervenir du moins qu'après l'enquête.

« Dans ces conditions, comparaître devant la Commission me semble *vouloir me prêter à une mauvaise plaisanterie* ou me montrer effrayé d'une intrigue et d'une impudence maçonniques.

« Il ne me convient de prendre aucun de ces rôles.

« Dans ces sentiments, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de mon plus humble et profond respect.

« F. Ollivier,
« Curé de Lannilis. »

M. l'abbé Gayraud, en soutenant son élection devant la Chambre, s'est défendu du reproche d'avoir été élu grâce à l'ingérence abusive du clergé. Il s'est surtout réclamé — et il a insisté sur ce point — de son titre de citoyen.

Il ajoutait : « Je reconnais très bien que les prêtres ont conseillé de voter pour moi. Ils ont fait des visites dans les maisons, ils ont parlé aux électeurs, ils leur ont dit de voter pour moi — je ne le conteste pas le moins du monde — ils ont combattu les candidats opposés, mais là n'est pas la question. Il ne s'agit pas de savoir si les prêtres, usant de leur droit de citoyens, ont fait de la propagande électorale ; il s'agit de savoir si les prêtres ont abusé de leur pouvoir

sacerdotal pour exercer une pression en ma faveur. C'est bien là, je crois, la question. »

C'est bien la question, dit M. Gayraud. Non, ce n'est pas tout à fait la question.

Ce n'est d'ailleurs pas ainsi que ses partisans — j'allais dire ses agents électoraux — se présentaient et le présentaient aux électeurs. Ils se présentaient en tant que prêtres et mettaient au service de la candidature qu'ils patronnaient toute l'influence que leur donnait leur caractère sur les catholiques convaincus et pratiquants de la circonscription, détournant les électeurs de voter pour le concurrent de M. l'abbé Gayraud en le présentant comme un mauvais catholique et un franc-maçon.

Ils ont fait, non pas une élection législative, mais une élection religieuse ; la Chambre verra plus loin dans quelles conditions graves et certainement blâmables ils ont agi.

Mais la Chambre ne saurait admettre l'opinion de l'honorable abbé Gayraud ; et il est nécessaire d'affirmer bien nettement que les prêtres doivent s'abstenir de toute propagande dans les élections.

M. l'abbé Gayraud laisserait croire qu'il ignore, et que beaucoup de prêtres ignorent comme lui-même, les devoirs et les obligations auxquels le clergé est soumis envers l'État.

La Commission ne croit pas devoir s'étendre sur la question de droit. Cette question a été assez souvent discutée. Elle nous paraît tranchée, et nous nous bornerons à l'étude des faits.

La République ne saurait admettre les prétentions du clergé ; elle ne saurait lui reconnaître des droits que la Monarchie elle-même ne lui a jamais reconnus, et qu'aucun Gouvernement ne peut reconnaître sans s'exposer aux plus grands périls.

Que les ecclésiastiques aient leurs droits politiques, ce n'est pas douteux.

Mais si le clergé a des prérogatives, il n'en doit pas abuser.

Les ecclésiastiques jouissent comme particuliers des mêmes droits politiques que tous les autres citoyens. Personne ne le conteste. Mais les prérogatives qui leur sont accordées exclusivement pour l'exercice du culte et l'enseignement de la religion ne doivent pas devenir, entre leurs mains, un moyen d'influence sur les électeurs, sur la Représentation nationale et le Gouvernement du pays.

Ces prérogatives sont immenses.

S'il leur était permis d'en user pour intervenir dans la politique, la liberté civile et religieuse des citoyens serait en danger, ainsi que l'indépendance même de l'État. Si les autres corps, tels que l'armée ou la magistrature, prétendaient aussi faire intervenir dans la politique l'autorité qui leur est confiée pour le service de l'État, quelle confusion, quel désordre, quelle anarchie entraînerait une pareille usurpation !

A moins de reviser le principe de l'égalité devant la loi, inscrit dans toutes nos chartes, comme dans toutes nos constitutions nationales, il est impossible d'admettre que les prérogatives du clergé, qui lui sont accordées pour le service de la religion, deviendront une arme pour intervenir dans les luttes politiques.

Ces paroles, Messieurs, je les retrouve dans le rapport sur l'élection de M. le comte de Mun, en 1876, car ce n'est pas la première fois aujourd'hui que la Chambre s'occupe de la conduite du clergé breton vis-à-vis du suffrage universel ; elles ont été prononcées par le regretté M. Guichard ; elles sont toujours vraies.

Dans un autre rapport fait au nom d'une Commission d'enquête sur les élections sénatoriales du Finistère, M. Xavier Blanc s'exprimait ainsi :

« Ce qui ne saurait être admis de la part des fonctionnaires de tout ordre pourrait-il être admis de la part du clergé ? Bien moins encore aux yeux de la Commission d'enquête. Car le prêtre, salarié par l'État, quoi qu'on en dise, attaché à un grand service public, reconnu par l'État, protégé par l'État, n'est pas seulement, au même titre que tout fonctionnaire préposé à la garde et au service des intérêts matériels de l'État, dans la limite et la mesure de ses fonctions, astreint au respect des institutions et du Gouvernement établi ; il est le gardien et le guide attitré des consciences dans le domaine purement spirituel. Placé au-dessus et en dehors des intérêts temporels, si son action, dans l'exercice du culte, n'a d'autres limites que celles que lui assignent les lois du pays, la nature même de l'amplitude de son mandat s'oppose à toute ingérence de sa part dans le domaine politique. »

Si ces principes sont vrais, et ils le sont, M. l'abbé Gayraud a condamné sa propre élection en déclarant à la tribune que les prêtres ont fait de la propagande électorale en sa faveur.

Il faut bien reconnaître que si, en thèse générale, le caractère du prêtre lui interdit de faire de la propagande politique, une semblable interdiction doit être absolue dans certaines régions de la Bretagne où le curé est tout-puissant et exerce un pouvoir dictatorial sur l'esprit des habitants, grâce à la foi sans bornes qui les anime et notamment par la terreur de l'Enfer.

Le clergé breton.

Votre Commission ne saurait trop insister sur le caractère, la façon d'agir et la force de domination des membres du clergé breton.

Tout d'abord, ces Ministres de Dieu se font une singulière idée des devoirs d'éducation et d'instruction de la famille envers les enfants, devoirs que signale cependant, en y attachant toute l'importance qu'ils méritent, la religion catholique. C'est ainsi qu'un témoin a rapporté à la Commission le propos suivant qu'il avait entendu tenir au curé de sa paroisse : « Ne donnez pas trop d'instruction à vos enfants, vous en feriez des fainéants. »

Conseil très sage, précepte fort habile ; qu'y a-t-il en effet de plus facile à exploiter que l'ignorance ? Les âmes naïves de ces populations sont des pages blanches sur lesquelles les prêtres n'impriment que les caractères qu'il leur plaît d'y voir figurer; ils donnent eux-mêmes l'impulsion de tous les mouvements et veulent, pour leurs fidèles, borner le monde à ce qu'ils leur ont enseigné. Mais beaucoup de Bretons souffrent d'être ainsi tenus en lisière; ils sentent qu'il y a bien des choses qu'on ne leur dit pas et un témoin, traduisant ces sentiments, disait à la Commission : « Nous voudrions être au courant de nos droits et de nos devoirs. »

Les prêtres sont parvenus à ce résultat de concentrer entre leurs mains tous les pouvoirs : moral, religieux et politique, et de dominer même dans la plupart des communes l'autorité civile. Dans beaucoup de villages, le recteur est le véritable maire — grâce à quels moyens ? Ce sont ces moyens, surtout, que la Commission d'enquête s'est attachée à étudier avec le plus de soin et c'est cette étude qui lui a inspiré la conviction que l'élection du 24 janvier ne pouvait être considérée comme régulière.

Nous verrons plus loin, dans l'analyse des dépositions, les faits nombreux et indéniables qui ont fait naître ce sentiment; mais il convient auparavant de traduire l'impression générale qui se dégage d'une enquête dans cette région de la Bretagne, impression qui résulte le plus souvent de détails certains, précis, mais quelquefois aussi de mille petits faits isolés, de mots fugitifs, impossibles à saisir dans une déposition parce qu'ils n'ont pas, pris individuellement, une portée bien nette, mais dont l'ensemble a cependant une signification claire et indiscutable.

Le côté le plus typique du caractère du prêtre breton, c'est d'être autoritaire; il a le génie de la domination; il ne conseille pas, il ordonne ; il ne cherche pas à persuader, il menace ; et de cette religion

qui devrait être la grande consolatrice et ne se traduire que par des paroles de paix et de pitié, des actes de charité et d'amour, les prêtres font un instrument de frayeur. Ils mettent la religion au service de tous leurs desseins, y trouvant à bon compte pour leurs partisans la récompense de leur obéissance, et lui empruntant toutes ses rigueurs contre ceux qui osent ne pas se soumettre aveuglément à la ligne de conduite qu'ils ont tracée.

Aussi beaucoup de paysans bretons subissent-ils leurs prêtres sans les aimer, comme beaucoup de témoins l'ont déclaré. Ils se soumettent à leurs ordres parce qu'ils les savent nécessaires à l'exercice de leur culte et aussi parce qu'ils y trouvent leur intérêt : il faut reconnaître en effet que ces prêtres sont très « aumonieux », selon une expression locale, et donnent la majeure partie de ce qu'ils gagnent.

Malgré cette soumission, au cours de la période électorale qui a précédé le scrutin du 24 janvier et depuis l'élection, dans leurs représailles vis-à-vis de ceux qui les avaient combattus, les prêtres ont tellement dépassé la mesure et ont fait peser leur autorité d'un poids si lourd que beaucoup de consciences se sont révoltées et qu'un grand nombre de personnes sont venues dire : « Nous ne pouvons assurément nous passer de nos curés et de nos vicaires, mais nous voudrions les voir rester à l'église et ne pas chercher à entraver aussi complètement notre liberté. »

M. du Plessis-Quinquis, maire de Saint-Frégant, s'est exprimé ainsi :

« Avant de faire ma déposition devant la Commission d'enquête, je tiens à déclarer que, catholique convaincu et pratiquant, je suis respectueux du clergé en tant que clergé ; mais lorsqu'il descend dans l'arène électorale, je ne peux le considérer que comme simple particulier, et pourtant, le trouvant dans le camp opposé au parti auquel j'appartiens, je le combats à visage découvert et loyalement.

« Adversaire de la candidature de l'abbé Gayraud, je suis allé le lui dire devant les prêtres qui l'accompagnaient lors de sa visite dans ma commune. Je ne peux donc admettre que, dans une bataille électorale, nos adversaires se servent d'armes dont ils disposent seuls en vertu de leur caractère sacerdotal, etc. »

Ces prêtres prétendent, en tout, imposer leur manière de voir en vertu d'ordres venus d'En Haut, et tout ce qu'ils prescrivent en vue de l'accomplissement de leurs désirs est une inspiration du ciel. Ils s'attribuent, dans la vie nationale, la plus large place, le rôle le plus important, et ils ont réussi à le faire croire dans ces départements éloignés. Ils ne veulent pas se souvenir que l'article 6 du concordat, dont ils se réclament, souvent à tort, a proclamé l'indépendance et la

supériorité de l'État vis-à-vis de l'Église en ce qui ne concerne ni le dogme ni la foi. Ils ont, d'autorité, attribué compétence au tribunal de la pénitence pour juger de la qualité des votes.

Car c'est en temps d'élection surtout que leur intolérance se donne libre carrière. Dans ces moments-là, les sentiments religieux de leurs fidèles ne comptent plus pour eux, ou du moins ne comptent que dans la mesure où ils peuvent en tirer parti. Pour leurs partisans, c'est l'état de grâce perpétuel; pour leurs adversaires, c'est l'inquisition au confessionnal, la menace en chaire, l'intimidation à domicile — c'est le chantage à l'absolution.

Le refus de l'absolution du prêtre, c'est le pire des malheurs qui peuvent atteindre un croyant breton. Au cours de cette période électorale, les prêtres ont usé et abusé de cette arme d'une manière odieuse, et l'on peut dire qu'en Bretagne, dans certaines contrées tout au moins, la terreur noire règne en permanence.

L'absolution! C'est la pierre angulaire de leur puissance, le pivot de leur domination. Il est facile de le comprendre quand on connaît l'attachement profond des Bretons à la religion.

Cet ordre d'idée a été assez de fois indiqué et développé pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y insister. Mais on doit en constater les manifestations lorsqu'on les rencontre : en 1876, lors de l'élection de Pontivy, en 1885, à l'occasion des élections sénatoriales,— pour ne citer que les faits consignés dans des documents officiels — le refus d'absolution avait joué le rôle prépondérant dans l'action du clergé. Aux élections municipales de 1896, il a continué son œuvre; il l'a poursuivie également dans l'élection qui nous occupe. C'est une arme qui ne s'émousse pas.

Et ce n'est pas seulement au point de vue de leur foi religieuse et de leur propre conscience que souffrent les Bretons qui n'ont pas pu obtenir l'absolution, mais aussi dans leurs intérêts et dans la considération que leur portent leurs concitoyens. Un homme dont son recteur a refusé d'absoudre les péchés est regardé d'un mauvais œil et perd l'estime dont il pouvait jouir; s'il est employé ou domestique, il perd sa place et ne peut pas toujours en retrouver une autre. S'il est patron, il a des difficultés à faire travailler pour son compte. S'il est célibataire, il trouve difficilement à se marier.

Lorsque les prêtres refusent à un de leurs paroissiens l'absolution, celui-ci va généralement la demander au curé d'une commune voisine et reçoit la communion : « Il a volé ses Pâques! » dit alors son recteur, attachant plus d'importance au fait d'avoir passé outre à son refus, qu'au sentiment qui a poussé cet homme à remplir quand même ses devoirs religieux.

Un simple fait montrera le caractère absolument arbitraire de ces refus. Un fermier, M. Guillerm, de Ploumoguer, vint déposer devant la Commission que son recteur lui avait refusé l'absolution parce qu'il avait voté pour M. le comte de Blois et donné quelques bulletins au nom de ce candidat. — Mais, lui demanda un membre de la Commission, vous avez donc bien besoin de cette absolution?

— Oh! certainement, Monsieur, on a toujours quelque chose à se reprocher. Cependant, lorsque je suis revenu de mon service militaire, dans les équipages de la flotte, j'avais été trois ans sans pouvoir me confesser. J'avais naturellement la conscience assez chargée et malgré cela, aussitôt mon retour, j'obtins l'absolution. J'avais cependant, ajouta-t-il, les larmes aux yeux, commis des péchés plus graves que de ne pas voter pour l'abbé Gayraud.

Un autre, pauvre garçon de ferme, a déclaré à un membre de la Commission : « On m'a refusé l'absolution parce que j'avais voté pour M. de Blois, mais je ne voudrais pas en déposer devant la Commission parce que si mon nom était publié et qu'on sache chez nous que je suis venu vous dire cela, je ne pourrais plus obtenir l'absolution et peut-être même perdrais-je ma place. »

Combien d'autres auraient pu tenir le même langage! On pourrait en effet compter par centaines les refus d'absolution qui ont eu lieu à l'occasion des dernières élections!

Tous, hommes et femmes, partagent ces idées, et ils sont rares, les Bretons comme ce vieux tailleur de pierre de Saint-Renan, M. Martin, qui en avait pris délibérément son parti et disait à la Commission : « On m'a refusé l'absolution, il y a cinquante-six ans, je ne l'ai jamais redemandée depuis. »

Certains même des défenseurs de l'attitude du clergé se placent, pour justifier la domination qu'il exerce, à un point de vue assez injurieux pour le caractère des Bretons. Nous faisons ici allusion à M. Quirin, maire de Lesneven, dont on verra plus loin la déposition et qui disait à la Commission : « Dans ce pays, on aime à avoir des relations avec le clergé, et c'est utile ; sans cela, nous verrions peut-être des bandes de brigands. En plus du gendarme, il nous faut le clergé... Nos gens sont retenus par l'idée religieuse; livrés à leurs passions, ils brisent les sabres des gendarmes. » On ne peut avoir une plus haute idée de ses concitoyens !

Organisation électorale du clergé.

La Commission n'a pas pu saisir les traces de ce qu'on pourrait appeler une véritable organisation électorale du clergé mais elle a constaté, ce qui revient au même dans l'espèce, une admirable solidarité de tous ses membres et une merveilleuse discipline pour exécuter le mot d'ordre venu on ne sait trop de qui.

La Chambre sait déjà comment a été proclamée la candidature de M. l'abbé Gayraud, dans une réunion de tout le clergé de la 3e circonscription, tenue à Lannilis.

On ne peut désigner d'une façon absolument certaine celui qui a été le chef du mouvement, on ne connaît pas l'instigateur de la propagande effrénée à laquelle pas un ecclésiastique n'a manqué de s'associer et chacun des membres du clergé breton a droit à sa part de responsabilité. Mais il y a lieu d'en attribuer une part plus considérable à deux hommes qui semblent avoir été les véritables meneurs, M. l'abbé Grall, curé de Ploudalmézeau, rédacteur de l'*Étoile de la Mer*, du *Courrier du Finistère* et d'un bulletin du *Sacré-Cœur*, en langue bretonne, le *Kannad ar Galoun-Zakr à Jezuz*, et M. l'abbé Ollivier, curé de Lannilis, qui d'ailleurs n'ont pas fait à la Commission, bien qu'ayant été cités, l'honneur de comparaître à sa barre, mais dont l'enquête cependant montrera tous les agissements.

Dans une des brochures qui sont publiées aux annexes, et qui ont été remises à la Commission par leur auteur, M. de Poulpiquet écrit ce qui suit :

« L'élection de l'abbé Gayraud est l'œuvre de deux audacieux ecclésiastiques, se sachant en conformité d'idées et de vues avec la majorité de leurs confrères et n'ayant aucun scrupule sur les moyens à employer pour arriver à leurs fins... »

Il est aisé de se rendre compte de l'influence que possède notamment M. l'abbé Ollivier sur tout le clergé du diocèse de Quimper et de la situation considérable qu'il occupe dans la 3e circonscription de Brest. M. l'abbé Ollivier, en effet, a été pendant quinze ans supérieur du séminaire de Quimper ; beaucoup de prêtres de la région ont été ses élèves et restent soumis à sa direction. Il a même sûrement gardé une grande influence sur l'éducation qu'on donne aux séminaristes et c'est lui sans doute qui a donné la « matière » sur laquelle les élèves ont « composé », comme l'a dit l'honorable M. Isambert.

Il a organisé le séminaire en comité électoral, comité qui fonctionne

chaque fois que l'occasion s'en présente et qui fait preuve de la plus grande activité.

On en jugera par quelques extraits de lettres écrites à leurs parents, amis ou connaissances par des élèves du grand séminaire de Quimper, lors de la dernière période électorale.

L'un d'eux écrit à son oncle :

« Quimper, 16 janvier 1897.

« Cher oncle,

« Je viens, un peu tard il est vrai, vous souhaiter une heureuse année ; que le bon Dieu vous accorde une bonne année et de longues années à passer encore sur la terre, et après une vie remplie de bonnes œuvres, qu'il vous reçoive en son bienheureux paradis.

« Mêmes souhaits à ma bonne tante et à mes petits cousin et cousine, Stanis et Marie, qu'ils étudient bien leurs leçons à l'école afin de devenir savants et d'être plus tard de bons serviteurs de la Patrie et de l'Église.

« Je profite en même temps, cher oncle, de cette occasion pour vous dire quelques mots au sujet des élections législatives qui auront bientôt lieu dans votre circonscription.

« Si je ne me trompe, les deux candidats en présence sont le comte de Blois et l'abbé Gayraud. Le jour du pardon à Lannilis, si vous vous en souvenez bien, nous avons loué ensemble le comte de Blois ; c'est un très bon chrétien, très intelligent, prêt à rendre service à tout le monde, personne ne le conteste. Mais où il commence d'être en faute, c'est quand il se pose pour la députation malgré l'avis de tous les prêtres à qui appartient plus particulièrement le droit de choisir le remplaçant de Mgr d'Hulst ; le député de Lannilis, depuis de longues années, est le défenseur attitré de l'Église catholique et de la religion en France, et les prêtres, semble-t-il, sont plus à même que n'importe quel autre de discerner le vaillant champion qui sera capable de continuer l'œuvre sainte de Mgr Freppel et de Mgr d'Hulst. Un second tort pour M. de Blois, c'est de se poser comme royaliste ; en agissant ainsi, il désobéit à notre Saint-Père le Pape, qui ordonne, ainsi que vous le savez vous-même, cher oncle, d'accepter la République. Toute forme de gouvernement, empire, royauté, république, est bonne en soi ; ces divers régimes ne sont mauvais que lorsque les hommes qui sont à la tête de l'État sont mauvais ; c'est ce qui existe maintenant, comme vous l'avez constaté depuis longtemps, et justement le devoir électoral de tout bon chrétien est de combattre ceux qui dirigent actuellement la France et de mettre à la place des hommes qui aiment

vraiment et protègent la religion. Par cela même qu'il désobéit à Léon XIII, chef de l'Église catholique, le comte de Blois n'est plus un bon chrétien, ni même un bon Français. »

Un autre :

« Grand séminaire de Quimper, 21 janvier 1897.

« Mon cher Gabriel,

« Permettez-moi de venir vous entretenir quelques instants des prochaines élections. En ce moment, la victoire est encore indécise; les deux adversaires travaillent dur chacun de son bord, seule la journée de dimanche prochain portera le coup décisif à ce débat si important. Tout le monde a hâte de voir ce grand jour pour savoir si les bons paysans du Saint-Renau continueront à se distinguer par le choix d'un bon député, comme ils l'ont fait jusqu'ici.

de Saint-Renan

« Avant tout, n'est-ce pas, il faut vivre, vivre en paix pour pouvoir travailler sa ferme et élever ses enfants. Eh bien, qui irons-nous prendre pour nous représenter, pour défendre nos intérêts? Est-ce un royaliste comme le comte de Blois? Mais celui-ci cherche avant tout à avoir son roi, par conséquent, il ne s'occupera de nous que quand il aura le temps, et puis croyez-vous qu'il aille se ruiner pour nous comme Mgr d'Hulst, qui n'a pas laissé de quoi se faire enterrer? Non, car il a une famille, un rang à soutenir, car les nobles ne voudraient pas devenir pauvres, et puis, d'ailleurs, il travaille pour un roi, et quel est ce roi? ce ne peut être que le duc d'Orléans. Mais vous n'avez qu'à lire les journaux, celui-ci a refusé le comte de Blois.

« L'abbé Gayraud, au contraire, d'abord est plus instruit que ce comte; il a quitté l'habit dominicain uniquement dans le but de se dévouer aux questions sociales, il n'a pas de famille à nourrir ni de rang à soutenir, pas de terres à diriger, pas de domestiques à chasser les bons paysans qui voudraient parler à leur maître. En votant pour l'abbé Gayraud, mon cher Gabriel, vous votez non pour un roi, ni pour une république, mais pour vous, pour votre religion, pour vos intérêts, pour votre Dieu.

« Allons, courage!

« Evit Doue harg ar vro. »

Nous prenons dans la lettre d'un troisième le passage suivant :

« Le prêtre qui se propose de remplacer Mgr d'Hulst est loin d'être un homme ordinaire. C'est un ancien Dominicain, que le Pape a délié de ses vœux monastiques afin qu'il pût se livrer plus facilement à

l'étude de la si importante question sociale ; il a approfondi sérieusement cette question et il en a souvent parlé même en chaire dans les grandes basiliques de Paris. Par ailleurs c'est un homme très pieux et très savant, un des premiers théologiens de France, et surtout il est exercé dans l'art de la parole, l'art si important de l'éloquence ; c'est dire qu'il a toutes les qualités requises et désirables pour faire un bon député. Je n'en dis pas plus long à son sujet ; vous avez dû, cher oncle, l'entendre parler en public, ou du moins vous avez lu les journaux qui parlaient de lui. Le journal que je vous conseille de lire, c'est l'*Etoile de la Mer*, rédigée à Brest par M. de Trémaudan, un noble catholique, tout dévoué au Pape et à l'Eglise. Je vous conseille en outre de vous y abonner, si vous ne l'êtes pas déjà. En tout cas, si vous n'avez pas de journaux à votre disposition, conformez-vous, cher oncle, aux indications et aux avis de votre bon curé M. Ollivier ; c'est un homme très éclairé et très dévoué à la bonne cause, sa conduite politique est approuvée par tous les professeurs du Grand Séminaire et les grosses têtes de Quimper ; en le suivant, vous serez dans la bonne voie et le droit chemin. Bon courage donc, cher oncle ; faites un bon usage de votre influence ; agissez sur vos parents, amis, connaissances, et sur vos clients si nombreux et dont le nombre augmente toujours, je l'espère ; ils vous écouteront d'autant plus docilement qu'ils savent que vos conseils sont désintéressés. Si le comte de Blois vient encore chez vous, dites-lui ce qu'il y a sur ma lettre, montrez-la-lui au besoin; s'il veut nier, ce sera un menteur, car, vous pouvez le croire, je ne vous ai dit que la vérité. »

La Chambre trouvera aux annexes d'autres documents semblables.

L'année dernière encore, lors des élections municipales, les séminaristes étaient en vacances et ils avaient pris possession du pays.

Les électeurs subissent facilement l'influence des séminaristes : chaque famille, dans le pays de Léon, tient à honneur de compter un prêtre parmi ses membres, d'avoir un de ses enfants au séminaire. Le jeune homme, revêtu de la soutane, devient l'oracle du foyer et ses parents se soumettent aveuglément à ses ordres.

Ceci justifie pleinement le mot d'un témoin, disant à la Commission :

« Les prêtres ont fait une propagande écœurante...

« On peut dire que nous avons eu trois terreurs en France : la terreur rouge en 1793, la terreur blanche sous la Restauration, et nous assistons maintenant à la terreur noire en Bretagne. »

La Commission avait convoqué à la préfecture de Quimper sept personnages du séminaire, qu'on avait signalés à la Commission

comme ayant écrit des lettres relatives à l'élection. Aucun d'eux n'a jugé à propos de se rendre à cette invitation et tous nous ont adressé la lettre uniforme suivante :

« Monsieur le Président,

« En vous accusant réception de votre invitation, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai aucune déposition à faire relativement à l'élection de M. Gayraud.

« Je vous prie donc de m'excuser de ne pas me présenter devant la Commission d'enquête.

« Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux. »

Pour un peu ils auraient fait imprimer une circulaire.

Les séminaristes ne sont du reste pas les seuls ecclésiastiques qui aient refusé de se présenter devant nous; plusieurs prêtres se sont dérobés à notre invitation, et d'une façon qui n'était pas toujours des plus correctes, comme en témoigne notamment cette déposition d'un gendarme, recueillie à Ploudalmézeau, qui a déclaré que le vicaire de Saint-Pabu, M. Sagot, a refusé de prendre sa convocation en disant : « Que me veulent ces gens? Je n'ai rien à faire avec eux. » Il était en état d'ivresse manifeste, j'ai d'ailleurs fait un rapport que j'ai communiqué à mon capitaine. »

Le parti clérical et l'attitude des républicains de la circonscription.

L'ensemble des dépositions entendues par la Commission d'enquête donne la conviction absolue que l'élection de M. Gayraud, candidat républicain, est due à l'influence cléricale et que, sans cette influence, M. de Blois, candidat monarchiste, aurait été élu.

M. Gayraud est en effet un « rallié »; il le dit lui-même.

Dans une réunion électorale, il s'est ainsi exprimé :

« Serviteur de la France. C'est ici que vous attendez de moi une déclaration politique. Elle est facile. Soumis entièrement aux directions du pape, j'accepte loyalement et sans arrière-pensée la constitution républicaine. Les termes dont je me sers sont ceux de Léon XIII. »

(*L'Étoile de la Mer*. — Jeudi 14 janvier 1897.)

Et, dans sa profession de foi, il dit :

« Bien que je sois fier du glorieux passé monarchique de la France, cependant je ne puis désirer qu'une révolution nouvelle, faite

pour restaurer une monarchie orléaniste ou impériale, vienne aggraver encore les charges déjà trop lourdes qui pèsent sur vous; car notre histoire en est la preuve, toute révolution se solde par un accroissement d'impôts. »

M. l'abbé Gayraud est donc républicain, et le clergé breton a, dans cette élection, patronné un républicain. Ce clergé, jadis si fidèlement attaché à son roy, a docilement suivi les instructions du pape, abandonnant d'un seul coup, paraît-il, ses vieilles opinions politiques! Il accepte la constitution républicaine, sous bénéfice d'inventaire cependant, car il veut, dit-il, remplacer les « vieux rouages vermoulus »; et M. l'abbé Gayraud s'est engagé à « revendiquer hautement les libertés méconnues ou violées de la conscience chrétienne et réclamer avec énergie l'abrogation ou la revision des lois forgées contre les catholiques ».

La rupture a été complète entre le clergé et la noblesse. Ces deux alliés, devenus adversaires, au lieu de marcher comme jadis la main dans la main, ont cette fois agi chacun pour son propre compte et c'est le clergé qui, disposant des consciences par la religion, a remporté la victoire. Un témoin, M. de Kervasdoué, est venu déclarer devant la Commission : « C'est nous qui avons fourni aux prêtres les moyens de devenir ce qu'ils sont, mais maintenant c'est fini, nous leur fermons notre bourse et la porte de nos châteaux. »

Cependant le parti républicain doit-il accueillir avec enthousiasme les nouveaux venus? Cette scission sera-t-elle de longue durée?

Trop d'intérêts communs semblent rapprocher le clergé et la noblesse et alors que deviendront les convictions républicaines des prêtres bretons? N'arboreront-ils pas à nouveau leur ancienne bannière blanche aux fleurs de lis?

L'élection sénatoriale qui a eu lieu, il y a quelques jours, dans le Finistère, est une réponse décisive à cette question. Malgré l'âpreté des dernières luttes, leurs intérêts communs ont rapproché le clergé et la noblesse et le monarchiste a triomphé!

Et si cependant la scission devait durer, que serait ce nouveau parti politique prenant son mot d'ordre à Rome.

N'est-il pas permis à la Commission, sans s'exposer au reproche d'être entrée dans des considérations politiques, de se poser ces questions en présence de l'attitude du clergé breton ou du nouveau parti politique qu'il tendrait à constituer?

Ce serait, nous n'hésiterons pas à le dire, à en juger par les résultats de l'enquête, le plus intolérant des gouvernements, un gouvernement résolu à appliquer les doctrines résumées en une courte

phrase, inspirée par des temps où les prêtres se virent à la veille de la toute-puissance: « Il faut que la France marche! »

Ce serait la soumission du pouvoir civil au pouvoir ecclésiastique.

C'est ce qu'ont pensé les gouvernements monarchiques en estimant qu'il y aurait péril pour eux à laisser le clergé empiéter sur leurs prérogatives.

C'est ce qu'ont pensé aussi les électeurs républicains de la 3e circonscription de Brest. Ils ont presque tous, de leur aveu même, voté pour le candidat monarchiste. « Entre deux maux, nous disaient-ils, il faut choisir le moindre. »

L'intervention du Saint-Siège.

M. Gayraud s'est prévalu d'être le candidat soumis aux directions pontificales et ses amis l'ont présenté comme étant le candidat du pape. Ce patronage était d'un effet magique aux yeux des populations croyantes de la circonscription.

Pour permettre à la Chambre de se rendre compte du rôle qu'a pu avoir l'autorité pontificale dans cette élection, nous croyons devoir reproduire quelques-uns des documents publiés au cours de la campagne électorale. La Chambre appréciera.

Extrait de l'Étoile de la Mer, n° du 12 janvier 1897.

CE QUE DIT LE PAPE.

« Assurément, personne n'accusera la *Croix* d'exagérer les paroles du Pape, quand il s'agit de l'acceptation de la Constitution. Ce que nous allons reproduire n'en a donc que plus d'importance.

« Le Père Emmanuel Bailly, des Augustins de l'Assomption, assistait à la messe du Pape, le jour de l'an. Après la messe, Léon XIII eut une conversation avec lui, et de ce qu'en rapporte la *Croix* de ce jour nous détachons les passages suivants:

« Je suis heureux de manifester à la France cet amour que je lui porte. Je l'aime tant! j'ai tant fait pour elle! Je l'ai conjurée de suivre la voie et les avis qui pouvaient lui être si utiles! Mais, hélas! on ne m'a pas écouté; on n'a pas correspondu à mes appels, et je souffre beaucoup de cette correspondance infidèle à mes instructions. »

« La *Croix* dit qu'en « se plaignant de la résistance à ses conseils, le Pape était fort triste ». Il ajouta :

« Ce sont ces messieurs, ces... ces... (il cherchait le mot) chrétiens qui refusent!...

« — Votre Sainteté, dis-je, veut sans doute parler de ceux qu'on appelle les réfractaires?

« — Enfin, dit le Pape, sans répéter ce mot, ceux qui sont rebelles à mes directions.

« A méditer. »

LA CANDIDATURE DE L'ABBÉ GAYRAUD ACCLAMÉE A ROME

« Nous avons reçu le télégramme suivant :

« Rome, 14 janvier, 8 heures du soir.

« L'Assemblée d'études sociales, réunie chez les Pères de l'Assomption pour entendre le chanoine Dehon, et comptant de nombreuses notabilités ecclésiastiques et trois cents auditeurs, sous la présidence des cardinaux Vanutelli et Agliardi, envoie un salut cordial à l'abbé Gayraud, l'acclame comme candidat fidèle aux directions pontificales et forme des vœux ardents pour son succès.

« P. Emmanuel BAILLY,
« chanoine DEHON, Léon HARMEL. »

Cette dépêche a paru en gros caractères en tête des journaux *l'Étoile de la mer*, du samedi 16 janvier 1897, et *le Courrier du Finistère*, du lundi 18 janvier, journaux que les prêtres ont fait distribuer par les enfants des écoles.

L'OSSERVATORE ROMANO

« *A la dernière heure, nous recevons de très importantes lettres de partout, et en particulier de Rome.* L'Osservatore romano, *journal du Saint-Siège, publie un article en faveur de M. l'abbé Gayraud.* »

(*Courrier du Finistère,* 23 janvier 1897.)

LETTRE DU CHAMBELLAN INTIME DU PAPE, E. POZZO DELLE CORNACCHIE

« Rome, 20 janvier 1897.

« Mon cher M. l'abbé,

« Depuis longtemps déjà, j'ai l'intention de vous écrire, non seulement pour vous offrir mes vœux à l'occasion de l'année nouvelle dans laquelle nous venons d'entrer, mais encore pour vous exprimer toute la satisfaction que m'a causée la lecture de votre bel ouvrage

que vous avez bien voulu m'envoyer le jour même de mon départ de Paris.

« Si je ne vous ai pas écrit plus tôt, cela tient aux circonstances spéciales dans lesquelles vous vous êtes trouvé depuis un mois environ ; l'incertitude me commandait la discrétion. Aujourd'hui, il m'est permis de rompre le silence et de vous féliciter chaleureusement de la noble attitude que vous avez sans cesse gardée depuis le jour où, pour la première fois, votre nom fut mis en avant pour un siège à la Chambre française.

« Permettez, cher monsieur l'abbé, *qu'un membre de la Cour pontificale*, ami sincère de votre pays, vienne vous exprimer la joie qu'il ressent à la vue d'un vaillant prêtre catholique, d'un véritable savant, qui n'hésite pas à renoncer à la tranquillité des études, aux succès de la chaire, pour se dévouer tout entier aux intérêts moraux et aussi matériels de son pays.

« Votre rôle de missionnaire apostolique, vous allez le jouer dans une sphère où il est à même de devenir d'autant plus noble et sublime qu'il est plus difficile à remplir. Je ne doute pas que la cause trois fois sainte de la Papauté à laquelle nous avons tous deux sacrifié (je n'ose dire consacré) notre existence, l'un dans le sacerdoce, l'autre dans le monde, n'ait désormais en vous un soutien fidèle et puissant. Trop souvent, ceux dont le devoir était de protester bien haut contre l'indigne situation faite au chef commun des fidèles se sont tus parce que leur Père leur donnait des conseils contraires à leur égoïsme et à leur obstination ; *désormais le Pontife aura à la Chambre française un missionnaire apostolique qui portera dans l'illustre Assemblée la vraie doctrine et la bonne parole.*

« Votre profession de foi est admirable, elle est digne en tous points de l'orateur que j'ai admiré pour la première fois au Congrès des savants catholiques à Bruxelles, envers lequel je conçus dès lors la plus vive sympathie.

« Mes vœux, vous le savez, vous accompagnent ; le succès, dit-on, vous est assuré ; c'est mon plus ardent désir qu'il en soit ainsi ; mais si le mal devait triompher sur le bien, il m'est doux de penser que vos généreux efforts et votre ardente parole ne remporteront pas moins du haut de la chaire de grandes victoires au nom du Christ.

« Croyez toujours, mon cher monsieur l'abbé, à mes sentiments de sincère affection.

« Marquis Mᵉ SWINEY,
« Chambellan intime de S. S. »

(*Étoile de la mer* et *Courrier du Finistère*, samedi 23 janvier 1897.)

Nous pourrions reproduire un grand nombre de documents publiés au cours de la campagne électorale ; car dans tous les articles des journaux soutenant la candidature de l'abbé Gayraud, et dans toutes les réunions, il était question du pape, de ses directions et de ses préférences électorales.

L'*Osservatore romano* publiait, au lendemain de l'élection, les lignes suivantes, reproduites par l'*Étoile de la mer* du 30 janvier 1897 :

« *Nos informations particulières ajoutent que la candidature de M. Gayraud a triomphé par plus de* 1.300 *voix de majorité sur celles données à M. le comte de Blois, candidat monarchiste ou pour mieux dire régalien.*

« *Cette expression nous semble exacte, moralement et historiquement. Si, à Brest, comme partout ailleurs, surgissaient des réfractaires à la sage, prudente, pratique et opportune politique de Léon XIII, ce n'est que l'esprit de l'antique régalisme qui se répand sinistrement sur toute la France, pour combattre et écraser l'esprit du pur catholicisme, lequel, quoi qu'on en dise, est profondément assimilé à l'organisme politique et social de la grande nation de Clovis et de saint Louis.* »

Et le 11 janvier 1897, on lisait, dans l'*Étoile de la mer*, l'entrefilet qui suit :

« BÉNÉDICTION PONTIFICALE

« M. l'abbé Gayraud s'est rendu mardi matin chez S. Exc. Mᵍʳ Clari, nonce apostolique, qui lui a transmis la bénédiction toute spéciale que S. S. Léon XIII vient d'accorder au nouveau député du Finistère. »

Il est donc certain que M. l'abbé Gayraud a été présenté aux électeurs comme étant le candidat du Pape. Les prêtres l'ont proclamé autant qu'ils l'ont pu.

On s'est servi du nom du Pape dans toute la région et l'assertion que M. Gayraud avait l'estampille de Léon XIII a eu la plus grande portée.

Le fait est constaté par de nombreuses dépositions. Nous en citons quelques-unes.

M. Jouve, instituteur à Lanildut, déclare :

« On s'est servi du nom du Pape dans toute la région. Voter contre l'abbé Gayraud, c'était voter contre le Pape. J'insiste spécialement sur ce point : cette appréciation a produit grand effet. »

M. Bégoc, ancien maire, à Lampaul-Ploudalmézeau :

« J'ai entendu le curé dire : « Pourquoi n'avez-vous pas voté « pour le Saint-Père ? » Tous les dimanches il revient sur ce point. »

MM. le docteur Leport et Masson, négociant, à Lanildut:

« M. Prigent (vicaire) nous a dit : « Votez pour M. l'abbé Gayraud, parce que « c'est le candidat du Pape. » Et un mot pareil entraîne tout. Sans cette propagande, M. Gayraud ne passait pas. »

A Lesneven, M. Nicole, négociant, délégué cantonal :

« L'abbé Gayraud et ses partisans s'appuyaient sur l'autorité du pape d'une façon très ostensible. »

M. de Rivérieulx, maire, à Tréglonou :

« A une messe matinale, le recteur a déclaré qu'il fallait voter pour la religion et pour obéir au Saint-Père, afin de ne pas s'exposer à la damnation, à la réprobation et au malheur éternel.....

« Il a été parlé du devoir des chrétiens. On faisait comprendre qu'il fallait voter pour l'abbé Gayraud sans le nommer. Le clergé, ayant fait ce choix, voulait le faire nommer. Selon moi, il a été dit qu'on devait obéir aux ordres du souverain pontife. »

M. Buors, cultivateur, à Tréglonou :

« A la grand'messe, le vicaire de Plébouret a dit qu'il fallait voter pour le pape et non pour les francs-maçons, que le sang coulerait si on votait pour ces derniers ! »

M. Madec, vicaire à Plouguin :

« Jamais je n'ai fait d'exhortation électorale en chaire. Je parlais des directions pontificales en disant que l'abbé Gayraud se conformait plus aux indications du pape. Je n'ai pas fait de cas de conscience. »

M. de Poulpiquet père, à Plouguerneau :

« L'autorité du pape était partout invoquée et on reprochait à M. de Blois de ne pas se soumettre aux instructions pontificales. Le curé de Lannilis l'a dit dans une réunion ici même à Lannilis.

« L'abbé Ollivier a dit devant moi qu'on reconnaissait un bon catholique à sa soumission aux ordres pontificaux. Il refusait cette qualité à M. de Blois. »

M. de Kersauzon, propriétaire, à Trébabu :

« Le témoin confirme le fait de propagande par l'abbé Guillerm, qui a dit que ceux qui voteraient pour M. de Blois voteraient contre le pape, l'évêque, le recteur et la religion, et, par suite, seraient condamnés aux peines éternelles. Ces propos ont été répétés de maison en maison par le recteur. »

M. Le Ru fils, à Trébabu :

« M. le curé Guillerm a demandé à ma mère en mon absence pour qui nous allions voter ; elle a répondu qu'elle croyait bien que c'était pour M. de Blois. Il a répliqué alors que nous irions contre les intentions de notre Saint-Père le Pape. »

M. Meneur, cultivateur, à Trébabu :

« M. le curé Guillerm est venu chez moi en m'engageant à voter pour M. Gayraud, disant que c'était le candidat du pape, de l'évêque, du clergé. Je lui ai répondu que je voterais pour M. de Blois. Il n'a pas paru content, mais il ne m'a pas encore menacé. »

A Lannilis, M. Treutel, percepteur, déclare :

« Dans cette réunion au presbytère, quatre jours avant l'élection, M. Gayraud a attaqué M. de Blois et critiqué les lois scolaire et militaire. Il se déclarait lui-même le candidat du pape, et, en chaire, on le déclarait aussi. »

Au Conquet, M. Jayet déclare :

« Ils ont ouvertement invoqué le nom du pape, notamment le 16 janvier à Saint-Renan. »

M. Janin confirme ce dire.

M. Gayraud a déclaré lui-même, dans une réunion tenue au presbytère, qu'il était le candidat du pape.

Toutes ces dépositions pourraient se résumer dans le cri que poussait M. le Conseiller général Lareur, à la sortie d'une réunion électorale tenue à Saint-Renan : « Avec le pape ! avec le pape !! »

L'ingérence du clergé.

Ce sont les prêtres qui ont fait l'élection de M. Gayraud.

Voici les dépositions sur lesquelles nous appuyons cette assertion :

Déposition de M. Joncarl, à Lanrivoaré :

« Les vicaires allaient dans toutes les maisons faire de la propagande. »

Déposition de M. Fichon, à Lanildut :

« Le clergé, surtout M. Pelleau, vicaire à Guipavas, a fait une propagande énorme.

« M. Gayraud s'appuyait sur l'exemple de MM. d'Hulst et Freppel, pour faire des réunions dans les églises.

« La propagande a été beaucoup plus vive que pour les élections précédentes. Les faits sont très nombreux. Je pourrais en citer jusqu'au soir. »

Déposition de M. Léost, à Brélès :

« Le succès de M. Gayraud est dû à la rage propagandiste du clergé. »

Déposition de M. Marzin, à Landunvez :

« La propagande a été plus vive que jamais et a beaucoup nui à M. de Blois. Si le clergé n'avait pas agi aussi vigoureusement, M. de Blois passait. C'était l'homme du pays.

« J'ai vu une lettre de séminariste engageant à voter contre M. de Blois. »

Déposition de M. Bégoc, à Lampaul-Ploudalmézeau :

« J'ai entendu moi-même le prêtre dire qu'il fallait cracher à la figure des adversaires de M. Gayraud. J'étais dissimulé derrière un pilier avec Branellec, au lieu d'être à ma place habituelle près de la chaire. »

Déposition de M. Desprat, à Ploudalmézeau :

« Les affiches apposées le samedi ont disparu. Nous en avons remis d'autres qui disparaissaient aussi.

« Le vicaire Horellou allait dans les fermes prendre des bulletins de Blois et les remplacer par des Gayraud.

« Les partisans de M. Gayraud et les prêtres tâchaient d'enlever aux distributeurs ou aux électeurs des bulletins de Blois. M. de Blois aurait certainement été élu sans la pression cléricale. »

Déposition de M. Jaouen, à Ploudalmézeau :

« La propagande cléricale est la seule cause de l'élection de M. Gayraud. »

Déposition de M. Quelain, à Ploumoguer :

« Le vicaire avait affiché la proclamation de M. Gayraud sur sa porte. »

Déposition de M. Nicolé, à Lesneven :

« Je n'ai qu'une opinion générale, étant resté assez indifférent à la lutte. Mais depuis vingt-cinq ans que je subis l'influence cléricale, je n'ai jamais vu pareille chose. »

Déposition de M. Gueguénou, à Lesneven :

« On m'a dit que le curé de Saint-Méen avait dit que M. de Blois avait eu 49 voix, que la prochaine fois il n'en aurait plus ; qu'il voudrait savoir le nom de ces électeurs, mais qu'il le saurait par la confession. »

Déposition de M. Briant, au Folgoët :

« Un nommé Collen a dit : « M. de Blois a été un brave homme, mais il n'a plus de religion. »

Déposition de M. de Kerros, à Ploudalmézeau :

« Je sais cependant qu'un vicaire est venu pendant quatre jours environ dans le pays. Il a défendu la candidature Gayraud. »

Déposition de MM. Le Gall, Fourn, etc., à Lesneven :

« M. de Blois avait eu une bonne religion jusqu'à ce jour. Il lui en reste encore un peu et, s'il était nommé, il n'en aurait plus du tout. »

Déposition de M. Loaëc, à Plouguerneau :

« Les prêtres n'ont pris part à l'élection que comme électeurs ou citoyens ; je n'ai pas reçu leur visite. On disait cependant que M. Quentel faisait ses tournées en faveur de M. Gayraud. Mais je considère cela comme son droit. »

Déposition de M. Pierre Troadec, à Tréglonou :

« M. Gayraud devait tenir sa réunion à l'église, mais il n'est pas venu dans la commune. C'est le curé qui avait répandu le bruit engageant à venir l'écouter. »

Déposition de M. Alain Quénec, à Lannilis :

« Il confirme les termes de sa lettre signée également par M. Lhostis, étudiant en droit à Rennes, et qui n'a pu venir déposer.

« Le curé n'avait pas besoin de désigner plus clairement le candidat de son choix. On connaissait ses préférences. M. Gayraud a, d'ailleurs, lui-même béni l'auditoire.

« Nous avions été à cette messe sans y avoir été invités par M. de Blois. »

Déposition de M. Gustave Glaizot, à Landéda :

« J'ai vu les élections Freppel et d'Hulst. La pression était aussi forte ; mais, cette fois, elle a été dirigée exclusivement par le clergé. »

Déposition de M. Jules Glaizot, à Landéda :

« En 1880, j'ai été choisi par le Comité régional de Brest pour être concurrent de M. Freppel. J'obtins 4.250 voix et M. Freppel 8.000 environ. L'année suivante, au renouvellement, j'ai perdu 900 voix. Nous réunissions 1 contre 2. A cette époque, les faits de pression existaient, mais d'une façon moins évidente. M. Freppel était reçu dans les églises pendant la période électorale. Le journal *l'Océan* constate ces faits. Le clergé, cette fois-ci, a été enlever les bulletins de vote dans les maisons pour les remplacer par d'autres. Il a été très militant. Il se trouvait en permanence dans les salles de mairie. »

Déposition de M. Paugam aîné, à Guissény :

« M. Paugam déclare avoir vu la pression du clergé au moment des élections et du scrutin. Les vicaires étaient scrutateurs ; ils ont parcouru la commune et ils ont travaillé comme jamais on ne l'avait fait. »

Déposition de M. le Dr Péthiot, au Conquet :

« Pour l'élection de M. Gayraud, les curés étaient tout le temps dans la campagne. L'année dernière, au moment de l'élection Cheminant, nous étions inondés de séminaristes.

« Ils ont fait insérer dans un journal qu'on demandait au Conquet un médecin catholique, mais ils n'en ont pas trouvé.

« Il y a eu une réunion chez les frères, mais je n'y ai pas assisté. »

Le témoin confirme ce fait que le curé de Plougonvelin aurait dit à la femme d'un conseiller qu'il soignait : « Tant que votre mari siégera au Conseil municipal, vous ne guérirez pas. »

Déposition de M. Le Léap, au Conquet :

« Le vicaire et le curé du Conquet ont été dans les fermes faire de la propagande pour M. Gayraud. Des lettres de convocation pour une réunion à l'école des frères était signée Lamour, curé du Conquet.

« Le vicaire de Plougonvelin a voulu faire sortir les membres du bureau de la salle du scrutin.

« Au moment de l'élection Cheminant, les séminaristes ont envahi le pays. »

Déposition de M. Jayet, au Conquet :

« Les prêtres ont terrorisé le pays. Ils sont tout-puissants et tâchent d'exercer une influence encore plus considérable depuis que l'enquête est votée. »

Déposition de M. Kérigny, à Plougonvelin :

« Il déclare avoir vu les curés faire de la propagande pour M. Gayraud. Le curé a prêché en faveur de cette candidature. Il a dit à la messe, sans le nommer, mais en le désignant clairement : « Il vaut mieux voter pour M. Gayraud que pour M. de Blois. » Ceci se passait au cours de la période électorale.

Déposition de M. Laurentz, à Plougonvelin :

« Les prêtres ont fait une propagande écœurante. Je me suis confiné chez moi, le jour du vote, pour ne pas les voir. Il y a eu trois terreurs en France : la terreur rouge, en 1793 ; la terreur blanche, sous la Restauration, et la terreur noire, en Bretagne, aujourd'hui. »

Déposition de M. Guillerm, à Ploumoguer :

« Les prêtres sont venus me dire de voter pour M. Gayraud. J'ai mon père et un frère. Ce sont trois voix à conquérir. Ils avaient mis un conseiller de Plougonvelin chargé de nous surveiller. »

Dépositions de plusieurs témoins du Conquet :

Les témoins sont d'accord pour affirmer que la propagande fut extraordinaire et qu'elle est seule cause du succès de M. Gayraud. Malgré la suspension de son traitement, le curé de Plougonvelin continue ses agissements.

Déposition de M. Quéré, à Plougonvelin :

Il déclare avoir distribué des bulletins de Blois.

« Le vicaire mit tout le monde à la porte de la mairie. »

Les deux dépositions qui vont suivre nous montrent le recteur lui-même déchirant les affiches du candidat opposé et les prêtres donnant l'ordre de les lacérer.

Déposition de M. Fily, à Plouarzel :

« Le recteur lui-même déchirait les affiches collées par MM. Favé père et fils. Favé est quartier-maître en retraite et absolument digne de foi. Je ne l'ai pas vu moi-même faisant une classe, mais je le tiens de bonne source. »

Déposition de M. Le Roux, à Lesneven :

« Il a constaté qu'on avait déchiré les affiches sur l'ordre des prêtres. J'en ai la preuve et je me suis moi-même disputé avec un prêtre : il voulait me poursuivre parce que j'avais recouvert une affiche par laquelle on avait caché la mienne; c'est l'abbé Lebihan, vicaire à Plouider. »

Les bedeaux s'en mêlaient aussi.

Celui de Saint-Renan insultait les républicains en distribuant les bulletins de vote.

Cet employé de l'église disait : « Nous travaillons pour Dieu, les autres pour le diable. »

M. Gayraud était, au surplus, désigné par les prêtres « comme le candidat de ceux qui veulent sauver leur âme. »

Déposition de M. Ch. de Kervasdoué, à Loc-Maria :

« Aux réunions d'ici même, l'ordre fut donné, après le discours de M. Gayraud, de sortir. On protesta, M. Gayraud me prit par le bras en me disant : « On ne se sert pas de ces moyens. » Je voulais écouter les professions de foi de MM. Loisel et Martin. Mais le vicaire de Plougonvelin faisait sortir tout le monde. »

Déposition de M. Abgrall, à Ploumoguer :

« A la fin, MM. Loisel et Martin voulaient parler et les partisans de M. Gayraud ont fait évacuer la salle, dissuadant le public de les écouter. »

Déposition de M. Nicole, à Lesneven :

« J'ai assisté ici à deux réunions. L'une, huit jours avant l'élection. Il y avait une cinquantaine de prêtres qui avaient pour mission d'applaudir et, malgré le caractère public de la réunion, ils ont fait preuve d'une intransigeance extraordinaire. Un interrupteur a été violemment expulsé.

« M. Martin demanda la parole et le maire le fit violemment jeter à la porte par le garde champêtre en disant : « Vous êtes un menteur, vous n'êtes pas candidat. »

Il nous semble inutile d'insister davantage. Nous pourrions cependant multiplier les citations que la Chambre trouvera aux annexes.

Les réunions et le prône.

Au prône, les curés tenaient de véritables réunions électorales : ils s'en défendent et voici, en effet, comment les choses se passaient. Le recteur de la paroisse se rendait à l'église avec l'abbé Gayraud, faisait une prière et, en quelques mots, présentait le candidat qui bénissait ensuite l'auditoire.

Il faut reconnaître que ce n'est pas là une réunion publique ; — une réunion publique est, en général, contradictoire — là, les prêtres avaient seuls la parole.

Le parti de l'abbé Gayraud ne semble d'ailleurs pas aimer beaucoup les réunions contradictoires. Plusieurs réunions avaient été annoncées comme devant avoir ce caractère ; mais, dans aucune, jamais un des autres candidats, le chanoine Martin en particulier, n'a eu le loisir de développer son programme.

Les faits les plus caractéristiques se sont produits à la réunion de Lesneven dont la Chambre verra à la suite de ce rapport deux relations bien différentes, et qui donneront une idée très nette de la tolérance et de la courtoisie dont le clergé breton et ses partisans ont fait preuve vis-à-vis de leurs adversaires.

Le mot d'ordre était, pour les officiants, de dire en chaire et au pied de l'autel : « Il faut voter selon votre conscience ; ce bulletin, qui est léger entre vos mains, sera d'un grand poids dans la balance du

Un autre témoin, M. Lhostis, dans une lettre à M. le président de la Commission d'enquête, cite des paroles prononcées par M. l'abbé Grall, paroles qu'il a entendues lui-même :

« Si vous contribuez par votre suffrage à faire occuper une position par un homme, si cet homme est mauvais et s'il aide à faire des mauvaises lois, des lois ennemies de Dieu, vous agissez comme celui qui tiendrait l'échelle à un voleur pour qu'il puisse commettre son vol, et vous répondrez devant Dieu de toutes les âmes qui auront été perdues, grâce à ces mauvaises lois. Comment réparer le mal sur la terre? Cela dépasse vos moyens et pourtant il faudra qu'il soit réparé. Il faudra alors payer vos dettes dans l'autre monde et rester souffrir dans le feu du purgatoire, tant que vous n'aurez pas purgé vos dettes jusqu'aux derniers deniers. Réfléchissez à cela : *Ce billet de vote qui est mis entre vos mains, si léger qu'il soit, ce petit morceau de papier-là, vous le trouverez très lourd, parce qu'il sera placé dans la balance de la justice de Dieu.* C'est pourquoi un vrai chrétien ne voudrait jamais vendre sa voix pour l'élection, et quand même on lui donnerait en échange toutes les terres en pleine propriété. »

Au surplus, les réunions dans les églises ne sauraient être désavouées aujourd'hui par les défenseurs de M. Gayraud. Pendant la campagne électorale, les journaux favorables à M. Gayraud en publiaient les comptes rendus, ce qui rend toute dénégation impossible.

On lit, en effet, dans l'*Etoile de la mer* du 23 janvier 1897 :

« Lesneven, le 20 janvier.

« M. Gayraud n'a fait que passer à Goulven et à Plounéour-Trez. C'était jour du partage du goémon. Néanmoins, il a pu causer avec quelques personnes qui se sont groupées au bourg et présenter ses respects aux recteurs de ces deux paroisses qui l'ont chaleureusement accueilli.

« A Kerlouan, soixante-dix électeurs sont réunis.

« M. l'abbé Gayraud, dont la voix est un peu fatiguée, cause avec eux assez longuement. Tous sont enthousiasmés : il y a fort à parier que Kerlouan sera l'une des paroisses qui donneront la plus belle majorité à l'abbé Gayraud.

« *A la suite de cette causerie, tout le monde s'est rendu à l'église.* M. l'abbé Gayraud fait remarquer que nous devons compter sur le secours divin; il déclare qu'il a mis sa *candidature et son mandat de député*, si on le lui confie, sous la protection du Sacré-Cœur, et il nous invite à dire avec lui un *Pater* et un *Ave* pour le succès de l'élection ! »

Intimidation et menaces.

Les faits d'intimidation ou de menaces de la part des prêtres sont très nombreux ; la Commission a constaté qu'ils s'étaient produits à peu près dans toutes les communes. Les curés ou vicaires n'avaient rien négligé pour faire savoir à leurs fidèles que non seulement ceux qui ne voteraient pas pour l'abbé Gayraud, mais même leurs femmes et leurs enfants seraient passibles des flammes éternelles — terrible perspective pour un croyant !

Les prêtres bretons, qui connaissent ce principe qu'on arrive à tout par les femmes, se sont souvent adressés à elles pour obtenir l'adhésion de leurs maris, leur donnant même à ce sujet des conseils d'un ordre intime que leur situation eût dû leur interdire. Exploitant le manque de caractère de beaucoup de femmes, leur plus grande soumission et leur plus facile obéissance, ils se montraient vis-à-vis d'elles plus autoritaires, faisant dépendre leur salut du vote de leur mari.

Du reste, ces prêtres ne se montraient pas très difficiles dans l'emploi de leurs arguments et ils les choisissaient avec le plus grand éclectisme ; les plus insidieux comme les plus enfantins leur étaient bons.

L'année dernière, après les élections municipales, dans une commune où la liste du curé avait été battue par une liste républicaine, la femme d'un des conseillers élus était assez gravement malade et ne parvenait pas à se rétablir ; le curé lui tint ce propos : « Vous ne guérirez pas tant que votre mari restera membre d'un semblable Conseil municipal. »

Cette année, quelques jours après le vote du 24 janvier, un électeur perd son taureau, et son curé de dire : « Son taureau est mort, parce qu'il n'a pas voté pour l'abbé Gayraud. »

L'instituteur du Conquet ayant perdu son enfant, le recteur dit à plusieurs personnes : « Son fils est mort, parce qu'il n'a pas voté pour M. Gayraud. »

Cet instituteur écrit au recteur pour lui demander une entrevue et des explications ; celui-ci répond par une lettre à côté.

La Commission a, du reste, relevé de nombreux exemples de manque de franchise. Beaucoup de prêtres, qui sont venus déposer devant elle, avaient écrit leur déposition, pour ne pas se laisser entraîner par les hasards de l'improvisation, et lorsque M. le Président leur demandait des explications sur telle ou telle phrase un peu ambiguë, ils se refusaient absolument à répondre.

Les prêtres n'étaient pas seuls à procéder de cette façon. Plusieurs témoins, dont les dépositions avaient été écrites par leur curé ou plus souvent leur vicaire, répondaient aux questions qu'on leur posait après la lecture : « Ce que j'avais à dire est écrit. Je n'ai rien à ajouter. »

M. Quentel, vicaire à Plouguerneau, déclare d'ailleurs :

« Vouloir lire sa déposition et ne pas répondre aux questions qui lui seraient posées par le président de la Commission, quelles que soient ces questions. »

Mais le fait le plus intéressant dans ce sens est celui de ces trois prêtres de Plouarzel, M. Breton, recteur, et MM. Mevel et Bouard, vicaires, qui signent, en se donnant la qualité de propriétaires, une contre-protestation adressée à M. Gayraud et versée par ce dernier aux débats.

Un prêtre même, M. Bernard, n'a pas craint de menacer, devant la Commission, un électeur, M. Branellec, avec lequel il avait été confronté. M. le président a dû d'ailleurs, à diverses reprises, rappeler au respect de l'œuvre de la Commission des témoins ecclésiastiques et les prier de retirer des paroles de doute à l'égard de son impartialité.

Le fait d'intimidation le plus caractérisé a trait à la femme Guenneguez à qui les vicaires de Ploudalmézeau sont parvenus à arracher une rétractation de la protestation qu'avait signée son mari et qui était l'expression de la vérité. Ce fait a déjà été indiqué dans le rapport de M. Isambert. Les renseignements nouveaux que la Commission a recueillis sur place confirment ce fait.

M. Isambert, dans son rapport, l'a exposé dans les termes suivants :

« M. le curé Grall a des vicaires qui se sont piqués d'émulation, si l'on s'en rapporte aux déclarations du nommé Gabriel Guenneguez, cultivateur, dans ladite commune de Ploudalmézeau ; il s'était chargé de distribuer « des billets pour M. de Blois ». Les vicaires, avertis du fait, se mirent, le 22 janvier, à le suivre à la trace de maison en maison pour s'emparer des bulletins déposés. Arrivés chez Guenneguez ils ne trouvèrent personne, mais firent chercher sa femme qui était allée aux champs, lui adressèrent des reproches sur le « joli métier » que faisait son mari et parlèrent de prison. « Ils ajoutèrent, dit Guenneguez, qu'au surplus le cas était particulièrement grave pour moi, qui avais une fille religieuse et que le curé saurait ce qu'il y avait à faire. Ma femme et moi nous avons compris la menace qui nous était faite de renvoyer notre fille. Ma femme, fortement intimidée, n'osa pas refuser de leur livrer les liasses de billets au nom de

M. de Blois, que j'avais en réserve pour la distribution du jour suivant. »

M. Guenneguez a déposé devant la Commission d'enquête dans des termes qui confirment absolument sa première déclaration.

Déposition de M. Guenneguez, à Ploudalmézeau :

« Ma femme, dit-il, a été invitée à aller chez M. Gourvenec, son parent, qui était absent. Il rentra avec deux vicaires. Ma femme prit peur devant ces deux vicaires et elle promit de dire tout ce qu'ils voudraient. Elle répondit à toutes les questions des deux vicaires. Plus tard, ils sont revenus voir ma femme, ainsi que M. Gentil, clerc de notaire, pour l'inviter à aller signer chez M. Allain, notaire. Rentré trop tard à la maison et fatigué, le témoin ne s'est pas rendu chez M. Allain. Il s'étonne qu'à son âge on lui cherche tant de difficultés et d'ennuis. Il ne croyait pas commettre un grand péché en distribuant des bulletins pour M. de Blois, un homme du pays.

« Ma femme ne m'aurait pas dit des choses qui ne seraient pas vraies. »

Et un témoin vient appuyer les dires de M. Guenneguez.

Déposition de M. Laurent Legall, à Ploudalmézeau :

« J'affirme que la déposition de M. Guenneguez est exacte. La femme a été tourmentée par le clergé en différents endroits. On lui a dit qu'on lui renverrait sa fille qui est religieuse. »

Refus des Pâques et de l'absolution.

C'est là que nous relevons le grief le plus grave contre les prêtres et, en tout cas, le mieux établi, malgré les protestations de M. l'abbé Ollivier lui-même qui a cru devoir déclarer *qu'en ce qui concerne cette élection, il ne pouvait être question de refuser pour faits de vote, l'admission aux sacrements.* Le refus des sacrements de l'Église a été pratiqué avec un ensemble et une concordance qui dénotent un système et une méthode.

Il est à noter que, dans la circonscription dont il s'agit, beaucoup de fidèles s'approchent souvent du tribunal de pénitence au cours de l'année — et tous certainement à Pâques — de sorte qu'un grand nombre de paroissiens peuvent se trouver fréquemment exposés à ce refus qui est pour eux la plus grande calamité.

Voici des extraits de plusieurs dépositions entendues.

Déposition de M. Kervoal, à Lanrivoaré :

« Je suis catholique, mais indépendant. J'étais avec le curé. Il m'a demandé pour qui j'avais voté. J'ai répondu : « Ce n'est pas dans la « confession. »

« Mais il m'a donné un chapelet à faire en disant : « Comme les « autres et vous n'aurez pas l'absolution. »

Déposition de M. Ch. de Kervasdoué, à Loc-Maria :

« Les paysans se plaignent aussi qu'on leur refuse souvent leurs Pâques parce qu'ils ont voté pour M. de Blois. »

Déposition de M. Cheminant, à Saint-Renan :

« Il y a 500 refus d'absolutions dans la circonscription (cinq cents) pour avoir voté pour M. de Blois; mais deux seulement, vous l'avez vu, ont eu le courage de témoigner aujourd'hui. Tout à l'heure, en présence de MM. Le Clec'h et Huguet, députés, un électeur a déclaré que, lui aussi, s'était vu refuser l'absolution pour le même motif; mais quand il a su que son nom serait connu publiquement, il a refusé de témoigner dans la crainte de conséquences fâcheuses. »

Déposition de M. Jouve, à Lanildut :

« On refuse les Pâques déjà maintenant, et même, dans le cas où le motif de ce refus n'est pas connu, le véritable motif est d'avoir voté contre l'abbé Gayraud. »

Déposition de M. Nicole, à Lesneven :

« Le cas de refus d'absolution est très fréquent. »

Déposition de M. Barjon, à Lesneven :

« Je me promenais le matin et vis un attroupement. J'ai demandé la cause. C'est, me dit-on, une jeune fille de Ploudaniel qui va se marier à Plouïder, à la paroisse de son fiancé, Salaons, parce que le curé de Ploudaniel veut la marier à sept heures du matin. Mais je ne sais plus si c'était avant ou après l'élection et j'ignore la cause de la mauvaise volonté du curé. »

Déposition de M. Loaec, à Ploudaniel :

« L'année dernière, à cause de ma présence à une réunion de Châteaulin, au sujet de l'élection de M. Rousseau, l'absolution m'a été refusée. Dans ce cas, nous allons dans une autre commune, mais les curés de nos paroisses disent : « Ils ont volé leurs Pâques. »

Déposition de M. Abilly, à Plouïder :

« M. Abilly a eu des difficultés avec le clergé depuis les élections municipales. On lui a refusé ses Pâques. M. Monot est dans le même cas. Ils avaient soutenu une liste qui ne plaisait pas au curé. M. Abilly a reçu des reproches au confessionnal parce qu'il avait reçu l'abbé Martin dans son auberge. »

Déposition de M. Falhun, à Plounéour-Trez :

« Depuis plusieurs années que je suis maire, on me refuse mes Pâques parce que je suis républicain. Mon domestique, depuis trente-huit ans chez moi, n'a pas pu faire ses Pâques ; on a voulu lui faire quitter ma maison. Il est navré de ce refus. Le clergé en a rendu malade ma tante. Elle habite avec moi ; elle sait que le clergé me poursuit et elle en souffre.

« La pression du clergé a été grande comme refus d'absolution ; je cite le fait de mon domestique à cause de l'élection de M. Gayraud. »

Déposition de M. Le Guen, à Plouguin :

« La sœur de M. le curé m'a dit : « Tiens, vous voilà aussi, bande « de canailles, nous avons gagné malgré cela. » Le vicaire m'a refusé l'entrée du confessionnal en me fermant le guichet au nez. »

Déposition de M. Kercaven de Ploudalmézeau :

« Le vicaire de Ploudalmézeau, M. Horellou, m'a refusé l'absolution parce que je ne voulais pas faire connaître pour qui j'avais voté. »

Déposition de M. Madec, vicaire, à Plouguin :

« Sur la question de refus d'absolution, le témoin refuse de répondre. Il refuserait même de répondre au Saint-Père. C'est le secret du confessionnal. »

Déposition de M. de Poulpiquet, à Plouguerneau :

« J'ai la conviction morale que la chaire et le confessionnal ont fait leur office. »

Déposition de M. Buors, à Tréglonou :

M. Buors est allé à confesse : « A la fin de la confession, le curé me demanda pour qui j'avais voté. Je répondis : « Pour M. de Blois. » Le curé me dit que M. de Blois était franc-maçon. Il me demanda pourquoi je n'avais pas voté selon le désir du pape.. Il m'avait d'abord menacé de me refuser l'absolution, mais il me la donna en fin de compte. Il m'avait dit d'aller la demander à M. de Blois, dont je suis locataire et contre qui je n'aurais jamais voté, bien que M. de Blois ne m'eût rien dit à ce sujet. »

Déposition de M. Bervas, à Lannilis:

« M. Bervas déclare que le curé lui a reproché d'avoir mal voté parce qu'il avait voté pour M. de Blois; on lui a refusé l'absolution pour ce motif. »

Déposition de M. Kerlosquet, à Guissény :

A M. Kerlosquet, le vicaire a demandé s'il avait bien voté; il a répondu oui, mais qu'il ne voyait pas de candidat sollicitant de mauvaises voix. « Il entendait dire que voter bien, c'était voter pour M. Gayraud, et pour cela, il m'a refusé l'absolution. »

Déposition de M. Cann Lesuy, à Guissény :

Le vicaire lui a demandé, sa confession finie, pour quel candidat il avait voté. « Je lui répondis que j'avais voté selon ma conscience. Il insista. Je lui dis : « J'ai voté pour M. de Blois » et, pour ce motif, l'absolution m'a été refusée. Il m'a fermé le guichet du confessionnal. »

Déposition de M. Goualc'h, à Guissény :

Le vicaire lui demanda s'il avait bien voté. « Je lui demandai ce qu'il entendait par là. Il me répondit : « C'est voter pour M. Gayraud. » Mais il me demanda si une autre fois je voterais pour lui. Répondant négativement, il me ferma le guichet du confessionnal. »

Déposition de M. Bernard, à Guissény :

« Je confirme les déclarations faites tout à l'heure ; et, à moi aussi, l'absolution a été refusée. »

Déposition de M. Prigent, à Guissény :

« Je confirme ce qui a été dit d'une façon générale ; et moi, l'absolution m'a été refusée parce que j'avais voté pour M. de Blois. »

La déposition qui suit et plusieurs autres entendues le même jour montrent que, pendant les opérations de la Commission, le clergé prenait ses précautions en vue d'une invalidation possible.

Déposition de M. Stéphan Laurent, à Guissény :

« Quand j'eus finis ma confession, le vicaire me demanda pour qui j'avais voté. Je répondis : « Pour M. de Blois. » Le vicaire me dit qu'il avait pitié de moi et me demanda, en outre, à qui appartenait ma ferme. Je lui répondis que cela ne le regardait pas. Il me dit alors qu'il ne pouvait pas me donner l'absolution, parce que j'avais voté pour M. de Blois. Il me demanda de nouveau si je voterais autrement en cas de nouvelles élections. Je lui répondis négativement et aussitôt il me ferma le guichet du confessionnal. »

Déposition de M. Jean Calonnec, à Guissény :

M. Calonnec dit : « Je n'ai pas de déclaration semblable à faire parce que je ne vais à confesse que tous les six mois. »

Sur interpellations, les témoins déclarent que ces refus d'absolution ont été opposés par le curé de Guissény, pour Prigent, Bervas et Bernard et par M. le vicaire Lafoll pour Stéphan, et par M. le vicaire Bardouil pour Cann, Kerlosquet et Goualc'h.

Déposition de M. Levasseur, au Conquet :

« Il y a sept ou huit ans, quelques fillettes se sont vu refuser l'absolution pour avoir dansé. C'est un crime, paraît-il, tandis que ce n'en est pas un pour un président du conseil de fabrique de rouler dans le ruisseau.

« Les menaces de vengeances sont fréquentes. Les refus d'absolution se produisent chaque fois que les parents envoient leurs enfants à l'école communale. »

Déposition de M. Le Leap, au Conquet :

« Trois conseillers municipaux n'ont pas eu l'absolution parce qu'ils font partie d'un Conseil républicain. »

Déposition de M. René Leguen, à Plougonvelin :

« Plusieurs absolutions ont été refusées.. Depuis six ans, Hall et Chardonneret n'ont pu l'obtenir. »

Déposition de M. Hall, à Plougonvelin :

« J'ai été douze ans conseiller à Plougonvelin. Ils étaient aimables pour moi quand il n'y avait qu'une liste. Quand il y en avait deux, j'étais opposé et je n'obtenais pas l'absolution. »

Déposition de M. Guillerm, à Plougonvelin :

« L'absolution m'a été refusée le mois de mai dernier. Cela est arrivé à tous les républicains. »

Les malheureux électeurs qui se voient ainsi privés d'un sacrement de l'Église dont ils ne sauraient se passer étant aux abois, on comprend par cela seul de quelle immense influence jouissent ceux qui donnent ou refusent à leur gré l'absolution.

L'un des commissaires ayant demandé à un témoin comment il allait faire sans absolution : « J'irai trouver le curé du canton, a-t-il répondu, je ne crois pas avoir fait de mal. »

Propagande auprès des femmes.

Il va sans dire que, dans un pays où tous les procédés sont employés pour le triomphe d'un parti et d'une église, les femmes sont conviées à jouer leur rôle et obéissent aveuglément aux injonctions du curé qui dispose du paradis et de l'enfer.

Voici quelques dépositions de témoins :

Déposition de M. M. Nicole, à Lesneven :

« Il y a eu beaucoup de pression sur les femmes. »

Déposition de M. de Rivérieulx, à Tréglonou :

« Il s'est tourné vers les femmes en leur disant : « Vous, femmes, qui savez défendre vos prêtres. »

En hommes pratiques qui se rendent compte de toutes les puissances et de toutes les faiblesses, les curés donnent, comme suprême moyen, un conseil qui, pour sortir de la bouche d'un prêtre, n'en a que plus de saveur.

« Si votre mari vote mal, disent-ils, ce soir vous lui tournerez le dos. »

Déposition de M. de Kervasdoué :

« Les prêtres faisaient des visites dans toutes les maisons, distribuaient des photographies de M. Gayraud et disaient aux femmes : « Si votre mari ne veut pas voter pour M. Gayraud, tournez-lui le dos ce soir. »

On peut imaginer, par cette déposition, ce qui a pu être dit au confessionnal; nous n'avons pas à insister davantage.

Libations et corruption.

Il ne paraît pas y avoir eu distribution de sommes d'argent remises aux électeurs. Quelques distributeurs de bulletins ont été assez largement rémunérés, mais ce n'est pas là un fait qu'on puisse incriminer.

En ce qui concerne les distributions de boisson, les témoins cités devant la Commission et questionnés à ce sujet ont en général répondu, d'une manière presque unanime : « On a payé des petits verres de part et d'autre, c'est l'habitude du pays. Les deux partis ont employé ce moyen à peu près dans les mêmes proportions. » Si c'est là une habitude du pays, il faut bien l'admettre, tout en la regrettant; mais il a cependant été donné à la Commission de constater que le parti de l'abbé Gayraud avait été dans cette voie un peu plus loin que son concurrent, comme l'établissent les dépositions qui suivent, et bien que les prêtres, ses partisans, aient presque tous dit en chaire, dans une forme plus ou moins académique : « Il ne faut pas vendre votre conscience pour une ventrée d'eau-de-vie. »

Dans beaucoup de villages, par exemple, la majeure partie des auberges — quelquefois toutes — étaient louées pour le compte de l'abbé Gayraud et on y refusait à boire aux partisans de l'autre candidat.

Les dépositions qui vont suivre en font foi :

Déposition de M. Lunault-Budoc, à Ouessant :

« Le jour de l'élection, avant le scrutin, j'ai vu un sieur Guedies Guillaume, vicaire à Ouessant, chez M. Malgain, débitant à Ouessant. J'ai vu donner des consommations, pour le compte de l'abbé Gayraud, cela va sans dire. »

Déposition de M. Ch. de Kervasdoué, à Saint-Renan :

« A Clouzanet, on offrait café et cigares. Le maire lui-même en offrait, dans la salle du scrutin. »

Déposition de M. Nicole, à Lesneven :

« Les agents de M. Gayraud accompagnaient les électeurs dans les débits et payaient pour eux. Quand les agents de M. de Blois allaient dans les auberges pour régler les libations, on leur disait : « M. Gayraud en a pour plus que vous. »

Déposition de M. Falhun, à Lesneven :

« C'est le parti clérical qui a payé à boire à pleins verres aux partisans de M. Gayraud. Nous ne pouvions pas aller dans les débits des partisans de M. Gayraud. »

Déposition de M. Floch, à Ploudalmézeau :

« Le témoin déclare avoir distribué de la boisson aux partisans de M. de Blois, mais qu'on en distribuait davantage en faveur de M. Gayraud dans d'autres maisons. »

Déposition de M. Loaëc, à Lannilis :

« La protestation qu'il a signée a été probablement rédigée par un membre du clergé, mais il l'approuve et la déclare conforme à la vérité.

« Les électeurs venaient dans les auberges avec des « bons pour un verre ». Les amis de M. Gayraud n'ont pas employé ce moyen. »

Déposition de M. Légac, au Conquet :

« M. Perrot, beau-frère du maire, m'a offert un cigare dans la mairie, le jour du vote. On a pris aussi du café dans la salle du vote. Le café était sur une table. »

Déposition de M. Lorentz, au Conquet :

« Ma femme a vu le vicaire distribuer deux paquets de cigarettes, le jour de l'élection, devant la mairie. Les paysans avaient bien bu, car, le soir, sans l'intervention d'un gendarme, le dépouillement n'aurait pu avoir lieu. Les prêtres étaient présents. »

Les curés eux-mêmes faisaient servir de la boisson.

Voici ce que disent les témoins à ce sujet :

Déposition de MM. Abilly et Monot, à Lesneven :

« Les témoins maintiennent qu'il y avait des prêtres sur la place, dont deux étaient de la commune. Les autres étaient étrangers à la commune. Ils l'affirment. Tout le monde les entourait et ils entraînaient les électeurs au presbytère pour les faire boire. »

Déposition de M. Le Guey, à Ploudalmézeau :

« J'ai vu aussi M. le curé dans une auberge faisant servir de la boisson. Ma femme avait des travaux à la journée au presbytère ; depuis les élections, on lui a dit de rester chez elle. »

La dimension des verres a été également un sujet à discussions.

Déposition de M. Legrall, à Ploudalmézeau :

« Les partisans de M. Gayraud ont payé à boire comme les partisans de M. de Blois. Mais les électeurs n'ont pas tardé à se plaindre de ce que les verres de M. Gayraud étaient plus grands que ceux de M. de Blois. »

Menaces dans les intérêts matériels.

Bien que les menaces des flammes éternelles fussent les plus terrifiantes pour les Bretons fanatiques, bien que leur seul emploi parût suffisant pour assurer le succès de l'élection, les défenseurs de l'abbé Gayraud n'ont pas dédaigné une autre arme : la menace de la faim.

Cependant la Commission a dû constater qu'il y avait eu une grande pression sur les fermiers, de la part des deux partis en présence.

Nous citons d'ailleurs à ce sujet quelques dépositions :

Déposition de M. Cloatre, à Saint-Renan :

M. Ricard. — Savez-vous si ces fermiers ont été menacés ?

Le témoin. — Non. Pas directement. Mon propriétaire a dit à mes enfants que je n'aille plus le voir parce qu'il savait que je n'avais pas été à la réunion de M. de Blois.

Déposition de M. Loaëc (J. M.), à Lannilis :

« Un conseiller d'arrondissement, M. de Poulpiquet, a essayé d'influencer un conseiller municipal. Du reste, les partisans de M. de

Blois ont usé de tous les moyens. Je sais des fermiers qui ont été menacés d'être chassés de leur ferme.

« Un fermier de Lanascal a refusé de se rendre à une convocation de M. de Blois. D'autres y sont allés, ont consommé et ont reçu 5 francs.

« Des menaces analogues ont été faites envers des commerçants. »

Déposition de M. Gourmel, à Ouessant :

« Le jour où j'ai reçu des bulletins de M. de Blois, mon cousin, conseiller municipal, m'a dit qu'il ne me fallait pas distribuer de ces bulletins et, comme je tiens un petit commerce, il m'a prédit que je ne ferais plus rien. Ce conseiller municipal est en même temps trésorier de la fabrique. »

Déposition de M. Guillerm, à Saint-Renan :

« Le maire, M. Cloatre et M. Abjean m'ont insulté en me disant qu'ils ne me croyaient pas un homme comme cela. Ils m'ont dit que je ne resterais pas dans ma place. C'est pitoyable et c'est pour cela que je suis venu déposer. »

On a été jusqu'à influencer de malheureux hospitalisés.

Voici une déposition qui en fait foi :

Déposition de M. Guéguéniou, à Lesneven :

« On a influencé les hospitalisés de Lesneven en faveur de M. Gayraud, les menaçant en cas de refus de les chasser. »

Toutefois, il faut dire que les faits de cette nature se sont passés dans les deux camps et que l'un a peu à envier à l'autre sur ce point. Ils n'en sont pas moins répréhensibles.

Le devoir du Gouvernement.

Le récit qui précède ressemble au premier abord à un conte de revenants et à une histoire d'un autre âge.

Vous verrez, Messieurs, par la lecture des documents annexés à ce rapport que ce récit n'est qu'un pâle résumé de faits qui se sont accomplis durant la période électorale.

Dans la circonscription dont nous parlons, la souveraineté du peuple n'est qu'un mot qui n'a pas de sens ; le souverain, c'est le prêtre.

Le suffrage universel n'existe que de nom ; il est canalisé par les prêtres qui en dirigent le cours à leur guise.

Vous nous permettrez de vous exposer succinctement les causes qui font que ces populations sont si notoirement en arrière de celles des autres parties de la France. C'est qu'elles sont dominées par deux puissances qui les étreignent : le presbytère et le château.

L'un et l'autre se sont trouvés en lutte au sujet de la dernière élection législative. Il ne faut pas s'y méprendre ; ces combats ne sont que momentanés. C'est le paysan breton, soumis à l'un comme à l'autre, qui paye les frais de la guerre.

Au château, on le tient par l'intérêt matériel.

Au presbytère, on le tient par un épouvantail terrible pour lui : l'enfer.

La misère dans ce monde, les flammes éternelles dans l'autre, telle est la double menace qui pèse à tout instant sur sa tête. Sa vie en est entièrement remplie.

Qu'il nous soit permis en cette circonstance de nous adresser au Gouvernement et de lui dire qu'il ne s'intéresse pas assez au développement des idées de progrès dans la Bretagne.

Sans doute, il n'y aurait rien à espérer immédiatement de la violence et de la brusquerie sur une population dans laquelle la foi est ancrée jusqu'à la superstition. Mais avec le temps, on arriverait sans secousse au résultat désiré au nom de la civilisation.

Il faut se dire que, là-bas, les curés sont les maîtres et qu'ils en abusent. Ils méprisent et font détester le Gouvernement qui garde trop de ménagements vis-à-vis d'eux ; c'est l'avis unanime des républicains bretons.

Le prêtre ne se prive pas en Bretagne de conseiller la désobéissance aux lois qui ne lui conviennent pas, et, au nombre de celles-ci, il en est une dont la République a doté la France et qui est sa plus grande gloire : c'est l'enseignement laïque et obligatoire.

Or cette loi est l'objet de la malédiction du clergé breton.

La franc-maçonnerie et l'école laïque sont deux cibles sur lesquelles il tire sans interruption. La franc-maçonnerie s'en amuse pour ce qui la concerne, mais le Gouvernement ne peut rester indifférent.

Il n'est pas rare d'entendre dire en Bretagne qu'il ne faut pas donner trop d'instruction aux enfants, car c'est un moyen d'en faire des fainéants.

Ce sont des gens instruits qui disent cela.

Déposition de M. Fichou, premier maître de la marine en retraite :

« Un prédicateur a dit en chaire : Ne donnez pas trop d'instruction à vos enfants, vous en feriez des fainéants. »

Les prêtres évitent le plus possible la langue française; toutes leurs préférences sont pour une instruction en langue bretonne.

Tous les prônes sont faits dans cet idiome. Ils échappent par là en grande partie au contrôle des autorités civiles; ils se prêtent moins bien à des constatations littérales, et la plupart des arguties opposées aux témoignages que l'on recueille à cet égard consistent à soutenir que le témoin a dû mal comprendre ou mal traduire.

C'est aussi en breton exclusivement que le catéchisme est fait dans les campagnes. Il faut observer à ce sujet qu'il y a deux versions du petit catéchisme du diocèse de Quimper. L'édition française, au premier examen, ressemble au catéchisme de tous les diocèses de France. L'édition bretonne contient des additions, une surtout assez considérable dans l'instruction sur le quatrième commandement de Dieu :

« Tes père et mère honoreras. »

Il n'est plus là question seulement des devoirs des enfants envers leurs parents, et par extension de ceux des serviteurs envers les maîtres, et réciproquement. Il y a tout un développement sur les devoirs envers l'autorité, puis spécialement sur les devoirs électoraux, pour l'accomplissement desquels il faut prendre l'avis des personnes éclairées, et en premier lieu celui des prêtres; si bien que les prédications électorales les plus véhémentes prennent pour texte le développement des instructions du catéchisme sur le quatrième commandement. En temps d'élection, M. le recteur remplace le père et la mère qu'il est commandé d'honorer.

Les prêtres refusent la première communion aux élèves des écoles laïques.

Déposition de M. Le Léap, instituteur:

« L'an passé, on a refusé les Pâques à huit de mes élèves, sous prétexte d'ignorance du catéchisme; en réalité, parce qu'ils étaient à l'école laïque.

« Le curé menace les parents de malheur quand ils envoient leurs enfants à l'école sans Dieu. »

On a vu ce fait audacieux, un curé ne voulant pas accepter à un baptême, comme parrain, un professeur de lycée.

Déposition de M. Jacob, commis principal des contributions indirectes, à Lannilis:

« Quelque temps avant la naissance de mon enfant, le curé a demandé à ma belle-mère quel serait le parrain. Elle lui répond que ce sera mon frère, professeur au lycée de Brest.

« Voici la lettre écrite par le curé à ma belle-mère. »

Dans cette lettre, que nous publions en annexe, M. le curé Ollivier déclare ne pouvoir accepter comme parrain M. Jacob, professeur au lycée.

L'enfer attend ceux qui envoient leurs enfants à l'école laïque.

Déposition de M. Lost, instituteur, à Brelès:

« Le curé avait fait, avant la rentrée des écoles, un discours très violent contre l'éducation laïque, menaçant des flammes de l'enfer ceux qui nous enverraient leurs enfants, et leurs recommandations sont des ordres qu'on exécute. »

Déposition de M. Yves Laot, instituteur, à Saint-Renan :

« Il y a une grande action du clergé au point de vue scolaire, surtout à l'époque de la première communion. Il y a quelques jours, le vicaire est allé voir la mère de deux de mes élèves, dont l'un est en âge de première communion, la sollicitant d'envoyer son fils chez les frères, sous peine de ne pas le recevoir à la première communion, et garantissant la réception au cas contraire. »

C'est ainsi que l'école laïque est redoutée par le parti clérical.

Aussi les écoles sont-elles peu fréquentées.

C'est d'ailleurs une persécution de tous les jours pour les instituteurs et leurs élèves.

La loi sur la gratuité et l'obligation de l'enseignement est lettre morte, au moins dans cette partie de la Bretagne.

Et, si le Gouvernement n'intervient pas, la loi continuera à être méconnue, transgressée, et cette région se trouvera longtemps encore de deux ou trois siècles en retard sur le reste de la France.

L'instruction, ce premier capital, actuellement indispensable, les dirigeants bretons la refusent à leurs paysans, pour mieux les tenir et les exploiter, alors que, dans les pays monarchiques, elle est répandue à profusion dans l'intérêt national!

Nous estimons que le Gouvernement doit porter ses vues de ce côté ; son devoir est d'assurer l'exécution de la loi.

La face des choses changerait en Bretagne, c'est l'avis général de tous les gens éclairés de ce pays. Tous sont unanimes à déplorer que le Gouvernement ne seconde pas leurs efforts. Il existe un noyau d'hommes de progrès, déjà compact, dont le concours ne faillira certainement pas.

Pour assurer le respect de la loi, il suffirait de doter ces départements, de fonctionnaires éprouvés, — nombreux déjà — à l'esprit bienveillant mais ferme et pondéré, et de les soutenir.

Car il faut bien le dire,les fonctionnaires républicains se plaignent d'être abandonnés en pâture aux ennemis de la République et, par suite, de ne pouvoir même faire respecter nos institutions en leurs personnes.

La Commission aurait cru ne pas remplir entièrement sa mission, si elle ne vous avait pas parlé de cet état de choses et si elle ne vous avait pas signalé cet état d'esprit.

En effet, les enquêtes électorales ont déjà été nombreuses en Bretagne et on pourra en ordonner beaucoup encore sans aucun profit, si l'on n'arrive pas à modifier les mœurs politiques et religieuses qui sont déplorables.

Conclusion.

Votre Commission, Messieurs, — quoique des ultramontains de Bretagne en aient pu dire, pour tenter de se justifier et pour le besoin de leur polémique — ne saurait être suspecte de partialité.

En effet, les deux candidats en présence étaient l'un royaliste et l'autre clérical et la Commission était exclusivement composée de républicains.

Ce qui s'imposait dans son examen, c'était l'impartialité la plus absolue. La Commission l'a strictement observée.

Nous donnons, comme appendice du présent rapport, toutes les dépositions des témoins, tous les documents qui ont été produits, sans en omettre et sans en tronquer aucun.

Vous jugerez la cause qui vous est soumise, non d'après l'appréciation de votre Commission, mais d'après les faits établis, sur le vu de documents authentiques et probants.

Vous y verrez que dans toute cette campagne électorale qui a précédé le scrutin du 24 janvier dans la 3e circonscription de Brest, dans cette propagande sans frein et sans mesure qui a amené l'élection de M. l'abbé Gayraud — beaucoup de témoins ont dit à la Commission

que, sans cette ingérence excessive du clergé, M. le comte de Blois, qui est du pays, eût triomphé — peu de faits sont directement imputables au candidat qui a remporté la victoire. L'abbé Gayraud s'est contenté de se montrer dans les églises ; il a pris la parole dans deux ou trois réunions, se reposant sur ses auxiliaires du soin de faire le reste : ils n'ont pas trompé ses espérances et ils ont même dû le surprendre par leur ardeur et leur dévouement à sa cause. Comment en eût-il été autrement? N'étaient-ce pas leurs propres intérêts qu'ils défendaient? Et ayant eux-mêmes choisi leur candidat, ne devaient-ils pas le soutenir de tout leur pouvoir et de toute leur autorité?

Le clergé breton a voulu assumer toute la responsabilité, et il faut lui rendre cette justice qu'il y a pleinement réussi. Mais un peu ébloui par la puissance qu'il exerce dans cette région, il ne s'est pas rendu compte qu'en d'autres points de la France on voyait son action d'un œil moins favorable et qu'on n'admettait pas aussi passivement qu'en Bretagne son intervention. Bien que devant être instruit par les expériences des enquêtes parlementaires de 1876 et de 1885, il n'a pas pensé qu'on irait jusque dans ses fiefs électoraux étudier ses procédés de propagande et scruter la conscience des électeurs. Aussi s'est-il laissé aller aux excès regrettables que nous vous avons signalés et qui, aux yeux de la Commission, motivent, et bien au delà, l'invalidation que nous avons l'honneur de vous demander de voter.

Les partisans de M. l'abbé Gayraud nous ont dit, au cours de l'enquête, qu'invalider leur élu, c'était lui préparer un nouveau succès plus éclatant. Ce n'est pas notre sentiment : la visite de la Commission, son activité et son impartialité ont surpris le clergé, en même temps qu'elles ont produit sur les consciences une impression très salutaire et très vive. Nous nous sommes attachés à faire sentir aux électeurs toute l'étendue de leurs droits, à préparer leur émancipation du joug qui les opprime ; nous avons la confiance que dans une nouvelle élection ils seront moins sensibles à la pression et aux menaces et sauront enfin, dans ce coin de la Bretagne comme dans les autres circonscriptions de France, affirmer courageusement leurs opinions et leurs convictions.

ANNEXES

ANNEXE N° 1

I

RAPPORT

fait par M. Gustave ISAMBERT, *au nom du* 6e *bureau, sur l'élection de la* 3e *circonscription de l'arrondissement de Brest (Finistère).*

L'élection du 24 janvier 1897 pour le remplacement de M. d'Hulst, décédé, a donné les résultats suivants :

Nombre des électeurs inscrits, 17,669, dont le quart est de 4,418.
Nombre des votants, 13,688.
Nombre des suffrages exprimés, 13,618, dont la majorité absolue est de 6,810.

Ont obtenu :

MM.	Gayraud	7.326 voix
	de Blois	5.976 —
	Loisel	145 —
	Georges	45 —
	Martin	29 —
	Lefebvre	20 —

M. Gayraud (Hippolyte), missionnaire apostolique, a été proclamé député, comme ayant réuni un nombre de voix supérieur à la fois à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

La matérialité des opérations électorales ne paraît pas entachée d'irrégularités graves, et il est sans intérêt de s'appesantir sur quelques observations de détail faites au sujet de la tenue des bureaux électoraux, ou d'examiner, parmi les bulletins annexés aux procès-verbaux, si telle ou telle annulation n'a pas été un peu rigoureuse au détriment, ici d'un candidat, et là d'un autre. Les chiffres du recensement attribuant à M. Gayraud 516 voix de plus que le chiffre requis pour la majorité absolue et 1,350 voix d'avance sur son concurrent le plus favorisé, des controverses portant sur quelques unités ne sauraient ni changer ni même atténuer dans une proportion appréciable le résultat.

Il convient donc de s'en tenir aux protestations intéressant d'une façon plus générale la liberté et la moralité de l'élection. Votre 6e bureau en a reçu un nombre assez considérable.

Quelques-unes mentionnent, soit au premier plan, soit accessoirement, des libations, des distributions de petits verres; mais, à défaut de contre-protestations versées au dossier, il suffit d'avoir parcouru la polémique imprimée au cours de l'élection pour se rendre compte que les partisans de candidats opposés se renvoient le reproche d'avoir recouru à ce mode de propagande, qui semble fâcheusement entré dans les usages locaux. Peut-être convient-il seulement de prendre note d'une allégation d'après laquelle, à Plouzané, des largesses de café et de cigares auraient été introduites, pendant le scrutin, à l'intérieur même de la salle du vote.

Ce qui donne à la campagne électorale tout entière sa couleur et son caractère, c'est non pas l'intempérence de zèle de quelques personnalités ecclésiastiques, mais l'invasion systématysée du clergé dans le domaine politique et ce que l'on peut appeler, sans abus du langage figuré, la mobilisation de l'armée noire, avec ses cadres au complet et sa discipline entière.

Il est venu aux oreilles, même de la portion la plus distraite du public, quelques échos des tâtonnements qui se sont produits pendant plusieurs semaines à la recherche d'un homme d'église pour succéder à M. d'Hulst. Il fut question de M. l'évêque de Montpellier, puis on annonça une première fois M. l'abbé Gayraud, puis le père Charmetant, sans parler de diverses candidatures moins étrangères au terroir qui s'étaient posées ou proposées dans l'intervalle.

Enfin, le 9 janvier, M. Gayraud écrivait au père Charmetant une lettre rendue publique et dans laquelle il s'exprimait ainsi :

« Deux dépêches parties de Brest, l'une hier au soir et l'autre ce matin, m'apprennent, à mon grand étonnement, qu'une réunion électorale de tout le clergé de la 3e circonscription, tenue à Lannilis, me renouvelle l'invitation de poser ma candidature à l'élection législative du 24 janvier. »

Tous les termes de cette notification méritent d'être retenus, sans en excepter l'expression du grand étonnement du candidat désigné, étonnement qu'il ne nous en coûte pas de juger sincère, car il nous permet de mettre hors de cause, dans la mesure du possible, la personnalité du député proclamé dont les pouvoirs sont soumis à notre vérification, pour nous en tenir à l'organisation qui a pesé de tout son poids sur l'élection ou qui, pour mieux dire, a fait l'élection.

Ainsi, le candidat est choisi, un peu plus de quinze jours avant le scrutin, par une réunion électorale. Et de qui est composée cette réunion électorale? De tout le clergé de la circonscription. Cette constatation s'appuie sur un témoignage non suspect et qui peut se passer de légalisation supplémentaire.

Pour n'avoir pas à revenir sur ce document, nous en détacherons encore cette phrase, par laquelle le missionnaire apostolique à l'intérieur expliquait au zélateur des écoles d'Orient le phénomène qui venait de se produire :

« Il arrive qu'en face du candidat royaliste, qui n'a pas compris, ce semble, la haute portée de votre candidature, les électeurs catholiques s'unissent pour soutenir la cause dont on veut bien dire que je suis l'un des serviteurs, celle des directions politiques et sociales de Léon XIII. »

Comment s'exerça l'action « catholique » décidée dans la réunion électorale de Lannilis? Nous ne le savons pas dans le détail pour toutes les communes, mais nous pouvons en prendre une idée par les attestations adressées à la Chambre et qui concernent la majorité de ces communes.

Presque toutes les pièces versées au dossier se présentent sous les formes les plus régulières, et les signatures sont généralement légalisées. La preuve est apportée de refus de légalisation opposés par les maires du Loc-Maria et de Plouider, dans des conditions qui font penser que ces magistrats municipaux se forment une idée inexacte du sens et de la portée de cette formalité.

Exception doit être faite pour les pièces communiquées par un des candidats les moins favorisés, M. Louis Georges, conseiller municipal à Fontenay-le-Fleury (Seine-et-Oise), qui est, semble-t-il, un ecclésiastique originaire de Bretagne, et qui revendique les titres de « Mgr Georges, camérier d'honneur du pape ». M. Georges a fait envoyer de Brest, comme afficheurs et distributeurs de bulletins, un certain nombre de retraités de la marine, qui ont fait leurs rapports sur l'accomplissement de leur mission. Ils constatent pour la plupart qu'ils ont reçu un assez mauvais accueil. Dans certaines communes, on leur a arraché leur matériel d'affichage, on a confisqué des affiches ou brûlé des bulletins. A Plourin, il leur est impossible de trouver un logement à cause de leur candidat. Ces mésaventures, dont le récit est signé sur des feuilles volantes et sans légalisation, n'arrêteraient peut-être pas l'attention si l'on n'y trouvait des indications qui, le cas échéant, pourraient appeler des éclaircissements.

On n'y voit, en effet, apparaître que rarement l'autorité municipale ; en revanche, c'est l'autorité ecclésiastique qui autorise ou refuse à son gré l'hospitalité sur le sol de la paroisse ; c'est ainsi qu'à Ploudaniel un afficheur (Le Guen) se plaint de s'être heurté à une interdiction d'affiche, d'ordre du recteur ; un second (Refloch), d'avoir été, par ordre du même recteur, mis à la porte de l'auberge où il avait pris logement la veille ; qu'un autre afficheur affirme avoir été menacé par le recteur de Saint-Méen d'un procès-verbal s'il persistait dans son intention d'afficher ; qu'un autre est interpellé par le recteur de Kernouès : « Que faites-vous là? Vous ne savez pas pour qui vous travaillez. C'est peut-être un faux prêtre, etc. » ; que le recteur de Goulven somme les distributeurs d'un candidat non agréable de se retirer des abords de la salle de vote ; qu'un vicaire, à Plougonvelin, crie sur la place à l'afficheur : « Votre candidat est mort » ; un autre, à Porspoder : « Il y a vingt ans qu'il est mort. »

Nous mentionnons encore pour mémoire une protestation de M. Théodore Lefebvre, candidat républicain, qui n'a obtenu que 20 voix. Il appuie sa demande d'invalidation sur des considérations qui ne paraissent pas avoir leur place dans une vérification de pouvoirs, et finalement sur l'ingérence abusive du clergé local, mais sans apporter de contribution appréciable aux témoignages qui établissent cette ingérence.

Enfin, nous ne pouvons, à notre sincère regret, qu'accuser réception d'une lettre qui nous a été communiquée à la veille du dépôt de ce rapport, par laquelle M. le docteur Loisel, autre candidat républicain, demande à être entendu dans l'enquête sur l'élection. Cette demande, un peu tardive en ce qui concerne le bureau, n'est, au contraire, si la Chambre ratifie notre proposition, qu'un peu prématurée.

Nous passons à l'analyse d'une partie beaucoup plus substantielle du dossier dont nous avons été saisis.

On y voit se dessiner tout d'abord comme les deux meneurs principaux de l'élection deux curés de canton, le curé de Ploudalmézeau, M. l'abbé Grall, collaborateur de l'*Etoile de la Mer* et propriétaire, affirme-t-on, d'une édition populaire mêlée de français et de breton, le *Courrier du Finistère;* puis le curé de Lannilis, M. l'abbé Ollivier, autre correspondant de l'*Etoile de la Mer* et qui avait été précédemment le supérieur du grand séminaire de Quimper.

A Ploudalmézeau, où M. Gayraud avait annoncé une réunion électorale pour le dimanche 17, la grand'messe fut l'occasion d'une présentation dont la mise en scène a produit dans la contrée une émotion particulière : nous en rencontrons l'écho dans une protestation signée de M. Émile de Kerros et dans un imprimé de M. de Poulpiquet, conseiller d'arrondissement; mais le récit le plus circonstancié en est fourni par MM. Alain Quéinnec et Pierre Lhostis, électeurs à Lannilis, et qui en parlent comme témoins directs. Cette pièce doit être citée littéralement :

« Le dimanche 17 janvier 1897, pendant la grand'messe, à Ploudalmézeau, M. l'abbé Grall est monté en chaire et nous a d'abord indiqué les circonstances dans lesquelles fut prononcé le « vœu national » et nous a rappelé que l'on célébrait le vingt-cinquième anniversaire de cette promesse solennelle. A cette occasion, Mgr l'évêque de Quimper autorisait MM. les curés des paroisses à donner aux fidèles la bénédiction du Saint-Sacrement, et M. l'abbé Grall nous conseillait, pendant cette bénédiction, de prier à l'intention des élections législatives qui devaient avoir lieu le dimanche suivant 24 janvier ; lui-même, à la fin de la messe, monterait en chaire pendant la bénédiction et prierait à haute voix dans cette intention. Sa conscience lui faisait un devoir de nous indiquer, au sujet de ces élections, quelle devait être notre ligne de conduite.

« Deux candidats se trouvaient en présence, mais un seul avait le droit de se dire chrétien et catholique; c'était celui qui, docile aux ordres de Notre Saint-Père, se présentait aux électeurs de la 3e circonscription comme le représentant de l'Eglise. Nous étions tenus de voter pour lui ; le fait de voter pour un autre constituait un péché et un péché grave. Ce bulletin, si léger entre nos doigts et que nous devions le dimanche suivant déposer dans l'urne, pèserait très lourd dans la balance de la justice divine.

« Aussitôt la sainte messe achevée, M. l'abbé Grall, comme il nous l'avait promis, monta de nouveau en chaire pendant que M. Gayraud se dirigeait vers l'autel pour donner la bénédiction. Pendant la cérémonie, l'abbé Grall pria Dieu de bénir la paroisse de Ploudalmézeau et d'éclairer les électeurs de la 3e circonscription, afin que tous accordent leurs suffrages à

cet homme de bien, à ce vaillant chrétien qui serait un si ferme soutien de l'Eglise catholique. »

M. le curé Grall a des vicaires qui se sont piqués d'émulation, si l'on s'en rapporte aux déclarations du nommé Gabriel Guenneguès, cultivateur dans ladite commune de Ploudalmézeau; il s'était chargé de distribuer « des billets pour M. de Blois ». Les vicaires, avertis du fait, se mirent le 22 janvier à le suivre à la trace de maison en maison pour s'emparer des bulletins déposés. Arrivés chez Guenneguès, ils ne trouvèrent personne, mais firent chercher sa femme qui était allée aux champs, lui adressèrent des reproches sur le « joli métier » que faisait son mari, et parlèrent de prison. « Ils ajoutèrent, dit Guenneguès, qu'au surplus le cas était particulièrement grave pour moi, qui avais une fille religieuse, et que le curé saurait ce qu'il y avait à faire. Ma femme et moi nous avons compris la menace qui nous était faite de renvoyer notre fille. Ma femme, fortement intimidée, n'osa pas refuser de leur livrer les liasses de billets au nom de M. de Blois, que j'avais en réserve pour la distribution des jours suivants. Elle ne leur a donnés que sur la plus violente contrainte morale. »

Cette menace de chasser du couvent des enfants entrés en religion est un moyen de pression qui a sa couleur locale dans ce pays de Léon, où la plupart des familles ont sacrifié quelqu'un des leurs à l'Église. Ce n'est pas le seul exemple qui nous en soit signalé.

L'ardeur du clergé n'aurait pas été moindre dans la commune voisine de Lampaul, au dire de René Brannellec, cultivateur à Coat-Méal, qui fait entre autres les déclarations suivantes : « Le jour des élections, j'étais à Lampaul-Ploudalmézeau, où j'ai assisté à la grand'messe. M. le recteur a dit qu'il fallait voter pour un défenseur de la religion, pour un homme dévoué à l'Église, et a continué ainsi en nous désignant l'abbé Gayraud sans le nommer, mais de façon que personne ne pût se méprendre. Enfin, à un moment donné, il a dit : « N'ayez pas peur, votez sans crainte et crachez à la figure de tous les ennemis de M. Gayraud! »

A Tréglonou, suivant le témoignage des nommés Pierre Troadec, Louis Tréguer, Jean-Marie Treguer et René Stéphan, le curé s'est rendu le 16 janvier dans toutes les maisons, « recommandant à tous de venir le voir à cinq heures, *à l'église*, pour y entendre l'abbé Gayraud, qui devait y faire une réunion électorale ».

Le jour du vote, il fut dit dans le même bourg deux messes. Voici ce qu'en rapporte le maire de la commune, M. de Riverieulx : « Il est de notoriété publique qu'à la messe matinale dite exceptionnellement le 24 janvier, à cause du vote à émettre, ainsi qu'à la messe paroissiale du même jour, M. le recteur de Tréglonou est monté en chaire pour engager les électeurs à bien voter pour obéir aux instructions du Souverain-Pontife, pour triompher des ennemis de l'Église, des francs-maçons, et qu'après une prière dite pour obtenir un bon vote il a fait remarquer que le vote qui aurait lieu serait pour plusieurs la cause de leur salut ou de leur damnation. »

François Buors, cultivateur dans la même commune, à Kerantour, ne se borne pas à invoquer la notoriété publique. Il a bien entendu dire qu'à la messe exceptionnelle du matin. M. le recteur avait fait un sermon violent; il ne se donne pas comme témoin auriculaire. « Mais j'étais, ajoute-t-il, à la grand'messe, qui était dite par un prêtre de Plabennec. Après l'Évangile, M. le recteur a lu le prône du haut de la chaire comme d'habitude; mais, avant de descendre, il a dit et redit qu'il fallait voter pour le pape, qu'il fallait voter contre les francs-maçons. Il n'a pas prononcé le nom de M. de Blois, mais ce n'était pas nécessaire : tout le monde comprenait que le candidat du pape était M. Gayraud, que le franc-maçon était M. de Blois. — Ce n'était pas fini. Le prêtre de Plabennec qui disait la messe est venu en chaire remplacer M. le recteur. Tout son sermon a porté sur l'élection. Il menaçait des peines éternelles ceux qui voteraient mal. Il disait que voter contre le pape était commettre un péché mortel; il répétait qu'il y avait deux sortes d'électeurs : ceux qui étaient du côté de l'Église et ceux qui étaient contre. En somme, il nous a effrayés tant qu'il a pu. »

A Plouguin, divers électeurs signalent les visites de ferme en ferme et de maison en

maison des prêtres, et notamment les importunités du vicaire Madec, allant expliquer qu'il fallait voter pour un prêtre..., pour le prêtre de leur choix, bien entendu.

A Landunvez, affirme M. Marzin, adjoint au maire de la commune et président du comité de sauvetage d'Argenton: « M. Boucher, vicaire, n'a pas craint, du haut de la chaire, à la première et à la grand'messe, de laisser entendre que ceux qui voteraient pour M. le comte de Blois iraient en enfer. Il est aussi à remarquer que le recteur et le vicaire de Landunvez ont fait des visites à peu près dans toutes les maisons de la commune, répétant toujours la même chose. »

A Lanildut, M. Emile de Kerros, propriétaire dans la commune, à Rumorvan, se plaît à constater que le recteur et le vicaire actuels sont restés corrects en ne disant pas un mot de l'élection dans l'église ; mais on avait pris ses mesures pour suppléer à cette discrétion. « Je dois signaler, dit M. de Kerros, la présence dans cette commune d'un ancien vicaire remplacé depuis peu et qui n'est revenu dans ce pays, où il a longtemps séjourné, que dans un but électoral; sa présence dans certaiue réunion tumultueuse l'a surabondamment démontré ».

A Tréouergat, il n'est pas allégué que des prédications électorales aient eu lieu en chaire au cours de la campagne; ce n'est que le dimanche d'après l'élection que le curé, prenant la parole devant l'autel, aurait déversé dans le cœur de ses paroissiens ses amertumes, et ses paroles sont ainsi traduites par un de ses auditeurs : « Il y a un an que je suis parmi vous, je n'ai pas eu à me déplaire ; mais du jour de l'élection j'ai vu que les deux tiers ont voté au contraire de moi et au contraire da Saint-Père le Pape. » Cette dernière pièce n'a d'ailleurs d'autre intérêt que de montrer que la discipline et l'unité de vues, réclamées par M. l'abbé Grall du clergé du canton de Ploudalmezeau, n'ont pas été déparées par un grand nombre d'exceptions.

C'est sous les auspices et par les soins du curé de Lannilis, M. l'abbé Ollivier, que s'était tenue la réunion électorale où la candidature de M. Gayraud avait été adoptée. C'est dans le même bourg que se réunit, le 13 janvier, dans un vaste dortoir de l'école des frères le « congrès » où le candidat prit pour la première fois contact avec la circonscription. « Beaucoup de prêtres, cela va sans dire », dit à cette occasion l'*Etoile de la Mer*. A la grand'messe du 17 janvier, le curé Ollivier prononça un sermon dont plusieurs électeurs de la commune, cultivateurs pour la plupart, citent des phrases qu'ils garantissent authentiques, celles-ci entre autres : « Il n'y a plus que deux partis, celui du Pape et celui de ses adversaires... De quoi avez vous peur? Est-ce d'une petite poignée de laïques qui sont les ennemis du Pape et qui mettent la brouille dans le pays? » Le maire de Lannilis, M. Paul de Kerdrel, affirme de son côté : « Les vicaires ont passé dans la plus grande partie des fermes, faisant de la propagande pour l'abbé Gayraud, entre autres dans cinq des miennes. Le chantre a distribué des billets et n'a pas quitté la porte de la mairie pendant toute la journée du 24 janvier. »

A Plouguerneau, la plus grosse commune du canton et même de la circonscription, M. de Poulpiquet, oonseiller d'arrondissement, déclare : « 1° M. Quentel, vicaire de la paroisse, a parcouru la commune pendant huit jours, entrant dans les maisons et pressant de voter pour l'abbé Gayraud ; 2° M. Quentel s'est tenu le 24 janvier dans le voisinage de la salle de vote, et cela pendant presque toute la journée; 3° des habitants de la commune de Plouguerneau sont venus chez moi, dans l'après midi du 23, se plaindre de ce que des billets de vote déposés chez eux et portant le nom de M. de Blois avaient été saisis par le même M. Quentel. »

A Landéda, le maire, M, Glaizot, constate que, pendant toute la durée du scrutin, l'un des deux vicaires, se remplaçant à tour de rôle, est resté de faction dans la salle de vote. Il n'y a eu qu'une heure environ durant laquelle, obligés de s'absenter tous les deux, ils se sont fait suppléer par le sacristain.

En passant dans le canton de Lesneven, l'attention est tout d'abord attirée par les témoignages qui nous sont parvenus de la commune de Plouider. Quatre électeurs déclarent : « Le 19 janvier, à trois heures et demie de l'après-midi, M. Gayraud, candidat, a tenu dans l'église de Plouider une réunion électorale à laquelle assistaient environ soixante-dix per-

sonnes, entre autres conseillers municipaux et électeurs de la commune. Il est monté en chaire, revêtu d'un surplis, auquel assistait le clergé au complet. » Il parait préférable de transcrire une gaucherie de rédaction, d'ailleurs bien vénielle de la part de citoyens accoutumés à s'exprimer plus couramment en breton, plutôt que d'altérer l'ingénuité de cette attestation.

Tout à l'heure, on nous parlait, à Tréglonou, d'une réunion convoquée dans l'église un samedi, pour cinq heures; mais on ne nous disait pas comment elle s'était passée. Ici, on nous la montre, la réunion électorale dans l'église paroissiale, avec le candidat en chaire; et ce doit bien être une réunion électotale; en effet, on n'aperçoit pas la confusion qui aurait pu se produire dans l'ésprit des déposants : quelle est la cérémonie du culte qui se célèbre un mardi, à trois heures et demie de relevée, dans une église de campagne? Les mêmes protestaires constatent des visites du clergé de Plouider dans les maisons de toute la commune pour recommander la candidature Gayraud. Quatre prêtres se trouvent toute la journée du vote, sur la place publique, pour continuer la propagande électorale, et à la fin du scrutin opèrent comme scrutateurs.

Est-il bien nécessaire après cela de s'arrêter aux doléances particulières du sieur Abily, aubergiste, qui n'a pu obtenir l'absolution depuis les élections municipales de mai 1896, parce qu'il s'était laissé porter sur une liste municipale non patronnée par le presbytère, et dont la femme a été mal reçue par le vicaire au confessionnal, parce que l'abbé Martin (encore un candidat ecclésiastique non approuvé!) avait trouvé asile dans son auberge? Cela donne pourtant quelque créance à la déclaration, extravagante à première vue, du sieur Simon, l'un des distributeurs du candidat Georges, affirmant que les abbés de la même commune lui auraient porté une sorte de défi de se faire servir à boire ou à manger dans le bourg de Plouider.

A Kerlouan, le mercredi 20, une réunion électorale aurait eu lieu aussi dans l'église, affirme une dépêche qui laisse attendre à ce sujet des certifications plus régulières.

A Ploudaniel, l'abbé Gayraud, introduit par le clergé de la paroisse, a tenu sa réunion dans la salle de l'école congréganiste de filles.

A Saint-Méen, les religieuses ont fait distribuer par leurs élèves les bulletins à bande gommée où le nom de l'abbé Gayraud était substitué à celui de M. de Blois.

A Trégarantec, la réunion électorale de l'abbé Gayraud s'est tenue, non pas à l'église, comme à Tréglonou et à Plouider, mais au presbytère. Deux prêtres originaires de la commune, MM. Guilherm, vicaire à Landerneau, et Lehoc, vicaire à Bohars, s'étaient chargés de parcourir la commune, en étendant leurs excursions dans certaines fermes du territoire de Ploudaniel.

A Saint-Renan, le candidat n'eut pas l'avantage d'être reçu par le curé, retenu loin de sa paroisse par un deuil. En l'absence de celui-ci, ce fut son premier vicaire, M. l'abbé Guirriec, qui, entouré de nombreux prêtres, ouvrit la réunion électorale du 16 janvier, proposa et mit aux voix la composition du bureau. Le président choisi fut M. le conseiller général Lareur, qui, un peu plus tard, guidant le candidat dans le canton, criait à la foule : « Avec le Pape! avec le Pape! »

« La plus grande partie des électeurs de Saint-Renan, dit un électeur de cette commune, M. de Parcevaux, propriétaire à Coatmanach, a eu, la semaine précédant l'élection, la visite de nos deux vicaires; aux uns ces messieurs demandaient leur neutralité, aux autres leur vote pour M. Gayraud. Ensuite trois prêtres ayant de la famille à Saint-Renan sont venus deux ou trois jours avant l'élection. »

Un ancien conseiller général du canton, M. Charles de Kervasdoué, présentement retiré à Landerneau, envoie ses informations sur ce qui s'est passé dans la commune de Plouzané. Il certifie « qu'en vue d'exercer sur les électeurs une pression de nature à influer sur leur conscience et, par suite, sur leur vote, des visites domiciliaires ont été faites dans chacune des fermes de Plouzané par l'un ou l'autre des ecclésiastiques de la paroisse ». Un certain nombre « d'individus » affirment même que ces ecclésiastiques leur ont dit qu'ils commettraient un péché mortel s'ils votaient pour M. de Blois.

A côté de ces constatations, trop répétées pour ne pas donner à ce relevé un air de monotomie, M. de Kervasdoué a recueilli des propos bien extraordinaires : celui d'une femme qui disait de voter pour l'abbé Gayraud, « parce que les nobles pouvaient tuer leurs semblables sans risque d'être condamnés, pourvu qu'ils missent vingt-cinq centimes sur le corps de leurs victimes »; celui d'une autre femme qui, s'adressant à M. de Kesvasdoué lui-même, lui demandait s'il était vrai que les prêtres quitteraient le pays au cas où M. de Blois serait nommé, en ajoutant : « C'est que si les prêtres s'en vont, je m'en irai aussi. » *Sancta simplicitas!*

A Loc-Maria, toujours des visites, de ferme en ferme, d'ecclésiastiques menaçant du feu de l'enfer ceux qui ne voteraient pas pour M. Gayraud. A la messe du matin, prône électoral du vicaire. Sur la place de l'église, le bedeau désignant des propriétaires du pays comme travaillant pour le candidat de l'enfer contre le candidat de Dieu.

Un électeur de Lanrivoaré nous montre le curé Bozennec allant à la rencontre des électeurs aux environs du bourg, puis s'installant à la mairie « avec ses bulletins dans sa soutane ».

A Ploumoguer, le 15 janvier au matin, les conseillers municipaux recevaient du desservant de la commune un billet ainsi libellé :

« M. l'abbé Gayraud viendra ce soir à Ploumoguer vers quatre heures.

« M. le recteur et M. l'abbé Gayraud seront heureux de recevoir le conseil de fabrique et le conseil municipal. »

M. Auguste de Bergevin, trouvant ce genre de convocation insolite, a donné sa démission de conseiller municipal.

En ce qui concerne la petite commune de Trébabu, M. le comte de Kersauzon, électeur de cette commune, écrit : « Il est de notoriété publique que, le samedi 23, veille de l'élection, M. l'abbé Guillerm, desservant, a mis au service de la candidature de M. l'abbé Gayraud l'influence qu'il doit à l'habit qu'il porte et au caractère dont il est revêtu, menaçant ceux qui voteraient pour M. le comte de Blois des peines éternelles, notamment la famille Lhostis Gabriel, de Kéruzoubian, et la famille Le Ru, de Keruzou bras; au chef de cette dernière, doyen de la commune, il a ajouté que, s'il votait pour M. de Blois, on lui renverrait ses deux filles, religieuses de l'ordre du Saint-Esprit. »

On voit quel a été le caractère général des moyens de propagande mis au service de M. Gayraud, et qu'il n'a fait que se conformer aux devoirs de la plus élémentaire reconnaissance en adressant sa circulaire à messieurs les curés et les électeurs de la circonscription ; aux curés d'abord.

Mais on ne se bornait pas à le présenter comme le candidat adoptif du clergé breton. Rien n'était négligé pour faire savoir — ou pour faire croire (votre 6e bureau ne s'estime pas en mesure de dire dès à présent quelle est l'expression juste) — que le candidat n'était pas seulement désigné par la réunion électorale de tout le clergé de la circonscription, qu'il l'était par le Souverain-Pontife en personne, ou tout au moins par a curie romaine.

Les journaux chargés de combattre pour l'abbé Gayraud commencèrent par publier en caractères d'affiche un télégramme de félicitations de l'assemblée d'études sociales réunie chez les pères de l'Assomption de Rome. On semblait attacher surtout du prix à ce télégramme parce qu'il était daté de Rome; et les fidèles devaient entendre que de pieux personnages ne pouvaient télégraphier ainsi de la Ville éternelle sans en avoir reçu l'expresse mission.

Les recommandations publiques ne cessaient de mettre en jeu les instructions ou les directions pontificales. L'*Étoile de la Mer* évitait d'appeler crument M. Gayraud le « candidat du Pape »; mais il ne semble pas que la même réserve fût observée dans la propagande soit orale, soit épistolaire.

Dans la semaine qui précéda le scrutin, la poste apporta dans la circonscription un nombre considérable de lettres venant du grand séminaire de Quimper. On signale des points les plus divers l'arrivée de cette manne. On en a reçu à Lannilis, à Ploudaniel, à Saint-Renan, à Plouarzel, à Loc-Maria. A Landunvez, nous dit-on, il est arrivé plus de vingt

de ces lettres. Des copies certifiées de sept ou huit ont été jointes aux protestations et figurent au dossier. L'entrée en matière est accrochée aux prétextes les plus divers ; l'un s'adresse à un parent, l'autre à un bon compatriote ; un troisième dit : « J'ai à vous parler, bien que vous me connaissiez probablement très peu, mais votre épouse me connaît mieux » ; un autre encore : « Mon cher monsieur S..., peut-être ne connaissez-vous pas mon nom », et il évoque laborieusement le souvenir d'une visite faite en commun à un phare, ou une conversation dans laquelle le « cher monsieur » a parlé de sa fille « qui est religieuse ».

Sous le bénéfice de cette présentation plus ou moins sommaire, le séminariste entame immédiatement le parallèle entre les candidats. Il est d'ordinaire très dur pour M. de Blois; nous nous bornerons donc à citer à son sujet la lettre où il est de beaucoup le plus ménagé :

« Le jour du pardon, si vous vous en souvenez bien, nous avons loué ensemble le comte de Blois ; c'est un très bon chrétien... Mais où il commence d'être en faute, c'est quand il se pose pour la députation malgré l'avis de tous les prêtres à qui appartient plus particulièrement le droit de choisir le remplaçant de M. d'Hulst... Par cela même qu'il désobéit à Léon XIII, chef de l'Église catholique, le comte de Blois n'est plus un bon chrétien, ni même un bon français. »

Le même correspondant dit encore : « Le journal que je vous conseille de lire, c'est l'*Étoile de la Mer*, rédigé à Brest par M. de Trémaudan, un noble catholique, tout dévoué au Pape et à l'Eglise. Je vous conseille en outre de vous y abonner, si vous ne l'êtes pas déjà. En tout cas, conformez-vous aux indications et aux avis de votre bon curé, M. Ollivier ; c'est un homme très éclairé et très dévoué à la bonne cause ; sa conduite politique est approuvée par tous les professeurs du grand séminaire et les grosses têtes de Quimper. »

Quant au panégyrique du candidat Gayraud, il se retrouve partout avec peu de variantes. Il peut se résumer dans ce passage d'une lettre du séminariste J.-Fr. Hily : « Le clergé de France s'est soumis aux enseignements du Pape, et M. Gayraud peut s'intituler candidat républicain catholique, candidat du Pape, de l'Évêque, de MM. les professeurs du grand séminaire. »

Il est impossible de parcourir ces pièces diverses dans leurs développements, mais si pareilles par le sujet et par le plan, sans en retirer l'impression que tous les élèves du grand séminaire ont « composé » avec beaucoup d'émulation sur une « matière » qui leur était dictée à tous et que, par cette heureuse combinaison, ils ont formé, sans négliger leurs études, l'agence électorale la plus affairée que l'on puisse rêver.

Les journaux qui patronnaient M. Gayraud tirèrent un grand parti de la reproduction d'un article publié par l'*Osservatore romano*, qu'ils qualifièrent avec insistance d'organe du Saint-Siège.

Dans leurs numéros du 23 janvier, c'est-à-dire de la veille de l'élection, l'*Étoile de la Mer* et le *Courrier du Finistère* publiaient une longue lettre datée de Rome et signée « marquis Me Swiney, chambellan intime de Sa Sainteté », affirmant l'intérêt que prenait le Vatican au succès de M. Gayraud ; on y lisait notamment :

« Désormais le Pontife aura à la Chambre française un missionnaire apostolique qui portera dans l'illustre Assemblée la vraie doctrine et la bonne parole. »

M. Gayraud est-il vraiment envoyé à la Chambre, non comme le représentant d'une circonscription française ou, pour mieux dire, de la France, suivant le principe proclamé par la Révolution : « Chaque député appartient à la nation entière », ou bien comme un missionnaire du Souverain Pontife ? Cette façon de mettre en avant les instructions du Pape, les directions du Pape, la désignation par le Pape, n'est-elle, au contraire, comme le soutient une fraction du monde religieux, qualifiée de « réfractaire » et de « rebelle » par ses adversaires, qu'une manœuvre électorale ? Le dossier ne fournit pas les moyens d'exprimer à ce sujet un jugement définitif, et il nous a paru téméraire de le former d'après des commentaires postérieurs à l'élection. Mais on reconnaîtra que la Chambre a toute raison de chercher à se faire une opinion à cet égard avant de se prononcer sur l'élection du 24 janvier.

Si le nom du chef de l'Eglise a été invoqué à tort et par une sorte d'usurpation, nul

doute que cette fiction n'ait été de nature à influer sur l'élection et à en altérer le résultat ; mais si cette ingérence dans nos affaires intérieures d'une autorité d'outre-monts était démontrée authentique, elle soulèverait des questions de droit public et même de droit des gens dont il est superflu de faire ressortir ici l'importance. C'est la raison principale qui a conduit votre 6e bureau à conclure à la nécessité d'une enquête.

Alors même que cette enquête n'aboutirait pas à faire toute la lumière désirable sur une question pourtant si essentielle, il est allégué, au sujet de l'intervention du clergé paroissial et diocésain, des faits trop graves et, dans certains cas, trop extraordinaires pour ne pas mériter d'être contrôlés de près et examinés contradictoirement avec les personnes mises en scène; mais, d'autre part, les témoignages qui s'y rapportent sont trop nombreux, trop concordants, ils tirent trop de vraisemblance de la déclaration publique de M. Gayraud que sa candidature est née d'une réunion électorale composée de tout le clergé de la circonscription, pour qu'il nous paraisse possible à la Chambre de passer outre.

La jurisprudence des Chambres françaises, en matière de vérifications de pouvoirs, est constante au sujet de l'ingérence abusive du clergé dans les élections, surtout quand elle s'est manifestée jusque dans la prédication, et il paraît difficile de contester que c'est ici le cas. Le fait, beaucoup plus insolite, auquel il est bien plus difficile de trouver des précédents, de véritables réunions électorales convoquées et tenues à l'église paroissiale, ne peut, s'il reste acquis, qu'aggraver encore le caractère de cette ingérence. Toutes les tentatives pour légitimer des pratiques de ce genre ont échoué devant les législatures successives, qui ont maintenu fermement la vieille maxime de notre droit, que « la puissance spirituelle », même au regard des fidèles sur qui elle s'exerce, « ne s'étend point au temporel ».

Par ces considérations de fait et de droit, votre 6e bureau de janvier vous propose d'ordonner une enquête sur les opérations électorales de la 3e circonscription de l'arrondissement de Brest, afin de pouvoir vérifier les faits allégués, en apprécier l'importance et la portée, et préparer ainsi les éléments d'une décision ultérieure sur la validité ou l'invalidité de l'élection du 24 janvier.

II

ANNEXE DU RAPPORT ISAMBERT.

PROTESTATIONS ET CONTRE-PROTESTATIONS

CANTON DE LANNILIS

Commune de Lannilis.

Pression du Clergé.

A Monsieur Isambert, député rapporteur de l'élection Gayraud dans la 3e circonscription de Brest et à Messieurs les Membres de la Chambre des députés,

Lannilis, 11 février 1897.

« Monsieur le Député,

« Après tout ce qu'a dit la presse de toutes nuances sur l'élection de la 3me circonscription de Brest, il nous paraissait assuré qu'une enquête parlementaire serait votée. Elle s'impose et sera, pour peu qu'on le désire, probante au premier chef.

« Nous soussignés, électeurs à Lannilis, étonnés de l'entrefilet que nous venons à l'instant de lire dans le journal de Brest de ce jour « *La Dépêche* », lequel est ainsi conçu : « *La commission chargée de vérifier les opérations électorales dans la 3me circonscription de Brest, s'est réunie aujourd'hui. Elle a examiné le dossier de l'élection et a dépouillé le paquet de protestations émanant des amis du comte de Blois et constatant l'ingérence du clergé dans l'élection.*

« *On a soulevé la question d'enquête, mais il paraît peu probable que la Commission en adopte le principe. L'élection semble devoir être validée. M. Isambert fera, samedi, un rapport au bureau qui prendra une décision définitive.* »

« Nous empressons de vous déclarer que jamais semblable effort d'ensemble n'a été fait en quelque endroit que ce soit par le clergé, et qu'un examen par une commission d'enquête de ce qui c'est passé parmi nous éclairerait singulièrement la Chambre des Députés.

« Quelle que soit la terreur des populations rurales, on peut compter encore sur bien des dépositions indépendantes et fermes.

« Nous vous prions, Monsieur le Député, d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués. »

P. ABGRALL, J. CARRÉE,
J. LAOT, BAUHOURT,
L. MORVAN, LOAGADEC,
CERRAIS père, Joseph PALLIER.
J. du BURGER,

« Vu pour légalisation des signatures ci-dessus apposées,

Lannilis 12 février 1897,

« *Le Maire* : P. de KERDREL. »

Commune de Plouguerneau.

Libations.

« 1° Les adversaires de M. Gayraud ont loué à Plouguerneau trois auberges où l'on donnait à boire à discrétion aux électeurs munis de tickets. Les amis de M. Gayraud n'ont pas voulu avoir recours à ce moyen; pas un verre même n'a été offert.

« 2° Les partisans de M. le comte de Blois ont employé tous les moyens d'intimidation auprès de leurs fermiers, ouvriers et fournisseurs, pour obtenir leurs suffrages et leur collaboration dans la campagne électorale, ... par paroles, menaces, lettres, etc. Déjà même ils ont mis leurs menaces à exécution.

« 3° Les amis de M. de Blois ont accusé le clergé de Plouguerneau d'avoir outrepassé son droit. Cette accusation est fausse : les prêtres de Plouguerneau sont restés dans les limites de leurs droits de citoyens et d'électeurs.

« 4° Les amis de M. de Blois ont cru pouvoir répandre le bruit dans la commune que quelques-uns des membres du clergé paroissial soutenaient la candidature de M. de Blois.

« Les soussignés déclarent que la déposition qui précède est conforme à la vérité.

J.-M. LOAEC, Yves ABJEAN,
adjoint au maire;
Jean GUÉGUEN, Jean BOSSARD,
entrepreneur à Plouguerneau ; *com.*
Louis ABJEAN, J.-M. ABJEAN.

« Vu pour la légalisation des signatures apposées ci-dessus.

« En Mairie, à Plouguerneau, le 22 février 1897.

« *Le Maire* : F.-M. CABRE. »

Renvoi d'ouvriers.

« Nous, soussignés, François Jaffrès, maréchal-ferrant, Louis Godec, couvreur, André Abjean, boulanger, fournisseurs jusqu'ici de M. de Poulpiquet, déclarons avoir été remerciés, sans raison aucune, et à l'occasion de l'élection du 24 janvier 1897, par M. de Poulpiquet, partisan acharné de M. de Blois.

JAFFRES, A. ABJEAN,
L. GODEC.

« Vu pour la légalisation des signatures de MM. Jaffrès, Abjean, L. Godec, apposées ci-dessus.

« En Mairie, à Plouguerneau, le 21 février 1897.

« *Le Maire* : F.-M. CABRE. »

La propagande de l'abbé Quentel.

Plouguerneau, 31 janvier 1897.

Je soussigné, déclare vrai ce qui suit :

1° Que M. Quentel, vicaire de la paroisse de Plouguerneau, pendant huit jours, a parcouru la commune, entrant dans les maisons et pressant de voter pour l'abbé Gayraud.

2° Que M. Quentel s'est tenu, le 24 janvier, dans le voisinage de la salle de vote, et cela pendant presque toute la journée.

3° Que des habitants de la commune de Plouguerneau sont venus chez moi, dans l'après-midi du 23 janvier, se plaindre de ce que des billets de vote déposés chez eux, et portant le nom de M. de Blois, avaient été saisis par le même M. Quentel.

M. DE POULPIQUET, *conseiller d'arrondissement.*

Vu pour la légalisation de la signature de M. de Poulpiquet, apposée ci-dessus.

En mairie de Plouguerneau, le 31 janvier 1897.

Le Maire : F.-M. CABRE.

CANTON DE LESNEVEN.

Commune de Lesneven.

Le mode de propagande en général. — Lettre de M. G...

«Lesneven, 4 février 1897.

« Monsieur,

« M. N. me communique votre lettre du 1er février. Je suis tout disposé à vous donner les renseignements que vous demandez. Mais j'exige absolument que mon nom ne soit pas prononcé. Personnellement, les curés et leurs amis me laissent indifférents, mais, connaissant ces messieurs, je désire éviter des ennuis à ma famille.

« Ceci posé, voici ce que j'ai pu constater avant et pendant la période électorale.

« Pour bien expliquer la situation, je vais être obligé de remonter un peu haut et d'entrer dans des détails qui pourront paraître oiseux, mais il me paraît utile de les rappeler, afin de faire bien comprendre l'organisation du parti clérical.

« Lorsque la mort de M. d'Hulst laissa un siège vacant à la Chambre, il fut tout de suite évident pour les esprits clairvoyants que plusieurs candidats se présenteraient pour recueillir cette succession.

« Depuis dix-sept ans environ, M. Freppel d'abord, M. d'Hulst ensuite, grands dignitaires de l'Église, avaient été élus grâce à l'union du clergé et de la noblesse monarchiste. Les républicains, écrasés en 1880 (leur candidat n'avait obtenu que 4,000 voix sur 13,000 votants), s'étaient, à partir de cette époque, désintéressés de la lutte, qu'ils jugeaient inutile. L'élément réactionnaire triomphait donc facilement à chaque renouvellement et semblait, pour ceux qui n'allaient pas au fond des choses, avoir devant lui un long avenir de succès.

« Il existait cependant depuis longtemps des dissentiments assez vifs entre les chefs du parti catholique. Plusieurs des membres de ce parti, ceux du moins que la passion politique n'aveuglait pas entièrement, trouvaient que les deux députés-prêtres n'avaient rendu que peu de services à la circonscription qui les avait envoyés à la Chambre; on prétendait que le dernier de ces messieurs ne daignait même pas répondre aux lettres de ses électeurs. On se disait que s'il était très flatteur de posséder comme député un brillant orateur (?), il est peut-être plus utile d'avoir comme représentant un homme connaissant les intérêts de sa région et toujours prêt à les défendre.

« On ajoutait que la place des prêtres était dans les églises et non dans les assemblées politiques; que le Finistère avait assez longtemps donné asile à des ambitieux étrangers et qu'il était temps que l'arrondissement de Brest eût un député bien à lui.

« Les curés bretons n'avaient point été sans se rendre compte de cet état d'esprit. S'il est sur la terre un clergé intolérant et autoritaire, c'est bien celui de l'arrondissement de Brest. Ses membres, généralement d'infime extraction, manquant totalement d'éducation, jouissent en revanche d'un orgueil fabuleux. Nul plus qu'eux n'est convaincu que le port de la soutane leur confère immédiatement un caractère pour ainsi dire divin.

« Habitués à voir trembler devant eux de malheureux paysans qu'ils terrorisent en faisant

flamboyer devant leurs yeux les flammes de l'enfer, ils se sont taillés en Basse-Bretagne un véritable domaine où ils règnent en maîtres, se moquant du Gouvernement dont ils connaissent la faiblesse à leur égard.

« Considérant la troisième circonscription de Brest comme un fief d'église, le clergé ne put voir sans déplaisir que quelques esprits grincheux paraissaient croire que tout n'allait pas pour le mieux dans le meilleur des arrondissements.

« Voulant se garder contre toute surprise, il fonda, en 1895, une société anonyme, sous le nom de Société de la presse catholique du Finistère, dans le but de créer des journaux chargés de défendre les intérêts cléricaux. A la tête de cette société, se trouvaient deux prêtres intrigants et ambitieux : l'un était M. Ollivier, curé de Lannilis, qui ne pouvait pardonner au Gouvernement de s'être opposé à sa nomination au poste de vicaire général à l'évêché de Quimper; l'autre, M. Grall, curé de Ploudalmézeau, homme sombre, aux allures et à l'aspect de traître de mélodrame.

« L'existence de cette société fut révélée au public par un procès qui fut jugé au tribunal de commerce de Brest; un sieur Ambroise Dumont, imprimeur, actionnait en dommages-intérêts M. l'abbé Grall, curé de Ploudalmézeau, président de la Société de la presse catholique du Finistère.

« A partir de ce moment, si la presse du Finistère compta deux organes de plus, l'*Étoile de la Mer* et le *Courrier du Finistère*, les amateurs d'articles de haut goût purent se dire satisfaits; les deux journaux cléricaux commencèrent une campagne acharnée contre la République; je recommande la lecture de leur collection à ceux qui, faciles aux illusions, s'imaginent que le clergé peut accepter franchement nos institutions. C'étaient ces journaux qui, à un moment donné, devaient appuyer la candidature républicaine! ô combien! de l'abbé Gayraud.

« Je n'insisterai pas sur la façon dont cette candidature fut posée dans le Finistère. Chacun sait qu'après le refus de M. de Cabrières, l'ex-dominicain fut choisi par une réunion privée de 22 prêtres, réunion dont tout élément laïque était soigneusement écarté. D'après le clergé, la 3me circonscription étant d'église, tout ce qui ne portait pas soutane n'avait rien à voir dans le choix d'un député! Ce sans-gêne ne plût pas à tous, et M. le comte de Blois, sollicité par quelques-uns de ses amis posa, lui aussi, sa candidature. Avec une superbe indignation, le *Courrier* et l'*Étoile de la Mer* stigmatisèrent l'apostasie du comte, assez hardi pour ne pas s'incliner devant la volonté de l'Église et signalèrent sa conduite au mépris de tous les bons catholiques. La lutte électorale commençait; elle ne devait durer que dix jours, mais elle fut chaude.

« L'abbé Gayraud, accompagné d'une cinquantaine d'ecclésiastiques, courait villes et campagnes ; dans chaque localité il prononçait, devant un auditoire trié sur le volet, un discours qui peut se résumer ainsi :

« Je vous suis envoyé par Jésus-Christ, ma candidature est celle du Sacré-Cœur, je suis « le successeur désigné de NSrs Freppel et d'Hulst; en m'élisant vous obéirez aux ordres du « pape. »

« Il développait ensuite un programme dont voici les grandes lignes :

« Le pape, chef de la République universelle; à la tête de chaque État, un cardinal lui « servant de lieutenant, un évêque gouvernant chaque département; enfin le curé, maître « absolu dans sa commune, ayant sous sa dépendance le maire et l'instituteur. Mainmise « donc de la religion sur tous les pouvoirs, et, chose que ne semblaient pas comprendre les « auditeurs, négation du principe des nationalités, puisque l'abbé Gayraud prônait tout bonnement une république universelle et cléricale. Enfin, abrogation des lois scolaires, militaires « et financières, en ce qui concerne le clergé et les congrégations; l'abbé les qualifiait de lois « scélérates. »

« Cela se terminait par une charge à fond de train contre les Juifs et les francs-maçons; sous cette dénomination étaient compris les républicains de toutes nuances. Pour que personne ne put s'y tromper, les prêtres répandus dans l'auditoire avaient soin de le bien expliquer aux assistants.

« Cet incroyable salmigondis était accueilli par des applaudissements frénétiques dirigés par le clan des curés. Parfois pourtant, cela n'allait pas tout seul. A Lesneven, par exemple, au moment où l'ex-dominicain venait d'exposer ce singulier programme, un électeur lui demandait quelles étaient ses opinions politiques. « Je suis républicain, répondait l'abbé. » Une bordée de protestations s'élevait aussitôt, pendant que, dans un groupe, un bon curé disait, croyant apaiser l'orage : « Non, nous ne sommes pas républicains, lui non plus, mais il faut le dire dans le moment pour gagner la confiance et arriver plus facilement à étrangler la gueuse. » La gueuse, dans l'élégant vocabulaire des curés, est la République.

« Un autre électeur demandait au candidat, poliment, mais avec une insistance que les prêtres présents trouvaient inconvenante, pour quels motifs il avait quitté la robe blanche de saint Dominique. L'abbé Gayraud gardait un silence prudent, mais ses amis répondaient pour lui qu'il avait reçu une mission providentielle, et que ses supérieurs, convaincus qu'il était marqué du sceau de Dieu, l'avaient prié d'aller se faire pendre ailleurs, pardon la plume me fourche, d'aller se faire élire député en Bretagne.

« De leur côté, les amis du comte de Blois ne restaient pas inactifs, mais ils n'étaient pas en état de lutter contre le clergé. Ils voyaient, sous l'influence de celui-ci, tous ceux qui leur avaient promis leur appui leur faire faux bond.

« Les prêtres allaient de maison en maison, s'adressant aux femmes, leur disant que leurs maris compromettraient gravement leur salut et celui de leur famille s'ils votaient pour le comte de Blois, l'allié des républicains et des francs-maçons. Du haut de la chaire, les prêtres menaçaient de la damnation éternelle ceux qui voteraient contre le candidat du Sacré-Cœur.

« Le curé de Ploudalmézeau s'écriait dans son église quelques heures avant le vote : « Votre bulletin est bien léger dans le moment, ce n'est qu'un petit morceau de papier, mais « au moment de votre mort, si vous avez voté pour l'abbé Gayraud, il pèsera d'un poids infini « dans la balance de Dieu. »

« Ailleurs, si on menaçait certains électeurs de les ruiner, en revanche on offrait à d'autres des avantages matériels inappréciables. Dans une commune, à Plouider, les curés se transformaient en agents matrimoniaux et allaient offrir aux jeunes gens de les marier vivement s'ils votaient pour le candidat du Sacré-Cœur.

« Dans la même commune, le jour du vote, les vicaires couraient après les électeurs comme des bouchers après les moutons qu'ils veulent mener à l'abattoir, suivant l'expression d'un cultivateur témoin du fait.

« Partout on faisait courir le bruit que M. de Blois était un alcoolique invétéré et que ses amis devaient l'empêcher de prendre la parole au conseil général de peur qu'il commît de trop grosses maladresses.

« Un candidat, l'abbé Martin, veut prendre la parole dans une réunion publique et soi-disant contradictoire, tenue à Lesneven par l'abbé Gayraud. Le bureau lui dénie, malgré les preuves qu'il en donne, sa qualité de candidat. Les prêtres présents s'écrient : « Il est « fou » ; s'élancent sur lui, les uns le prennent à la gorge, les autres le tirent par derrière et le jettent à la porte de la salle. Voilà comment ces messieurs comprennent les réunions contradictoires.

« Il y aurait encore bien des choses à dire, mais je tiens à être sûr de ce que j'avance.

« J'apprends à l'instant qu'un propriétaire de Ploudaniel a entre les mains deux lettres très intéressantes émanant de membres du clergé. Je vais faire tout mon possible pour me les procurer, et vous les expédierai par un prochain courrier, si je puis parvenir à m'en rendre maître.

« Je me tiens à votre disposition pour tout ce qui pourra être utile à notre cause, et je vous prie, monsieur, de vouloir bien remercier M. Fabre, de ma part et de celle de mes amis, de sa courageuse initiative. Quel que soit le résultat de son interpellation, il aura droit à la reconnaissance des républicains de l'arrondissement de Brest.

« Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

« *Signé :* G. »

La propagande des prêtres.

Lesneven, 3 février 1897.

« Monsieur,

« Je m'empresse de vous déclarer que je ne sais guère rien de plus que vous quant aux détails de l'élection que j'ai suivie assez froidement, je vous l'avoue.

« Mais M. de Blois, qui ne demande qu'à faire casser l'élection de M. l'abbé Gayraud et qui, paraît-il, a dans son dossier tout ce qu'il faut pour y arriver, ne demandera pas mieux que de fournir à M. Joseph Fabre les renseignements dont il a besoin pour étayer son interpellation.

« Ce que vous pouvez lui affirmer, c'est que tous les bons et vieux républicains de la contrée ont lu avec joie la nouvelle de sa courageuse initiative et l'en félicitent chaudement.

« Pour ma part, j'y applaudis d'autant plus que, depuis vingt-cinq ans, je suis en butte à des vexations de toutes sortes de la part du clergé de mon pays, qui n'avait jusqu'ici contre moi d'autre grief que ma qualité de républicain et qui vient aujourd'hui s'époumonner en poussant ses cris de vive la République ; ce qui ne l'empêche pas de continuer à combattre ceux qui ont toujours eu, et quand même, le courage de leur opinion, dans un pays où, il y a quelques années encore, on osait à peine avouer ses préférences pour le gouvernement de son pays.

« Quant à l'élection Gayraud, je sais comme tout le monde que, dans chaque commune de la circonscription, les vicaires ont battu la campagne en sa faveur pendant huit jours ; visitant les plus petites chaumières, évangélisant les électeurs et leur déclarant au nom de Dieu que voter contre leur candidat était un péché mortel, etc., etc. Vous avez pu ensuite juger vous-même de l'attitude du clergé dans les réunions publiques. On parle aussi beaucoup des sermons en chaire et des exhortations du haut de cette tribune évangélique en faveur de l'élection de l'abbé Gayraud. A Ploudalmézeau, vous avez assisté, m'a-t-on dit, à d'étranges choses. Là aussi, le curé a prêché le jour de l'élection et aurait dit entre autres choses aux fidèles que, si le bulletin de vote qu'ils allaient mettre dans l'urne était léger, il pèserait lourdement dans la balance de Dieu à leur mort, etc., etc. C'est inouï ! ! !

« Mais ce qu'il y a de plus fort c'est de voir des journaux de Paris, tels que le *Temps*, le *Journal*, etc., se réjouir du succès de l'abbé Gayraud, qu'ils appellent une victoire pour la République ; c'est égal, cela est trop fort !

« M. G..., de Lesneven, qui est très au courant de la situation, va vous adresser un mémoire pour M. Fabre ; je lui ai donné votre adresse. Je désire que mon nom soit tu, car on me bèche encore assez comme cela.

« Recevez, cher monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« *Signé :* N... »

Commune de Ploudaniel

Refus de l'absolution.

« Je, soussigné, certifie que m'étant présenté aujourd'hui 10 courant chez le sieur Abily, aubergiste au bourg de Plouider, celui-ci m'a affirmé les faits suivants :

1° Pendant toute la journée de l'élection, le clergé de Plouider s'est tenu sur la place publique, sauf au moment des offices.

2° On avait fait venir, pour la circonstance, M. Tinevez, séminariste.

3° Quelques jours avant l'élection, l'abbé Martin étant venu à Plouider a été, quand il a voulu aller à l'église, pris par le bras par un sieur Branellec, prêtre habitué, et amené par lui jusqu'à la porte du cimetière.

4° Depuis les élections du mois de mai, où le sieur Abily se trouvait sur une liste en opposition avec celle que patronnait le presbytère, il n'a pu avoir l'absolution.

5° La femme du sieur Abily, ayant été à confesse, a subi de la part du vicaire une sévère réprimande parce que l'abbé Martin avait été dans son auberge.

« Château de Trébadennic en Ploudaniel, le 10 février 1897.

« Pierre CROC.

« Vu pour la légalisation de la signature de M. Croc.

« *Le Maire de Ploudaniel :* LE ROUX. »

Commune de Plouider

Refus de légalisation.

« Plouider, le 14 février 1897.

« Nous, soussignés, nous nous sommes présentés chez M. le maire de Plouider, le 14 février 1897, environ les 8 heures du soir, pour faire légaliser la protestation que nous lui avons présentée; il nous a fait un refus formel.

« ABILY. COAT.

« J. MONOT. F. MONOT. »

Réunion électorale à l'église.

« Plouider, le 14 février 1897.

« Nous, soussignés, déclarons ce qui suit :

« Le 19 janvier, à 3 heures 1/2 de l'après-midi, M. Gayraud, candidat, a tenu dans l'église de Plouider une réunion électorale à laquelle assistaient environ 70 personnes, entre conseillers municipaux et électeurs de la commune. Il est monté en chaire revêtu d'un surplis ; auquel assistait le clergé au complet.

« Le clergé a fait visite dans la commune en faveur de la candidature Gayraud.

« Le 24 janvier, jour de l'élection, quatre des clergés se trouvaient sur la place publique faisant la propagande effrénée.

« Le jour de l'élection, au dépouillement de l'urne, ces messieurs clergés se trouvaient comme scrutateurs.

« ABILY. J. MONOT.

« J. COAT. F. MONOT. »

Contre-protestation.

« Plouider, 18 mars 1897.

Les soussignés certifient :

1° Que Mgr Freppel et Mgr d'Hulst parlaient toujours à l'église de Plouider.

2° Que les prêtres n'ont pas parcouru la paroisse à l'occasion des élections.

3° Que le jour du vote, ils ont rempli leurs devoirs de prêtres comme les autres dimanches, donc ils étaient donc bien occupés à l'église.

BRANELLEC. DERSON.

RIOU. INIVA.

LE ROY. BELLEC.

THOMAS. ALJEAN.

BODENNEC. LANN.

LE BRAS.

Commune de Trégarantec

Visites dans les fermes. — Commerçants à l'index.

« Trégarantec, le 12 février 1897.

« Je, soussigné, Pierre Croc, certifie les faits suivants :

1° Dans la commune de Trégarantec, MM. Guillerm, vicaire à Landerneau et Luhoc, vicaire à Bohars, tous deux originaires de Trégarantec, ont fait plusieurs visites dans la commune, et même dans certaines fermes de la commune de Ploudaniel, dans la semaine avant l'élection. Je l'ai su à la ferme de Quillimadec en Ploudaniel.

2° J'ai entendu dire de tous côtés que des religieuses de Saint-Méen avait fait distribuer par leurs élèves des bulletins gommés au nom de M. l'abbé Gayraud.

3° Malgré mon intervention personnelle près de la supérieure de Ploudaniel, la réunion faite par M. l'abbé Gayraud a eu lieu dans les murs de l'école, l'abbé a été introduit par le clergé de Ploudaniel.

4° A Lesneven, depuis les élections du mois de mai, M. Leveun, épicier, s'est vu supprimer la pratique du recteur de Ploudaniel, parce qu'il était sur une liste opposée à celle du presbytère.

5° Je sais que, comme dans bien d'autres endroits, la réunion Gayraud s'est tenue à Trégarantec, au presbytère même.

« Pierre CROC. »

Vu pour légalisation et la signature de M. Croc, faite sous mes yeux.

« *Le maire de Trégarantec* : A. de KERDANEL. »

CANTON DE PLOUDALMÉZEAU

Commune de Landunvez

Menace de l'enfer.

« Argenton-en-Landunvez, le 14 février 1897.

« Je, soussigné, Victor Marzin, adjoint au maire de Landunvez, négociant et président du Comité local de sauvetage d'Argenton, demeurant à Argenton, commune de Landunvez, certifie les faits ci-après qui continueront à justifier la protestation d'un grand nombre d'électeurs de la 3e circonscription contre l'élection de l'abbé Gayraud.

« Respectueux de la religion, je constate d'abord l'abus que n'a pas craint d'en faire M. l'abbé Boucher, vicaire à Landunvez, qui n'a pas craint du haut de la chaire, à la première et à la grand'messe, de laisser entendre que ceux qui voteraient pour M. le comte de B'ois iraient en enfer.

« Il est aussi à remarquer que le recteur et le vicaire de Landunvez ont fait des visites à peu près dans toutes les maisons de la commune, répétant toujours la même chose et prétendant que les journaux qui parlaient de l'élection de M. de Blois étaient de mauvais journaux.

« Plus de vingt lettres sont arrivées du séminaire, écrites par des séminaristes, engageant toujours à voter pour l'abbé Gayraud, et dont un double.

« Victor MARZIN,

« *Adjoint au maire de Landunvez, négociant et président du Comité de sauvetage d'Argenton en Landunvez.*

« Vu pour la légalisation de la signature de M. Victor MARZIN, Apposée ci-contre :

« Landunvez, le 14 février 1897.

« *Le Maire*, GODEBERT. »

Contre-protestation.

« Nous, soussignés, électeurs de la commune de Landunvez, ayant assisté soit à la basse messe, soit à la grand'messe, le dimanche 24 janvier, jour des élections, certifions que l'abbé Boucher, vicaire, n'a pas fait la moindre allusion au vote dans les deux instructions qu'il a données ce jour-là. En conséquence, ils déclarent la dénonciation de M. Marzin fausse et mensongère.

« Jacques AMON.	Bernard JAOUEN.
François TRÉBAOL.	Joseph GUIZIOU.
François BOSSARD.	Michel BADALEN.
Jean BOSSARD.	LE BORGNE.
QUÉMINEUR.	GODEBERT.
CULIEZ.	François JAOUEN.
François JAOUEN.	Jean BOCHEUR.

« Vu pour la légalisation de ces signatures :

« Le 28 février 1897.

« *Le Maire* : GODEBERT. »

Commune de Lanildut

Mode de propagande en général.

« Monsieur le Député,

« Je suis heureux de vous donner ci-dessous les renseignements relatifs à l'élection de Gayraud, que j'ai pu recueillir dans les communes qui environnent la mienne.

« Dès le début de la période électorale, le clergé de la région s'est déclaré ouvertement en faveur de l'abbé Gayraud. Il a battu la campagne, allant de ferme en ferme, engageant de toutes manières, menaces et promesses, à travailler en faveur de son candidat. Les femmes ont été aussi employées à faire de la propagande. Tout a été mis en branle. A Lanildut, le sieur Prigent (Joseph), vicaire, a embrigadé et obligé en quelque sorte un certain nombre d'électeurs influents de la commune à le suivre à Lannilis où devait être désigné le candidat, pour acclamer et voter pour Gayraud.

« Un vicaire de la commune de Porspoder a employé le même procédé que son confrère de Lanildut pour le même objet.

« Le desservant de Brélès a également conduit ses hommes à une réunion de l'abbé candidat, à Ploudalmézeau.

« Le sieur Pelleau (Jean-Marie), vicaire à Guipavas, près de Brest (hors la circonscription), est venu et pendant quatre jours, à Lanildut, où il a été pendant très longtemps vicaire et

où il a conservé de nombreuses relations, pour faire de la pression auprès de ses anciens paroissiens. Sa présence et ses agissements dans la commune ont intimidé nombre d'électeurs jusqu'alors indécis.

« M. Floch (Jean), vicaire à Plouedern, hors de la circonscription, est également venu à Porspoder pendant le même laps de temps et pour la même raison. Le bruit court que ces deux abbés ont été envoyés par l'évêque, pour chauffer la candidature Gayraud. Le 21 janvier dernier, l'abbé candidat a voulu faire une conférence à Melon en Porspoder. Il était accompagné de MM. A. Carroff et l'abbé Grall, curé de Poudelmézeau, entouré de Kerbiriou, desservant, Prigent, vicaire à Lanildut, Pelleau et Floch, déjà nommés, et des deux vicaires de Porspoder.

« A cette réunion le clergé a été hué et le candidat, avec son escorte ensoutanée, obligé de s'esquiver par une porte dérobée. Après le départ du candidat, les abbés précités se sont pris de querelle avec les électeurs qui les avaient hués. On a pu voir ces prêtres, l'écume aux lèvres, menacer les honnêtes gens qui n'avaient pas voulu les entendre. Ils ont montré une tenue et une attitude scandaleuse et peu digne des ministres de Dieu. Tout le monde était écœuré de leur langage et de leurs gestes.

« A Lanildut, le matin de l'élection, le maire a invité les débitants à ne pas donner à boire de la journée et, contraste bizarre, le presbytère a été pendant la journée transformé en cabaret.

« A Plouarzel, canton de Saint-Renan, Le Breton Gabriel et ses vicaires distribuaient en personne des bulletins à la porte de la mairie. Il faisait chercher en voiture les impotents et les malades, qui ne pouvaient se rendre seuls à la salle de vote, pour les faire voter en faveur de Gayraud.

« En sortant de la mairie, les électeurs étaient conduits au presbytère où il leur était largement servi à boire.

« A Landunvez, canton de Ploudalmézeau, le vicaire Boucher a fait à la basse messe un sermon par lequel il a engagé en termes véhéments à voter et faire voter pour Gayraud. Ce sermon a produit une grande et profonde impression auprès des électeurs, et en a décidé beaucoup. Avant le vote, les électeurs étaient invités à passer au presbytère, où il leur était servi à boire ; ils étaient ensuite accompagnés jusqu'à la mairie et, après avoir rempli leur devoir, ils passaient encore dans les quatre débits de boissons loués par le clergé. Le même fait a eu lieu dans presque toutes les communes de la circonscription.

« A Lanildut, le vicaire Prigent a été vu collant lui-même des affiches de Gayraud.

« Pour forcer certains électeurs d'opinion contraire, mais sous sa domination, le clergé a imaginé de coller des bandes Gayraud sur des bulletins de Blois et s'assurait ainsi de la fidélité de ses obligés.

« Ces bulletins étaient contrôlés au dépouillement. A Ploudalmézeau, chef-lieu de canton, pendant que Gayraud disait sa messe, le curé Grall est monté en chaire et avec une mise en scène, sans doute préparée d'avance, a présenté le candidat abbé et prononcé une allocution qui a fort émotionné non seulement les assistants, mais encore toute la population, par la façon dont ce fameux sermon a été répété. Un des vicaires de cette commune a parcouru la commune la veille et le matin du jour de l'élection. Il a visité la plupart des maisons, enlevant et brûlant les bulletins des concurrents de l'abbé Gayraud.

« Menaces, pression éhontée, intimidations de toute sorte, telles que refus d'absolution, damnation si on votait contre Gayraud, refus de pâques aux enfants, etc., etc., rien n'a été oublié ; cependant ces derniers faits sont plus difficiles à prouver.

« Tels sont les renseignements véridiques que j'ai recueillis.

« Si parfois, Monsieur le Député, vous désiriez éclaircir certains faits, je me mets à votre entière disposition.

« P. JOUVE,

« *Instituteur*, à Lanildut (Finistère).

« Lanildut, le 6 février 1897. »

Propagande d'un ancien vicaire.

Lanildut, 30 janvier 1897.

« Je soussigné, Emile de Kerros, propriétaire, chevalier de Saint-Stanislas de Russie, demeurant à Rumorvan, commune de Lanildut, canton de Ploudalmézeau (Finistère), certifie les faits ci-après, qui contribueront à justifier la protestation d'un grand nombre d'électeurs de cette circonscription contre l'élection de M. l'abbé Gayraud.

« Respectueux de la religion, je relate d'abord l'abus que n'a pas craint d'en faire M. le curé de Ploudalmézeau en se laissant aller à de graves exagérations de langage, dans son église, avec une mise en scène sans doute réglée d'avance, quand M. l'abbé Gayraud, candidat, officiait à l'autel. Sans me permettre de commentaires, je signale seulement la grande émotion qui en est résultée dans ce pays.

« Pour être juste et prouver que je n'exagère rien, je suis heureux de faire ressortir ici le contraste de cette attitude avec celle de M. le Recteur et M. le Vicaire de Lanildut, qui ont su, eux, conserver leur dignité en ne disant pas un mot de l'élection dans leur église.

« Mais je dois signaler la présence dans cette commune d'un ancien vicaire, remplacé depuis peu, et qui n'est revenu dans ce pays, où il a longtemps séjourné, que dans un but électoral ; sa présence à certaine réunion tumultueuse l'a surabondamment prouvé.

« Enfin, je relate aussi l'admission comme bons, peut-être à tort, de trois bulletins de vote, sur lesquels le seul nom de M. de Blois était recouvert d'une bande de papier gommé portant le nom de M. l'abbé Gayraud, en laissant subsister les titres, absolument étrangers à ce dernier, de : conseiller général, maire de Coatméal, ancien magistrat, chevalier de la Légion d'honneur.

« J'ai aussi entendu parler de quantités de bulletins de vote au nom de M. de Blois, pris chez des électeurs par des ecclésiastiques, ainsi que de menaces de damnation proférées par ces derniers en cas de vote pour M. de Blois, mais je n'insiste pas sur ces faits à cause de la difficulté de les prouver.

« Em. de KERROS.

« Vu pour légalisation de la signature de M. Emile de Kerros, propriétaire à Rumorvan-en-Lanildut, apposée ci-dessus.

« En mairie de Lanildut, 31 janvier 1897.

« *Le Maire* : C. JACOB. »

Commune de Ploudalmézeau.

Péché grave de ne pas voter pour M. Gayraud. — Sermon de l'abbé Grall.

» Lannilis, 1er février 1897.

« Le dimanche 17 janvier 1897, pendant la grand'messe à *Ploudalmézeau*, M. l'abbé Grall est monté en chaire ; il nous a d'abord indiqué les circonstances dans lesquelles fut prononcé le « Vœu national » et nous a rappelé que l'on célébrait le 25e anniversaire de cette promesse solennelle. A cette occasion Mgr l'Evêque de Quimper autorisait MM. les Curés des paroisses à donner aux fidèles la bénédiction du Saint-Sacrement, et M. l'abbé Grall nous conseillait pendant cette bénédiction de prier à l'intention des élections législatives qui devaient avoir lieu le dimanche suivant 24 janvier : lui-même à la fin de la messe monterait en chaire pendant la bénédiction et prierait à haute voix dans cette intention.

« Sa conscience lui faisait un devoir de nous indiquer, au sujet de ces élections, quelle devait être notre ligne de conduite ; deux candidats se trouvaient en présence, mais un seul avait le droit de se dire chrétien et catholique ; c'était celui qui, docile aux directions pontificales, humblement soumis aux ordres de notre Saint-Père, se présentait aux électeurs de la 3e circonscription comme le représentant de l'Eglise ; nous étions tous tenus de voter

pour lui ; le fait de voter pour un autre constituait un péché et un péché grave. Ce bulletin, si léger entre nos doigts et que nous devions, le dimanche suivant, placer dans l'urne, pèserait très lourd dans la balance de la Justice divine.

« Aussitôt la sainte messe achevée M. l'abbé Grall, comme il nous l'avait promis, monta de nouveau en chaire pendant que M. Gayraud se dirigeait vers l'autel pour donner la bénédiction.

« Pendant la cérémonie, M. l'abbé Grall pria Dieu de bénir la paroisse de Ploudalmézeau et d'éclairer les électeurs de la 3e circonscription afin que tous accordent leurs suffrages à cet homme de bien, à ce vaillant chrétien qui serait un si ferme soutien de l'Eglise catholique.

« Alain QUEINNEC, Pierre LHOSTIS.

« Vu pour légalisation des signatures ci-dessus apposées.

« Lannilis, le 2 février 1897.

« *Le Maire* : P. de KERDREL. »

Contre protestation (l'abbé Grall).

Ploudalmézeau, le 15 février 1897.

« Nous soussignés, électeurs de la commune de Ploudalmézeau, présents au prône de la grand'messe du 17 janvier dernier, où M. Grall, curé de Ploudalmézeau a rappelé à ses paroissiens le devoir électoral.

« Certifions :

« Qu'il s'est borné à rappeler à ses auditeurs leur devoir électoral d'une manière générale, sans aucune allusion personnelle à M. l'abbé Gayraud.

« Voici le sens exact de ses recommandations :

« Tout catholique a le devoir : 1° de prendre part aux élections par son vote ; 2° de donner sa voix au candidat qui offre le plus de garanties au point de vue de la défense des intérêts religieux et matériels du pays. *Tel est l'enseignement de l'Eglise Catholique, rappelé aux fidèles de notre temps par N. S. P. le Pape Léon XIII : Les catholiques doivent être des hommes de paix et accepter loyalement la forme de gouvernement que le pays s'est donnée* et choisir comme législateurs des hommes qui aient souci avant tout de procurer le bien spirituel et temporel de tous.

« Certifions de plus complètement erronée l'information d'après laquelle un autre sermon politique aurait eu lieu après la bénédiction donnée par M. l'abbé Gayraud.

« Laurent GUÉGUEN. Pierre GOURMELON.
F. GOURVENNEC, *conseiller municipal.* GARO, *conseiller municipal.*
J. CALVARIN. LÉNEZ.
René SALAUN. Jean-Marie ELIÈS.

« Vu par nous, maire de la commune de Ploudalmézeau, pour la légalisation des signatures : 1. Laurent Guéguen ; 2. Gourvennec ; 3. Garo ; 4. René Salaun ; 5. Pierre Gourmelon ; 6. J. Calvarin ; 7. Lénez ; 8. Jean-Marie Eliès, apposées d'autre part.

« En Mairie à Ploudalmézeau, le 16 février 1897.

« *Le Maire*, GUILLOU »

Paroles du recteur de Ploudalmézeau, M. Grall.

« Je, soussigné, René Brannellec, cultivateur à Coat-Méal, déclare ce qui suit :

« Le jour des élections, j'étais à Lampaul-Ploudalmézeau, où j'ai assisté à la grand'messe. M. le recteur a dit qu'il fallait voter pour un défenseur de la religion, pour un homme dévoué à l'Eglise et a continué ainsi en nous désignant l'abbé Gayraud, sans le nommer, mais de façon à ce que personne ne pût se méprendre. Enfin, à un moment donné, il a dit : « N'ayez pas peur, votez sans crainte, crachez à la figure de tous les ennemis de M. Gayraud ». Il ajouta que c'était un péché mortel de venir boire un verre avec les ennemis, parce que c'était vendre son vote.

« J'étais en face de la chaire, je le regardais et je remarquais qu'il lisait un papier posé sur le rebord de la chaire, et tout son corps tremblait. Il semblait très en colère.

« Entre une heure et deux, M. le curé vint me trouver et il était accompagné du maire et du garde champêtre. Il me dit notamment que je serais poursuivi pour avoir sali la soutane d'un prêtre, que du reste ma place n'était pas ici et que je n'avais qu'à partir.

« M. Bégoc, l'ancien maire, a eu une dispute avec le maire et le curé parce qu'il n'y avait qu'une seule clef à l'urne. On l'a cachetée sur une réclamation de M. Bégoc, qui sait, comme moi, tous les efforts qu'à faits le curé, en visitant les fermes, en distribuant les journaux jusque dans les débits.

« En somme, d'après ce que j'ai vu et entendu, toute la population était favorable à M. de Blois, et sans toute cette intervention du curé il y aurait eu une grande majorité. J'ai bien remarqué, du reste, qu'après le sermon de la grand'messe les dispositions des électeurs étaient toutes changées.

« Fait à Coat-Méal, ce 11 février 1897.

« René BRANELLEC.

« Vu pour la légalisation de la signature de M. Branellec apposée ci-dessus.

« En mairie, à Coat-Méal, ce 11 février 1897.

« Pour le maire empêché.

« V. FAGON, *adjoint*. »

Intimidation de la femme Guenneguès.

« Je soussigné Guenneguès, Gabriel, cultivateur à Ploudalmézeau, déclare ce qui suit :

« Le vendredi 22 janvier dernier, j'étais en train de distribuer des billets pour M. de Blois.

« Les vicaires eurent vent de la chose, et se mirent à me suivre, passant dans les maisons où j'avais remis des bulletins de Blois, s'emparant de ces bulletins et les remplaçant la plupart du temps par des bulletins Gayraud.

« Arrivés près de ma maison, ils entrèrent, sachant bien que je n'y étais pas. Il n'y avait personne dans la maison, car ma femme était allée au champ pour éviter leur visite dès que leur présence dans le quartier avait été signalée, mais les vicaires surent bien la trouver et la firent rentrer. Ils lui dirent alors que je faisais un joli travail, en distribuant des bulletins de M. de Blois ; qu'ils pensaient n'avoir qu'un ennemi à Ploudalmézeau, mais qu'ils voyaient clairement qu'ils en avaient au moins deux ; qu'au surplus j'allais être poursuivi avant deux ou trois jours et conduit en prison, à moins que je ne m'empresse de me rétracter partout où j'avais passé.

« Ils ajoutèrent qu'au surplus le cas était particulièrement grave pour moi qui avais une fille religieuse, et que le curé savait ce qu'il y avait à faire.

« Ma femme et moi nous avons compris la menace qui nous était faite de renvoyer notre fille.

« Ma femme fortement intimidée n'osa pas refuser de leur livrer les liasses de billets au nom de M. de Blois, que j'avais en réserve pour la distribution des jours suivants.

« Elle ne les leur a donnés que sur la plus violente contrainte morale.

« Fait à Ploudalmézeau, le 14 février 1897.

« GUENNEGUÈS.

« Vu par nous, maire de Ploudalmézeau, pour la légalisation de la signature du sieur Guenneguès apposée ci-dessus.

« *Le maire* : GUILLON.

« Je déclare que la femme Guenneguès a, le 28 février dernier, vers sept heures du soir, déclaré devant M. Leroux, Louis, cordonnier, et devant moi, quand on lui a donné lecture du rapport qui la concerne, formellement déclaré fausses les déclarations faites par son mari en son nom, et qui d'ailleurs ne se trouvait pas à la maison quand ces messieurs sont allés chez Mme Guenneguès :

1° Elle nous a affirmé qu'aucune menace de prison n'a été proférée devant elle à l'adresse de son mari pour distribuer les bulletins de M. de Blois ;

2° Qu'aucune menace de renvoi de sa fille, religieuse du couvent, n'a été proférée ;

3° Qu'elle n'a pas été contrainte, forcée, ni menacée en aucune façon, par ces messieurs, pour la remise des bulletins de M. de Blois, que c'est elle-même qui les leur a proposés.

« F. GOURVENEC. »

Contre-protestation (femme Guenneguès).

« Ploudalmézeau, le 17 février 1897.

« Nous, soussignés, électeurs de la commune de Ploudalmézeau, après avoir pris connaissance du rapport de M. Isambert concernant l'élection de l'abbé Gayraud et en particulier du passage dudit rapport qui incrimine la conduite de MM. les vicaires, avons interrogé la femme Guenneguès, de laquelle seule peut émaner la déposition, puisque c'est à elle seule que ces messieurs ont parlé.

« La femme Guenneguès, en entendant la lecture du passage du rapport qui la concerne, a témoigné une grande stupéfaction et a formellement déclaré devant nous :

1° Qu'aucune menace de prison n'a été proférée devant elle à l'adresse de son mari pour le fait de distribuer des bulletins de M. de Blois ;

2° Qu'aucune allusion n'a été faite au renvoi possible de sa fille religieuse. Tout cela est de pure invention ;

3° Que la prétendue « très violente contrainte morale » que ces messieurs auraient exercée sur elle n'a jamais existé, ni en ce qui concerne la remise des bulletins, ni en aucune façon.

« Nous, électeurs soussignés, affirmons sur l'honneur que la présente déclaration est exactement conforme à la vérité. La femme Guenneguès ne sait signer.

« F. GOURVENNEC, LE ROUX.

« Vu par nous, maire de la commune de Ploudalmézeau, pour la légalisation des signature de MM. F. Gourvennec et Le Roux apposées ci-dessus.

« Ploudalmézeau, le 1er mars 1897.

« *Le maire de Ploudalmézeau* : GUILLON. »

Bulletins falsifiés.

Ploudalmézeau, le 18 février 1897.

« Nous soussignés, électeurs de la commune de Ploudalmézeau, certifions les faits suivants relatifs à l'élection du 24 janvier dernier :

1° Le dimanche 24 janvier, dès six heures du matin, avant le jour, par conséquent, des agents de M. de Blois, munis de lanternes, racolaient sur divers chemins les électeurs arrivant à la messe du matin, les menaient boire en leur remettant des bulletins ;

2° Pendant le scrutin, une distribution était organisée de *bons de goutte* frappés d'un timbre spécial que l'on remettait aux électeurs pour se rendre à l'hôtel Jaouen. Nous avons eu de ces bons sous les yeux ;

3° A l'aide de ces manœuvres, on a de plus trompé des électeurs en rayant d'une manière à peine visible le nom de M. l'abbé Gayraud (sans, du reste, rayer ses qualités) et en y substituant, en caractères à peine perceptibles, le nom de M. de Blois. Un certain nombre de ces bulletins, bien faits pour tromper les électeurs illettrés, se sont trouvés le soir dans l'urne et attribués naturellement à M. de Blois, alors qu'à Lannilis on a annulé les bulletins gommés au nom de M. Gayraud, sous prétexte que les qualités de M. de Blois n'étaient pas effacées ;

4° Tous ces faits sont de notoriété publique dans le pays, de même que de nombreuses distributions d'alcool également faites dans les communes avoisinantes (notamment Lampaul et Saint-Pabu) pour le compte de M. de Blois. Quelques-uns d'entre nous en ont été témoins oculaires à Saint-Pabu.

« BLUMVEN, Aug. CAROF, CABON, François-Marie GUÉGUEN, Laurent GUÉGUEN, René SALAUN, C. GARO, LE GALL, et F. GOURVENNEC, conseiller municipal.

« Vu par nous, maire de Ploudalmézeau, pour légalisation des signatures de MM. Aug. Carof, Cabon, François-Marie Guéguen, Laurent Guéguen, René Salaun, C. Garo, Le Gall et F. Gourvennec, apposées ci-contre.

« Pour le maire absent :

« *L'adjoint* : ALLOIN. »

Commune de Plouguin.

Paroles attribuées à l'abbé Madec.

« Nous soussignés, électeurs à Plouguin, canton de Ploudalmézeau, déclarons ce qui suit :

1° Claude Treut, cultivateur à Kergouzy, déclare :

« Le jeudi ou plutôt le mercredi avant le vote, M. Madec, vicaire à Plouguin, est venu chez moi. Il nous a dit qu'il fallait voter pour un prêtre..., etc. Nous avons répondu que nous voterions pour M. de Blois ? Il nous a dit : « Qu'est-ce que M. de Blois ? Un homme qui a eu de la religion ; qui en a peut-être encore un peu aujourd'hui, mais qui deviendra un vrai républicain s'il entre à la Chambre des Députés. » Nous avons continué à tenir pour M. de Blois, ce qui rendait le vicaire furieux. Il fit semblant de sortir, puis revint, insista de plus en plus et partit fort en colère.

« Le maire était du côté des prêtres ; le jour du vote il le montrait tant qu'il pouvait, et quand à un moment donné je criai : « Vive de Blois! » il était hors de lui.

2° Lannuzel (Jacques), cultivateur à Kergonoï :

« Le vendredi avant l'élection, M. Madec, vicaire, vint chez moi me dire qu'il fallait voter pour un prêtre, que M. de Blois n'avait pas de religion, qu'il ne faisait pas ses Pâques, etc... Comme on venait de tuer un porc, j'allais et je venais, profitant de la presse

momentanée pour éviter un colloque avec le vicaire. Mais il n'y eut pas moyen. Il m'attrappa enfin et m'en raconta tant qu'il put. J'avais beau lui dire que je savais que M. de Blois était un bon chrétien, qu'il allait à la messe, même parfois les jours sur semaine, il avait réponse à tout, et me disait toujours que M. de Blois n'était pas un bon chrétien.

3° Fourn (François), cultivateur à Caz-Ribin :

« Les prêtres ne sont pas venus chez moi alors qu'ils allaient partout. Cela provient de ce que je disais ouvertement que je voterais pour M. de Blois. Ils m'ont fait dire que si je continuais, ils me feraient mettre en prison.

4° Le Gall (François), jardinier à Lesven :

« Je sais que les prêtres ont couru partout, disant qu'il fallait voter pour un prêtre, et que M. de Blois était un homme sans religion, etc... Partout c'était la même chose.

Claude TREUT. François LE GALL.
Jacques LANNUZEL. François FOURN.

« Vu pour légalisation des signatures des sieurs Claude Treut, François Le Gall, Jacques Lannuzel et François Fourn, apposées ci-dessus.

« En mairie à Plouguin, le 11 février 1897.

« *Le Maire :* Illisible. »

Le curé de Plouguin. — Renvoi d'ouvriers.

Plouguin, le 13 février 1897.

« Le dénommé Pierre Kerdraon, charretier, demeurant au Quinquis en Plouguin, déclare avoir été chargé par M. le Curé de transporter à Brest une ancienne cloche de l'église, et il lui avait été demandé de vouloir bien, un autre jour, aller chercher la neuve. Ceci se passait avant les élections du 24 janvier. Huit jours après les élections, M. le Curé me dit d'aller au presbytère. Une fois là, il me demanda pourquoi j'avais voté pour M. de Blois. Je lui réponds que je n'avais voté pour personne. Il me dit que j'étais un menteur, qu'il m'avait vu le matin avec M. de Blois, que c'était un homme sans religion. « Puisque vous avez voté pour M. de Blois, je ne veux pas que vous alliez chercher la cloche et je vous empêcherai de trouver du travail à Plouguin. » Il était dans une grande colère et m'a chassé du presbytère. Trois jours après les élections j'ai vu le curé sur la rue. Il avait beaucoup de journaux dans la main. Je l'ai salué et il m'a repoussé en disant que j'étais trop canaille pour avoir un journal. ×

« Le dénommé ne sachant signer a fait cette croix devant deux témoins, dont les signatures suivent.

« CHAPEL. GOUEZ.

« Vu pour légalisation des signatures de Chapel Louis et de Gouez Ollivier, par le soussigné, maire de Coat-Méal.

« En mairie à Coat-Méal, le 14 février 1897.

« Pour le maire empêché.

« Ollivier CALVEZ. »

Après l'élection.

« Le dénommé Gabriel le Guen affirme que le lendemain de l'élection du 24 janvier dernier, le lundi 25 janvier, il se présentait chez un nommé Jean Kerboul avec lequel il avait fait affaire pour la réparation d'un mur. — Comme ils causaient ensemble arrive la sœur du curé de Plouguin qui l'injurie en ces termes : « Bande de canailles, vous avez eu le

dessous, les curés ont gagné quand même ». La femme Kerboul furieuse chasse le nommé le Guen et le travail lui est refusé. ×

« Le dénommé ne sachant signer a fait la croix ci-dessus en présence de deux témoins, les nommés Yves Stéphan et François le Dains, qui l'attestent véritable.

« Yves STÉPHAN. F. le DAINS.

« Fait à Coat-Méal, le 12 février 1897.

« Vu et approuvé la croix et les signatures ci-dessus apposées.

« Pour le maire empêché.

« *L'adjoint* : V. FAGON. »

Commune de Tréglonou.

Menace de damnation.

Commune de Tréglonou.

« Je soussigné, maire de la commune de Tréglonou, déclare qu'il est de notoriété publique qu'à la messe matinale dite exceptionnellement le 24 janvier 1897, à cause du vote à émettre, ainsi qu'à la messe paroissiale du même jour, M. le Recteur de Tréglonou est monté en chaire pour engager les électeurs à bien voter *pour obéir aux instructions du Souverain pontife pour triompher des ennemis de l'Église, des francs-maçons, et qu'après une prière dite pour obtenir un bon vote il a fait remarquer que le vote qui aurait lieu serait pour plusieurs la cause de leur salut ou de leur damnation.*

« Fait à Tréglonou, le six février mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

« *Le Maire*, G. de RIVERIEULX. »

Le sermon du recteur de Tréglonou.

« Je, soussigné, Guillaume Buors, cultivateur à Kerautour, commune de Tréglonou, canton de Ploudalmézeau, électeur, déclare ce qui suit :

« Le dimanche, jour des élections, il y a eu exceptionnellement deux messes à Tréglonou. A la messe du matin, M. le Recteur a, m'a-t-on dit, fait un sermon violent, mais je n'y étais pas et n'ai rien entendu par conséquent. Mais j'étais à la grand'messe, qui était dite par un prêtre de Plabennec, qui y dirige une Ecole chrétienne. Après l'évangile, notre Recteur a lu le prône du haut de la chaire, comme d'habitude, mais avant de descendre il a dit et redit qu'il fallait voter pour le Pape, qu'il fallait voter contre les francs-maçons. Il n'a pas prononcé le nom de M. de Blois, mais ce n'était pas nécessaire : tout le monde comprenait que le candidat du Pape était M. Gayraud, et que le franc-maçon était M. de Blois.

« Ce n'était pas fini :

« Le prêtre de Plabennec, qui disait la messe, est venu en chaire remplacer M. le Recteur. Tout son sermon a porté sur l'élection. Il menaçait des peines éternelles ceux qui voteraient mal. Il disait que voter contre le Pape, était commettre un péché mortel ; il répétait qu'il y avait deux sortes d'électeurs : ceux qui étaient du côté de l'Eglise, et ceux qui étaient contre. En somme, il nous a effrayés tant qu'il a pu. Tout le monde l'a entendu.

« Tréglonou, ce 9 février 1897.

« Guillaume BUORS.

« Vu pour légalisation de la signature du sieur Guillaume Buors, cultivateur à Kerautour, en cette commune.

« En Mairie de Tréglonou, le 11 février 1897.

« *Le Maire* : G. de RIVERIEULX. »

Tréglonou, ce 14 février 1897.

« Les soussignés Troadec Pierre, Tréguer Louis, Tréguer Jean-Marie, Stéphan René disent que le 16 janvier le curé s'est rendu dans toutes les maisons, recommandant à tous de venir le soir à cinq heures à l'église pour y entendre l'abbé Gayraud qui devait y faire une réunion électorale. Le curé leur recommandait de venir le plus nombreux possible.

« Troadec Pierre dit que le jour du vote, une jeune fille s'est rendue dans différentes maisons de Tréglonou, a demandé des billets de M. de Blois et a déchiré ces billets qu'on lui donnait avec confiance. A la suite de ce fait, une discussion a eu lieu entre la femme de Troadec, ci-dessus dénommé, et la jeune fille. Les parents de cette jeune fille sont venus trouver eux-mêmes la femme de Troadec qui leur a reproché de pousser leur fille à de tels actes.

× TROADEC.
× STÉPHAN.

« Deux des déclarants, Tréguer Louis et Tréguer Jean-Marie ne sachant pas signer, Héliès Yves et Jacob Vincent affirment que les croix ont été faites par Tréguer Louis et Tréguer Jean-Marie.

HELIÈS. JACOB.

« Vu pour légalisation des signatures ci-dessus apposées des sieurs Troadec, Stéphan, Héliès et Jacob, par le soussigné, maire de Tréglonou.

« En Mairie, à Tréglonou, ce 14 février 1897.

« *Le Maire* : G. de RÉVERIEULX. »

Contre-protestation de l'abbé Cuillandre.

Plabennec, 28 février 1897.

« Monsieur le Curé,

« Je lis dans la *Dépêche* de ce jour que François Buors, de Tréglonou, certifie m'avoir entendu parler du pêché que l'on commet en votant contre le Pape, des deux sortes d'électeurs, etc. (et cela le jour des élections). Cette déposition est archi fausse. Buors est un franc *menteur*. M. de Riverieulx était présent. Je n'ai soufflé mot des élections. J'ai simplement répété *mot à mot* le sermon que j'ai donné il y a deux ans au Bourg-Blanc, et l'année dernière, à Saint-Divy. L'Evangile et l'histoire en main, je montre Jesus-Christ et son Eglise triomphant toujours des ennemis. Ne connaissant pas l'adresse de M. Gayraud, j'ai cru devoir vous envoyer cette missive.

Je suis, Monsieur le Curé, votre très reconnaissant serviteur en N.-S.

« L'Abbé CUILLANDRE,

« *Directeur de l'Ecole Saint-Joseph.* »

Commune de Tréouergat

Contre le pape.

« Je soussigné, Yves Carriou, déclare que le dimanche après l'élection, le curé n'est pas monté en chaire, mais devant l'autel il a dit : « Il y a un an que je suis parmi vous, je n'ai pas eu à me déplaire, mais du jour de l'élection du 24 janvier 1897, j'ai vu que les deux tiers ont voté au contraire de moi et au contraire du Saint-Père le Pape.

« Yves CARRIOU.

« Vu pour légalisation, à Tréouergat, le 13 février 1897.

« *Le Maire*, JACOB. »

CANTON DE SAINT-RENAN

Commune de Lanrivoaré

Propagande au prône.

« Je soussigné, Kervoal Jean, déclare que pendant la période électorale le vicaire a visité toutes les fermes et maisons, déclarant qu'un seul des candidats était catholique et qu'il ne fallait voter que pour lui sous peine de péché. Le jour de l'élection, le vicaire avait dit à la basse messe à tous les assistants de se mettre à genoux pour prier le bon Dieu que l'élection soit réussie du côté de Gayraud. Aussitôt la messe terminée, le vicaire était le premier à distribuer des bulletins en cachette et à pousser le monde dans la mairie à voter pour M. Gayraud.

« Jean KERVOAL.

« Vu pour légalisation.

« Pour le Maire absent,
l'Adjoint au Maire de Lanrivoaré (Illisible.) »

Après l'élection.

« Lanrivoaré, le 1er février 1897.

« Monsieur de Blois,

« Vous vous étonnerez sans doute en recevant de mes nouvelles. Je viens d'apprendre samedi à Plouarzel, où je travaille à un bâtiment neuf pour Madame Kmaïdie, la triste nouvelle par le facteur.

« Pourtant, dimanche 24, j'ai fait mon possible ; mais de travailler contre les curés c'est impossible. Je voyais, M. de Blois, devant les yeux, le curé qui allait chercher les paysans, aux environs du bourg, jusque dans leurs foyers, pour voter, et rien ne manquait avec eux.

« Même notre curé, M. Bozennec, n'a pas quitté la mairie du matin jusqu'au soir, avec des bulletins dans sa soutane.

« Quand le dépouillement a eu lieu, on a crié Vive M. de Blois ! malgré nos adversaires qui nous assiégeaient pour la bataille.

« Ah oui ! M. de Blois, je vous raconterais quelque chose d'extraordinaire si jamais je me trouvais à travailler chez vous. On parle chez nous d'un garde champêtre ; il me semble que ce ne sont pas vos adversaires, les Arzels de Lanrivoaré, qui ont refusé de distribuer vos bulletins, qui cherchent à l'heure actuelle de .....

« Enfin, M. de Blois, je termine ce peu de mots en vous serrant la main.

« Votre tout dévoué serviteur,

« KERVOAL, *maître-maçon*.

« Lanrivoaré (Finistère). »

Contre-protestation de M. le recteur Léostic.

« Lanrivoaré, le 27 janvier 1897.

« Monsieur le Député,

« On m'accuse d'avoir dit, du haut de la chaire, qu'il fallait voter pour M. l'abbé Gayraud, sous peine de péché. Or voici mes propres paroles, témoins les soussignés :

« Aujourd'hui vous êtes appelés à voter ; vous voterez d'après votre conscience et nous espérons que vous voterez bien selon votre vieille habitude.

LÉOSTIC, *Recteur*, — Jules BOSSENNEC, *Vicaire à Lanrivoaré*,
ARZEL Auguste, — RAGUENEZ, *Maire*,
KERMORGANT, *Conseiller municipal*. — TRÉBAUT, *Conseiller municipal*.
RAGUERIE, *adjoint au Maire*,

« *Le Maire*, Clourec RAGUENEZ. »

Commune de Loc-Maria

Pression cléricale.

« Le soussigné, Charles de Kerguizian de Kervasdoué, ancien maire de Loc-Maria-Plouzané, pendant 32 ans, et ancien conseiller général du canton de Saint-Renan, pendant 15 ans, certifie que, en vue d'exercer sur les électeurs de Plouzané une pression de nature à influer sur leur conscience, et, par suite, sur leur vote, dans les élections du 24 janvier dernier.

1° Des visites domiciliaires ont été faites dans chacune des fermes de Plouzané par l'un ou l'autre des ecclésiastiques de la paroisse.

2° Un électeur de Plouzané m'a dit avoir vu M. Larreur, maire, devant l'urne électorale, changer le bulletin d'un votant. Mais, quand j'ai demandé à cet électeur s'il affirmerait le fait devant un tribunal quelconque, il m'a répondu que non.

3° Une femme a dit qu'il fallait voter pour l'abbé Gayraud, parce que les nobles pouvaient tuer leurs semblables sans risque d'être condamnés pourvu qu'ils missent 25 centimes sur le corps de leur victime.

4° Une femme m'a demandé s'il était vrai que les prêtres quitteraient le pays dans le cas où M. de Blois serait nommé, je lui ai, bien entendu, répondu que non, et immédiatement elle a ajouté ces mots : « Si les prêtres s'en vont, moi, je m'en irai aussi. » Soyez sûr que cette femme n'est pas la seule à avoir eu cette idée.

5° Un cultivateur de Plouzané m'a affirmé avoir vu distribuer du café et des cigares aux électeurs, dans l'intérieur de la salle de vote.

6° Plusieurs individus affirment que les ecclésiastiques de la circonscription leur ont dit qu'ils commettraient un péché mortel s'ils votaient pour M. de Blois.

« Lu et approuvé toutes les déclarations ci-dessus, ce 29 janvier 1897.

C. DE KERGUIZIAN DE KERVASDOUÉ.

« Vu pour la légalisation de la signature ci-dessus apposée.

« Ce 30 janvier 1897.

« *Le maire de Landerneau*, MALLENNE. »

Visite des fermes.

« Kervasdoué, 29 janvier 1897.

« Cher monsieur de Blois,

« Vous m'avez fait l'honneur de me demander l'autre jour quels ont été les agissements du clergé pour l'élection de M. Gayraud. Voici donc ce que j'ai vu et entendu :

« A Loc-Maria, comme à Plouzané, pendant toute la semaine qui a précédé l'élection, des

prêtres et des abbés ont sillonné tout le pays et visité toutes les fermes en menaçant, m'a-t-on dit, du feu de l'enfer ceux qui ne voteraient pour M. Gayraud. Des lettres ont été écrites aux électeurs par des séminaristes. A Loc-Maria, le bedeau a dit devant moi, sur la place de l'Eglise, que nous travaillions pour le candidat de l'enfer et eux pour celui de Dieu. A la messe du matin, le vicaire a dit que l'élection de ce jour était un grand acte et qu'il engageait à voter pour le candidat susceptible de soutenir la religion et leur rendre service, ainsi qu'au pays.

« A Plouzané, on offrait du café et des cigares aux électeurs dans la salle du scrutin.

« En résumé, on n'a rien épargné pour terroriser le paysan et l'obliger à voter pour le candidat Gayraud, tous les moyens étaient bons.

Ch. de KERVASDOUÉ.

« J. de VILLEFERON. »

Contre-protestation

« Loc-Maria, 19 janvier 1897.

« *Contre-protestation à propos des faits imputés à quelques habitants de Loc-Maria, dans le rapport sur l'élection législative du 24 janvier* 1897.

« Nous soussignés, électeurs à Loc-Maria, attestons que les prêtres, dans les visites qu'ils ont faites pendant la période électorale qui a précédé le scrutin du 24 janvier 1897, n'ont fait entendre aucune sorte de menaces. Ils n'ont parlé ni d'enfer, ni de purgatoire, ni de péché, ni tenu aucun propos de ce genre.

QUINQUIS, PETTON, RAGUÉNÉS,
L'HOPITAL, SALAUN, CADALEN,
KÉRÉBEL.

« Loc-Maria, 19 mars 1897.

« Nous soussignés, électeurs à Loc-Maria, attestons également que M. le vicaire, dans l'avis qu'il nous a donné le dimanche 24 janvier, s'est borné à nous rappeler qu'il y avait élection ce jour-là. « Votre devoir, nous a-t-il dit, est d'aller voter, et il faut voter librement, chacun suivant sa conscience. »

QUINQUIS, PETTON, RAGUÉNÉS,
L'HOPITAL, SALAUN, CADALEN,
KÉRÉBEL.

« Loc-Maria Plouzané, 19 mars 1897.

« Nous, soussignés, électeurs à Loc-Maria, qui avons passé sur la place du bourg toute la journée du dimanche 24 janvier, nous affirmons que le bedeau n'a rien dit ni rien fait qui pût offenser les propriétaires présents. Il est absolument faux qu'il ait qualifié M. le comte de Blois d'être le candidat de l'enfer.

L'HOPITAL, CADALEN, SALAUN,
KÉRÉBEL.

« Vu pour légalisation des signatures apposées ci-dessus, des sieurs Quinquis, Petton, Cadalen, Raguénès, L'Hôpital, habitants notables de la commune, et Kérébel, conseiller municipal, dans la première et la deuxième contre-protestation ; 2° des sieurs L'Hôpital, Cadalen, Salaun et Kérébel, conseiller municipal, les trois premiers habitants notables, dans la 3e contre-protestation.

« En mairie, à Loc-Maria Plouzané, le 19 mars 1897.

« *Le maire*, LE GUEN. »

Commune de Plouarzel

Libations

« Plouarzel, le 19 février 1897.

« Nous, soussignés, habitants de la commune de Plouarzel, certifions que, chez le nommé Pen, on a donné, au nom de M. de Blois, de l'eau-de-vie à discrétion. Aussi la barrique entière y a passé bien vite ; le sieur Pen et le sieur Soissons, qui faisaient la distribution, ont donné jusqu'à six verres à chaque électeur qui voulait bien entrer dans la maison.

« Le sieur Soissons promenait partout une lettre de M. le baron de Taisne, que M. de Parcevaux lui avait donnée, lui enjoignant de ne pas manquer les fermiers de M. de Taisne. Entre fermiers et domestiques ils sont au nombre de quatre-vingts au moins.

Et. de K. *propriétaire* ; QUINQUIS,
BONARD, *propriétaire* ; TOQUIN, *propriétaire* ;
MIVEL, *propriétaire* ; BRETON, *propriétaire.*
CLOITRE, *négociant* ;

« Certifions de plus que M. André de Rodellec, demeurant à Landerneau, receveur des rentes de Mlle de Rodellec, de Saint-Pol de Léon, a écrit au sieur Soissons et au sieur Piriou pour les forcer à voter pour M. de Blois.

BRETON, *propriétaire* ; CLOITRE, *négociant* ;
MÉVAL, *propriétaire* ; BONARD, *propriétaire.*
QUINQUIS,

« Vu pour légalisation des cinq signatures apposées ci-dessus :

« *Le Maire*, Le BRAS. »

Pression sur les fermiers

« Je prie Soissons de vouloir bien recommander à tous mes fermiers de voter pour M. de Blois. C'est un service personnel qu'ils me rendront et je les en remercie à l'avance.

« De TAISNE. »

« Château-de-Boucé, ce 15 janvier 1897.

« Mon cher monsieur,

« Laissez-moi vous dire que je tiens beaucoup à ce que les fermiers de mes neveux votent pour M. de Blois. Usez donc de toute votre influence. Je sais bien qu'avec des fermiers, on n'a pas la même autorité qu'avec des métayers ; mais, comme le métayer, le fermier sait très bien chez qui il va, et personne ne l'oblige à accepter une ferme. Or, ils doivent savoir, et ils le savent, que je ne suis ni républicain, ni rallié, mais chrétien et légitimiste. J'ai donc le droit, je dis plus, le devoir de leur dire que, s'ils ne veulent pas marcher avec moi, j'ai également le droit de leur refuser un nouveau bail.

« J'écris, dans ce même sens, à mon beau-frère André, qui lui aussi voudra bien user de son influence auprès d'eux. A vous deux vous pourrez peut-être obtenir quelque chose.

« Quel triste esprit révolutionnaire souffle en Bretagne et en France ! Ce qu'il y a de plus triste, c'est que ce souffle est soutenu vigoureusement par le clergé. Nous payerons cher tous ces scandales. Je suis étonné que vous n'ayez pas répondu à ma dernière lettre. J'attends.

« Veuillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

« Fernand de VAULX. »

Commune de Ploumoguer

Libations

« Je, soussigné, certifie :

« 1° Que l'auberge du sieur Bourth, située au bourg de Ploumoguer était ouverte toute la journée du 24 janvier pour donner à boire à tous ceux qui se présentaient en vue de l'élection pour M. le comte de Blois ;

« 2° Que M. de Kervasdoué avait convoqué dans son château, à Loc-Maria, ses divers fermiers et les fermiers de plusieurs nobles propriétaires, qui avaient donné des ordres, avec menaces, à ces fermiers de s'y rendre. Quelques familles de Ploumoguer, craignant d'être délogées, ne s'y sont rendues qu'avec le conseil du soussigné ;

« 3° Que les fermiers des châtelains de Ploumoguer ont reçu communication qu'il fallait voter pour M. de Blois et que plusieurs ont été désignés comme ayant l'obligation de travailler ostensiblement pour le candidat des châteaux ;

« 4° Que M. le maire et M. le recteur ont été mis en cause par les châteaux, sollicités l'un et l'autre de se rallier à M. de Blois. M. le maire, sourd aux prières de M. de Bergevin, a reçu de ce dernier sa démission de conseiller municipal, en date du 15 janvier. Ne le trouvant pas chez lui, il a dit à ses enfants que leur père *ne devait plus* se présenter au château.

« M. le recteur soussigné peut produire plusieurs lettres à lui adressées par les nobles, le priant et le suppliant de se rallier à M. de Blois, s'il ne craignait pas de voir, à bref délai, l'effondrement *du prestige du clergé breton.*

« 5° Que M^me^ veuve Le Monnier, résidant à Kervadéza, a exercé la même pression sur ses locataires.

« Fait à Ploumoguer, le 19 février 1897.

« J.-M. KERBRAT,
vicaire.

« KERSIMON,
chanoine honoraire,
recteur de Ploumoguer. »

« Vu pour la légalisation des signatures de MM. Kersimon, recteur, et M. Kerbrat, vicaire, apposées ci-dessus.

« Ploumoguer, le 19 février 1897.

« *Le maire*, J. CLOATRE, »

Réunion organisée par un curé

« Kourseven-en-Ploumoguer, le 31 janvier 1897.

« Je, soussigné, déclare que, le 15 janvier 1897, au matin, M, le recteur de Ploumoguer m'a adressé, en ma qualité de conseiller municipal de sa commune, le billet dont voici le texte exact :

« M. l'abbé Gayraud viendra ce soir à Ploumoguer, vers quatre heures.

« M. le recteur et M. l'abbé Gayraud seront heureux de recevoir le Conseil de fabrique et le Conseil municipal. »

« Je n'avais reçu aucune invitation de M. le maire, qui, seul, avait autorité à faire cette convocation : j'ai donc cru devoir donner ma démission de conseiller municipal de Ploumoguer.

« Auguste de BERGEVIN.

« Vu pour légalisation de la signature de M. Auguste de Bergevin apposée ci-dessus.

« En mairie de Ploumoguer, le 31 janvier 1897.

« *Le Maire*, J. CLOATRE. »

Propagande cléricale

« Ploumoguer,

« Mon cher Dhoudain,

« Le clergé de Ploumoguer a mené la campagne électorale, c'est évident ; mais ils sont trop malins pour donner prise. Ils ont visité toutes les fermes, une à une, distribuant bulletins et professions de foi, ils en ont fait distribuer par les élèves des sœurs. Dans les fermes, ils ont chargé l'ancienne noblesse et la royauté; ils avaient la partie belle pour parler de Louis XV et d'autres choses propres comme cela). Moi j'en riais de les voir étaler ces beautés que, jusqu'à ce jour, ils avaient si bien cachées. Ils se sont fait bien du mal. Conseillant aux fermiers des nobles d'effacer le nom du comte de Blois pour mettre Gayraud, ils ont appris aux paysans à tromper.

« Espérons que le paysan se souviendra de cette leçon.

« Enfin et surtout, ils ont montré aux électeurs dociles qu'ils ont besoin des prêtres ; qu'à l'heure de la mort ce ne serait pas le comte de Blois qu'ils iraient chercher ; que, pour leur devoir pascal, ils viendraient les trouver encore.

« Tu ris de ces moyens ; et ici ils sont tout puissants. Les curés ont triomphé, mais pas seulement par la peine qu'ils se sont donnée en quinze jours, mais ils ont bénéficié d'un état qu'ils ont créé, qu'ils entretiennent depuis des années ; pas un paysan qui n'ait tremblé et frissonné devant cette menace : l'enfer.

Le mal est profond, il ne guérira qu'après des années d'efforts. Et on n'en fait aucun, aucun, au contraire.

« Ton tout dévoué,

« J. QUEULAIN, *instituteur à Ploumoguer.* »

Commune de Saint-Renan.

Visite aux électeurs.

« Coatmanach en Saint-Renan, 9 février 1897.

« *A Monsieur le comte de Blois, château de Kérascoëts,*

« Monsieur,

« A Saint-Renan comme dans toutes les communes de la 3^e^ circonscription de Brest, la pression électorale du clergé s'est fait vivement sentir.

« A la réunion publique du 16 janvier dernier, à Saint-Renan, M. l'abbé Gayraud a été présenté à l'assistance par notre premier vicaire, entouré de nombreux prêtres.

« La plus grande partie des électeurs de Saint-Renan a eu, la semaine précédant l'élection, la visite de nos deux vicaires ; aux uns, ces messieurs demandaient leur neutralité, aux autres, leur vote pour M. Gayraud.

« Ensuite trois prêtres, ayant de la famille à Saint-Renan, sont venus deux ou trois jours avant l'élection dans leur foyer.

« J'ai eu également sous les yeux des lettres de séminaristes, écrites de Quimper à des personnes de Plouarzel et de Locmaria-Plouzané ; le sujet de ces lettres, depuis la première ligne jusqu'à la dernière roulait sur l'élection du 24 janvier et demandait des suffrages pour l'abbé Gayraud.

« Tels sont les faits que je puis attester.

« Veuillez croire, monsieur, à l'assurance de mes sentiments bien respectueux et dévoués.

« J. de PARCEVAUX.

« Vu pour légalisation de la signature de M. J. de Parcevaux, apposée ci-dessus.

« En mairie, à Saint-Renan, le 9 février 1897.

« Pour le Maire,

« *L'adjoint délégué* : BOGTARY. »

Commune de Trébabu.

Menaces de peines éternelles. — Irrégularités au scrutin.

« Je soussigné, électeur de la commune de Trébabu, certifie ce qui suit, concernant l'élection législative du 24 courant dans ladite commune.

« Il est de notoriété publique que, le samedi 23, veille de l'élection, M. l'abbé Guilherm, desservant, a mis au service de la candidature de M. l'abbé Gayraud, l'influence qu'il doit à l'habit qu'il porte et au caractère dont il est revêtu, menaçant ceux qui voteraient pour M. le comte de Blois, des peines éternelles, notamment la famille Gabriel Lhostis, de Keruzoubian et la famille Le Ru, de Keruzoubras ; au chef de cette dernière, doyen de la commune, il a ajouté que s'il votait pour M. le comte de Blois, on lui renverrait ses deux filles, religieuses de l'ordre du Saint-Esprit.

« Durant la journée du 24, le domestique de M. l'abbé Guilherm n'a guère quitté l'auberge, prodiguant aux électeurs, en même temps que l'alcool, les idées les plus subversives.

« En ce qui concerne le scrutin, M. Cloâtre Yves, adjoint remplaçant le maire absent, s'est dispensé de composer le bureau ; les ratures du procès-verbal constatent que le secrétaire était l'un des assesseurs et que ce n'est que sur ma protestation qu'il y a été remédié.

« La boîte de scrutin n'a été fermée que par un seul cadenas durant la première partie des opérations.

« Le bureau, qui aurait dû être composé de six personnes, l'a de fait été de neuf, de tous les conseillers municipaux; l'un de ceux-ci, M. Thomas (Pierre), de Kerleduereis a ouvert le bulletin de vote de M. Lhénaf (Jean-Marie), feignant de le confondre avec la carte d'électeur. J'ai, plusieurs fois dans la journée, fait observer au président que les personnes chargées par lui de recevoir les bulletins de vote, les laissaient dans l'ouverture de la boîte, négligeant de les y faire disparaître.

« Fait à Trébabu, le 30 janvier 1897.

« Comte de KERSAUZON.

« Pour le maire absent :

« *L'adjoint au maire*, CLOATRE. »

Trébabu, le 3 mars 1897.

« Nous, soussignés, maintenons tout ce que nous avons déclaré dans la contre-protestation signée de nous le 3 mars 1897.

« Thomas LANNUZEL,
« CLOITR,
« KOERUL,
« PICHON,
« PETTON,
« LÉAUSTIE,
« PODEUR,
« Le HIR TANGUY,
« Le HIR. »

« Nous, habitants de la commune de Trébabu, protestons formellement contre la déclaration qui dit : « Il est de notoriété publique que M. l'abbé Guillerm a menacé des peines de l'enfer ceux qui voteraient pour M. de Blois, notamment la famille L'Hostis Gabriel et la famille Le Ru. Au chef de cette dernière, doyen de la commune, il a ajouté que, s'il votait pour M. de Blois, on lui renverrait ses deux filles, religieuses de l'ordre du Saint-Esprit.

« Thomas LANNUZEL,
« LÉAUSTIE,
« PETTON,
« KERUEL,
« PICHON,
« LAURENT,
« BALCON,
« Louis Le HIR,
« Le RU,
« CLOITR,
« Le HIR TANGUY,
« Le RU,
« L'HOSTIS,
« PODEUR.

« Vu pour la légalisation.

« Pour le maire absent,

« *L'adjoint*, CLOATRE. »

Distribution d'argent.

« Kerjan-Môl, en Trébabu, par Le Conquet, le 20 janvier 1897.

« Monsieur François Marc,

« Mlle Félicie de Rodellec m'écrit une longue lettre pour me dire que M. le recteur de Brélés est allé jusqu'à Saint-Pol et qu'elle lui a répondu qu'elle entendait ne rien changer aux instructions qu'elle m'avait données, et qui sont toutes pour que l'on vote pour M. de Blois.

« Elle m'a autorisé en plus à vous donner une certaine somme d'argent, pour les besoins de l'élection, et une autre à Soissons. J'irai donc chez vous vendredi prochain vers trois heures, pour m'entendre avec vous à ce sujet.

« Recevez et offrez chez vous mes meilleures salutations,

« Ch. de RODELLEC du PORZIC.

« Je rentre à l'instant de l'île Molène, je suis si fatigué que je dors debout. »

Refus de légalisation.

Kervasdoué, 31 janvier 1897.

« Cher Monsieur,

« Je vous renvoie votre protestation signée de M. de Villefezon et moi. M. le Maire s'est refusé à la légaliser, comme vous pouvez en juger par la réponse de son secrétaire. Maintenant, faites-en ce que bon vous semblera.

« Veuillez être assez bon pour offrir à madame de Blois mes hommages les plus respectueux, et me croire votre bien sincèrement dévoué,

« Ch. de KERVASDOUÉ. »

Pression sur les ouvriers.

« Moi, ci-après dénommé, Nicolas Jacopin, carrier et casseur de pierres, domicilié à Saint-Renan, déclare ce qui suit :

« J'ai fait pour le compte de M. Simon, entrepreneur à Saint-Mathieu, commune de Plougonvelin, pour 539 fr. 25 de travail d'extraction ou de brisage de pierres. Il m'a payé, en acomptes, 280 francs. Il reste par suite me devoir 259 fr. 25.

« Le 23 janvier dernier, veille des élections, j'ai prié M. Simon de me régler. Il me répondit que si j'avais travaillé pour M. Gayraud, il m'eût payé; mais que, du moment que j'avais dit que je tenais pour M. de Blois, il ne me payerait pas ; que je n'avais qu'à lui faire un procès, parce que, de la sorte, je mangerais tout mon profit en frais.

« C'est en vain qu'à trois reprises je l'ai appelé sur billet d'avertissement devant le juge de paix. Il ne s'est jamais présenté, et quand je le rencontre, il se moque de moi.

« Par suite de ce retard à être payé, je ne puis payer ma propriétaire, Mme veuve Petton. Elle a la bonté de patienter, et je l'en remercie.

L'huissier m'a demandé de lui verser trente francs d'avance pour attaquer M. Simon devant le tribunal de Commerce. Je n'ai pas cette somme, et ne puis agir.

« Je trouve horrible qu'on mêle des comptes de travail à des questions d'élection. C'est faire perdre le pain gagné.

« Je puis ajouter que pendant les jours qui ont précédé l'élection, je travaillais à casser des pierres sur la route. J'ai vu un *vicaire de Plouzané* passer et repasser, son cheval en sueur. Il s'arrêtait quand il voyait des travailleurs dans les champs, et allait les trouver, pour leur dire de voter pour M. Gayraud. Je n'ai jamais vu d'homme plus actif, ni plus pressé.

« Le premier vicaire de Saint-Renan est venu me solliciter en faveur de l'abbé Gayraud, mais j'était assisté de Goasdoué, de Saint-Renan, et celui-ci se chargeait de répondre. »

Nicolas Jacopin ne sait signer.

Cette déclaration a été faite devant nous, qui la certifions véridique et exacte.

Ce vingt et un février 1897.

Vincent FAGON, J. GUIRIER.

ANNEXE N° 2

COMMISSION D'ENQUÊTE

Séance du vendredi 12 mars 1897.

AUDITION DE M. l'Abbé GAYRAUD

M. le Président. — Monsieur Gayraud, en commençant notre enquête, nous avons jugé utile de vous entendre pour vous demander si vous aviez quelques documents nouveaux à faire connaître à la Commission.

M. Gayraud. — J'ai encore quelques contre-protestations que je n'ai pas apportées à la tribune et dont je pourrai vous donner communication et les quelques lettres que j'ai remises entre vos mains.

M. le Président. — Je dois d'abord préciser les trois points sur lesquels nous avons à appeler votre attention. Ce sont :

1° Avez-vous quelques documents à verser à l'enquête, et dans ce cas voulez-vous nous les faire parvenir ?

2° Indiquez-nous toutes les personnes que vous désirez nous voir interroger et les points sur lesquels doivent porter nos questions.

3° Indiquez-nous aussi les faits de pression électorale qui peuvent avoir été exercés contre vous par les partisans du comte de Blois.

Je demanderai donc à M. Gayraud quelques renseignements qui le concernent personnellement et je désirerais qu'il fît connaître à la Commission ce qui s'est passé à la grand'-messe de Ploudalmézeau.

M. Gayraud. — Voici exactement comment les choses se sont passées.

Il avait été convenu que j'assisterai à la grand'messe. J'y assistai, comme nous avons coutume de le faire, en habit de chœur, mais sans aucune particularité. Au cours de la messe, au moment de l'Évangile, l'abbé Grall monta en chaire et parla en breton. Comme je ne connais pas le breton je ne sais ce qu'il a pu dire que par ce que m'ont rapporté les auditeurs.

Qu'a-t-il dit exactement? La contre protestation que j'ai apporté à la tribune l'a fait entendre.

C'est un usage mis en pratique, depuis que le suffrage universel existe, je crois, dans la 3e circonscription de Brest et ailleurs en Bretagne, que le curé ou le recteur fasse toujours une petite allusion au devoir électoral le jour de l'élection ou le dimanche précédent. Cela s'est fait pour Mgr d'Hulst aussi bien que pour Mgr Freppel.

J'ai moi-même empêché certains recteurs de faire des discours de ce genre, je leur ai conseillé de s'en abstenir dans la crainte qu'il se laissent aller à quelques excès de langage, étant donné l'acuité de la lutte entre les monarchistes et moi dans la circonscription. Il y a donc un certain nombre de recteurs qui avaient agi ainsi précédemment et qui ne l'ont pas fait cette fois. D'après les renseignements que j'ai recueillis sur place et d'après ce que j'ai entendu moi-même — et je parle ici en toute sincérité — pendant toute la campagne électorale ou pendant les huit jours qui ont précédé l'élection, je ne crois pas qu'il ait été commis d'excès de langage. Je ne dirai pas que les curés aient outrepassé — je ne dirai pas leurs droits, puisque ces droits ne sont pas admis par vous — mais qu'ils aient exagéré ce qu'ils avaient coutume de faire, qu'ils soient sortis de leurs habitudes.

Je crois même qu'à raison du caractère de la lutte entre les monarchistes et moi, ils sont

restés en deçà de ce qu'ils avaient fait pour Mgr d'Hulst ou pour Mgr Freppel. Il leur était bien difficile de parler contre M. de Blois comme ils avaient pu le faire contre d'autres adversaires en faveur de Mgr d'Hulst ou de Mgr Freppel, parce qu'ils avaient à ménager la noblesse.

Voilà pourquoi ils ont été plus modérés que précédemment. Ce grief ne me paraît donc pas sérieux et du reste, je vous le dis sincèrement, si j'avais appris moi-même que quelque excès de langage eût été commis je l'aurais blâmé ouvertement.

Voilà pour les prédications. L'abbé Grall n'est pas remonté en chaire après que j'eus donné la bénédiction — cette bénédiction a été un sacrement mais n'a pas été une cérémonie particulière. Je l'ai faite parce qu'il est d'usage qu'un prêtre étranger qui arrive dans une paroisse fasse une cérémonie religieuse quelconque, mais il n'y a pas eu intention de me désigner au peuple comme candidat.

M. Fernand Rabier. — Croyez-vous, monsieur Gayraud, que lorsque l'abbé Grall, faisant un sermon, vous présent, prononçait cette phrase : « Votre bulletin de vote est léger aujourd'hui, mais il pèsera lourd le jour du jugement dernier », il pouvait y avoir un doute pour les auditeurs sur l'indication qui était donnée dans la circonstance ?

M. Gayraud. — Il n'y a pas là d'indication déterminée de candidat. C'est notre appréciation, à nous catholiques et moralistes, de la valeur morale que peut avoir un mauvais vote.

Mais l'électeur disposé à voter pour M. de Blois et présent au sermon pouvait aussi bien comprendre que pour lui, il y avait une obligation de conscience à voter pour M. de Blois et qu'il pouvait y avoir là des conséquences graves au point de vue moral.

M. Henri Ricard (Côte-d'Or). — Mais un prêtre ne s'est jamais prononcé ouvertement en faveur de votre candidature, vous présent ?

M. Gayraud. — Les paroles prononcées en chaire n'avaient pas cette signification. En dehors de l'église, les sympathies de l'abbé Grall se manifestaient et tout le monde les connaissait très-bien, mais dans son langage il n'y a rien eu qui indiquât un parti pris, une désignation quelconque du candidat — du moins d'après ce que j'ai entendu dire, puisque je ne connais pas le breton.

Il a parlé comme aurait pu le faire un homme disposé à voter pour M. de Blois ; il a parlé en moraliste, sans laisser apercevoir aucune sympathie politique et les auditeurs ont tiré la conclusion qu'ils ont voulu. Mais la question n'est pas de savoir si on tire une conclusion, c'est de savoir si le langage du prêtre a été ce qu'il devait être.

M. le Président. — D'après divers témoignages vous auriez tenu de véritables réunions électorales dans différentes églises, notamment dans les églises de Tréglonou, de Plouïder et de Kérouan.

M. Gayraud. — A Tréglonou, il n'y pas eu de réunion électorale dans l'église, il y a eu purement et simplement ceci : c'est un usage chez les prêtres, non seulement dans cette circonscription, mais partout, de faire une visite à l'église ; j'ai fait cette visite dans toutes les paroisses du pays. A Tréglonou, une partie du peuple m'a suivi à l'église, j'ai fait une prière et je suis sorti ; je n'ai absolument aucun souvenir d'avoir dit une parole.

Il n'y a pas eu par conséquent de réunion électorale d'aucune façon, et remarquez — je tiens à dire cela à la Commission comme je l'ai dit du haut de la tribune — remarquez que je suis le premier à avoir inauguré les réunions publiques et contradictoires en dehors de l'église. Mgr d'Hulst, selon l'usage précédemment établi, réunissait le peuple dans l'église ; Mgr Freppel donnait la bénédiction, et c'était tout.

M. Gérault-Richard. — Ce n'étaient pas des réunions, c'étaient des cérémonies.

M. le Président. — Ainsi vous n'avez pas non plus tenu de réunion dans l'église à Plouïder ?

M. Gayraud. — A Plouïder, voici ce qu'il y a eu, je l'ai fait à contre-cœur, mais sur la grande insistance du curé : Nous sommes allés dans l'église, hommes, femmes et enfants, et nous avons fait une petite cérémonie religieuse. Je suis monté en chaire avec l'habit ecclésiastique et j'ai prêché, mais je n'ai pas dit un mot de ma candidature. J'ai dit qu'il

fallait avoir de la dévotion au Sacré-Cœur et à la Sainte-Vierge, et j'ai parlé en tout cinq minutes parce que j'étais excessivement fatigué.

M. Fernand Rabier. — Et le curé de cette église n'a rien dit lui-même ?

M. Gayraud. — Non, je n'en ai pas souvenir.

M. le Président. — Et à Kérouan ?

M. Gayraud. — J'ai fait une réunion en dehors de l'église et nous avons été, comme à Tréglonou, faire une visite à l'église. Je crois bien — c'est l'article qui a été lu qui m'en fait souvenir — qu'à Kérouan, sans aucune cérémonie religieuse, je suis monté en chaire et j'ai dit deux phrases relatives à l'adoration de la Sainte-Vierge et du Sacré-Cœur. Je le crois, mais je n'en suis pas très sûr, parce que je ne m'en rapporte pas à l'*Étoile de la Mer*, dont les comptes rendus n'étaient pas toujours très exacts.

L'*Étoile de la Mer* rapporte une allusion, mais elle a été faite par le vicaire qui a écrit le compte rendu : je n'ai pas souvenir d'avoir fait moi-même aucune allusion à ma candidature dans cette réunion.

M. Batiot. — Vous avez dit aussi que vous reconnaissiez vous-même qu'il y avait eu quelques excès de zèle, quelques abus de la part de vos partisans. Quels sont ces abus ? A quoi faisiez-vous allusion ?

M. Gayraud. — Je crois qu'il y a eu deux ou trois vicaires qui, dans les maisons, ont pris des bulletins de M. de Blois, en disant : « Donnez-nous ces bulletins et prenez ceux de M. Gayraud ». J'ai entendu dire qu'il y en a eu deux ou trois, mais pas davantage. Je leur ai d'ailleurs dit : « Non, ne faites pas ainsi, donnez mes bulletins si vous voulez, mais ne prenez pas ceux de M. de Blois. »

J'ai ensuite entendu dire et je l'ai vigoureusement blâmé, et je n'ai pas été le seul à le faire, qu'un vicaire aurait dit : « Voter pour M. de Blois c'est un péché ». Mais il a été blâmé en ma présence par tous ses confrères et par moi tout le premier ; je ne connais que ce seul cas.

M. Gérault-Richard. — Il aurait dit cela en place publique ?

M. Gayraud. — Oui, dans la conversation, mais pas en chaire. Il ne faut d'ailleurs pas tenir très grand compte de ces dépositions, parce qu'elles ont été faites par des agents envoyés par M. de Blois, pour trouver des sujets de plainte dans les sermons, et qu'ils rendent compte de choses qu'ils ont cru entendre.

M. le Président. — Vous êtes-vous rencontré quelquefois avec vos adversaires dans des réunions publiques ?

M. Gayraud. — Le chanoine Martin est venu une fois, ainsi que M. Loisel.

M. le Président. — Que s'est-il passé ce jour-là ? Cette réunion publique était-elle organisée par vous ou par eux ?

M. Gayraud. — Elle était organisée par moi.

M. le Président. — Les a-t-on entendus ?

M. Gayraud. — On n'a pas voulu les entendre. Quand ils ont voulu prendre la parole, on a crié : « Vive l'abbé Gayraud ! ».

M. le Président. — Étiez-vous accompagné par quelques abbés, quelques vicaires ?

M. Gayraud. — A cette réunion, qui avait lieu à Saint-Renan, autant que je me le rappelle, il y avait des prêtres. C'était le conseiller général de Saint-Renan qui présidait, assisté du maire et des conseillers de la commune. C'est le vicaire de Saint-Renan qui a pris le premier la parole pour demander la constitution du bureau.

Le bureau constitué, M..... me donna la parole ; je fis mon discours et on m'acclama. Lorsque le chanoine Martin et M. Loisel se sont présentés, on n'a pas voulu les entendre, les nobles et les paysans ont crié chacun de leur côté et la discussion est devenue impossible.

M. Henri Ricard (Côte-d'Or). — Vous êtes-vous trouvé en présence de M. de Blois ?

M. Gayraud. — Il n'est venu à aucune de mes réunions et ne m'a pas prié d'assister aux siennes.

M. Fernand Rabier. — Et M. Loisel, quelle opinion représentait-il?

M. Gayraud. — Il se présentait comme républicain modéré, mais il n'a pas été pris au sérieux, car il a fait des excentricités. Il allait lui-même écrire sur les portes : « A bas un tel ! » ou « Vive un tel ! »

M. le Président. — Il écrivait : « Vive Loisel ! » (*On rit.*)

M. Gayraud. — On m'a dit que le chanoine Martin terminait tous ses discours en disant : « Votez pour M. de Blois ! » Et M. Loisel, on me l'a rapporté, invitait ainsi quelquefois ses auditeurs à voter pour moi.

J'avais l'intention de dire quelques mots à la commission à propos de ce qu'a dit M. Hémon à la tribune, au sujet de l'organisation électorale du clergé. Je tiendrais à édifier la commission sur ce point, parce que, si cette organisation électorale existe, je n'en ai vu trace d'aucune façon, et si elle existe, ce que je ne crois pas, elle n'a certainement pas fonctionné pour ma candidature.

Pour bien en convaincre la commission, je n'ai qu'à faire devant elle l'historique de ma candidature, si elle veut bien m'entendre.

La première idée de ma candidature est venue à un journaliste de Brest, M. Trémodan, rédacteur en chef de l'*Etoile de la Mer*, qui ne me connaissait que par mes discours ou mes articles, et mes opinions républicaines et sociales réformistes. Il a eu l'idée de m'envoyer une dépêche, que j'ai reçue à Paris, le 10 décembre, pour me demander si je consentirais à poser ma candidature dans la 3e circonscription de Brest. J'ai été excessivement surpris, n'ayant jamais songé à me présenter. J'ai même fait beaucoup de difficultés, et ce n'est qu'au bout de trois ou quatre jours, sur l'insistance de mes amis, que j'ai répondu, en disant : « Après tout on ne m'offre pas la candidature ferme ; si on me l'offre, je verrai ce que j'aurai à faire. »

Quelques jours après, je recevais une lettre de M. Ollivier, curé de Lannilis, qui m'écrivait au nom d'un groupe de ses amis, je ne savais pas si c'étaient des laïques ou des ecclésiastiques, me demandant de consentir à poser ma candidature.

Je pris de nouveau conseil et, après avoir envisagé le pour et le contre, je dis : Soit ! j'irai.

Je me rendis à Brest vers la fin de la semaine pour voir quelques-uns de ces messieurs au sujet de certaines affaires dont on a aussi parlé dans les journaux, et comme je me doutais bien qu'on en parlerait parce que j'avais des adversaires acharnés, j'avais pris les devants et j'avais dit : je serai attaqué de telle façon, voilà le dossier, formez votre religion et voyez si malgré cela vous m'acceptez comme candidat.

Voilà pourquoi toutes ces accusations dirigées contre moi n'ont produit aucun effet dans la circonscription — c'est que ces messieurs étaient au courant.

A la suite de ce voyage, je rentrai à Paris, et c'est alors que se produisit l'incident auquel M. Hémon a fait allusion dans son discours.

La plus grande partie du clergé de la circonscription, ne me connaissant pas, ne voulait pas du tout accepter ma candidature. On mit en avant, ici à Paris, le nom du père Charmettan et je m'empressai de lui céder le pas, car, ainsi que je l'ai dit, je ne tenais pas à être député, comme le père Charmettan paraissait faire l'union pour les catholiques, je me retirai.

Quinze jours se passent dans des tiraillements incroyables entre le clergé, divisé en trois ou quatre partis, les paysans, les riches propriétaires et les bourgeois qui marchaient avec le clergé. Car il ne faut pas croire qu'il y ait le clergé d'un côté, la noblesse de l'autre; — c'est inexact. Il y a d'un côté les monarchistes et les nobles qui ne font qu'un, et d'autre part le clergé qui marche avec les paysans et la bourgeoisie.

Il y avait donc de grands tiraillements; deux de ces messieurs, le curé de Lannilis et le curé de....., étaient allés à Montpellier prier Mgr de Cabrières de revenir sur sa première décision et de poser sa candidature; à ce moment, je m'étais tellement désintéressé de ma candidature que je m'étais engagé à Paris pour des conférences et des prédications nombreuses.

Dans l'intervalle, M. de Blois, poussé par le comité de la jeunesse royaliste de Brest, avait posé sa candidature.

Mgr de Cabrières, je ne sais pour quelle raison, n'accepta pas de revenir sur sa décision première ou il y mit certaines conditions dont je ne connais pas bien les détails et qu'on ne put accepter.

Il y eut alors une réunion d'un certain nombre de prêtres, 28 ou 30, mais qui n'agissaient pas d'eux-mêmes, — ils agissaient comme délégués des paysans et des bourgeois, — afin de choisir qui se présenterait à eux pour être accepté dans une réunion plénière qu'il était d'usage de tenir dans la circonscription avant que le candidat posât sa candidature.

Dans cette réunion, mes amis posèrent de nouveau ma candidature qui fut acceptée par un peu plus de la moitié, — j'ai eu deux voix de majorité; l'unanimité était donc loin d'être faite parmi le clergé même à ce moment-là. Si j'avais su exactement la vérité, je ne serais peut-être pas allé me présenter, seulement on me télégraphia : « Admis dans telle réunion — majorité — venez vous présenter. »

Je partis pour Brest, et c'est alors qu'on organisa la grande réunion de Lannilis, où il y avait 800 délégués de toute la région et une quarantaine de prêtres seulement. Lorsque je m'y présentai, il s'en fallait de beaucoup que je fusse le candidat choisi ; c'est à mes risques et périls que je me présentais, et j'ai enlevé la situation à la force du poignet. Il y avait un parti très nombreux qui ne voulait pas de prêtre étranger à la circonscription, et ce parti comptait des bourgeois et des paysans.

M. le Président. — Quels ont été les autres candidats présentés à cette grande réunion de Lannilis ?

M. Gayraud. — Il y avait avec moi un ecclésiastique de la circonscription qui devait poser sa candidature.

M. Gérault-Richard. — En ce moment la candidature du père Charmetant était écartée?

M. Gayraud. — Oui, on devait opter entre ma candidature et celle de l'abbé Stéfan, un prêtre très intelligent et parlant fort bien.

M. Gérault-Richard. — Mais à ce moment vous étiez candidat ?

M. Gayraud. — J'avais eu deux voix de plus à la réunion dont j'ai parlé tout à l'heure, et c'est à Lannilis que j'ai posé ma candidature. C'était M. Fortin, conseiller général, qui présidait la réunion, et non le curé de Lannilis ; le bureau comprenait d'autres conseillers généraux du département, mais les conseillers généraux de Lannilis n'étaient pas présents, — ce sont deux nobles, partisans de M. de Blois. M. de Blois n'avait pas voulu venir ; il avait tenu précédemment une réunion à laquelle il n'avait invité que ses amis ; ceux qui sont devenus ensuite mes partisans avaient organisé la réunion de Lannilis d'une manière beaucoup plus large, et il y avait certainement là des partisans de M. de Blois.

M. Fortin présidait la réunion ; je fis mon discours, et quand j'eus parlé on acclama ma candidature. Le président demanda si quelqu'un voulait prendre la parole, personne ne la prit ; l'abbé Stéfan garda son discours dans sa poche, et voilà comment ma candidature fut posée.

Voilà exactement comment les choses se sont passées.

Je dois déclarer que pendant ces dix jours j'ai eu à gagner les sympathies des paysans, des bourgeois et d'une grande partie du clergé, parce que dès l'abord ils n'étaient pas du tout décidés à m'accepter comme candidat. C'est dans mes visites à travers la circonscription, chez les paysans, chez les uns et les autres, que j'ai groupé le clergé autour de moi, et, ce qui a le plus contribué à ce résulat, ce sont encore les attaques des monarchistes et de mes autres adversaires.

M. le Président. — Pour en terminer avec cette réunion de huit cents délégués, c'était une réunion privée ?

M. Gayraud. — Oui.

M. le Président. — Elle avait été provoquée par ceux de vos amis qui avaient accepté votre candidature, et qui avaient-ils invité à s'y rendre ?

M. Gayraud. — Il y avait le recteur de presque toutes les paroisses, les maires, adjoints, délégués du Conseil municipal, délégués du Conseil de fabrique et quelques-uns des principaux notables de la paroisse.

M. Henri Ricard. — Avez-vous été combattu par les fonctionnaires ?

M. Gayraud. — On l'a dit, mais je ne le crois pas.

M. Henri Ricard. — Vous ne savez pas s'ils soutenaient plutôt M. de Blois que vous ?

M. Gayraud. — Je crois qu'ils ont gardé la neutralité.

M. Henri Ricard. — Enfin, rien ne peut vous faire supposer qu'il y ait eu de leur part une conduite tenue en vertu d'instructions particulières ?

M. Gayraud. — Non.

M. Fernand Rabier. — Nous pourrions peut-être demander à M. Gayraud ce qu'il reproche à M. de Blois.

M. Gayraud. — Je n'ai rien à reprocher à M. de Blois.

M. Henri Ricard. — Il ne s'agit pas de vous personnellement, mais il y a eu des protestations dont vous vous êtes fait l'écho à la tribune, et nous vous demandons les noms des personnes que vous désirez faire entendre par la commission à l'appui de ces protestations.

M. Gayraud. — Je vous les communiquerai.

M. le Président. — Les membres de la Commission n'ont plus rien à demander à M. Gayraud ?

Eh bien, monsieur Gayraud, nous vous rendons votre liberté, en vous remerciant de ce que vous avez bien voulu nous dire.

DÉPOSITION DE M. le comte de BLOIS.

PRÉSIDENCE DE M. GUSTAVE ISAMBERT, *président de la Commission d'enquête sur l'élection de la 3e circonscription de Brest.*

M. le Président. — Veuillez, monsieur, donner lecture à la Commission de votre déposition écrite, et ensuite vous pourrez répondre aux questions qui vous seront posées.

M. le comte de Blois donne lecture de la déposition suivante :

Messieurs,

Il faut remonter à quatre ou cinq ans en arrière pour bien se rendre compte des conditions dans lesquelles s'est produite l'ingérence du clergé dans la récente lutte électorale de la 3e circonscription de Brest.

On constatait, depuis quelque temps, qu'une notable fraction du clergé se préparait à donner à sa politique une orientation nouvelle : les œuvres, les syndicats et les cercles étaient l'objet d'une sollicitude spéciale, et, en ce qui concerne la 3e circonscription, de nombreux prêtres se désaffectionnaient de Mgr d'Hulst, dont les vues n'étaient plus en harmonie avec les leurs. — L'encyclique pontificale de 1892 les confirma dans ces dispositions.

En se rendant propriétaire du journal *le Courrier du Finistère*, le clergé indiqua que ses projets de lutte étaient arrêtés. Pour compléter son armement, il fonda, bientôt après, *l'Étoile de la Mer*. Le combat devait s'engager en 1898, lorsque la mort de Mgr d'Hulst vint brusquer les choses.

Les membres du clergé, qui, précédemment, avaient eu voix écoutée, songeaient encore

à offrir la candidature à un prélat. Mais les prêtres qui pensaient ainsi ne s'étaient pas aperçus que la direction leur avait échappé et étaient singulièrement en retard. Il advint que Mgr de Fabrières refusa et que M. l'abbé Gayraud fut choisi.

En face de cette candidature, je posai la mienne. Nul dans la région n'avait entendu prononcer le nom de l'abbé Gayraud. La seule explication de ce choix est sans doute que celui qui en était l'objet répondait aux aspirations nouvelles d'une importante fraction des prêtres. Cependant il y avait unanimité dans le clergé sur un point : le candidat devait être un ecclésiastique.

La première note partit de l'évêché et se trouve dans une publication bretonne intitulée : *Kannad ar Galoun Zakr ar Jezuz*. On y recommande le vote sous peine de péché ; on ajoute qu'il y a péché mortel à voter « contre Dieu, contre sa conscience, contre les bons chrétiens en union avec leurs prêtres » ; puis on parle des peines de l'autre vie. Ces lignes, imprimées le 23 décembre dernier, ne sont sans doute pas écrites en vue de l'abbé Gayraud, qui n'était pas encore candidat définitif, mais elles contiennent la règle que devront suivre les électeurs attentifs aux enseignements du clergé. Publiées dans une des brochures périodiques de l'évêché, elles ont pénétré dans les fermes avant la grande excitation de la lutte, ont été lues avec recueillement, à la veillée, autour de la table de famille, et n'ont pu que produire un grand effet. Ces instructions, reprises et répétées par les prêtres, ont amené les masses à la crainte d'un péché nouveau : le péché électoral.

Quelques jours plus tard, et durant toute la campagne menée contre moi, les prêtres et leurs journaux s'évertuaient à proclamer que leur candidat, l'abbé Gayraud, était celui du Sacré-Cœur, celui du pape, de l'évêque et des prêtres, tandis que moi, je n'avais pour appuis que les francs-maçons, les incrédules, les impies, les schismatiques et les instituteurs, et qu'au surplus j'allais jusqu'à crier qu' « obéir au pape était tourner le dos à Dieu ».

J'ose me permettre de recommander la lecture des articles bretons dont la traduction est jointe à ce mémoire. Ils donneront une idée de l'insistance avec laquelle on maintient le parallèle, au point de vue religieux, entre mon concurrent, et moi.

Sans doute que les épithètes les plus fortes pour impressionner ne se répétaient et publiaient qu'en langue bretonne, et c'est dire qu'on n'osait s'en servir qu'à l'usage des cultivateurs, mais ils composent l'immense majorité du corps électoral; cependant le même parallèle se continuait en français, mais en termes atténués. On invoquait les « directions pontificales », avec recommandation de voter pour un *bon* catholique, et on précisait que seul était *bon* catholique celui qui suivait aveuglément les doctrines du pape. Or, ces doctrines préconisant actuellement le ralliement à la République, j'avais cessé d'être *bon* catholique, puisque j'avais exprimé des préférences monarchistes.

C'est avec cet unique thème qu'on est arrivé à me rendre suspect au corps électoral, mais il faut ajouter qu'une formidable pression a été mise en œuvre, et qu'il la fallait pour amener le triomphe final de mon concurrent.

Après avoir ainsi déterminé le caractère essentiel de la lutte, il convient d'en examiner les phases successives.

En dépit des efforts du clergé et de sa propagande, ma candidature conservait les sympathies générales, et jusqu'au 17 janvier mon succès ne faisait doute pour personne. Mes adversaires, qui se rendaient compte de la situation, osèrent alors recourir aux moyens suprêmes : la mobilisation générale fut décidée.

Dès le dimanche 17, des curés montent en chaire pour donner plus d'autorité à leurs paroles, et menacent mes partisans de la damnation éternelle ; cette prédication se reproduit le dimanche 24, à l'heure même où allait s'ouvrir le scrutin. — En ces mêmes jours les séminaristes composaient, à l'adresse de leurs parents et connaissances, les lettres versées au dossier.

Les prêtres des paroisses parcouraient les campagnes avec un redoublement d'activité ; les ecclésiastiques exerçant au loin leur ministère étaient appelés dans leurs communes d'origine pour participer à cette propagande effrénée ; on n'oubliait même pas

de faire momentanément revenir dans leurs anciennes paroisses les prêtres qui y avaient conservé quelques relations utiles.

En même temps, les journaux du clergé multipliaient leur tirage, proclamaient plus haut que jamais que l'abbé Gayraud était le seul candidat du Sacré-Cœur et du Pape; que le Pape était le capitaine des prêtres, et les prêtres les caporaux des électeurs; qu'il fallait obéir sous peine de péché mortel, et voter pour le candidat prêtre recommandé par les prêtres au nom du Pape. — Comme toujours j'étais représenté comme un insoumis, comme un réfractaire et l'allié des pires ennemis de l'Église.

La lecture des journaux édifiera sur le ton de la lutte. Je dois ajouter que ces feuilles étaient répandues à profusion dans les campagnes et que le numéro du 23 janvier a même été distribué le soir même, par les enfants de certaines écoles.

Avant de citer les principaux incidents qui ont marqué cette campagne électorale, je dois faire observer que l'immense pression dont je viens de parler a été générale et exercée par *l'unanimité* des prêtres en fonctions dans la 3e circonscription de Brest. Pas un seul de ces éclésiastiques n'a pu s'y soustraire. Or, au début, il y avait dissentiment prononcé sur le choix de l'ecclésiastique à présenter aux suffrages. Cette complète unité dans l'effort doit-elle être attribuée à des ordres supérieurs? En outre, l'intervention des séminaristes et des anciens vicaires doit-elle être attribuée à la même cause? ou bien doit-on admettre que cette immense action collective se soit développée en raison même du manque de direction hiérarchique, et sous la seule impulsion de certains curés? Chacun sur ce point en pensera ce qu'il voudra; mais ce qui est acquis, c'est la coalition de tous les membres du clergé en vue d'une action commune.

Partout d'ailleurs la façon d'agir a été la même : les recteurs dirigeaient les opérations et les vicaires parcouraient les campagnes. Les distributions de journaux ou de bulletins se faisaient sous leur surveillance commune. Ces quelques mots suffisent pour indiquer les rôles respectifs des prêtres dans les paroisses, et j'arrive à l'examen des faits graves, dont il faut faire une mention spéciale.

Je signale tout d'abord la réunion électorale tenue à l'église paroissiale de Plouider. C'est, j'ai tout lieu de le croire, un fait sans précédent. Je ne peuse pas que Mgr Freppel et Mgr d'Hulst se soient jamais permis semblable chose. Ils ont sans doute, l'un et l'autre, paru en chaire, mais ils n'y sont montés que pendant le cours de leur mandat, et jamais, à ma connaissance, pendant la lutte électorale.

C'est aussi un grave abus que cette réunion qui, à Kerlouan, se termine à l'église par la récitation de prières et par cette déclaration du candidat qu'il mettait sa candidature sous le patronage du Sacré-Cœur. Étant données les dispositions de ces deux communes, de tels agissements assuraient à mon adversaire une écrasante majorité.

Je retiens également comme très blâmable la convocation aux électeurs de Tréglonou de se rendre à l'église à l'effet d'entendre le candidat prêtre. En fait, l'abbé Gayraud, retardé en route, a fait faux bond, mais une faute n'en a pas moins été commise.

Abusifs encore — et déplorables — les faits de Ploudalmézeau du dimanche 17 janvier. Le candidat prêtre, qui n'a pas le temps d'aller en tournée dans le quartier de Port-Sall, va dire la messe du matin dans la chapelle de ce village, et se montre à ses électeurs revêtu de ses ornements sacerdotaux. Mais il faut se presser ! Dès avant la grand'messe il est de retour au bourg de Ploudalmézeau. Il assiste à l'office, prend place dans le chœur, et c'est en surplis qu'il apparaît aux yeux des 500 ou 600 électeurs présents à l'église. Et ce n'est pas tout : une première fois le curé monte en chaire et prononce un sermon électoral, puis annonce qu'à la fin de la messe il reviendra pour la seconde fois dans la chaire afin de prier à haute voix pour la réussite de l'élection, pendant que les fidèles recevront la bénédiction du Saint-Sacrement, et c'est le candidat, qui monte à l'autel, qui officie et qui donne la bénédiction !

Cette cérémonie produisit l'effet attendu et eut un grand rententissement dans le pays. De tels procédés sont d'une gravité exceptionnelle, et je n'en connais pas de plus condamnables, à moins que, comme on le raconte presque à haute voix, il n'y ait eu en diverses églises,

au confessionnal, pression sur la conscience des pénitents. Je n'ai pas voulu diriger mes recherches en ce sens.

Il est déplorable aussi que la chaire ait été convertie en tribune. Il en a pourtant été ainsi en maints endroits, et notamment à Ploudalmézeau, Lannilis, Tréglonou, Lampaul, Ploudalmézeau, Landunvez. En plus de la gravité qu'a le fait en lui-même, il faut reconnaître qu'il est particulièrement inadmissible qu'à la dernière minute, au moment même où le scrutin va s'ouvrir, les prêtres puissent, sans qu'aucune réplique soit possible, prononcer dans les églises des harangues électorales en faveur de leur candidat.

Il vaut aussi la peine de rappeler que partout M. l'abbé Gayraud a paru entouré d'une escorte compacte de prêtres, et que c'est presque toujours dans les presbytères et dans des locaux occupés par des religieuses ou des frères qu'il a fait ses réunions et reçu les visiteurs préalablement convoqués par le clergé. On ne saurait dénier que la destination des immeubles affectés à l'usage des presbytères n'est pas de servir de centre d'action électorale. On conviendra en plus, quand on connaîtra le pays, que ce cortège continuel d'ecclésiastiques devait avoir pour résultat d'exercer une influence notable sur les dispositions de populations catholiques. Il ne paraît pas non plus que cette incessante assistance convienne au caractère et au rôle du clergé, non plus qu'au service public dont il a la charge.

Cependant il parut que cet empressement des ecclésiastiques à encadrer leur candidat n'était pas encore suffisant. Sans doute qu'il était bien évident pour chacun que M. l'abbé Gayraud, toujours entouré de prêtres, était le candidat des prêtres. On voulut en plus en faire la candidat du pape et de l'Eglise, et c'est dans ce but qu'on mit en avant l'autorité des cardinaux (1) romains dont la déclaration fut pompeusement insérée en gros caractères en tête des journaux du clergé; qu'on reproduisit les appréciations d'une quantité de « semaines religieuses » publiées dans divers diocèses, et qu'on garda pour la veille de l'élection une longue lettre d'un marquis M. Swiney, qui se qualifiait « chambellan intime de Sa Sainteté », et se proclamait fervent admirateur de mon adversaire. Les documents produisirent un effet immense, la lettre du marquis M. Swiney surtout. Leur origine lointaine, le fait surtout que les approbations venaient de Rome, anéantirent toute velléité de résistance. Le candidat du pape, de l'Eglise et des prêtres, fut, du coup, sûr de son élection.

Je ne crois pas devoir m'étendre sur le rôle des laïques qui ont soutenu M. l'abbé Gayraud. Tout au plus vaut-il la peine que je rappelle que M. Lareur, conseiller général, a escorté mon concurrent pendant sa tournée dans le canton de Saint-Renan et qu'il s'appliquait à crier : « Avec le pape, avec le pape. » Citer autre chose serait entrer dans les menus faits.

Mais je ne puis passer sous silence une manœuvre qui paraît avoir eu son résultat utile. Je veux parler des bandes gommées apposées sur mes bulletins. Le service avait été organisé, par mes adversaires, avec une sollicitude si grande, que les bandes gommées avaient été, en certaines communes, à Landunvez notamment, distribuées avant mes bulletins. Si l'enquête porte sur ce point, il sera sans doute prouvé que de très nombreux billets de Blois, sur lesquels avaient été apposée une mince bande de papier gommée au nom de Gayraud, ont été attribués comme bons à mon concurrent. Cependant mon nom seul avait disparu, mes qualificatifs « conseiller général, maire de Coat-Méal, ancien magistrat, chevalier de la Légion d'honneur » étaient intacts. Rien qu'à Lannilis il y avait 52 billets de ce genre. Sur la réclamation d'un électeur, le bureau les annexa au procès-verbal et la commission de recensement les a déclarés nuls; or, je sais que dans mes environs, à Landéda et Plouguerneau notamment, beaucoup de tels bulletins ont été comptés pour bons à mon adversaire. J'ai même entendu dire qu'ils étaient en telle quantité dans l'ensemble de la circonscription qu'on devait les évaluer à plusieurs centaines, mais je ne me suis pas occupé de contrôler ces dires.

Il me reste encore à examiner un dernier point. Il semble que M. l'abbé Gayraud veuille opposer à l'ingérence du clergé l'ingérence des grands propriétaires. La comparaison est vite faite.

(1) *Courrier* du 18. — En tête, en français.

Tandis qu'une poignée de propriétaires, à peu près inconnus de leurs fermiers, leur écrivait un bout de lettre pour me recommander bien platoniquement à leurs suffrages, cent prêtres, trois semaines durant, parcouraient les campagnes et visitaient chaque maison. Que l'on admette que les propriétaires aient cherché à amener à moi deux ou trois cents électeurs, et que l'on songe que les prêtres ont agi incessamment avec la plus vive insistance sur les 13.500 hommes qui ont participé au scrutin !

Il faut reconnaître aussi que l'action du propriétaire sur le fermier est infiniment restreinte — (en pratique elle est à peu près nulle). — Il ne peut rien en effet contre le tenancier pendant le cours de son bail. Sa seule arme est le refus du renouvellement à l'expiration du contrat, et il se garde bien d'en faire usage quand il a affaire à un bon cultivateur. En réalité, le propriétaire ne peut agir sur ses fermiers que par persuasion, en faisant appel aux sentiments d'amitié, et je connais assez le pays pour savoir combien sont chétifs les résultats dus à cette intervention. Elle est parfois plus nuisible qu'utile. Dans la petite commune de Trébabu tous les électeurs sont fermiers, tous les propriétaires étaient, m'a-t-on dit, pour moi ; c'est mon concurrent qui a eu la majorité. Au surplus elle ne s'est pas exercée en ma faveur seulement, et je connais nombre de propriétaires qui sont intervenus en faveur de M. Gayraud. Du reste, que sont ces chétives sollicitations individuelles auprès de cette force immmense que détient le clergé?

Mais si le propriétaire a peu de prise sur ses fermiers, il n'en est pas de même du prêtre sur ses paroissiens. Encore une fois j'écarte les refus d'absolution et tout ce qui touche au confessionnal : il reste les œuvres, les rapports personnnels, les nominations pour les cérémonies religieuses, les renseignements qui peuvent être éventuellement demandés, les petites satisfactions d'amour-propre, les aumônes aux pauvres assistés par l'ensemble des habitants... Il y a plus encore quelquefois : ne résulte-t-il pas en effet de deux protestations que certain recteur a voulu faire perdre leur travail à un charretier et à un maçon?...

Ne résulte-t-il pas du journal *le Courrier* lui-même que les prêtres se chargent de faire régner le silence. On y lit qu'il suffit de leur faire connaître quels sont ceux qui ont mauvaise langue. C'est de cet ensemble que résulte ce que l'on appelle dans nos campagnes *la Terreur noire*. Que de gens n'osent pas parler!

Bien autrement puissante que l'action des propriétaires sur leurs fermiers est celle des prêtres sur leurs fournisseurs, les entrepreneurs et les ouvriers. Le clergé constitue à lui seul une importante clientèle, non seulement pour ce qui est des besoins de la vie de chaque jour, mais encore par les travaux nombreux dont il a la direction. C'est ainsi qu'il y a, dans les bourgs, toute une catégorie d'hommes dont l'intérêt est d'être en bons rapports avec le presbytère. Cette catégorie est fort nombreuse dans les régions où, comme dans la nôtre, les ressources du clergé sont considérables.

En résumé, j'ai succombé sous les efforts du syndicat du clergé, qui a mené le combat avec une vigueur inouïe et un ensemble complet. Contre quelque concurrent que ce fût, mon succès, je crois, était certain, à une immense majorité. Et j'ai été battu par un candidat étranger et absolument inconnu.

Mais il avait de puissants patrons.

Brest, de 29 mars 1896.

H. de BLOIS.

Voilà, Messieurs, mon exposé d'ensemble. Je suis maintenant à votre disposition pour répondre aux questions que vous me poserez.

M. le Président. — En ce qui concerne les réunions dans les églises, il faut retenir celles de Plouider, de Kerlouan et de Kéraniou. M. l'abbé Gayraud a-t-il assisté à ces réunions?

M. le comte de Blois. — Non.

M. le Président. — Il a été publié une lettre d'un marquis Marc Swiney qu'on appelait chambellan du Pape. Mais M. Gayraud a dit que ce titre n'existe pas. Je crois que c'est là une traduction plus simple et plus compréhensible du mot camérier secret.

M. de Blois. — C'est possible.

M. le Président. — Mais il a été dit que cette lettre ne s'était produite qu'après le scrutin. Et cependant il en est question dans le *Courrier du Finistère* et dans *l'Étoile de la Mer*, du 23 janvier.

M. de Blois. — Oui, le soir, la veille des élections, on faisait distribuer cette lettre par les enfants des écoles et il est certain qu'elle a été connue et colportée avant l'élection.

M. Huguet. — M. de Blois pourrait-il nous indiquer un certain nombre de témoins, dans ces deux communes de Plouider et de Kerlouan, témoins qui pourraient nous renseigner sur ce qui s'est passé dans l'église.

M. de Blois. — Je puis indiquer des témoins et je crois qu'ils parleront. Des protestations ont été faites et je suis convaincu que les quatre signataires de ces protestations ne sont pas les premiers venus. Ce sont : MM. Coat; Abilly et Monot, puis un quatrième qui s'appelle, je crois, Ledall. J'ai entendu, à Lesneven, que M. Ledall avait été témoin de la chose. Il n'habite pas loin de Lesneven et on pourrait lui demander des renseignements.

M. Henri Ricard (Côte d'Or). — Nous vous ferons connaître notre itinéraire et vous pourrez nous donner des indications sur les personnes que la Commission pourra entendre utilement.

M. Huguet. — La Commission pourra convoquer les témoins dont vous nous donnerez les noms.

M. Leclec'h. — Quand la Commission se rendra à Lannilis, elle pourra entendre les témoins que vous nous aurez indiqués.

M. de Blois. — C'est entendu.

M. le Président. — Je me rappelle que deux électeurs, dont l'un s'appelle Gabriel Leguen, ont fait certaines déclarations. Ces électeurs sont domiciliés à Coat-Méal.

M. de Blois. — Un nommé Leguen est venu chez moi pour faire une déclaration. C'est un maçon à qui on avait enlevé son travail et comme il ne sait pas signer, j'ai dû faire comparaître deux voisins qui ont signé en son lieu et place, et j'ai fait légaliser sa déclaration. Je connais ce maçon, il doit demeurer au bourg ou tout auprès du bourg.

Quant à l'autre électeur, René Bremler, c'est un jardinier qui n'a jamais travaillé pour moi. Il travaille dans son jardin et il est employé par un marchand d'engrais de Paris, M. Sicard. C'est un homme qui est à la disposition de tout le monde pour travailler. Je l'ai envoyé distribuer des bulletins à Lampaul-Ploudalmézeau. Il a été employé deux jours par moi dans ces conditions.

M. le Président. — Nous avons une longue réponse du recteur de Lampaul-Ploudalmézeau.

M. de Blois. — En ce qui concerne un nommé Stephan, il n'a pas été domestique chez moi. C'est son fils qui est chez moi et qui a été à Madagascar. Il est mon jardinier, mais je ne me doutais pas qu'il fût le fils de l'autre Stephan.

M. Pochon. — Est-ce que M. Glaizot ne s'est pas porté candidat pour faire sur son nom l'union des républicains et des mécontents ?

M. de Blois. — Oui, et je crois que M. Glaizot a posé plusieurs fois sa candidature.

M. Pochon. — C'est la première fois que vous vous apercevez dans ce pays de la séparation complète du clergé d'avec les nobles ?

M. de Blois. — Oui, et c'est ce que j'ai voulu indiquer dans les premières lignes de ma déposition. Je voyais beaucoup de gens qui se rendaient compte qu'il y avait là quelque chose de tout nouveau. C'est ce que j'ai appelé la nouvelle orientation des visées du clergé, et pas plus moi qu'un autre nous ne pouvions nous attendre à cette rupture complète. Quelques membres du clergé ont été partisans de ma candidature, en ce sens que j'étais peut-être pour eux un pis-aller ; mais ils auraient certainement préféré voter pour un prêtre.

M. Pochon. — Ne croyez-vous pas que vous serez remplacé au conseil général par des prêtres ?

M. de Blois. — Je suis convaincu qu'ils lutteront pour conquérir tous les mandats.

M. Pochon. — N'y a-t-il pas là une organisation occulte et n'en connaissez-vous pas le chef ?

M. de Blois. — Il y a certainement une union qui fonctionne et que l'on voit.

M. Pochon. — Ne croyez-vous pas que la direction de cette union vienne de Rome par des intermédiaires ?

M. de Blois. — C'est très délicat à dire.

M. Pochon. — Sans être affirmatif, ne pouvez-vous pas répondre par voie de déduction ?

M. de Blois. — Je constate ce qui se passe dans une grande quantité de communes et je sais ce qui se dit dans les Semaines religieuses. Maintenant, dans quelle mesure suit-on la doctrine de l'observateur romain qui s'occupe de cette question du clergé ? Je ne le sais pas. Je ne puis constater que ce qui se dit dans les Semaines religieuses.

M. Fernand Rabier. — Dans le *Courrier du Finistère* du 18 janvier 1897, on lit un article que vous connaissez. Eh bien ! ne croyez-vous pas que le clergé en ait été influencé ? Cet article commence par ces mots :

« La candidature de l'abbé Gayraud, acclamée à Rome.....

Signé : .....

M. de Blois. — Cet article et la lettre de M. Swiney constituent un coup très fort.

M. Fernand Rabier. — Il est même dit dans la *Semaine religieuse* de L..... qu'il ne faut pas voter pour M. de Blois, qui n'est pas fidèle aux directions de Rome.

M. de Blois. — En ce qui concerne la filiation, la genèse de la candidature de M. l'abbé Gayraud, je ne suis pas renseigné et je ne puis pas répondre.

M. le Président. — Vous êtes dans le voisinage immédiat d'un prêtre qui semble avoir joué un rôle assez actif. C'est le curé de Lannilis qui a été, si je ne me trompe, directeur du séminaire. Il est probable qu'il a gardé une certaine influence sur ses professeurs et ses anciens élèves, et que c'est surtout aux ordres venus de lui qu'on doit attribuer les recommandations en faveur de l'abbé Gayraud, faites par d'anciens élèves et par les élèves actuels du Grand Séminaire.

M. de Blois. — L'influence de M. l'abbé Ollivier, comme celle de M. l'abbé Grall, ne peut pas faire de doute. Ils tiennent cette influence de leur ancienne fonction, comme de leur fonction actuelle. L'un a été directeur du Grand Séminaire où il a exercé une action toute particulière sur le jeune clergé. Cette action n'est pas contestable.

Je ne crois pas qu'à l'origine cette action ait pu venir de l'évêché. Mais je ne puis pas bien préciser sur ce point. Il est bien certain cependant que cette élection était trop importante pour que les chrétiens ne se soient pas préoccupés d'un candidat ecclésiastique, je ne dis pas particulièrement l'abbé Gayraud.

M. le Président. — Vous ne supposez pas que ce soit l'évêque qui se soit mêlé de cette affaire ? Il est d'ailleurs un peu nouveau dans ce diocèse.

M. de Blois. — Non, il n'a pas paru et son souci a été de ne pas paraître. Aussi est-ce peut-être à ce manque de direction qu'il faut attribuer l'influence prise par MM. Ollivier et Grall qui ont été en quelque sorte les directeurs locaux.

M. le Président. — On paraît croire à Quimper que l'évêque n'a peut-être pas eu beaucoup d'initiative dans cette affaire, mais que des relations ont dû s'établir avec le secrétaire de l'évêché, M. Quesnay. N'avez-vous pas de renseignements sur ce point ?

M. de Blois. — Non, M. le Président.

M. le Président — Avez-vous des indications sur la façon dont les choses ont dû être reglées par l'évêque ou par son entourage ?

M. de Blois. — Je n'en ai pas, et je répète que l'évêque n'a eu d'autre souci que de ne pas paraître. Il a bien été indiqué au commencement qu'il était pour la lutte et j'ai ici

un numéro de journal qui paraît confirmer cette indication. Dans un journal écrit en breton, on dit qu'il y a combat pour choisir un élu qui sera envoyé à la Chambre des Députés pour y défendre la religion et y faire des lois chrétiennes, dans l'intérêt du pays.

Puis on dit encore dans cet article que le combat était rude et qu'il était bon que celui qui a été élu fût un prêtre parce qu'il aura du cœur pour résister. Il a été décrié, il a souffert comme son maître Jésus-Christ. On a cherché à lui jeter de la boue, de la fange, mais, grâce à Dieu, cette boue et cette fange ne l'ont pas souillé. Elle n'atteint que ceux qui avaient inventé des mensonges pour venir à bout de lui. Voilà le sens de cet article écrit en breton.

Mais ce sont là des considérations rétrospectives puisqu'elles ont paru à la fin du mois de janvier,

Un membre. — Il faut remarquer cependant qu'au bas de cet écrit on ne met pas la formule imprimatur. Est-ce par prudence?

M. Bourrat. — Qu'est-ce que ces journaux ont dit à propos de la décision de la Chambre nommant une Commission d'enquête? Il serait intéressant de le savoir.

M. de Blois. — Je n'ai rien vu sur ce point dans ces journaux. Si vous voulez être renseignés, faites-vous donner les numéros de l'*Étoile de la Mer* de ces jours derniers. Quant à moi, je ne les ai pas, parce que je ne suis pas en communication avec ce journal.

M. le Président. — Voulez-vous me permettre de vous questionner sur un autre point? On a essayé de tirer parti du passage d'un sermon de l'abbé Gayraud, disant qu'il ne payerait pas à boire aux électeurs. D'autre part, on a parlé des libations qui avaient été faites à propos de votre candidature, et dans l'*Étoile de la Mer* du 30 janvier, je crois, il y a une note dans laquelle on dit qu'on peut évaluer à 70.000 francs les dépenses faites dans un but de corruption par les adversaires de l'abbé Gayraud. J'ai vu le numéro de ce journal qui a été mis a ma disposition au moment de la rédaction de mon rapport. Il semble indiquer que dans des auberges on pouvait boire à volonté à votre compte.

M. de Blois. — Pas du tout. Et n'oubliez pas, messieurs, que je n'avais pas de comité.

M. le Président. — Alors laissons de côté cette assertion de l'*Étoile de la Mer* portant sur le chiffre de 70.000 francs.

M. de Blois. — Je crois pouvoir dire que mes adversaires ont donné à boire au moins autant que moi. On a bu jusque dans les presbytères, et voici un fait particulier que je puis rappeler à l'occasion de la première réunion de Lannilis. Ce qui m'ennuie, en racontant ce fait, c'est que je dois parler de ma femme, qui en a été témoin. Voici de quoi il s'agit : A la petite gare du chemin de fer, à Brest, le dimanche on donnait ouvertement de l'argent. J'avais télégraphié auparavant à M. X.., qui était mon intermédiaire, et il se trouvait à cette petite gare avec ma femme. Or les billets étaient pris par le clergé, et un gros prêtre avait une grosse sacoche noire ; les paysans était là auxquels il donnait des pièces blanches. A Lannilis, le même fait s'est produit, mais ce n'est pas ma femme qui l'a vu, ce sont d'autres personnes. Mon fils, qui vient prendre des répétitions ici, devait déjeuner à Lannilis. Or il n'a jamais pu trouver de place à l'hôtel parce qu'elles étaient toutes prises. C'était le jour où la candidature Gayraud était acclamée. C'étaient des prêtres qui avait formé la réunion. Chacun de ces prêtres avaient pris des hommes de sa commune, et l'ensemble de toutes ces personnes avait constitué le congrès de Lannilis. Il y avait là environ 500 personnes qui ont été traitées royalement par le clergé. Je ne dis pas que ce soit là un fait de corruption. Ce sont là des habitudes. La candidature Gayraud ne se présentait pas toute seule et il fallait choyer les électeurs. Il y avait là aussi beaucoup de maires qui ont été très bien traités. Sans exagérer les faits, voilà ce qui s'est passé.

M. Batiot. — Cela prouve que tout ce monde marchait comme un seul homme.

M. Bourrat. — Vous ne savez pas le nom du prêtre qui distribuait de l'argent à la petite gare dont vous avez parlé ?

M. de Blois. — Non ; M. Pener, avoué à Brest, pourra vous fournir des renseignements utiles.

M. Huguet. — Vous devez avoir dans chaque canton des personnes connues avec lesquelles vous avez été en correspondance.

M. de Blois. — Oui, je vous fournirai des noms pour Lannilis, Saint-Renan, Lesneven et Ploudalmézeau. A Lesneven, j'étais en rapport avec un ébéniste, nommé Edmond Bellec. Mais je lui avais demandé tout d'abord s'il ne craignait pas de se compromettre et de perdre son travail en s'occupant de mon élection.

Mon organisation électorale était tout à fait rudimentaire. J'avais 15 ou 16 personnes à Lannilis qui ont mis beaucoup d'entrain et marchaient jour et nuit. Saint-Renan représentait l'élément aisé. A Ploudalmézeau, je n'avais que le maître d'hôtel et un brave garçon, nommé Legall. Ils ont montré tous deux une grande activité.

Toutes ces personnes, que vous pourrez interroger, vous renseigneront mieux que je ne pourrais le faire, parce qu'elles ont vu les choses *de visu*.

M. Pochon. — Ne pourrions-nous pas rechercher le nom de ce prêtre qui, à la petite gare du chemin de fer, à Brest, prenait de l'argent dans une sacoche noire pour le distribuer aux personnes qui se trouvaient là?

M. de Blois. — Je cherche à juger les choses humainement, sans vouloir voir dans la plupart de ces faits des actes criminels.

M. Pochon — Il y a eu là évidemment une distribution d'argent.

M. Fernand Rabier. — En outre, on fera tambouriner dans toutes les communes pour prévenir que la commission d'enquête entendra toutes les personnes qui voudront venir déposer devant elle.

M. de Blois. — C'est là un procédé très loyal, mais soyez certains que, quand le moment de se montrer sera venu, on dira : Cachons-nous !

M. Pochon. — Vous n'avez pas constaté l'intervention de l'administration, ni celle des instituteurs ?

M. de Blois. — Non, nulle part.

M. Henri Ricard (Côte d'Or). — Je lis ceci dans un journal :

« A Lannilis, l'ordre était donné par M. de Blois de donner à boire à discrétion..... »

M. de Blois. — Cette allégation est monstrueuse. Je ne sais pas qui est-ce qui a payé pour moi à Lannilis. J'ai eu à payer à Lannilis 39 francs. Si l'on veut examiner de près les libéralités faites par le clergé, c'est très facile. Dans beaucoup d'endroits on a fait des libations pour le compte de la candidature de l'abbé Gayraud.

M. Henri Ricard (Côte-d'Or). — Je lis encore dans ce même article :

« A Ploudalmézeau... on a dépensé 2.000 francs. »

M. de Blois. — J'ai payé moi-même à l'hôtel de Ploudalmézeau; la salle que j'avais louée était attenante à l'hôtel, vous le constaterez en allant dans cette ville. Il y a là une entrée sur laquelle donne la porte du bureau, et je dis à l'hôtelier : « Cela sera assez commode, vous pourrez offrir un petit coup à ceux qui sortiront. » Au bout d'un certain temps, l'hôtelier vint me dire : « Est-ce qu'il faut continuer à donner à boire? » Et je lui ai répondu : « Fichtre pas, arrêtez! »

M. Fernand Rabier. — L'abbé Gayraud indiquerait probablement des témoins pour établir ces faits-là.

M. de Blois. — Eh bien, vous les entendrez. On a dû payer quelque chose, mais bien peu de chose, et jamais je n'ai entendu parler de bons.

M. le Président. — Nous avons la contre-protestation du recteur de Lampaul qui nous a donné une version de son sermon dans lequel il n'aurait été question que de prêcher contre l'ivrognerie. Mais dans un post-scriptum il ajoute : « Coguis, aubergiste au bourg, a déclaré, devant de nombreux témoins, qu'on a distribué pour plus de 150 francs de boissons pour le comte de Blois et que son auberge n'était pas la seule à qui de Blois eût ouvert des crédits. »

M. de Blois. — J'ai envoyé quelqu'un pour dire qu'il ne fallait pas qu'on aille trop fort, mais qu'on puisse avoir fait une dépense de 150 francs, c'est tout à fait impossible. Du reste, vous vous renseignerez.

M. Henri Ricard (Côte-d'Or). — L'article se termine ainsi :

« On peut en conclure que les adversaires ont bien dépensé 70.000 francs. »

M. de Blois. — Ce n'est pas sérieux.

M. Battiot. — Vous n'avez jamais donné de bons ?

M. de Blois. — Jamais, j'avais de bons amis dévoués qui s'occupaient de ma candidature, mais tout cela marchait à la diable. On aurait pu dépenser de l'argent, mais on n'a rien fait, et puis tout cela aurait coûté trop cher. Ainsi des distributeurs de bulletins ne se seraient pas chargés du travail à moins de 500 francs. Ce sont de bien grosses sommes.

M. le Président. — A Kerlouan, le clergé et le maire étaient d'accord ?

M. de Blois. — Oui, et s'il fallait parler du maire, vous en apprendriez de drôles. La buraliste m'a écrit et j'ai su que les conseillers municipaux demandaient la création d'un second bureau de tabac. Dans ce pays le clergé est le maître. Les paysans ont peur, et si vous en trouvez un pour vous renseigner, vous pourrez dire que c'est un brave.

M. Chassaing. — Pouvez-vous nous donner quelques renseignements sur Ouessant?

M. de Blois. — Je vous donnerai l'adresse de M. Lemonier, qui est allé à Ouessant où il a passé deux jours. Il me dit qu'il n'y avait pas de bulletins à mon nom. J'envoyai un garde par un temps affreux, par la tempête. Le bateau a même dû retourner sans aborder, et mes bulletins ne sont arrivés que le dimanche, à deux heures. A Ouessant, j'ai obtenu 8 voix. Je n'ai pas pu agir sur le pays, et le même fait s'est produit pour les autres îles.

M. Batiot. — Votre concurrent a-t-il été à Ouessant ?

M. de Blois. — Non, je n'ai jamais pu savoir qui est-ce qui a voté pour moi à Ouessant, où j'ai eu 8 voix, je le répète.

M. Huguet. — Pourriez-vous nous dire si vous êtes renseigné au sujet des bulletins gommés? Savez-vous qui est-ce qui a eu cette idée?

M. de Blois. — Non, j'ai eu le tort de ne pas faire distribuer des bulletins en assez grande quantité, et, à mon sens, les bulletins gommés ont été faits dans les communes où l'on pouvait croire que les maires, étant pour moi, pourraient s'apercevoir qu'on ne votait pas avec mes bulletins. En votant avec les bulletins gommés, on voulait échapper au contrôle du maire qui touche les bulletins avant de les déposer dans l'urne, et comme sur mon bulletin j'avais fait imprimer beaucoup de qualités après mon nom, l'électeur faisait remarquer en votant que le bulletin était écrit jusqu'en bas.

M. Huguet. — Je cherche s'il y a eu là une manœuvre.

M. de Blois. — Oui, je crois qu'il y a eu manœuvre. Je sais qu'on avait préparé une grande quantité de bandes gommées et beaucoup de personnes me l'ont dit. On disait aux électeurs : « Tu peux voter avec ce bulletin. C'est le bulletin de Blois qui est écrit jusqu'en bas. » Mais sur mon nom on avait apposé une bande gommée.

(M. de Blois remet entre les mains de M. le Président la déposition qu'il a lue après l'avoir signée.)

La séance est levée.

« Kerascuet, ce 23 mars 1897.

« Je soussigné, comtesse de Blois, déclare que le 13 janvier dernier j'attendais à la gare de Brest le départ du premier train pour Lanilis. J'y trouvai M. Péner qui me remit un paquet d'affiches. Nous avons vu arriver, M. Péner et moi, un nombre considérable de prêtres accompagnés de paysans. Chacun d'eux avait son groupe de cinq, huit ou dix cultivateurs.

« Près de la porte extérieure de la gare, l'un de ces messieurs, muni d'une grosse sacoche, en tirait de l'argent et le mettait discrètement dans les porte-monnaie des paysans ouverts devant lui. Cet ecclésiastique devait venir de Saint-Renan ou de Ploudalmézeau. Il était grand, fort et encore assez jeune.

« A la gare, les prêtres ont pris et payé de nombreux billets qu'ils ont remis aux paysans.

« Comtesse de BLOIS. »

Extrait de la publication Kannad Ar Galoun-Zakr à Jezuz (citée par M. de Blois, dans sa déposition, janvier 1897).

Bon exemple donné par des Chrétiens de cœur pour le vote.

Nep hen euz guir da voti a dle hen ober din dan boan a bec'hed ; ha voti a dle ervez Doue hag ervez he goustianz, din dan boan a bec'hed ive. Pa vo voterez, diouillit, ta kristenien da veza desevet gant komsou flour, gant teodou tano oueso liva gevier kenn brao ha tra gant promessaou kaer, gant banneou pe gant arc'hant.

Ha songet oc'h euz mad, eun dro bennag, pegement e tal ho mouez evit ar vot! Nann n'oc'h euz ket moarvad, da vifana m'o peuz guerzet ho mouez, hag a vige roet d'eoc'h e trock an douar oll a leve. Mouez eur c'hristen a dall muioc'h eget ann oll arc'hant, ann oll aour, ann oll heneriou euz ar bed-man, rak mouez eur c'hristen evit ar vot a dalvez dez'han ar baradoz pe ann ifern. Ma votit enep Doue, enep ho koustianz, enep tu ar gristenien vad a unan gant ho peleienn, et rit eur pec'het marval, euz ar re vrassa, ha dreze e tigorit din dan ho treit dor ann ifern.

Lakcomp e saofe heuz ganeoc'h d'ar pec'hetze, mo peuz her great, Doue ra viro, eur vech bennag ; a dra zur, ma hovesait mad anez'han gant eur guir glac'har, ann absolven her pardonno d'eoc'h, gant ma pezo eur guir volontez en ho kaloun d'hen em viret diout'han enn amzer da zont. Neuze da vihana eme c'hui e m'aoun divec'h ha disle mad dirag Doue.

Deportit, deportit, va denn mad, ma ouezit mad ho catekiz, c'hui a peuz sonj euz ar goulenn man : Ann nep en deuz noazet d'ann nesa enn he gorf pe he ne hene, petra rank da ober ? Redeo d'ez han goulenn pardonn digant Doue ha repari hervez he c'halloud ann drouk enn deuz great.

Hogen, enn eur rei ho mouez da lakaat eunn den e karg, m'ar deo eunn den fall, hag a zikouro ober lezennou fall, lezennou dizoue c'hui ra evel ann hini a zalc'hfe ar skeul d'al laer evit ober he laerounsi, hag a respounta dirak Doue euz kement ene a vo kollet dre all lezennou-ze. Ha penaoz repari ann drouk-se var hann douar ? Kement-ze ne ma ket enn ho kalloud, ha gouskoulde red mad eo hen ober. Red mad e vo neuze paea ho tle er bed all, ha chom da leski e tan ar pukator ken na vezoc'h disleet beteg ann diner diveza.

Songit mad enn traou se, ar billet vot a vo laket enn ho tourn, daoust ha pegenn skano e sao ann tammik paper-se. C'hui a gavo e vezo pounner meurbet pa vo lakeat e balansou justiz ann Autrou Doue. Setu perak eur guir gristen ne garfe bikan guerza he vouez d'ar voterez hag a ve kinniguet dez'han ar bed oll a leve. Setu perak ive e veleur kristenien kalounek hag a c'housano peb tra kentoc'h evit mankout d'ho dever vargement ze.

Quiconque a le droit de voter doit le faire sous peine de péché; il doit voter selon Dieu et selon sa conscience sous peine de péché aussi.

Lorsqu'il y a vote, prenez garde, chrétiens, d'être influencés par des paroles flatteuses, par des langues rusées qui sauront vous peindre le mensonge comme un rien par de belles promesses, par des petits coups d'eau-de vie ou par argent.

Avez-vous jamais bien pensé, une seule fois, combien vaut votre voix pour le vote?

Non, jamais sans doute ; pourtant, vous ne voudriez pas, je suppose, vendre votre voix, vous donnerait-on en échange tout l'argent, tout l'or et tous les honneurs de ce monde.

Car la voix d'un chrétien pour le vote vaut pour lui le paradis ou l'enfer. Si vous votez contre Dieu, contre votre conscience, contre le parti des chrétiens bons et ne faisant qu'un avec vos prêtres, vous faites un péché mortel des plus graves et, par là, vous ouvrez sous vos pieds la porte de l'enfer.

Admettons qu'il vous vienne regret de ce péché-là, si vous l'avez fait, Dieu nous préserve une fois par hasard ; chose certaine, avec un vrai repentir l'absolution vous le pardonnerait si vous aviez un vrai désir dans votre cœur de ne plus le commettre à l'avenir. Alors au moins, dites vous, je suis justifié et acquité devant Dieu.

Attendez, attendez mon brave homme, si vous savez bien votre catéchisme, vous vous rappelerez de cette demande : celui qui a nui au prochain dans son corps ou dans son âme, que lui faut-il faire. Il lui faut demander pardon à Dieu et réparer selon son pouvoir le mal qu'il a fait.

Donc, en donnant votre voix pour mettre un homme en charge si cet homme est mauvais et qu'il donne son concours pour faire de mauvaises lois, des lois sans Dieu, vous faites comme celui qui tiendrait l'échelle au voleur pour qu'il commette son vol, et vous répondez devant Dieu du nombre d'âmes damnées par ces mauvaises lois. Et comment réparer ce mal-là sur cette terre ? Cela n'est pas en votre pouvoir et cependant il faut bien le faire. Il vous faut payer votre dette et rester brûler dans le feu du purgatoire jusqu'à ce que le dernier denier soit acquitté.

Réfléchissez bien à ces choses-là ; quand le bulletin de vote sera mis dans votre main, combien vous semblera légère cette petite feuille de papier. Cependant vous la trouverez bien lourde quand elle sera mise dans les balances de la justice divine. Voilà pourquoi un vrai chrétien ne voudrait pas vendre sa voix pour l'élection, quand même on lui offrirait tous les revenus du monde entier. Voilà pourquoi aussi on voit des chrétiens de cœur supporter tout plutôt que de manquer à leur devoir sur tout cela.

Séance du vendredi 12 mars 1897

PRÉSIDENCE DE M. BOURRAT, en l'absence de M. ISAMBERT, excusé.

DÉPOSITION DE M. LOISEL

Candidat dans la 3e circonscription de Brest.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4

M. Loisel est introduit.

M. le Président. — Monsieur, la Commission a désiré vous entendre. Plusieurs questions vous seront posées, nous vous prions d'abord de prêter serment.

(M. Loisel prête serment.)

M. le Président. — Voulez-vous nous renseigner sur les faits de pression qui peuvent avoir eu lieu, soit de la part des grands propriétaires, soit de la part du clergé, au cours de l'élection dans la 3e circonscription de Brest, MM. de Blois et l'abbé Gayraud étant candidats !

M. Henri Ricard (Côte-d'Or). — M. Loisel pourrait nous faire connaître d'abord son sentiment personnel sur l'élection.

M. Loisel. — Il est très délicat, en ce qui me concerne, de vous faire connaître mon opinion personnelle.

M. Rabier. — Vous avez été candidat ?

M. Loisel. — Oui, j'ai été candidat à Brest pour la première fois.

Tout d'abord je dois dire que je suis de Brest. J'ai fait mes études, avec une bourse de la ville, au lycée de Brest, et j'en suis sorti comme prix d'honneur. Je n'avais jamais songé, jusqu'à cette époque, à faire de la politique. J'avais été candidat au Conseil municipal dans l'Aisne et, dernièrement, au Vésinet, où j'habite, où mon nom figurait sur la liste portant l'étiquette radicale, mais je ne posais ma candidatnre que pour faire les affaires municipales au Conseil.

Apres le décès de M. d'Hulst, je n'ai nullement pensé à poser ma candidature dans le Finistère. Ce sont des amis de Brest qui m'ont fait savoir qu'il n'y avait pas pour la 3e circonscription de Brest, de candidat ayant une couleur nettement républicaine, M. L... ne devant pas se présenter. Et mes amis me disaient que, dans ces conditions, il n'y aurait pas de lutte et que le curé qui se présentait serait élu.

Je dois d'abord vous dire, Messieurs, que je me suis fait moi-même, par la liberté, par l'indépendance de mon esprit. C'est ainsi que je suis devenu républicain. Je suis un fils de la démocratie. Mon père était capitaine au commerce ; j'ai fait mes études au lycée de Brest et je suis devenu docteur en médecine. Ma vie m'a donné les idées qui sont les miennes aujourd'hui et que je tiens à défendre.

Lorsque j'ai entendu dire que, dans la 3e circonscription de Brest, l'esprit clérical allait triompher, j'ai été ému. J'ai eu tout de suite la pensée de le combattre, non pas que j'aie pensé un seul instant au succès dans ce pays où j'ai passé la première partie de ma vie, où mon père a été syndic des gens de mer, mais il m'a semblé que, n'aurai-je que deux voix dans l'élection, je rendrai service à la cause qui m'est chère en luttant pour elle.

Je suis parti pour Brest dix jours avant l'élection. Je n'ai vu qu'une partie des menées du clergé, mais j'ai pu constater qu'il y avait une organisation.

C'est ainsi que j'ai eu le désir de poser ma candidature.

Voici maintenant ce que j'ai vu.

M. Rabier. — Combien de voix avez-vous eues?

M. Loisel. — Oh ! très peu : 154 voix.

J'ai des témoignages écrits qui constatent que je n'ai pas pu faire distribuer de professions de foi ni même d'affiches, non pas parce qu'on m'en a empêché, ce ne serait pas la vérité, mais parce que je n'ai pas eu le temps d'organiser ma propagande.

J'ai bien eu à subir quelques taquineries, mais c'est tout. La vérité est qu'on n'était pas favorable à ma candidature.

Si j'avais eu le temps de distribuer des professions de foi, de faire poser des affiches, j'aurais pu réunir 1,000 à 1,200 voix. D'ailleurs, le temps était très mauvais et je n'ai été secondé par personne dans mon organisation. Je n'avais pas le temps.

M. Henri Ricard (Côte-d'Or). — Quelle a été l'attitude des fonctionnaires à votre égard?

M. Loisel. — J'ai eu bien peu de temps pour le voir. Comme médecin, j'ai l'habitude de visiter un peu tout le monde, le maire, l'adjoint, le curé, car nous donnons nos soins à tout le monde, et nous ne choisissons pas les personnes avec lesquelles nous pouvons être en rapport.

M. Rabier. — Il y a certainement plus de 154 fonctionnaires dans la 3e circonscription de Brest.

M. Henri Ricard (Côte-d'Or.) — Je supposais, précisément, que le nombre des fonctionnaires, dans cette circonscription, s'élevait à plus de 154.

M. Loisel. — C'est certain, mais je dirai tout ce que je sais. Je tiens de quelques instituteurs, très libres d'esprit, que ma candidature n'était pas vue favorablement et, en particulier, par les instituteurs. Je ne parle pas de ma personne, mais de ma candidature.

M. Henri Ricard (Côte-d'Or). — Les instituteurs de cette circonscription ont-ils des idées libérales ?

M. Loisel. — Oui, ce sont des esprits libres. Je dois ajouter que mes sœurs sont institutrices.

Un membre. — Alors, pourquoi les instituteurs n'ont-ils pas bien accueilli votre candidature.

M. Loisel. — Je ne sais pas. C'est, sans doute, parce qu'ils avaient pris position, les candidatures de M. le comte de Blois et de M. l'abbé Gayraud étant posées. Je suis arrivé trop tard, et, en quelque sorte comme un intrus, alors qu'on avait pris position, les places étaient prises. J'ai de vieilles amitiés dans le pays. J'y connais des personnes qui ont voyagé avec mon père, sur son petit bateau de commerce. Ces personnes m'ont manifesté leur sympathie, mais elles ne m'ont pas donné leurs voix. Elles avaient déjà engagé leur parole. Et, dans notre pays de Bretagne, quand on a donné sa parole on sait la tenir. Ces personnes me disaient : Ce sera pour une autre fois.

M. Chassaing. — Ne supposez-vous pas que, dans ce pays, où vous deviez avoir des

voix, grâce précisément à ces sympathies personnelles, on ait subi une influence de la part des curés ou des fonctionnaires ?

M. Loisel. — C'est bien possible, mais, à dire franchement la vérité, je ne peux m'appuyer pour faire cette déclaration que sur une sensation ou un sentiment. Je comptais sur des sympathies dans un pays que je connaissais, et, en effet, on est venu en foule au-devant de moi, drapeau en tête et en chantant la *Marseillaise*. J'ai été très touché de cet accueil, eh bien, dans ce pays, on ne m'a donné que 6, 7 ou 8 voix. Je n'avais rien fait pour qu'on m'accompagnât ainsi, je ne dis pas non plus que j'ai renvoyé les personnes qui me faisaient ainsi fête. Je les ai invitées à boire comme c'est l'usage ; je n'ai pas dépensé une centaine de francs à cela, — je ne les avais pas, — j'ai simplement tiré quelques pièces de vingt sous de ma poche, et voilà tout. Il faisait un très mauvais temps ; il y avait de la neige. Je n'ai donc dépensé aucun argent. J'ai payé une tournée, quand les gens sont venus à moi, et quand ils m'ont quitté.

J'ai fait des réunions publiques dans des auberges. Une seule fois dans une commune qui passait pour une des plus intransigeantes, pour une des plus intolérantes, j'ai fait une réunion dans la maison d'école à Ploudalmézeau où l'abbé Grall est venu.

J'ai usé de ruse peut-être. Par raison d'économie j'ai demandé la maison d'école, cela me semblait tout naturel, je suis frère d'institutrice, et j'ai été répétiteur. J'ai fait ma demande au maire, en lui disant que s'il ne m'accordait pas la maison d'école, j'en référerais au préfet. Quoique cette commune passe pour être intransigeante, j'ai obtenu la maison d'école pour faire ma réunion ; c'est la seule fois. Il y avait peut-être 60 à 70 personnes dans cette réunion de Ploudalmézeau, et c'est dans cette commune que j'ai eu le plus de voix.

Un membre. — Au cours de cette réunion vous a-t-on fait des objections, vous a-t-on posé des questions ?

M. Loisel. — Non ; j'étais là avec des gens qui pensaient comme moi. Je sentais très bien que nous étions unis. J'ai dit à mes auditeurs que je n'avais pas à leur offrir des titres de noblesse, mais que j'étais un démocrate, et que la démocratie avait aussi sa noblesse.

M. Le Clec'h. — Dans une de vos réunions, le clergé vous a-t-il empêché de parler ?

M. Loisel. — Oui, il y a eu une réunion intéressante, où l'on constate la pression certaine du clergé sur un candidat, l'abbé Martin, qui pourra vous renseigner.

M. le Président. — L'abbé Martin était aussi candidat?

M. Loisel. — Oui, dans le début. Je ne sais pas si vous l'avez convoqué.

M. Le Clec'h. — Il faudrait le convoquer.

M. le Président. — La Commission décidera sur ce point.

M. Loisel. — Voici les réunions que j'ai faites. La première a eu lieu à Saint-Renan. J'avais toujours entendu dire que le clergé était intolérant ; je le sentais, mais je n'avais pas été témoin de cette intolérance ; c'est dans cette réunion où j'ai été convaincu, et c'est ce qui m'a fait pencher encore davantage vers les idées libérales.

A Saint-Renan, je déjeunais à côté de l'abbé Martin. Mon entente avec lui était très simple. Il est le cousin du prix d'honneur du lycée, M. Desavidon, qui est juge d'instruction, je crois. L'abbé Martin me parle de lui, et nous déjeunons comme une paire d'amis. Pendant le déjeuner je vois arriver deux curés. L'un est grand, rouge, c'est le vicaire de Plou..., l'autre est d'une nature plus turbulente. Il s'approche de l'abbé Martin en lui disant : Vous savez, vous, il est inutile de venir. Cela voulait dire que l'abbé Martin ne devait pas venir à la réunion de l'abbé Gayraud qui devait avoir lieu à l'Hôtel X... à l'issue de la réunion faite par M. le comte de Blois.

J'avais essayé d'entrer dans la réunion du comte de Blois ; elle était privée, mais j'avais protesté pour le principe. C'est après avoir fait cette tentative que j'ai été déjeuner, et c'est pendant mon déjeuner que sont venus les deux prêtres dont je viens de parler.

La réunion de l'abbé Gayraud avait été annoncée comme devant être publique et contradictoire, et je viens de montrer qu'un prêtre avait essayé d'intimider l'abbé Martin pour

l'empêcher d'assister à la conférence de l'abbé Gayraud. C'était la première réunion que faisait celui-ci. Pendant le déjeuner, les deux prêtres qui parlaient à l'abbé Martin ont prononcé des paroles un peu aigres. On était un peu exalté, et j'ai dit à ces messieurs : « C'est bien là votre esprit d'intolérance », et je me suis un peu fâché. Les deux prêtres sont partis après s'être livrés à d'autres démonstrations envers l'abbé Martin. Sur ce point, j'ai deux témoignages. La réunion de l'abbé Gayraud étant publique et contradictoire, j'ai déclaré que je n'irais pas si l'abbé Martin n'y allait pas aussi.

Un peu avant l'ouverture de la conférence, l'abbé Gayraud est arrivé entouré d'un véritable état-major, semblable à celui qui accompagne le préfet maritime ; il y avait beaucoup de prêtres. C'est la première fois que j'ai vu l'abbé Gayraud, je me suis nommé ; quant à l'abbé Martin, il le connaissait, je crois. Nous nous sommes rendus à la salle de conférence, et quand l'abbé Martin a voulu entrer, on l'en a empêché ; j'ai refusé d'entrer sans lui, en disant qu'on devait admettre tout le monde, et que nous entrions surtout pour écouter. On a fini par céder, et nous sommes entrés dans une grande salle, au fond de laquelle il y avait une estrade ornée de faisceaux de drapeaux. Sur les premiers bancs étaient placés les personnages : le clergé. Quant aux bons paysans, ils étaient placés derrière.

C'est dans cette réunion que, pour la première fois, l'abbé Gayraud a développé son programme. Il faisait chaud, nous entendions très mal, mais les mots qui revenaient le plus souvent étaient bien ceux qu'on a dits touchant l'influence du pape et les directions pontificales. L'abbé Gayraud a attaqué vigoureusement aussi le duc d'Orléans. Quand il eut fini de développer son programme, l'abbé Martin demanda la parole.

Le président de la réunion était un maire des environs, mais non pas le maire de Saint-Renan. L'abbé Gayraud avait été présenté par un vicaire de Saint-Renan, je crois. Quand nous avons voulu prendre la parole, l'abbé Gayraud était descendu et nous avons vu un fort mouvement de bousculade et de fuite auquel je ne m'attendais pas. Je pensais que l'abbé Gayraud en restant dans la salle nous faciliterait les moyens de parler, mais il est parti et tout le monde a vu, comme moi, que le clergé engageait les paysans à quitter la salle ; certaines personnes ont même dit que des prêtres avaient fait partir des paysans en leur donnant des coups de pied dans les jambes, enfin la fuite a été générale. Alors j'ai interpellé l'abbé Gayraud ; je lui ai dit que sa conduite n'était pas digne, qu'il avait la voix assez puissante pour retenir le public dans la salle, et qu'il ne le faisait pas. L'abbé Gayraud s'est borné à lever les bras au ciel, et la fuite a continué.

L'abbé Martin s'était emparé d'un drapeau pour essayer de retenir le public ; moi-même j'ai beaucoup crié, et j'en suis encore enroué, pour engager la foule à rester, et nous avons eu l'honneur de retenir peut-être un tiers de l'assistance.

Un membre. — Quel était le nombre des auditeurs ?

M. Loisel. — Il y avait peut-être 300 à 400 personnes ; nous en avons retenu 150 à 200. J'ai laissé l'abbé Martin développer son programme. Nous étions entourés de compatriotes bretons ; on a parlé de nommer un Breton, et le public nous a engagés à nous embrasser, l'abbé Martin et moi, ce qui a été fait. On s'en est moqué le lendemain, mais cela n'a pas d'importance.

Voilà la première réunion dans laquelle ni l'abbé Martin ni moi n'avons pu prendre la parole.

M. Henri Ricard (Côte-d'Or). — Avez-vous entendu dire qu'il y ait eu dans les églises des prédications en faveur de divers candidats ?

M. Loisel. — J'ai entendu dire de tous côtés que cela s'était passé ainsi, et qu'on ne s'était pas caché pour causer, à mots couverts, bien entendu, des candidatures de Blois et Gayraud. Ce serait bien peu connaître le clergé de ce pays que d'émettre un doute sur ce point, et moi qui suis Breton, cela me paraît tout naturel. On a procédé habilement ; on n'a pas prononcé de noms ; mais tout le monde savait très bien ce que les curés voulaient dire, et que le candidat des curés, c'était l'abbé Gayraud. Tout le monde savait très bien que quand un curé disait en chaire : votez bien, cela voulait dire : votez pour l'abbé Gayraud. Quand on disait aux paysans, en chaire : le bulletin de vote que vous allez déposer, très

léger dans vos mains, pèsera très lourd au jour du jugement dernier ; les paysans savaient très bien qu'il s'agissait de voter pour l'abbé Gayraud.

Un curé m'a dit, en me montrant un papier : Vous savez quel est notre candidat officiel ?

J'ai aussi entendu parler de lettres écrites par des séminaristes et envoyées à leurs amis. Le comte de Blois m'a fait part de deux de ces lettres qui doivent être en sa possession. Je n'en ai pas été surpris.

M. Henri Ricard (Côte-d'Or). — En définitive, vous ne pouvez pas nous indiquer des faits précis dont vous ayez été témoin, des faits montrant l'ingérence du clergé dans les élections ou la pression des propriétaires sur les fermiers ?

M. Loisel. — Non. Voici un seul fait. Voulant un jour coller une affiche sur une maison, le locataire m'a dit : je vous en prie, pas d'affiche sur cette maison, autre qu'une affiche de M. le comte de Blois, parce que je suis son locataire.

M. Rabier. — Vous pourrez nous remettre une note sur tous ces faits ?

M. le Président. — N'avez-vous pas trouvé d'hostilité chez des fonctionnaires, qui auraient cherché à nuire à votre candidature ?

M. Loisel. — Non, personne n'a voulu nuire à ma candidature. La vérité est qu'on n'a pas voulu s'occuper de ma candidature de peur d'être inquiété.

M. Henri Ricard (Côte-d'Or). — C'est-à-dire que les fonctionnaires étaient sous le régime de la terreur ?

M. Loisel. — Oui, ils avaient peur. De quoi ? Je n'en sais rien. Je sais pourtant qu'on a conseillé à un instituteur de s'abstenir de prêter sa maison d'école, mais c'est peu important.

M. le Président. — La préfecture n'a-t-elle pas cherché à vous nuire ?

M. Loisel. — Non. Il y a au dossier des lettres du préfet du Finistère. Le préfet a crû devoir m'écrire librement qu'il m'aurait soutenu personnellement. Maintenant je ne sais pas si comme préfet il a reçu des ordres, et s'il ne souhaitait pas le succès de M. le comte de Blois. Il me semble avoir entendu dire cela. Ainsi j'avais demandé à M. Gleizo s'il y avait quelque chose à faire pour moi. Si M. Gleizo avait été candidat — et il aurait pû l'être — il eût certainement réuni plusieurs milliers de voix ; eh bien, il m'a déclaré qu'il regrettait profondément de me voir poser ma candidature, parce que j'allais jeter le trouble dans un moment où l'on avait des chances d'infliger un échec au clergé. Ce qu'il voulait, c'était d'assurer la défaite du parti clérical. Beaucoup de gens prétendaient que les instituteurs marchaient avec le clergé ; il est vrai que d'autres déclaraient le contraire en disant qu'ils marchaient avec le comte de Blois.

M. Henri Ricard (Côte-d'Or). — Est-ce que beaucoup de monarchistes étaient anti-cléricaux ?

M. Loisel. — Non, ils ne sont pas anti-cléricaux, seulement ils sont très montés contre le clergé, qui leur enlève ainsi quelque chose de leur autorité. Les monarchistes terrorisent à leur manière, et le clergé terrorise à sa façon, de sorte que c'est une lutte entre eux pour avoir l'autorité sur les paysans. A ce point de vue ils ne valent pas mieux l'un que l'autre.

M. Chassaing. — Pensez-vous qu'il y ait un parti républicain anti-clérical au moins en germe dans la circonscription où vous avez été candidat ?

M. Loisel. — Oui, je le crois, mais il est si petit qu'il a très peur de s'affirmer. Le Préfet n'y croit pas. Je crois qu'il y a un noyau que l'on pourrait développer.

J'avais oublié de dire que c'est le vicaire de Plougouvelin qui voulait empêcher l'abbé Martin d'assister à la conférence de l'abbé Gayraud à Saint-Renan.

J'ai eu l'occasion de le rencontrer depuis dans sa cure, et nous avons eu une discussion ensemble, mais je n'ai pas été insulté par le clergé, et d'ailleurs je ne me serais pas laissé faire.

M. le Président. — Vous pourrez envoyer à la commission les renseignements que vous croirez utiles.

La commission vous remercie, Monsieur, de vous être rendu à sa convocation.

(M. Loisel se retire.)

Protestation et lettre de M. Théodore Lefebvre, candidat.

PROTESTATION.

« Paris, le 5 février 1897,

« *A MM. les Membres de la Commission chargée de l'examen de l'élection du 24 janvier dans la troisième circonscription de l'arrondissement de Brest.*

« Le soussigné, ex-candidat à la députation,

« Considérant qu'il importe à l'autorité du suffrage universel que les électeurs aient connaissance, avant le scrutin, de tous les antécédents des candidats ;

« Vu qu'il ressort des documents (il est vrai purement épistolaires) que la grande majorité des électeurs de la troisième circonscription de Brest n'a appris que par des publications postérieures à l'élection du 24 janvier, divers antécédents de la vie monastique du candidat M. Gayraud ;

« Bien que, dans l'espèce, la Commission ne puisse entrer dans des questions de polémiques personnelles ;

« Considérant, néanmoins, que la Chambre, ayant d'abord la haute mission de maintenir la paix publique et de veiller à l'éducation morale des citoyens, a le droit de s'inspirer de considérations d'ordre politique supérieur avant d'admettre un nouveau député ;

« Vu, d'ailleurs, que dans cette élection il est reconnu et avéré que le clergé local s'est occupé de la candidature Gayraud dans des conditions abusives au point de vue concordataire et dépassant les limites du droit personnel de faire prévaloir ses opinions et ses préférences ;

« Vu, en définitive, l'ingérence manifeste du clergé pour le candidat Gayraud,

« Demande à la Commission chargée de l'examen de cette élection de proposer à la Chambre la non-admission du candidat Gayraud et l'invalidation de son élection.

« Théodore LEFEBVRE,

« Ancien candidat à l'élection du 24 janvier. »

Lettre de M. Lefebvre.

« Paris, le 11 mars 1897.

« Monsieur le Président,

« Mes occupations ne me laissant pas libre dans la journée, pour solliciter l'honneur d'être entendu par la Commission que vous présidez, — et d'ailleurs n'ayant rien de spécial à faire connaître, — j'ai cru bien faire, néanmoins, d'écrire mon impression sur ce qui m'est personnel dans le mouvement électoral de la vacance dans la 3e circonscription de Brest.

« Je vous serai obligé de m'en faire accuser réception et vous prie d'agréer l'expression de mon profond respect.

« Théodore LEFEBVRE. »

« Paris, le 11 mars 1897.

« *A MM. les Membres de la Commission d'enquête sur l'élection du 24 janvier dans le Finistère.*

« Messieurs,

« Bien que je n'aie rien de spécial à vous signaler sur des faits matériels dont ma candidature aurait eu à souffrir de la part des amis et agents de MM. le comte de Blois ou Gayraud, je crois obéir à un sentiment civique en vous faisant connaître mon impression sur le mouvement électoral dans une circonscription où j'étais candidat.

« Tout d'abord un mot d'explication personnelle. Je n'avais présenté ma candidature que pour fournir aux électeurs républicains le moyen de ne pas voter blanc ou perdre leurs voix en la donnant à quelqu'un qui n'eût pas satisfait aux formalités de la déclaration légale. Je renouvelais ce que j'avais fait déjà lors de la première candidature de M. d'Hulst, voilà tout. Cela dit, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les points suivants.

« La région dite du Léon comprend les circonscriptions législatives de la 2e de l'arrondissement de Morlaix, de la 3e de celui de Brest et d'une partie de la 2e de ce même arrondissement. Ce pays est resté de tout le Finistère celui où la double domination des propriétaires châtelains et du clergé est la plus persistante. Déjà, lors de la première application de la loi sur le tirage au sort, en mars 1793, un essai d'insurruction s'y produisit et sans l'énergie avec laquelle le général Conchaux se porta de Brest sur Plabennec, puis vers Lesneven, Plouzévédé et Plouénan, près Saint-Pol, les paysans léonards se joignaient aux bandes des émissaires de La Rouerie dans les Côtes-du-Nord et de là, par le Morbihan, seraient allés renforcer les Vendéens assiégeant Nantes. D'ailleurs l'esprit de rébellion était fomenté par les prêtres au pays de Lesneven dès juillet 1792 et le *Moniteur* du 29 août 1792, et du 21 septembre de cette même année signale les menées contre-révolutionnaires qui s'y produisent. Et bien, cet esprit subsiste encore, sous une autre forme. Je le crois en partie entretenu par l'enseignement clérical des deux collèges de Saint-Pol de Léon et de Lesneven, l'un et l'autre cependant nominalement universitaires. Le collège de Saint-Pol a 11 prêtres enseignants sur un personnel de 19 professeurs. Celui de Lesneven en a 16 sur 25 et même ses maîtres répétiteurs sont des abbés. En fait, ces deux collèges du Léon sont comme de Petits-Seminaires analogues à celui de Pont-Croix dans l'arrondissement de Quimper.

« Le collège de Lesneven est dans la 3e circonscription de Brest. Cette même circonscription a diverses écoles de garçons entre les mains des frères, soit dits de La Salle, soit de la Congrégation fondée par Jean-Marie de Lamennais à Ploërmel. Il y a des Frères de ces ordres à Plouguerneau, à Le Conquet (Ecole Michel Le Noblez) et à Le Folgoët et à Treffiagat-Saint-Renan. Mais ce sont surtout les écoles de filles tenues par des sœurs qui ont été multipliées dans le Léon de par les soins du clergé.

« Je citerai pour la 3e circonscription de Brest, les sœurs de la Retraite, à Lesneven. — celles de la Sagesse encore à Lesneven, puis à Ouessant et à Ploudalmézeau ; — celles de

l'Immaculée conception à Guissény, Porspoder, Plouzané, — celles de la Croix à Saint-Renan.

« Il y a de ces religieuses qui, en outre de l'école, ont aussi l'hospice, l'hôpital, etc. Ainsi les Filles du Saint-Esprit dites parfois « Sœurs Blanches », à Plouzerneau, Landéda, Lannilis, Saint Renan, pour ne pas sortir de la 3e circonscription de Brest.

« L'esprit clérical est ainsi entretenu par tout un monde de gens de couvent dans une quinzaine de communes au moins sur les trente-neuf de la 3e circonscription de Brest. C'est la continuation sous une autre forme de la propagande contre-révolutionnaire que faisaient les sœurs de la Sezane sous la Révolution, ainsi que le rapporte Michelet.

« La situation de nos instituteurs et de nos institutrices laïques en est rendue des plus pénibles. Ainsi, il y a des communes, comme Ploudalmézeau, où ils font eux-mêmes la dépense des prix, la municipalité réservant toutes ses faveurs pour les écoles congréganistes. Je citerai M. Desprats, à Ploudalmézeau et Mme Talec, dans cette même commune, comme pouvant être interrogés à cet effet.

« Je tenais à appeler l'attention de la Commission sur la situation de nos instituteurs communaux et, surtout, des institutrices laïques, dans ces communes où le clergé les fait presque traiter en parias.

« Je n'ai rien de personnel à dire par ailleurs.

« Je signalerai entr'autres communes où l'esprit clérical m'a paru extrêmement actif, celle de Plourin-Ploudalmézeau. C'est la seule commune de la 3e circonscription où le secrétaire de la mairie ait refusé de recevoir le colis de bulletins de vote que je lui adressais de Paris par la gare de Plourin-Ploudalmézeau en le priant de les placer, comme cela se fait, à côté de ceux de mes concurrents dans la salle où se faisait le scrutin afin qu'ils y fussent à la disposition des électeurs. Le chef de la gare de Plourin certifiera le fait.

« Je ferai aussi remarquer que dans la commune de Lannilis il y a, dans le clergé de la paroisse, un vicaire du nom d'Ollivier, comme est le nom du curé, et qu'il ne faut pas confondre les envois de lettres et de télégrammes de ce prêtre à des journaux de Paris relativement à candidature Gayraud avec ce qu'aurait pu faire de son côté le curé Ollivier. Ce sont deux homonymes, et dans le même presbytère. Il y a aussi un vicaire du nom d'Ollivier à Landéda.

« Le curé chanoine Janvier, de Saint-Renan, n'a paru, je le déclare, ne pas être dans des dispositions blâmables au point de vue de la correction concordaire.

« Je ne vois pas autre chose à signaler et vous salue, Messieurs, de tous mes respects.

« Théodore LEFEBVRE. »

Autre lettre de M. Lefebvre.

« Paris, le 13 mars 1897.

« Monsieur le secrétaire de la Commission d'enquête sur l'élection de la 3e circonscription de Brest,

« J'apprends par ce que rapportent les journaux de la séance de la Commission vendredi, que M. Gayraud aurait dit que pour les élections de ses prédécesseurs, les députés Freppel et d'Hulst, il avait été tenu des réunions électorales dans les églises de la circonscription.

« Je crois que cette allégation de M. Gayraud est inexacte. Il aura confondu les visites qu'avaient faites ces dépntés dans la circonscription après leur élection, — et qu'ils entremêlèrent de participation à des offices liturgiques, — il aura confondu ces sortes de réunions

avec celles absolument anti-concordataires qui se feraient dans les églises en faveur d'une candidature, — et surtout le candidat y étant.

« M. Freppel, lors de sa première candidature en 1880, n'était pas venu dans le Finistère et M. d'Hulst ne parut qu'un instant, en 1892, avant son élection, dans une réunion tenue au pays de Lannilis, dans un des trois châteaux qui y ont pour propriétaires des MM. de Kerdrel.

« Je dis ceci pour rendre témoignage à la vérité, ayant été autant l'adversaire politique, comme républicain laïque, de MM. Freppel et d'Hulst, que je l'ai été de M. Gayraud.

« Je vous prie, monsieur le secrétaire, de faire connaître ma lettre à MM. les membres de la Commission d'enquête et d'agréer l'expression de mes bien empressées salutations,

« Th. LEFEBVRE, *ex-candidat.* »

« *P.* S. Je remercie M. Bourrat de m'avoir, « pour le président empêché », accusé réception de ma lettre sur l'élection du 24 janvier. »

Note sur le séminaire diocésain de Quimper.

L'évêque du Finistère a été autorisé par le Pape, vers 1860, à prendre le double titre d'évêque de Quimper et de Léon, parce qu'avant la Révolution il y avait un évêque à Saint-Pol-de-Léon, ville cantonale de l'arrondissement actuel de Morlaix.

Le dernier évêque de Saint-Pol fut un prélat du nom de La Marche qu'il ne faut pas confondre avec l'évêque de ce même nom qui est mort à Quimper en 1891.

Le nord du Finistère autrefois formait le diocèse du Léon. Le centre était le diocèse de Quimper ou de Cornouailles et le Nord-Est (partie de la 1re circonscription électorale de Morlaix) relevait du diocèse de Tréguier. Enfin le pays d'Arzano, au sud-est de l'arrondissement de Quimperlé, dépendait du diocèse de Vannes.

La Bretagne n'a jamais connu l'esprit gallican. Même après la réunion à la France, sous François Ier, les évêques bretons correspondaient directement avec Rome. Cela explique que M. Gayraud, en se recommandant, avec plus ou moins de droit, d'être « le candidat du Pape », flattait un vieil esprit d'atavisme ultramontain qui subsiste au fond de la pensée cléricale bretonne.

Par ailleurs aussi, du côté des châtelains et des grands propriétaires nobiliaires, il y a un vieux fonds d'hostilité historique contre la fusion avec l'unité française de 1790.

Ces deux éléments contribuent à rendre les jeunes clercs, c'est-à-dire les abbés séminaristes, assez tièdes dans leurs sentiments intimes au point de vue de la déférence à l'autorité civile et du respect des lois de l'État.

Il faudrait veiller à ce que l'enseignement du séminaire prît un caractère français-national plus net.

Les élèves du séminaire viennent en partie du petit-séminaire de Pont-Croix ou des collèges, plus cléricaux que laïques, de Saint-Pol et de Lesneven.

En dehors de leurs études canoniques, je ne sais si des ouvrages de haute intellectualité dus à des prêtres du diocèse y sont lus. Je sais qu'il y a peu d'années, on y prisait des écrits de M. le chanoine Maupied qui, bien qu'exerçant à Lamballe dans les Côtes-du-Nord, est — ce qui n'est qu'une dignité honorifique — chanoine du diocèse de Quimper. M. Maupied est aujourd'hui un vieillard qui, dans sa jeunesse, fut un des secrétaires du naturaliste Blainville, au Muséum de Paris. Il avait des opinions ultramontaines très-accentuées et acquit une grande popularité cléricale par les missions qu'il reçut d'aller à Rome solliciter pour des statues de vierges bretonnes, je veux dire de Notre-Dame de diverses chapelles, la faveur du couronnement.

Il y a aussi un autre chanoine, celui-là résidant près de Morlaix, M. Dulong de Rosnoy, qui a conquis une grande influence dans le diocèse de Quimper, surtout dans la région nord-ouest, comme promoteur de nombreuses créations catholiques ouvrières dont son frère, ancien officier, est un des présidents. M. Dulong de Rosnoy a été longtemps attaché à l'évêché de Laval et est connu de la direction des Cultes au Ministère de cette administration.

Le supérieur du grand séminaire a nom M. Gadon, l'enseignement est donné par des prêtres du diocèse, je crois, ce dont il faut se féliciter. Mais l'esprit y est trop celui d'avant 89, bien qu'on semble comme alors préférer Rome à la domination, parfois trop dure, de l'évêque diocésain.

Th. LEFEBVRE.

ANNEXE N° 3

Discussion à la Chambre de l'élection de M. Gayraud

(*Journal officiel* du 5 mars 1897)

Séance de la Chambre des Députés du 4 mars 1897.

Discussion des conclusions du rapport du 6me bureau sur l'élection de la 3me circonscription de l'arrondissement de Brest.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 6e bureau sur l'élection de M. Gayraud dans la 3e circonscription de l'arrondissement de Brest.

Votre bureau, messieurs, vous propose d'ordonner une enquête sur cette élection.

La parole est à M. Gayraud sur les conclusions du bureau.

M. Gayraud. — Messieurs, je suis un peu surpris, je l'avoue naïvement, d'avoir à défendre mon élection du reproche d'ingérence cléricale. Je ne crois pas être le premier ecclésiastique élu dans la 3e circonscription de Brest. Avant moi, Mgr d'Hulst, dont notre honorable président a fait un si bel éloge du haut de cette tribune, éloge auquel je suis heureux de m'associer, et, avant Mgr d'Hulst, Mgr Freppel, avaient été élus dans la 3e circonscription de Brest, et ils avaient été élus, comme moi, avec l'appui du clergé.

Pourquoi donc n'a-t-on pas demandé d'enquête sur l'ingérence cléricale dans les élections de Mgr Freppel et de Mgr d'Hulst, et pourquoi la demande-t-on au sujet de l'ingérence cléricale dans mon élection?

Il est vrai que Mgr Freppel était un évêque, et que je ne le suis pas. (*Mouvements divers.*)

A l'extrême gauche. Cela viendra!

M. le Président. — Messieurs, l'orateur défend son élection. Il est d'usage, en pareil cas, d'écouter avec encore plus de silence et de faveur. (*Très bien! Très bien!*)

M. Gayraud. — Il est vrai encore que Mgr d'Hulst appartenait à la noblesse, et que je n'ai pas cet honneur. (*Rumeurs à droite.*) Je suis un simple prêtre, je suis un fils d'ouvrier et je m'en fais gloire.

Je ne crois pas qu'il y ait aucune raison de demander l'enquête à mon sujet. Pourquoi la demande-t-on cependant? Serait-ce parce que je me suis présenté comme républicain? Serait-ce parce que j'ai battu un candidat qui se présentait comme monarchiste-orléaniste? Je n'en sais rien. En tout cas, si j'en juge par les opinions politiques des signataires des protestations qui figurent au dossier, je pourrais croire que ce sont peut-être mes opinions républicaines qui ont provoqué la demande d'enquête.

Je m'expliquerai tout à l'heure sur ce point. Quoi qu'il en soit, vous connaissez les conclusions du rapport de l'honorable M. Isambert. M. le rapporteur propose d'ordonner une enquête sur les opérations électorales de la 3e circonscription de l'arrondissement de Brest. Je viens simplement vous demander de rejeter cette demande d'enquête et de prononcer purement et simplement la validité de mon élection. Je compte sur la sagesse de la Chambre pour ne pas se laisser entraîner hors du débat actuel.

M. Toussaint. — On a bien validé des panamistes, je ne vois pas pourquoi on ne validerait pas votre élection.

M. le Président. — Veuillez garder le silence, Monsieur Toussaint; la parole est à M. Gayraud seul.

M. Gayraud. — Il s'agit ici non pas d'une question générale, mais d'une question toute particulière; il s'agit de savoir purement et simplement si les opérations électorales de la 3e circonscription de Brest ont été régulières; il s'agit de savoir si j'ai été librement élu, et non pas si je représente telles ou telles idées, si je suis partisan de tel ou tel programme.

Je demande donc à la Chambre de vouloir bien, durant toute cette discussion, avoir présente à l'esprit la question qui s'agite ici. Les opérations électorales de la 3e circonscription de Brest ont-elles été régulières, oui on non? Mon élection est-elle viciée de quelque manière, ou ne l'est-elle point. Voilà toute la question.

Permettez-moi de vous faire remarquer au début de cette discussion que l'enquête ne doit pas être ordonnée sans des motifs graves. Vous savez mieux que moi que l'enquête prive le député élu du droit de vote ainsi que du droit de présenter des propositions de loi. On peut en conclure que l'enquête est, en quelque sorte, une atteinte portée à la souveraineté des électeurs dont le représentant est soumis à l'enquête. Par conséquent, pendant tout le temps que la Commission d'enquête fonctionnera, la 3e circonscription de Brest n'aura ici personne qui puisse voter en son nom ou, s'il y a lieu, présenter des propositions de loi à la tribune.

Du reste, je suis heureux de pouvoir citer ici un texte du *Traité de droit politique et parlementaire,* de M. le secrétaire général de la présidence. Il y est dit, à propos du droit d'enquête :

« S'il arrive qu'un bureau juge insuffisants les moyens d'investigation qui lui appartiennent, il peut demander à la Chambre d'ordonner une enquête. »

Voilà donc le motif que le bureau doit invoquer pour ordonner l'enquête. Il faut qu'il juge ses moyens d'investigation insuffisants. Or, permettez-moi de vous faire remarquer que les moyens d'investigation mis à la disposition du 6e bureau ne lui ont pas paru insuffisants pour se prononcer sur la matérialité des opérations électorales. Ainsi s'exprime l'honorable M. Isambert dans son rapport :

« La matérialité des opérations électorales ne paraît pas entachée d'irrégularités graves. »

Oui, il n'y a rien absolument, dans le dossier du 6e bureau, au sujet de l'élection de la 3e circonscription de Brest, qui prouve qu'il ait été commis une fraude ou un acte de corruption à mon profit. Je puis même dire qu'il n'y a rien qui me vise personnellement dans le dossier présenté au 6e bureau. Et c'est probablement parce qu'il n'y a rien contre moi dans les protestations contenues dans ce dossier que ni la sous-Commission ni votre 6e bureau n'ont jugé bon de m'entendre.

M. Gustave Isambert, *rapporteur.* — Je vous demande pardon! Voulez-vous me dire quand vous avez témoigné le désir d'être entendu et à qui vous en avez fait part?

M. Gayraud. — Monsieur Isambert, je crois bien que M. de Vogüé a proposé à la sous-Commission et au bureau de m'entendre.

M. le Rapporteur. — Il n'a pas été fait de proposition semblable en votre nom, de votre part.

M. Gayraud. — M. de Vogüé l'a proposé, et la sous-Commission ainsi que le 6e bureau ont répondu, si j'ai été bien informé, qu'il n'y avait pas lieu de m'entendre. (*Mouvements divers.*)

M. le Rapporteur. — Je m'expliquerai à la tribune.

M. Julien Dumas. — On doit toujours entendre l'intéressé.

M. le comte de Bernis. — Encore faut-il qu'il le demande!

M. le Président. — Le bureau s'expliquera, Messieurs. Veuillez ne pas interrompre.

M. Gayraud. — Permettez-moi de conclure que si votre 6e bureau n'a pas jugé bon de m'entendre, c'est que les motifs d'investigation lui ont paru suffisants.

Il est vrai que M. Isambert déclare que les motifs d'investigation ne sont pas suffisants quant à la moralité et à la liberté de l'élection. C'est sur ce point que je vais m'expliquer le plus simplement et le plus clairement du monde,

Mais auparavant je ferai une autre remarque. Je lis dans le *Traité de droit politique et parlementaire* de M. le secrétaire général de la présidence que, lorsque le candidat proclamé a obtenu une très forte majorité, il y a rarement lieu de prescrire une enquête. Or, permettez-moi de vous faire remarquer que j'ai obtenu près de 600 voix de majorité absolue au premier tour de scrutin et plus de 1,400 voix de majorité relative, si l'on faisait entrer en ligne de compte certains bulletins qu'on n'a pas portés à mon actif, alors que quelques-uns ont été attribués à M. le comte de Blois. Mais enfin il est certain, d'après la Commission de recensement même, que j'ai obtenu plus de 1,350 voix de majorité sur mon concurrent le plus favorisé.

On peut dire, je crois, que c'est là une forte majorité. Si donc, malgré cette forte majorité, suivant le texte du *Traité de droit politique* de M. Eugène Pierre, le 6e bureau a pensé qu'il y avait lieu de procéder à l'enquête, c'est qu'il doit y avoir à cet égard des motifs d'une exceptionnelle gravité.

En effet, voici les motifs sur lesquels M. Isambert appuie ses conclusions au sujet de l'enquête :

« On ne se bornait pas — dit-il — à présenter M. Gayraud comme le candidat adoptif du clergé breton. Rien n'était négligé pour faire savoir — ou pour faire croire — que le candidat n'était pas seulement désigné par la réunion électorale de tout le clergé de la circonscription, qu'il l'était par le souverain pontife en personne ou tout au moins par la curie romaine. »

D'où M. Isambert tire contre moi cet argument : S'il n'y a pas eu ingérence du pape, il y a là une manœuvre électorale qui a dû influer sur l'élection et en altérer le résultat; s'il n'y a pas manœuvre, c'est qu'il y a eu en réalité « ingérence d'une autorité d'outre-monts dans nos affaires, et ce fait soulèverait une importante question de droit public ».

Voilà donc, Messieurs, le principal motif sur lequel s'appuie l'honorable M. Isambert pour conclure à l'enquête : on aurait fait usage de l'autorité du pape, on m'aurait présenté comme le candidat du pape; par conséquent, mon élection serait viciée.

On m'accuse, en second lieu, ou plutôt on reproche à mon élection d'avoir été faite par l'ingérence abusive du clergé, ingérence qui se serait manifestée par des prédications du haut de la chaire, par des réunions électorales dans les églises, par des menaces de damnation éternelle. (*Mouvements divers.*)

A l'extrême gauche. — Ce ne serait pas la première fois!

M. Gayraud. — ... et l'honorable M. Isambert vous représente l'invasion systématique du clergé dans le domaine politique; il vous montre déjà préparée, prête à l'invasion, la « mobilisation de l'armée noire ».

Je m'expliquerai sur chacun de ces points, Messieurs; je résume en ce moment purement et simplement les motifs sur lesquels s'appuie l'honorable rapporteur, me réservant de les reprendre tout à l'heure l'un après l'autre. Je dis que l'honorable M. Isambert vous représente cette élection comme l'invasion systématique du clergé dans le domaine politique et montre à l'horizon la mobilisation de l'armée noire.

« C'est ce qui donne, dit-il, à la campagne électorale tout entière, sa couleur et son caractère. »

M. le comte de Bernis. — Plus sa couleur que son caractère!

M. Gayraud. — Je commence par m'expliquer sur l'ingérence du clergé.

Ce n'est pas, comme j'avais l'honneur de le dire dès le début de cette discussion, la première fois que le clergé de la 3e circonscription de Brest use de son influence en faveur d'un candidat, mais c'est la première fois que le clergé use de son influence en faveur d'un candidat républicain, et il en use comme il l'avait fait pour les candidats monarchistes qui

s'étaient présentés dans cette circonscription. (*Interruptions sur plusieurs bancs à droite.*)

M. le marquis de La Rochejaquelein. — C'est faux ! (*Bruit.*)

M. Gayraud. — Je ne crois pas que l'ingérence du clergé ait été plus grande en ma faveur qu'elle ne l'avait été en faveur de Mgr Freppel ou de Mgr d'Hulst...

M. le marquis de La Rochejaquelein. — Une telle affirmation est scandaleuse ! (*Interruptions. — Bruit.*)

M. le comte de Bernis. — Allons donc ! On ne peut pas comparer cette élection aux précédentes ! (*Très bien ! Très bien ! à droite.*)

M. Gayraud. — Messieurs, l'honorable rapporteur, parlant des protestations contenues dans le dossier, se borne à faire cette remarque générale : « Presque toutes les pièces versées au dossier se présentent sous les formes les plus régulières et les signatures sont généralement légalisées. »

Soit ! Si l'honorable M. Isambert veut me le permettre, j'ajouterai quelques remarques qu'il aurait pu faire lui-même. Il aurait pu remarquer que presque toutes, pour ne pas dire toutes les pièces versées au dossier, se présentent aussi avec les signatures de fermiers, de domestiques ou d'agents des monarchistes. Il aurait pu faire remarquer également que toutes les pièces contenues dans le dossier ont été rédigées par des monarchistes très connus comme tels dans la 3e circonscription de Brest. (*Interruptions à droite.*) Je ne leur en veux pas, au contraire.

A droite. Ce ne sont pas vos électeurs.

M. Gayraud. — Mais il m'est bien permis de m'étonner que ce soit sur la dénonciation ou sur la protestation de monarchistes que M. Isambert, qui n'appartient pas à ce côté de la Chambre (*la droite*), demande une enquête. (*Mouvements divers.*)

Un membre à droite. Vous doutez de son impartialité !

M. le comte de Bernis. — Ce n'est pas flatteur pour M. Isambert, ce que vous dites là. (*Rires à droite*).

M. Gayraud. — Je regrette que M. Isambert n'ait pas fait remarquer cette absence de protestations émanant de républicains.

M. le comte de Bernis. — Ce n'est pas étonnant, vous êtes le seul dans la circonscription ! (*Rires à droite.*)

M. Gayraud. — Ce n'est pas que des républicains aient voté pour M. le comte de Blois. Il y en a eu un très grand nombre : pourquoi n'ont-ils pas protesté contre l'ingérence cléricale ? Si vous me le permettez, j'essayerai de vous en donner la raison. J'ai là une déposition faite par M. Levasseur, manufacturier au Conquet.

A droite. Il n'est pas monarchiste, celui-là !

M. Gayraud. — C'est précisément parce qu'il n'est pas monarchiste que je vais faire dire par lui pourquoi les républicains de la 3e circonscription n'ont pas émis de protestations contre moi.

M. Levasseur s'exprimait en ces termes devant la commission d'enquête instituée par le Sénat sur les élections sénatoriales dans le Finistère, du 25 juillet 1885...

M. le comte de Bernis. — C'est bien vieux !

M. Gayraud. — « Le clergé, disait M. Levasseur, a fait dans cette circonstance, comme toujours, une active propagande, et c'est son droit. Car s'il est interdit à l'armée d'intervenir dans les luttes politiques, il n'en est pas de même du clergé. »

Telle est l'opinion de M. Levasseur, qui n'est pas un monarchiste, comme on vient de le dire. C'est peut-être pour cela que les républicains de la 3e circonscription de Brest n'ont pas protesté contre l'ingérence cléricale. (*Mouvements divers.*)

M. Albert Pétrot. — Ce sont des républicains comme vous !

M. Faberot. — Les prêtres sont payés par l'État ; ils ne devraient pas être candidats.

M. Gayraud. — Messieurs, je suis loin de nier que le clergé ait usé de son influence en ma faveur; je déclare au contraire bien haut qu'il a travaillé pour moi, et il a agi ainsi comme tout citoyen a le droit de le faire pour un candidat de son choix, et pas autrement.

Ce sont des prêtres qui m'ont demandé de poser ma candidature dans une circonscription où je n'étais nullement connu, mais ce ne sont pas eux seuls qui m'ont choisi pour candidat ; j'ai été appelé par eux et j'ai été choisi dans une réunion qui a été tenue à Lannilis et dans laquelle, sur 800 délégués de la 3e circonscription de Brest, il y avait à peine 40 prêtres. Il y avait donc, dans cette réunion, 760 laïques.

C'est là que je me suis présenté et c'est là que j'ai été choisi comme candidat. Il n'est donc pas vrai de dire, d'une manière absolue, que ma candidature ait été posée par des prêtres de la 3e circonscription de Brest.

M. Louis Hémon. — Relisez votre lettre au père Charmetant !

M. Gayraud. — Dans cette lettre, je parle de l'appel qui m'a été adressé et je reconnais très bien que j'ai été appelé par des prêtres ; mais je parle en ce moment du choix qui a été fait de ma candidature, et je rappelle que cette candidature a été approuvée dans une réunion tenue à Lannilis et où sur 800 personnes il y avait 40 prêtres seulement.

C'est après cette réunion, et non pas avant, que j'ai posé ma candidature; on ne peut donc pas dire que ma candidature a été posée par le clergé de la 3e circonscription de Brest.

Je reconnais néanmoins très bien que les prêtres ont conseillé de voter pour moi. Ils ont fait des visites dans les maisons, ils ont parlé aux électeurs, ils leur ont dit de voter pour moi, — je ne le conteste pas le moins du monde ; — ils ont combattu la candidature opposée, mais là n'est pas la question. Il ne s'agit pas de savoir si les prêtres, usant de leur droit de citoyens, ont fait de la propagande électorale ; il s'agit de savoir si les prêtres ont abusé de leur pouvoir sacerdotal pour exercer une pression en ma faveur. C'est bien là, je crois, la question ?

Sur divers bancs à gauche et au centre. — Parfaitement !

M. Gayraud. — L'honorable M. Isambert cite dans son rapport un grand nombre de faits qu'il ne me paraît pas nécessaire de relever ici; il dit que dans un grand nombre de paroisses de la 3e circonscription de Brest des prêtres ont fait des visites dans les maisons en conseillant de voter pour moi, comme à Plouarzel, à Lanildut, à Lannilis.

Je ne le conteste pas le moins du monde; je pourrais énumérer ici toutes ces paroisses dans lesquelles les prêtres ont fait des visites pour conseiller de voter pour moi; on n'y relèverait pas autre chose que l'exercice d'un droit qui appartient à tous les citoyens français.

Je sais bien qu'il y a quelques faits qu'on pourrait particulièrement signaler à la Chambre; ainsi, par exemple, M. Isambert a relevé avec soin le fait de ce vicaire de Saint-Renan qui, en l'absence de son curé, m'a présenté dans une réunion électorale. Je ne vois pas pourquoi, dans une réunion électorale publique contradictoire, un prêtre ne pourrait pas présenter un candidat ecclésiastique. Il n'y a pas là, que je sache, abus de pouvoir sacerdotal. Ce prêtre est venu comme un simple citoyen; il m'a présenté aux électeurs à titre de citoyen français, il a posé ma candidature devant eux; il a usé de son droit de citoyen, il n'a pas fait davantage.

Voix à l'extrême gauche. — Vous avez été le candidat du pape.

M. Gayraud. — J'y viendrai tout à l'heure, mes chers collègues.

On a parlé de lettres de séminaristes. C'est vrai, un certain nombre de séminaristes de Quimper, appartenant à la 3e circonscription de Brest, ont écrit à leurs parents ou à leurs amis pour les engager à voter pour moi. Mais en vérité, messieurs, je ne vois pas à quel titre on peut voir là un fait d'ingérence cléricale. (*Mouvements divers.*)

Les séminaristes, au séminaire, ne sont pas du clergé concordataire, ils ne sont pas du clergé paroissial. Les soldats, à la caserne, ont parfaitement le droit, en temps de période électorale, de dire à leurs parents : Votez pour tel candidat plutôt que pour tel autre. Pourquoi les séminaristes, au séminaire, n'auraient-ils pas le droit de faire de même ?

Du reste, c'est une chose étrange qu'on relève ainsi ces lettres de séminaristes écrites au sujet de mon élection. Je crois que les républicains devraient plutôt se féliciter de ce

que les séminaristes aient bien voulu écrire aux électeurs de la 3e circonscription de Brest pour les engager à voter pour le candidat républicain.

Plusieurs voix à l'extrême gauche. — Ah ! non !

M. Gayraud.—C'est ainsi que l'un d'eux écrivait, par exemple : « Il faut voter pour M. l'abbé Gayraud, qui est le candidat républicain catholique, le candidat du peuple. » (*Interruptions à gauche.*)

Parfaitement ! Je suis du peuple par ma naissance, et je m'honore de le représenter ici aussi bien que personne.

M. le vicomte de La Bourdonnaye. — Vous faites sonner votre roture !

M. le comte de Bernis. — Vous en êtes assez fier !

M. Gayraud. — Un autre séminariste écrivait :

« Les idées de M. de Blois sont opposées non seulement au pape, mais au clergé français, et aussi au Gouvernement lui-même, puisqu'il voudrait abattre la République. »

Je ne vois pas pourquoi on trouverait mauvais qu'un séminariste engageât les électeurs à voter contre un candidat qui voudrait renverser le gouvernement de la République.

M. le comte de Bernis. — Et s'il écrivait le contraire, que dirait-on ?

M. Gayraud. — Ce n'est pas moi qui m'en plaindrais.

M. le comte de Bernis. — Oui, mais les républicains s'en plaindraient.

M. le Président. — Monsieur de Bernis, veuillez ne pas engager de colloque avec l'orateur.

M. Gayraud. — Je ne m'arrêterai pas davantage à ce grief, parce qu'il ne me paraît point sérieux. Je ne crois pas que, dans la Chambre, on puisse contester le droit du clergé d'agir, comme tout citoyen a droit de le faire, en faveur de candidats de son choix.

Je pourrais citer à l'appui, si vous le permettez, l'opinion d'un républicain dont le nom est célèbre.

M. le comte de Bernis. — Est-ce Gambetta ?

M. Gayraud. — Dans un article paru en 1858 dans le *Journal des Débats.*

M le comte de Bernis. — Alors, c'est un réactionnaire ! (*Rires à droite.*)

M. Gayraud. — Je crois, messieurs, qu'il peut être intéressant de savoir ce que pensait sous l'Empire un républicain célèbre de l'ingérence du clergé dans les élections. Qu'il y ait des républicains qui n'ont plus la même opinion aujourd'hui, c'est possible ; mais en tout cas il m'est bien permis de leur dire : Songez qu'autrefois, sous l'Empire, plusieurs d'entre vous pensaient ainsi :

« Les bonnes raisons ne manquent pas pour justifier l'intervention du clergé dans la politique et surtout dans ces luttes électorales d'où la représentation du pays doit sortir. Comment peut-il rester indifférent au choix des hommes qui doivent exercer par la confection des lois une telle influence sur le sort temporel de l'Église et, par suite, sur la destinée des âmes ?

« Pourquoi, seul muet, seul désarmé au milieu de cette mêlée universelle, serait-il exilé de la liberté générale et banni de cette arène dans laquelle se débattent les intérêts les plus chers ? Il a une forte part dans l'enjeu ; pourquoi n'aurait-il pas le droit de prendre part à la bataille ?

« Il faut que le clergé se taise en temps d'élections ou qu'il y emploie le seul langage qui convienne à l'ardeur de sa foi et à la rigueur de sa discipline. Si (pourrait-il dire) nous exhortons les fidèles à la révolte, frappez-nous au nom des lois existantes ; mais lorsqu'il s'agit d'élire ceux qui feront les lois à venir, laissez-nous dire aux électeurs quelles lois nous désirons, quels hommes nous paraissent les plus capables de les faire... »

M. Louis Hémon. — Quel est le signataire ?

M. Gayraud. — Je le dirai tout à l'heure. Si j'ai tenu à faire cette citation, c'est uniquement parce qu'elle renferme un raisonnement que je crois devoir signaler à la Chambre, si elle me le permet, à savoir que les prêtres ont le droit de se mêler aux luttes électorales en tant que citoyens. Pourquoi ? Parce que les intérêts religieux sont engagés

dans les luttes électorales. Si ces intérêts n'étaient pas en cause, je comprendrais que vous demandiez aux prêtres de s'en désintéresser ; mais nous avons, nous prêtres, autant que personne, à cause des intérêts religieux dont nous avons la garde, le devoir de prendre part aux luttes électorales qui ont pour but d'amener dans cette Assemblée les hommes chargés de faire des lois qui touchent souvent aux intérêts moraux et religieux.

C'est Prévost-Paradol qui est l'auteur de cet article. (*Exclamations et rires à gauche.*)

M. Gustave Isambert, *rapporteur.* — Vous le citez comme un républicain ? Vous connaissez mal l'histoire contemporaine.

M. le comte de Bernis. — C'était un rallié à l'empire !

M. Gayraud. — Ce n'est pas en 1869 que Prévost-Paradol a écrit ces lignes, il n'était pas encore parti pour son Indo-Chine. (*Rires et mouvements divers.*) Il les a écrites en 1858 ; il était alors l'une des gloires du parti républicain, et c'est comme républicain qu'il parlait.

M. le Rapporteur. — Comme orléaniste !

M. Gayraud. — La question est donc celle-ci : Les prêtres, dans la 3e circonscription de Brest, ont-ils abusé de leur influence ? ont-ils usé de moyens répréhensibles ? De plus, les moyens employés par eux, dans l'hypothèse où il se serait produit quelques abus, ont-ils faussé le résultat du scrutin et m'ont-ils donné mes 1.400 voix de majorité ?

Je ne nie pas le moins du monde qu'il ait été commis quelques excès de zèle. Il serait véritablement étrange que dans une campagne électorale si rapide et en même temps si agitée, il ne se fût pas produit quelques actes de ce genre. C'est ainsi, par exemple, que l'honorable rapporteur nous dit qu'à Ploudalmézeau les vicaires sont allés chez le sieur Guenneguès, qui était chargé de distribuer les bulletins de M. le comte de Blois. Ne l'y trouvant pas, ils s'adressèrent à sa femme (*Exclamations et rires à l'extrême gauche.*), et ils lui dirent que le cas était particulièrement grave pour le sieur Guenneguès, son mari, parce qu'il avait une fille religieuse et que le curé saurait ce qu'il aurait à faire.

Il y a évidemment dans ces paroles une menace, la menace de renvoi du couvent d'une fille religieuse. Mais cette menace a-t-elle été proférée ? J'ai précisément sous les yeux une contre-protestation qui m'a été envoyée de Ploudalmézeau et dans laquelle le fait est absolument nié.

Je demande la permission de donner lecture des passages principaux de cette contre-protestation :

« La femme Guenneguès, en entendant la lecture du passage du rapport qui la concerne, a témoigné une grande stupéfaction et a formellement déclaré devant nous : 1° qu'aucune menace de prison n'a été proférée devant elle à l'adresse de son mari pour le fait de distribuer des bulletins de M. de Blois ; 2° qu'aucune allusion n'a été faite au renvoi de sa fille religieuse, — tout cela est pure invention ; 3° que la prétendue très violente contrainte morale que ces messieurs auraient exercée sur elle n'a jamais existé ni en ce qui concerne la remise des bulletins ni en aucune façon. »

Cette contre-protestation est signée, pour la femme Guenneguès, qui ne sait signer, par deux électeurs de Ploudalmézeau, et les signatures ont été légalisées par le maire de la commune.

J'ai donc le droit de dire qu'on ne doit pas tenir compte de la protestation déposée au dossier. En tout cas, elle a donné lieu à une contre-protestation ; d'où il ressort que le fait reproché au vicaire est au moins douteux.

A l'extrême gauche. — C'est pour cela qu'il faut faire une enquête.

M. Gayraud. — Je m'attendais à cette objection et j'y répondrai tout à l'heure. Je vous dirai que, ces faits se fussent-ils produits, ils ne suffiraient pas à rendre compte de la majorité que j'ai obtenue.

On dit aussi qu'a Plouguerneau il y a eu un vol de bulletins de M. le comte de Blois, vol commis par le vicaire de cette paroisse, M. Quentel. J'ai encore là non pas une contre-protestation, je n'ai pas eu le temps d'en recevoir, mais un télégramme assurant que le fait

est faux et que l'abbé Quentel, vicaire de Plouguerneau, n'a pas enlevé de bulletins au nom du comte de Blois.

Au sujet de la commune de Tribabu, M. le comte de Kersauzon, électeur de cette commune, a, dit-on, écrit ceci : « Il est de notoriété publique que le samedi 23, veille de l'élection, M. l'abbé Guillerm, desservant, a mis au service de la candidature de M. l'abbé Gayraud l'influence qu'il doit à l'habit qu'il porte et au caractère dont il est revêtu, menaçant ceux qui voteraient pour M. de Blois des peines éternelles, notamment la famille Lhostis (Gabriel), de Kéruzon biau, et la famille Le Ru de Kéruzon bras ; au chef de cette dernière, doyen de la commune, il a ajouté que s'il votait pour M. de Blois on lui renverrait ses deux filles religieuses de l'ordre du Saint-Esprit. »

Je tiens à faire observer, au sujet de cette protestation, que ce n'est pas le rédacteur de la protestation qui a entendu ces propos. Il dit : « Il est de notoriété publique... » Mais nulle part dans le dossier ne se rencontre quelqu'un qui affirme que ces propos aient été tenus à lui-même.

A l'extrême gauche et à gauche. — L'enquête ! l'enquête !

M. Gayraud. — Mais non, messieurs ! parce que je vous démontrerai tout à l'heure que ce fait n'est pas prouvé, et que, dès lors, il n'a eu aucune influence sur ma forte majorité. Dans cette commune de Tribabu, en effet, j'ai obtenu 39 voix et M. le comte de Blois 35, soit une différence de 4 voix. Ces 4 voix sont peu de chose dans les 1.400 voix de majorité finale.

Je ne m'arrêterai pas davantage sur ce sujet. Je n'hésite pas à avouer que si ces menaces ont été faites, elles sont répréhensibles ; mais je ne crois pas que parce que dans le dossier on accuse cinq ou six prêtres, dans une circonscription qui en compte une centaine, d'avoir tenu de pareils propos, on en puisse conclure que c'est assez pour provoquer une enquête. L'enquête ne peut pas se motiver sur des faits de si minime importance ; il en faudrait qui puissent vicier mon élection, qui fussent au moins un commencement de preuve que la liberté des électeurs a été compromise.

Eh bien ! je ne crois pas que les faits dont il s'agit, fussent-ils vrais, soient de cette nature. S'ils étaient prouvés, on devrait passer outre, comme sur quelques excès de langage qui peuvent se commettre et se commettent certainement au cours de toute période électorale.

On a parlé de réunions électorales dans les églises. A ce sujet, je dois une réponse catégorique. Il était d'usage dans la 3e circonscription de Brest — et cet usage a été suivi par Mgr Freppel et par Mgr d'Hulst — de réunir les électeurs dans l'église... (*Exclamations à l'extrême gauche et à gauche — Vives dénégations à droite.*)

M. le marquis de la Rochejaquelein. — Si c'était vrai, Mgr Freppel et Mgr d'Hulst eussent été certainement invalidés par la Chambre.

M. le comte de Bernis. — Ils sont morts, ils ne peuvent pas répondre. C'est une calomnie épouvantable ! (*Bruit.*)

M. le président. — Monsieur de Bernis, je vous rappelle à l'ordre pour un pareil mot.

M. Louis Brunet. — Ailleurs, les réunions se font à la préfecture.

M. Gayraud. — Je suis très heureux, messieurs, de l'indignation que ce procédé paraît provoquer sur tous les bancs de la Chambre...

M. Jaurès. — De la droite, surtout ! (*On rit.*)

M. Gayraud. — ...car, pour moi précisément, j'ai inauguré dans la circonscription les réunions publiques et contradictoires...

M. Louis Hémon. — Dans les églises ?

M. Gayraud. — Non, au dehors. Je n'ai fait à l'église qu'une seule visite, dans la paroisse de Plouider, et je m'expliquerai sur ce point.

Ainsi donc, auparavant, on allait dans les églises ; Mgr Freppel donnait sa bénédiction au peuple et Mgr d'Hulst prononçait quelques paroles de piété ou de dévotion. (*Applaudissements ironiques à l'extrême gauche et à gauche.*) Moi, messieurs, je n'ai pas procédé

ainsi ; j'ai tenu des réunions publiques et contradictoires hors de l'église, et plus de quarante en dix jours.

Voilà comment j'ai fait ma campagne électorale.

Je suis allé dans l'église de Plouider. C'est très vrai je ne le conteste pas ; mais je vais vous dire dans quelles conditions. Je suis entré dans l'église de Plouider où se trouvaient réunis non seulement les électeurs de la paroisse, mais aussi les enfants des écoles. Nous y avons fait une prière — je ne suppose pas que cela puisse constituer une réunion électorale — et j'ai dit quelques mots de piété et de dévotion au peuple. Je n'ai pas fait une seule allusion à ma candidature. Je n'ai pas dit un mot qui fut d'un candidat ; j'ai simplement parlé comme un prédicateur.

Voilà le caractère de la seule réunion qui a eu lieu à l'église. Ce n'était pas, je le répète, une réunion électorale. Il n'en a été tenu que dans une seule commune, alors qu'au cours des élections précédentes contre lesquelles ne se sont pas élevées de protestations il y a eu des réunions semblables dans toutes les paroisses.

M. Lagnel. — On invoquait la protection du Saint-Esprit.

M. Gayraud. — Tel est ce fameux grief des réunions électorales dans les églises. Une réunion électorale a été annoncée dans la paroisse de Kerlouan, elle n'a pas été tenue. Je ne suis pas allé à l'église de Kerlouan, ou, si j'y suis allé, c'est seul ou avec deux ou trois membres du clergé. Mais le peuple n'y est pas venu. Je suis entré dans les mêmes conditions dans l'église d'une autre paroisse, uniquement pour faire une prière et j'en suis sorti sans avoir adressé la parole au peuple.

Je n'ai parlé dans une église qu'à Plouider et je vous ai dit dans quel sens, je n'ai prononcé que quelques paroles de piété et de dévotion. Messieurs, il me reste maintenant le gros grief des prédications du haut de la chaire.

On a dit qu'à Ploudalmézeau, à Tréglonou, à Lampaul-Ploudalmézeau, à Lannilis, c'est-à-dire dans cinq ou six paroisses sur quarante, il a été fait des prédications dans lesquelles j'ai été clairement désigné comme candidat du clergé et dans lesquelles on a, au nom de la morale et de la foi chrétienne, insisté auprès des électeurs pour qu'ils me donnassent leurs voix.

Eh bien ! permettez-moi, après vous avoir fait entendre les protestations qui ont été déposées au dossier, de vous donner lecture de quelques protestations contraires.

Pour la paroisse de Ploudalmézeau, en particulier, dont mon excellent ami, l'abbé Grall, est curé, on dit qu'il y a eu une grande mise en scène. Messieurs, il n'y a pas eu de grande mise en scène le moins du monde ; c'était un dimanche, et j'ai assisté à la messe comme tout bon chrétien doit le faire et comme j'ai l'habitude de le faire tous les dimanches ; mais il n'y a pas eu, je le répète, de mise en scène.

On a dit aussi que l'abbé Grall est monté en chaire et qu'il a parlé en ma faveur.

Eh bien ! je ferai remarquer, — et cette observation que je fais pour Ploudalmézeau, je la ferai également pour les communes de Tréglonou, de Landunvez et Lannilis, — que la protestation, envoyée au sujet de la prédication de Ploudalmézeau, est signée de MM. Alain Quéinnec et Pierre Lhostis. Or, ces deux messieurs ne sont pas de Ploudalmézeau, ils sont de Lannilis, et ont été envoyés tout exprès à Ploudalmézeau pour entendre ce que dirait M. le curé, avec mission de rapporter un sujet de plainte. (*Bruit à l'extrême gauche.*)

Vous comprenez que dans ces conditions il est tout naturel que ces messieurs n'aient pas voulu revenir vers MM. le comte de Blois et de Kerdrel les mains vides ; ils ont tenu à rapporter la preuve qu'ils avaient bien entendu et bien compris M. Grall, et c'est pourquoi ils lui attribuent ces paroles :

« Deux candidats, aurait dit M. Grall, se trouvaient en présence, mais un seul avait le droit de se dire chrétien et catholique : c'était celui qui, docile aux ordres de notre Saint-Père, se présentait aux électeurs de la 3e circonscription comme représentant de l'Église. »

A l'encontre de cette assertion de deux agents électoraux envoyés tout exprès pour surprendre l'abbé Grall dans ses paroles, j'ai là un témoignage signé de plusieurs conseillers municipaux de Ploudalmézeau, qui constate que « le curé s'est borné à rappeler à ses auditeurs leur devoir électoral d'une manière générale, sans aucune allusion personnelle à

M. l'abbé Gayraud. Ces témoins certifient de plus complètement erronée l'affirmation d'après laquelle un autre sermon politique aurait eu lieu après la bénédiction donnée par l'abbé Gayraud ».

Ce n'est pas là le témoignage de deux personnes députées tout exprès de Lannilis pour surprendre l'abbé Grall dans ses paroles ; ce sont des conseillers municipaux de Ploudalmézeau et plusieurs autres personnes — la contre-protestation porte dix signatures — qui affirment que ce propos n'a pas été tenu, que M. l'abbé Grall s'est contenté d'inviter les électeurs à bien remplir leur devoir électoral et qu'il n'a fait aucune allusion personnelle à l'abbé Gayraud.

En ce qui concerne le sermon de M. le recteur de la paroisse de Lampaul-Ploudalmézeau, le protestataire est un sieur Brannellec, fermier, sinon domestique de M. le comte de Blois. M. René Brannellec est cultivateur à Coat-Meal, paroisse de M. le comte de Blois; il est venu tout exprès à Lampaul-Ploudalmézeau pour faire un rapport à son maître sur le sermon du curé de cette paroisse. J'ai là non pas seulement une lettre de protestation, mais le sermon même de M. le curé de Lampaul-Ploudalmézeau.

A gauche. — Lisez! lisez!

M. Gayraud. — Ce sera une très bonne occasion peut-être, pour quelques-uns de mes collègues, d'entendre un sermon. (*Rires.*)

M. René Viviani. — Nous n'en entendons jamais.

M. Gayraud. — C'est précisément pour cela.

Voici ce que disait M. le curé de Lampaul-Ploudalmézeau. (*Mouvements divers.*) Je ne vous lirai pas tout le sermon, tranquillisez-vous, mais je tiens à vous en lire un très court passage :

« Je ne ferai que répéter ce que je vous ai dit chaque fois qu'il y a une élection, à savoir : 1° que c'est un devoir de venir voter; 2° que c'est un devoir pour chacun de voter selon sa conscience. »

Voilà ce qu'a dit M. le curé de Lampaul-Ploudalmézeau. Et remarquez que ce digne prêtre a ajouté à son sermon cette petite note — qui vous démontrera sa bonne foi et sa sincérité. Il me dit :

« J'avais d'abord eu l'intention d'ajouter : « Le meilleur est celui que vous croyez le « plus capable de défendre vos intérêts et ceux de la religion, » mais je n'en ai rien fait, craignant que que le mot « de religion » ne parût une désignation suffisante de M. l'abbé Gayraud.

Il a donc retranché lui-même le mot de religion pour qu'on ne pût voir dans son sermon la moindre allusion à ma candidature. (*Mouvements divers.*)

Qu'en pouvez-vous conclure, messieurs? Je vous prie de remarquer que, dans cette protestation, il y a une contradiction manifeste. M. René Brannellec, fermier ou domestique de M. de Blois, déclare que M. le recteur a dit qu'il fallait voter pour le défenseur de la religion, « en nous désignant M. l'abbé Gayraud, ajoute-t-il, sans le nommer (*On rit.*), mais de façon que personne ne pût s'y méprendre. »

Vous venez d'entendre vous-mêmes ce qu'a dit M. le curé, vous voyez dans quel sens il a parlé. Mais la protestation ajoute que ce prêtre aurait dit : « N'ayez pas peur; votez sans crainte et crachez à la figure de tous les ennemis de M. Gayraud. » (*Mouvements divers.*)

Cette parole, qui eût été une parole très regrettable, et que je serais le premier à blâmer, cette parole n'a pas été dite, et c'est pour cette parole que M. le curé de Lampaul-Ploudalmézeau va intenter des poursuites contre M. René Brannellec.

Quoi qu'il en soit, messieurs, — je tiens à vous édifier sur ce point, — voici les paroles du sermon de M. le curé de Lampaul-Ploudalmézeau qui ont pu induire en erreur M. René Brannellec :

« Oh ! disait-il, de grâce, ne donnez jamais votre voix à quelqu'un qui vous témoignera assez de mépris pour vous croire capable de vendre votre voix et par conséquent votre conscience pour un verre d'eau-de-vie. Et si quelqu'un vous proposait ce marché honteux,

vous n'avez qu'une chose à faire : lui tourner le dos et lui cracher à la figure. » Voilà ce qu'il a dit (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs*), et je crois, messieurs, que le curé a bien parlé.

M. Mirman. — Ce sont de très bons conseils.

M. Gustave Rouanet. — On aurait bien dû envoyer ce curé à Neuilly ou à Nice ! (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Jaurès. — C'est la lutte du calice et du petit verre ! (*Bruit.*)

M. Gayraud. — Il en est de même pour la paroisse de Tréglonou. Mais vraiment je crains d'abuser de la patience de la Chambre... (*Parlez ! Parlez !*)

A Tréglonou, c'est M. de Riverieulx qui déclare qu'il est de notoriété publique qu'à la messe matinale dite exceptionnellement le 24 janvier à cause du vote à émettre, M. le recteur de Tléglonou est monté en chaire pour engager les électeurs à bien voter pour obéir aux instructions du souverain pontife.

Voilà ce qu'a dit le recteur de Tréglonou, d'après la protestation. Je n'ai pas encore reçu la contre-protestation légalisée...

M. Walter. — Alors, l'enquête s'impose !

M. Gayraud—... mais j'ai là une lettre de laquelle il ressort que ces propos n'ont pas été tenus dans l'église de Tréglonou. C'est le prêtre lui-même qui m'a écrit à la hâte ces quelques lignes :

« J'ai répété mot à mot le sermon que j'ai donné, il y a deux ans, au Bourg-Blanc et l'an dernier à Saint-Divy.

« L'Évangile et l'histoire en main, j'ai montré Jésus-Christ et son Église triomphant toujours de ses ennemis. »

Voilà le résumé du sermon de M. le recteur de Tréglonou ; je ne crois pas qu'il y ait là de prédication électorale.

La protestation contre le sermon de M. le recteur de Landunvez émane de M. Marzin, adjoint au maire de la commune.

M. Marzin a été l'un des agents électoraux les plus actifs de M. le comte de Blois. Il déclare que M. Boucher, vicaire, n'a pas craint, du haut de la chaire, à la première messe et à la grand'messe, de laisser entendre que ceux qui voteraient pour M. le comte de Blois iraient en enfer. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Remarquez que c'est toujours le même procédé. On proteste non pas contre des paroles, mais contre le sens que l'on donne soi-même à ces paroles. C'est ce qui arrive souvent — j'en appelle à votre propre témoignage, messieurs. — Dans les conversations, lorsqu'on veut rapporter les propos d'autrui, on ne rapporte pas exactement les paroles mais le sens que l'on a soi-même attribué à ces paroles, et dans les polémiques, il arrive tous les jours que l'on dénature ainsi, de bonne foi, la pensée de ses adversaires. Je crois qu'il en a été ainsi pour ce sermon.

En tout cas, voici une contre-protestation, bien en règle celle-là et légalisée, revêtue d'un grand nombre de signatures, où je lis ce qui suit :

« Nous, soussignés, électeurs de la commune de Landunvez, certifions que l'abbé Boucher, vicaire, n'a pas fait la moindre allusion au vote dans les deux instructions qu'il a données ce jour-là. En conséquence, ils déclarent la dénonciation de M. Marzin fausse et mensongère. »

Voilà la contre-protestation signée de quinze témoins et légalisée par le maire de Landunvez. Si vous me demandez d'où vient que M. Marzin ait protesté contre des paroles qui n'ont pas été prononcées du haut de la chaire, je crois en trouver l'explication dans une lettre que M. l'abbé Boucher lui-même a bien voulu m'adresser. M. l'abbé Boucher me dit qu'il a eu une discussion avec la sœur dudit Marzin, il y a une dizaine de jours. Et il ajoute : « Pour finir, elle m'a dit qu'en politique tout était permis. » (*Mouvements divers.*)

Voilà, messieurs, la clef de cette dénonciation.

Il m'est bien permis de m'élever contre une pareille assertion qui explique la campagne de calomnies faite contre moi pendant un mois et demi. Il a été dit par un avoué qui n'est

pas de la 3e circonscription de Brest, dans la sacristie d'une des principales églises de Brest, alors que les vicaires de cette paroisse faisaient observer à cet avoué qu'il menait contre moi une campagne infâme : « Vis-à-vis d'un adversaire politique tout est permis, même le mensonge, même la calomnie! » (*Exclamations à gauche.*)

Sur plusieurs bancs. — Qui a dit cela?

M. Jaurès. — Un fabricien, probablement.

M. Lagnel. — Ce sont les préceptes de Loyola mis en pratique par des avoués bretons.

M. Gayraud. — J'arrive à la prédication de Lannilis. « A la grand'messe du 17 janvier, est-il dit dans le rapport, le curé Ollivier prononça un sermon dont plusieurs électeurs de la commune, cultivateurs pour la plupart, citent des phrases qu'ils garantissent authentiques, celles-ci entre autres: « Il n'y a plus que deux partis : celui du pape et celui de ses adversaires... De quoi avez-vous peur? Est-ce d'une petite poignée de laïques qui sont les ennemis du pape et qui mettent la brouille dans le pays? »

Voilà ce qu'aurait dit le curé de Lannilis, d'après quatre témoins dont l'un est jardinier et les trois autres sont les fermiers de M. de Kerdrel qui, lui-même, a rédigé la protestation, et qui, du reste, déclare loyalement qu'il n'assistait pas au sermon.

Je regrette que l'honorable M. Isambert n'ait pas fait figurer la protestation complète dans son rapport, car en outre des paroles citées on y lirait celles-ci que je demande la permission de lui faire entendre: « Le saint-père a dit de se rallier à la République qui est le gouvernement choisi par la grande majorité des Français. Quant à moi, je ne payerai pas à boire ; c'est à vous de voir si vous voterez selon votre conscience. »

M. Jaurès. — Les royalistes avaient donc toujours la bouteille en main!

M. Gayraud. — Voilà, messieurs, quelques-unes des paroles qui ont pu être prononcées par le clergé ; je vous fais remarquer qu'il y a quarante paroisses dans ma circonscription, et qu'on n'a pu réunir que quatre ou cinq protestations dont j'ai réduit trois ou quatre à néant. Il n'en reste qu'une sur laquelle je n'ai pas eu le temps de recevoir des contre-protestations suffisantes ; mais remarquez qu'il s'agit de la commune de Lannilis où M. le comte de Blois a eu 250 à 300 voix de majorité sur moi; vous voyez quel y a été l'effet du sermon au point de vue du succès de mon élection.

M. Cunéo d'Ornano. — Alors, à Lannilis, on est contre le Pape!

M. Gayraud. — Je n'ai point nié que le clergé se soit occupé de mon élection ; je dirai même — mais je ne dis pas que cela soit — que si le clergé a exercé une certaine pression en ma faveur, je n'ai connaissance d'aucun fait prouvant clairement que cette pression ait été considérable.

M. Jaurès. — C'est la lutte de deux esclavages! (*Applaudissements à l'extrême gauche*).

A droite. — Nous aimons mieux cet esclavage que l'esclavage du socialisme.

M. Gayraud. — Est-ce le bagne collectiviste qui nous affranchira?

M. Faberot. — Les socialistes réclament la justice.

M. le comte de Lanjuinais. — Les socialistes sont les pires tyrans.

M. Jaurès. — Vous vous révoltez bien tard contre les curés, messieurs les châtelains. (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Gayraud. — Je n'ai, je vous prie de le croire, absolument aucune animosité contre mes adversaires, et j'avoue que si je porte ici à la tribune trois documents pour prouver la pression qu'ils ont exercée sur leurs fermiers contre moi, c'est à mon corps défendant. (*Interruptions à droite. — Parlez! parlez! à l'extrême gauche.*) Mais je ne puis pas oublier que toutes les protestations sont signées de monarchistes, et il faut bien que je montre qu'eux aussi ont exercé une pression qui a bien pu contrebalancer l'influence du clergé.

Voici une protestation que je reçois de la commune de Plouarzel :

« Nous soussignés, habitants de la commune de Plouarzel, certifions que chez le nommé Pen, on a donné, au nom de M. de Blois, de l'eau-de-vie à discrétion. Aussi la barrique entière y a passé bien vite... » (*Bruit sur divers bancs.*)

M. le Président. — Je rappelle à la Chambre le caractère particulier de la mission qu'elle a à remplir aujourd'hui. Je la prie de suivre le débat en silence, sans l'interrompre à chaque instant. Je m'adresse à tout le monde. (*Très bien! très bien!*)

M. Cunéo d'Ornano. — C'est la lutte de l'esprit de vin contre l'esprit de Dieu.

M. Gayraud. — « Le sieur Pennes et le sieur Soissons ont donné jusqu'à six petits verres à chaque électeur qui voulait bien entrer dans la maison. Le sieur Soissons promenait partout une lettre de M. le baron de Taisne que M. de Perceveaux lui avait donnée en lui enjoignant de ne pas manquer les fermiers et les domestiques de M. de Taisne, qui, réunis, sont au nombre de quatre-vingts au moins. Certifions de plus que M. André de Rodellec, demeurant à Landerneau, receveur des rentes de Melle, de Rodellec, de Saint-Pol-de-Léon, a écrit au sieur Soissons et au sieur Piriou pour les forcer à voter pour M. de Blois. »

Voilà donc une pression qui n'est pas cléricale et qui a été très activement exercée contre moi.

A l'extrême gauche. — Elle n'est pas si dangereuse que la pression cléricale.

M. Gayraud. — Elle est, je crois, aussi dangereuse ; elle a beaucoup plus d'influence sur les électeurs. (*Mouvements divers.*)

Voici, maintenant, une lettre adressée par M. de Boisriou :

« Deux mots seulement. C'est pour te dire que ces messieurs veulent que tous les fermiers et les domestiques votent pour M. de Blois. Tout prêtre qu'il est, l'autre est un socialiste (*Exclamations à l'extrême gauche.*), un rouge qui ne demande que le pillage et le sang. » (*Rires à l'extrême gauche.*)

Voici maintenant la lettre la plus caractéristique au sujet de la pression exercée par quelques-uns de mes adversaires sur leurs fermiers et sur leurs domestiques :

« Laissez moi vous dire que je tiens beaucoup à ce que les fermiers de mes neveux votent pour M. de Blois. Usez donc de toute votre influence. Je sais bien qu'avec les fermiers on n'a pas la même autorité qu'avec les métayers. (*Exclamations et rires à l'extrême gauche.*)

« Mais comme le métayer, le fermier sait très bien chez qui il va et personne ne l'oblige à accepter une ferme. Or, ils doivent savoir que je ne suis ni républicain ni rallié, mais chrétien et légitimiste. J'ai donc le droit, je dis plus, j'ai le devoir de leur dire que, s'ils ne veulent pas marcher avec nous, j'ai également le droit de leur refuser un nouveau bail. » (*Bruit à l'extrême gauche.*)

M. Jaurès. — C'est également là-dessus que portera l'enquête!

M. le comte de Lanjuinais. — On est maître chez soi. Les propriétaires républicains en font autant!

M. Gayraud. — Permettez moi de tirer de tous ces faits cette conclusion que le clergé n'a pas exercé sur les électeurs une pression qui soit de nature à expliquer mon élection et ma victoire sur M. le comte de Blois; car il n'y a rien ou presque rien dans tous les faits rapportés qui permette d'accuser le clergé d'avoir abusé des fonctions sacerdotales, de son pouvoir ecclésiastique.

De plus, il y a une pression contraire qui pouvait certainement contrebalancer et au dela celle que le clergé aurait pu exercer, mais qu'à mon sens il n'a sûrement pas exercé de façon à outrepasser ses droits.

Et maintenant, messieurs, j'arrive au second motif sur lequel l'honorable M. Isambert a fondé sa demande d'enquête : l'usage fait de l'autorité du pape. Eh bien! il n'y a eu ni manœuvre électorale ni ingérence du pape dans mon élection. Ce que j'ai fait, je vais vous le dire, et je revendique, comme citoyen français, le droit de le faire.

Je me suis présenté simplement comme candidat républicain catholique : dans tous mes discours, dans toutes mes conférences, j'ai revendiqué hautement ces deux épithètes de républicain et de catholique, Républicain, non pas simplement rallié, car j'étais républicain avant que le souverain pontife nous eût invités à accepter la République.

M. Cunéo d'Ornano — Laquelle?

M. Faberot. — La vraie.

M. Cunéo d'Ornano. — La même alors. (*On rit.*)

M. Gayraud. — Je me suis donc présenté simplement comme le candidat catholique qui se montrait fidèle à la direction donnée par le souverain pontife. On a traduit cela en disant que j'étais le candidat du pape : je ne l'ai jamais dit, et cela n'a jamais été dit, que je sache, dans les journaux qui ont soutenu ma candidature. On a pu le dire dans des conversations privées ou dans des lettres, je l'ignore.

M. Gustave Rouanet. — Dans des lettres de séminaristes ?

M. Gayraud. — Des lettres de séminaristes, si vous voulez, mais je ne me suis pas présenté aux électeurs comme candidat du pape. Du reste, messieurs, je suis de ceux qui pensent que le pape n'a pas à intervenir dans nos affaires électorales. (*Mouvements divers.*)

Oui, messieurs, le souverain pontife a pour mission de nous donner un enseignement général, de nous dire, à nous, catholiques : Vous devez respecter le Gouvernement établi, vous devez vous placer sur le terrain constitutionnel ; mais il n'a pas pour mission de venir nous dire : Dans telle circonscription, vous voterez pour un tel, et non pas pour un tel. Il ne l'a fait ni directement, ni indirectement, en ce qui concerne mon élection ; je n'ai été désigné d'aucune façon par le souverain pontife, et je proteste du haut de cette tribune contre cette accusation portée contre Sa Sainteté Léon XIII.

J'ai simplement usé de mon droit de citoyen, en me présentant à mes concitoyens comme candidat républicain catholique, fidèle aux enseignements du souverain pontife, et je ne vois pas sur quoi vous pourriez vous baser pour me contester ce droit. Je suis prêtre, c'est vrai, mais je suis citoyen d'abord.

M. Gustave Rouanet. — D'abord ?

M. Gayraud. — Oui, monsieur Rouanet, je suis citoyen d'abord, je maintiens mon expression, parce qu'elle est parfaitement juste. Ce n'est pas à dire que jamais ma qualité de prêtre puisse entrer en conflit avec ma qualité de citoyen ; mais avant tout je suis citoyen ; je l'étais avant d'être prêtre, et je le suis encore. Je dis que je suis Français aussi bien que catholique ; je n'admets pas qu'on puisse dire qu'il peut y avoir opposition entre les intérêts de la France et ceux de l'Eglise, et je soutiendrai les intérêts de la France aussi bien que les intérêts de l'Eglise.

Ainsi donc, j'ai usé de mon droit en me présentant comme candidat républicain catholique, dévoué, fidèle aux enseignements du souverain pontife. En vérité, ne dirait-on pas qu'il y là une chose bien extraordinaire ?

Je disais tout à l'heure — je tiens à bien marquer ce point avant de tirer la conclusion — je disais que le souverain pontife ne m'a désigné ni directement ni indirectement. On s'arme contre moi d'un télégramme qui m'a été envoyé de Rome, et d'une lettre qui m'a été écrite par un de mes amis en résidence à Rome.

Ce télégramme, venu de Rome, de qui est-il signé ? De M. Harmel, de M. le chanoine Dehon et du R. P. Bailly, trois citoyens français. Ils étaient à Rome ; ils ont cru qu'au milieu de cette campagne électorale si rude que je menais dans la 3e circonscription de Brest il était bon de m'envoyer un témoignage de sympathie. Ils l'ont fait. Pourquoi aurais-je dissimulé à mes électeurs de la 3e circonscription de Brest que j'avais MM. Harmel, le chanoine Dehon et le révérend père Bailly pour amis ? Est-ce que dans la presse catholique je ne rencontrais pas des adversaires, et les adversaires les plus acharnés ? Il était bon que moi-même je pusse présenter des catholiques sur lesquels il ne pouvait pas y avoir l'ombre d'un doute ; il était bon que je disse qu'ils étaient mes amis et qu'ils soutenaient ma candidature.

La publication de ce télégramme qui a été envoyé de Rome et qui a paru dans le *Courrier du Finistère* et dans l'*Etoile de la Mer*, les deux journaux qui ont soutenu ma candidature, la publication de ce télégramme était une réponse aux calomnies lancées contre moi ; de même la lettre de M. Mac Swiney, « chambellan intime de Sa Sainteté ».

Ce titre de chambellan intime de Sa Sainteté n'existe pas (*Rires sur divers bancs.*) ; il y a bien un camérier secret, un camérier d'honneur : il n'y a pas de chambellan intime de Sa Sainteté.

M. Gustave Isambert, *rapporteur*. — C'est votre journal qui le dit !

M. Gayraud. — Je ne vous accuse pas, monsieur le rapporteur, d'avoir commis une erreur volontaire.

M. Louis Hémon. — Elle a été commise par votre journal, et au préjudice de vos adversaires.

M. Gayraud. — En aucune façon ! Elle n'a été commise ni à mon profit ni au préjudice de mes adversaires.

M. Mac Swiney n'a aucun lien avec le Saint-Siège, et ce n'est pas dans la 3e circonscription de Brest qu'il est nécessaire d'expliquer qu'un chambellan intime n'a pas nécessairement des rapports avec le souverain pontife. Il y a une foule d'hommes ecclésiastiques et laïques, qui jouissent de ce titre, qui ne résident pas à Rome et ne voient le Souverain Pontife ni de près ni de loin.

M. Derveloy. — Il fallait l'expliquer avant !

M. Gayraud. — M. Mac Swiney m'a écrit comme un ami écrit à un ami, pour me féliciter de la manière dont je conduisais la campagne électorale ; mais il n'avait aucunement qualité pour me présenter aux électeurs comme le candidat du souverain pontife. Ce télégramme et cette lettre sont des réponses à des attaques dirigées contre moi, et pas autre chose : elles ne pouvaient exercer aucune influence sur mes électeurs.

Du reste, si vous en doutez, voici une explication complémentaire au sujet de la lettre de M. Mac Swiney ; cette lettre n'a pas été publiée dans la 3e circonscription de Brest, elle est arrivée le vendredi, avant-veille de l'élection, et elle n'a été publiée alors que dans le numéro qui est envoyé dans certaines parties du Finistère, mais non pas dans la 3e circonscription de Brest. Le numéro qui y a apporté cette lettre est arrivé dans la journée du dimanche. Or il importe de remarquer que dans cette circonscription les votes sont émis immédiatement après la messe basse ou après la grand'messe. Très peu d'électeurs votent dans l'après-midi. L'*Étoile de la mer*, arrivée durant l'après-midi dans les paroisses de la 3e circonscription, ne pouvait avoir aucune influence sur l'élection.

Comme on dit dans ce pays de Léon : « A midi, l'élection est faite. » La majorité est dessinée, le nombre des électeurs qui n'ont pas voté est infime en comparaison du nombre de ceux qui ont voté. Ainsi donc ni le télégramme de M. Harmel ni la lettre M. Mac Swiney n'ont pu exercer une influence sur mon élection.

Je reprends maintenant la suite des idées que je voulais émettre tout à l'heure devant la Chambre. Je vous disais que j'avais bien le droit, comme citoyen français, de me présenter devant mes électeurs avec la qualité de candidat républicain catholique, docile, soumis aux enseignements du souverain pontife. Nous ne devons pas oublier, en effet, que les instructions données par le souverain pontife aux catholiques français ont été provoquées par le gouvernement français. (*Ah ! ah ! à gauche.*) C'était au mois de juin 1883.

En 1883, M. le Président de la République écrivait au souverain pontife une lettre dont je vous demande la permission de citer quelques passages :

« Juin 1883.

« Très Saint-Père,

« J'ai reçu la lettre que Votre Sainteté m'a fait l'honneur de m'écrire au sujet des affaires religieuses en France.

« Personne plus que moi ne déplore le caractère qu'elles ont pris et ne désire plus ardemment une solution qui concilie les intérêts de l'Église et ceux de l'État.

« Votre Sainteté se plaint avec juste raison des passions anti-religieuses. Il en existe certainement à côté des sentiments opposés de la grande majorité des Français. Mais ces passions, que je réprouve, peut-on méconnaître qu'elles sont nées principalement de l'attitude hostile d'une partie du clergé à l'égard de la République, soit à son avènement, soit dans les luttes qu'elle a eu depuis à soutenir pour son existence, soit dans celles qu'elle soutient encore journellement contre ses mortels ennemis ?

« Dans ce funeste conflit de passions contraires, je ne puis malheureusement que fort

peu sur les ennemis de l'Église. Votre Sainteté peut beaucoup sur les ennemis de la République. » (*Exclamations ironiques à l'extrême gauche.*)

Et voilà comment l'honorable M. Grévy invitait le souverain pontife à se préoccuper de faire accepter la République par les catholiques français.

Permettez-moi de vous dire maintenant ce qu'espérait M. Grévy de cette intervention du pape :

« Toutefois, grâce au temps qui amène avec lui la réflexion et l'expérience, grâce aux dispositions que manifeste le Parlement, grâce aux efforts du Gouvernement, qui est animé des sentiments les plus modérés et les plus conciliants, il est permis d'entrevoir des jours moins difficiles, et si Votre Sainteté daigne persévérer dans l'attitude que sa bienveillance et sa haute intelligence des choses et du temps présent lui ont fait prendre, aux applaudissements respectueux de tous les amis éclairés de la religion et de la paix publique, si la partie hostile du clergé finit par désarmer, nous avons l'espérance de voir tomber bientôt ces regrettables débats et d'arriver enfin à une heureuse pacification. » (*Très bien! très bien! au centre. — Mouvements divers à gauche.*)

M. Aynard. — C'était le langage d'un véritable homme d'Etat !

M. Maurice Faure. — C'était après l'exécution des décrets.

M. Gayraud. — Eh bien ! messieurs, je crois que nous, prêtres républicains, qui avons souffert de cette hostilité du clergé envers la République, nous qui avons les premiers applaudi à cet acte libérateur du pape Léon XIII, nous qui avons pu crier dès lors, conformément à nos convictions : Vive la République !...

M. Fernand de Ramel. — Qui vous l'avait défendu jusque-là ?

M. Gayraud. — ...Il nous était très difficile, dans le milieu où nous vivions, d'émettre de pareilles idées ; nous étions tenus constamment pour suspects. (*Interruptions à droite. — Parlez ! parlez ! à l'extrême-gauche.*)

Je dis qu'avant l'acte du souverain pontife nous étions tenus pour suspects dans le milieu où nous nous trouvions forcément, parce qu'il y avait cette alliance entre le trône et l'autel (*Rires à l'extrême-gauche.*) que mon élection contribuera peut-être à rompre. (*Exclamations à droite. — Mouvements divers.*)

A droite. — D'où vous vient cette puissance ?

M. le comte de Tréveneuc. — Quelle importance vous vous donnez ! Vous n'avez pas la modestie en partage !

M. Fernand de Ramel. — Nous vous verrons à l'œuvre.

M. Gayraud. — C'est pourquoi, Messieurs, j'ai le droit de m'étonner de l'accueil qui est fait à un prêtre républicain, qui entre dans cette Chambre et qu'on menace d'une enquête, parce qu'il s'est présenté comme prêtre républicain. Il n'y a pas, en effet, d'autre raison de m'appeler le candidat du pape.

M. le marquis de Larochejaquelein. — On n'a jamais appelé M. Lemire candidat du pape !

M. Gayraud. — Moi non plus je ne suis pas le candidat du pape...

M. Cunéo d'Ornano. — Vous êtes le candidat de la République du pape. (*Rires à droite et à gauche.*)

M. Gayraud. — ...Ce n'est pas en cette qualité que je me suis présenté aux électeurs de la 3e circonscription de Brest. Si quelques-uns de mes amis de cette circonscription ont dit qu'il fallait voter pour moi parce que j'étais un candidat républicain et que le souverain pontife ordonnait aux catholiques de se rallier à la République, permettez-moi de vous dire que mes amis n'ont pas été les premiers à faire usage de cet argument. Voici un article du supplément hebdomadaire de la *Dépêche* de Brest, qui est un journal radical et anticlérical, — lequel a soutenu, du reste, la candidature de M. le comte de Blois. (*Applaudissements et rires au centre.*)

M. Louis Hémon. — Veuillez citer cet article.

M. Gayraud. — Voici cet article, qui a été publié le 30 décembre 1893, à la veille des élections sénatoriales :

« Les réactionnaires disent de voter pour la liste des monarchistes dans l'intérêt de la religion.

« Mais ceux-là oublient que le pape lui-même a recommandé de voter pour des républicains. Le pape savait vraisemblablement ce qu'il faisait en disant cela.

« C'est une chose étonnante de voir de fervents catholiques et des feuilles pieuses se mettre contre le pape.

« Je dis donc aux vrais catholiques, aux gens dévots : Pour obéir au pape, vous êtes obligés de voter pour les républicains qui sont gens fiers, honnêtes et paisibles. Ils ne sont ni révolutionnaires, ni anarchistes ; ils ne sont ennemis ni du bon ordre ni de la religion, comme on veut les représenter.

« Celui qui votera pour la liste des réactionnaires ira contre le désir du pape lui-même qui dit à tous les catholiques d'être républicains de bon cœur. »

C'est, je le répète, la *Dépêche* de Brest, journal radical et anticlérical, lequel a soutenu contre moi la cantidature de M. le comte de Blois. (*Nouveaux applaudissements et rires au centre.*)

M. Réné Gauthier. — Est-ce le journal de M. Hémon ? Est-ce qu'il a soutenu sa candidature ?

M. Gayraud. — Et la *Dépêche* ajoute : « A ceux qui vous diront de voter pour les monarchistes par intérêt pour la religion, répondez : et le pape ? ne doit-il pas savoir ce qui est avantageux pour le bien de la religion ? Pourtant il dit de voter pour des républicains. »

C'est ainsi que les candidats aux élections sénatoriales de 1894 ont été soutenus par la *Dépêche* de Brest, journal, je le répète, radical et anticlérical. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si quelques-uns de mes amis ont pu dire quelquefois qu'il fallait voter pour moi, en invoquant les instructions du souverain pontife.

Je crains d'avoir fatigué la Chambre par ces longues explications. (*Non ! non ! — Parlez ! parlez !*)

A gauche. — Parlez ! C'est très intéressant.

M. Gayraud. — Mais je tiens, avant de finir, à vous déclarer que si je suis ici, ce n'est pas en qualité de prêtre. Je suis ici en qualité de citoyen français. Vous n'avez pas devant vous un député du pape mais un député français, un citoyen qui a usé de son droit pour se présenter à ses concitoyens et qui a été élu par eux pour les représenter à la Chambre des députés à titre de citoyen français. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs.*) Il n'y a pas ici, Monsieur Isambert, un missionnaire apostolique, mais simplement un citoyen français représentant la 3e circonscription de Brest. Je suis missionnaire apostolique, je m'en honore, mais ce n'est pas à ce titre que je siège dans cette Chambre.

Qu'est-il besoin de le dire ! Je siège ici parce que j'y ai été envoyé légitimement, je crois, par une grosse majorité des électeurs de la 3e circonscription de Brest.

Et maintenant, messieurs, j'en appelle à votre justice. Si vous croyez qu'il y a lieu d'ordonner l'enquête, vous êtes juges ; mais, quant à moi, il me semble que dans les motifs invoqués par l'honorable M. Isambert il n'y a rien qui puisse être regardé comme un commencement de preuve, il n'y a rien qui puisse motiver une enquête.

J'en appelle à votre justice : je me suis présenté comme républicain et je vous demande justice au nom de la République. Je me suis présenté aussi comme enfant du peuple...

M. Grenier. — Très bien ! très bien ! (*Mouvements divers.*)

M. Gayraud. — Je remercie l'honorable M. Grenier de son approbation, car elle me permet de dire qu'il n'y a ici ni prêtres, ni musulmans, ni bouddhistes ; il y a ici des citoyens français, ni plus, ni moins. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs.*)

Donc, messieurs, je le répète, j'en appelle à votre justice, comme républicain et comme enfant du peuple ; car je me suis présenté à mes électeurs comme fils d'ouvrier, et je n'ai pas eu seulement pour moi tout le clergé de la 3e circonscription de Brest, mais tous les maréchaux-ferrants, parce que mon père est un maréchal-ferrant. (*Mouvements divers.*) C'est encore là une coalition que je vous signale. (*Très bien ! très bien ! et rires sur divers bancs.*)

Oui ! je tiens à le dire, si comme républicain je fais appel à votre justice au nom de la République, comme démocrate je fais appel à votre justice au nom de la démocratie. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. le rapporteur.

M. Gustave Isambert, *rapporteur.* — Avant d'entrer dans la discussion des circonstances mêmes de l'élection, la Chambre me permettra deux observations préliminaires.

M. Gayraud a semblé se plaindre ici de n'avoir pas été convoqué par le 6e bureau. Il lui eût certainement suffi, suivant l'usage, d'en exprimer le désir, pour qu'il fût immédiatement convoqué. (*Mouvements divers au centre et à droite.*)

Au centre. — C'était à vous de le convoquer.

M. le comte d'Hugues. — S'il avait été de vos amis, vous n'auriez pas manqué de le faire. Vous auriez au moins dû passer cela sous silence.

M. le Rapporteur. — Si la proposition en a été faite par des membres du bureau, qui ont d'ailleurs déclaré qu'ils n'avaient pas consulté l'intéressé, cette proposition a été écartée par une raison très simple : c'est précisément qu'une convocation d'office aurait pu être interprétée comme un signe du désir du bureau d'entrer dans des questions personnelles qui avaient beaucoup occupé la presse et qui ne nous regardaient à aucun degré. (*Mouvements divers sur les mêmes bancs.*)

J'ai une seconde observation à faire...

M. le comte de Tréveneuc. — Espérons qu'elle est meilleure que la première !

M. le Rapporteur. — ...c'est que toutes les pièces... (*Bruit à droite.*)

A gauche. — C'est un parti pris !

M. le comte d'Hugues. — C'est vous qui, de parti pris, n'avez pas voulu entendre l'intéressé.

M. le Président. — Veuillez faire silence, messieurs, je vous prie.

M. le Rapporteur. — J'ai une seconde observation à faire, c'est que toutes les pièces qui étaient dans le dossier soumis au bureau ont été communiquées à M. Gayraud. Quant aux pièces ou contre-protestations qu'il a apportées, il n'y en a qu'une dont j'aie eu connaissance avant d'arriver à la séance, parce qu'elle m'a été communiquée par l'auteur même de cette contre-protestation.

Par conséquent, il m'est assez difficile de discuter des contre-protestations comme celle de la femme Guenneguès contre une déclaration signée par son mari dont la signature a été légalisée. Il ne m'est guère plus facile de discuter des contre-protestations dirigées contre les attestations venues de Landunvez ou celle de M. de Kersauson, à Trébabu.

Je ne crois pas que l'on puisse attacher une bien grande importance à l'objection qui a été faite par M. Gayraud aux témoignages qui se rapportent à la grand'messe de Ploudalmézeau, tirée de ce que les électeurs qui ont assisté à cette grand'messe... (*Bruit.*)

M. le Président. — Veuillez faire silence...

A gauche. — Le bruit vient d'une tribune.

M. le comte de Tréveneuc. — C'est conforme aux traditions de la Convention !

M. le Président. — S'il se fait du bruit dans une tribune, elle sera immédiatement évacuée ; les auteurs du bruit peuvent en être certains. (*Très bien ! très bien !*)

M. le Rapporteur. — Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'attacher une grande importance à l'objection soulevée par M. Gayraud contre le témoignage qui concerne la grand'messe de Ploudalmézeau parce que ce témoignage a été porté par deux électeurs qui venaient de Lannilis, il est vrai, mais qui, on ne le conteste pas, ont été des témoins auriculaires.

Une seule des contre-protestations est venue entre mes mains : c'est l'auteur même de cette contre-protestation qui a eu la prévenance de m'en adresser un double. Elle concerne la commune de Lampaul-Ploudalmézeau.

J'avais cité dans le rapport un témoignage de M. René Brannellec, cultivateur à Coat-Méal, qui avait assisté à l'office à Lampaul.

Il y en avait une autre, émanant d'un ancien maire de Lampaul, qui ne disait pas que

le nom de M. Gayraud eût été prononcé, mais qui avait à peu près entendu la même phrase de la même manière.

Voici, en effet, un passage de cette déposition : « A la messe, M. le curé monta en chaire pour dire : Tâchez de voter pour nous, comme vous le faites toujours ; votez tous pour les prêtres, crachez à la figure de ceux qui travaillent contre nous. »

M. le recteur de Lampaul a tenu à m'envoyer les lettres qu'il adressait à mon client, — c'est sa propre expression, — il voulait dire à M. Gayraud. J'y vois ceci de singulier, c'est que précisément la phrase que M. le recteur de Lampaul déclare avoir omise, quoique ayant eu l'intention de la prononcer, est celle qui semble avoir été le mieux entendue des témoins.

C'est au courant de ce sermon traduit du celtique, nous dit le recteur de Lampaul-Ploudalmézeau, qu'on rencontre cette phrase — j'ai l'autographe sous les yeux — que M. Gayraud ne paraît pas avoir citée d'une façon tout à fait littérale : « Vous n'avez qu'une chose à faire : à lui tourner le dos en lui crachant à la figure. » (*Interruptions.*)

M. Denys Cochin. — C'est assez difficile ! (*On rit.*)

M. le Rapporteur. — Je ne sais pas si le conseil donné en breton est plus facile à suivre qu'en français ; mais il est un autre point qui a son importance et sur lequel il semble que M. Gayraud n'ait apporté que des dénégations. Il s'agit des réunions tenues dans les églises.

M. Gayraud dit que ce n'est arrivé qu'une seule fois, à Plouider. Il passe sur une convocation à une réunion dont on a parlé, qui aurait eu lieu dans l'église de Tréglonou. Mais il a encore été question d'une autre église où un fait semblable se serait passé, celle de Kerlouan.

J'avais mentionné dans mon rapport une dépêche, reçue depuis deux ou trois jours, et qui nous annonçait, à propos de cette réunion dans l'église de Kerlouan, un certain nombre de témoignages. Eh bien ! je dois confesser (*Interruptions à droite.*) qu'aucun des témoignages annoncés n'est parvenu au bureau. (*Interruptions sur divers bancs.*) Il arrive quelquefois, ainsi, que des témoins, qui ont raconté certains faits, se dérobent quand on leur en demande une attestation directe et signée. Mais on va quelquefois — et c'est un second aveu que je dois faire — chercher bien loin ce qu'on a sous la main.

J'avais bien lu dans l'*Étoile de la Mer* du 23 janvier, veille de l'élection, la lettre du marquis Mac Swiney, avec ce titre qui, nous dit M. Gayraud, est inexact, de chambellan intime de Sa Sainteté.

J'y avais bien vu aussi une lettre adressée à notre collègue M. Villiers par un prêtre, lui disant des choses capables de l'étonner peut-être autant que celui de nos collègues dont le nom y était rapproché du sien. Voici le passage :

« Si M. de Blois est nommé, M. Jaurès triomphe avec vous et les pires ennemis de notre foi dans notre circonscription. »

Il y avait dans le même numéro un autre paragraphe qui avait échappé d'abord à mon attention ; je vous demande la permission de le lire. C'est bien dans le journal de M. de Trémaudan, dans le journal de M. l'abbé Ollivier et de M. l'abbé Grall, dans le journal du comité de M. Gayraud, que se trouve cette correspondance :

« On nous écrit de Lesnoven, le 20 janvier :

« M. Gayraud n'a fait que passer à Goulven et à Plounéour-Trez. C'était jour de partage du goémon ; néanmoins, il a pu causer avec quelques personnes qui se sont groupées au bourg et présenter ses respects aux recteurs de ces deux paroisses qui l'ont chaleureusement accueilli.

« A Kerlouan, 70 électeurs sont réunis. M. l'abbé Gayraud cause avec eux assez longuement. A la suite de cette causerie, tout le monde s'est rendu à l'église. M. l'abbé Gayraud fait remarquer que nous devons compter sur le secours divin ; il déclare qu'il a mis sa candidature et son mandat de député, si on le lui confie, sous la protection du Sacré-Cœur, et il nous invite à dire avec lui un *Pater* et un *Ave* pour le succès de l'élection. » (*Mouvements divers à gauche.*)

M. le comte d'Hugues. — Vous trouvez cela grave de la part d'un prêtre ?

M. le Rapporteur. — Je trouve cela grave, et je crois que je ne suis pas ici le seul à le trouver tel. En outre, je dois faire remarquer que tout à l'heure M. l'abbé Gayraud, qui considérait peut-être cela comme grave aussi, nous avait déclaré que, quand il était entré dans les églises, cela n'avait jamais été pour parler de sa candidature.

M. l'abbé Gayraud semble croire que si on a élevé le reproche d'ingérence cléricale contre sa candidature, c'est à cause de sa qualité de prêtre, c'est à cause de la robe qu'il porte. Je dois faire observer que ce reproche n'a pas été élevé contre les élections d'un certain nombre de prêtres qui ont siégé dans cette enceinte ; en revanche, il a été considéré comme viciant l'élection d'un assez grand nombre de laïques. Si je me souviens de la plus célèbre élection peut-être qui, pour cette cause, ait jamais été soumise à une enquête parlementaire, je note qu'alors c'était précisément pour un laïque, pour notre très distingué collègue M. de Mun, qu'avait travaillé le clergé, et contre un prêtre, qui était l'abbé Cadoret chanoine de Saint-Denis. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*) Cela n'a rien changé à l'appréciation des faits.

M. Gayraud demande pourquoi les objections qui sont formulées contre son élection n'ont pas été faites dans la même circonscription au sujet de l'élection de M. l'évêque d'Angers et, depuis, au sujet de celle de M. d'Hulst. Mais, tout d'abord, il semble bien qu'il n'y a pas eu besoin d'un travail aussi intense, si vous voulez me permettre le mot, pour faire élire ces deux candidats, dont la situation élevée dans l'Église semblait exercer un prestige particulier sur les populations de la circonscription.

Et puis, il y a une raison qui dispense des autres. Dans la vérification des pouvoirs de ses membres, la Chambre n'a à statuer que sur les protestations dont elle est saisie. Les élections que l'on rappelle étaient des élections non contestées; celle-ci est contestée, et ce que la Chambre est appelée à dire, c'est s'il y a un commencement de preuve suffisant pour qu'avant de passer outre aux contestations il y ait lieu de procéder à une enquête. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

Un argument a été produit en dehors de cette enceinte même, sinon à la tribune, au moins dans les alentours. On a dit : « Certainement l'ingérence du clergé a été considérable ; elle dépasse même ce qu'on avait relevé dans d'autres élections qui ont été soumises à l'enquête ou annulées ; mais ce sont les mœurs du pays ; c'est une circonscription tellement extraordinaire ! »

Je ne crois pas que la Chambre puisse entrer dans cet ordre de considération. Bien des genres d'irrégularités ont été relevées dans des élections diverses au sujet desquelles on disait aussi, parlant tantôt d'un coin de terre, tantôt d'un autre : « Ce sont les mœurs du pays. » Cela n'empêche pas, même lorsqu'il s'agit d'élections de conseillers généraux ou de conseillers municipaux, le Conseil d'État de statuer, sans tenir compte de la couleur locale, sur les manœuvres auxquelles on s'est livré ou sur les irrégularités relevées. Il n'est pas possible qu'il y ait, suivant les diverses régions de la France, des législations ou des jurisprudences particulières. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

Dans les contre-protestations que nous a rapportées M. Gayraud, il est question de distribution de boissons, et il a paru nous reprocher de n'avoir pas cité complètement les paroles du sermon de M. l'abbé Ollivier. Il est très vrai que je n'ai pas cité cette phrase : « Quant à moi, je ne payerai pas à boire. » Ce qui est une déclaration tout à fait louable. Mais n'étant, à ce moment, saisi d'aucune contre-protestation, je n'en ai pas moins fait observer que, ce reproche ayant paru formulé des deux côtés, je n'entrais pas dans cet ordre d'idées.

C'est pour cela aussi que je n'ai pas cité des passages comme celui-ci de la protestation de M. de Kersauzon :

« ...Durant la journée du 24, le domestique de M. l'abbé Guillerm n'a guère quitté l'auberge, prodiguant aux électeurs, en même temps que l'alcool, les idées les plus subversives. »

Quant aux faits de pression qui peuvent être relevés de la part des propriétaires sur leurs fermiers ou sur des personnes qui sont à leur égard dans une dépendance d'intérêt

quelconque, assurément cette question, qui n'était pas soulevée dans le dossier et qui ne se trouve introduite que par la lecture des pièces apportées aujourd'hui même par M. Gayraud, assurément, dis-je, cette question est des plus graves ; mais il n'y a aucune espèce de raison, si vous ordonnez l'enquête sur toutes les circonstances qui ont accompagné cette élection, pour que ces faits de pression eux-mêmes ne trouvent pas leur place dans l'enquête.

En réalité, je crois, quoi qu'en ait dit M. Gayraud, qu'il y a tout au moins — et ce n'est pas beaucoup dire — des commencements de preuve d'ingérence cléricale résultant des pièces qui vous ont été soumises.

Pour le moment, je n'invoquerai pas votre propre jurisprudence puisque, l'autre jour, un de nos collègues de la droite paraissait dire — je ne discute pas la question, bien entendu, elle demanderait une revision de la Constitution — qu'il vaudrait mieux que les élections législatives fussent soumises à une autre juridiction que celle de la Chambre ; mais le Conseil d'État a aussi une tradition et une jurisprudence extrêmement nettes à cet égard. Toutes les fois qu'il y a eu des témoignages constituant un commencement de preuve de prédications électorales, le Conseil d'État soumet l'élection à l'enquête, et quand la preuve est faite, il annule les opérations électorales.

Il semble bien que le principal argument sur lequel M. Gayraud fonde son espoir, c'est celui qui consiste à dire : « Mais je suis un rallié à la République; je suis un républicain catholique, par conséquent acceptant la forme actuelle du Gouvernement. Pourquoi des républicains s'intéresseraient-ils à une élection dans laquelle c'est un monarchiste qui a été battu ? »

D'abord il est indéniable que dans les vérifications de pouvoirs nous ne devons pas faire de la politique de parti; nous devons examiner les circonstances de l'élection, si elle a été régulière et si elle n'a pas été entachée de pression abusive.

M. René Gautier. — C'est toujours agréable à entendre dire !

M. le Président. — Monsieur René Gautier, veuillez ne pas interrompre.

M. René Gautier. — J'ai été enquêté pendant un an, j'ai bien le droit de parler !

M. le Président. — Puisque cela vous plaît à entendre, entendez-le en silence, je vous prie. (*On rit.*)

M. Laroche-Joubert. — C'est une belle théorie !

M. le Rapporteur. Et j'y joins la pratique, je crois, en ce moment.

Il est absolument certain que nous ne sommes pas intéressés ou passionnés dans cette élection pour la revanche d'un candidat battu ; il est certain que M. de Blois, dont les amis ont surtout envoyé les protestations, n'est ni de nos connaissances personnelles ni de nos amis politiques.

Ce sont, à l'heure qu'il est, des amis de la droite monarchiste qui ont envoyé le plus grand nombre de protestations contre cet abus de l'ingérence cléricale.

Je comprends très bien qu'il peut y avoir un certain embarras pour quelques-uns de nos collègues, qui sont en même temps les amis de ces protestataires, à condamner aujourd'hui, parce qu'elle s'exerce contre les leurs, cette ingérence, dont naguère ils soutenaient la légitimité.

Il apparaît qu'il s'est produit entre les deux anciens ordres privilégiés, au moins dans cette circonscription, une certaine brouille. Je ne décide pas si ce sera une répétition de plus de l'éternel *Donec gratus eram*, ou si la situation est mieux définie par un mot qui appartient à une littérature beaucoup plus moderne : « C'est fini, nous deux ! »

M. René Gautier. — C'est pour faire pendant à la disjonction Bourgeois-Jaurès.

M. le Rapporteur. — Bien que nous n'ayons pas, nous républicains, à entrer dans cette querelle, nous ne verrions pas avec indifférence les membres de la droite monarchiste, dont le nombre s'est tant réduit dans les deux Chambres et qui gardent une fidélité honorable et peut-être viagère...

M. Gérault-Richard. Et peu compromettante !

M. le Rapporteur. ... à leurs souvenirs, finir par se rallier à quelque chose qui a

peut-être autant d'importance et qui, à l'heure actuelle, me semble plus en péril que la simple étiquette républicaine, je veux dire à la défense de l'indépendance de la société civile. (*Applaudissements à gauche.*)

Dire qu'ils peuvent s'y rallier, c'est dire qu'ils ne feraient, en somme, que revenir à leurs anciennes traditions, car ce n'est pas pour les libres-penseurs de notre temps, c'est pour les catholiques de la vieille France qu'avaient été définies et revendiquées ces libertés de l'Eglise gallicane dont il est de mode, aujourd'hui, de rire comme d'un fantôme évanoui, libertés de l'Église gallicane qui étaient la garantie de votre liberté et de vos consciences, ou bien, comme l'a dit un légiste, « le droit des gens de la France vis-à-vis de la cour de Rome, et le droit public de la France vis-à-vis du clergé national ».

Quant aux explications qui ont été fournies par M. l'abbé Gayraud sur l'abus qui a été fait, dans la campagne électorale, du nom du souverain pontife ou de ses instructions, je n'entreprendrai pas de les réfuter ou de les contester. Je dis seulement que l'obscurité qui plane sur ce sujet est une raison de plus d'ordonner l'enquête. Et c'est cette obscurité qui, pour une grande part, a déterminé votre 6e bureau à vous la proposer.

J'ai été chargé, au nom du 6e bureau, de demander cette enquête à la Chambre. Je crois que les arguments qui ont été apportés ici, les contestations élevées contre certains des témoignages que j'avais cités, que les nouveaux faits qui sont allégués, comme venant d'une autre source et concernant un autre ordre d'idées, ne peuvent que vous fortifier dans la nécessité d'une enquête.

Je crois que la Chambre doit être encore plus convaincue maintenant, après avoir entendu les explications du candidat proclamé élu, qu'il n'y a qu'une solution possible au débat engagé aujourd'hui devant elle : l'enquête. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Ramel.

M. Fernand de Ramel. — Messieurs, dans ce débat je tiens à faire abstraction des personnes, aussi bien de celle de M. le comte de Blois, un fidèle catholique, un noble et digne caractère, connu et estimé de tous en Bretagne (*Très bien! très bien! à droite*), que de celle de M. l'abbé Gayraud qui s'est cru appelé par une mission providentielle à entrer dans la politique militante et qui s'est jeté avec grand fracas dans la lutte électorale.

Je veux suivre M. le rapporteur sur le terrain où il s'est placé. Il a envisagé deux ordres de faits : d'une part, l'ingérence du clergé dans l'élection de la 3e circonscription de Brest et, d'autre part, l'intervention du pape dans cette même élection.

En ce qui concerne l'intervention du clergé, l'honorable rapporteur présente en bloc tous les agissements des prêtres de la 3e circonscription de Brest ; il ne distingue pas entre les faits par lesquels le clergé aurait manifesté son activité dans cette élection. Il reproche aux prêtres d'avoir pris part à une réunion électorale désignant le candidat ; il leur reproche d'avoir manifesté leur sympathie pour M. l'abbé Gayraud en allant dans les maisons exhorter les électeurs à voter pour lui ; il leur reproche enfin d'avoir distribué des bulletins.

Puis, sans transition, il passe à d'autres faits, ceux qui auraient été des actes de pression électorale dans l'église et qui auraient constitué un abus de l'autorité sacerdotale dans l'exercice du culte.

Je demande la permission à M. le rapporteur de ne pas le suivre dans cette voie et de distinguer très nettement entre deux catégories de faits qui doivent être séparés.

Le prêtre est un citoyen, il est même un citoyen comme les autres ; il supporte toutes les charges du citoyen ; il est assujetti au service militaire ; par suite, il a le droit de défendre son opinion politique, comme tout citoyen ; il peut assister à une réunion publique ; il peut distribuer des bulletins ; il peut manifester dans la rue et dans le commerce ordinaire de la vie ses préférences pour un candidat ; c'est son droit.

Je ne saurais mieux définir, au demeurant, les droits du prêtre en tant que citoyen qu'en me référant à une parole autorisée, celle de notre éminent et regretté collègue,

Mgr Freppel, qui s'est expliqué sur ce point à cette tribune avec une très grande clarté, avec la franchise qui lui était habituelle.

Voici comment il parlait le 24 novembre 1881 :

« Il y a pour le clergé la vie civile et il y a l'exercice de son ministère. C'est à ce double point de vue qu'il importe de se placer pour examiner la question. Dans la vie civile, le prêtre, en matière électorale, a les mêmes droits que possède tout autre citoyen.

« Quant à l'exercice de son ministère, je poserai deux principes, convaincu d'avance que toute la Chambre sera d'accord avec moi.

« Premier principe : Le clergé a le droit de recommander aux fidèles, même du haut de la chaire... » (*Dénégations à l'extrême gauche.*) — Attendez la fin de la citation, Messieurs — « ...de remplir leurs devoirs d'électeurs, d'aller voter, de ne pas s'abstenir, parce que l'abstention est une négligence coupable et un manquement aux devoirs envers la patrie. Je tenais à le dire du haut de cette tribune pour que tout le monde l'entende, parce qu'il s'agit là d'un devoir de morale sociale. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

« Deuxième principe : C'est le droit du clergé d'exhorter les fidèles, même du haut de la chaire, à remplir leurs devoirs d'électeurs conformément à leur conscience de chrétiens et de catholiques. Car, à mes yeux, la conscience humaine est une et indivisible. On ne divise pas la conscience en deux compartiments absolument séparés, dans l'un desquels on mettrait la conscience du citoyen et dans l'autre la conscience du chrétien. Non ! je le répète, la conscience est une et indivisible. Tant que le clergé se renferme dans ces principes généraux, dans ces maximes de morale sociale, sans en faire, du haut de la chaire sacrée, l'application à tel ou tel en particulier, — ce que j'ai toujours blâmé, ce que je blâmerai toujours, — le clergé est dans son droit, il reste dans la limite de ses attributions et il est à l'abri de tout reproche.

« C'est tout ce que je voulais dire. » (*Très bien! très bien! à droite.*)

C'est aussi ce que nous pensons. Nous l'avons dit, le prêtre est un citoyen comme les autres, ayant la même liberté lorsqu'il reste dans l'exercice de son droit électoral, qu'il se manifeste comme électeur, comme candidat, comme propagandiste ; c'est son droit, il l'exerce librement.

M. Lagnel. — Même dans la chaire ?

M. Fernand de Ramel. — Mais comme Mgr Freppel et autant que lui nous blâmons d'une façon formelle toute ingérence de l'autorité sacerdotale dans l'Église ayant pour effet d'indiquer un candidat et de faire l'application d'une thèse générale ou d'une thèse morale à une personne déterminée.

M. Gérault-Richard. — Quand ce n'est pas vous qui en profitez !

M. Fernand de Ramel. — Votre interruption tombe mal, mon cher collègue, comme vous allez le voir par la conclusion que je vais avoir l'honneur de soutenir devant la Chambre.

Laissez-moi vous dire, au contraire, que nous avons peut-être quelque mérite et quelque générosité à nous montrer aussi libéraux dans une élection où un de nos amis a été battu, et où pour les besoins de la cause on a inventé un huitième péché capital, le péché de monarchie. (*On rit.*)

Vous avez témoigné tout à l'heure, par vos interruptions, que la doctrine de Mgr Freppel, que je défends à la tribune, vous paraissait trop large et trop indépendante. Eh bien, nous l'acceptons cependant, parce que nous aimons la liberté pour elle, pour ce qu'elle a de noble et de généreux, même lorsqu'on s'en sert contre nous. (*Applaudissements à droite. — Exclamations à gauche.*)

Cela vous étonne peut-être, parce que vous paraissiez aimer beaucoup la liberté, alors que vous en étiez privés, et que vous l'aimez moins aujourd'hui que vous êtes au pouvoir.

Eh bien, nous aimions la liberté pour elle-même, et bien que ce soit un de nos amis qui ait été engagé dans la lutte et qui ait été battu par l'usage très large, plus que large de cette

liberté, nous la consacrons encore. Mais, je l'ai dit, nous partageons le sentiment de Mgr Freppel et nous nous maintenons dans la limite qu'il trace. Cette limite, qui était indiquée par lui à la tribune, fut aussi déterminée dans des termes excellents par un éminent prélat, par Mgr Meignan, dans une lettre pastorale dont je demande la permission de placer quelques lignes sous les yeux de la Chambre. (*Mouvements divers à gauche.*)

« Chargé de conduire toutes les âmes au ciel, le prêtre ne doit, dans son amour du bien, en sacrifier aucune. Je vous le dirai donc avec une sainte liberté, nos très chers frères, nul d'entre nous n'a le droit de demander aux dignes pasteurs des paroisses qu'ils prennent parti dans vos querelles politico-religieuses... Croyez-vous qu'il puisse, sans inconvénient manifeste pour le succès de son ministère sacré, devenir l'agent ou l'instrument d'un parti quelconque. »

Voilà comment s'exprimait Mgr Meignan, et je partage absolument son sentiment. C'est, en effet, surtout comme catholique, et c'est en tant que catholique que je m'affligerais profondément si la chaire chrétienne était transformée en tribune électorale, parce que la chaire chrétienne est destinée à enseigner ce que nous considérons comme la vérité doctrinale et absolue, et que si l'on y portait une opinion contingente et de circonstance, variable et relative, il en résulterait par le rapprochement même qu'on en pourrait faire avec l'enseignement doctrinal, une diminution de l'autorité de celui qui est appelé à enseigner dans nos églises la vraie doctrine catholique. (*Très bien! très bien! à droite.*)

M. Lavy. — Il y a longtemps que vous auriez dû dire cela!

M. Fernand de Ramel. — Je le dis quand j'en trouve l'occasion et je n'ai jamais demandé l'intervention du clergé pour moi ni pour mes amis.

C'est une interruption téméraire qui part de ces bancs, car vous n'avez pas fait ces distinctions il y a quelques années, lorsque vous avez invalidé des députés de la Lozère et de l'Ardèche, alors qu'ils avaient eu une énorme majorité et que les faits invoqués comme ingérence du clergé ne dépassaient pas le libre exercice de leurs droits de citoyen. Au contraire, je suis logique avec moi-même; je considère qu'on a eu tort d'invalider les députés de la Lozère et de l'Ardèche à cette époque, et je vous dirai tout à l'heure ce que je pense de l'élection d'aujourd'hui.

En présence des deux sortes de griefs qui sont révélés par les protestations et par le rapport de M. Isambert, vous vous trouvez donc en face d'une première catégorie de faits que je considère comme ressortissant du libre exercice des droits du citoyen et qui, par conséquent, ne méritent pas de donner lieu à une enquête, puisque, alors même qu'ils seraient tous confirmés, ils ne sont pas, à mon sens, de nature à vicier l'élection.

Mais en ce qui concerne les faits relatifs à l'abus qui aurait été fait de l'autorité sacerdotale dans l'église, en vue de l'élection, vous vous êtes trouvés en face de faits précis et circonscrits, dont vous pouvez apprécier dès maintenant la valeur.

La plupart ont été déniés par les attestations que M. l'abbé Gayraud a apportées à la tribune. Mais, même en les tenant pour constants, vous avez les éléments pour en apprécier la portée dans l'élection; vous savez dans quelles communes ils se sont produits, vous connaissez le nombre d'électeurs qui y ont voté pour M. Gayraud et vous pouvez ainsi, au moyen d'un calcul approprié aux circonstances, aux lieux et au nombre des électeurs, savoir quels effets ont pu produire ces abus d'autorité et statuer sur l'élection sans faire d'enquête. Je ne vois donc pas pourquoi vous l'ordonneriez. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Reste un second point que M. le rapporteur indique comme devant retenir l'attention de la Chambre et comme ayant une gravité particulière. Il dit que le pape serait intervenu dans la 3e circonscription de Brest. Il est certain que M. le rapporteur ne le dit pas sans quelque embarras, car son hypothèse n'est édifiée sur aucun commencement de preuve précis et sérieux. Il cherche à l'induire vaguement de l'ensemble des circonstances et de quelques propos, qui auraient été tenus par de jeunes abbés trop ardents à la lutte.

Il me semble que, contre cette hypothèse ou contre cette supposition, se dresse un démenti formel qui résulte des écrits et des paroles mêmes du pape. En effet, si l'on consulte les documents émanant du saint-père, si on lit ses dernières encycliques on y voit

clairement qu'il entend se placer au-dessus des partis et qu'il ne veut pas se mêler aux luttes électorales. Dans une première encyclique, d'une date récente (*Rumeurs à l'extrême gauche et à gauche.*), dans l'encyclique *Immortale Dei*, je lis ce passage :

« Tout ce qui, dans les choses humaines, est sacré à un titre quelconque, tout ce qui touche au salut des âmes et au culte de Dieu, soit par essence, soit par destination, tout cela est du ressort de l'Eglise. Tout le reste, c'est-à-dire tout ce qu'embrasse le droit politique et civil, doit demeurer soumis à l'autorité séculière. »

Dans son encyclique de 1890, encyclique universelle sur les devoirs des citoyens chrétiens, voici comment le pape s'exprime :

« L'Eglise, gardienne fidèle de ses droits et non moins respectueuse des droits d'autrui, ne prétend pas qu'il lui appartienne de régler quelle est la forme du gouvernement, quelles sont les institutions que doivent préférer les peuples chrétiens dans les choses civiles. Elle ne condamne aucune forme de gouvernement pourvu que la religion soit sauve, ainsi que la loi morale. »

Et enfin si on considère cette dernière et fameuse encyclique du 16 février 1892, qui a donné lieu à tant de commentaires et qu'abusivement on a interprétée comme un ordre absolu d'adhésion à la République, alors qu'elle ne contenait que des conseils, on y trouve toute la pensée du pape qu'a si bien résumée un éminent cardinal, Mgr Perraud, dans la brochure qu'il fit paraître pour commenter cette encyclique. Cette brochure fut envoyée au saint-père et fut acceptée et approuvée par lui.

Voici comment s'exprimait Mgr Perraud en résumant les conseils que le saint-père adressait aux catholiques de France. (*Rumeurs à l'extrême gauche. — Bruit.*)

Messieurs, le rapport a soulevé une question de principe en prétendant que le pape est intervenu dans la politique des partis; je suis le rapport sur le terrain où il s'est placé, et si la discussion ne devait pas prendre cette tournure il fallait que M. le rapporteur et le 6e bureau ne la lui donnassent pas. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Or, voici ce qu'on lisait dans cette brochure, en forme de conclusion :

« Ce n'est ni une nouveauté inouïe dans les relations du chef de l'Eglise avec les peuples chrétiens, ni une sentence doctrinale rendue en faveur d'une forme particulière de gouvernement et qui entraînerait la condamnation et la mise à l'index des autres régimes politiques, ni enfin une intrusion abusive du pouvoir spirituel dans les matières où chaque fidèle peut sous sa responsabilité demeurer libre d'agir comme il l'entend. »

Ces citations, empruntées aux dernières encycliques du saint-père, nous paraissent résumer fidèlement sa pensée. Il s'en dégage ceci : c'est que la liberté absolue est réservée à chaque fidèle qui peut, sous sa responsabilité, demeurer libre d'agir en politique comme il l'entend.

Sans doute, il donne le conseil de haute morale de respecter le fait légal, le principe d'autorité sous tous les gouvernements; mais il considère que par les voies légales on est en droit de modifier ou de combattre la législation ou les institutions qui n'assurent pas, ne protègent pas la liberté de conscience et du culte. Voilà le résumé de ses enseignements.

Il se place au-dessus des partis, il ne veut pas être mêlé à leurs luttes, il le déclarait encore il y a quelques jours, le 1er mars, dans son allocution aux cardinaux quand il disait :

« A propos d'œuvres de concorde vous venez aussi de nous rappeler, monsieur le cardinal, ce qu'un zèle prudent nous a conseillé de faire il y a quelques années pour nos fils de France.

« Dans les mesures prises à leur égard, notre but, qui était d'assurer les grands intérêts spirituels, planait au-dessus de la politique et de ses querelles. »

Par suite, il se place au-dessus des partis et il laisse à la libre expression de la volonté nationale le droit de se manifester soit pour modifier les lois, soit la Constitution, et les meilleurs catholiques, usant de leurs droits de citoyens, qu'ils soient royalistes ou d'un autre parti, ont tous la faculté d'en appeler à la consultation nationale pour exercer le légitime

droit de revision de nos institutions en tout ou en partie. Ce droit nous est expressément réservé, d'autant plus que la Constitution que nous avons n'est, en réalité, qu'une loi organique des pouvoirs publics, qui, à la différence de toutes celles qui l'ont précédée, ne contient aucune des garanties fondamentales des libertés nécessaires; à la différence de la Constitution de 1848 et de toutes celles qui l'ont précédée, elle ne contient pas même les principes fondamentaux des garanties sociales et des libertés publiques et religieuses. (*Applaudissements à droite.*)

D'ailleurs, ce fut toujours la tradition constante de la monarchie française et de la France, dont l'histoire ne fait qu'un avec celle de la monarchie française, de défendre, à la fois, l'indépendance du saint-siège et l'indépendance absolue de notre politique intérieure et nationale. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Les royalistes ont toujours été fidèles à cette double tradition. Lorsqu'il s'est agi de défendre l'indépendance du saint-siège, c'est parmi eux qu'on a trouvé les plus grands dévouements; ils ont été les premiers à verser leur sang pour cette cause, et ils seraient encore prêts à le verser pour défendre l'indépendance du saint-père, parce que cette indépendance est nécessaire au bien de toute la chrétienté. (*Applaudissements à droite.*)

S'ils sont restés les fidèles défenseurs de l'indépendance du pape, ils sont restés tout aussi fidèles à cette autre tradition qui réserve l'indépendance et la liberté absolue de notre politique nationale.

Comment, après la lecture des passages que je viens de vous indiquer dans les dernières encycliques du pape, après le langage que le saint-père a tenu, il y a quelques jours encore, au Vatican, comment pouvez-vous supposer un seul instant que, se maintenant au-dessus des partis, laissant la liberté aux citoyens de modifier la législation et la Constitution et ne leur demandant que le respect de l'autorité de fait, de l'autorité légale, comment voulez-vous qu'il ait pu songer un seul instant à intervenir dans l'élection de la 3e circonscription de Brest?

Si des paroles imprudentes ont été prononcées par quelques jeunes abbés dans la chaleur de la lutte, désignant M. l'abbé Gayraud comme le candidat du pape, si elles ont été tolérées ou favorisées par le candidat, il n'en est pas moins vrai qu'elles ne constitueraient qu'une usurpation de qualité et ne seraient qu'une manœuvre électorale dont vous pourriez dès à présent mesurer l'influence sur le résultat de l'élection.

Par conséquent, il ne saurait y avoir matière à enquête sur ce second point pas plus que sur le premier.

Et d'ailleurs, parmi ceux qui siègent dans la majorité de cette Chambre, même sur les bancs les plus avancés, il en est, aux élections dernières, qui, si peu catholiques qu'ils fussent, n'ont pas dédaigné de prendre cette attitude de candidat du pape.

J'ai là une affiche d'un de nos collègues qui est remplie d'extraits des encycliques du pape et des mandements des archevêques de Paris et de Bordeaux. Il avait été élu à quatre voix de majorité, et cependant il a été validé sans enquête.

A l'extrême gauche. — Nommez-le!

M. le Président. — Messieurs, laissez notre collègue maître de sa discussion.

M. Fernand de Ramel. — Je ne veux pas, messieurs, faire de personnalités, mais je tiens l'affiche à votre disposition. Cette élection a été validée sans enquête, je le répète, alors que notre collègue n'avait que quatre voix de majorité, alors que pour combattre un fidèle défenseur des libertés religieuses il prétendait bénéficier de la politique du pape. Vous n'avez pas jugé à propos, à ce moment, d'ordonner une enquête : vous ne la jugerez pas plus opportune dans les circonstances présentes.

D'ailleurs, nous savons ce que sont vos enquêtes. Elles n'apportent aucune lumière, aucun renseignement précis. Elles ne sont qu'un moyen de tyrannie, un moyen de tracasserie contre le corps électoral et elles ont pour unique effet d'intimider l'électeur et de lui enlever son indépendance. C'est pour ces divers motifs que nous ne voterons pas l'enquête et que nous sommes disposés à statuer immédiatement sur l'élection. (*Applaudissements à droite. — Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Jaurès. — Vous avez envie que l'enquête soit votée, mais vous n'osez pas la voter vous-même. Voilà la vérité! (*Bruit.*)

M. le Président. — La parole est à M. Gérault-Richard.

M. Gérault-Richard. — Messieurs, de même que M. de Ramel vient d'exposer les raisons pour lesquelles ses amis et lui voteront contre l'enquête, de même je crois avoir le droit, au nom de mes amis et au mien, de vous expliquer pourquoi nous voterons, nous socialistes, l'enquête réclamée par M. le rapporteur.

Pas plus que lui, nous ne tenons compte des griefs invoqués contre M. l'abbé Gayraud par son concurrent malheureux. Il ressort, en effet que des griefs de même nature pourraient être articulés par M. Gayraud contre M. de Blois. Mais il y a un point qui nous intéresse plus particulièrement et qui seul doit nous intéresser.

Si M. l'abbé Gayraud prétend que son élection n'a pas été viciée par aucune fraude, il apporte ici, quoi qu'il en dise, un caractère que nous ne pouvons pas méconnaître; et par conséquent, entre lui et son concurrent, il semble que les républicains sincères n'ont pas à établir de distinction. M. le comte de Blois pourrait, en effet, siéger à sa place sans que la majorité ministérielle fût diminuée d'une voix. (*Rires à l'extrême gauche.*) Eh! oui, puisque le ministère présent a l'heureuse fortune de prouver son républicanisme en ralliant autour de soi tous les ennemis de la République. (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.*)

M. Jules Méline, *Président du Conseil, Ministre de l'Agriculture.* — Seulement les républicains sont en majorité, et cela nous suffit.

M. Gérault-Richard. — Cela vous suffit, mais enfin il me semble bien difficile, si vous faites œuvre de républicains, que ceux qui ont toujours combattu la République y trouvent leur compte. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jules Méline, *Président du Conseil, Ministre de l'Agriculture.* — Il fallait dire cela à Bordeaux!

M. Gérault-Richard. — Je ne suis pas à Bordeaux et, jusqu'à présent, rien ne vous autorise à dire que mes amis et moi ferons ce qu'on a pu faire à Bordeaux. Je ne suis pas, il est vrai, de ces vieux républicains qui ont tellement blanchi qu'ils croient pouvoir confondre leur couleur politique avec celle des défenseurs du drapeau blanc.

Mais j'ai donné assez de preuves de la force de mes convictions pour qu'on me croie quand j'affirme que jamais on ne me verra, non pas derrière, mais seulement à côté des ennemis de la République. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Comme le dit M. Isambert dans son rapport, ce n'est pas la première fois que l'armée noire s'est mobilisée, mais c'est la première fois qu'elle s'est mobilisée pour son propre compte. Autrefois, nous l'avons vue se mettre en mouvement, batailler en faveur des anciens partis, et sa nouvelle attitude nous explique la rancœur des représentants des anciens partis qui siègent encore ici (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*), qui voient évidemment dériver d'un autre côté les meilleurs éléments de leur armée. (*Interruptions à droite.*)

M. Fernand de Ramel. — Il n'y paraît guère, puisque nous votons contre l'enquête.

M. Gérault-Richard. — Cela montrera tout simplement que vous n'avez pas oublié tous les préceptes chrétiens et que vous savez pardonner à ceux qui vous offensent. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Fernand de Ramel. — Non! c'est parce que nous aimons la liberté par-dessus tout.

M. Gamard. — Cela montre que nous mettons d'accord nos principes et nos actes.

M. Gérault-Richard. — Quoi qu'il en soit, permettez-moi de vous rappeler que vous n'avez pas toujours été des partisans aussi fervents de l'abstention électorale du clergé, car vous l'avez approuvé et encouragé lorsque, pendant quinze ou vingt ans, il a, non seulement dans le presbytère, à la sacristie, mais même du haut de la chaire et au pied des autels, recommandé vos candidats. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

J'en parle par expérience personnelle. Je suis originaire de la circonscription d'un des

vôtres, M. de La Rochefoucauld, et j'ai souvent entendu le curé de notre village dire à tout venant qu'il fallait voter pour M. le duc.

A droite. — Il disait cela dans la rue !

M. Gérault-Richard. — Les curés le nommaient dans la rue ; mais dans l'église, avec leur merveilleuse faculté d'application des nuances, s'ils ne le nommaient pas, ils le désignaient de façon que les fidèles le reconnussent. (*Sourires à l'extrême-gauche.*)

M. Fernand de Ramel. — Les fonctionnaires ne distinguent pas ; ils sont partout les mêmes.

M. Gérault-Richard. — Je suis de votre avis, et la meilleure preuve c'est que, quand on a posé ma candidature, tous les fonctionnaires, depuis le curé jusqu'au dernier sergent de ville, se sont rués à l'assaut. (*Applaudissements à l'extrême-gauche.*)

Mais je me suis un peu détourné du sujet que je voulais traiter ici. Je m'étais promis, au nom de mes amis socialistes, d'essayer de vous montrer la signification que nous attachons à l'élection de M. l'abbé Gayraud.

On peut dire que c'est la première manifestation politique du clergé constitué en parti distinct. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême-gauche.*) Et M. l'abbé Lemire lui-même ne me contredira pas si je dis que son élection à lui n'avait pas cette signification. Il appartenait au présent ministère de présider à cette innovation. (*Applaudissements à l'extrême-gauche.*)

Ce phénomène d'ailleurs n'est pas spontané. C'est l'histoire d'hier. Vous vous rappelez tous comment, il y a deux ou trois ans, sous le ministère de M. Casimir-Perier, on a, pour la première fois, parlé ici d'appliquer les lois républicaines dans un esprit nouveau. Mais cela n'était rien encore. Depuis huit mois seulement vous avez pu assister à ces grandes assemblées catholiques qui se sont tenues d'abord à Reims, puis à Lyon, où a paru un représentant du clergé prussien, M. l'abbé Cetti, dont notre ami Jules Guesde vous parlait récemment.

M. le comte d'Hugues. — C'est un Alsacien !

M. Gérault-Richard. — Oui, un Alsacien candidat de la soumission prussienne à l'empereur Guillaume.

M. le comte d'Hugues. — Pas le moins du monde !

M. Gérault-Richard. — Il était candidat officiel de l'empereur, et M. le ministre de l'intérieur, dans son ardeur patriotique, l'accueillait favorablement alors qu'il expulsait sans ménagement le citoyen Bueb, candidat de la protestation.

M. Gayraud. — Ce n'est pas l'abbé Cetti, c'est le candidat socialiste qui était le candidat allemand. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

M. Gérault-Richard. — Monsieur l'abbé Gayraud, vous avez dit que vous étiez citoyen avant tout ; vous me permettrez donc d'user de la liberté que cette déclaration me donne pour croire que votre affirmation n'est pas parole d'Evangile. (*On rit.*) Il y a des documents qui prouvent que le citoyen Bueb a été un protestataire très ardent et tous les Alsaciens restés fidèles à la France sont prêts à en témoigner, tout au moins les Alsaciens qui ne sont pas de grands patrons que leurs intérêts ont poussés à adhérer à la forme prussienne, ni des vicaires qui attendent des cures de la bonne volonté du gouvernement allemand.

C'est donc à Lyon et à Reims que s'est formé le parti catholique, le parti prêtre qu'entre nous nous pouvons appeler le parti des curés. Les curés sont donc décidés dès à présent à présenter des candidats à toutes les élections, des candidats qui représenteront non plus, comme autrefois, une politique de restauration monarchique, mais qui viendront ici, comme vous l'a très bien dit M. l'abbé Gayraud, défendre les intérêts de leur caste. Eh bien ! si cela est, si, en France, comme en Allemagne, il se forme ici un parti du centre autour duquel, quoi que vous en disiez, se rallieront tous ceux qui ont intérêt à ce que les réformes démocratiques ne s'accomplissent pas, à qui le devrons-nous, sinon à cette politique de reniement et de défaillance qui est la juste condamnation de certains ministères ? (*Très bien ! très bien ! à l'extrême-gauche.*)

Quand ce parti aura acquis ici la puissance à laquelle il peut prétendre, — vous savez bien comme moi que l'Église ne donne rien pour rien, — il vous faudra, chaque fois que

vous aurez besoin de son concours, le payer d'une des garanties démocratiques que la République a conquises depuis vingt-cinq ans. Chaque fois que vous, dirigeants républicains, menacés dans vos intérêts de classe, vous demanderez à ce parti de vous soutenir contre ceux qui poursuivent l'instauration d'un régime social plus conforme aux légitimes revendications de la démocratie ; quand vous appellerez à votre aide contre nous le parti prêtre, il vous répondra en présentant la note. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) C'est, les unes après les autres, les lois fondamentales de la République qu'il vous faudra sacrifier.

Je tenais à faire cette constatation. Pour nous, l'intrusion du parti prêtre et le bon accueil qui lui sera certainement réservé dans la majorité présente et peut-être dans la majorité de demain, ne nous inquiète pas. Comme certaines personnes qui ont jadis beaucoup péché, la bourgeoisie capitaliste a peut-être besoin, sur son déclin, de se réconcilier avec celui qu'elle a tant de fois renié.

La bourgeoisie, autrefois voltairienne et athée, veut maintenant se réconcilier avec la religion. Qu'elle le fasse ! Dans mon pays il y a un dicton que vous me permettrez de répéter ici :

« Quand on voit au-dessus des armées en marche tournoyer des vols sombres de corbeaux, lorsqu'on entend aux alentours des maisons le hululement sinistre du hibou, c'est comme quand on voit le prêtre entrer dans un parti : cela sent le cadavre. » (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Rumeurs au centre et à droite.*)

M. le Président. — La parole est à M. Lemire.

M. Grenier. — Je demande la parole.

Sur un grand nombre de bancs. — Parlez ! parlez !

M. le Président. — Messieurs, la parole revient à M. Lemire.

Sur les mêmes bancs. — Non ! non !

M. Lemire. — Si la Chambre désire entendre d'abord notre honorable collègue M. Grenier, volontiers je lui cède mon tour de parole. (*Très bien ! très bien !*)

M. le Président. — La parole est à M. Grenier.

(*M. Grenier se présente à la tribune et s'incline en portant la main à son front.*)

M. le Président. — La Chambre me permettra sans doute de faire remarquer à qui de droit que les Chambres législatives ne sont pas faites pour les manifestations d'un culte (*Applaudissements.*), mais simplement pour la discussion des lois et des propositions qui leur sont soumises. J'espère que cette parole sera comprise et que je n'aurai pas à la renouveler. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. Grenier. — Messieurs, en prenant aujourd'hui pour la première fois la parole parmi vous, je tiens à vous remercier des sentiments de tolérance dont vous avez fait preuve à mon égard au moment de la validation de mon élection, et si aujourd'hui je viens prendre la défense de M. l'abbé Gayraud, c'est au nom de ces mêmes sentiments de tolérance, de liberté et de justice dont vous avez fait preuve lors de l'examen de mon élection. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs.*)

M. l'abbé Gayraud voit son élection attaquée sur plusieurs points ; je ne pense pas que les faits incriminés nécessitent soit une enquête, soit une invalidation.

On reproche dans cette élection l'ingérence du clergé et l'intervention du saint-père. L'ingérence du clergé ne me paraît pas mériter qu'on y attache grande importance ; dans toutes les élections, aussi bien dans la mienne que dans celle de la plupart d'entre nous, l'ingérence du clergé s'est produite. (*Mouvements divers.*) Les prêtres se sont occupés de politique militante. C'est un devoir pour eux comme pour tous les citoyens de ne pas rester en dehors des luttes électorales. Le prêtre dispose de son église comme le socialiste dispose des clubs, nous n'avons pas le droit d'y mettre obstacle. Le prêtre doit avoir une absolue liberté.

M. René Gautier. — Vous prêchez dans le désert. (*On rit.*)

M. Grenier. — Je suis partisan absolu de la liberté des croyances, des idées et des opinions.

D'ailleurs, permettez-moi de vous rappeler qu'en 1789 beaucoup de prêtres de province ou de campagne ont voté aux États généraux contre les privilégiés. Si aujourd'hui il se trouve plusieurs prêtres qui veulent se rallier à la République, nous devons les accepter, les accueillir fraternellement.

A l'extrême gauche. — Ce sont les églises qui sont des privilégiées.

M. Grenier. — M. l'abbé Gayraud a été suffisamment net et franc dans sa déclaration ; il a dit qu'il se ralliait à la République. Je vous propose donc de valider son élection, de ne pas voter l'enquête et d'accepter fraternellement M. Gayraud parmi les membres de cette Chambre et au sein de la République. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs.*)

A droite. — Aux voix ! (*Non ! non ! à gauche.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hémon.

M. Louis Hémon. — Messieurs, en entrant dans ce débat, j'y trouve un souvenir qu'il me serait bien difficile d'écarter.

Il y a une vingtaine d'années, j'étais à cette tribune pour combattre l'élection d'un des prédécesseurs de M. l'abbé Gayraud dans la 3e circonscription de Brest, et je dois dire que les griefs qui s'élevaient contre cette élection avaient une singulière ressemblance avec ceux qu'on trouve dans les protestations d'aujourd'hui.

Mon Dieu ! oui, la pression cléricale, l'abus du ministère ecclésiastique, et même le pape érigé en grand-électeur de France, ce sont là des choses qui ne sont pas nouvelles sous le soleil. Et cependant j'imagine qu'on eût bien étonné les députés de 1877, et moi tout le premier, si l'on avait pu par avance faire passer sous nos yeux l'élection qui vient de s'accomplir dans la 3e circonscription de Brest. (*Applaudissements à gauche.*) Car le régime du 16 Mai, si fécond en surprises, ne nous avait pas fait celle de nous montrer le clergé opérant tout seul. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Non, parmi les pires imaginations de cette époque, nulle part on n'avait eu le spectacle d'un clergé paroissial se mettant tout entier en mouvement, sous la conduite de deux ou trois belliqueux, organisé méthodiquement et, pour ainsi dire, militairement, suivant un plan de bataille qui assignait à chacun son poste, depuis les professeurs du grand séminaire jusqu'au plus mince vicaire (*Très bien ! très bien ! à gauche*) ; nulle part on n'avait vu s'emparer ainsi d'avance d'une circonscription baptisée du nom de « circonscription de l'Église » et à laquelle on a bien montré, en effet, qu'elle ne s'appartenait pas, car les électeurs avaient été jetés déjà dans les bras de vingt candidats différents avant même d'avoir été convoqués. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

Nulle part, non plus, on n'avait vu l'ini ia ive d'une can lidature prise aussi ouvertement par le clergé. Quand tout à l'heure M. l'abbé Gayraud se vantait d'être sorti du choix d'une grande réunion dans laquelle quarante membres seulement portaient la soutane, il me permettra de lui dire qu'il faisait une ingénieuse transposition. La réunion dont il parle a sans doute enregistré sa candidature ; mais cette candidature était arrêtée plusieurs jours auparavant dans une réunion exclusivement ecclésiastique, sorte de concile électoral où le clergé s'était enfermé à huis clos pour mieux s'assurer un candidat qui fût à lui et rien qu'à lui. (*Applaudissements à gauche.*)

Enfin, à aucun moment ni en aucun lieu on n'avait osé donner à une candidature cléricale un caractère si nettement professionnel.

A ma grande surprise, j'ai entendu soutenir qu'il n'y avait rien de nouveau dans cette élection. Eh quoi ! tout cela n'est-il pas nouveau, tellement nouveau que je ne pense pas qu'en France on ait jamais vu semblable manifestation de l'action cléricale ? Et je pense aussi que, si cela s'était jamais vu dans le passé...

M. Cunéo d'Ornano. — On ne l'eût pas fait sous l'Empire.

M. Louis Hémon. — J'ai trop rarement l'occasion de me trouver d'accord avec M. Cunéo d'Ornano pour ne pas saisir celle qu'il m'offre. Oui, je crois certain qu'il n'y a jamais eu de Chambre française, fût-elle une Chambre de l'empire, fût-elle une Chambre de la Restauration, qui eût vu d'un œil indifférent s'accomplir une élection comme celle-là. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs au centre.*)

Quant à nous, républicains du Finistère, nous y avons assisté sans trop nous émouvoir, ne nous sentant pas directement intéressés au résultat. Dans cette lutte qui a mis aux prises monarchistes et cléricaux, c'est bien le cas de dire que notre politique est celle des « mains nettes ». Avons-nous pour cela perdu le droit de donner notre avis? Au contraire ! Et puisque l'honorable M. Gayraud se plaisait à interpréter tout à l'heure les sentiments des républicains du Finistère, je vais les exprimer sans crainte d'un désavœu.

Du côté des royalistes, nous voyons des adversaires avec lesquels — ils le savent bien eux-mêmes — nous ne nous réconcilierons jamais. Mais ces adversaires livrent bataille à visage découvert, et nous ne demandons qu'à vider les différends politiques avec eux. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*) Nous avons assez confiance dans la bonté de notre cause pour ne pas craindre le jugement des électeurs.

A droite. — Avec l'appui de la candidature officielle.

M. Louis Hémon. — Du côté clérical, c'est tout autre chose. Nous avons assez souffert du cléricalisme pour le bien connaître, et nous dénonçons de toute notre énergie à la défiance publique une puissance insaisissable qui, changeant de forme, changeant de programme selon les temps, allant du comte de Chambord au général Boulanger et du général Boulanger à M. Gayraud (*Rires à gauche.*) reste au fond fidèle à elle-même ; car, à travers ces variations de détail, le but qu'elle poursuit ne varie pas : c'est la domination universelle de l'Église, dans le petit cadre de la commune comme dans le grand cadre de l'État. (*Applaudissements répétés à gauche, à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs au centre.*)

Pardonnez-moi d'en parler avec quelque vivacité ; mais je ne crois pas devoir beaucoup de ménagements à cet esprit clérical dont tout l'effort vise à entretenir l'agitation et la discorde dans un département comme le nôtre, celui de tous peut-être où la paix religieuse serait le plus facile à réaliser.

Dans ce pays où les vieilles traditions sont demeurées vivaces, on peut dire que la religion catholique n'a pas d'ennemis. Quant au clergé, il n'en a d'autres que ceux qu'il se crée à lui-même. (*Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.*)

Tous ou presque tous, nos amis des campagnes bretonnes, sont des catholiques attachés aux croyances et aux pratiques du culte catholique. Ils tiennent à ce qu'on respecte leur foi religieuse ; mais ils se croient permis de réclamer un égal respect pour leur foi républicaine (*Très bien ! très bien !*), et toute leur ambition serait de concilier les exigences de l'une et de l'autre. (*Très bien ! très bien !*)

Ah ! messieurs, on ne dit pas : « Très bien ! » dans le Finistère (*On rit.*); car cette ambition modeste est interdite par le clergé, ou plutôt — car il ne faut pas outrer les responsabilités collectives — par une fraction remuante qui s'arroge le droit de parler et d'agir au nom du clergé, sans malheureusement être désavouée par lui. (*Très bien ! très bien !*).

Ces prêtres de combat, — on les appelle ainsi là-bas, — l'élection actuelle vous donne la mesure de ce qu'ils ont osé faire contre leurs anciens alliés royalistes. Jugez par là jusqu'où peut aller leur audace lorsqu'ils ont affaire à de simples républicains. (*Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs au centre.*)

Je vous demande pardon d'insister sur ce tableau local ; mais c'est la raison d'être de mon intervention à la tribune. (*Parlez ! parlez !*)

Sachez-le bien ; à tout moment, sous tous les prétextes, l'électeur républicain breton est mis en demeure d'opter entre ses idées politiques et ses idées religieuses. Refus impitoyable d'absolution à quiconque n'a pas voté ou ne promet pas de voter pour les candidats du presbytère. Refus d'absolution à quiconque lit un journal autre que les journaux patronnés, propagés, rédigés par des membres du clergé. Refus d'absolution, — cela va sans dire, — à quiconque laisse son enfant dans une de ces écoles laïques flétries du nom d'écoles sans Dieu. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Ce sont là les premiers cas qui viennent à la mémoire. Veuillez croire que ce ne sont pas, à beaucoup près, les seuls ! Si bien qu'après chaque période pascale, on se regarde et l'on se trouve partagé en deux camps : ceux qui ont été écartés des sacrements pour cause politique et ceux qui s'y sont fait admettre, hélas ! en laissant pour gage dans les mains du confesseur leur indépendance de citoyens.

M. Gayraud juge autrement les choses. A l'entendre, le diocèse de Quimper serait un diocèse modèle ; pour un peu, il dirait une « bergerie ». (*Applaudissements et rires sur les mêmes bancs à gauche, à l'extrême gauche et au centre.*) Il est de bonne foi, sans doute, et son seul tort est de n'avoir pas fait suffisante connaissance avec le département qu'il représente. Quand il le connaîtra mieux, il apprendra combien la pastorale qu'il nous a présentée est à longue distance de la réalité.

Pour répondre aux contestations, s'il s'en produisait, il me serait facile de mettre sous vos yeux des fragments instructifs de notre histoire électorale des dernières années. Je les ai sous la main, et je n'ai eu que la peine de les prendre dans les archives de juridictions régulières, le Conseil de préfecture du Finistère et le Conseil d'État. Vous y verriez les foudres de l'Église s'acharner sur la liberté électorale, frappant les électeurs indépendants, non seulement dans leur personne, mais dans leur parenté. Le croiriez-vous ? il s'est trouvé un jour une vieille femme qui s'est vu refuser ses pâques par l'unique motif que son fils figurait sur une liste républicaine.

Telles sont les mœurs électorales qu'on nous a faites, et je me permets de les signaler à l'attention particulière des deux prêtres qui siègent sur nos bancs.

Et savent-ils quel est le résultat final ? Ah ! ce résultat, on aurait refusé d'y croire en Bretagne, il y a trente ans : c'est qu'il s'est formé, à peu près dans chaque paroisse, un groupe d'infidèles qui sont des infidèles malgré eux. On les a mis à la porte de l'église ; eh bien ! ils y restent. Ce ne sont pas des révoltés, ce sont des résignés, chose pire peut-être et dont je serais plus inquiet, quand à moi, si j'étais le gardien des intérêts religieux. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Messieurs, voilà le mal. Quel est le remède ?

Il semble qu'il y ait dans cette question un étrange malentendu. Quand avons-nous jamais demandé au clergé catholique de se proclamer républicain ? Dans les pièces dont il vous a été donné lecture par de précédents orateurs, je n'aperçois, pour mon compte, qu'une chose : c'est qu'on lui a demandé le désarmement. C'est la conclusion logique de la lettre écrite par M. Grévy au souverain pontife en 1883. (*Applaudissements à gauche.*)

Sur ce point, les paroles officielles se sont trouvées d'accord avec le bon sens populaire. On ne peut admettre, en effet, que les avantages assurés au clergé par notre droit public aillent sans quelques obligations. Que les membres du clergé paroissial soient ou ne soient pas fonctionnaires, c'est une querelle de mots à laquelle je ne m'arrêterai pas. Fonctionnaires ou non, le fait certain est qu'ils sont investis d'une part de l'autorité publique. Ils ne sont pas seulement rétribués et logés aux frais de la collectivité des citoyens : ils sont mis à l'écart des autres citoyens, dans des conditions qui ont tout le caractère d'un privilège car ils jouissent, pour l'exercice du ministère ecclésiastique, d'une protection spéciale de l'État. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

Ouvrez le Code pénal, monsieur l'abbé Gayraud, vous qui réclamez le droit commun pour les prêtres ; vous y trouverez des délits créés tout exprès à leurs usages : troubles à l'exercice du culte, outrages aux ministres du culte, dans l'exercice de leurs fonctions. Ce qu'est pas le droit commun, cela : qu'est-ce autre chose qu'un privilège ? Et les pénalités ne sont pas là pour la montre : vous savez qu'on les applique chaque jour. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

Eh bien, je ne sache pas qu'il y ait de droits, ni surtout de privilèges, qui ne comportent certaines obligations. Et la première de toutes, n'est-ce pas de respecter la liberté des électeurs ? (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

Tant qu'il y aura des électeurs prêtres, ils seront assurément libres de leur vote ; on n'aura pas plus à leur en demander compte qu'au premier venu. Mais, s'ils prétendent user de leur ministère pour obtenir d'autres votes, la question change de face. C'est alors la candidature officielle qui entre en jeu, et un genre de candidature officielle mille fois plus dangereux, mille fois plus sûr de son effet dans les mains d'un pouvoir ecclésiastique, qui scrute les consciences et dispose des peines éternelles, que dans les mains du pouvoir civil qui ne

peut s'adresser qu'aux intérêts matériels. (*Très bien ! très bien ! à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Non ! nous n'avons jamais songé à demander au clergé de faire des professions de foi politiques pour ou contre nous. Je dirai volontiers qu'en matière politique l'opinion du clergé doit être de n'en point avoir. N'exerce-t-il pas un ministère qui, de sa nature, est dû indistinctement à tous les partis ? (*Très bien ! très bien ! à droite et au centre.*)

Ce que nous avons le droit de demander au clergé, la loi concordataire en main, c'est tout autre chose : c'est de mettre à l'écart des querelles électorales son ministère, qui ne peut que perdre à y être mêlé ; c'est de ne pas faire de la religion, au lieu du moyen de pacification qu'elle devrait être, un brutal instrument de combat. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

Ce sont là, messieurs, choses si simples, si élémentaires, qu'on s'étonne d'avoir à les rappeler. Il a fallu qu'on nous façonnât, dans ces derniers temps, en guise de nouveautés politiques, des doctrines tellement complexes, tellement éloignées de la simplicité de nos vieilles doctrines républicaines, qu'il est nécessaire de revenir même sur des choses qui semblent devoir se passer de démonstration. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

J'entendais, il y a un instant, M. Gayraud revendiquer très fièrement — il en avait le droit — le titre de citoyen avant tout. J'ai été heureux d'apprendre en même temps que, pour son compte, il n'était pas un républicain du lendemain ni un républicain par obéissance, qu'il était un républicain, je ne dirai pas d'avant la lettre, mais d'avant l'encyclique. (*Rires à gauche.*)

Je ne voudrais pas déprécier la ferveur de ses déclarations républicaines. Mais il me faut bien constater que son républicanisme se traduisait en termes infiniment moins enthousiastes lorsqu'il était devant ses électeurs.

M. Julien Dumas. — Il a cela de commun avec bien d'autres.

M. le baron André Reille. — Je demande la parole.

M. Louis Hémon. — Voici, messieurs, le seul passage que contienne à cet égard sa profession de foi :

« Bien que je sois fier du glorieux passé monarchique de la France, cependant je ne puis désirer qu'une révolution nouvelle, faite pour restaurer une monarchie orléaniste ou impériale, vienne aggraver encore les charges déjà trop lourdes qui pèsent sur vous... » (*Mouvements divers.*)

M. Millerand. — Il est républicain au point de vue budgétaire !

M. Louis Hémon. « ...car notre histoire en est la preuve, toute révolution se solde par un accroissement d'impôts. » (*Rires et mouvements divers.*)

Voilà donc toutes les raisons qui déterminent M. Gayraud à être républicain. Cela ne permet-il pas de sonder d'un seul coup la profondeur de certaines conversions ? Quant à moi, j'avoue que je ne me sentirais pas très rassuré sur les destinées de la République le jour où je la saurais dirigée par des hommes pour qui une révolution monarchique est une simple question de prix. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre. — Interruptions à droite.*)

Mais comment M. Gayraud n'a-t-il pas senti qu'il existe des causes plus profondes de séparation entre le cléricalisme et nous ? Lorsque les hommes de ma génération luttaient pour l'établissement de la République, — et à travers quels périls, quelles anxiétés, quelles épreuves cruelles, beaucoup d'entre vous s'en souviennent sans doute, — ce qui les attirait en elle, ce n'était pas une vaine formule, ce n'était même pas seulement l'espoir des améliorations administratives ou sociales, c'était, par dessus tout, une haute et pure idée jusqu'à présent inséparable du nom de la République : l'émancipation de l'esprit humain. (*Applaudissements prolongés à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

Cette émancipation-là, voulez-vous me dire ce qu'on en ferait dans votre République monsieur l'abbé Gayraud ? (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*) Car, au milieu de l'étrange amalgame des idées, mi-conservatrices, mi-révolutionnaires, qu'étalent

sous nos yeux les néo-républicains cléricaux, une seule chose se discerne clairement : c'est que, s'ils admettent la République, ils l'admettent — comment dirais-je? — à correction. (*Très bien très! bien! et rires à gauche.*) Et ce dont ils prétendent l'expurger, c'est justement ce qui nous attache à elle : c'est l'esprit républicain! (*Vifs applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

Une fois l'œuvre d'expurgation faite, on se demande quel corps sans âme il en resterait!

Songez-vous bien, monsieur l'abbé Gayraud, qu'il y a derrière vous des journaux, dont vous avez cité les noms et que vous vous faites honneur de ne pas répudier? Demandez-leur, à ces journaux, quelle bannière ils déployaient dans une discussion publique, voici moins d'un an. Oh! c'est une bannière un peu oubliée, un peu défraîchie, mais très parlante encore : c'est la bannière du *Syllabus!*

Le *Syllabus*, condamnation sollennelle de toutes les institutions dont les nations modernes ont fait leur substance! (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*) Le *Syllabus*, condamnation du progrès, de la civilisation, ou plutôt condamnation de la liberté humaine elle-même!

Etes-vous avec le *Syllabus?* Soit! gardez alors ses enseignements. Mais de quel front, vous et les vôtres, vous direz-vous ensuite démocrates et républicains? Faut-il que ce soit moi qui vous rappelle la sentence de l'Evangile : « On ne peut servir deux maîtres à la fois! » (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Messieurs, je ne crois pas tenir le langage d'un sectaire, mais simplement celui d'un homme de bon sens. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. Maurice Faure. — Et d'un bon républicain.

M. Louis Hémon. — En tout cas, il y a d'autres autorités que la mienne auxquelles on peut faire appel. Ecoutez ceci :

« Le régime politique d'une nation, disait un homme politique, n'est pas une forme purement extérieure, une sorte de vêtement qui recouvre la société sans la pénétrer; il atteint profondément la vie religieuse et morale d'un peuple par les lois et les institutions qu'il entraîne logiquement à sa suite. »

Vous reconnaissez là le résumé de ce que je disais moi-même. Et qui parle de la sorte? C'est le personnage le plus considérable parmi ceux qui ont occupé le siège de M. Gayraud : c'est M. Freppel, évêque et député.

Eh oui! ceci est l'évidence même. Un régime a ses principes logiques et ne peut vivre que de ses principes. Quand vous prétendez ôter à la République cette raison de vivre, avouez-le tout de suite : c'est sa mort que vous demandez. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs au centre.*)

Le calcul est bon ; car il ne serait plus long ni difficile d'en finir avec elle. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*) Une république cléricale! une république coulée dans le moule du *Syllabus*! je vous demande à vous-mêmes, qui donc tiendrait à son existence?... Ce ne sont pas les anciens républicains, à coup sûr! cette parodie sacrilège des croyances de toute leur vie ne pourrait leur inspirer que de l'horreur. Ce seraient encore moins les cléricaux. N'ont-ils pas pris le soin de nous avertir qu'il ne fallait garder de la République que l'enseigne? Alors, dites-le moi : Qu'est-ce qui empêchera un beau jour de décrocher l'enseigne? La maison sera toute prête et le monarque choisi par la théocratie pourra coucher chez lui! (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

M. Faberot. — C'est bien ce qu'on veut!

M. Louis Hémon. — Et vous vous étonnez, messieurs les cléricaux, qu'on n'accepte pas votre main tendue? Et c'est au nom du patriotisme que vous nous demandez entrée dans la République? Ah! tenez, mieux vaudrait ne pas prononcer ce mot. C'est justement au nom du patriotisme que nous conjurons la France d'éloigner d'elle la suggestion mortelle de vos doctrines. Si cette attitude vous étonne, elle est facile à justifier d'un mot. Allez donc demander à Cuba ou aux Philippines ce que le cléricalisme fait des nations qui se livrent à lui! (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

Messieurs, j'ai tenu à suivre M. l'abbé Gayraud dans les considérations d'ordre général qu'il a soulevées. Quant aux faits électoraux, je ne vois pas qu'il ait été répondu rien de concluant aux raisons excellentes, décisives, qu'a données l'honorable rapporteur pour vous déterminer à voter l'enquête. Tout au plus pourrais-je y ajouter quelques éléments nouveaux. quelques indices de nature à vous faire entrevoir les résultats que l'enquête serait capable de produire. Mais, en raison de l'heure avancée, mieux vaudrait peut-être renvoyer ces renseignements à la commission d'enquête elle-même.

Sur divers bancs. — Non! non! — Reposez-vous!

M. Louis Hémon. — Je suis à la disposition de la Chambre.

M. le Président. — L'orateur désire une suspension de séance de cinq minutes.

Il n'y a pas d'opposition?...

La séance est suspendue.

(*L'orateur, en descendant de la tribune, est accueilli par des applaudissements prolongés à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

(La séance, suspendue à cinq heures trois quarts, est reprise à six heures.)

M. le Président. — La séance est reprise.

La parole est à M. Hémon pour continuer son discours.

M. Louis Hémon. — Messieurs, je n'abuserai pas de votre attention. Mon seul but est de montrer que l'organisation cléricale qui a fonctionné, dans la 3e circonscription de Brest, au profit de M. l'abbé Gayraud, n'avait rien qui sentit l'improvisation.

Au commencement de l'année 1895, il se fondait à Brest une société anonyme de la presse catholique du Finistère pour la publication de deux journaux, l'un hebdomadaire, l'autre trihebdomadaire. Dès ses débuts, cette société fit parler d'elle, mais peut-être pas de la façon qu'elle aurait souhaitée. Un rédacteur congédié porta un jour ses réclamations au Tribunal de commerce de Brest. Et qui croyez-vous qu'il dut mettre en cause? M. l'abbé Grall, qui cumulait la qualité de directeur de ces journaux avec celle de curé d'un des plus importants cantons du département.

Ce procès valut même à M. Grall le désagrément de s'entendre infliger par le tribunal un considérant fâcheux pour son caractère :

« Attendu, est-il dit en substance, que M. l'abbé Grall a manqué à ses engagements; que c'est là un procédé que le tribunal ne veut pas qualifier... »

Ce n'est pas tout. Les débats du procès mirent à découvert une autre personnalité importante. On apprit que M. Grall avait eu pour coopérateur principal, sinon unique, un de ses collègues, M. l'abbé Ollivier. Dans cette fraternelle association, tandis que M. Grall orientait la politique de la presse catholique, M. Ollivier se chargeait plus modestement de tenir la caisse. Du moins était-ce lui qui avait mission de rembourser le montant des actions à une autre société dissoute au profit de celle-ci. Rappelez-vous que les abbés Grall et Ollivier devaient être plus tard les grands artisans de la candidature Gayraud, ses champions attitrés et ses parrains électoraux.

Détail édifiant : Au moment où il s'occupait de cette œuvre de presse militante, M. l'abbé Ollivier avait dans le diocèse un poste de confiance, le plus important peut-être, celui de supérieur du grand séminaire. Pendant plus de dix ans, c'est à ses soins qu'a été confié le recrutement de la milice sacerdotale. Comprenez-vous maintenant ce que peut être l'état d'esprit d'un clergé qui a passé par ses mains?

Peu après le procès de Brest, un journal républicain livra à la publicité une pièce qui fit sensation dans le département. C'était une circulaire lancée des bureaux de la presse catholique à l'adresse des membres du clergé provincial, avec un caractère confidentiel que vous vous expliquerez sans peine quand vous en connaîtrez la teneur.

On lit dans cette circulaire :

« Monsieur le curé, les élections municipales vont avoir lieu dans trois mois. Je viens vous demander de vouloir bien m'adresser, ou plutôt adresser au *Courrier* le plus tôt possible, en signant votre communication du nom conventionnel, la réponse aux questions suivantes :

« 1° Quelle est la composition du conseil municipal actuel ?
« 2° Quelle était la composition de celui qui l'a précédé ?
« 3° Comment se sont passées les dernières élections ?
« 4° Quel est le nom du maire, son influence au conseil et dans la commune ?
« 5° Y aura-t-il lutte cette année ?
« 6° Quel est l'homme sur qui nous puissions compter comme chef de file ?
« 7° Quelles sont vos appréciations sur les chances de succès ?

« Signé : Henri de TRÉMODAN. »

Il n'y a pas, ce me semble, deux façons d'interpréter pareil document. On l'a dit dès le premier jour, et je ne puis que le redire : c'était l'institution d'une haute police ecclésiastique. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*) C'était la mise en surveillance des mairies par les presbytères et au profit des presbytères. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

On a d'ailleurs admiré comme il convenait l'audace de ce journaliste clérical qui passait si délibérément par-dessus la tête des autorités diocésaines pour installer dans chaque presbytère une succursale de ses bureaux de rédaction.

L'organisation était dès lors établie. Elle a fonctionné dans les élections municipales, et vous pensez bien qu'elle n'a pas été ensuite dissoute. Les cadres étaient tout préparés pour une nouvelle entrée en campagne, lorsqu'est venue à s'ouvrir la succession législative de M. d'Hulst.

Il n'est pas surprenant, après cela, que le clergé de la 3e circonscription de Brest ait pu se trouver assemblé, du jour au lendemain, selon le témoignage de M. Gayraud lui-même, dans cette réunion qui l'a sacré candidat. Car c'est bien là qu'a eu lieu le véritable sacre, tandis qu'ailleurs, dans les cercles peu informés, on s'attardait encore à discuter les noms de M. de Cabrières ou du père Charmetant.

Il n'est pas surprenant non plus qu'au seuil de chaque paroisse M. Gayraud ait trouvé le clergé accouru pour lui faire escorte dans ses tournées, l'assister dans ses réunions, lui prodiguer les manifestations d'enthousiasme et, au besoin, faire taire par la force des poumons les autres candidats, même ecclésiastiques, à qui n'était pas échue la bonne fortune d'avoir les mêmes protections.

Il n'est pas surprenant, enfin, que tout le clergé ait marché comme un seul prêtre derrière celui qui était le candidat professionnel, le candidat officiel du clergé. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs au centre.*)

On demande quel est le programme de l'enquête. Eh bien, le voilà ! Et il ne sera pas besoin d'aller à Rome, il ne sera même pas besoin de sortir du Finistère pour le remplir jusqu'au bout.

Sans doute, vous avez le choix entre deux solutions : l'enquête ou l'invalidation.

L'invalidation ! elle serait assurément justifiée, et vingt fois plutôt qu'une. Mais ne sentez-vous pas qu'elle couperait court à une étude qu'il est bon de suivre ? Ne sentez-vous pas qu'elle vous laisserait à mi-chemin de la vérité, que vous avez intérêt à connaître tout entière ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Permettez-moi de le dire aussi : elle supprimerait les sanctions qui s'imposent, elle priverait les populations intéressées des enseignements civiques — enseignements de fait et de droit— qui ressortiront naturellement de l'enquête et qui sont seuls capables de les remettre en possession de la liberté électorale dans un nouveau scrutin. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Quand il se passe de telles choses dans un coin de la France, qui donc pensera qu'un peu de lumière y serait de trop ? Qu'est-ce que cette circonscription que l'Église a faite sienne, à laquelle elle a donné son nom, — comme si ce nom seul n'était pas un défi à notre organisation politique tout entière ! — et dont elle prétend disposer à l'occasion, sans même prendre l'avis des électeurs ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Qu'est-ce que ce clergé paroissial qui, obéissant à un signal mystérieux, — que le signal soit venu d'outre-monts ou, ce qu'il est plus simple et plus juste de supposer, que le signal

ait été donné sur place, — oublie qu'il est un clergé concordataire et déborde des cadres du Concordat pour envahir le terrain électoral ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Qu'est-ce que cette autorité insurrectionnelle d'un syndicat de curés érigée dans un diocèse au mépris de tous les pouvoirs réguliers, à commencer par le pouvoir épiscopal ? Tout cela, messieurs, c'est l'anarchie morale, et l'anarchie serait vite mortelle pour un gouvernement qui la laisserait prendre pied chez lui. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Laissez-moi vous rappeler qu'en 1895 le Sénat, à propos d'une élection du Finistère, se trouva en présence de cette situation, moins grave pourtant alors qu'aujourd'hui. Que fit-il ? Il ouvrit une enquête, et les révélations furent telles que le Sénat n'hésita pas ensuite à briser l'élection.

Je ne crois pas dépasser les limites de l'ambition permise, en demandant à la Chambre de 1897 de suivre l'exemple du Sénat de 1885.

Il est temps, messieurs, de mettre ordre à la guerre de religion qui commence. Sans le Concordat, elle serait déjà un phénomène inquiétant. Avec le Concordat, elle devient une sanglante dérision. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Cuneo d'Ornano. — Il faudrait respecter le Concordat de part et d'autre.

M. Louis Hémon. — Je ne sache pas que, du côté politique dont je me réclame, le Concordat ait cessé un seul instant d'être respecté. Peut-être aurait-il dû, dans certaines circonstances, être plus énergiquement revendiqué. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. le comte de Lanjuinais. — Vous en avez fait une arme de guerre contre la religion catholique.

M. Cuneo d'Ornano. — Il a été signé pour protéger la religion. Voilà son esprit.

M. Louis Hémon. — Voulez-vous dire, monsieur de Lanjuinais, car je crois que c'est vous qui avez dirigé cette interruption contre moi, quand, dans notre Bretagne, dans ce pays qui nous est commun, un acte d'agression a été commis par le parti républicain contre l'Eglise ?

M. le comte de Lanjuinais. — Je parle d'une façon générale. (*Exclamations à gauche et à l'extrême gauche.*) Toutes vos lois scolaires et autres ont été dirigées uniquement contre la religion catholique. Rappelez-vous toutes les suppressions de traitement ! (*Bruit à gauche.*)

M. Louis Hémon. — Peut-être avez-vous réussi à le faire croire dans le Morbihan. Mais si on l'avait cru dans le Finistère, je ne serais pas ici.

M. Le Clec'h. — On ne l'a pas cru davantage dans le Morbihan.

M. Louis Hémon. — Les électeurs bretons que je représente se sont fort bien aperçus que dans la lutte engagée depuis quinze ans entre le cléricalisme et la République, c'est la République qui avait le beau rôle.

M. le comte d'Hugues. — Comme à Châteauvillain.

M. Louis Hémon. — Ce n'est pas une offensive qu'elle a prise, c'est une guerre défensive qu'elle soutient, et la plus légitime de toutes. (*Exclamations à droite.*) Ne nous parlez pas de transaction, pas plus que d'actes de contrition ! Car cette guerre est faite par la République pour reprendre, dans le domaine civil, qui est le sien, tout le terrain perdu avant elle par la faiblesse ou la complicité des gouvernements. (*Applaudissements vifs et répétés à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.*)

Messieurs, je ne puis croire que vous hésitiez à voter la proposition d'enquête. Et je plaindrais de tout cœur les républicains — je dis ceux de la bonne époque (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs. Interruptions à droite.*), — dont le vote permettrait de croire qu'avec leur assentiment, à la face du concordat violé, à la face de la législation républicaine outragée, le pouvoir temporel, balayé du sol de l'Italie, a reçu l'hospitalité de la République et a pu être reconstitué avec un lambeau du territoire français ! (*Applaudissements prolongés à gauche, à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs au centre.* —

L'orateur, en retournant à son banc, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.)

Voix nombreuses à gauche et à l'extrême gauche. — L'affichage!

M. le Président. — Je suis saisi d'une proposition tendant à l'affichage du discours de M. Hémon. (*Interruptions à droite.*)

Cette proposition est signée par MM. Hubbard, Henri Ricard (Côte-d'Or) et Lagnel. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. le comte d'Hugues. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. d'Hugues contre la proposition d'affichage.

M. René Chauvin. — C'est l'avocat du Gouvernement.

M. le comte d'Hugues. — Messieurs, je ne sais pas si, comme on vient de le dire à gauche, je suis l'avocat du Gouvernement dans la circonstance, mais il est une chose dont je suis autrement certain, c'est qu'il serait déplorable de voir les finances de France servir encore...

M. Paschal Grousset. — Il vaut mieux, selon vous, employer l'argent à payer les prêtres!

M. le comte d'Hugues. — ...à attiser la haine dans le pays. Car ce que vous voulez faire en ce moment, c'est simplement continuer votre œuvre de haine, depuis longtemps entreprise. (*Applaudissements à droite.*)

M. Lagnel. — Allons donc! c'est vous qui prêchez et entretenez la haine!

M. le comte d'Hugues. — Vous voulez essayer de mettre en dehors des lois, en dehors de la nation, une nouvelle classe de citoyens. Vous avez établi, à maintes reprises, des catégories de suspects; actuellement, vous n'êtes pas encore satisfaits et vous nous demandez un vote pour créer de nouvelles catégories de suspects! Déjà vous aviez déclaré que les prêtres ne pourraient pas intervenir dans les élections, vous qui permettez cependant à tous vos fonctionnaires de s'ingérer hautement dans ces mêmes élections. (*Très bien! très bien! à droite.*) Que dis-je, à chaque instant des fonctionnaires sont ouvertement soutenus par le Gouvernement pour qu'ils s'affichent dans les élections.

En voulez-vous une preuve? Lorsque je me suis présenté au Conseil général, j'avais contre moi un fonctionnaire, le percepteur d'Avignon. Est-ce que le Gouvernement l'a empêché de me combattre? Non. C'est, au contraire, avec son autorisation qu'il s'est présenté.

Votre but est donc, en ce moment, de diviser le pays en deux, dans un motif électoral, et c'est dans ce but que vous continuez votre œuvre de haine et que vous voterez l'affichage qui vous est demandé.

A l'extrême gauche et à gauche. — Oui, oui, nous voterons l'affichage!

M. le comte d'Hugues. — Vos cris ne me troublent pas autrement, messieurs. Je sais d'avance que vous me combattrez aux prochaines élections ; mais vous savez également que je me suis déjà défendu contre le Gouvernement et contre vous, non sans succès.

Je suis monté à la tribune parce que je tiens à dégager ma responsabilité, et je suis persuadé que, dans cette Chambre, il se trouvera d'autres Députés qui agiront comme moi et refuseront d'associer leur nom à l'acte mesquin, haineux, que vous voulez accomplir. (*Applaudissements sur divers bancs à droite.*)

M. le Président. — Je mets aux voix la proposition tendant à l'affichage du discours de M. Hémon.

J'ai reçu une demande de scrutin, signée de MM. Mathé, Bony-Cisternes, Chambige, Rabier, Clapot, Blanc, Lesage, Vival, Pajot, Baulard, Gacon, Chenavaz, Pétrot, Delmas, de La Porte, Souhet, Bérard (Ain), etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le Président. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	441
Majorité absolue	221
Pour l'adoption	310
Contre	131

La Chambre des Députés a adopté. (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Alphonse Humbert. — Le discours de M. Hémon est l'acte d'accusation du ministère! (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Lemire.

M. Lemire. — Messieurs, je comprends très bien l'impatience de la Chambre, et si je demande la parole, c'est uniquement parce que le vote de l'affichage du discours de M. Hémon, vote que je m'explique, du reste, peut donner lieu, au point de vue de nos croyances — je ne parle pas comme clérical, entendez-le bien, Messieurs, — à quelque confusion et à quelque équivoque. Je demande donc à la Chambre la permission de m'expliquer brièvement.

Si vous avez voulu, Messieurs, par l'affichage du discours de l'honorable M. Hémon, notifier à la France que vous n'accepteriez le cléricalisme sous aucune forme, que le cléricalisme, pour vous, est toujours l'ennemi...

A l'extrême gauche. — Oui! toujours!

M. Lemire. — ...même le cléricalisme républicain. (*Interruptions à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

Plusieurs membres à l'extrême gauche. — Surtout le cléricalisme républicain!

A gauche. — Il n'y a pas de cléricalisme républicain.

M. Lemire. — ... que pour vous, le cléricalisme, même républicain, est toujours l'ennemi... (*Interruptions sur les mmes bancs.*)

Cela ne m'étonne point. Mais, Messieurs, parlant en mon nom personnel, laissez-moi dire ici pourquoi, s'il n'y avait pas eu d'équivoque dans la formule adoptée, j'aurais pu la voter aussi bien que vous. (*Interruptions à gauche.*)

M. Millerand. — C'est alors qu'il y aurait eu équivoque! (*On rit.*)

M. Lemire. — Il me semble que, lorsque les catholiques acceptent pour leur compte l'accusation de cléricalisme, ils ont tort. Il y a dans cette Chambre un grand nombre de nos collègues qui ont voté la proposition d'affichage du discours et qui, certainement, dans leur vie privée, conforment leurs actes, leurs paroles et leurs sentiments à la foi dont je suis moi-même un ministre. (*Mouvements divers. — Très bien! très bien! à droite.*)

A gauche. — Vous ne pouvez pas interpréter les votes de vos collègues.

M. Lemire. Et vous-mêmes, messieurs, vous acceptez très bien la distinction entre religion et cléricalisme, et c'est parce que nous ne l'avons pas fait à temps que nous en sommes aujourd'hui les victimes.

Pourquoi donc, quand un catholique entre ici comme républicain, est-il l'objet du soupçon injurieux de domination? Pourquoi un protestant peut-il être républicain sans que vous lui jetiez au visage l'accusation qu'il entre dans la République pour la protestantiser? Pourquoi n'accusez-vous pas un franc-maçon, un musulman, un israélite qui entre dans la République de vouloir rendre la République franc-maçonne, israélite ou musulmane? On ne soupçonne aucun des autres, et c'est nous qui sommes les éternels soupçonnés.

A gauche. — C'est que vous avez fait tout ce qu'il fallait pour cela!

M. Lemire. — Messieurs, je repousse cette confusion regrettable. Et d'autres, parmi vous, l'ont repoussée avant moi.

J'ai ici des textes de discours dont je ne donnerai pas lecture, parce que la Chambre n'est plus en état de supporter une lecture quelconque, discours des fondateurs les plus honorés de la République qui ont toujours dit : Jamais nous ne confondrons cléricalisme et religion!

Plusieurs membres à gauche. — C'est cela ! nous sommes d'accord !

M. Lemire. — Dans ces conditions, — et cette distinction faite, — je comprendrais très bien votre émotion qui, à mon avis, est extraordinaire. Si nous étions républicains par ordre, je comprendrais que vous protestiez contre une ingérence qui, tout à coup, jetterait dans vos bras des hommes dont vous pourriez dire : Ils nous embrassent pour nous étouffer. Nous n'en voulons pas.

Ces appréhensions sont antérieures à l'élection de Brest. Elles sont exprimées dans le discours de M. Bourgeois annonçant que dans cette élection on trouverait des indices, des traces d'un grand complot dirigé contre la République pour s'emparer d'elle en y entrant, pour prendre les clefs de la maison en y mettant les pieds, pour pénétrer dans la place forte comme une garnison qui y dicterait des ordres.

Mais, permettez-moi de vous le dire, il y en a qui entrent dans la République, non pas pour en demander les clefs, qui entrent dans cette place forte qu'on appelle la patrie non pour en être les seuls soldats, mais pour occuper leur poste à côté des autres dont ils sont les frères d'armes. Permettez-moi de dire à la Chambre que s'il y a une circonscription où l'on ne peut être élu que si l'on est candidat des curés, il y en a quatre-vingts autres où l'on est en danger quand on est leur candidat...

A l'extrême gauche. — Heureusement !

M. Lemire. — Vous dites : « Heureusement ! » Je puis dire : « Heureusement, » comme vous.

A gauche. — Heureusement pour la République !

M. Lemire. — Je ne dis pas « pour la République », mais pour la liberté de conscience qui est au-dessus de la République.

Les monarchies ont parlé et ont pu parler au nom de cette liberté qui est antérieure à la forme républicaine et qui doit lui survivre, si jamais elle est compromise. Leur intervention me rappelle un mot que je me souviens d'avoir lu dans un discours d'un homme qui n'était pas clérical, mais qui a été un catholique croyant : j'ai nommé Montalembert. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Je ne comprends pas que des interruptions se produisent sur ce nom qui, dans cette enceinte, devrait toujours être respecté. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Montalembert disait :

« Être libéral, c'est faire deux choses... » (*Interruptions.*) Je suppose qu'on doit être libéral en République, et que c'est le meilleur titre pour y entrer. Ce n'est pas comme catholique que je vous demande place ; mon catholicisme ne vous regarde pas ; mais votre libéralisme me regarde autrement. Ma conscience et ma conviction, c'est affaire à moi. (*Très bien ! très bien ! à droite.*) Aussi, laissez-moi vous le dire en passant, c'est pour ce motif que je me refuse à discuter ici le *Syllabus*, les mandements des évêques, les encycliques de notre Saint-Père le pape. Cela n'est pas notre affaire ici. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

A droite ! — Vous avez raison !

M. Lemire. — Non, cela n'est pas notre affaire dans cette enceinte. J'ai déjà été plusieurs fois péniblement impressionné en voyant que la Chambre donnait le spectacle d'un congrès philosophique ou d'un concile religieux. Et tout à l'heure je pouvais me croire à un cours de morale dans un grand séminaire. Parler de péchés électoraux ou autres, ce n'est pas notre rôle : nous sommes ici pour faire de la politique.

Je reviens à la parole de Montalembert. Je la trouve dans un discours qui est dans la mémoire de ceux qui veulent la liberté pour eux-mêmes et pour les autres.

M. Jules Guesde. — Montalembert, l'homme du Deux-Décembre, vous le prenez pour un libéral !

M. Lemire. — Il disait : « Voici les deux caractères essentiels du citoyen dans un pays libre : 1° savoir respecter et supporter la liberté d'autrui. » (*Très bien ! très bien !*) — Je ne demande pas beaucoup, n'est-il pas vrai ? — « 2° Savoir se servir de sa propre liberté. »

Je crois que si quelqu'un doit connaître et pratiquer ces deux maximes, c'est avant tout un Français, parce qu'un Français doit avoir le véritable tempérament chrétien et les bonnes traditions catholiques. (*Rires à l'extrême gauche.*)

Oh ! ne riez pas ! En parlant de liberté, j'ai le droit de me réclamer de notre religion ! M. Hémon lui-même a dit qu'elle est respectée dans toute la Bretagne. Et peu de républicains, pas plus dans une réunion électorale qu'ici, s'avisent de combattre le christianisme ! Il nous a appris la liberté ! Nous avons eu l'honneur, par les propagateurs de notre religion, d'introduire dans le monde le principe de la distinction entre les deux pouvoirs : le pouvoir civil et le pouvoir religieux. C'est nous qui, les premiers, à force de sang versé...

Voix à gauche. — Le sang des autres ! Et la Saint-Barthélemy ?

M. Lemire. — C'est la vieille accusation. Elle ne me touche pas. La Saint-Barthélemy et l'Inquisition résultent d'un état social que l'Église n'avait pas fait, mais dont elle a subi les conséquences et dont on lui fait encourir, comme à toutes les religions d'alors, aussi bien aux sectes protestantes qu'à elle-même, une part de responsabilité. C'est le résultat du milieu social où elle vivait.

Je reviens à ce que nous avons fait nous-mêmes par l'application de nos principes, à nous. Nous avons eu l'honneur, je le répète, d'introduire dans le monde la formule de la distinction entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Nous avons proclamé partout et toujours que les croyances doivent reposer sur un sentiment personnel, sur une conviction consentie. Sans cela, elles ne sont qu'apparence ou hypocrisie. Nous sommes obligés en ce moment, comme toujours, de conformer notre conduite à ces maximes. Nous respectons et devons respecter la conscience. Du haut de cette tribune, nous devons condamner tout prêtre, qui, au nom de la religion immuable, pèserait sur la conscience d'un homme dans les choses changeantes et relatives de la politique. (*Applaudissements au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Le Hérissé. — Vous prononcez l'anathème contre la majorité de vos confrères bretons.

M. Lemire. — Je ne prononce d'anathème contre personne. Je prétends que celui qui enseigne la foi doit être délicat et réservé dans le domaine de la conscience. Il sait que la foi engendre un devoir, que le devoir coûte et qu'il faut ne l'imposer qu'à bon escient.

Quant à nous, catholiques et prêtres, — il n'y a pas de distinction entre les prêtres et les catholiques, au point de vue moral nous sommes régis par les mêmes lois, — quant à nous qui sommes dans la République et dans la mêlée des partis, nous y sommes non pas pour être asservis à telle ou telle idée, non pas pour être à la disposition de tel ou tel ministère, non pas pour ne défendre et ne traiter que des questions religieuses, mais pour servir notre pays.

Si nous nous permettons de critiquer une loi, ce n'est pas parce qu'elle enlèverait à l'Église une situation privilégiée. Le droit commun, l'égalité, c'est tout ce que nous réclamons.

Dans l'avenir, quand vous serez au pouvoir, vous, messieurs les républicains de ce côté de la Chambre (*l'extrême gauche*) — vous y marchez, dit-on, mais ce n'est pas sûr, — vous mettrez peut-être vos actes d'accord avec vos principes. Vous nous réservez peut-être la séparation de l'Église et de l'État.

M. Maurice-Faure. — Nous l'avons demandée.

M. Lemire. — Nous ne la craignons pas, car au lendemain de cette mesure, il vous faudra compter avec la religion de la majorité des Français. Je me rappelle un mot qu'on a mis dans la bouche d'Henri IV dans une situation difficile : « Ne soyons ni huguenots ni papistes, mais bons chrétiens et bons Français. »

Des temps ont marché depuis : aujourd'hui, sur le sol français, il n'y a plus seulement deux religions en présence, il n'y a plus seulement que des protestants et des catholiques ; il y a à côté d'eux des hommes qui n'ont pas de religion. Il faut donc élargir le mot d'Henri IV.

A gauche. — Aux voix !

M. Lemire. — Dans ce débat qui a lieu au moment où l'Europe assiste, anxieuse, à ce qui s'agite là-bas en Crète, et où la France comme les autres États a besoin de l'union de les enfants, je voudrais terminer par une parole de patriotique concorde. On a dit tout à l'heure du discours de M. Hémon que c'était un discours de haine ; je ne me permets pas de le quatifier ainsi, étant obligé à plus de réserve que n'importe qui sur les sentiments de mes collègues ; mais je veux lui opposer un mot qui rappelle celui qui fit la paix au XVI^e^ siècle : Ne crions ni au cléricalisme ni au laïcisme, mais soyons d'honnêtes gens et de bons Français ! (*Applaudissements sur divers bancs à droite.*)

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions du 6^e^ bureau qui tendent à ordonner une enquête sur les opérations électorales de la 3^e^ circonscription de Brest.

Il y a une demande de scrutin, signée de MM. Brault, Vallé, Jumel, Guieysse, Dujardin-Beaumetz, Ricard, Cros-Bonnel, Bérard, Alfred Faure, Laroze, Lavertujon, Isambard, Lhopiteau, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le Président. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	474
Majorité absolue	238
Pour l'adoption	353
Contre	121

La Chambre des Députés a adopté.

ANNEXE N° 4

Dépositions des témoins entendus par la Commission d'enquête.

Nota. — Les dépositions sont classées par ordre alphabétique des communes de chaque canton.

I

CANTON DE LANNILIS.

Commune de Guissény.

Refus d'absolution.

MM. Paugam aîné, Bervas Cesnis, Michel Prigent, Laurent Stéphan, Calonnec, Cann Lesuy, Yves Kerlosquet, Jacques Le Goualc'h, Jean-Marie Bernard, à Guissény.

M. Paugam déclare avoir vu la pression du clergé au moment des élections et du scrutin. « Les vicaires étaient scrutateurs ; ils ont parcouru la commune et ils ont travaillé comme jamais on ne l'avait fait. »

M. Bervas déclare que le curé lui a reproché d'avoir mal voté parce qu'il n'avait pas voté pour l'abbé Gayraud ; on lui a refusé l'absolution pour ce motif.

A M. Kerlosquet, le vicaire a demandé s'il avait bien voté ; il a répondu oui, mais qu'il ne voyait pas de candidat sollicitant de mauvaises voix. « Il entendait dire que voter bien, c'était voter pour M. Gayraud, et pour cela il m'a refusé l'absolution. »

M. Cann Lesuy dit que le vicaire lui a demandé, sa confession finie, pour quel candidat il avait voté. « Je lui répondis que j'avais voté selon ma conscience. Il insista, je lui dis : j'ai voté pour M. de Blois et, pour ce motif, l'absolution m'a été refusée. Il m'a fermé le guichet du confessionnal.

M. Le Goualc'h (Jacques), dit que le vicaire lui demanda s'il avait bien voté. Je lui demandai ce qu'il entendait par là. Il me répondit : c'est voter pour M. Gayraud. Mais il me demanda si une autre fois je voterais pour lui. Répondant négativement, aussitôt il me ferma le guichet du confessionnal. »

M. Bernard (Jean-Marie) confirme les déclarations faites tout à l'heure : « A moi aussi l'absolution a été refusée. »

M. Prigent (Michel) confirme ce qui a été dit d'une façon générale : « Et moi, l'absolution m'a été refusée parce que j'ai voté pour M. de Blois. »

M. Stéphan (Laurent) dit : « Quand j'eus fini ma confession, le vicaire me demanda pour qui j'avais voté. Je répondis pour M. de Blois. Le vicaire me dit qu'il avait pitié de moi et me demanda, en outre, à qui appartenait ma ferme. Je lui répondis que cela ne le regardait pas. Il me dit alors qu'il ne pouvait me donner l'absolution parce que j'avais voté pour M. de Blois. Il me demanda de nouveau si je voterais autrement en cas de nouvelles élections. Je lui répondis négativement et aussitôt il me ferma le guichet du confessionnal. »

M. Calonnec dit : Je n'ai pas de déclaration semblable à faire, parce que je ne vais à confesse que tous les six mois.

Sur interpellations nouvelles, les témoins déclarent que ces refus d'absolution ont été

opposés par le curé de Guissény pour Prigent, Bervas et Bernard; par M. le vicaire Legall pour Stéphan et par M. le vicaire Baudouil pour Cann, Kerlosquet et Le Goual'ch.

M. Paugam dépose un certificat de M. Prigent (G.), à Guissény; il n'a pu venir pour cause d'indisposition.

PAUGAM.	BERVAS.
BERNARD (Jean-Marie).	LERLOSQUET.
CALONNEC (Jean).	J. BODENEZ, interprète; quatre croix.

Certificat de M. Prigent, énoncé ci-dessus.

« Je soussigné, Prigent Goulven, cultivateur, demeurant au Pratbian-en-Guissény,

« Certifie m'être présenté pour me confesser le dimanche 15 mars, et en terminant ma confession, mon confesseur m'a demandé pour qui j'avais voté. Je lui ai répondu (pour M. de Blois), alors il m'a encore demandé pour qui je devais voter aux élections prochaines. Je lui ai répondu que mon opinion ne changerait pas, que je continuerais à voter pour M. de Blois.

« Alors il a répondu qu'il ne pouvait m'absoudre qu'à la condition de voter avec lui, ou pour ses partisans.

« Je certifie, en outre, que le clergé a exercé une pression comme je n'avais vu.

« G. PRIGENT.

« Guissény, 24 mars 1897. »

Protestation contre l'enquête.

MM. Berthou, Jean-Louis, *propriétaire;* **Caloez, François,** *cultivateur;* **Le Menu, Yves,** *propriétaire,* **à Guissény.**

M. Le Menu lit une déclaration écrite et signée des trois témoins, dans laquelle ils certifient que les opérations électorales ont été régulières à Guissény, que les prêtres, à leur avis, n'ont en aucune façon outrepassé leur droit de citoyens, qu'ils déplorent l'attitude de la noblesse qui, il faut l'espérer, ne sera que passagère et qu'ils s'engagent quant à eux à se serrer de plus en plus autour de leurs prêtres, leurs vrais amis, et à travailler plus activement à l'élection de l'abbé Gayraud, si la Chambre française l'invalidait.

BERTHOU J.-L. F. CALOEZ.
Yves LE MENU.

Commune de Landéda.

Pression du clergé.

M. Jules Glaizot, Aber-Wrac'h à Landéda.

« En 1880, j'ai été choisi par le comité républicain de Brest pour être concurrent de M. Freppel. J'obtins 4.250 voix et M. Freppel 8.000 environ. L'année suivante, au renouvellement, j'ai perdu 900 voix environ. Je luttais seul contre les monarchistes et le clergé réunis. Nous réunissions 1 contre 2. A cette époque les faits de pression existaient, mais d'une façon moins évidente. M. Freppel était reçu dans les églises pendant la période électorale. Le journal *l'Océan* constate ces faits. Le clergé, cette fois-ci, a été enlever les bulletins de vote dans les maisons pour les remplacer par d'autres. Il a été très militant. Il se tenait en permanence dans les salles de mairie.

« Les exigences du clergé, au point de vue pécuniaire, diffèrent suivant les opinions de ceux qui s'adressent à lui. »

J. GLAIZOT.

Bandes gommées sur les bulletins.

M. Gustave Glaizot, *ingénieur civil, maire,* à Landéda.

Le témoin confirme ce qu'il a déjà certifié au sujet de la présence constante des vicaires pendant la durée du scrutin.

« J'ai vu les élections Freppel et d'Hulst, la pression était aussi forte; mais cette fois elle a été dirigée exclusivement par le clergé.

« Une difficulté s'est élevée dans un grand nombre de communes au sujet de bulletins gommés. Dans ces bulletins, le nom de M. de Blois était recouvert d'une bande portant le nom de M. Gayraud, tout en laissant subsister une série de qualités qui n'appartenaient qu'à M. de Blois. A Lannilis, ces bulletins ont été contestés et annexés au procès-verbal. Je dois dire qu'il y en avait 60 de ce genre dans la commune de Landéda et que nous les avons attribués sans élever de difficultés à l'abbé Gayraud.

« La distribution de boissons a été la même des deux côtés, sans qu'elle ait eu un caractère bien significatif dans ma commune. »

G. GLAIZOT.

M. Glaizot ajoute : « J'oubliais de rapporter qu'un nommé André Abjean, qui nous sert d'agent pour l'achat des soudes à Plouguerneau, s'étant chargé de distribuer des bulletins Gayraud, a prétendu avoir reçu de mon frère et de moi une dépêche lui disant de solliciter des voix en faveur de l'abbé Gayraud.

« Cette affirmation, absolument contraire à la vérité, était de nature à exercer une certaine influence sur un grand nombre de personnes en rapport avec nous et qui, le cas échéant, suivraient nos conseils. »

G. GLAIZOT.

Les vicaires dans la salle du vote.

Landéda, 29 janvier 1897.

« Je soussigné, Glaizot Gustave, ingénieur civil, maire de Landéda, déclare que, pendant toute la journée du 24, depuis l'ouverture du scrutin jusqu'à sa clôture, j'ai constaté la présence dans la salle du vote de l'un des deux vicaires de la commune, qui se sont succédé à tour de rôle.

« Je dois reconnaître cependant que, pendant une heure environ, ils se sont absentés tous les deux ensemble, mais alors le sacristain est venu les remplacer dans la salle. »

« GLAIZOT. »

Un professeur de lycée refusé comme parrain.

M. Jacob Yves, *commis principal des contributions indirectes,* à Lannilis :

« Quelque temps avant la naissance de mon enfant, le curé a demandé à ma belle-mère quel serait le parrain. Elle lui répondit : Ce sera mon frère, professeur au lycée de Brest. Et voici la lettre écrite par le curé à ma belle-mère :

« Lannilis, le 26 février 1897.

« Ma bonne madame Coiron,

« L'autre jour, je vous laissais pressentir que peut-être je ne pourrais pas accepter M. Jacob, professeur au lycée de Brest, pour parrain.

« J'ai écrit à Quimper et à Brest pour prendre des renseignements. L'an dernier, Monseigneur, administrant la confirmation au lycée, a refusé de recevoir le corps des professeurs et de voir les élèves à cause de M. Jacob, qui se pose en athée et qui, dans des conférences publiques faites à Saint-Martin de Brest, attaque la révélation.

« A défaut des père et mère, le parrain est obligé de veiller sur la foi de son filleul et de sa filleule. Quelle garantie nous donnerait, sur ce point, un professeur d'athéisme !

« Je vous prie de dire à M. Jacob, votre gendre, de choisir un autre parrain que je puisse accepter, qui soit chrétien et catholique.

« En vous prévenant ainsi d'avance, je désire éviter de faire du bruit à l'occasion de ce baptême.

« Agréez, madame, l'expression de mes sentiments de respectueux dévouement.

« F. OLLIVIER, *curé de Lannilis.* »

« J'ai répondu, devant ce refus, que je ne ferais pas baptiser mon enfant. Le curé m'a alors écrit cette seconde lettre :

Lannilis, le 1er mars 1897.

« Mon cher monsieur Jacob,

« J'ai reçu la réponse de Monseigneur. Sa Grandeur accepte votre frère pour parrain, s'il accepte de faire acte de foi :

« A Dieu le Père, Créateur....

« A Jésus-Christ, Fils unique, Notre-Seigneur...

« Au Saint-Esprit....

« Ces paroles sont les interrogations adressées au parrain, répondant pour son filleul. Ce sont les cérémonies du baptême. Monseigneur use ainsi de grande bienveillance. Un citoyen français, pour jouir des droits et des privilèges du citoyen, se conforme aux lois du droit français.

« Le chrétien, pour jouir des droits et des privilèges du chrétien, se doit conformer à la foi chrétienne.

« Vouloir jouir des droits et des privilèges sans se soumettre à la loi, c'est être inconséquent.

« J'espère donc que la réponse de Monseigneur vous agréera.

« En y réfléchissant, vous la trouverez pleine de bonté.

« Agréez l'expression de mes sentiments de bien respectueux dévouement.

« F. OLLIVIER, *curé de Lannilis.* »

La propagande au prône.

M. Alain Queinnec, *étudiant en pharmacie*, à Lannilis,

A déclaré confirmer les termes de sa lettre signée également par **M. Lhostis**, *étudiant en droit*, à Rennes, et qui n'a pu venir déposer.

Le curé n'avait pas besoin de désigner plus clairement le candidat de son choix — on connaissait assez ses préférences. M. Gayraud, d'ailleurs, a lui-même béni l'auditoire.

« Nous étions allés assister à cette messe sans y avoir été incités par M. de Blois. »

A. QUEINNEC.

M. François Quinquis, *cultivateur*, à Lannilis,

A déclaré trouver bizarre qu'on aille chercher à l'autre bout de la France un candidat pour représenter la Bretagne. (Une croix.)

Substitution de bulletins.

Le sieur **Jacques-Marie Le Guen**, *journalier*, demeurant à la Petite-Roche-en-Lannilis,

Déclare et certifie ce qui suit : « Le 24 janvier dernier, vers neuf heures du matin, jour des élections législatives, me trouvant à passer non loin du domicile de M. Floch, aubergiste, au bourg de Lannilis, ce dernier m'a invité à entrer chez lui en me demandant si j'avais voté. Je lui ai répondu non. Alors il m'a offert un verre d'eau-de-vie et ensuite il m'a donné un bulletin de vote en me disant de le mettre dans l'urne. Je lui ai dit que je voulais voter pour M. de Blois, parce qu'il m'avait rendu beaucoup de services et donné du travail ; il m'a répondu que c'était bien un bulletin de M. de Blois qu'il venait de me donner. Quoique ayant beaucoup de confiance en M. Floch, mais ne sachant pas lire, j'ai montré mon bulletin à Mme Le Grignou-René, du Prat-en-Lannilis, laquelle, après l'avoir examiné, m'a dit que ce bulletin portait le nom de l'abbé Gayraud, au lieu de celui de M. de Blois, comme il avait été question. De cette façon, on a tenté de m'induire en erreur ; mais le bulletin a été déchiré séance tenante. »

Lannilis, le 21 mars 1897.

L'intéressé, ne sachant pas signer, a apposé une croix.

Signé : Mme LE GRIGNOU-RENÉ
Marie-Yvonne LE VEN

Vu pour légalisation des signatures ci-dessus apposées.

Le Maire : P. de KERDREL.

Protestation contre l'enquête.

M. le docteur Francis Sagot, à Lannilis,

Déclare n'avoir pas pris part aux élections en l'absence de candidat de son opinion. Il n'a donc pas de renseignements particuliers à donner.

Il a appris par la rumeur publique que le 14, au sermon de la grand'messe, M. l'abbé Ollivier aurait fait allusion à la venue de la Commission d'enquête et prononcé le mot : épouvantail de corbeaux. Il ne garantit pas l'exactitude de l'expression, car le prône était prononcé en breton. Il n'assistait pas au sermon. Le mot prononcé en breton était : *spontaniou brinni*. En ce qui concerne la période électorale, le témoin n'a assisté à aucune réunion.

Dr F. SAGOT.

Bandes gommées sur les bulletins. — L'abbé Ollivier.

M. Joseph-Ernest-Marie Bastit, *greffier de paix*, à Lannilis.

Le témoin déclare qu'au dépouillement du scrutin, sur un bulletin de Blois, on avait collé une bande gommée. J'en fis la remarque à M. le maire, et les billets de ce genre ont été mis à part.

A Landéda, on n'a pas tenu compte de cette circonstance, les bulletins ont été comptés à l'abbé Gayraud,

Sur interpellation, le témoin remet la copie, après en avoir donné lecture, d'une affiche apposée récemment dans la commune. Cette affiche, non signée, a été imprimée à Montpellier. On menace de poursuivre tous ceux, même les fonctionnaires, qui déchireraient cette affiche.

Le 4 août 1895, le curé Ollivier a prononcé les paroles suivantes en chaire : « Tous les fonctionnaires sont des voleurs, ainsi que le Gouvernement. Cet argent ne sert plus qu'à engraisser les fonctionnaires. » Cette enquête n'a pas eu de suite, grâce à M. le sous-préfet de Brest.

Au cours de l'élection, la pression a été faite des deux côtés, mais plus forte du côté du clergé, qui a mis en avant tous les moyens d'action, même des refus d'absolution.

J. BASTIT.

Le sermon de l'abbé Ollivier contre l'enquête.

MM. Paul de Kerdrel, *propriétaire* du château de Roual; **Jean-Marie Lossouarn**, *cultivateur*; **Jean Corre**, *cultivateur*; **François Stéphan**, *jardinier*; **Goulven Abguillerm**, *cultivateur*, à Lannilis.

M. de Kerdrel maintient la protestation qu'il a rédigée et lit une déclaration qui sera annexée ainsi qu'une lettre de M. Abgrall.

Les autres témoins déclarent, ainsi que M. de Kerdrel, maintenir toutes les attestations contenues dans la déclaration du 31 janvier 1897, notamment ce qui concerne le prône de M. le curé Ollivier. Ils s'associent en même temps à la déclaration de M. de Kerdrel et affirment qu'ils n'ont aucun lien de fermage ou de domesticité envers lui.

Paul de KERDREL. — Jean CORRE.
LOSSOUARN. — François STÉPHAN.
Goulven ABGUILLERM.

Château du Roual, Lannilis, le 31 janvier 1897.

« Cher monsieur,

« Je n'étais pas dimanche 17 à la grand'messe de Lannilis, mais je puis cependant vous donner quelques phrases prononcées par M. le curé Ollivier, phrases garanties authentiques par les soussignés :

« Vous êtes peut-être étonnés du bruit qui s'est élevé parmi nous. »

« Depuis quelque temps nous n'étions unis qu'en apparence. »

« Le Saint-Père a dit de se rallier à la République, gouvernement choisi par la plus grande partie des Français. »

« Il n'y a plus que deux partis, celui du Pape et celui de ses adversaires. »

« Irez-vous vendre votre âme pour deux sous d'eau-de-vie? »

« Quant à moi, je ne payerai pas à boire. »

« De quoi avez-vous donc peur? Est-ce d'une petite poignée de laïques qui sont les ennemis du Pape et qui ont mis la brouille dans le pays? »

« C'est à vous de voir si vous voterez selon votre conscience ou non. »

Stéphan FRANÇOIS, *jardinier*. — P.-M. OBGRALLT, *éleveur*.
Goulven ABGUILLERM, *cultivateur*. — LOSSOUARN J.-M., *cultivateur*.
CORRE J.-M., *cultivateur*.

Vu pour la légalisation des signatures ci-dessus apposées.

Lannilis, 1er février 1897.

Le maire : L. de KERDREL.

Visite dans les fermes.

« Pour ma part, je puis vous affirmer que les vicaires ont passé dans la plus grande partie des fermes, faisant de la propagande pour l'abbé Gayraud, entre autres dans cinq des miennes.

« Le chantre a distribué des billets et n'a pas quitté la porte de la mairie pendant toute la journée du 24 janvier.

« Veuillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« Paul de KERDREL. »

Vu pour la légalisation de la signature ci-dessus apposée.

Lannilis, 1er février 1897,

Le maire : P. de KERDREL.

M. Bars, *instituteur* à Lannilis,

Déclare avoir assisté au sermon du 14 mars dernier. Le curé a annoncé l'arrivée de la Commission d'enquête. « Les membres en ont été choisis, a-t-il dit, parmi les députés qui cherchent à nuire le plus à la religion. Quand vous avez semé vos champs, vous y mettez des épouvantails pour en chasser les corbeaux, ne craignez pas les épouvantails qui viendront bientôt dans le pays. Dites-leur toute la vérité et montrez-leur que vous avez du caractère et de la foi. »

Sur interpellation. Le 4 août 1895, l'abbé Ollivier, curé de Lannilis, a fait un sermon sur les fabriques. Pendant la période électorale je n'étais pas aux sermons. J'ai assisté à une réunion au presbytère. M. le curé a présenté l'abbé Gayraud, en disant qu'il était le candidat du clergé. M. Gayraud a pris la parole; il a dit qu'il était républicain, qu'il y avait de mauvaises lois à modifier, mais qu'il préférait la République à l'Empire et au gouvernement de Louis-Philippe.

Dans la réunion tenue chez Mlle Mayot, M. le curé a pris la parole et aurait dit que M. de Blois n'était pas un bon catholique.

BARS.

Lettre du précédent témoin. — Déposition complémentaire.

Lannilis, 27 mars 1897.

A monsieur Isambert, président de la Commission d'enquête sur l'élection de M. Gayraud.

« Monsieur le Président,

« Dans ma déposition de mercredi dernier devant la Commission d'enquête réunie à Lannilis, j'ai dit que M. le curé aurait qualifié M. de Blois de *mauvais catholique*, à la réunion tenue chez Mlle Mayot. Je n'assistais pas à cette réunion et ne faisais que répéter ce que j'avais entendu. Or les fonctionnaires qui s'y trouvaient m'affirment que ce *propos* n'a pas été tenu. J'ai, en conséquence, monsieur le Président, l'honneur de vous prier de vouloir bien supprimer cette partie de ma déposition. J'y tiens d'autant plus que M. le curé et moi ne sommes pas en bons termes.

« Dans ma déposition concernant le sermon de M. le curé, je désire que vous remplaciez : *pour en chasser les corbeaux*, par : *pour épouvanter les corbeaux*, car c'est bien le mot *épouvanter* qu'il a employé.

« Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

« BARS,
« Instituteur à Lannilis. »

Lettre de l'abbé Ollivier refusant de déposer devant la Commission.

Lannilis, le 24 mars 1897.

Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre m'informant que je serai entendu par la Commission de l'enquête parlementaire, aujourd'hui, à onze heures et demie.

« J'ai l'honneur, en même temps, de vous dire que je n'ai pas l'intention de comparaître devant la Commission.

« Et voici les motifs de ma conduite :

« Vous avez reconnu, dans votre rapport, qu'il n'y a rien à reprendre dans la matérialité de l'élection de M. l'abbé Gayraud.

« Dès lors, pourquoi une enquête?

« Vous faites une enquête de tendance; et le but, avoué du reste, est d'empêcher le prêtre d'user de ses droits de citoyen et de sa liberté d'électeur.

« Je nie votre droit de faire cette enquête de tendance, et je déclare que j'userai de tous mes droits de citoyen et d'électeur, comme les autres Français.

« M. le Ministre supprime mon traitement parce que j'ai pris une part active à la campagne électorale.

« Il semblait naturel, juste et équitable que cette suppression, qui sera toujours une injustice et un vol, ne dût intervenir du moins qu'après l'enquête.

« Dans ces conditions, comparaître devant la Commission me semble vouloir me prêter à une mauvaise plaisanterie ou me montrer effrayé d'une intrigue ou d'une impudence maçonniques.

« Il ne me convient de prendre aucun de ces rôles.

« Dans ces sentiments, je vous prie, monsieur le Président, d'agréer l'expression de mon plus humble et profond respect.

« F. OLLIVIER, *curé de Lannilis*. »

Pression sur les fermiers. — Candidat du Pape.

M. Treuttel, *percepteur* à Lannilis.

Le témoin a demandé à être entendu. Quoique ne fréquentant pas l'église, il a été dans une réunion au presbytère. Des deux côtés, il y a eu de la pression ; à un fermier, dont le fils était vicaire, on a dit : « Vous voterez pour M. de Blois.»

Dans cette réunion au presbytère, quatre jours avant l'élection, M. Gayraud a attaqué M. de Blois et critiqué les lois scolaire et militaire. Il se déclarait lui-même le candidat du Pape et en chaire, on le disait aussi.

Au moment de la loi nouvelle sur les fabriques, le curé refusait de toucher les rentes de la fabrique parce qu'il fallait délivrer une quittance à souche. Il a dit aussi que l'argent des fabriques engraissait les fonctionnaires.

A Landéda, un vicaire a présenté M. l'abbé Gayraud dans la maison d'un officier de vaisseau en retraite chez qui lui-même n'était pas reçu.

L'abbé Quentel a parcouru la commune de Plouguerneau et les paysans disaient qu'il devait souvent être obligé de faire ferrer ses chevaux.

TREUTTEL.

COMMUNE DE PLOUGUERNEAU.

Historique des élections par un royaliste. — L'abbé Quentel.

MM. Émilien-Marie-Firmin de Poulpiquet; Marie-Joseph de Poulpiquet,
conseiller d'arrondissement, à Plouguerneau.

M. de Poulpiquet père a rédigé deux brochures relatives à l'élection. Ces brochures n'étaient pas destinées à la publicité, mais c'est sur la prière de M. de Blois que je les ai versées à l'enquête.

« Je n'ai encore vu que deux élections, MM. Freppel et d'Hulst, et je n'ai pas encore vu d'élection aussi difficultueuse. Selon moi, si le clergé n'avait pas employé les moyens dont il a usé, M. de Blois passait.

« L'autorité du pape était partout invoquée et on reprochait à M. de Blois de ne pas se soumettre aux instructions pontificales. Le curé de Lannilis l'a dit dans une réunion ici même, à Lannilis.

« J'ai accompagné M. de Blois presque partout dans la circonscription et en général les opérations ont été calmes.

M. de Poulpiquet fils confirme les termes de sa lettre. M. Quentel prétend avoir rendu le bulletin ; il y a en effet été forcé parce qu'il a été poursuivi par une femme qui l'a obligé à rendre ce bulletin de Blois. Mais son intention était évidemment de le prendre, puisqu'il avait fait 400 mètres avec le bulletin dans sa poche.

Deux personnes vont venir en témoigner.

L'abbé Gayraud avait dans chaque commune un représentant. M. Quentel, chez nous, parcourait la commune en sa faveur; mais je n'ai pas entendu les propos qu'il tenait.

Il a cependant demandé à une femme : « Où est votre mari? — Il distribue des billets de Blois. — Le fera-t-il dimanche? — Sans doute. — Votera-t-il pour de Blois? — Oui. — Il ferait mieux de prendre un bulletin de M. de Blois, d'y coller une bande de M. Gayraud, ou mieux encore de se coucher, de se dire malade et de venir me voir dans la semaine, il aura sa récompense. »

M. Quentel s'est tenu toute la journée de l'élection aux abords de la salle de vote, — sa présence influençait évidemment les électeurs.

J'ai la conviction morale que la chaire et le confessionnal firent leur office, mais je n'ai aucun fait précis à citer.

M. de Poulpiquet fils dit : « Nous avons donné à boire, contrairement aux habitudes de la commune, mais M. Gayraud en a fait autant, — je ne puis le certifier, mais je le crois bien.

Nous n'avons pas écrit de lettres de menaces, et la preuve, c'est que plusieurs de nos fermiers ont voté pour M. Gayraud.

Le forgeron qui a été remercié ne travaillait pas suivant notre désir et nous avons pris l'élection comme un simple prétexte. Quant au boulanger, nous avions une rancune datant d'une difficulté de chasse et à l'élection il s'est montré malhonnête comme moyens employés, — ce fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase.

M. de Poulpiquet fils nie absolument qu'il y ait eu menaces de sa part ou pression.

Les abbés Grall et Ollivier sont à la tête du *Courrier du Finistère*, de *l'Étoile de la mer*, dont ils sont propriétaires. Ils les ont achetés il y a deux ans, évidemment en prévision des événements actuels.

L'abbé Ollivier a dit devant moi qu'on reconnaissait un bon catholique à sa soumission aux ordres pontificaux. — Il refusait cette qualité à M. de Blois.

Les paysans sont incapables de juger par eux-mêmes une élection et suivent aveuglément un mot d'ordre. — A Plouguerneau, sans pression, M. de Blois eût eu une grosse majorité.

Godoc, couvreur, que nous avions demandé plusieurs fois pour travailler, ne s'est jamais rendu à notre appel ; — c'est la seule cause qui nous a déterminés à le remercier.

DE POULPIQUET. M. DE POULPIQUET.

Première brochure de M. E. de Poulpiquet. — L'influence cléricale.

A MESSIEURS LES DÉPUTÉS.

L'Élection du 24 janvier dans la 3e circonscription de Brest.

L'élection de l'abbé Gayraud est l'œuvre de deux audacieux ecclésiastiques se sachant en conformité d'idées et de vues avec la majorité de leurs confrères et n'ayant aucun scrupule sur les moyens à employer pour arriver à leurs fins.

Quel est le but de ces nouveaux Réformateurs ? Est-ce le soulagement des malheureux? Est-ce la défense des intérêts religieux ? On voudrait le croire ; mais ceux qui les connaissent bien voient surtout, au fond de leurs agissements, ces principes extra-autoritaires et ce besoin de domination qui les ont animés de tout temps.

L'humilité, la modestie ne sont pas les qualités dominantes du clergé bas-breton. Cependant il devrait bien comprendre que la pratique de ces vertus évangéliques rendrait plus de service à la cause religieuse que son attitude arrogante et son outrecuidance qui deviennent insupportables.

Le clergé vient, contre toute espèce de logique et de justice, de nous donner pour mandataire un étranger qui nous est complètement inconnu. C'est un prêtre, un orateur. Quelle sera son attitude à la Chambre? Nul ne peut le dire. Mais, pour la défense des intérêts religieux, il n'aura certes pas plus d'autorité que ses deux éminents prédécesseurs dont toute la science et l'éloquence n'ont rien pu obtenir de profitable à la religion pendant toute la durée de leur mandat.

Durant toute la campagne électorale, l'abbé Gayraud et ses partisans ont fait servir les instructions pontificales à tous les besoins de leur cause, en déniant le titre de catholique à ceux qui ne s'y conformaient pas strictement.

C'est sur ce thème étrange qu'ils ont exécuté, avec un ensemble parfait, les plus subtiles variations, pour évincer leur adversaire royaliste.

Or, si les encycliques de Léon XIII sont des monuments de sagesse, de prudence et de sagacité, il semble néanmoins qu'en enjoignant aux catholiques français d'accepter de bonne foi, sans arrière-pensée, comme il convient au chrétien, le pouvoir de fait dans la forme où il est établi chez eux, le Souverain pontife a été trop loin. Ses intentions ont été bonnes sans doute, mais il a porté le trouble parmi les catholiques et il laissera l'Église de France en proie à une crise latente dont nous commençons à ressentir les effets, à une sorte de schisme moral dont on n'apercevra la profondeur que plus tard.

Ce n'est certes pas ce qu'a voulu le Pape et s'il s'est trompé, c'est que, du dehors, il est difficile d'apprécier, dans ses complexités et ses nuances, la situation d'un pays comme le nôtre.

En tout cas, ces injonctions n'ayant aucun rapport avec les questions de foi et de dogme sur lesquelles seulement le Pape est réputé infaillible, on ne voit pas bien comment, en ne les observant pas, on pourrait être exclu de la catholicité.

Et puis, au demeurant, qu'est-ce que ce parti royaliste dont les injonctions pontificales ont brisé l'unité et ruiné les espérances?

C'est le parti de ceux qui, en voyant la France se débattre sous l'étreinte des différentes sectes qui, à tour de rôle, battent en brèche ses croyances, dilapident ses ressources, compromettent sa sécurité et la rançonnent sous toutes les formes, espèrent, par un retour à la monarchie, la sauver de la ruine vers laquelle elle s'achemine à grands pas.

Mais, dira-t-on, ce retour est impossible. La grande majorité de la nation n'en veut pas. — C'est vrai, du moins pour le moment. Il nous faut bien convenir que l'avènement de la monarchie ne semble pas proche et que l'on ne voit même pas poindre à notre horizon politique, qui reste terriblement sombre, la moindre lueur, le moindre indice annonçant sa venue. Mais il ne peut être défendu à personne, même par le Pape, d'avoir foi dans le bon sens de la nation qui, se réveillant un jour ou l'autre, pourra la rejeter, lasse d'une expérience de plus d'un quart de siècle, dans les bras d'une monarchie constitutionnelle.

Et c'est cet espoir respectable à tous égards qui soutient les royalistes dans leur foi, car eux aussi veulent le bien du pays, et leurs convictions basées sur des raisonnements et des faits restent inébranlables.

Mais voici que le clergé, avec lequel nous avions toujours jusqu'ici marché d'accord, se sépare brusquement et violemment de nous, impose à notre circonscription un mandataire d'opinions démocratiques avancées, nous jette l'anathème et veut nous exclure du concert catholique, sous le fallacieux prétexte que nous sommes réfractaires aux instructions pontificales.

Eh bien, oui, nous le sommes ; et tous, d'un commun accord, nous répondons à nos adversaires :

Non, messieurs du clergé, vous n'êtes pas sincères, car nous vous supposons trop intelligents pour ne pas savoir que votre argumentation contre nous n'a aucune valeur.

Depuis quelque temps vous vous prépariez à cette lutte que la mort imprévue de Mgr d'Hulst a précipitée, mais que vous vouliez faire éclater aux élections générales prochaines.

En définitive, ce que vous voulez, c'est la domination, la soumission complète à votre joug, et pour arriver à ces fins, vous n'avez pas craint d'apporter le trouble, la division, la bataille dans une circonscription où le parti conservateur et catholique était antérieurement uni.

Méditez ces paroles que vous adresse un publiciste sérieux qui, quoique n'étant pas de la religion, s'est parfaitement rendu compte de la situation pleine de périls que vous venez de créer dans notre petit coin de terre naguère encore si paisible et si tranquille :

« Vous avez coupé le parti catholique en deux tronçons qu'il sera bien difficile de ressouder désormais.

Vous avez trompé et égaré beaucoup de braves gens, à la suite d'une candidature qui

ne répondait nullement à leurs sentiments intimes, mais qui leur faisait illusion par l'habit qu'elle portait et les patronages dont elle se recommandait.

« Vous avez introduit les théories socialistes dans une circonscription qui les ignorait et jeté sur un sol, jusque-là inaccessible, une semence qui germera et qui produira non des socialistes chrétiens, mais des socialistes Jaurès.

« Tel a été le résultat de la campagne menée par M. Gayraud. Le candidat et les inventeurs ont fourni là une triste besogne. »

On peut dire avec certitude que c'est l'influence cléricale qui seule a doté notre circonscription d'un député démocrate, car ceux qui, comme nous, vivent au fond des campagnes savent bien que nos électeurs ruraux sont incapables de rien discerner en fait d'élections. Tout se réduit pour eux à voter d'après les conseils des personnes qui ont leur confiance ou dont, pour des motifs d'intérêt, ils veulent rester les amis.

L'élection du 24 janvier n'est donc nullement le résultat des tendances démocratiques de la région, comme quelques-uns le prétendent, mais bien celui de la lutte entre les conservateurs unis à quelques républicains et le clergé, qui l'a emporté grâce à ses procédés parfois sauvages et révoltants.

Les feuilles cléricales écrites mi-parties en langue bretonne, mi-parties en français, étaient répandues à profusion dans les campagnes où elles entretenaient journellement la discorde et la haine des classes par des insinuations malveillantes contre leurs adversaires.

Eh bien, messieurs du clergé, continuez, si le cœur vous en dit, votre funeste campagne ; mais vous ne semblez pas vous douter du mal que, par ces temps de scepticisme religieux, vous venez de faire à la religion catholique.

Encore un peu de temps et de tout ce que vous avez semé vous ne récolterez que la haine et le mépris des foules aveugles et ingrates agitées par vous. *Encore un certain nombre de catholiques comme vous, et c'en est fait du parti catholique en France.*

Votre seule excuse, si vous pouviez en avoir une, serait dans votre inconscience, car vous n'avez certainement pas mesuré la portée et les conséquences de vos actes.

En tout cas, soyez assurés que votre œuvre néfaste portera ses fruits et que l'écho de nos dissensions, en se répercutant sur la France entière, ajoutera un nouveau ferment de discorde et de haine à tous ceux qui, depuis si longtemps, travaillent nos esprits et divisent nos cœurs.

E. DE POULPIQUET.

Deuxième brochure du même. — Le rôle des abbés Grall et Ollivier.

A MESSIEURS LES DÉPUTÉS.

Histoire véridique de l'élection du 24 janvier dans la 3e circonscription de Brest.

Il vient de se passer d'étranges choses dans cette partie du Finistère qu'on nomme le Léon. Elles marqueront certainement dans les annales du pays et méritent qu'on en conserve la mémoire.

Je vais, en conséquence, essayer d'en retracer les péripéties, en les appréciant comme elles me semblent et sembleront, je crois, devoir l'être à tout observateur réfléchi et impartial.

Deux prélats éminents par leur caractère, leur science et leurs vertus, avaient successivement reçu de tous les conservateurs le mandat représentatif qu'ils conservèrent jusqu'à leur mort.

Le concert des conservateurs et du clergé avait été unanime pour l'élection de Mgr Freppel ; mais, pour l'intelligence complète de ce qui va suivre, je crois utile de faire remarquer qu'à la mort de ce prélat, ce fut le clergé qui, de sa seule autorité, prit l'initiative de la candidature de Mgr d'Hulst et l'imposa aux conservateurs sans les consulter. Ceux-ci

en éprouvèrent un certain dépit, mais accédèrent néanmoins facilement au désir du clergé et Mgr d'Hulst fut élu à une forte majorité.

Lorsqu'au mois d'octobre 1896 ce prélat mourut, quelques membres fort remuants du clergé, en tête desquels les curés de Ploudalmézeau et de Lannilis, MM. les abbés Grall et Ollivier, entreprirent audacieusement de mener seuls toute la campagne électorale.

Sans consulter personne, sans mandat d'aucune sorte, ils proposèrent d'eux-mêmes la candidature législative à plusieurs évêques qui, tous, refusèrent. Restait néanmoins un prélat sur le nom duquel l'accord pouvait se faire entre les conservateurs et le clergé. C'était l'évêque de Montpellier, Mgr de Cabrières, homme d'une droiture à toute épreuve, de noble caractère et de grandes vertus ; mais, aux yeux de plusieurs membres du clergé, qui, depuis longtemps, incline vers la démocratie, ce prélat était entaché de royalisme.

La candidature venait de lui être offerte par deux notables conservateurs du pays, lorsque l'abbé Grall, de sa propre autorité, de son propre mouvement, lui fit connaître qu'il ne serait accepté par le clergé qu'à la condition expresse de renier ses sentiments royalistes et de se rallier à la République.

L'effet produit par cette impertinente proposition sur un homme d'éducation comme Mgr de Cabrières ne se fit pas attendre. Le noble et digne évêque refusa péremptoirement.

De là, grande rumeur dans le clergé dont plusieurs membres doués de bon sens et de clairvoyance se séparèrent des abbés Grall et Ollivier. Le curé de Plouguerneau, homme droit et fort sensé, ne vit d'autre remède à la situation que de proposer de nouveau à Mgr de Cabrières la candidature au siège de Mgr d'Hulst, *sans condition aucune;* mais l'évêque refusa obstinément. Ce fut alors que l'honorable curé de Plouguerneau fit auprès du vénérable prélat une démarche qui le grandit dans l'opinion publique.

Il lui écrivit pour lui présenter les excuses de tous les membres du clergé, qui désapprouvaient l'incartade de l'abbé Grall.

Mais celui-ci, entre temps, n'était pas resté inactif, et voyant que toute candidature épiscopale lui échappait, il se rabattait sur un membre quelconque du clergé et, n'en trouvant pas dans la région un seul ayant quelque chance de réussite, il écrivait à *l'Univers-Monde* pour s'en procurer.

La requête fut promptement entendue, et bientôt une avalanche de candidats s'abattit sur la région comme sur une proie. Je considère comme inutile d'en faire l'énumération, car presque tous s'éclipsèrent après avoir formulé leurs prétentions.

Il ne resta en présence que l'abbé Gayraud et deux personnages fortement excentriques, l'abbé Martin et le docteur Loysel, dont j'aurai un peu plus loin l'occasion de parler.

L'abbé Gayraud était le seul candidat sérieux. Ancien dominicain, docteur en théologie, orateur remarquable, très intelligent et fort instruit, il s'était voué depuis longtemps à l'étude des questions sociales et avait fait dans le Midi de nombreuses conférences ouvrières sur ce sujet. Depuis sa sortie de l'ordre de Saint-Dominique, il habitait Paris et s'intitulait missionnaire apostolique.

Dans le journal où il annonçait sa candidature, il se disait en conformité d'idées avec l'abbé Lemire, député d'Hazebrouck, préconisait l'impôt sur le revenu et certaines réformes dites progressistes sur lesquelles il ne s'expliquait pas ; en un mot, il s'appuyait sur la démocratie.

Son programme déplut de prime abord aux conservateurs dont il froissait les opinions et la foi politique.

Les choses en étaient là, lorsqu'un homme du pays, le comte de Blois, ancien magistrat, voyant la tournure qu'elles prenaient, posa, après bien des hésitations, sa candidature *conditionnelle*, la réponse définitive de Mgr de Cabrières n'étant pas encore connue. Il était le fils du général de ce nom, bien connu dans le monde militaire par ses remarquables ouvrages sur la fortification polygonale et son traité des bombardements. Ce vaillant soldat, qui se trouvait dans le cadre de réserve depuis sept ans quand éclata la guerre de 1870, reprit du service à l'âge de soixante-neuf ans, fit, sans un seul jour de défaillance, toute la

campagne de la Loire et contribua puissamment à la victoire de Coulmiers, comme chef de l'artillerie de l'armée du général d'Aurelles.

M. de Blois était le seul homme en vue dans la région, le seul indiqué aux gens d'ordre et de bon sens. Sa foi de catholique pratiquant, sa science législative, ses connaissances agricoles, les services qu'il rendait journellement aux personnes qui venaient le consulter, son titre de conseiller général, tout, jusqu'à son passé, le recommandait aux suffrages de ses concitoyens.

Jeune substitut, il avait été décoré à l'âge de vingt-six ans pour sa belle conduite en 1869, lors des troubles d'Aubin, où, au péril de la sienne, il sauva la vie de l'ingénieur Tissot que les émeutiers voulaient massacrer.

En 1870, il commanda une compagnie de mobiles pendant toute la durée du siège de Paris ; puis, plus tard, parvenu aux fonctions de procureur de la République, il donna sa démission lors de la promulgation des décrets contre les religieux.

M. de Blois déclara bien haut qu'il ne posait sa candidature qu'à défaut de Mgr de Cabrières dont à aucun prix il ne voulait être le concurrent. Cette déclaration lui valut de la part de l'évêque une lettre écrite en termes fort élevés, dans laquelle celui-ci exprimait son désir de le voir élu à une importante majorité.

Dès que le refus de Mgr de Cabrières fut connu de tout le monde, M. de Blois n'hésita plus et, le 6 janvier, il posa nettement sa candidature dans une réunion privée tenue à Lannilis, et composée d'environ trois cents auditeurs, dont plusieurs républicains. Il y fit sa profession de foi, y exposa son programme conservateur, déclara ses tendances monarchiques et fut acclamé.

Le 13 janvier suivant, à Lannilis, dans une réunion que ses partisans désignent sous le nom de *congrès*, M. l'abbé Gayraud, en présence d'environ quatre cents personnes dont un nombre considérable d'ecclésiastiques, fit sa profession de foi et prononça un remarquable discours.

Sa profession de foi ne contenait que des idées justes et larges. Dans son discours, il reniait le socialisme, mais déclarait vouloir des réformes dans l'ordre économique, dans le budget, dans le suffrage universel ; il préconisait la décentralisation, se disait prêt à combattre à outrance la juiverie et l'agiotage et entendait prendre comme ligne de conduite toutes les instructions contenues dans les encycliques pontificales.

Tout homme impartial ne peut qu'applaudir à ces sentiments et à ces vues. Mais on remarquera que dans tout cela il n'est nullement question des réformes fiscales dont il se disait partisan dans le journal qui annonçait sa candidature ; peut-être l'abbé Gayraud mettait-il en pratique vis-à-vis de lui-même cette abstention prudente que, dans le cours de sa harangue, il semblait reprocher à M. de Blois déclarant timidement, disait-il, ses tendances royalistes.

Quoi qu'il en soit, M. l'abbé Gayraud fut bruyamment déclaré par le congrès seul candidat catholique, M. de Blois ayant évidemment usurpé ce titre, puisqu'il ne se conformait pas aux instructions du Saint-Père, prescrivant aux catholiques d'accepter *de bonne foi, sans arrière-pensée, comme il convient au chrétien, le gouvernement de fait dans la forme où il est établi dans notre pays.*

Et voilà où nous en sommes aujourd'hui entre catholiques dans notre bon pays de France.

Si l'on s'en rapporte à la biographie de l'abbé Gayraud, publiée dans le *Courrier* du 16 janvier, on reste convaincu de son grand talent oratoire, de sa grande intelligence et de son érudition théologique. Mais ces qualités et ces facultés constituent bien plus le missionnaire apostolique que le mandataire d'une circonscription qui veut être représentée par un des siens connaissant ses aspirations et ses besoins.

Dans ce dernier rapport, on conviendra que M. de Blois, dont la science administrative et juridique est bien connue, devait l'emporter, dans l'esprit des gens sensés et pratiques, sur un adversaire qui pouvait aussi sans doute la posséder, mais n'avait pas fait ses preuves.

Les deux candidats sont maintenant en présence et nous allons les suivre dans la lutte pendant qu'ils poursuivent leur conférence dans les principaux centres de la région : Saint-Renan, Lesneven et Ploudalmézeau.

Le 14 janvier, M. l'abbé Gayraud écrivit à M. de Blois la lettre suivante :

« Monsieur le Comte,

« La réunion électorale de plus de cinq cents délégués de la troisième circonscription de Brest, tenue hier à Lannilis sous la présidence de M. Fortin, m'a fait l'honneur de me choisir pour être le candidat catholique sans épithète au siège vacant par la mort de Mgr d'Hultz.

« En cette qualité, j'ai l'honneur de vous inviter à une réunion électorale publique que je tiendrai à Saint-Renan, le 16 ; à Ploudalmézeau, le dimanche 17 ; à Lesneven, le 18.

« Les électeurs seront heureux, soyez-en sûr, de nous entendre exposer successivement nos programmes.

« Je suis, Monsieur le Comte, votre respectueux serviteur en Jésus-Christ.

« Abbé GAYRAUD, *missionnaire apostolique.* »

C'était un piège, car l'abbé Gayraud, rompu de longue date aux joutes oratoires et contradictoires et soutenu par un nombreux clergé savait fort bien que toutes les chances de réussite étaient pour lui.

M. de Blois s'en rendit compte immédiatement et répondit par la très digne et très judicieuse lettre que voici :

Kerascoët, le 15 janvier 1897.

« Monsieur l'Abbé,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre en date d'hier et de vous informer que je suis opposé à toute discussion contradictoire.

« Je ne vois aucune raison de surexciter le corps électoral, il est, au contraire, fort désirable qu'il se prononce froidement pour l'un ou l'autre de nos programmes. Il y a donc avantage à ce que nous les développions successivement et posément.

« J'ajoute que je regretterais toute riposte qui, sous l'aiguillon de la contradiction, pourrait paraître un peu vive, je veux ne jamais me départir du respect que j'ai toujours eu pour la robe que vous portez.

« Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« de BLOIS. »

Les deux conférences eurent lieu à Saint-Renan le 10 janvier, celle de M. de Blois, privée, à midi, celle de l'abbé Gayraud, publique, à deux heures. Elles réunirent à peu près le même nombre d'auditeurs et furent très calmes. Toutefois, à la sortie de celle de l'abbé Gayraud, il se produisit une scène fort comique provoquée par les candidats abbé Martin et docteur Loysel tous deux adversaires déclarés de l'abbé Gayraud.

Au moment où celui-ci, sa conférence achevée, se retirait, l'abbé Martin agitant un drapeau tricolore s'élança à la tribune avec le docteur Loysel et tous deux, assis côte à côte, parlant tantôt l'un après l'autre, tantôt à la fois au milieu des rires et des huées d'une centaine d'assistants debout sur les banquettes, se mirent à dénigrer l'abbé Gayraud absent, puis finirent par s'embrasser aux applaudissements de l'assistance.

Les conférences des deux candidats se poursuivirent à Lesneven et à Ploudalmézeau, avec des succès divers de part et d'autre. Mais celle de Lesneven fut pour M. de Blois la plus importante. Il y fut chaudement acclamé par près d'un millier d'auditeurs.

Cependant le jour du scrutin approchait sans qu'il fût possible aux plus clairvoyants de se prononcer sur les chances de réussite de l'un ou de l'autre candidat.

Le dernier l'emporta à une majorité de 1.300 voix, malgré l'appoint de l'élément républicain qui, pour se soustraire à l'influence cléricale, vota pour son concurrent.

Toutefois, du triomphe du candidat radical, il ne faudrait pas inférer que les sentiments intimes des populations rurales inclinaient vers ses tendances. En le faisant, on se tromperait grandement, car ces populations, incapables de rien discerner en fait d'élections, ont tout simplement obéi aux injonctions du clergé et rien de plus.

Voilà le fait en lui-même, le fait brutal, qui reste acquis à tout observateur réfléchi et se comprend facilement.

Maintenant si l'on veut se rendre compte des motifs qui ont poussé le clergé à aller chercher au loin pour mandataire un confrère éloquent et démocrate, cela devient plus compliqué, car ces motifs, qui dérivent de son état d'esprit actuel, sont multiples et complexes.

Or, l'esprit qui anime, en ce moment, le clergé du Finistère peut être considéré comme le produit des quatre facteurs suivants qui sont : 1° son extraction ou origine; 2° son genre de vie; 3° la nécessité où il se trouve de ne pas laisser péricliter les intérêts religieux; 4° son besoin de domination absolue et exclusive.

Disons de suite que si le clergé a été chercher au loin un candidat ecclésiastique selon ses vues, c'est que, dans le pays, il n'a pu en trouver un seul qui fût de force à affronter la tribune parlementaire, puis passons à l'examen successif des quatre facteurs qui, selon nous, ont produit l'esprit actuel du clergé.

1° *Son extraction ou origine.*

Issus presque tous de la classe agricole, nos prêtres ne reçoivent ni éducation, ni notions de savoir-vivre. De là résulte cette vulgarité d'instincts et d'allures dont ils font preuve à tout instant. De plus, en dépit de leur foi et de leur piété, beaucoup d'entre eux subissent cette loi commune qui nous porte à envier le sort des plus favorisés, des plus heureux que nous.

2° *Le genre de vie.*

Nos prêtres vivent entre eux et la plupart n'ont aucune idée du monde ambiant. Dans cette atmosphère étroite et sans horizon, leurs idées exclusivement nourries de quelques bribes théologiques, résidu de ce qu'ils ont appris jadis dans les séminaires, deviennent fixes et tournent à l'intolérance.

3° *La nécessité de ne pas laisser péricliter les intérêts religieux.*

Cette nécessité se comprend sans commentaires, car notre clergé possède une foi vive et sincère et la religion constitue sa seule raison d'être.

4° *Le besoin de domination absolue et exclusive sur les populations rurales.*

Toute la force du clergé lui vient de la puissance qu'il exerce sur les populations rurales imbues d'une foi naïve et irraisonnée. Il le sait bien et cherche, par tous les moyens dont il dispose, à entretenir cette foi dans toute sa pureté et sa naïveté, car il comprend que, si la moindre atteinte lui était portée, son influence sur les masses diminuerait d'autant.

C'est par les missions et les retraites fréquentes auxquelles il convie les populations que le clergé agit le plus efficacement sur les esprits et sur les cœurs.

Certes, si ces exercices religieux étaient bien compris, ils auraient sur les masses une influence salutaire; mais ils servent surtout à rendre plus intense la domination cléricale et à entretenir l'esprit de corps ecclésiastique par la réunion considérable des prêtres qui s'y rendent, y vivent en commun et y traitent ensemble de leurs vues et de leurs aspirations.

Pendant ces missions, des tableaux grossiers représentant sous divers aspects, tantôt des peines infernales, tantôt les béatitudes des âmes fidèles, sont exhibés, par des prêtres, aux yeux des assistants ébahis qu'ils terrorisent et captivent tour à tour.

L'effet produit sur ces imaginations simples et naïves est parfois tellement fort que la folie religieuse s'en empare, et on pourrait citer, dans le pays, nombre de personnes qui

en sont devenues victimes, après avoir entendu les paroles imagées et enflammées de certains prédicateurs du cru.

Tels sont les principaux moyens employés par le clergé pour conserver sa puissance et l'on voit que si, au point de vue religieux, ils semblent mal compris, il n'en est pas de même au point de vue de l'influence cléricale.

De cet exposé, il résulte clairement que c'est l'obéissance passive des populations à toutes les injonctions du clergé qui a donné à celui-ci cette confiance en lui-même et cet esprit de domination qui sont ses caractéristiques particulières, et l'on comprendra maintenant l'animosité qu'il nourrit contre ceux qui se soustraient à ses prescriptions parfois intolérables ou cherchent à y soustraire les autres.

Or, il y a, de par le monde, en dehors des classes rurales, pas mal de gens qui, quoique religieux, subissent difficilement les caprices cléricaux et contrebalancent souvent par la leur l'influence du clergé. On les rencontre généralement dans la classe aisée ou riche qu'une éducation et une instruction plus soignées met à même de juger de toutes choses avec une certaine clairvoyance, une certaine justesse.

Eh bien ! c'est précisément contre cette classe, contre son influence qui lui porte ombrage que le clergé, réunissant toutes ses forces vives, et sans s'arrêter au choix des moyens, vient de partir en guerre ouverte.

Depuis quelques années, il cherchait l'occasion de s'y lancer et lorsqu'elle s'est présentée il l'a saisie avec une ardeur sans pareille.

Ce qu'il veut, c'est, en s'appuyant sur les masses inconscientes entraînées par lui, annihiler, abattre tout ce qui peut nuire à son omnipotence.

Il espère y arriver par les moyens énumérés ci-dessus, mais lui-même est inconscient et toutes ses menées n'engendreront par la suite que le scepticisme religieux et les tendances socialistes dont il aura répandu la semence sur les populations rurales.

On a prétendu que le mouvement d'opinion qui vient de se produire avec tant d'intensité dans le clergé du Léon était l'œuvre de la Curie romaine. C'est peu probable, car en se reportant à ce qui a été dit plus haut de l'esprit du clergé du Finistère, on comprendra que les injonctions de la cour de Rome n'étaient pas nécessaires pour le pousser dans la voie qu'il a suivie de lui-même. Si donc il s'est appuyé sur les encycliques pontificales, ce n'est que parce qu'il y trouvait aide et profit. Il est certain toutefois que le mouvement, une fois déclaré, a été favorisé par la Curie romaine.

Maintenant pour clore cette petite étude que nous venons de faire de l'esprit et des menées du clergé du Léon, nous dirons quelques mots des principaux instigateurs de la dernière campagne électorale, des curés de Lannilis et de Ploudalmézeau.

Le premier est le type du vieux bonze à crâne dénudé et piriforme. Ancien supérieur du grand séminaire de Quimper, il a conservé sur les nombreux prêtres jadis confiés à sa direction un grand ascendant moral.

C'est un agité se mêlant, s'occupant de tout et dont le cerveau toujours en travail s'ingénie constamment à chercher des aliments à son activité fébrile; au demeurant, bon prêtre et pas méchant homme.

Le second est un ancien professeur de rhétorique d'un aspect sombre et rêveur dont le physique et les agissements violents ne révèlent rien moins que la douceur et la bonté. C'est là tout ce que nous pouvons en dire.

Nous avions naguère pour mandataire législatif un éminent prélat remarquable par son érudition, son éloquence et ses vertus, ainsi que par son éducation, son caractère et ses sentiments élevés. C'était en outre un saint dans toute l'acception du mot. Il avait entièrement dépensé son bien pour l'établissement d'œuvres pies et le soulagement de toutes les infortunes et c'est bien de lui qu'on peut dire : *transiit benefaciendo*. Il faisait honneur à la représentation nationale et il fallait que la considération dont il jouissait près de ses collègues fût grande pour que tous, sans exception, aient donné à sa mémoire les plus touchants témoignages de sympathie et de regrets.

Et c'est la candidature de ce vénéré prélat que, s'il avait vécu, les agitateurs précités

s'apprêtaient à combattre aux élections générales prochaines, et c'est lui qu'ils viennent de remplacer par une sorte de bohème ecclésiastique dont, circonstance aggravante, le passé ténébreux leur était connu ; de sorte qu'ils n'ont même pas pour excuse le bénéfice de la surprise !

Eh bien ! qu'en dites-vous, messieurs du clergé ? de Mgr d'Hultz à l'abbé Gayraud, la chute que vous venez d'infliger à notre représentation régionale est-elle assez profonde ?

Si c'est pour arriver à un pareil résultat que vous avez versé des flots d'encre et que, dans votre *Courrier* et votre *Étoile de la Mer*, vous nous avez attaqués *unguibus et rostro*, franchement, cela n'en valait pas la peine.

Nous ne sommes pas méchants, mais après ce qui s'est passé, il nous est impossible de vous laisser jouir en paix de votre inqualifiable victoire. Il faudrait pour cela n'avoir pas de sang dans les veines.

E. de P.
Officier supérieur, en retraite.

Réponse de l'abbé Quentel.

M. Quentel, *vicaire* à Plouguerneau.

Déclare vouloir lire sa déposition et ne pas répondre aux questions qui lui seraient posées par le président de la Commission, quelles que soient ces questions.

Il indique que la protestation signée Loaëc est de l'écriture de M. Jourville, vicaire à Plouguerneau.

Le président fait remarquer au témoin, à propos d'une phrase de sa déposition, que la Commission fait partout preuve de la plus grande impartialité et qu'il ne lui reconnaît pas le droit de lui attribuer un parti pris d'invalidation.

Le témoin ne veut pas répondre à la question du président : « Avez-vous dit en chaire que M. de Blois n'était pas un bon catholique ? »

Il refuse également de s'expliquer sur la question des bons à boire à laquelle il a fait allusion dans sa déposition écrite.

Le témoin dit que le président n'est autorisé par aucune phrase de sa déposition à témoigner qu'il doute de l'impartialité de la Commission d'enquête.

V. QUENTEL,
vicaire à Plouguerneau.

Déposition de l'abbé Quentel.

« Le clergé de Plouguerneau n'a pas dit en chaire un seul mot qui tendît à faire voter pour un candidat plutôt que pour un autre. Il a seulement rappelé l'obligation qui existe pour chacun de voter en conscience et selon Dieu, et de se garder de vendre sa conscience et son âme pour quelques verres d'eau-de-vie. S'il y a eu, à Plouguerneau, pression, corruption électorale, intimidation des consciences, ce n'a pas été de la part des partisans de l'abbé Gayraud, mais de la part des partisans de M. de Blois.

« Les partisans de M. Gayraud n'ont pas payé un seul petit verre, pas un seul. Les partisans de M. de Blois, pendant toute la journée du 24 janvier, ont donné à boire à discrétion dans trois auberges qu'ils avaient louées ; on y donnait à boire une mauvaise eau-de-vie à tout électeur qui s'y présentait, muni ou non de bons ; ces bons pour boire étaient distribués aux électeurs avec une générosité qui ne comptait pas.

« Cette corruption électorale par la boisson est, dans le cas, d'autant moins excusable que

jamais, de mémoire d'homme, elle n'a été employée publiquement par aucun parti à Plouguerneau. Les partisans de M. de Blois ont posé là, le 24 janvier, un antécédent fâcheux.

« Par paroles, par lettres, par visites à domicile, les nobles de Plouguerneau et d'ailleurs ont influé, autant qu'ils ont pu, sur tous les électeurs en général, mais surtout sur leurs fermiers, les parents de leurs fermiers et sur leurs ouvriers, pour les porter à voter pour M. de Blois. C'était un régime de terreur qui pesait sur nos paysans, généralement pauvres et timides.

« Le clergé, pauvre aussi, n'avait pas lieu d'employer cette sorte de pression, et il n'a eu recours à aucune espèce d'intimidation ni menaces.

« Cependant, comme cela devait être, les électeurs catholiques de Plouguerneau ont voté en masse pour M. l'abbé Gayraud, de même qu'ils avaient voté pour Mgr Freppel et pour Mgr d'Hulst.

« Comme Mgr Freppel et Mgr d'Hulst, M. Gayraud n'avait-il pas aussi pour appuyer sa candidature, non pas seulement le clergé, mais tous les membres du Conseil municipal de Plouguerneau sans exception ?

« Par les moyens de pression et corruption inouïes qu'ils ont employés à Plouguerneau et dans toute la troisième circonscription, les partisans de M. de Blois ont certainement détourné un grand nombre de voix de M. Gayraud ; mais ont-ils gagné dans l'estime et dans la considération publiques ? D'après le sentiment commun ici, au cas, fort probable, où l'élection de M. Gayraud serait invalidée, il serait certainement réélu avec une plus forte majorité dans toute la troisième circonscription et à Plouguerneau en particulier.

J. QUENTEL,
« *Vicaire à Plouguerneau* ».

Réponse aux trois déclarations du rapport de M. Isambert, relatives à l'abbé Quentel.

« M. Quentel, vicaire à Plouguerneau, tient à relever une première erreur, à lui relative, du rapport de M. Isambert. Ce n'est pas pendant huit jours qu'il a fait de la propagande pour M. Gayraud, mais pendant treize jours. Cette correction faite, il reconnaît volontiers la justesse des deux premières déclarations qui sont faites à son sujet : 1° Oui, pendant treize jours, il a parcouru la paroisse, entrant dans les maisons, et pressant de voter pour l'abbé Gayraud ; 2° Oui, le 24 janvier, pendant presque toute la journée, il s'est tenu non loin de la salle du vote.

« Ces sortes d'agissements sont légitimes de la part de toutes les autres catégories de citoyens : où est le texte de loi qui en fasse un délit pour le prêtre ?

« En dehors de son ministère religieux, le prêtre n'est-il pas libre, comme tout citoyen français, d'exhorter à voter pour le candidat de son choix ? A M. le comte de Blois il a préféré l'abbé Gayraud. M. Quentel a conscience de n'avoir en rien outrepassé ses droits, il a seulement essayé de remplir un devoir qui intéressait la religion et l'Église catholique.

« Joseph QUENTEL, *Vicaire à Plouguerneau* ».

Autre réponse à la troisième déclaration de M. de Poulpiquet, relative à M. l'abbé Quentel vicaire à Plouguerneau.

« Jean-Marie Gallion et sa femme Marie Breton, demeurant au village de Perros en Plouguerneau, font, devant témoins, les déclarations suivantes :

« Les habitants de Plouguerneau » qui, le soir du 23 janvier, sont allés dénoncer l'abbé Quentel à M. de Poulpiquet, n'étaient autres qu'Hippolyte Gallion, leur fils, et Marie-Jeanne

Gourvennec, leur belle-fille. Ces deux dénonciateurs ont dit tout haut qu'ils n'ont dénoncé l'abbé Quentel que par esprit de vengeance et pour motif particulier de rancune personnelle. Ce qu'ils ont imputé à M. Quentel, c'est d'avoir, au soir du 23 janvier, saisi un bulletin de Blois chez Jean-Marie Gaillon, leur père et beau-père.

« Jean-Marie Gallion, Hippolyte Gaillon et Marie-Jeanne Gourvennec ont été invités à se rendre chez M. de Poulpiquet, le 18 ou 19 courant, accompagnés de deux témoins, à l'effet de déposer contre M. Quentel.

« Jean-Marie Gaillon a refusé de se rendre à cette convocation, ayant déjà parlé et déposé devant témoins en faveur de M. Quentel. Le fils et la belle-fille de Jean-Marie Gaillon sont allés trouver M. de Poulpiquet, mais ils y sont allés sans les deux témoins ; ils y sont allés non plus, cette fois, pour charger M. Quentel, mais pour témoigner en sa faveur et pour déclarer que le rapport qu'ils avaient fait contre lui, au soir du 23 janvier, était erroné et faux.

« Que devient, alors, la déclaration troisième du rapport de M, Isambert concernant M. Quentel ? Cette déclaration, suffisamment démontrée déjà fausse et mensongère par la contre-protestation précédente, est radicalement détruite par les présentes déclarations de l'intéressé lui-même, Jean-Marie Gaillon et de sa femme Marie Breton.

« M. Quentel défie M. de Poulpiquet, conseiller d'arrondissement, de prouver qu'il ait saisi ou emporté un seul bulletin de Blois de quelque maison de Plouguerneau.

« A l'appui de la présente contre-protestation, ont signé à part Jean-Marie Gaillon et sa femme Marie Breton, qui déclarent ne savoir signer.

23 mars 1897. (Rayé huit mots nuls.)

BERTHOULOUX, Jean GUÉGUEN,
Jean BOSSARD, LE VEN (Charles).

électeurs à Plouguerneau,

J. QUENTEL, *vicaire à Plouguerneau.*

« Vu pour la légalisation des signatures de MM. Berthouloux, Guéguen, Bossard, Le Ven et Quentel, apposées ci-dessus.

En mairie à Plouguerneau, le 24 mars 1897.

« Pour le maire absent,

« *L'adjoint délégué :* J.-M. LOAEC. »

Réponse à la troisième déclaration de M. Poulpiquet relative à M. Quentel, vicaire à Plouguerneau.

« M. Quentel, vicaire à Plouguerneau, dément formellement la troisième déclaration de M. Poulpiquet. M. Quentel n'a pas « saisi des bulletins au nom de M. de Blois; » il n'en a même pas saisi un seul.

« Dans une seule maison de Plouguerneau, chez Jean-Marie Gallion, au village de Perros, le samedi 23 janvier, vers quatre heures du soir, il a demandé un bulletin de Blois, qui lui a été donné tout de suite par la femme Gallion en l'absence de son mari : il ne l'a pris qu'après l'autorisation expresse et réitérée de la femme Gallion. Une demi-heure après, comme la femme Gallion, craignant des reproches de la part de son mari, redemandait le bulletin de Blois à M. Quentel, celui-ci s'est empressé de le lui rendre, et cela devant plusieurs témoins, entre autres Jean Roudaut, conseiller municipal de Plouguerneau.

« L'exposé de ce fait est reconnu fidèle par le témoignage de Jean-Marie Gallion lui-même et par les témoignages de sa femme et de sa fille.

« C'est, cependant, de cette unique fait que deux voisins de Jean Gallion ont pris prétexte pour aller faire à M. de Poulpiquet un rapport absolument faux et mensonger.

« Jean-Marie Gallion, voulant élever son honneur d'électeur chrétien au-dessus de tout soupçon, tient à déclarer qu'il a voté pour l'abbé Gayraud ; et M. Quentel nie formellement, encore une fois, qu'il ait saisi ou emporté un seul bulletin de Blois de quelque maison de Plouguerneau.

« A l'appui de la présente contre-protestation ont signé, Jean-Marie Gallion déclarant ne savoir signer, 18 Mars 1897.

« Joseph Quentel, vicaire à Plouguerneau.

Jean GUÉGUEN, Charles LE VEN
Entrepreneur à Plouguerneau. Forgeron à Plouguerneau.

Jean BOSSARD, Jean ROUDAUT,
Comte Plouguerneau, Conseiller.

« Vu pour la légalisation des signatures de MM. Quentel, Guéguen, Le Ven, Bossard et Roudaut, apposées ci-dessus.

« En mairie à Plouguerneau, le 24 Mars 1897.

« Pour le maire, absent,
« L'adjoint délégué
« J.-M. LOAEC. »

Lettre de M. Quentel.

Plouguerneau, 27 mars.

« Monsieur le Député,

« Mercredi dernier, à Lannilis, j'ai eu l'honneur de remettre à la Commission d'enquête parlementaire quatre pièces séparées : 1° une protestation, indiquant d'une manière générale, les moyens de corruption et pression employés par les partisans de M. de Blois, à l'occasion de l'élection législative du 24 janvier; 2° une *réponse* aux deux premières déclarations, à moi relatives, du rapport de M. Isambert ; 3° une *première réponse à la troisième déclaration* de M. de Poulpiquet, relative à moi-même; 4° une *autre réponse* à cette même troisième déclaration. Ces deux dernières pièces sont signées de plusieurs témoins et légalisées.

« Conformément à mon désir et à l'assurance qui m'en a été donnée par Messieurs les membres de la Commission d'enquête, je voudrais bien que ces quatre pièces paraissent mot pour mot dans le rapport général de la Commission d'enquête, en exceptant les mots qui sont évidemment rayés.

« L'imputation qui m'est faite par M. de Poulpiquet, d'*avoir dit en chaire* que M. de Blois n'est pas un bon catholique existe-t-elle réellement? Elle est vraiment surprenante, tant elle est, ici, évidemment contraire à la vérité. Toute la paroisse de Plouguerneau serait avec moi pour protester contre la fausseté de cette allégation. Dans les premiers jours, j'aurai l'honneur de vous adresser, à l'occasion de cette imputation, une contre-protestation légalisée que vous voudrez consigner au rapport général de la Commission d'enquête. Auriez-vous l'obligeance, Monsieur le Député, de me signaler les autres imputations qui peuvent m'être faites encore, afin que je vous adresse les contre-protestations requises, s'il y a lieu. J'ose vous demander ce service qui peut intéresser mon honneur de prêtre, et je vous en remercie cordialement d'avance.

« Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de mon profond respect.

« Joseph QUENTEL,
« *Vicaire à Plouguerneau.* »

Déposition sur le fait de l'abbé Quentel.

MM. Hippolyte Gallion, *pêcheur ;* **Marie Breton, femme Gallion**, *sa mère ;* **Marie-Jeanne Gourvennec**, *sa belle-sœur* ; **Marie-Yvonne Calvès, Médu-Marie Gallion**, à Plouguerneau.

Mme Marie Breton a donné de bonne volonté un bulletin de Blois à M. Quentel, mais il le lui a remis ensuite. « Il était sorti avec ce billet qu'il a conservé un quart d'heure et qu'il ne m'a remis que sur ma réclamation — je craignais d'être blâmée par mon mari — il n'a d'ailleurs fait aucune difficulté. »

C'est Gallion et Mme Gourvennec qui ont été prévenir M. de Poulpiquet que M. Quentel était venu chercher ce billet de Blois. Ils n'ont jamais fait de déclaration contraire à celle qu'ils font à la Commission.

M. Quentel est venu chez Mme Calvès, mais il était mécontent parce que son mari distribuait des bulletins avec M. de Poulpiquet pour M. de Blois.

M. Gallion n'a pas vu M. Quentel — il était absent — mais il sait qu'il est venu chez lui et a emporté son billet de Blois.

Mme Gourvennec et Hippolyte Gallion ont été invités à aller chez M. de Poulpiquet, ils se sont rendus à l'invitation et ont rendu compte de la visite de M. Quentel.

J. BODINÈS, *interprète.* GALLION.

(Quatre croix.)

M. François Jaffrès, *maréchal ferrant ;* **Louis Godoc**, *couvreur* ; **Abjean**, *boulanger*, à Plouguerneau.

Les témoins déclarent que la protestation qu'ils ont signée a été écrite par M. Gourville, vicaire.

M. André Abjean lit la déposition ci-jointe (Voir ci-dessous).

Le témoin n'a été nullement menacé par M. de Poulpiquet.

M. Godoc a été remercié, mais il ignore la raison.

M. Jaffrès fait la même déclaration.

AI. ABJEAN. L. GODOC.

JAFFRÈS.

Protestation des sus-nommés.

« *Ingérence cléricale.*

« Pour ma part, je n'ai entendu aucun des prêtres de Plouguerneau prêcher ni forcer qui que ce soit au sujet des élections du 24 janvier dernier 1897.

« Quant à M. Quentel vicaire, qu'on blâme d'être resté en face de la porte de la cour sur laquelle se trouvait la salle du vote, il me semble bien qu'étant électeur il avait le droit d'aller et venir et même de séjourner, puisque M. de Poulpiquet, conseiller d'arrondissement, n'avait quitté ces lieux du matin au soir ; et il me semble bien qu'un conseiller d'arrondissement doit avoir plus d'influence sur les électeurs qu'un simple vicaire d'une commune si importante.

« M. Quentel est encore blâmé d'avoir été dans différentes maisons avant l'élection ; comme je l'ai dit précédemment, il devait avoir bien le droit, comme l'a tout électeur, de dire de voter pour son préféré, sans toutefois calomnier le concurrent ; mais ici, à Plouguerneau, il y a eu un virement de bord ; les mademoiselles de Mérey, qui ne sont pas naturellement comprises sur la liste des électeurs, ont couru une grande partie des maisons de Plouguerneau, faisant la propagande électorale, et en surplus calomniant M. l'abbé Gayraud, pour tâcher d'obtenir plus de voix pour leur candidat.

« En surplus, pour le 24 janvier, jour mémorable, MM. de Poulpiquet et de Mérey avaient loué trois débits au bourg de Plouguerneau, pour donner à boire aux électeurs ; ainsi avant neuf heures du matin on commençait à se quereller à force de libations, et ce n'est qu'après quelques reproches, que ces messieurs ont fait cesser de donner à boire à volonté ; durant le reste de la journée on ne donnait à boire que sur la présentation d'un billet initié, mais alors on pouvait recommencer de plus belle.

« Ensuite, j'ai entendu une personne crier : « Vive le roi ! et les curés en bas ! » Cette personne que je connais très bien, ne sait ni lire ni écrire, ni même un mot de français ; ainsi il a fallu lui apprendre cette phrase par cœur, pour pouvoir la répéter à différentes reprises.

« Depuis l'élection, MM. de Poulpiquet n'ont cessé de se venger ; ici, à Plouguerneau, ils ont quitté des maisons de commerce, changé d'ouvriers et ce, parce qu'ils se doutent que ces personnes n'ont pas voté pour M. de Blois ; et il me semble bien qu'on n'avait nullement besoin d'aller trouver ces messieurs pour leur montrer son bulletin.

« En outre, MM. de Poulpiquet, en passant dans les maisons avant l'élection, faisaient croire que M. le maire et M. le curé de la commune étaient d'accord avec eux ; en plus, ils calomniaient M. Gayraud, et tout cela n'avait de vrai but que de recueillir plus de suffrages ; et les 400 et quelques voix qu'ils ont obtenues pour leur candidat, sur 1.220 votants, ne sont dues, au moins pour le plus grand nombre, qu'à force de donner de l'eau-de-vie ; M. Jaurès disait à la Chambre : « Les royalistes avaient donc toujours la bouteille en mains ? » Ici, à Plouguerneau, ils n'avaient pas précisément la bouteille en mains, mais ils avaient des billets qui faisaient donner à boire à discrétion.

« Les partisans de Gayraud, au contraire, n'ont pas payé un seul petit verre, ne voulant pas acheter des voix d'une si vilaine façon.

« A. ABJEAN, à Plouguerneau. »

MM. François Abjean, *adjoint au maire*, **Yves Abjean, Roudaut Charles, Bleunven Jacques, Gabriel Nicolas, Jean-Louis Abjean, Jean Cabou, Abjean François II**, *cultivateur* à Plouguerneau.

M. François Abjean donne lecture de la déposition ci-jointe, que confirment les autres témoins.

Yves Abjean lit la déclaration ci-jointe. (Voir ci-dessous.)

Les témoins reconnaissent que M. Quentel a visité les environs, mais il n'a pas parlé de l'élection en chaire. Il distribuait le journal *le Courrier du Finistère*, mais il disait simplement : « Votez en conscience. »

M. Roudaut Charles lit la déposition ci-jointe. (Voir ci-dessous.)

Il ajoute que les adversaires de Gayraud lui reprochaient d'entretenir une femme.

M. Abjean Jean-Louis a été frappé par un cadre de la marine, partisan de M. de Blois après le dépouillement du scrutin. Plusieurs des autres témoins assistaient au fait. « Je ne m'étais pourtant livré à aucune manifestation. »

M. Bleunven déclare que son pupille a été également frappé. Des partisans de M. de Blois criaient : « Vive de Blois ! » Il a ouvert la bouche, mais il n'a eu que le temps de crier : « Vive... » une giffle lui a fermé la bouche.

François ABJEAN, Yves ABJEAN,
Nicolas GABRIEL, François ABJEAN,
Louis-Jean ABJEAN, Jean CABON,
Charles ROUDAUT, Jacques BLEUNVEN.

Déclaration de M. François Abjean.

Protestation.

« 1° Les prêtres de Plouguerneau n'ont pas parlé en chaire en faveur d'aucun des candidats.

« 2° Les partisans de M. de Blois donnaient à boire à discrétion dans trois auberges du bourg qu'ils avaient louées.

« Les partisans de M. Gayraud n'ont pas voulu user de ce moyen de corruption.

« 3° Les amis de M. de Blois ont exercé une pression inouïe sur leurs fermiers et parents de leurs fermiers en vue d'obtenir leurs voix pour leur candidat.

« Il y a jusqu'aux demoiselles de Mérey qui allaient chez leurs fermiers pour quêter des voix pour M. de Blois.

« 4° J'ai vu une lettre anonyme adressée à Abjean (André) où il était dit qu'on s'étonnait que nous fussions partisans de M. Gayraud parce que nous tenions un commerce d'engrais, etc. Cette lettre venait évidemment de la part des amis de M. de Blois, voulant certainement nous influencer.

« F.-M. ABJEAN, *adjoint au maire de Plouguerneau.* »

« Je dépose ainsi qu'il suit ma connaissance concernant l'élection de M. l'abbé Gayraud :

« Le clergé de Plouguerneau n'a pas dit un mot à l'église pour exhorter à voter pour M. Gayraud, il a dit seulement de voter en conscience et selon Dieu, et de ne pas vendre sa voix et sa conscience pour de l'eau-de-vie.

« Les partisans de M. Gayraud n'ont pas payé un seul verre de boisson.

« Les partisans de M. de Blois ont donné à discrétion à tout le monde ; il suffisait de se présenter dans l'une des trois auberges qu'ils avaient louées pour la circonstance. On donnait à boire sur demande ou sur présentation de bons qui étaient distribués en abondance. Les plus vieux d'ici affirment que jamais ils n'avaient vu autant d'hommes soûls à Plouguerneau.

« Par paroles, par visites faites à domicile, les partisans de M. de Blois ont fait autant de pression qu'ils ont eue sur leurs fermiers pour les forcer à voter pour M. de Blois. C'était une vraie terreur, exercée même aussi sur la plupart de leur connaissance.

« On dit que les fermiers des nobles avaient reçu cinq francs pour être distributeurs de billets Blois le 24 janvier. Les distributeurs des billets Gayraud n'ont pas été salariés.

« Je connais des électeurs fermiers de nobles qui disaient qu'on leur avait annoncé leur expulsion, parce qu'ils tenaient pour M. Gayraud.

« Les partisans de M. de Blois ont fait leur campagne électorale dans la commune en débitant, en faisant lire des calomnies contre l'abbé Gayraud. Même des demoiselles ont un peu parcouru certains voisinages.

« Les partisans de M. Gayraud n'ont rien dit contre l'honorabilité de M. de Blois.

« Je crois que l'invention burlesque de Mgr Georges n'a été faite par les nobles que pour enlever des voix à M. Gayraud. On peut évaluer à une centaine au moins les voix qui ont été détournées à Plouguerneau de l'abbé Gayraud par ces divers moyens.

Yves ABJEAN, Nicolas GABRIEL.

Le 24 mars 1897.

« Le Gouvernement n'a jamais patronné l'abbé Gayraud. En cas d'invalidation, ce dernier aura une plus grande majorité.

« Yves ABJEAN.

« Le 24 mars 1897. »

Déclaration de M. Roudaut. — Libations

Déclarations sur l'enquête.

« 1° Je déclare qu'il y avait trois auberges dans lesquelles on a donné de l'eau-de-vie à discrétion, le jour de l'élection, au nom des de Poulpiquet et avoir vu trois ou quatre hommes se rouler à terre à la fois en descendant de l'auberge. A Plouguerneau on n'a jamais vu tant d'hommes complètement ivres.

« 2° Je signale la distribution des bulletins à domicile, faites par les nobles et leurs journaliers, chez tous leurs fermiers et voisins et chez tous ceux qui sont sous leur domination, les menaçant d'être délogés s'ils ne votaient pas pour M. de Blois, même les demoiselles de Mérey étaient en marche et ont beaucoup menacé le monde.

« 3° J'atteste avoir vu frapper le nommé Abjean (Jean-Louis), qui travaillait pour M. Gayraud, par un individu du parti de ces nobles.

« 4° La photographie de Mgr Georges était aussi un essai pour tromper les électeurs de l'abbé Gayraud.

« 5° Je déclare que les de Poulpiquet ont changé deux ouvriers pour avoir voté pour M. Gayraud, dont un maréchal-ferrant et un maître couvreur.

« 6° J'atteste que les prêtres de Plouguerneau n'ont rien dit dans l'église, concernant les élections ; en dehors ils ont profité de leurs droits de citoyens comme tous les civils ; ils n'ont ni payé à boire ni soldé aucun des distributeurs, par conséquent ils n'ont manqué en rien aux règlements des élections. Ils n'ont pas dit un mot contre l'honorable M. de Blois et les nobles ont dit tout ce qu'ils pouvaient de notre député et de nos prêtres. Ils ont trompé le public en disant que notre recteur était de leur parti pour l'élection, ce qui a empêché beaucoup de monde à venir voter, croyant que les vicaires étaient contre le recteur ; ce qui est faux assurément.

« Le nommé Néacha a bu du même coup dix verres d'eau-de-vie.

« Charles ROUDAUT, *ancien brigadier du 8e dragons.* »

M. Jean-Marie Loaëc, *adjoint au maire*, à Plouguerneau,

« Déclare que la protestation qu'il a signée a été probablement rédigée par un membre du clergé ; mais il l'approuve et la déclare conforme à la vérité.

« Les électeurs venaient dans les auberges avec des « bons pour un verre ». Les amis de M. Gayraud n'ont pas employé ce moyen.

« Un conseiller d'arrondissement, M. de Poulpiquet, a essayé d'influencer un conseiller municipal. Du reste, les partisans de M. de Blois ont usé de tous les moyens. Je sais des fermiers qui ont été menacés d'être chassés de leur ferme.

« Un fermier de Louâscol a refusé de se rendre à la convocation de M. de Blois. D'autres y sont allés, ont consommé et ont reçu 5 francs.

« Les prêtres qui m'ont demandé de signer cette protestation sont MM. Flor et Cer, vicaires de Plouguerneau. Je l'ai signée parce que la rumeur publique confirmait ces assertions ; mais je n'ai vu moi-même aucune lettre de menaces.

« Les prêtres n'ont pris part à l'élection que comme citoyens ou électeurs ; je n'ai pas reçu leur visite.

« On disait cependant que M. Quentel faisait quelques tournées en faveur de M. Gayraud. Mais je considère cela comme son droit.

« Je ne me souviens pas d'avoir entendu dire que des membres du clergé aient défendu la candidature de M. de Blois.

« J.-M. LOAEC. »

COMMUNE SAINT-FRÉGANT

L'attitude du clergé.

M. Louis Du Plessis Quinquis, *maire,* à Saint-Frégant.

« Des électeurs fermiers qui ont voté pour M. Gayraud sont venus s'excuser auprès de moi, mais je ne leur en ai tenu nulle rancune.

« Le clergé n'a pas une organisation électorale, mais il a une solidarité absolue.

« J'ai même déclaré à M. Gayraud qu'il ne serait jamais mon candidat, parce qu'on m'avait fait connaître son véritable caractère de socialiste chrétien.

L. DU PLESSIS QUINQUIS.

Déposition écrite :

« Avant de faire ma déposition devant la Commission d'enquête, je tiens à déclarer que, catholique convaincu et pratiquant, je suis respectueux du clergé en tant que clergé ; mais, lorsqu'il descend dans l'arène électorale, je ne peux le considérer que comme simple particulier ; et partant, le trouvant dans le camp opposé au parti auquel j'appartiens, je les combats à visage découvert et loyalement.

« Adversaire de la candidature de l'abbé Gayraud, je suis allé le lui dire devant les prêtres qui l'accompagnaient lors de sa visite dans ma commune. Je ne peux donc admettre que, dans une bataille électorale, nos adversaires se servent d'armes dont ils disposent seuls en vertu de leur caractère sacerdotal.

« Concernant l'élection du 24 janvier dernier, je n'ai aucun fait grave à faire connaître à la Commission d'enquête en ce qui concerne ma commune ; mais s'il s'agit de l'élection en général et des moyens employés par les partisans de l'abbé Gayraud pour arriver à faire élire leur candidat, je crois pouvoir donner des indications très sérieuses.

« M. l'abbé Gayraud, dans sa défense à la Chambre des Députés, a déclaré : 1° Que le clergé de la 3e circonscription de Brest s'est conduit pour son élection comme il l'avait fait pour les élections précédentes qui, dit-il, n'ont donné lieu à aucune demande d'enquête ; — 2° il a déclaré s'être présenté comme citoyen français républicain catholique, et non comme prêtre en se servant de l'influence que lui donnerait ce caractère au milieu d'une population foncièrement religieuse.

« Pour le premier point, l'affirmation de M. l'abbé Gayraud est loin de la vérité. En effet, dans les élections précédentes, la majorité des électeurs était composée de deux éléments alors d'accord : le clergé et le parti conservateur.

« Dans ces conditions, le clergé n'avait rien à craindre pour le résultat, il était donc inutile pour lui de faire des démonstrations ou d'employer des moyens qui auraient pu donner lieu, comme aujourd'hui, à des demandes d'enquête. Le candidat de cette époque était présenté et choisi dans une réunion générale régulièrement convoquée et composée des conseillers généraux et d'arrondissement, des maires des communes et d'un nombre de délégués par commune égal au chiffre que ces dernières nomment pour les élections sénatoriales. — Dans ses visites électorales, le candidat était toujours accompagné d'un conseiller général et d'un conseiller d'arrondissement, jamais ou très rarement de prêtres ; — c'est ainsi que j'ai personnellement reçu Monseigneur d'Hulst lors de sa première élection.

« Dans ces élections, le clergé s'abstenait de visites chez les électeurs, assuré qu'il était du résultat. Pour l'élection de l'abbé Gayraud, la scission survenue entre le clergé et la noblesse a forcé le premier à employer, pour faire réussir son candidat, tous les moyens dont il disposait. Il est juste de dire que les débuts de la candidature de M. l'abbé Gayraud ont été pénibles, le clergé étant très divisé à son sujet. Il a été présenté par un petit noyau de prêtres militants qui, à force d'insistance, ont fait prévaloir leur candidat dans une réunion particulière de prêtres, tenue à Lannilis quelques jours avant celle que M. l'abbé Gayraud appelle « Congrès », et qui, à vrai dire, n'était qu'une simple réunion d'enregistrement de la candidature décidée d'avance. / Cette réunion, les maires des communes et les conseillers généraux et d'arrondissement que l'on croyait suspects d'opposition, n'ont pas été convoqués.

« Si nous passons maintenant aux tournées électorales du candidat, on a pu remarquer, qu'au lieu d'être accompagné de conseillers généraux et d'arrondissement, comme l'étaient les candidats précédents, — et cela lui aurait été facile puisque deux des conseillers généraux de la circonscription étaient ses partisans résolus, — M. l'abbé Gayraud a toujours été accompagné uniquement de prêtres qui le présentaient aux électeurs. En agissant ainsi, le clergé savait parfaitement que la population, profondément religieuse à laquelle il avait affaire, aurait pour première impression celle visant le prêtre et non le candidat, impression qui aurait été inverse si la présentation de ce dernier avait été faite comme précédemment par des laïques ; et pour accentuer cette première impression, M. l'abbé Gayraud, avec ses amis, passait par l'église où la population le suivait, une prière y était dite, puis il se rendait au presbytère où se tenait le plus souvent la réunion, et là, il exposait son programme devant un auditoire composé, non seulement d'électeurs, mais aussi de femmes et d'enfants.

« Les partisans de l'abbé Gayraud se rendaient bien compte, qu'étant donnée la scission survenue dans le parti conservateur et le respect que porte la population bretonne à la noblesse, respect qui n'est primé que par celui porté au clergé, il fallait coûte que coûte présenter leur candidat : 1° comme prêtre ; 2° comme unique défenseur de la religion ; 3° comme étant le seul candidat représentant les directions pontificales. — La deuxième déclaration de l'abbé Gayraud devant la Chambre des Députés n'est donc pas plus juste que la première.

« Pour s'en convaincre, si nous abordons la question des réunions électorales proprement dites faites par le candidat, on remarquera que presque toutes étaient présidées par le clergé et que, dans le développement de son programme, M. l'abbé Gayraud donnait la plus large place à la question religieuse.

« Dans la réunion à laquelle j'ai assisté, à Lesneven, il a surtout affirmé qu'il était le seul candidat pouvant se dire catholique, puisque M. le comte de Blois, en se disant partisan de la monarchie, refusait de suivre les instructions pontificales et ne pouvait dès lors être considéré comme bon catholique. On comprendra sans peine l'effet de pareilles paroles sur l'esprit d'une population qui, comme je l'ai déjà dit, est foncièrement religieuse, ces paroles étant dites surtout par un prêtre entouré du clergé de la région.

« Au sujet des démarches du clergé auprès des électeurs, on peut affirmer que jamais, dans aucune élection précédente, semblables démarches n'avaient eu lieu. Le clergé se contentait dans les rencontres fortuites d'électeurs qu'il faisait de conseiller à ceux-ci de voter pour le candidat de leur préférence, tandis que dans cette dernière campagne, pendant toute la période électorale, le jeune clergé surtout a passé de ferme en ferme et de maison en maison engageant et insistant pour que l'on votât pour l'abbé Gayraud. Il est juste de dire cependant que, dans quelques communes, les recteurs se sont abstenus de faire ces démarches compromettantes.

« En résumé, M. l'abbé Gayraud n'a pas été nommé parce qu'il s'est présenté comme citoyen français, républicain catholique, mais parce qu'il s'est présenté et qu'on l'a présenté aux électeurs comme prêtre, comme le seul des candidats obéissant au pape, en opposition à son adversaire représenté comme mauvais catholique et réfractaire aux directions papales.

« L'électeur, en allant aux urnes, n'a pas voté pour l'abbé Gayraud, citoyen français, mais pour l'abbé Gayraud prêtre et sur l'insistance de son clergé dont il est habitué à suivre ponctuellement les instructions.

« Je sais qu'il y a de nombreux faits de pression du clergé, mais n'ayant rien de positif à ce sujet, je ne puis vouloir en parler.

« Quant au reproche que M. l'abbé Gayraud fait à mon parti d'avoir abusé auprès de nos fermiers, de notre influence de propriétaires pour les obliger à voter pour notre candidat,

je puis citer dans ma commune plusieurs électeurs mis en demeure par les partisans de l'abbé Gayraud d'avoir à voter pour ce dernier ; d'autres ont reçu des lettres leur recommandant également de voter pour lui, et je constate que, dans ma commune, ces procédés ont été employés partout où ils pouvaient l'être.

« L. DU PLESSIS QUINQUIS. »

II

CANTON DE LESNEVEN

Commune de Kerlouan.

Libations.

Kerlouan, le 21 mars 1897.

« Je soussignée, Mme Pascoët, débitante au bourg de Kerlouan, déclare que j'ai été la seule aubergiste qui ait consenti à donner à boire pour le compte de M. de Blois. J'ai également donné à boire pour le compte de M. l'abbé Gayraud, mais les autres aubergistes ne donnaient qu'aux partisans de M. Gayraud. Cependant, chez M. Tréguer, il y a eu un dîner pour les personnes au nombre de cinq, qui travaillaient pour M. de Blois ; et Tréguer a aussi donné à boire à quelques partisans de M. de Blois.

« Mme PASCOET. »

Commune de Folgoët.

Défense du clergé. — Libations.

MM. Bihan-Poudec et Colin, à Le Folgoët.

« Je défie qui que ce soit de prouver que le clergé du Folgoët ait exercé aucune pression ni même qu'il se soit nullement occupé de l'élection de M. l'abbé Gayraud. Il n'en a pas été de même des partisans de M. le comte de Blois : un conseiller municipal, M. Apperé, m'a dit devant plusieurs personnes qu'il était obligé par son propriétaire, M. de Vincelles, de travailler pour M. le comte de Blois. Une autre personne, Le Rest Guillaume, a dit après l'élection qu'il avait reçu 60 francs, et que ce n'était pas étonnant qu'il travaillât pour M. le comte de Blois. Sur 14 auberges qu'il y a dans la commune, 13 avaient reçu carte blanche pour le compte toujours de M. de Blois. On a donné à boire et à manger indistinctement aux hommes et aux femmes. On a distribué aussi des paquets de tabac de 50 centimes. Donc, Messieurs, s'il y a eu abus, c'est du côté de M. le comte de Blois.

« Un indigent du nom de Vourit, habitant Rétalaire, a été menacé par un distributeur de bulletins de M. le comte de Blois, d'avoir ses fillettes renvoyées de l'école laïque s'il votait pour M. l'abbé Gayraud.

« BIHAN-POUDEC. »

M. Colin, du Folgoët, donne lecture de la déclaration suivante :

« Messieurs,

« J'ai à vous parler de faits se rapportant à l'élection, qui se seraient passés au Folgoët.

« Les distributeurs de bulletins de M. le comte de Blois avaient reçu avis de dépenser tant qu'ils auraient voulu ; tous les débits du Folgoët, au nombre de treize, avaient été avisés de donner aux électeurs à boire et à manger leur content. J'ai vu un distributeur, fermier de M. de Vincelles, faisant servir tabac, café et boissons dans un desdits débits et me

disant qu'il avait carte blanche et qu'il pouvait dépenser sans compter ; il y est resté en permanence toute la journée pour effacer le nom de M. l'abbé Gayraud sur les bulletins et y insérer en place le nom de M. de Blois.

« Deux autres distributeurs, débitants, avaient, dit-on, reçu chacun 35 francs pour distribution de boissons, avec faculté de dépenser davantage si c'était nécessaire.

« D'autres, ouvriers maçons, travaillant en ce moment pour le compte de partisans de M. de Blois, étaient menacés de cessation de travail s'ils ne votaient pour leur candidat.

« Enfin chez un autre débitant, partisan du même comte de Blois, il y avait également table ouverte toute la journée, même pour les femmes, ledit débitant se tenant en permanence toute la journée devant la mairie pour raccoler les électeurs et leurs femmes.

Signé : COLIN.

« *Meunier au moulin de Folgoët.* »

Libations.

M. Laurent Le Saint, *boucher*, au Folgoët.

« M. Gayraud prétendait n'avoir rien payé à boire aux électeurs ; je prétends le contraire, et nous, partisans de M. de Blois, nous sommes restés en arrière comme dépenses.

« Le clergé a fait des reproches à ses adversaires, mais ne s'est pas adressé à moi.

« LE SAINT. »

Défense du clergé.

MM. Quirin, *maire* ; **Roudaut, Lesconnec, Le Roux, Soubigou, Bergot, Francis**, à Lesneven ;

Déclarent de la façon la plus formelle, que les élections ont été correctes ; le clergé n'a pas été militant. « On ne peut pas en dire autant des partisans de M. de Blois, qui ont soudoyé le parti ouvrier, et je m'étonne qu'un député comme M. Gayraud, républicain, ait été combattu. Le parti monarchiste relève la tête ; il se sert des syndicats pour s'organiser. Le clergé a respecté la forme républicaine, la République, et, du côté de M. de Blois, on peut lui reprocher d'avoir fait distribuer de l'argent. Il y a des personnes qui en ont reçu et que je ne peux nommer.

« A l'occasion de la réunion de M. Gayraud, l'abbé Martin ayant voulu prendre la parole, j'ai dû l'empêcher de parler, ne sachant pas s'il était candidat. Je n'ai pas vu son récépissé. Je m'en tenais aux dires du président, qui avait dit qu'il n'accorderait la parole qu'aux candidats. Il n'y avait nul prêtre au bureau ; dans l'assistance je ne sais pas combien il y en avait. J'agissais au nom du président. »

Les témoins reconnaissent qu'il y avait des prêtres étrangers à la commune.

Un des témoins affirme qu'on a publié à son de caisse que la réunion était publique et contradictoire pour les électeurs de la circonscription.

Le maire répète que l'abbé Martin n'a pas produit de pièce régulière.

Le clergé n'a pas été militant à Lesneven.

Les autres témoins déclarent qu'ils n'ont pas vu de prêtres faire des démarches. Ce sont eux, laïques, qui ont visité les hameaux pour la candidature de M. Gayraud.

Le maire rappelle que pour les élections de MM. Freppel et d'Hulst il y a eu de la pression, s'il y en a eu, mais pas pour la candidature de M. Gayraud.

On n'a pas prêché dans l'église pour le candidat ; on n'a pas même fait d'allusion.

Un témoin n'a pas entendu parler du fait de Kerlouan indiqué par l'*Étoile de la Mer*. A Lesneven il n'y a rien eu dans l'église pour la candidature de M. Gayraud.

M. le maire dit que le jeudi, avant l'élection, M. de Blois a réuni 120 électeurs environ; il y avait un petit baril d'eau-de-vie. M. de Blois a fait un discours; on en a entendu un autre et, à la fin de la réunion, on leur a promis de leur payer de nouveau à boire s'ils votaient pour M. de Blois.

« On a versé 500 francs à un partisan de M. de Blois. Il y a eu des faits de pression certains sur les fermiers, mais je ne peux pas les citer. Des porteurs de bulletins de vote de Blois, des ouvriers, qui sont mes locataires, ont reçu de l'argent. Ils sont venus me demander s'ils pouvaient distribuer des bulletins. Je les ai laissés libres et ils habitent encore chez moi.

« L'abbé Gayraud s'est présenté à nous comme républicain et représentant les idées imposées par le pape au clergé pour reconnaître la République. Au point de vue catholique, nous avons tenu compte de cette déclaration. Dans ce pays, on aime à avoir des relations avec le clergé et c'est utile, *sans cela, nous verrions peut-être des bandes de brigands*. En plus du gendarme il nous faut le clergé. Nous aimons nos prêtres, mais ils ne nous commandent pas. Le prêtre au presbytère et le maire à la mairie.

« Nos gens sont retenus par l'idée religieuse; livrés à leurs passions, ils brisent les sabres des gendarmes; nous ne voulons pas les mettre sous le joug; nous voulons la liberté pour tous. »

L. ROUDAUT. F. QUIRIN.
LESCONNEC. H. BERGOT.
Ed. LE ROUX. J. FRANCIS.
J.-T. SOUBIGOU.

Commune de Lesneven.

Un républicain expulsé d'une réunion électorale par un prêtre.

M. Lavezzi, *capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur*, à Lesneven.

M. Lavezzi donne lecture de la déposition suivante :

« Messieurs les Députés, membres de la Commission d'enquête sur l'élection législative du 24 janvier 1897,

« Capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, domicilié à Lesneven, depuis environ neuf ans, je viens, quoique non partisan politique de M. le comte de Blois et moins encore de l'abbé Gayraud, vous signaler les faits suivants : J'ai jugé dès 1896, par conséquent antérieurement à l'élection législative du 24 janvier 1897, aller fixer définitivement mon domicile à Goulven, commune dépendant du canton de Lesneven.

« C'est donc à ce sujet que, quelques jours après cette élection, je me suis rendu dans cette commune à l'effet de procéder à mon installation, lorsqu'un sieur Legrand, neveu du propriétaire de l'immeuble que je dois occuper le 1er juin prochain, me fait la déclaration suivante :

« — Monsieur le capitaine, êtes-vous à la connaissance d'un propos tenu par M. l'abbé recteur de Goulven, au sujet de la candidature de l'abbé Gayraud, dans notre troisième circonscription de Brest?

« — Non, lui ai-je répondu, vous seriez bien aimable en me faisant la confidence.

« — Eh bien, je dois vous dire, me raconte-t-il, qu'en sortant de la mairie, après avoir jeté mon bulletin dans l'urne, je rencontre M. le recteur de Goulven qui m'aborde et me dit : « Tu viens de voter pour M. le comte de Blois qui est un candidat contraire au clergé, « et cela, sur l'insistance de M. le capitaine Lavezzi, républicain connu et, qui plus est, ne « pratiquant pas la religion. Du reste, je sais qu'il va très incessamment habiter l'immeuble « dont ta tante est propriétaire. Aussi dois-je, à mon regret, ne pas approuver la décision de ta

« tante à ce sujet, vu qu'en acceptant la demande de location de M. Lavezzi, elle doit « s'attendre à reconnaître et à contrôler à bref délai sa méprise sur le genre de locataire « qu'elle a admis dans sa maison. Cet officier en retraite ne se présente ni à l'église ni à « confesse, c'est-à-dire qu'il se montre très peu soucieux des devoirs qui incombent à tous « les bons chrétiens. »

« Je m'inscris en faux quant à avoir patronné la candidature de M. le comte de Blois et j'estime que le recteur de Goulven, aussi peu courtois que parlementaire, sur la conduite privée d'un officier, a commis un aveu flagrant par son ingérence cléricale. J'ajouterai en outre, que deux jours avant l'élection du 24 janvier, j'ai assisté, comme beaucoup d'autres Lesneviens, à une réunion publique tenue à la salle du patronage et organisée sous les auspices du clergé constitué en corps d'armée. Le président, maire de Lesneven, dirigeait la police de la salle. Au moment où l'abbé Gayraud venait de faire la critique de son adversaire, auquel il reprochait de ne pas être, lui, républicain rallié, je l'interrompis par ces seuls mots : « Et vous non plus, vous n'êtes pas républicain! » A cette interruption, à laquelle on ne peut, je crois, prêter un caractère agressif, le président maire quitte aussitôt son fauteuil, traverse la foule; il vient à moi, me saisit par le bras avec violence et m'invite à évacuer immédiatement la salle, comme perturbateur. J'ai cru, afin d'éviter le tumulte qui aurait pu se produire, devoir obtempérer à l'ordre du magistrat, mais il n'est pas moins certain que l'acte accompli par le président maire prouve surabondamment l'ingérence criante du clergé massé derrière les fauteuils de la tribune présidentielle de la réunion. »

Il affirme sur l'honneur que des prêtres étaient dans les coulisses le jour de la réunion; on les voyait paraître de temps en temps. Il pouvait y avoir vingt à vingt-cinq prêtres, le lendemain, à la seconde réunion.

LAVEZZI.

Libations.

MM. Jean Patinec, Guillaume Briant, *maréchal*, **Joseph Le Roux**, *menuisier*; à Lesneven.

« M. Jean Patinec déclare qu'un conseiller municipal envoyait des électeurs jusqu'à l'urne, j'ai protesté.

« Comme boisson on a, chez moi, dépensé plus pour M. Gayraud que pour M. de Blois. On avait aussi déclaré dans une réunion du patronage que M. de Blois était ni catholique ni républicain, et j'ai protesté; mais je ne suis resté qu'une demi-heure dans la salle. J'ai cependant vu beaucoup de prêtres dans la salle et derrière le bureau. M. Gayraud disait: M. de Blois n'a ni foi ni religion.

Jean PATINEC. »

M. Guillaume Briant, maréchal, au Folgoet: « on a beaucoup dépensé dans toutes les auberges, des deux parts.

Un nommé Collin a dit: « M. de Blois a été un brave homme jadis, mais il n'a plus de religion. »

« BRIANT. »

Lacération des affiches.

M. Le Roux collait des affiches à Plouidern. Il a constaté qu'on avait déchiré les affiches sur l'ordre des prêtres. « J'en ai la preuve et je me suis même disputé avec un prêtre; il

voulait me poursuivre parce que j'avais recouvert une affiche par laquelle on avait caché la mienne ; c'est l'abbé Lebihan, vicaire à Plouidern. »

« Joseph LE ROUX. »

Libations.

M. Edmond Bellec, *entrepreneur*, à Lesneven.

« Déclare avoir réglé les comptes de boisson pour M. de Blois. Dans le débit où j'ai réglé, la note de M. Gayraud était supérieure. M. de Blois avait 21 fr., M. Gayraud de 30 à 40 fr. C'était le débit en face la salle de vote et où par conséquent la comparaison pouvait le mieux se faire.

« Je dépose deux attestations concernant, l'une un débit de Brignogan et l'autre un débit de Kerlouan et je déclare qu'elles ont été signées devant moi. (1)

« L'abbé Gayraud est venu ici il y a quinze jours environ.

« Edmond BELLEC. »

Déclaration sur les libations.

« Je soussigné, Louis Rozec, garçon d'écurie à Brignogan, chez M. Gourvennec, déclare avoir bu à diverses reprises au bourg de Plounion le jour des élections, et toutes ces gouttes étaient payées par les partisans de l'abbé Gayraud.

Brignogan, le 20 mars 1897.

« Louis ROZEC. »

Menace aux hospitalisés.

M. Guéguénou, *percepteur en retraite*, à Lesneven,

Déclare s'être rendu à Saint-Méen la veille de l'élection pour dire de donner à boire. « Puis avant de faire distribuer les bulletins, mes distributeurs m'ont dit : Payez à boire ! — Allez à tel endroit, ai-je dit. Ils y furent et on leur répondit : « Avez-vous de l'argent ? On ne donne pas à crédit. » Ce n'est qu'à la troisième auberge qu'ils obtinrent à boire. « Les curés me suivaient partout. »

« Les partisans de M. Gayraud ne payaient pas dans cette troisième auberge, mais ils voulaient empêcher tous les cabaretiers de servir nos partisans.

« On a influencé les hospitalisés de Lesneven en faveur de M. Gayraud, les menaçant, en cas de refus, de les chasser. Mais je ne me rappelle pas bien l'auteur de la menace ; on m'a parlé du curé, mais je n'ai aucune certitude à ce sujet.

A. GUÉGUÉNOU.

« On m'a dit que le curé de Saint-Méen avait dit que M. de Blois avait eu 49 voix, que la prochaine fois il n'en aurait plus, qu'il voudrait savoir le nom de ces électeurs, mais qu'il le saurait par la confession.

« A. GUÉGUÉNOU. »

---

(1) Voir plus haut l'assertion concernant le débit de Kerlouan.

Refus du mariage religieux à l'heure habituelle.

M. Barjon Henri, *notaire* à Lesneven ;

« Je me promenais le matin et vis un attroupement. J'en demandai la cause. C'est, me dit-on, une jeune fille de Ploudaniel qui va se marier à Plouider, à la paroisse de son fiancé, Salaun, parce que le curé de Ploudaniel veut la marier à sept heures du matin. Mais je ne sais plus si c'était avant ou après l'élection et j'ignore la cause de la mauvaise volonté du curé.

« BARJON. »

L'attitude du clergé en général.

Frantz Gouais-Lanaud, *agent de la raffinerie Lainé de Loos*, à Lesneven.

« Je prenais des notes au fur et à mesure ayant l'intention de répondre au discours de M. Gayraud.

« Les journaux *l'Étoile de la Mer* et le *Courrier* ont été distribués en grande quantité la veille de l'élection. C'était un tirage spécial. »

Il confirme la lettre qui a été communiquée par M. Loisel.

Je donne lecture à la Commission de la déposition suivante :

« J'ai assisté le 17 janvier à une réunion électorale, qui fut tenue dans la salle du patronage ouvrier, société dépendant de la cure de Lesneven. Le bureau était en grande majorité composé de prêtres ; de nombreux abbés se trouvaient dans l'auditoire. Bien que la réunion fut contradictoire, les partisans de l'abbé Gayraud firent dès le début expulser un honorable électeur qui avait le tort de ne point partager les idées de leur candidat.

« L'abbé Gayraud prit la parole pour nous dire qu'il était le successeur désigné de MM. Freppel et d'Hulst : « Je suis, disait-il, le candidat du Sacré-Cœur, en votant pour moi « vous obéirez aux ordres du pape Léon XIII. » Il ajoutait que le devoir de tout bon chrétien était de voter pour lui, et que M. de Blois n'était pas un bon catholique puisqu'il ne suivait pas les instructions papales. J'ai vu dans le compte rendu de la séance de la Chambre des Députés que l'abbé Gayraud prétendait ne s'être jamais recommandé du nom du pape. J'affirme qu'il nous a dit, à plusieurs reprises, qu'il était le candidat du pape et celui du Sacré-Cœur, tant lors de cette première réunion qu'au cours d'une seconde, tenue le lendemain au même endroit.

« Cette fois le candidat ecclésiastique était accompagné de cinquante ou soixante abbés, qui, groupés dans la salle, donnaient le signal des applaudissements.

« Il est hors de doute que le but de M. Gayraud était de faire croire qu'il avait reçu en quelque sorte une mission du pape ; il espérait, et avec raison, persuader aux électeurs de la campagne qu'ils devaient s'incliner devant les décisions de la cour de Rome. Je suis convaincu que l'abbé Gayraud doit uniquement son succès à cette manœuvre. Ses partisans distribuaient d'ailleurs dans toutes les maisons des exemplaires d'un journal *l'Étoile de la Mer* qui reproduisait une lettre d'un soi-disant chambellan du pape, qui faisait des vœux pour le succès de la candidature Gayraud.

« Depuis plusieurs années, que je suis les élections dans cette région, je n'ai jamais vu lancer une candidature de pareille façon. Les oreilles de Léon XIII ont dû bien tinter pendant la période électorale, et il ne se doute pas de ce que l'on a dit et fait en son nom.

« D'autre part les partisans et les journaux de M. Gayraud disaient que l'on ne devait pas voter pour le comte de Blois parce qu'il était l'allié et l'ami des francs-maçons.

« Comme les curés du Léon font croire aux paysans qu'un franc-maçon est une sorte de

bête de l'apocalypse, cette affirmation permettait de faire un cas de conscience du vote pour l'un ou l'autre des candidats.

« J'ai pu constater dans cette élection que les partisans de M. Gayraud avaient une singulière façon de respecter la liberté des électeurs. Voici quelques faits que j'ai contrôlés moi-même.

« A Saint-Méen et à Trégarantec, des prêtres appartenant à une autre circonscription parcouraient la campagne et faisaient un devoir aux électeurs de voter pour M. Gayraud, parmi eux se faisait remarquer l'abbé Guillerm, vicaire à Landerneau.

« A Saint-Méen, la supérieure de l'école des filles insulta gravement M. Kermarec, adjoint au maire de Ploudaniel, coupable d'être républicain et de n'avoir pas confiance dans les déclarations du candidat clérical.

« A Ploudaniel, le curé Menguy menaça le facteur-chef Castel de le faire révoquer s'il ne votait pour M. Gayraud. Je tiens ce fait de Castel lui-même qui s'est plaint devant moi de ces agissements en présence de M. Ollivier Hamon, commerçant à Lesneven.

« A Lesneven, un des membres du bureau, M. Bellec, entrepreneur, s'est plaint devant moi qu'un conseiller municipal se fût permis de conduire à plusieurs reprises des électeurs jusqu'à l'urne pour les faire voter pour l'abbé Gayraud.

« M. Kermarec, adjoint au maire de Ploudaniel, m'a dit avoir reçu des lettres émanant de séminaristes, qui l'engageaient vivement à voter et à faire voter pour M. Gayraud.

« En ce qui concerne les distributions de boissons, M. Gayraud ne peut rien reprocher à ses adversaires. A Lesneven il avait sur la place plus de trente distributeurs de billets, qui offraient à boire à tous ceux qui désiraient les accompagner dans les auberges.

« A Plounéour-Trez, les partisans de l'abbé avaient accaparé toutes les auberges sauf une, ils distribuaient les consommations avec une générosité inconnue de mémoire d'électeur.

« J'ai vu expulser de la réunion tenue à Lesneven, le 18 janvier, un candidat, l'abbé Martin, qui avait eu le tort unique de demander la parole. Le bureau, composé de prêtres, prétendit qu'il n'était pas candidat, bien qu'il fît voir le récépissé que lui avait délivré la préfecture; on le jeta brutalement dehors, des abbés le bousculaient ferme en criant aux électeurs : « Il est fou. » Et c'était, d'après M. Gayraud, une réunion contradictoire!

« Dans plusieurs communes, on faisait courir le bruit que le comte de Blois était alcoolique et que ses amis devaient l'empêcher de prendre la parole au Conseil général, de peur qu'il commît des excentricités. Ces propos ont été tenus devant moi, en particulier à Plouider.

« Personnellement, j'ai été l'objet de menaces de la part de membres du parti clérical; quelques jours avant l'élection, on m'a prévenu que l'on me nuirait dans mes affaires commerciales si je faisais de l'opposition au candidat clérical; naturellement, je n'ai tenu aucun compte de ces agissements, mais cela fait bien voir jusqu'où va l'audace de ces gens-là. »

L'influence cléricale. — Candidat du Pape

M. Théophile Nicole, *négociant, délégué cantonal*, à Lesneven,

Déclare maintenir les affirmations contenues dans sa lettre. Il n'a qu'une opinion générale, étant resté assez indifférent à la lutte. « Mais depuis vingt-cinq ans que je subis l'influence cléricale je n'ai jamais vu pareille chose.

« Quelques jours après la réunion de Lannilis, la candidature de l'abbé Gayraud fut imposée. Le curé de Lesneven a avoué avoir suivi M. Gayraud pendant toute sa campagne électorale. C'est M. Coizic.

« J'ai assisté ici à deux réunions, l'une huit jours avant l'élection. Il y avait une cinquantaine de prêtres qui avaient pour mission d'applaudir et malgré le caractère public

de la réunion, ils ont fait preuve d'une intransigeance extraordinaire. Un interrupteur a été violemment expulsé.

« La deuxième réunion a eu lieu le lendemain, présidée par le maire du Folgoët. A un moment donné entre l'abbé Martin, candidat, M. Gayraud venait de terminer son discours, M. Martin demande la parole et le maire le fit violemment jeter à la porte par le garde-champêtre, en disant: « Vous êtes un menteur, vous n'êtes pas candidat » bien que Martin eût à la main son récépissé de déclaration.

« L'abbé Gayraud et ses partisans s'appuyaient tous sur l'autorité du pape d'une façon très ostensible.

« A Plouguerneau, pendant huit jours, les vicaires ont fait une campagne très active,— je l'ai vu de mes yeux. Ceci ne se passait pas d'une façon aussi exagérée auparavant.

« Jamais MM. Freppel et d'Hulst n'ont tenu de réunions dans les églises, ils y allaient seulement aux heures des offices ou pour prier. Je ne sais s'il y a eu des réunions publiques dans les églises, cette fois, mais cela a été dit.

« Les cas de refus d'absolution sont très fréquents.

« A Guissény, l'ancien maire M. Morvan, le jour du vote était à la fenêtre du premier étage et a vu un vicaire s'approcher de la salle du scrutin et dire à un distributeur : « Conduis donc cet électeur jusqu'à l'urne. »

« M. Gayraud prétend que M. de Blois s'est seul servi du petit verre, — pour moi, c'est le contraire.

« Ici les républicains ont pour la plupart voté en faveur de M. de Blois. Entre deux maux, il faut choisir le moindre.

« Les agents de M. Gayraud accompagnaient les électeurs dans les débits et payaient pour eux. Quand les agents de M. de Blois allaient dans les auberges pour régler les libations on leur disait: « M. Gayraud en a pour plus que vous ».

« M. Gayraud s'est présenté comme catholique républicain de la première heure. Or à Quimper, à l'élection sénatoriale ces catholiques républicains ont voté pour le royaliste et entraîné la masse.

« Il y a eu beaucoup de pression sur les femmes.

« Je suis délégué cantonal,

« NICOLE. »

Partie sténographiée de la déposition de M. Nicole (Théophile), négociant.

M. Nicole. — J'ai assisté à deux réunions ; le curé de Lesneven a avoué, devant moi, en chemin de fer, qu'il avait suivi l'abbé Gayraud dans toute sa lutte. Il l'a dit aussi devant M. Flory, notaire. C'est un détail que je note en passant.

M. Huguet. — Le maire a signalé une réunion à Kerlouan. Savez-vous des détails sur cette réunion?

M. Nicole. — Non, je n'en sais pas.

M. Huguet. — Vous avez vous-même signalé des faits sur ce point.

M. Nicole. — Oui, j'en ai écrit à M. Loysel.

M. Huguet. — Il résulterait de votre lettre à M. Loysel que Gouelaus pourrait donner des détails. Est-il ici?

M. Nicole. — Oui, il est ici, et je confirme les termes de ma lettre.

M. le Président. — Vous avez cité tout à l'heure un propos qui vous aurait été tenu par le curé de Lesneven; voulez-vous y revenir.

M. Nicole. — Nous étions dans le même compartiment du chemin de fer et le curé de Lesneven m'a fait l'aveu dont je viens de parler.

J'ai assisté aussi à deux réunions, la première avait lieu le dimanche précédant le vote, dans la salle du patronage. La salle était remplie de personnes favorables à la candidature de l'abbé Gayraud. Il y avait environ 50 prêtres qui avaient pour mission d'applaudir, c'était la claque de l'abbé Gayraud. Le maire de Lesneven, qui présidait, a montré une

autorité despotique, presque insolente. Chaque fois que quelqu'un voulait interrompre, il le reprenait rudement. A un moment quelqu'un a dit: «l'abbé Gayraud n'est pas républicain». Alors le maire a été chercher l'interrupteur et l'a mis à la porte comme un malpropre.

La seconde réunion a eu lieu le lendemain, à deux heures. Elle était présidée par le maire du Folgoët. Le maire de Lesneven s'est assis sur l'estrade comme les autres.

A un moment donné, entre l'abbé Martin, candidat, présentant le récépissé de sa déclaration de candidature, signé Proudhon, préfet. L'abbé Gayraud venait de terminer son discours ; l'abbé Martin demande la parole et le maire lui dit qu'il n'a pas le droit de parler L'abbé Martin insiste, réclame son droit. Alors le maire dit: « l'abbé Martin est un menteur », et il le fait mettre à la porte par son garde-champêtre comme un malpropre.

L'abbé Martin avait montré son récépissé de candidat.

Le maire a fait la campagne pour l'abbé Gayraud.

M. Pochon. — N'avez-vous pas entendu dire que l'abbé Gayraud avait été désigné, comme candidat, par Rome, par le pape?

M. Nicole. — Tout le monde le disait. L'abbé Gayraud a dit, en parlant de M. de Blois, qu'il n'était ni un bon royaliste, ni un bon catholique, parce qu'il ne suivait pas les directions pontificales ; donc, c'était un mauvais catholique. D'autre part, c'était un mauvais royaliste parce qu'il n'obéit pas au duc d'Orléans qui a dit que le département appartenait au clergé.

Le duc d'Orléans a écrit, je crois, une lettre dans ce sens.

M. le Président. — Connaissez-vous d'autres incidents ?

M. Nicole. — Dans la commune de Plouguerneau, les vicaires ont trotté dans la campagne pendant huit jours, crottés comme des barbets, pour faire de la propagande. Je les ai vus et je connais des personnes qui les ont vus aussi.

M. Gérault-Richard. — Aviez-vous vu cela auparavant?

M. Nicole. — Non, jamais comme cela.

M. le président — Avez-vous entendu dire que, dans les élections précédentes, pendant la période électorale, M. Freppel ou M. d'Hulst aient tenu des réunions dans les églises?

M. Nicole. — Jamais ! J'ai entendu dire qu'ils allaient dans les églises, mais aux heures des sermons, comme c'était leur droit. J'ai vu M. l'évêque Freppel venir ici, entrer dans l'église directement, mais, m'a-t-on dit, pour dire une prière.

M. Henri Ricard (Côte-d'Or). — Mais a-t-on transformé pour eux les églises en lieux de réunions électorales?

M. Nicole. — Je ne sais pas si MM. Freppel et d'Hulst ont fait des réunions électorales dans les églises. Je ne l'ai jamais vu.

M. le président. — Vous n'avez jamais entendu dire que, dans les élections précédentes, on ait fait des réunions électorales dans les églises?

M. Nicole. — Non, jamais je ne l'ai entendu dire.

M. Fernand Rabier. — Vous n'avez jamais vu, de la part des curés, une pression électorale aussi grande que pour l'abbé Gayraud?

M. Nicole. — Non, jamais je n'avais vu une aussi grande pression et, cependant, j'en ai vu de toutes les couleurs.

M. Pochon. — Connaissez-vous des refus d'absolution?

M. Nicole. — Oui, et ces refus sont très fréquents.

M. le Président. — Que s'est-il passé à Guisseny?

M. Nicole. — A Guisseny, le jour du vote, l'ancien maire, M. Morvan, était à la fenêtre de la mairie. Il voit un vicaire s'approchant de la salle du scrutin et il l'entend dire à un distributeur de bulletins : « Va donc conduire cet électeur jusqu'à l'urne, ne le lâche pas. » — Alors, de la fenêtre où il était, l'ancien maire a dit au vicaire : « Vous allez bien ! » Et le vicaire a cessé.

On a influencé ainsi beaucoup de gens douteux.

Une des armes de l'abbé Gayraud c'est de dire que M. de Blois s'est servi, seul, du

petit verre. C'est le contraire qui s'est passé, du moins ici, et il y a des déclarations écrites sur ce point.

M. Fernand Rabier. — Les républicains ont voté ici pour M. de Blois ?

M. Nicole. — Oui, en grande partie. Dans des conditions si malheureuses, entre deux maux, on choisit le moindre.

A propos des libations à Plouneour on a dépensé beaucoup d'argent pour l'abbé Gayraud. Dans toutes nos communes on a bu dans les auberges désignées pour l'abbé Gayraud. On ne donnait pas de bons, mais il y avait des agents qui avaient de l'argent et qui payaient en accompagnant les électeurs dans le débit. Ici ces agents ont fait plus boire pour l'abbé Gayraud qu'on n'a bu pour M. de Blois.

On ne fait pas d'élections sans libations. Quand l'agent de M. de Blois allait régler à l'auberge, on lui disait: « l'agent de l'abbé Gayraud a dépensé ici 10 ou 15 francs de plus que vous ».

Cet agent, c'était Edmond Bellec.

Chose intéressante. A la première heure l'abbé Gayraud s'était présenté comme candidat catholique et, à Quimper, tous les républicains catholiques ont voté, au premier moment, pour M. de Blois.

M. Batiot. — Est-ce que les prêtres ont distribué des bulletins Gayraud ?

M. Nicole. — Ils en ont distribué dans les fermes, mais, à la mairie, ils ne se compromettaient pas ; ils se gardaient à carreau. Ils les faisaient distribuer.

M. Henri Ricard (Côte-d'Or). — Est-ce qu'on ne conseillait pas aux femmes de tourner le dos à leurs maris ?

M. Nicole. — Oui, cela se fait souvent ici.

Dès l'âge de vingt-quatre ou vingt-cinq ans, je suis arrivé ici, dans un foyer de réaction. J'étais jeune, je commençais les affaires et, à ce moment, un marché m'a été proposé par un vicaire. Il me proposait d'être avec eux ou de perdre toute la clientèle du clergé et celle de tout le monde. J'avais connu quelques-uns de ces prêtres au collège. J'ai refusé le marché et je les ai envoyés promener. Aussitôt, tous m'ont quitté comme un seul homme, et depuis l'âge de vingt-quatre ans je lutte. Ils m'auraient fait mourir de faim s'ils l'avaient pu.

M. Fernand Rabier. — Vous portez le ruban violet. Etes-vous délégué cantonal?

M. Nicole. — Oui. C'est M. Félix Faure qui m'a fait l'honneur de me remettre ce ruban.

Expulsion dans les réunions publiques

M. Louis-Olivier Tromeur, *huissier*, à Lesneven

Déclare ne pas s'être occupé de l'élection, n'ayant pas de candidat de son opinion. Il n'a été témoin d'aucun fait et n'est même pas sorti le jour de l'élection, à cause d'un deuil récent.

« J'ai cependant assisté à une réunion d'où on a expulsé M. l'abbé Martin ».

L.-O. TROMEUR.

Lesneven, le 22 Mars 1897.

Messieurs,

« Je défie qui que ce soit de prouver que le clergé de Falgoët ait exercé aucune pression ni même qu'il se soit nullement occupé de l'élection de M. l'abbé Gayraud.

« Il n'en a pas été de même des partisans de M. le comte de Blois; un conseiller municipal, Apperé, m'a dit devant plusieurs personnes qu'il était obligé par son propriétaire, M. de Vincelles, à travailler pour M. le comte de Blois.

autorité despotique, presque insolente. Chaque fois que quelqu'un voulait interrompre, il le reprenait rudement. A un moment quelqu'un a dit: «l'abbé Gayraud n'est pas républicain». Alors le maire a été chercher l'interrupteur et l'a mis à la porte comme un malpropre.

La seconde réunion a eu lieu le lendemain, à deux heures. Elle était présidée par le maire du Folgoët. Le maire de Lesneven s'est assis sur l'estrade comme les autres.

A un moment donné, entre l'abbé Martin, candidat, présentant le récépissé de sa déclaration de candidature, signé Proudhon, préfet. L'abbé Gayraud venait de terminer son discours ; l'abbé Martin demande la parole et le maire lui dit qu'il n'a pas le droit de parler L'abbé Martin insiste, réclame son droit. Alors le maire dit: « l'abbé Martin est un menteur », et il le fait mettre à la porte par son garde-champêtre comme un malpropre.

L'abbé Martin avait montré son récépissé de candidat.

Le maire a fait la campagne pour l'abbé Gayraud.

M. Pochon. — N'avez-vous pas entendu dire que l'abbé Gayraud avait été désigné, comme candidat, par Rome, par le pape?

M. Nicole. — Tout le monde le disait. L'abbé Gayraud a dit, en parlant de M. de Blois, qu'il n'était ni un bon royaliste, ni un bon catholique, parce qu'il ne suivait pas les directions pontificales ; donc, c'était un mauvais catholique. D'autre part, c'était un mauvais royaliste parce qu'il n'obéit pas au duc d'Orléans qui a dit que le département appartenait au clergé.

Le duc d'Orléans a écrit, je crois, une lettre dans ce sens.

M. le Président. — Connaissez-vous d'autres incidents ?

M. Nicole. — Dans la commune de Plouguerneau, les vicaires ont trotté dans la campagne pendant huit jours, crottés comme des barbets, pour faire de la propagande. Je les ai vus et je connais des personnes qui les ont vus aussi.

M. Gérault-Richard. — Aviez-vous vu cela auparavant?

M. Nicole. — Non, jamais comme cela.

M. le président — Avez-vous entendu dire que, dans les élections précédentes, pendant la période électorale, M. Freppel ou M. d'Hulst aient tenu des réunions dans les églises?

M. Nicole. — Jamais ! J'ai entendu dire qu'ils allaient dans les églises, mais aux heures des sermons, comme c'était leur droit. J'ai vu M. l'évêque Freppel venir ici, entrer dans l'église directement, mais, m'a-t-on dit, pour dire une prière.

M. Henri Ricard (Côte-d'Or). — Mais a-t-on transformé pour eux les églises en lieux de réunions électorales?

M. Nicole. — Je ne sais pas si MM. Freppel et d'Hulst ont fait des réunions électorales dans les églises. Je ne l'ai jamais vu.

M. le président. — Vous n'avez jamais entendu dire que, dans les élections précédentes, on ait fait des réunions électorales dans les églises?

M. Nicole. — Non, jamais je ne l'ai entendu dire.

M. Fernand Rabier. — Vous n'avez jamais vu, de la part des curés, une pression électorale aussi grande que pour l'abbé Gayraud?

M. Nicole. — Non, jamais je n'avais vu une aussi grande pression et, cependant, j'en ai vu de toutes les couleurs.

M. Pochon. — Connaissez-vous des refus d'absolution?

M. Nicole. — Oui, et ces refus sont très fréquents.

M. le Président. — Que s'est-il passé à Guisseny?

M. Nicole. — A Guisseny, le jour du vote, l'ancien maire, M. Morvan, était à la fenêtre de la mairie. Il voit un vicaire s'approchant de la salle du scrutin et il l'entend dire à un distributeur de bulletins : « Va donc conduire cet électeur jusqu'à l'urne, ne le lâche pas. » — Alors, de la fenêtre où il était, l'ancien maire a dit au vicaire : « Vous allez bien ! » Et le vicaire a cessé.

On a influencé ainsi beaucoup de gens douteux.

Une des armes de l'abbé Gayraud c'est de dire que M. de Blois s'est servi, seul, du

petit verre. C'est le contraire qui s'est passé, du moins ici, et il y a des déclarations écrites sur ce point.

M. Fernand Rabier. — Les républicains ont voté ici pour M. de Blois ?

M. Nicole. — Oui, en grande partie. Dans des conditions si malheureuses, entre deux maux, on choisit le moindre.

A propos des libations à Plounéour on a dépensé beaucoup d'argent pour l'abbé Gayraud. Dans toutes nos communes on a bu dans les auberges désignées pour l'abbé Gayraud. On ne donnait pas de bons, mais il y avait des agents qui avaient de l'argent et qui payaient en accompagnant les électeurs dans le débit. Ici ces agents ont fait plus boire pour l'abbé Gayraud qu'on n'a bu pour M. de Blois.

On ne fait pas d'élections sans libations. Quand l'agent de M. de Blois allait régler à l'auberge, on lui disait: « l'agent de l'abbé Gayraud a dépensé ici 10 ou 15 francs de plus que vous ».

Cet agent, c'était Edmond Bellec.

Chose intéressante. A la première heure l'abbé Gayraud s'était présenté comme candidat catholique et, à Quimper, tous les républicains catholiques ont voté, au premier moment, pour M. de Blois.

M. Batiot. — Est-ce que les prêtres ont distribué des bulletins Gayraud ?

M. Nicole. — Ils en ont distribué dans les fermes, mais, à la mairie, ils ne se compromettaient pas ; ils se gardaient à carreau. Ils les faisaient distribuer.

M. Henri Ricard (Côte-d'Or). — Est-ce qu'on ne conseillait pas aux femmes de tourner le dos à leurs maris ?

M. Nicole. — Oui, cela se fait souvent ici.

Dès l'âge de vingt-quatre ou vingt-cinq ans, je suis arrivé ici, dans un foyer de réaction. J'étais jeune, je commençais les affaires et, à ce moment, un marché m'a été proposé par un vicaire. Il me proposait d'être avec eux ou de perdre toute la clientèle du clergé et celle de tout le monde. J'avais connu quelques-uns de ces prêtres au collège. J'ai refusé le marché et je les ai envoyés promener. Aussitôt, tous m'ont quitté comme un seul homme, et depuis l'âge de vingt-quatre ans je lutte. Ils m'auraient fait mourir de faim s'ils l'avaient pu.

M. Fernand Rabier. — Vous portez le ruban violet. Etes-vous délégué cantonal?

M. Nicole. — Oui. C'est M. Félix Faure qui m'a fait l'honneur de me remettre ce ruban.

Expulsion dans les réunions publiques

M. Louis-Olivier Tromeur, *huissier*, à Lesneven

Déclare ne pas s'être occupé de l'élection, n'ayant pas de candidat de son opinion. Il n'a été témoin d'aucun fait et n'est même pas sorti le jour de l'élection, à cause d'un deuil récent.

« J'ai cependant assisté à une réunion d'où on a expulsé M. l'abbé Martin ».

L.-O. TROMEUR.

Lesneven, le 22 Mars 1897.

Messieurs,

« Je défie qui que ce soit de prouver que le clergé de Falgoët ait exercé aucune pression ni même qu'il se soit nullement occupé de l'élection de M. l'abbé Gayraud.

« Il n'en a pas été de même des partisans de M. le comte de Blois; un conseiller municipal, Apperé, m'a dit devant plusieurs personnes qu'il était obligé par son propriétaire, M. de Vincelles, à travailler pour M. le comte de Blois.

« Une autre personne, Le Rest Guillaume, a dit, après l'élection, qu'il avait reçu 60 francs et que ce n'était pas étonnant qu'il travaillât pour M. le comte de Blois.

« Sur quatorze auberges qu'il y a dans la commune, treize avaient reçu carte blanche pour le compte, toujours, de M. le comte de Blois, où l'on donnait à boire et à manger, indistinctement, aux hommes et aux femmes. On distribuait aussi des paquets de tabac de cinquante centimes. Donc, messieurs, s'il y a eu abus, c'est du côté de M. le comte de Blois.

« Un indigent du nom de Vouret, habitant Rétalaire, a été menacé par un distributeur de bulletins de M. de Blois, d'avoir sa fille renvoyée de l'école laïque s'il votait pour l'abbé Gayraud.

« BIHAYN-SOUDEY. »

Commune de Ploudaniel.

Libations. — Refus des Pâques.

M. Cardinal, *maréchal-ferrant retraité de la marine, à* Ploudaniel :

« Je suis débitant, et MM. Gayraud et de Blois ont fait autant de dépenses l'un que l'autre dans mon débit.

« Le curé avait envoyé des vicaires faire de la propagande et avait envoyé des lettres pour inviter à venir donner des bulletins. Le soir il y a eu un dîner jusqu'à deux heures du matin au presbytère, ils sortaient et rentraient.

« Aux élections municipales, les mêmes faits s'étaient passés, mais ils n'avaient pas réussi. Après leur échec, ils menaçaient les jeunes gens de les empêcher de se bien marier.

« On refuse les Pâques à ceux dont les enfants vont à l'école laïque ou qui lisent des journaux républicains. J'en suis. Cette année les refus seront très abondants.

« Je suis républicain, catholique, mais je tiens à mon indépendance.

« C'est surtout le recteur et le vicaire Thomas qui mettent le désordre dans la commune.

« Dernièrement, un monsieur voulait marier sa fille le mercredi, le curé a refusé en proposant le mardi qui était le jour de la Chandeleur. Le père est allé trouver le maire, mais je ne connais pas l'entretien. »

Le témoin ajoute que si cette année les refus de confession n'ont pas encore été nombreux, c'est que la période des Pâques n'est pas commencée. Il y a quatre ans, il y a eu environ 150 refus pour cause électorale dans la commune.

CARDINAL.

M. Jean Lebrun, *cultivateur*, à Quillimadec en Ploudaniel.

« Je n'ai pas connu de visites de prêtres. J'habite la ferme de Killimadec, mais il existe deux autres fermes du même nom ou du moins du nom de Killimadecoz dans la commune de Ploudaniel. J'ignore si l'un de ces fermiers a reçu ces visites. »

J. BODÉNÈS, *interprète*. Le BRUN.

Propagande par deux vicaires. — Refus d'absolution. — Libations.

M. Jean Loüec, *adjoint au maire*, à Ploudaniel,

Déclare être certain que les deux vicaires ont parcouru la commune et ont visité presque toutes les maisons, hameaux et fermes. Un distributeur a été payé dix francs pour sa journée par le recteur.

« Les curés et les vicaires n'ont pas parlé de l'élection en chaire, mais au confessionnal. L'année dernière, à cause de ma présence à une réunion de Châteaulin au sujet de l'élection de M. Rousseau, l'absolution m'a été refusée. Dans ce cas nous allons dans une autre commune, mais les curés de nos paroisses disent : « ils ont volé leurs Pâques. »

« Les libations ont été offertes des deux côtés. »

Distributions de bulletins.

Ploudaniel, 21 mars 1897.

« Monsieur le Président,

« Je, soussigné, affirme avoir procuré l'hospitalité aux deux distributeurs de bulletins pour Mgr Georges, sur la recommandation de M. le recteur.

« LÉOST. »

Ploudaniel, 1er mars 1897.

« Monsieur l'abbé Gayraud,

« Je viens de prendre connaissance du rapport de M. Isambert. Je m'empresse de vous faire remarquer que plusieurs des assertions qui y sont contenues sont fausses.

« 1° Les distributeurs de billets pour Mgr Georges, arrivés à Ploudaniel par le dernier train du soir, n'ont pu trouver où loger que grâce à la bienveillance de M. le recteur qui a mis à leur disposition son domestique pour leur procurer un logement ;

« 2° Si, le lendemain, la maîtresse de la maison n'a point voulu les héberger une seconde nuit, ce n'est point par ordre de M. le recteur ; elle a dû agir par un sentiment de prudence tout naturel de sa part.

« Une dernière remarque : ces messieurs sont arrivés à Ploudaniel, se croyant, affirmaient-ils du moins, chargés de travailler en faveur de M. Gayraud.

« Tels sont les renseignements que j'ai cru devoir vous communiquer ; je désire qu'ils puissent vous être utiles.

« Agréez, Monsieur l'abbé, mes sentiments bien dévoués.

« J. MENGUY,
« *Recteur de Ploudaniel.* »

« Certifions le rapport ci-dessus conforme à la vérité.

Veuve GUILLIEC, LÉOST.

« Vu pour légalisation de la signature de Mme Guilliec et Léost, apposées ci-dessus.

« A Ploudaniel, le 1er mars 1897.

« *Le maire* : LE REAUX. »

« Ploudaniel, le 21 mars 1897.

« Monsieur le Président,

« Je soussigné, certifie avoir hébergé, une première nuit, les deux distributeurs pour Mgr Georges, et reconnais leur avoir refusé l'hospitalité, la seconde nuit, de ma propre autorité et pour une raison majeure : j'attendais ma famille.

« Veuve GUILLIEC. »

Le candidat de « l'Eglise ».

MM. Le Bras, *maire*, **Branellec, Derson, Riou, Le Roy, Abjean, Bodennec, Lann** ; à Plouider.

M. Le Bras déclare qu'il a refusé la légalisation d'une pièce parce qu'il était trop tard.

Les témoins affirment que dans les élections précédentes les candidats entraient à l'église, et que l'abbé Gayraud a fait la même chose, C'est en dehors des offices, mais pour faire des prières. On a fait des sermons, mais pas parlé politique. Il y avait soixante-dix à quatre-vingts personnes dans l'église. L'abbé Gayraud est monté en chaire, revêtu des habits sacerdotaux, et a parlé du Sacré-Cœur et de la Sainte Vierge. Les prêtres de la paroisse de Plouider n'ont pas fait de propagande. Les fermiers ont reçu des lettres de menace de leurs propriétaires les engageant à voter pour M. de Blois.

Le 24 janvier, jour de l'élection, il n'y avait pas de prêtres devant la mairie, pas un seul. Il y avait deux prêtres comme scrutateurs.

M. le maire déclare que l'abbé Gayraud n'est pas revenu depuis l'élection.

LE BRAS. LANN.
BODENNEC. BRANELLEC.
RIOU. LE ROY.
ABJEAN. DERSON.

J. BODÉNÈS, *interprète.*

COMMUNE DE PLOUIDER

Contre-Protestation

« Nous, soussignés :
1° MM. Yves Le Bras, Maire ;
2° Guénolé Le Roy, Conseiller municipal ;
3° Michel Bodennec, Conseiller municipal ;
4° Ambroise Riou, Conseiller municipal.

« Certifions que :

1° Mgrs Freppel et d'Hulst prêchaient à l'Église, comme M. l'abbé Gayraud ;

2° Que les prêtres, contrairement à ce que l'on a prétendu, n'ont pas parcouru la paroisse à l'occasion des élections.

3° Que les prêtres de Plouider, étant occupés ce dimanche à l'Église, ne sont pas restés sur la place, comme on les a accusés.

4° Que là où il y a eu pression, c'est du côté des nobles.

Les Conseillers municipaux :
LE ROY.
BODENNEC.
RIOU.
BRANELLEC.
LANN.
ABJEAN.

Le Maire de Plouider :
LE BRAS.

Commmune de Plounéour-Trez.

Libations. — Refus des pâques.

M. Falhun, *maire* ; **Jacq**, *adjoint*, à Plounéour-Trez :

M. le maire dit qu'il n'y a pas eu de pression de part ni d'autre, cependant le clergé a fait boire davantage. « Depuis plusieurs années que je suis maire, on me refuse mes pâques, parce que je suis républicain. Mon domestique, depuis trente-huit ans chez moi, n'a pas pu faire ses pâques et on a voulu lui faire quitter ma maison. Il est navré de ce refus. Le clergé en a rendu malade ma tante. Elle habite avec moi, elle sait que le clergé me menace, me poursuit et elle en souffre.

« La pression du clergé a été grande. Comme refus d'absolution, je cite le fait de mon vieux domestique à cause de l'élection de M. Gayraud.

« C'est le parti clérical qui a payé à boire à pleins verres aux partisans de M. Gayraud. Nous ne pouvions pas aller dans les débits des partisans de M. Gayraud.

« Les prêtres ont annoncé la candidature de M. Gayraud dans des conversations.

« Nous avons lutté, nous, pour M. de Blois. »

M. l'adjoint confirme ces déclarations.

JACQ, *adjoint.* Louis FALHUN, *maire.*

Commune de Saint-Méen.

Pression sur les fermiers.

M. François Goulm, *cultivateur, à* Saint-Méen :

« Le jour de l'élection, un des distributeurs de M. de Blois passait dans les maisons pour enlever les bulletins de M. Gayraud. Je suis à même de le prouver.

« Il y avait de la pression sur les fermiers de la part de M. de Blois avant les élections ; les fermiers se disaient obligés de voter pour M. de Blois.

« Nous autres petits cultivateurs, nous voudrions être mieux au courant de nos droits et de nos devoirs pour pouvoir exercer plus librement nos droits électoraux.

« M. Premel, de la ferme de Kerdelès, commune de Saint-Méen, est un de ceux qui m'ont dit être obligés de voter pour de Blois. »

GOULM.

Commune de Saint-Méen.

Bande gommée sur les bulletins.

A Monsieur le Président de la Commission d'enquête relative à l'élection de M. l'abbé Gayraud.

« Nous soussignées, religieuses du Saint-Esprit, de la maison de Saint-Méen, du canton de Lesneven, déclarons avoir été étonnées, quand, quelques jours après l'élection du 24 janvier dernier, on est venu nous dire qu'un anonyme nous accusait d'avoir fait distribuer par nos élèves des bulletins à bande gommée, où le nom de M. l'abbé Gayraud était substitué à celui de M. de Blois.

« Nous ignorions l'existence du bulletin gommé jusqu'au jour où cette accusation vint jusqu'à nous, et de plus, nous n'avons vu aucun bulletin avant le jour de l'élection.

« Sœur SAINT-LUCIEN, « Sœur MARIE D'ASSISE,
« Sœur SAINT-ALEXIS.

« *Le Maire* : Illisible. »

Les affiches.

M. **l'abbé Hingant**, *recteur* à Saint-Méen :

« Je me suis opposé à l'affichage sur ma porte des affiches « Georges », mais il y avait une autre affiche. Il n'y avait d'ailleurs place que pour une seule affiche et je me suis opposé à ce qu'on la couvrît. On a généralisé ce fait unique et je proteste contre cette généralisation.

« Dans le rapport de M. Isambert, il est dit : « Qu'un autre afficheur affirme avoir été menacé par le recteur de Saint-Méen d'un procès-verbal, s'il persistait dans son intention d'afficher. »

« Voici la réponse transmise par télégramme :

Monsieur l'Abbé Gayraud,

Chambre des députés.

« Georges a été affiché à Saint-Méen en plusieurs endroits. J'ai défendu de poser des affiches sur la porte de ma maison. Avais-je ce droit ?

HINGANT, *recteur.*
1er mars.

« Voilà, Messieurs, ma réponse à la question de fait.

« La question de droit.

« J'éprouve des ennuis, des tracasseries, un déplacement par le fait d'une dénonciation anonyme non fondée et acceptée sans contrôle. Contre qui, en pareil cas, puis-je avoir mon recours ? Les membres de la Commission me le diront peut-être ? »

Signé : HINGANT,
recteur de Saint-Méen, près Lesneven.

Commune de Trégarautec.

Propagande par l'abbé Guilhem.

M. François Laurant, *employé de chemin de fer*, à Trégarautec :

A entendu dire que l'abbé Guillerm, vicaire de Landerneau, est venu faire de la propagande chez lui. Il est originaire du pays. « Je ne connais aucun fait de pression ni pour l'abbé Gayraud, ni pour M. de Blois. »

LAURANT.

III

CANTON D'OUESSANT.

Libations.

M. Hunault-Budoc, *interprète de la langue anglaise*, à Lampaul-Ouessant :

« Voici les faits sur lesquels je puis déposer :

« Le jour de l'élection, avant le scrutin, j'ai vu un sieur Guedies (Guillaume), vicaire à Ouessant, chez M. Malgaen, débitant à Ouessant. J'ai vu donner des consommations pour le compte de l'abbé Gayraud, cela va sans dire. Le soir du même jour, j'ai dit : « Comment et pourquoi ce monsieur est-il allé chez vous? »

« L'ingérence du clergé a tout fait. C'est ce vicaire, Guedies, qui s'est occupé de l'élection de l'abbé Gayraud. Je dépose comme citoyen français.

« Le même jour du vote, j'ai vu un conseiller municipal, Pierre Legall, agent de l'abbé Gayraud, qui voulait renvoyer un distributeur de bulletins et s'étonnait de ce que la distribution des bulletins de vote fût confiée à des étrangers. Ici, les prêtres font la loi. »

HUNAULT-BUDOC,
Interprète de la langue anglaise,
Ouessant.

Distribution de bulletins.

François Lavanant, *tailleur de pierres*, à Ouessant.

Déclare qu'il distribuait des billets de M. de Blois; les conseillers municipaux allaient dire dans les maisons qu'il fallait voter pour M. Gayraud et non pour M. de Blois. « Ils disaient que les bulletins que j'avais déposés n'étaient pas des bons.

« Un conseiller municipal, M. Pierre Legall, a voulu m'empêcher de distribuer des bulletins de Blois devant la mairie. Fort de mon droit, je lui ai tenu tête. »

Joseph-Marie Gourmel, *marin pêcheur*, à Ouessant.

« Le jour où j'ai reçu des bulletins de M. de Blois, mon cousin, conseiller municipal, m'a dit qu'il ne me fallait pas distribuer de ces bulletins, et comme je tiens un petit commerce, il m'a prédit que je ne ferais plus rien.

« Ce conseiller municipal est en même temps trésorier de la Fabrique. »

GOURMEL.

IV

CANTON DE PLOUDALMÉZEAU

Commune de Brélès.

Libations.

Eugène Poumellec, *retraité de la Marine,* à Brélès.

Déclare avoir collé des affiches et distribué des bulletins pour M. de Blois, mais n'a pas payé à boire.

« Le curé, après la mort de Mgr d'Hulst, m'a dit : « Nous allons avoir à voter : c'est votre devoir de voter, c'est un devoir de chrétien. »

POUMELLEC.

Menace de l'enfer, au sujet des écoles laïques. — Exploitation de la superstition. — Mort dun électeur ayant trop bu.

M. Léost, *instituteur*, à Brelès,

Confirme sa lettre adressée à M. Loisel.

« Le succès de M. Gayraud est dû à la rage propagandiste du clergé.

« Brélès est une commune très cléricale, elle a atteint le maximum. Les curés avaient fait, avant la rentrée des écoles, un discours très violent contre l'éducation laïque, menaçant des flammes de l'enfer ceux qui y enverraient leurs enfants, et leurs recommandations sont des ordres qu'on exécute.

« A. LÉOST. »

Lettre de M. Léost.

Brélès, le 4 février 1897.

« Monsieur Loisel,

« Le succès de l'élection de M. de Blois ne faisait aucun doute dans ce pays ; aussi l'étonnement a été grand quand on apprit que l'abbé Gayraud triomphait. Il est certain que cette victoire *n'est due qu'à la pression exercée par les curés qui ont déployé une ardeur et une rage extraordinaires.*

« A Plourin, le vicaire montait la garde près de la salle du scrutin. Il disait posséder un *petit livre* lui faisant deviner le nom du candidat que l'électeur mettrait dans l'urne. A Ploudalmézeau, on ne se gênait pas pour remplacer les bulletins de M. de Blois par ceux de Gayraud. A Lampaul-Plouarzel, un électeur a été trouvé mort dans un champ ; cette mort a été déterminée par l'alcool que les agents de M. Gayraud faisaient avaler.

« Ici les prêtres n'ont pas dit grand'chose à propos de l'élection, mais ils avaient fait leur tournée les jours précédents.

« En tout cas ils réussissent à nous enlever nos élèves en menaçant les parents des flammes de l'enfer, en leur refusant l'absolution si leurs enfants fréquentent *l'école du diable.*

« Le fougueux desservant a abandonné Jésus-Christ et la Sainte Vierge pour s'occuper exclusivement du Gouvernement, des francs-maçons ! et la République lui envoie un mandat

trimestriel ! Pauvre Bretagne ! Quelle ironie ! Nous ne pouvons rien contre *eux*, me disait dernièrement un *administrateur*. Alors on n'a qu'à baisser la tête et à dire merci. C'est simplement révoltant.

« Veuillez croire, Monsieur Loisel, à mes sentiments dévoués,

« A. LÉOST, *instituteur*. »

Commune de Lampaul-Plouarzel.

Violation du secret des lettres par le vicaire Quéau.

De Boisrion, *propriétaire*, à Tréguier,

A vu dans la *Gazette de France* que M. Gayraud prétendait avoir vu une lettre de son père demandant aux fermiers de voter pour M. de Blois. « C'est un vicaire, l'abbé Quéau, à Brélès, qui est venu chez moi, en notre absence, a pris cette lettre et en a pris copie. C'est un procédé bien indiscret : il a profité de ce qu'il savait que la servante ne refuserait pas de lui montrer la lettre.

« C. DE BOISRION. »

« Cracher à la figure de ses adversaires ». — Dénégations.

René Branellec, *cultivateur*, à Lampaul-Ploudalmézeau.

Confirme les termes de sa lettre.

Le curé désignait M. Gayraud en disant : « Votez pour un bon chrétien. »

Le curé a dit à un électeur : « Si ta patronne avait reçu la lettre que je lui ai écrite, tu ne serais pas venu voter aujourd'hui pour M. de Blois. »

« Je maintiens les mots : « Crachez à la figure des adversaires de M. Gayraud », et je joins à ma déposition les deux lettres de menaces qui m'ont été adressées par le curé.

« En somme, sans l'intervention cléricale, M. de Blois aurait eu la majorité.

« J'ai vu le curé de deux communes distribuer des journaux aux enfants sortant de l'école. J'ai assisté plusieurs fois à cette distribution et à des libations.

« BRANELLEC. »

A Monsieur René Branellec, à Coatméal.

« Monsieur,

« Le rapport de M. Isambert au sujet de l'élection de M. Gayraud contient une déposition de vous à mon sujet.

« Dans cette déposition, vous dites : « Le jour des élections, j'étais à Lampaul-Ploudalmézeau, où j'ai assisté à la grand'messe. M. le recteur a dit qu'il fallait voter pour un défenseur de la religion, en désignant l'abbé Gayraud, sans le nommer. Il a dit : « N'ayez pas peur ; votez sans crainte et crachez à la figure de tous les ennemis de M. Gayraud. »

« Vous savez bien, monsieur, que vous en avez menti et que je n'ai pas tenu ce langage.

« Je vous préviens que je vous poursuivrai en diffamation, à moins que vous ne rétractiez votre calomnie, avant la discussion du rapport.

« Cette discussion aura lieu jeudi. Une lettre m'arriverait donc juste à temps. Vous avez le télégraphe. Je vous donne une formule :

« Gayraud, *député*, rue Saint-Jacques, 330, Paris. »

Rétracte absolument déposition concernant Lampaul-Ploudalmézeau, BRANELLEC.

« Faute de cette démarche, vous serez poursuivi non seulement par moi, mais aussi par l'abbé Gayraud, à cause des infâmes calomnies que vous avez colportées ici contre lui, sans doute par ordre de votre maître.

« Vous pourriez bien être poursuivi en même temps pour corruption électorale et pression sur les électeurs, dont vous avez conduit plusieurs jusqu'au scrutin même.

« J'écris à M. Gayraud pour lui annoncer mon intention de vous poursuivre en même temps que je lui envoie le texte de la déclaration que j'ai lue à la grand'messe.

« Agréez, monsieur, mes civilités.

« J. BERNARD,
« *recteur*. »

Seconde lettre.

Lampaul-Ploudalmézeau, le 13 mars 1897.

« Monsieur,

« Le 1er courant, je vous ai écrit, sous pli recommandé, pour vous prévenir que j'étais absolument décidé à vous poursuivre en diffamation, à moins que vous ne rétractiez *absolument* et sans chercher à vous excuser la protestation calomnieuse que vous avez faite ou du moins signée contre moi, à l'occasion de l'élection de M. l'abbé Gayraud.

« Je vous demandais d'adresser cette rétractation avant le jeudi, jour de la discussion du rapport Isambert. Je ne puis pas vous reprocher de ne l'avoir pas fait, puisque ma lettre ne vous est pas parvenue à temps. Mais vous avez reçu cette lettre au plus tard dimanche. Vous avez donc eu amplement le temps ou de venir me présenter vos excuses vous-même, ou de m'adresser la rétractation que j'exige. Vous n'en avez rien fait.

« M. de Blois, sans doute, vous a fait accroire que j'ai voulu seulement vous faire peur. Détrompez-vous, Monsieur.

« Quand même M. Gayraud eût été validé purement et simplement, j'aurais exigé une réparation ; mais vous devez bien comprendre que le vote de l'enquête, dû seulement aux manœuvres de M. de Blois, n'a fait que me confirmer dans ma résolution de vous poursuivre.

« Vous recevrez cette lettre demain, c'est la dernière que je vous écrirai, et si, *avant la fin de la semaine*, je n'ai pas reçu complète satisfaction, tenez pour *certain* que vous serez prochainement poursuivi en dommages-intérêts devant le juge de paix qui, du reste, ne pourra pas juger l'affaire ; car je compte bien réclamer une indemnité qui dépassera de beaucoup sa compétence.

« Je vous présente mes civilités.

« J. BERNARD, *recteur*. »

Lampaul-Ploudalmézeau, le 1er mars 1897.

M. Jean-François Bégoc, *ancien maire*, à Lampaul-Ploudalmézeau,

Confirme les termes de son certificat.

« J'ai entendu le curé dire : « Pourquoi n'avez-vous pas voté pour le Saint-Père ? » Tous les dimanches, il revient sur ce point.

« Avant l'élection, il n'abordait pas cette question, mais il a visité toutes les maisons.

« Il paraît qu'on refuse l'absolution à ceux qui ont voté contre M. Gayraud.

« J'ai entendu moi-même le prêtre dire qu'il fallait cracher à la figure des adversaires de Gayraud. J'étais dissimulé derrière un pilier avec Branellec au lieu d'être à ma place habituelle, près de la chaire.

« BÉGOC. »

Défense de l'abbé Bernard

MM. Bouzilan, *maire ;* **Michel Balcon**, *garde champêtre ;* **Stéphan**, *secrétaire de la mairie*, à Lampaul-Ploudalmézeau ;

Qui, après serment, ont déclaré :

M. Stéphan dit que le curé a recommandé en chaire de ne pas s'enivrer, mais n'a pas fait allusion aux candidats. Il confirme le certificat. Le curé n'a pas dit de cracher à la figure des adversaires de M. Gayraud, il a dit de tourner le dos aux personnes qui voudraient acheter leur vote pour de la boisson.

M. Bouzilan a seulement entendu dire que Branellec et Bégoc donnaient à boire pour le compte de M. de Blois.

Balcon confirme ces déclarations.

BOUZILAN, STÉPHAN.

+

M. Bernard, *curé*, à Lampaul-Ploudalmézeau.

Le témoin nie absolument le propos qu'on lui prête d'avoir dit : « Crachez à la figure des adversaires de Gayraud. »

Voici exactement le texte de mon sermon :

Lampaul-Ploudalmézeau, le 20 mars 1897.

« *Instruction lue au prône de la grand'messe, par M. le recteur de Lampaul-Ploudalmézeau, le 24 janvier, jour de l'élection législative.*

« (Traduction servile du breton). »

« Vous savez tous, mes chers frères, qu'il y a aujourd'hui élection pour nommer un député à la place de Mgr d'Hulst, de regrettée mémoire, qui nous représentait à la Chambre.

« A cette occasion, mes frères, je crois qu'il est de mon devoir de vous rappeler ce que je vous dis, chaque fois qu'il y a élection, à savoir : 1° qu'il faut venir voter, et 2° que c'est un devoir rigoureux de voter, chacun selon sa conscience, pour celui qu'il croit être le meilleur.

« Quand il n'y a qu'un seul candidat, c'est facile ; si le candidat vous plaît, vous votez pour lui ; s'il ne vous plaît pas, vous vous abstenez ou bien vous votez avec un bulletin blanc (ce qui vaut mieux).

« Mais quand il y a plusieurs candidats comme aujourd'hui, c'est plus difficile. — Si vous ne savez pas lequel est le meilleur, consultez quelqu'un en qui vous avez confiance et faites ce qu'il vous dira.

« Vous savez bien, mes frères, quelle peine j'éprouve quand je vois quelqu'un d'entre vous en état d'ivresse ; mais aujourd'hui, j'en éprouverais une plus grande encore parce que je ne pourrais pas me défendre de penser qu'il a vendu sa voix pour une ventrée d'eau-de-vie.

« Souvent, hélas ! on trouve des candidats assez dépourvus de conscience pour chercher à acheter des voix avec de l'eau-de-vie. Oh ! de grâce, ne votez jamais pour un homme qui vous témoignera assez de mépris pour vous croire capables de vendre votre voix et par conséquent votre conscience pour de l'eau-de-vie, et si quelqu'un venait vous proposer ce marché honteux, vous n'avez qu'une chose à faire : lui tourner le dos en lui crachant à la figure.

« Je vous prie aussi, mes frères, de venir tous voter avant les vêpres ; ceux mêmes qui

sont de première messe pourront venir voter et être encore de retour assez à temps pour permettre aux autres d'arriver pour les vêpres.

« Je vous engage aussi à rentrer chez vous immédiatement après les vêpres.

« Le scrutin ne se fermera qu'à six heures et le résultat ne sera pas connu avant sept heures ou sept heures et demie.

« Si vous restez à rôder dans le bourg, sous prétexte d'attendre le résultat, vous êtes en grand danger de vous saouler.

« Jusqu'ici, Dieu merci! les élections se sont toujours passées à Lampaul avec calme et tranquillement. J'espère bien qu'il en sera aujourd'hui comme les autres fois; mais, par exemple, si vous voulez me faire de la peine, vous n'avez qu'à faire du bruit et du désordre; mais je ne vois pas quelle raison vous pourriez avoir de me faire de la peine; car je crois que vous me rendrez tous ce témoignage que je fais mon possible pour vous rendre service et vous aider à faire votre salut.

« Les soussignés certifient que la pièce ci-dessus est la traduction absolument littérale de l'instruction que M. le recteur a lue au prône de la grand'messe, le 24 janvier, jour de l'élection législative.

« Olivier ARZEL, « Joseph SQUIBAN,
« Jean-Marie THOMAS, « Jean BELLON,
« Yves COPNY, « J.-M. CABON,
« ROURDAUT, « J.-M. STÉPHAN.

« Vu pour légalisation :

« *Le Maire*,
BOUZILAN. »

« *P. S.* — Il m'eût été facile de recueillir quatre cents signatures. Toutes les personnes qui assistaient à la grand'messe auraient signé avec empressement, à l'exception du sieur Jean-François Bégoc, ancien maire, dont je récuse absolument le témoignage.

J. BERNARD. »

« Oh! en hor Doue na zet quet da roi o mouez da biou bennac o ziscuelfe disprijans voaec'h evidoc'h evit sojal e z'oc'h capabl da varza o mouez a coustians, och ene rac quement-ze a vez guerra o coustians, a pa teufle unan bennac da guimelt ar marc'had ze deoc'h troit guen dez an buen en un grenchat varnhan en e fas. Un goms c'hoas. O pedi a ran da vont da voti abred, araoc ar gousperou, memes ar re a zo en offern vintin a alfe dont d'er bourg goude o meren a beza c'hoaz distro d'ar guer a ben ma vezo poent d'ar re all dont d'ar gousperou.

« Ar voterez na vezo fin vezi nemet da 6 heures, a ben ma vezo achu tout e vezo sur 7 heures pe 7 heures anter, a ma chomet da droudellen er bourg betec neuze, e m'oc'h en danger bras da vont mezà. Betec vrema dre c'hràs Doue, ar voterez o zo bet tranquil a sioul erveach e Lampaul. A vez sur unan benmac au ves tomet dezo; mes ral eo e vez guelet tud vezo. Ma, B. Q, n'ho peus c'hoant da ober plijadur din, gret en dro man evel an trouiou all. — Mes ma peus c'hoant da ober poan din a gret trabez. — Esperans e meuz na vezo quet evelze, rac na vigen quet pe sort raison o pefie da ober displijadur din. Me a ran e ran va possibl evit secour ac'hanoc'h da ober o tamic sibverdiquiez.

« Hirio eta, V. B. e zeus adarre voteres, evit lakaat un all e plas an Aoutrou d'Hulst e oa cannad evidomp e Cambr an deputeet.

« Ne meus da lavaret deoc'h, nomet a pres a pres a lavaran deoc'h quen alies tro a ves voteres.

« Da guenta e zeo un dever stris mont da voti, ac un dever strissoc'h c'hoy, voti peb hini ervez e goustians, evit an hini a gar dezan eo ar guella.

« Pa ne vez nomet unan oc'hoalen mouession, ne quet deis : ma noblig quet deoc'h, a c'hallit chom eb mont da voti pe voti gant eur billet guen. Mes pas 6 pe 7 evel ma zeus

hirio e zeo diessoc'h. Ma ne ouzoc'h quet evit piou eo ar guella voti, goulennit duzul digant unan bennac oc'h heus figares en n'han, a gret evel ma lavaro deoc'h.

« Gouzout a rit, V. B., peguen dies e cavan pa velan unan bennag a hanoc'h mezo; mes hirio e cafen diessoc'h c'hoas, abalamour ne alfen que miret da sonjeal oc'h eus marteze guerzet o mouez evit caout boisson. Rac sious pa ves voteres, ves cavet tud digoustianc aoualc'h évit prena mouesou, memes gant bigoryou bouesson.

« Dans la contre-protestation, j'avais l'intention d'ajouter : et celui que vous jugerez le plus apte à défendre vos intérêts et ceux de la religion, mais j'ai craint que le mot religion désignât trop clairement M. Gayraud.

« Du reste, je fais le même discours, sous cette forme ou sous une autre, chaque fois qu'il y a une élection quelle qu'elle soit.

« Du reste, mon sermon était lu et non improvisé.

« M. Bégoc battait son père. Il a été, pour ce fait, mis en prison, puis il s'est entendu avec son frère et ses sœurs pour dire que son père était fou. On l'a relâché et on a donné un conseil judiciaire au père.

« Comme maire, il était abhorré et craint de ses administrés. Nous avons vécu en assez bons termes pendant quelque temps, mais le froid est survenu entre nous à propos d'un incendie. La population, sur mon instigation, avait fait vœu d'aller à un pèlerinage et il voulut s'opposer à cette procession.

« Je fis mon possible pour le détrôner et fis une liste contre lui. Il ne put être réélu et maintenant il vient à l'église quelquefois exprès pour m'espionner.

« M. Branellec était agent de M. de Blois et calomniait M. Gayraud. Je lui ai dit : « Vous savez que vous pourriez être poursuivi par M. Gayraud pour ces calomnies. — Mais c'est M. de Blois qui me les a dites, a-t-il répondu. »

« Je reconnais que je voulais faire servir la rétractation que j'exigeais à la défense de M. Gayraud, mais je ne crois pas que ma façon de procéder soit répréhensible. D'ailleurs, ces calomnies — de l'avis des trois avocats — pouvaient me porter un grand préjudice. Nous verrons après le passage de la Commission, si Branellec ne rétracte pas, ce que nous aurons à faire.

« J'ai fait envoyer dans les maisons des billets Gayraud avec un numéro du *Petit Courrier*, mais je crois avoir le droit de faire ces choses.

« Le témoin rétracte le mot de comédie qu'il avait employé au sujet de l'enquête.

« J. BERNARD,
« *recteur.* »

« Lampaul-Ploudalmézeau, le 20 mars 1897.

« Les soussignés, électeurs de la commune de Lampaul-Ploudalmézeau, certifient qu'ils ont entendu le sieur Branellec René, agent électoral de M. le comte de Blois, affirmer que M. l'abbé Gayraud, candidat, est un mauvais prêtre, qu'il vit avec une femme dont il a au moins un enfant.

« Ils sont convaincus que ces propos diffamatoires ont fait perdre beaucoup de voix à M. l'abbé Gayraud.

« BERNARD, *recteur*. « Jean-Marie THOMAS, J.-M. STÉPHAN, ROUDAUT, J. BEMANEL.

« Vu pour légalisation,

« *Le Maire :* BOUZILAN. »

Lampaul-Ploudalmézeau, le 26 mars 1897.

Libations

« Les soussignés :

« **Jean-Marie Stéphan**, *secrétaire de la mairie*, demeurant au bourg de Lampaul,

« **Michel Balcon**, *garde champêtre*, demeurant au Carpont-Bien, même commune,

« Certifient

« Que le sieur Copy (Jean), aubergiste au bourg, leur a déclaré que le jour du 24 janvier, jour de l'élection législative, il a vendu pour cent cinquante francs d'eau-de-vie, pour le compte de M. de Blois, candidat.

« BALCON, J.-M. STÉPHAN.

« Vu pour légalisation :

« *Le Maire :* BOUZILAN.

« Les soussignés certifient qu'ils ont entendu dire à Copy Jean qu'il a distribué, pour le compte de M. de Blois, une grande quantité d'eau-de-vie, que sa cave a été mise à sec et qu'il a dû renouveler immédiatement sa provision; mais il n'a pas déterminé son chiffre de vente.

« Jean COPY, J. BERNARD,

« ROUDOUIT. +

« Vu pour la légalisation : *le Maire :* BOUZILAN.

« Les soussignés certifient qu'ils ont vu le sieur Branellec conduire des électeurs jusqu'à la porte intérieure de la mairie, après leur avoir payé à boire, et de là il pouvait surveiller l'urne et il ramenait ensuite les électeurs pour leur payer encore à boire.

« J.-M. CABON, J.-M. STÉPHAN.

« BALCON. +

« Vu pour la légalisation : *le Maire :* BOUZILAN. »

MM. Branellec et Bernard, *confrontés.*

MM. Bernard, curé, et Branellec sont mis en présence.

Tous deux déclarent maintenir intégralement les termes de leurs dépositions respectives et reçues isolément.

M. Bernard ajoute : « Je pourrais amener un grand nombre de témoins. »

M. Rabier. — « La Commission a fait publier partout à son de caisse qu'il fallait amener tous les témoins qui désiraient être entendus. »

« BERNARD, *recteur.* BRANELLEC. »

Lettre de M. Bernard, *recteur.*

A Monsieur Isambert, député.

Lampaul-Ploudalmézeau, le 1er mars 1897.

Monsieur,

Je prends la liberté de vous communiquer les lettres suivantes que je viens d'adresser M. l'abbé Gayraud, votre client, avec signatures bien et dûment légalisées.

« Lampaul, 28 février.

« Je reçois, à l'instant, une lettre de M. de Trémaudan, de *l'Étoile*, m'informant qu'un sieur Branellec (René), agent électoral de M. de Blois, a fait contre moi une déposition à propos de ce que j'ai lu, le jour de l'élection, au prône de la grand'messe.

« Je pense que vous avez déjà reçu ma dépêche conçue en ces termes : « Déposition « Branellec absolument calomnieuse; compte poursuivre. Lettre suit. »

« BERNARD. »

« Voici, du reste, mon cher député, textuellement et *servilement* traduite, la déclaration bretonne que j'ai *lue* au prône de la grand'messe, avant mon instruction ordinaire.

« Je traduis mot à mot, servilement, et vous ne devez pas vous étonner que ma traduction ait une tournure plus bretonne que française :

« Mes chers frères,

« Aujourd'hui, comme vous le savez, il y a élection pour nommer un député à la place « de Mgr d'Hulst, de regrettée mémoire, qui nous représentait à la Chambre.

« A cette occasion, je crois qu'il est de mon devoir de vous rappeler ce que je vous dis « toutes les fois qu'il y a élection, à savoir : 1° que c'est un devoir rigoureux de venir « voter, et 2° que c'est un devoir plus rigoureux encore de voter chacun selon sa conscience, « c'est-à-dire pour celui que l'on croit être le meilleur.

« *N.-B.* — J'avais d'abord l'intention d'ajouter : « C'est-à-dire pour celui que vous « croyez le plus capable de défendre vos intérêts et les intérêts de la religion. » Mais, à la réflexion, je n'en ai rien fait, craignant que le seul mot religion ne parût désigner M. l'abbé Gayraud, à cause de son caractère sacerdotal.

« Quand il n'y a qu'un seul candidat, c'est facile : si le candidat vous plaît, vous votez « pour lui ; s'il ne vous plaît pas, vous vous abstenez, ou bien vous votez avec un bulletin « blanc, ce qui vaut mieux.

« Mais quand il y a six ou sept candidats comme aujourd'hui, c'est très difficile.

« Mais si vous ne savez pas pour qui il vaut mieux voter, consultez quelqu'un en qui « vous avez confiance, et faites ce qu'il vous dira.

« Vous savez bien, mes chers frères, quelle peine j'éprouve quand je vois quelqu'un « d'entre vous en état d'ivresse. Mais aujourd'hui j'en éprouverais une peine plus grande « encore, parce que je ne pourrais pas m'empêcher de craindre que vous n'ayez vendu « votre voix pour de l'eau-de-vie.

« Car hélas! on rencontre souvent des candidats assez dépourvus de conscience pour « chercher à acheter des voix avec de l'eau-de-vie.

« Oh! de grâce, ne donnez jamais votre voix à quelqu'un qui vous témoignerait assez « de mépris pour vous croire capable de vendre votre voix et par conséquent votre con- « cience pour une ventrée d'eau-de-vie, et si quelqu'un vous proposait ce marché honteux, « vous n'avez qu'une chose à faire : lui tourner le dos en lui crachant à la figure.

« Encore un mot, mes frères, je vous prie de venir tous voter avant les vêpres. Ceux- « mêmes qui sont de première messe pourront bien venir voter avant les vêpres, et être « encore de retour assez à temps pour permettre aux autres d'arriver pour les vêpres.

« Le scrutin ne sera clos qu'à six heures, et il sera bien sept heures quand tout sera « fini. Je vous engage à rentrer chez vous immédiatement après les vêpres. Si, en effet, « vous restez à rôder dans le bourg pour attendre le résultat, vous êtes en grand danger « de vous saoûler.

« Jusqu'ici, Dieu merci, les élections à Lampaul se sont toujours passées avec calme et « tranquillement. J'ai vu quelquefois des hommes un peu lancés, mais je n'en ai guère vu « qui fussent vraiment ivres.

« J'espère bien, mes frères, qu'il en sera de même aujourd'hui, et si vous voulez me

« faire plaisir, vous ferez comme les autres fois ; mais, par exception, si vous voulez me « faire de la peine, vous n'avez qu'à faire du bruit et du désordre.

« J'aime à croire, mes frères, qu'aucun de vous ne fera cela ; car je ne vois pas quelle « raison vous auriez de me faire de la peine ; je crois que vous me rendrez tous ce témoi- « gnage que je fais mon possible pour vous rendre service et vous aider à faire votre « salut.

« Et c'est tout !!! »

« La Chambre appréciera si il y a là une désignation quelconque de M. Gayraud.

« Vous pourrez dire à la Chambre que mes paroissiens m'ont obéi et que jamais le bourg de Lampaul n'a été plus désert et plus tranquille que le soir de ce jour. Ils viennent du reste de me donner une nouvelle marque de confiance en me nommant pour la troisième fois, délégué sénatorial.

« Je vous répète que j'ai traduit ma déclaration servilement, et j'invoque cette excuse en faveur de ma traduction trop attique dans sa forme.

« Il va sans dire que mon manuscrit est à la disposition de tout enquêteur autorisé.

« Il me serait facile de trouver plus de 400 signatures. Je n'en ai demandé que quatre qui, je pense, suffiront, étant bien et dûment légalisées.

« J'écris en même temps au sieur Branellec pour le prévenir que je suis bien décidé à le poursuivre en diffamation, à moins qu'il ne rétracte absolument sa déposition calomnieuse, avant la discussion de l'élection.

« Je vous écrirai demain encore pour vous mettre au courant des faits de corruption électorale et de pression des agents de M. de Blois.

« Veuillez agréer, mon cher député, l'assurance de mes sentiments les plus affectueusement dévoués en J.-C.

« J. BERNARD, *recteur de Lampaul-Ploudalmézeau.* »

« Je viens en effet d'écrire encore ce qui suit à M. Gayraud :

« Monsieur et cher député,

« Je vous disais, dans ma lettre d'hier, que je vous écrirais aujourd'hui encore pour vous mettre au courant des actes de corruption et de pression électorale commis par les agents de M. de Blois.

« Copy (Jean), aubergiste au bourg, a déclaré devant de nombreux témoins que, le jour de l'élection, il a distribué pour plus de cent cinquante francs de boissons, pour le oompte de M. de Blois, et son auberge n'était pas la seule où M. de Blois eût ouvert des crédits.

« Mais on m'assure que, dans son rapport, M. Isambert prétend qu'il n'y a pas lieu de tenir compte de ce moyen de corruption électorale, les deux parties l'ayant également pratiqué.

« C'est absolument faux, du moins en ce qui concerne ma paroisse. Je mets au défi de prouver qu'il ait été payé à boire à un seul de vos 98 électeurs, à moins que ce ne soit par les agents de M. de Blois.

« J'estime donc qu'il est inutile de chercher des signatures, aucun débat ne devant avoir lieu sur ce point, mais je regarde comme très fâcheuse la manière de voir de M. Isambert.

« Nous espérons tous ici que vous serez validé haut la main, mais si l'on vous soumettait à la comédie de l'enquête, notre avis à tous est que vous donniez immédiatement votre démission pour vous représenter aussitôt, et vous pourriez considérer votre réélection comme absolument assurée avec une majorité de plus de 3.000 voix.

« J'allais oublier de vous dire que le sieur Branellec a conduit plusieurs électeurs jusqu'à l'urne après leur avoir payé à boire et leur promettant de leur payer encore s'ils votaient pour M. de Blois.

« Toujours votre bien affectueusement dévoué en J.-C.

J. B.

« Comme vous le voyez, Monsieur, si les autres dépositions ne sont pas plus vraies et plus sincères que celle qui me concerne, il n'y a aucun compte à en tenir sinon pour exercer des poursuites contre ceux qui les ont faites.

« Je suis, monsieur le député, votre très humble et respectueux serviteur.

« J. BERNARD, *recteur.* »

Propagande cléricale

M. Émile de Kerros, *propriétaire* à Rumorvan.

« Dans l'église, à Lanildut, il n'a pas été parlé de l'élection.

« Je n'ai pas vu mon curé ni mon vicaire en campagne électorale. Je sais cependant qu'un vicaire est venu pendant quatre jours environ dans le pays. Il a défendu la candidature Gayraud.

« A Ploudalmézeau, des témoins vous diront ce qui a été dit par l'abbé Grall ; l'abbé Gayraud officiait.

« Je maintiens énergiquement les termes de ma protestation.

« Il y a eu une réunion tumultueuse à Melon. Je n'y assistais pas. On y a défendu la candidature de l'abbé Gayraud.

« Émile DE KERROS. »

Commune de Landunvez

La propagande au prône

M. Victor Marzin, *adjoint au maire de Landunvez,* à Landunvez.

Confirme les termes de son certificat.

« A la première messe du jour de l'élection le prêtre a dit en chaire textuellement ceci :

« Soyons forts dans le combat.

« Nous avons trois sortes d'ennemis qui nous attirent vers l'enfer :

« 1° Les mauvais penchants, contre lesquels nous devons combattre.

« 2° Le diable, qui est jaloux des hommes et qui ne cherche que l'occasion de nous faire tomber dans le péché et de le suivre en enfer.

« 3° Les mauvaises gens, qui sont les amis de Satan, qui vivent parmi nous, dans nos familles, qui sont nos amis et qui font la guerre à la religion et à ses prêtres, qui cherchent à déraciner la foi de notre pays.

« Réunissons-nous autour de nos prêtres, n'écoutons pas les méchants, qui travaillent pour Satan. Gardons notre foi. Écoutons nos prêtres. »

« Un sermon semblable le matin de l'élection ne peut laisser de doute, surtout que les curés et vicaires avaient parcouru les environs. Je dépose le texte en français et en breton.

« La propagande a été plus vive que jamais et a beaucoup nui à M. de Blois. Si le clergé n'avait pas agi aussi vigoureusement, M. de Blois passait, c'était l'homme du pays.

« J'ai vu une lettre de séminariste engageant à voter contre M. de Blois.

« Les libations se sont produites comme toujours.

« Le témoin demande qu'on ne supprime pas les traitements des prêtres. Nos prêtres donnent beaucoup, presque tout leur traitement.

« Victor MARZIN. »

Estote Fortis...

Bezomp crenf ouz ar stourm.

Bez on deuz tri seurt enebourien a zo chacha ayanomp d'un Ifern.

Da guenta, an techou fall, a renkomp stourm outho...

Dam eil An Diaoul, pini a zo jalous a chanomp a ne glask, német an tu da lakat a chanomp da goeza en péhet a da vant ganta dan Ifern.

Dam Tredi, an Dud fall, pere eo mignouned Satan a zo en hon touez, en or famill, hon mignouned a ra brézel dan religion a dan Veléien a glask, tenna an feiz euz an mo.

Enem vodomp en dro d'hon beléien, a ne selouamp ket an dud fall a zo o choben labour Satan var douar.

Dallhomp atao d'hor feiz, selaouamp hor Veléïen.

Soyons forts dans le combat;

Nous avons trois sortes d'ennemis qui nous attirent vers l'enfer :

1° Les mauvais penchants contre lesquels nous devons combattre ;

2° Le diable qui est jaloux des hommes et qui ne cherche que l'occasion de nous faire tomber dans le péché et de le suivre en enfer ;

3° Les mauvaises gens, qui sont les amis de Satan, qui vivent parmi nous dans nos familles, qui sont nos amis et qui font la guerre à la religion et à ses prêtres, qui cherchent à déraciner la foi de notre pays.

Réunissons-nous autour de nos prêtres, n'écoutons pas les méchants, qui travaillent pour Satan.

Gardons notre foi, écoutons nos prêtres.

Déclaration de M. Leroux, curé de Landunvez.

M. Leroux, *curé*, à Landunvez,

Déclare avoir visité à peine le tiers des maisons. Il fallait répondre à la manœuvre de M. de Blois qui faisait donner à boire dans ses réunions, et aux manœuvres des adversaires qui répandaient des calomnies sur le compte de M. Gayraud.

« Je n'ai pas parlé de l'autorité du pape, mais les électeurs devaient interpréter mes paroles en faveur de M. Gayraud.

« Mon vicaire et moi nous nous sommes abstenus soigneusement de parler d'élection, ne voulant pas d'ennuis.

« Je reconnais l'exactitude du texte du sermon, mais il ne s'appliquait pas à M. de Blois et cette idée revient souvent dans nos sermons.

« Je n'ai connaissance que de peu de lettres de séminaristes, mais ils disaient simplement qu'il fallait voter en conscience et non pour de l'eau-de-vie.

« Je sais qu'un conseiller municipal qui devait être du bureau s'est entendu dire : Vous ne pouvez pas en être parce que votre maître vous fera distribuer des billets. C'était un partisan de M. de Blois. Il y avait une pression morale sur les fermiers.

« Je n'ai loué aucune auberge, mais mes distributeurs ont pu payer quelques verres.

« J.-M. LE ROUX,
Recteur de Landunvez. »

Déclaration de M. Boucher, vicaire.

M. Boucher, *vicaire*, à Landunvez,

Déclare avoir visité quelques maisons et fait de la propagande pour M. Gayraud.

Il reconnaît le texte du sermon, mais prétend que ces paroles ne pouvaient pas être interprétées dans un sens politique. « Et j'ai dit moi-même que M. de Blois était un honnête homme et un bon chrétien. Mais les termes de ce sermon sont dans l'Ecriture même.

« Les partisans de M. de Blois calomniaient M. Gayraud. Ils lui attribuaient une famille. Il y a eu des faits d'intimidation sur les fermiers.

« Le témoin estime n'avoir fait que son devoir et s'inscrit en faux contre les dénonciations.

« L. BOUCHER,
Vicaire de Landunvez. »

Déclaration en faveur de M. Boucher, vicaire.

MM. Joseph Guiziou, Gaudebert, *maire*, **Jaouen, Calvez, François Bossard, Gaudebert, Goulven,** *cultivateur*, **Le Borgne, Le Ven, Tanguy, Quémeneur,** à Landunvez ;

Reconnaissent que le vicaire Boucher a prononcé le sermon en question, mais ils n'ont prêté aucun caractère politique à ses paroles.

Les prêtres ont visité les maisons.

« On n'a fait attention à ce sermon que parce qu'il était prononcé le jour de l'élection.

« Il y a eu des lettres de pression du côté de M. de Blois. On a même empêché un électeur de figurer au bureau.

« M. Mazin, adjoint, a parcouru toutes les maisons la veille de l'élection. »

QUÉMENEUR, MENGUY,
CALVEZ, GUIZIOU,
LE BORGNE, MARZIN,
GAUDEBERT, LEVEN.

Commune de Lanildut.

« Candidat du Pape. »

MM. *le docteur* **Leport** *et* **Masson,** *négociant*, à Lanildut.

Docteur Leport. — « A la réunion de Mellon, on a empêché M. Gayraud de prendre la parole. Les abbés Prigent, Grall, Pelleau se voyant interrompus voulaient me frapper parce que j'interrompais. M. Pelleau avait déjà retiré sa soutane et jeté son bréviaire. Il était venu pour l'élection tout exprès.

« A la sortie de la salle, je me suis disputé avec M. Prigent qui m'a dit : « Heureusement pour vous que vous avez une femme riche. »

« J'ai constaté que les curés faisaient de la propagande.

« M. Prigent m'a dit : « Votez pour M. Gayraud parce c'est un candidat du Pape, » et un mot pareil entraîne tout. Sans cette propagande, M. Gayraud ne passait pas.

« M. Masson confirme cette déclaration.

« A. MASSON. Docteur LEPORT. »

M. Jacob, *conseiller d'arrondissement, maire*, à Lanildut,

Nie le fait que M. Pelleau soit venu chez lui pour l'élection. Il est seulement venu à Prospoder à une réunion de l'abbé Gayraud. « Il était seulement de passage chez nous pour voir des amis.

« A la réunion il a eu quelque discussion, mais sans violence.

« Je nie avoir interdit aux cabaretiers de donner à boire; je suis resté impartial.

« JACOB. »

Creachcadech, *retraité de la Marine*, à Lanildut.

« Le 21 ou 22 janvier il y avait une réunion à Mellon à laquelle j'ai assisté. L'abbé Grall, M. Gayraud, l'abbé Pelleau, le recteur Kergariou, Prigent sont arrivés, ont formé le cercle. On a demandé quel était le candidat. Quand on l'a eu désigné on s'est mis à crier de part et d'autre et il s'en est suivi un vrai désordre. Enfin M. Gayraud a pris la parole, il a dit : « Je suis fils d'un maréchal-ferrant et je m'occuperai des ouvriers...» mais on l'a interrompu.

« M. Pelleau a parcouru les fermes en disant : « Votez pour le candidat du pape et de Jésus-Christ. »

« Le jour de l'élection il y avait quatre hommes qui sont restés près du scrutin et qui allaient boire au presbytère. Les curés n'ont pas parlé de l'élection en chaire d'une façon précise, mais pour l'élection ils avaient attribué des rôles spéciaux de surveillance ou de distribution à leurs hommes.

« La propagande a été beaucoup plus vive que pour les élections précédentes. Les faits sont très nombreux, je pourrais en citer jusqu'au soir.

« CREACHCADECH. »

Contre l'instruction.

André-Marie Fichon, 1er *maître de la marine en retraite, maître de port*, à Lanildut.

« Je ne sais ce que M. Pelleau, vicaire, a pu faire pendant sa promenade de quatre jours dans les communes.

« A la réunion de Mellon, comme nous criions : vive la République, M. Caro fils nous a appelés : « Bande de lâches ! »

« Le clergé, surtout M. Pelleau, vicaire à Quipasas, a fait une propagande énorme.

« M. Gayraud s'appuyait sur l'exemple de MM. d'Hulst et Freppel pour faire des réunions dans les églises.

Un prédicateur a dit en chaire : « Ne donnez pas trop d'instruction à vos enfants, vous en feriez des fainéants. » Je joins à ma déposition un journal contenant l'article relatif à ce fait.

A. FICHON.

Déclaration de M. Prigent, vicaire.

M. Joseph Prigent, *vicaire*, à Lanildut.

Déclare n'avoir collé aucune affiche. « J'ai accompagné simplement le colleur qui en a collé une. »

Il nie avoir donné des bulletins. Le fait est absolument faux. Il a donné un bulletin chez lui, un seul : ce bulletin portait en effet une bande collée.

Il n'a pas connaissance qu'on ait donné à boire au presbytère. « J'étais là et je puis affirmer la fausseté du fait. »

Il nie également. en ce qui le concerne, avoir fait de la propagande.

« En somme je proteste contre toutes les accusations qui me visent. »

Il déclare avoir vu un monsieur aller toute la journée à l'auberge avec des électeurs. C'était un agent de M. de Blois. Un premier les envoyait au deuxième qui les menait à l'auberge d'où ils se rendaient au scrutin pour revenir au cabaret. C'est M. Karkalec.

« Une femme m'a dit que M. de Blois avait proposé 15 francs à son mari pour distribuer des bulletins.

« A la réunion de Mellon j'ai été indigné de la conduite des adversaires de M. Gayraud.

« Notre commune est très divisée au point de vue politique, mais on s'est réuni contre le clergé.

« Le témoin ne peut répondre sur la question des refus d'absolution.

« J. PRIGENT,
Vicaire à Lanildut. »

Refus d'absolution.

M. Eugène Joubert, *tailleur de pierres*, à Lanildut,

se présente à la place de M. Cloâtre.

« Le 21 janvier M. Gayraud a fait une réunion. Il est entré à l'usine Mellon et quand M. Gayraud a voulu parler on l'a interrompu par les cris : Vive la République. Les interrupteurs étaient les partisans de M. de Blois.

« Un vicaire qui s'était dérangé et est resté plusieurs jours à Prospoder retenait des places pour les affiches Gayraud.

« On dit chez nous que ceux qui vont à confesse sont questionnés au sujet de l'élection et, lorsqu'ils n'ont pas voté pour M. Gayraud, on leur refuse l'absolution.

« JOUBERT. »

« **Candidat du Pape.** » — **Pression cléricale.**

M. Jean Jouve-Paulin, *instituteur*, à Lanildut,

Lecture étant donnée de la lettre de M. Jouve du 6 février 1897 (1), remise à la Commission, M. Jouve dit :

« Je confirme sur tous les points la lettre dont vous me donnez lecture.

« On s'est servi du nom du Pape dans toute la région.

« Voter contre l'abbé Gayraud c'était voter contre le pape.

« J'insiste spécialement sur ce point ; cette affirmation a produit grand effet.

« J'ai entendu tout le monde raconter les faits de pression dont j'ai déposé dans ma lettre.

« En particulier le sermon de l'abbé Boucher, dont le texte en breton vous sera envoyé, je crois, a produit une profonde impression.

« On refuse les Pâques déjà maintenant et même dans le cas où le motif de ce refus n'est pas connu, le véritable motif est d'avoir voté contre l'abbé Gayraud.

« Ces refus se sont même produits pour des filles ou femmes de partisans des adversaires de l'abbé Gayraud.

Sur interpellation. — « Je sais que M. de Kerros déclare que le clergé de Lanildut a été correct. Mais M. de Kerros s'est borné à dire qu'*en chaire* la conduite du clergé avait été correcte. Je ne dis point que c'est en chaire que le clergé s'est montré très favorable à M. Gayraud, mais bien que dans tous ses actes le clergé a montré sa préférence.

---

(1) Voir cette lettre, page 68.

« Je suis convaincu que l'élection de M. Gayraud est due à cette pression du clergé qui a occasionné un gros déplacement de voix.

« Du temps de M. d'Hulst et de M. Freppel, cette pression a été moins vive mais à mon avis cela tient seulement à ce qu'il n'y avait point de concurrent.

« E. JOUVE. »

Commune de Ploudalmézeau.

M. Jean Jaouen, *maître d'hôtel*, à Ploudalmézeau :

« Les cléricaux ont voulu agir sur moi, mais je les ai évincés. J'ai fini par leur dire : « Je suis pour M. de Blois. Les agents de M. Gayraud sont venus chez moi pour me demander les bulletins de Blois. Je répondais : « Je ne les ai pas encore reçus. »

« Le jour de l'élection, j'ai travaillé contre le clergé, parce que j'avais été énervé par son insistance.

« J'étais payé pour donner à boire par M. de Blois, mais les curés payaient autre part. Les dépenses n'étaient pas excessives chez moi. J'ai dit à un électeur qui me demandait des détails : « M. de Blois a laissé 2.000 francs chez moi. » Mais c'était par moquerie. Il y a eu des hommes en journée payés et nourris par moi pour le compte de M. de Blois. Ils étaient sollicités par le clergé.

« La propagande cléricale est la seule cause de l'élection de M. Gayraud.

« J. JAOUEN. »

Bulletin non mis dans l'urne.

M. Laurent Madec, *facteur des postes*, à Ploudalmézeau :

Le témoin a remarqué que M. Guillard, maire de Ploudalmézeau, qui présidait le bureau de vote, n'a pas introduit son bulletin dans l'urne. Ce bulletin est resté à l'orifice de l'urne si bien qu'on pouvait le reprendre. Le témoin n'a pas osé formuler une protestation par crainte des conséquences.

L. MADEC.

Pression cléricale.

M. et Mme Desprat, *instituteurs*, à Ploudalmézeau,

« Déclarent : Les affiches apposées le samedi ont disparu. Nous en avons remis d'autres qui disparaissaient aussi.

« Le vicaire Horélou allait dans les fermes prendre les bulletins de Blois et les remplaçait par des Gayraud.

« Les partisans de M. Gayraud et les prêtres tâchaient d'enlever aux distributeurs ou aux électeurs les bulletins de Blois. M. de Blois aurait certainement été élu sans la pression cléricale.

« J. DESPRAT. Emma DESPRAT. »

L'abbé Grall. — Menaces aux électeurs.

M. Yves Jaoner, *percepteur* à Ploudalmézeau

Déclare ne s'être pas beaucoup intéressé à l'élection, n'ayant pas de candidat de son bord.

Il a assisté à une seule réunion : les prêtres donnaient le signal des applaudissements.

Le curé Grall disait en chaire : Ce petit bulletin si léger, etc... voulait dire : « Gare à vous si vous ne votez pas pour M. Gayraud !

« Sans cette propagande considérable, M. de Blois triomphait. »

JAONER.

Sermon du 17 janvier à Ploudalmézeau de l'abbé Grall. — Lettre de M. Lhostis.

« Monsieur le Président,

« Veuillez, je vous prie, m'excuser de n'avoir pas comparu à Lannilis devant la Commission d'enquête : je me trouvais à Rennes où ma présence était nécessitée par mes études de droit et j'avais cru inutile de me rendre à Lannilis pour confirmer le compte rendu que nous avions donné, M. Alain Queinnec et moi, du sermon du 17 janvier à Ploudalmézeau. M. Alain Queinnec m'apprend que vous avez exprimé le désir de recevoir de moi une confirmation écrite : je m'empresse d'accéder à ce désir et j'affirme sur l'honneur que notre déposition est rigoureusement conforme à la vérité.

« A cette déposition, Monsieur le Président, je crois qu'il n'est pas inutile d'ajouter quelques renseignements complémentaires :

« Le sermon prononcé par M. l'abbé Grall à Ploudalmézeau le dimanche 17 janvier 1897 et auquel le journal *La Dépêche*, de Brest, dans son numéro du mardi 19 janvier fait allusion en ces termes : « le recteur de l'endroit, le célèbre abbé Grall, avait le matin, à la messe, préludé au discours que devait prononcer l'ancien moine en disant à ses paroissiens que « leur bulletin de vote si léger pour eux péserait d'un poids énorme dans la balance de Dieu » a été visiblement inspiré par un article paru dans le numéro de janvier du *Kannad or Galoun Zakr a Jezuz May or Galoun dinam a Vari.*

« (Excusez, je vous prie, Monsieur le Président, le mauvais état de l'exemplaire que j'ai l'honneur de vous adresser, je n'ai pu m'en procurer un autre ; ces publications sont répandues dans les fermes et il est assez difficile d'en trouver qui soient présentables.) Voici la traduction de cet article qui se trouve à la page 5.

« *Bons conseils donnés aux chrétiens de cœur pour les élections :*

« Celui qui a le droit de voter doit le faire, sous peine de péché, et il doit voter selon les intérêts de Dieu et selon sa conscience sous peine de péché également. Quand des élections auront lieu, gardez-vous, chrétiens, d'être abusés par de belles paroles, par des langues déliées qui sauront très bien cacher le mensonge, par de belles promesses, par des pourboires et de l'argent. Avez-vous réfléchi toutefois à la valeur d'une voix pour l'élection ? Non, vous n'avez pas dû le faire, du moins si vous avez vendu votre voix et quand même on vous aurait donné en échange toute la terre en pleine propriété, la voix d'un chrétien vaut plus que tout l'argent, que tous les honneurs de ce monde *car la voix d'un chrétien pour l'élection lui vaudra le paradis ou l'enfer. Si vous votez contre les intérêts de Dieu, contre votre conscience, contre le parti des bons chrétiens d'accord avec vos prêtres vous commettez un péché mortel des plus graves et ainsi vous ouvrez sous vos pieds les portes de l'enfer.*

« Supposons que vous vous repentiez de ce péché (si vous l'avez commis, Dieu vous en préserve). Certes si vous le confessez avec un vrai repentir, l'absolution vous le pardonnera

si vous avez dans le cœur la volonté bien arrêtée de vous en abstenir désormais. Alors me direz-vous, je me trouverai déchargé et sans dettes vis-à-vis de Dieu ? — Attendez, mon brave homme ; si vous connaissez bien votre catéchisme vous devez vous rappeler cette demande : « Que doit faire celui qui a causé un préjudice à son prochain dans son corps ou « dans son âme ? — Il doit en demander pardon à Dieu et réparer autant qu'il lui est possible « de le faire le mal qu'il a commis ».

« Si vous contribuez par votre suffrage à faire occuper une position par un homme, si cet homme est mauvais et s'il aide à faire de mauvaises lois, des lois ennemies de Dieu, vous agissez comme celui qui tiendrait l'échelle à un voleur pour qu'il puisse commettre son vol, et vous répondrez devant Dieu de toutes les âmes qui auront été perdues grâce à ces mauvaises lois. Et comment réparer le mal sur la terre ? Cela dépasse vos moyens, et pourtant il faudra qu'il soit réparé. Il faudra alors payer vos dettes dans l'autre monde, et rester souffrir dans le feu du Purgatoire tant que vous n'aurez pas payé vos dettes jusqu'au dernier denier.

« Réfléchissez à cela : *le billet de vote qui est mis entre vos mains, si léger qu'il soit, ce petit morceau de papier là, vous le trouverez très lourd quand il sera placé dans la balance de la Justice de Dieu.* C'est pourquoi un vrai chrétien ne voudrait jamais vendre sa voix pour l'élection, et quand même on lui donnerait en échange toute la terre en pleine propriété. C'est aussi pourquoi l'on voit des chrétiens de cœur qui supportent tout plutôt que de faillir à leur devoir sur ce point. Voici ce qui s'est passé au pays de Hongrie en Autriche..... Suit le récit d'une élection où les électeurs étaient conduits jusqu'à l'urne par leurs prêtres..... le texte reprend..... Bretons ! chrétiens fermes comme nos aïeux qui supportaient la mort plutôt que de renier leur Dieu, vous saurez, je l'espère, comme les chrétiens de Hongrie, rester fidèles toujours à Dieu et à vos prêtres, et quand même il devrait en résulter pour vous une peine ou une perte quelconque. »

« Cet article, vous le voyez, Monsieur le Président, donne d'une façon générale une ligne de conduite à suivre au moment des élections. M. Grall y a trouvé même textuellement la phrase que reproduit la *Dépêche*, et que nous-mêmes nous avons fait figurer dans notre déposition ; le sermon du 17 janvier appliquait ces principes à l'élection législative du 24 janvier, sans toutefois prononcer le nom des candidats, mais les désignant par des périphrases qui ne pouvaient laisser subsister aucun doute sur leur individualité.

« J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous saluer,

« Pierre LHOSTIS.

« Rennes, 29 mars 1897. »

« Vu pour légalisation de la signature de Pierre Lhostis,

« En Mairie, à Rennes, le 29 mars 1897.

« *Le Maire*, LAJA. »

Refus de l'absolution.

Jean-Marie Kerscaven, *cantonnier* à Ploudalmézeau.

Le témoin déclare que le vicaire de Ploudalmézeau, M. Drellon, lui a refusé l'absolution parce qu'il ne voulait pas faire connaître pour qui il avait voté.

KERRCAVEN, J. BODÉNÈS, *interprète*.

Défense de l'élection Gayraud et de l'abbé Grall.

Auguste Caroff, **François Gourvennec**, *peintre* ; **Clément Garo**, *entrepreneur* ; **Jean-Marie Calvarin**, *commissionnaire* ; **Joseph Le Gall**, *boucher* ; **Jean-Marie Eliès**, *débitant* ; **René Salaun**, *tailleur* ; **Jean-Marie Cabou**, *commerçant* ; **Laurent Guéguen**, *peintre* ; **Pierre Gourmelon**, *quincaillier* ; **Vincent Lenez**, *cordonnier*, Tous demeurant à Ploudalmézeau.

M. Auguste Caroff déclare confirmer, au nom de tous, les déclarations déjà faites par écrit. Il dépose une déclaration écrite au nom de son frère.

M. Salaun lit la déposition suivante :

« Je suis bien étonné, Messieurs, de me trouver devant une commission d'enquête au sujet de l'élection de M. l'abbé Gayraud. Est-elle donc discutable cette majorité de 1.400 voix obtenue par lui ? Le rapport lu à la Chambre des Députés dit que la matérialité de l'élection ne paraissait pas entachée d'irrégularités graves. Il ne convenait donc de s'arrêter qu'aux protestations intéressant d'une manière directe, la liberté et la moralité de l'élection.

« Le principal grief allégué est l'ingérence du clergé dans cette élection. Je m'étonne que des hommes du pays aient soulevé cette objection. En effet, il est d'usage constant dans la circonscription, que le candidat soit choisi par une assemblée composée du clergé et surtout des curés de la circonscription, puis des notables de chaque commune.

« On reproche encore au clergé certains faits de pression, exercés par lui au cours de cette campagne. En admettant que dans la chaleur de la lutte, quelques prêtres se soient laissés entraîner à quelques excès de zèle et aient outrepassé les droits que leur donne leur caractère, est-ce aux royalistes à venir s'en plaindre ?

« N'y a-t-il pas de leur côté, des faits plus frappants, plus outrageants, une pression plus honteuse et constituant plus que ce que l'on reproche au clergé, une atteinte à la liberté du vote que la République accorde à chaque citoyen français.

« N'ont-ils pas lancé contre M. Gayraud des calomnies pouvant lui nuire dans l'esprit de ses électeurs ? N'ont-ils pas tronqué la vérité en bien des endroits ; et, surtout à Ploudalmézeau, à l'occasion du sermon de M. le chanoine Grall, prononcé le 17 janvier et rapporté par MM. L'Hostis et Queinnec, venus tout exprès de Lannilis pour assister à la grand'messe à Ploudalmézeau.

« Contrairement à ce que prétendent MM. L'Hostis et Quiennec, M. le chanoine Grall, curé de Ploudalmézeau, s'est borné à rappeler à ses auditeurs leur devoir électoral d'une manière générale, sans aucune allusion personnelle à aucun des candidats en présence.

« Il a rappelé aux catholiques qu'ils devaient considérer comme un devoir de venir voter ; qu'ils devaient encore donner leur voix aux candidats offrant le plus de garanties au point de vue de la défense des intérêts religieux et matériels du pays ; que ce bulletin si léger entre nos doigts pèserait bien lourd dans la balance de la justice divine. Il n'a pas dit, comme l'ont rapporté MM. L'Hostis et Quiennec : ce bulletin si léger entre nos doigts et que nous devions le dimanche suivant déposer dans l'urne pèserait bien lourd dans la balance de la justice divine.

« Cette phrase constituait une allusion directe à l'élection de M. Gayraud ; mais, je puis affirmer, sur la foi du serment, qu'elle n'a pas été prononcée.

« Aussitôt la sainte messe achevée, continuent MM. L'Hostis et Quiennec, M. l'abbé Grall monte en chaire comme il nous l'avait promis, pendant que M. Gayraud se dirigeait vers l'autel pour donner la bénédiction. Pendant la cérémonie, M. l'abbé Grall prie Dieu de bénir la paroisse de Ploudalmézeau, et d'éclairer les électeurs de la 3e circonscription afin que tous accordent leurs suffrages à cet homme de bien, à ce vaillant chrétien qui serait un si ferme soutien de l'Église catholique. Il est vrai que M. l'abbé Gayraud ait donné sa bénédiction, c'est un usage du pays. Lorsqu'un prêtre étranger se trouve à la messe un

jour de bénédiction, c'est toujours lui qui la donne. Mais en ce qui concerne les paroles de M. le chanoine Grall, tout est faux, attendu que la seconde fois qu'il est monté en chaire, il s'est borné à lire un acte de consécration au Sacré-Cœur à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du Vœu national.

« J'ai encore à vous signaler, Messieurs, une manœuvre déloyale, commise par le principal agent du comte de Blois à Ploudalmézeau, l'hôtelier Jaouen.

« Apercevant M. L'Hostis de Tréouélan, qui était très ivre, se diriger vers la mairie pour voter, Jaouen s'approcha de lui et le pria de montrer son bulletin de vote. L'Hostis s'exécuta et fit voir à Jaouen un bulletin au nom de M. l'abbé Gayraud, Jaouen déchire ce bulletin et remet à L'Hostis un autre bulletin au nom du comte de Blois. J'avais avec moi pour témoins de ce fait, MM. Gustave Carof et Pierre Colin, de Ploudalmézeau.

« Enfin, à Ploudalmézeau, on a trouvé dans l'urne une centaine de bulletins au nom de l'abbé Gayraud, raturés d'une manière imperceptible et portés au nom du comte de Blois. Les qualités de M. Gayraud n'étaient pas effacées et pourtant ces bulletins ont été déclarés bons par le bureau, contrairement à ce qui s'est passé à Lannilis où des bulletins gommés au nom de l'abbé Gayraud ont été déclarés nuls sous prétexte que les qualités du comte de Blois n'étaient pas effacées.

« Au nombre des onze témoins, il y a cinq aubergistes qui sont : MM. Lenez, Gourmelon, Calvarin, Eliez et Le Gall Joseph. »

M. Gourvennec, peintre, lit la déposition suivante :

« *Sermon de M. l'abbé Grall.*

« M. l'abbé Grall, curé de Ploudalmézeau, s'est borné à rappeler à ses paroissiens, à la grand'messe du 17 janvier dernier, leur devoir électoral d'une manière générale, sans aucune allusion personnelle à M. l'abbé Gayraud.

« Voici le sens de ses paroles.

« Il a conseillé que tout catholique doit prendre part aux élections par son vote et voter selon sa conscience pour le candidat offrant le plus de garantie, au point de vue de la défense des intérêts religieux et matériels du pays : tel est l'enseignement de l'Église catholique rappelé aux fidèles de notre temps par S. S. le pape Léon XIII. Que les catholiques doivent être des hommes de paix et accepter loyalement la forme de gouvernement que le pays s'est donnée et choisir comme législateurs des hommes qui aient souci avant tout de procurer le bien spirituel et temporel de tous. Que ce bulletin que vous déposez dans l'urne, si léger entre vos doigts, pourrait un jour peser lourd dans la balance de la justice divine.

« Certifie de plus complètement fausse, l'information d'après laquelle un autre sermon politique annoncé par M. l'abbé Grall, aurait eu lieu après la bénédiction donnée par par M. l'abbé Gayraud, puisqu'il n'y avait pas eu du tout de sermon.

« Certifie que M. l'abbé Grall n'a pas prononcé dans son sermon les paroles qui suivent et que lui attribuent les deux agents de M. le comte de Blois envoyés tout exprès de Lannilis pour surprendre M. l'abbé Grall.

« M. Grall aurait conseillé, d'après MM. L'hostis et Queinnec, de prier pendant la bénédiction à l'intention des élections législatives qui devaient avoir lieu le dimanche suivant, 24 janvier ; lui-même monterait en chaire pendant la bénédiction et prierait à haute voix dans cette intention, sa conscience lui faisant un devoir de nous indiquer, au sujet de ces élections, quelle devait être notre ligne de conduite.

« Que deux candidats se trouvaient en présence, mais un seul avait le droit de se dire chrétien et catholique ; c'était celui qui, docile aux ordres de notre Saint-Père, se présentait aux électeurs de la 3e circonscription comme le représentant de l'Église. Nous étions tenus de voter pour lui, le fait de voter pour un autre constituait un péché et un péché grave. Que ce bulletin, si léger entre nos doigts, et que nous devions le dimanche suivant déposer dans l'urne, pèserait très lourd dans la balance de la justice divine.

« Que pendant la cérémonie, M. l'abbé Grall pria Dieu de bénir la paroisse de Ploudalmézeau et d'éclairer les électeurs de la 3e circonscription, afin que tous accordent leurs suffrages à cet homme de bien, à ce vaillant chrétien qui serait un si ferme soutien de l'Église catholique. »

M. Carof lit la déposition suivante :

« *Déposition faite devant la Commission d'enquête parlementaire sur l'élection de M. l'abbé Gayraud.*

« 1° *Corruption.* — D'abondantes distributions de boisson ont été faites d'une manière *systématiquement organisée* pour le compte de M. de Blois.

« Le lundi précédant l'élection, jour de foire à Ploudalmézeau, il y eut d'abord à l'hôtel de Bretagne, grand déjeuner payé par M. de Blois qui y avait convié les opportunistes notables et les rares royalistes du canton. Après ce déjeuner eut lieu une conférence qui fut suivie de libations telles que cela devint un vrai scandale.

« Le jour de l'élection, M. Jaouen, patron de l'hôtel de Bretagne, grand agent de M. de Blois, avait une petite armée d'agents, faisant la chasse à l'électeur, et distribuant des *bons de goutte*, timbrés à un signe conventionnel, contre lesquels des consommations étaient servies à l'hôtel : M. Jaouen lui-même m'a montré ces bons, dont il avait un porte-monnaie tout rempli.

« Pour donner une idée des dépenses faites par M. de Blois pour une seule commune, j'ajoute que M. Jaouen m'a raconté plusieurs fois que M. de Blois lui avait proposé de lui consigner un billet de *mille francs* (1,000 fr.) sur les dépenses à intervenir.

« 2° *Ingérence cléricale.* — Un des points particulièrement signalés dans le rapport de l'honorable M. Isambert, c'est la grand' messe du 17 janvier à Ploudalmézeau : contrairement aux allégations *de commande* qui se sont produites, il n'y a eu nulle mise en scène ; M. Gayraud, suivant l'usage du clergé, a assisté à la messe au chœur en simple surplis. Après la messe, comme c'est encore l'usage quand un prêtre étranger est présent, on l'a invité à officier au Salut et il n'est venu à l'idée d'aucun des paroissiens présents de trouver la chose extraordinaire : je ne crains même pas d'ajouter que la plupart ne connaissaient pas M. Gayraud et ont ignoré que c'était lui qui donnait la bénédiction.

« Je ne puis témoigner personnellement du sermon de M. le chanoine Grall, ce jour-là puisque je n'y assistais pas, mais les propos qui lui ont été attribués ont été formellement démentis par plusieurs témoins très honorables : entre les affirmations des deux agents *envoyés de Lannilis exprès pour surprendre M. Grall*, et les démentis catégoriques des témoins, on ne peut hésiter un instant à démêler la vérité.

« D'ailleurs, M. Grall connaissait, avant de monter en chaire, la surveillance dont il était l'objet, et après la messe il a dit devant M. Trémaudan, rédacteur de l'*Étoile*, et devant moi : sachant qu'on m'épiait, j'ai pris mes précautions et je me suis borné à rappeler les enseignements de Léon XIII... Si l'on m'attaque, c'est lui qu'on attaquera !

« M. Grall, du reste, est trop intelligent et trop avisé, en même temps qu'il connaît trop son devoir, pour avoir pu se permettre de faire en chaire les personnalités que l'on veut bien prétendre.

« Enfin, au sujet de l'ingérence cléricale, je m'étonne grandement du bruit qui se fait depuis le commencement de l'enquête au sujet de prétendus refus d'absolution dans la circonscription ; j'estime que l'élection n'a rien à voir dans toutes ces histoires, et vous penserez comme moi à ce sujet, si je vous fais observer que ces faits auxquels on fait allusion seraient tous postérieurs à l'élection. Or, l'enquête ayant exclusivement pour objet l'élection de M. l'abbé Gayraud, ce n'est pas ici le lieu ni le moment de discuter à ce sujet ni la question de fait ni la question de droit. D'ailleurs, à chaque élection qu'on attaque en Bretagne, nous avons les oreilles rebattues de ces racontars, arme très commode pour des protestataires, puisque la contre-enquête est impossible.

« 3° *Intimidation.* — Elle a été exercée d'une façon très large par les grands propriétaires amis de M. de Blois. De tous côtés les fermiers ont reçu des lettres, toutes plus ou moins impératives, quelques-unes violentes et injurieuses pour le clergé. J'ai eu sous les yeux quelques-unes de ces lettres et j'ai vu aussi des fermiers obligés de distribuer par ordre des bulletins de M. de Blois contre leurs sentiments intimes. Cette pression s'est du reste retournée contre M. de Blois par le tort que cela lui a fait dans le pays.

« Les bulletins de M. de Blois étaient parfaitement transparents et de nature à gêner gravement la liberté de l'électeur, là surtout où le bureau comptait quelque assesseur dévoué à ce candidat.

« 4° *Manœuvres de la dernière heure.* — La candidature de Mgr Georges a été manifestement une manœuvre de cette nature, puisque ayant fait sa déclaration à la Préfecture le mardi au plus tard, ce candidat absolument inconnu n'a donné signe de vie que le samedi matin, où chaque commune a vu arriver des escouades d'agents recrutés à Brest, pour afficher et distribuer les professions de foi et les bulletins.

« Le représentant de Mgr Georges à Ploudalmézeau, un M. Fourmi, de Brest, a quitté Ploudalmézeau le soir des élections en compagnie de M. de Blois, et il est descendu du train à Brest, toujours à sa suite : j'en suis le témoin oculaire. Cela, joint à d'autres faits, donne à croire sérieusement que, sinon M. de Blois, au moins certains de ses amis ne sont pas étrangers à cette candidature.

« Une autre manœuvre a consisté dans notre commune à raturer au crayon, d'une manière imperceptible, les bulletins Gayraud, à y inscrire de façon presque invisible le nom de M. de Blois, en laissant subsister les qualités de M. Gayraud. Or, tous ces bulletins établis de la même manière et de la même écriture constituaient une manœuvre de nature à tromper des électeurs, peu ou pas lettrés, dont plusieurs y ont été trompés : le soir ces bulletins se sont trouvés en assez grand nombre dans l'urne et ont été attribués à M. de Blois, tandis qu'à Lannilis on a annulé des bulletins gommés au nom de M. Gayraud, sous prétexte que les qualités de M. de Blois subsistaient au-dessous. On peut, pour vérifier ce fait, interroger les scrutateurs.

« 5° *Calomnies.* — Elles ont été répandues avec une perfidie remarquable contre M. Gayraud, certains agents brodant des variations encore plus accentuées sur les racontars, à ce moment très vagues, des journaux. Les journaux catholiques ayant dû faire allusion à ces calomnies pour les réfuter, un opportuniste de Ploudalmézeau n'a rien imaginé de mieux que d'aller à domicile voir des ouvriers au travail, ayant en main *l'Étoile de la Mer* ; puis lisant les passages qui relataient les calomnies, il remettait le journal dans sa poche sans lire la réfutation, et il se contentait d'ajouter : « c'est le journal du curé qui dit cela : il n'y a pas de fumée sans feu ! » Je livre ce *truc* inédit à votre appréciation.

« Je termine par ce fait où j'ai été directement mis en cause : des agents travaillant pour M. de Blois ont voulu se servir de mon nom, de mon influence et de celle de ma famille pour amadouer les électeurs ; en distribuant les bulletins ils racontaient de porte en porte que nous venions de passer au parti de l'honorable M. de Blois.... ce fut à tel point, que je dus faire démentir ce bruit par le tambour de ville, au moment de l'ouverture du scrutin. J'ai su depuis que j'avais ainsi conservé à M. Gayraud les voix de plusieurs électeurs fortement ébranlés par la manœuvre que je signale.

« Aug. CAROF, « F. GOURVENNEC,
« René SALAUN, « Laurent GUÉGUEN,
« CABON, « LENEZ,
« LE GALL, « ELIÈS,
« GOURMELON, « CALVARIN. »
« C. GARO,

Déclaration de M. Gustave Carof.

« *A Messieurs les membres de la Commission d'enquête* (3e *circonscription de Brest*).

« Ploudalmézeau, le 22 mars 1897.

« Messieurs,

« Forcé de m'absenter aujourd'hui, je viens protester par écrit contre les agissements déloyaux dont j'ai été le témoin.

« C'est d'abord à Saint-Pabu où le matin des élections un riche propriétaire de Lannilis Monsieur Pierre L'Hostis forçait certains de ses fermiers à venir surveiller les élections ; ces malheureux fermiers étaient de faction dans les auberges distribuant pour M. le comte de Blois force gouttes d'abord et ensuite un bulletin. « Qu'est-ce que vous voulez, monsieur, me disaient-ils, on nous a forcés à faire cela. »

« La veille des élections, dans la même localité, le domestique de monsieur le comte de Blois avait déchiré toutes les affiches de monsieur l'abbé Gayraud (le sieur Perhirin de Saint-Pabu me l'a affirmé).

« Messieurs Gourvennec, peintre à Ploudalmézeau et Yvon Guillerm, de la même localité, se trouvaient avec moi et ont entendu et vu ce que j'avance.

« A Ploudalmézeau, c'était bien mieux ; dès cinq heures du matin, à la lueur de lanternes, on distribuait des bulletins pour M. Loysel. On avait donc bien peur de voir les voix de ces malheureux cultivateurs aller d'un autre côté.

« Dans l'après-midi j'ai été témoin d'un fait dont je vous fais juges, messieurs.

« Jaouen, l'hôtelier, arrachait des mains d'un cultivateur ivre un bulletin de vote au nom de M. l'abbé Gayraud, le déchirait et le foulait aux pieds.

« MM. René Salaun et Pierre Marie-Colin, de Ploudalmézeau se trouvaient avec moi.

« Le même Jaouen avait plein les poches de bons qu'il distribuait *aux cultivateurs* pour aller boire chez lui, à la condition expresse qu'ils voteraient pour M. le comte de Blois. D'ailleurs il disait à qui voulait l'entendre qu'on avait ouvert chez lui un crédit de mille francs.

« Recevez, messieurs, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Gustave CAROF. »

« Vu par nous, Maire de la Commune de Ploudalmézeau, pour légalisation de la signature de Monsieur Gustave Carof, domicilié à Ploudalmézeau, apposée ci-contre.

« Ploudalmézeau, le 22 mars 1897.

« Le *Maire* de Ploudalmézeau,

« GUILLARS. »

MM. Gourvennec, *conseiller municipal*, **Louis Leroux**, *cordonnier*, **Guenneguez**; à Ploudalmézeau.

Les témoins déclarent maintenir leurs affirmations. Ils reconnaissent avoir signé leur contre-protestation mais ils ne l'ont pas rédigée eux-mêmes. Elle leur a été remise par le vicaire Horellou.

Le témoin Guenneguez est introduit. On lui donne lecture de sa déclaration en date du 14 février. Il en reconnaît l'exactitude et la maintient entièrement.

« Ma femme, dit-il, a été invitée à aller chez M. Gourvennec, son parent, qui était absent, Il rentra avec deux vicaires ; ma femme prit peur devant ces deux vicaires et elle promit de dire tout ce qu'ils voudraient. Elle répondit à toutes les questions des deux vicaires. Plus tard, ils sont revenus voir ma femme ainsi que M. Gentil, clerc de notaire, pour l'inviter à

aller signer chez M. Allain, notaire. Rentré trop tard à la maison et fatigué, le témoin ne s'est pas rendu chez M. Allain. Il s'étonne qu'à son âge on lui cherche tant de difficultés et d'ennuis. Il ne croyait pas commettre un grand péché en distribuant des billets pour M. de Blois, un homme du pays. Ma femme ne m'aurait pas dit des choses qui ne seraient pas vraies.

MM. Gourvennec et Leroux, qui avaient quitté la salle d'audience, sont rappelés.

Ils déclarent que la femme Guenneguez a parlé devant eux et devant les deux vicaires et que les vicaires avaient fait appeler M. Leroux pour servir de deuxième témoin.

F. GOURVENNEC, LEROUX,
GUENNEGUEZ.

MM. Horellou et **Jean-Marie-Corentin Huguez**, *vicaires* à Ploudalmézeau.

Les témoins reconnaissent avoir passé dans la maison de Guenneguez où la femme leur a remis des bulletins de vote; ils ne l'y ont pas obligée. « On nous avait dit que son mari, distributeur de bulletins de M. de Blois, répandait d'infâmes calomnies contre l'abbé Gayraud. »

M. Horellou reconnaît avoir écrit trois lettres à M. Le Gall. « Dans l'une de ces lettres, dit M. Ricard, on peut constater des paroles très regrettables. »

En ce qui concerne le fait Guenneguez, les témoins déclarent avoir lu à la femme Guenneguez un passage de *l'Officiel* pour lui demander la rétractation de la déclaration signée de son mari. « Nous lui avons demandé si elle s'associait à cette déclaration. Et devant les témoins elle l'a contredite en grande partie. » M. Horellou reconnaît avoir rédigé lui-même cette contre-protestation.

M. Horellou reconnaît avoir parlé des devoirs électoraux en chaire, à la messe du matin, en invitant ses auditeurs à voter tous selon leur conscience.

M. Horellou sait que Le Gall est entré plusieurs fois depuis quelque temps dans la maison Guenneguez et il se demande dans quel but.

G. HORELLOU, *vicaire.* — J.-M.-C. HUGUEZ, *vicaire.*

M. François-Marie Legentil, *clerc de notaire, chez M. Allain*, à Ploudalmézeau.

Le témoin, non convoqué, demande à déposer. Il dit que M. de Blois a versé 2.000 francs à M. Jaouen pour payer à boire. Les partisans de M. de Blois ont payé beaucoup de consommations. Du côté de M. Gayraud, ce ne sont pas les prêtres qui ont payé. Ses partisans payaient de leurs deniers personnels.

Le curé, au sermon, a dit de bien voter, parce que c'était une affaire de conscience.

Il proteste contre la déclaration de Guenneguez, contenue dans le rapport de M. Isambert. Il est vrai que les vicaires sont allés chez Mme Guemon et, sur leur simple demande, elle leur a remis les bulletins indiqués, et si elle a dit à son mari qu'elle avait eu peur pour son mari et pour sa fille, qu'on pouvait chasser du couvent, elle a déclaré au témoin qu'elle n'aurait pas reçu de menaces à cet égard et qu'elle n'a fait part que de ses craintes.

LE GENTIL.

Pression sur les indigents.

François Guéguen, *journalier*, à Ploudalmézeau.

« J'ai distribué des bulletins au nom de M. de Blois et j'en ai remis à Henri Landrezet, inscrit au bureau de bienfaisance. Le maire a déplié le bulletin et l'a regardé. Puis il a fait asseoir Landrezet et l'a gardé dans la salle du vote pendant dix minutes.

« Le vicaire Horellou est venu chez moi deux fois le soir. J'étais absent. Il a pris les bulletins de M. de Blois que j'avais déposé chez mon voisin. Il passait après moi dans les maisons et les reprenait pour les brûler.

« GUÉGUEN. »

Agissements de deux vicaires, — Candidat du Pape. — La fréquentation des écoles laïques.

M. Laurent Le Gall, *propriétaire*, à Bourg de Ploudalmézeau.

« J'affirme que la déposition de Guéneguès est exacte. Sa femme a été tourmentée par le clergé en différents endroits, elle l'a reconnu elle-même.

« On lui a dit qu'on lui renverrait sa fille qui est religieuse, mais la protestation dit simplement : Nous avons compris par là la menace qu'on nous faisait de nous renvoyer notre fille. Les deux dépositions du mari et de la femme sont tout à fait d'accord.

« Ces menaces avaient pour cause ce fait que son mari distribuait des bulletins de M. de Blois.

« J'ai, le vendredi précédant l'élection, reçu trois lettres du presbytère. Je m'étais abrité dans une forge et un nommé Gourvennec me parle des candidats, — il était partisan de M. Gayraud. Je lui dis : « Parlez du vôtre, il paraît qu'il y a quelques petites histoires. » Il court au presbytère et au moment où je rentre chez moi, je trouve une lettre des deux vicaires. Je dis au bedeau : « Je suis à la disposition des vicaires pour leur parler. » Cinq minutes après, je reçois une lettre plus menaçante encore et un instant après une d'un de mes amis que je joins au dossier.

« Ces intimidations ne réussirent qu'à me faire distribuer moi-même des bulletins de Blois ou Loysel.

« Je n'avais jamais fait autant de politique et ce sont les agissements des agents de M. Gayraud qui m'ont fait sortir de ma réserve.

« J'explique la contradiction des dépositions de Mme Guénéguès par sa faiblesse de tête : elle a été influencée et surprise. On l'a mise en présence de deux vicaires qui lui ont fait dire tout ce qu'ils ont voulu, aidés de Gourvennec. Enfin, elle n'en dort pas et elle en devient tout à fait malade.

« Il y a quelques jours, un clerc vint chercher Génégués pour lui faire signer quelque chose chez le notaire; il n'y alla pas, mais le vendredi suivant le vicaire Horellou vint chez lui.

« Dimanche, sa femme m'a répété sa déposition et un voisin l'a entendue se plaindre à son mari de cette influence du clergé,

« M. Fortin, conseiller général, est resté toute la journée de l'élection sur la place pour m'y surveiller parce qu'il craignait mon influence. Je l'ai vu glisser une pièce à un électeur et comme c'était entre les deux messes, les électeurs présents étaient nombreux et ils suivirent à l'auberge son représentant.

« Le dimanche précédant l'élection, le curé a dit en chaire : « Ce petit bulletin, qui est si léger, il pèsera lourd sur la conscience au jugement dernier. »

« Évidemment, M. Gayraud n'aurait pas passé sans la propagande du clergé, et pour moi l'élection n'est pas régulière. On considérait absolument M. Gayraud comme le candidat du pape. Du reste, il suffit qu'un curé donne un ordre pour qu'on l'exécute en masse. L'influence du clergé est invraisemblable et ils font croire que c'est un péché mortel d'envoyer les enfants à l'école laïque.

« L. LE GALL. »

Lettre de M. Carof.

« Ploudalmézeau, le 22 janvier 1897.

« Mon cher Le Gall,

« J'apprends à l'instant que vous vous êtes permis de colporter sur le compte de M. Gayraud les calomnies qui vont faire poursuivre en diffamation tous ceux qui les lancent.

« Je vous préviens qu'il y a des témoins de vos paroles et que si vous ne me faites pas parvenir *avant ce soir* une lettre de rétractation, vous serez compris dans ceux qui vont être poursuivis et cela pourra vous coûter cher.

« Dans l'espoir que vous comprendrez ce que vous dicte l'honnêteté la plus élémentaire, je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« Aug. CAROF. »

Un vicaire ivre.

M. Guigan, *gendarme*, à Ploudalmézeau.

Déclare que le vicaire de Saint-Babu, M. Sago, a refusé de prendre sa convocation en disant : « Que me veulent ces gens ? Je n'ai rien à faire avec eux. » Il était en état d'ivresse manifeste.

« J'ai d'ailleurs fait un rapport que j'ai communiqué à mon capitaine.

« GUIGAN. »

Pression cléricale.

M. Louis-Édouard Cardin, *receveur-buraliste* (*chevalier de la Légion d'honneur*), à Ploudalmézeau.

« Je sais qu'il y a eu une grande pression de la part des prêtres. J'ai voté pour M. Loysel comme républicain. J'ignore ce qui s'est passé à la messe, n'y allant jamais. Je sais qu'on a empêché l'abbé Martin de parler dans la réunion de M. Gayraud, annoncée comme contradictoire. On lui a refusé la parole en levant la séance. On dit que les prêtres ont retiré les bulletins de de Blois dans les maisons. On aurait refusé l'absolution à un vieux cantonnier qui n'a pas voulu faire connaître son vote, et à d'autres personnes.

« E. CARDIN. »

Commune de Plouguin.

Catéchisme breton. — Libations.

MM. Olivier Magueur, *maître carrier*, **Floc'h**, *aubergiste*, **Allain Trébaol**, à Plouguin.

Le témoin Magueur demande à être entendu pour certifier qu'on a délivré de la boisson dans les deux camps, et il présente à la commission un catéchisme écrit en breton dans lequel, dit-il, on appelle mauvaises gens et sans-patrie ceux qui votent mal, c'est-à-dire contre les prêtres. Et il fait le dépôt de ce cathéchisme.

Des vicaires ont réglé les notes de dépenses pour la candidature Gayraud.

Le jour du vote, l'ancien adjoint était dans la mairie, sur un palier de l'escalier, sans doute, pour faire de la propagande en faveur de M. Gayraud. L'abbé Madec était dans la salle du scrutin, et par sa présence il influençait les électeurs.

Le curé a établi récemment un rôle des pauvres, des indigents, puis une quête a eu lieu et la distribution des fonds a été faite d'une façon partiale.

Le témoin Trébaol déclare que, le dimanche, après l'élection, quand il eut fini ma confession, M. Madec lui demanda pour qui il avait voté ; je lui répondis : « pour M. de Blois. M. le vicaire Madec ajouta que M. de Blois avait très peu de religion et qu'il partageait les opinions de MM. Glaizot et Leroux. »

Le témoin Floc'h déclare avoir distribué de la boisson aux partisans de M. de Blois, mais qu'on en distribuait davantage en faveur de M. l'abbé Gayraud dans d'autres débits.

O. MAGUEUR, F. TRÉBAOL.
F. FLOC'H,

Lacération de bulletins.

MM. Claude Guillou, *commerçant* à Plouguin ; **Simon Gabriel**, à Pont-au-Traon ; **Yves Guenneguès**, *cultivateur*, à Pont-Guel-Yan ; **Vincent Le Druff**, *domestique* au Prat ; **Joseph Le Bec**, *cultivateur* à Castel Lourop ; **Joseph Conq**, à Trévouré ; **François Pellen**, *charpentier*, à Plouguin ; **Jean Monach**, *forgeron*, à Plouguin.

Les témoins donnent lecture de la déclaration suivante :

« Mairie de Plouguin.

« Nous, soussignés, maire de la commune de Plouguin (Finistère), certifions que le sieur Jean-Marie Rioualen, électeur de cette commune, s'est présenté aujourd'hui devant nous et nous a déclaré que le 24 janvier dernier, jour des élections législatives, M. de Blois, candidat, aurait pris son bulletin de vote portant le nom de l'abbé Gayraud qu'il a déchiré en sa présence et l'a remplacé par un bulletin portant son nom. Nous certifions, en outre que cette déclaration a été faite en présence de François Pellen et de Jean Manach, témoins majeurs et également électeurs de la commune de Plouguin. Le déposant et les témoins ont signé le présent certificat avec nous.

« En foi de quoi nous délivrons le présent.

« En mairie, à Plouguin, le 24 mars 1897.

« *Le maire*. (Illisible.)

« *Le comparant* : Jean-Marie RIOUALEN,

« Les témoins : Jean MANACH,

« François-Marie PELLEN. »

« Ils ajoutent que M. de Blois, non seulement a fait servir de l'alcool et du café, mais a déchiré un bulletin Gayraud entre les mains d'un électeur, conformément au certificat suivant dont ils donnent lecture.

« M. de Blois payai bien, parlait bien aussi, et il se trouvait à Plouguin, commune voisine de son domicile.

« Dans des auberges, des gens généreux ont offert à boire aux partisans de l'élection Gayraud. Ce ne sont pas les abbés qui se sont occupés de cela. L'abbé Madec a été dans plusieurs maisons faire de la propagande en faveur de M. Gayraud, comme il croyait en avoir le droit.

« Les témoins reconnaissent que la première pièce dont ils ont donné lecture a été rédigée et écrite par M. Madec, vicaire.

« M. Joseph Le Bec, déclare avoir vu un partisan de M. de Blois enlever un bulletin Gayraud de la main d'un électeur.

« M. Pellen déclare avoir été envoyé par M. le maire pour empêcher d'enlever les bulletins des mains des électeurs.

« François-Marie PELLEN, « Gabriel SIMON,
« Jean MANACH, « Joseph LEBEC,
« Yves GUENNEGUÈS, « Joseph CONQ. »
« Vincent LE DUFF,

Certificat énoncé plus haut :

« Nous, soussignés, électeurs de la commune de Plouguin, canton de Ploudalmézeau, attestons :

« 1° La *pression* exercée par les grands propriétaires en faveur de M. de Blois.

« M. Robert, régisseur des fermes de M. d'Hunolstein, a fait convoquer par le sous-régisseur, tous les maîtres de ferme, au nombre de dix-huit, et les a fait avertir qu'ils eussent à voter pour M. de Blois.

« Mme de La Motte a réuni tous ses fermiers dans son château de Lesven, le samedi 23 janvier, veille de l'élection, et y a donné un déjeuner de cinquante-deux couverts. Cette convocation, ce déjeuner, les paroles de madame, qui a ordonné impérieusement de voter pour M. de Blois, l'obligation où elle a mis certains de ses fermiers de distribuer immédiatement des bulletins dans toute la commune et d'en distribuer le lendemain sur la place, sont autant de motifs capables de faire trembler le fermier qui se sait exposé, s'il désobéit, à d'incessantes vexations.

« 2° Il y a eu *corruption*.

« A toutes les réunions tenues au nom de M. de Blois, les royalistes ont payé à boire mais le jour de l'élection, ils ont dépassé toute mesure. Le candidat lui-même, M. le comte de Blois, conseiller général et maire de Coat-Méal, a été vu par les soussignés, menant aux auberges tantôt des électeurs isolés, tantôt de vrais groupes, les accompagnant dans l'auberge et les ramenant ensuite jusqu'à la porte de la mairie où avait lieu le vote.

« Ces faits généraux de pression et de corruption auxquels il conviendra d'ajouter des faits de détail qui seront l'objet de dépositions particulières, ont valu à M. de Blois une majorité de dix-huit voix dans la commune de Plouguin.

« Quoique le Gouvernement n'ait absolument rien fait pour soutenir une candidature franchement et loyalement républicaine contre une candidature royaliste, nous avons la ferme confiance que la Chambre, éclairée par les membres de la Commission d'enquête, validera l'élection de l'abbé Gayraud.

« Au cas d'ailleurs où, par impossible, l'abbé Gayraud serait invalidé, nous pouvons assurer qu'il sera réélu à une très forte majorité.

« Et ont signé : C. GUILLON, « Yves GUENNEGUÈS.
« Gabriel SIMON. « Vincent Le DUFF.
« Joseph LE BEC. « Jean MANACH.
« François-Marie PELLEN. « Joseph CONQ. »

M. Pierre Kerdracon, *charretier*, à Quinquès, commune de Plouguin.

Confirme sa déposition, après lecture en breton et n'a rien à ajouter.

Une croix, J. BODÉNÈS, *interprète*.

Refus d'absolution.

Yves-Marie Madec, *vicaire à* Plouguin :

Le témoin reconnaît avoir fait quelques visites à Plouguin, comme c'était son droit. Jamais il n'a fait d'exhortations électorales en chaire ou devant l'autel. « Je parlais, dit-il, des directions pontificales, en disant que l'abbé Gayraud ne se conformait plus aux indications du pape. Je n'ai pas fait de cas de conscience. Je n'ai pas dit que M. de Blois n'ait pas de religion. »

Sur la question du refus d'absolution, le témoin refuse de répondre ; il refuserait même de répondre au Saint-Père. C'est le secret du confessionnal.

Il y a eu de la boisson donnée des deux côtés, mais davantage du côté de M. de Blois.

Y. MADEC, *vicaire*.

Menaces. — Libations.

MM. François Le Gall, *jardinier* à Lesneven ; **François Fourn**, *cultivateur* à Cosribin ; **Jacques Lanuzel**, *cultivateur* à Kerganai ; **Claude Treut**, *cultivateur* à Kergougui, commune de Plouguin.

Le témoin Treut déclare que le vicaire Madec lui aurait dit : « A quoi serait bon M. de Blois à la Chambre? Il ne serait bon qu'à s'asseoir dans sa chaise et, quand on aurait le plus besoin de lui, on ne le trouverait pas à cause de sa famille. »

« M. de Blois avait eu une bonne religion jusqu'à ce jour. Il lui en reste encore un peu et, s'il était nommé, il n'en aurait plus du tout. » Quand je me suis présenté à la mairie pour voter, j'ai crié dans la salle : vive de Blois! Le maire était en colère.

Le vicaire Madec a dit à deux témoins, Treut et Lanuzel, qu'il fallait voter pour un prêtre.

Mme de la Motte a déclaré au témoin Fourn François, que le vicaire avait déclaré qu'on le mettrait en prison s'il s'occupait de l'élection de M. de Blois.

Pour le surplus les quatre témoins confirment leur déclaration qui est au dossier.

Ils ajoutent que les partisans de M. Gayraud ont payé à boire comme les partisans de M. de Blois, mais les électeurs n'ont pas tardé à se plaindre de ce que les verres de M. Gayraud étaient plus grands que ceux de M. de Blois.

Ils déposent une déclaration dans ce sens,

François LE GALL, François FOURN,
LANUZEL, Claude TREUT.
J. BODÉNÈS, interprète,

« Je, soussigné, François Le Gall, jardinier à Plouguin, certifie qu'étant au bourg, le jour de l'élection, j'ai offert à boire pour M. de Blois, mais bientôt des électeurs réclamèrent en disant que les prêtres donnaient dans de grands verres et que, pour moi, je n'avais pas à compter sur eux, puisque je donnais à boire dans des petits verres.

« Plouguin, le 20 mars 1897.

« François LE GALL. »

Libations.

M. de Kérauflec, *propriétaire, maire* à Gouesnon.

Le témoin remet le certificat ci-joint concernant les libations à Plouguin ;

M. G. de KERAUFLEC.

« Nous, soussignés ou ci-après dénommés, électeurs à Plouguin, déclarons que le jour des élections, il a été donné à boire pour l'abbé Gayraud, chez Landuré Rivoalen, Le Bris, filles Daniel et Trébaol et Pronost

« Ce sont les prêtres qui commandaient la boisson, et c'est Trébaol qui a payé pour eux.

« Plouguin, le 21 mars 1897.

« François TREUT,
« Joseph BORGOT,
« Jean LEJEUNE,
« A. TRÉBAOL,
« Jaoua LE BRIS,
« François LE GALL,
« Pierre LE GALL,
« Jean-Marie HUITOREL,
« Jean-Marie TREGUER,
« Yves TERROM,
« Louis LE GALL,
« Yves OMNÈS,
« F. FLOCH,
« Joseph TOURNELLEC,
« François BESCONI,
« BASSAY,
« LÉOST,
« Louis ACÈPE,
« Jean-Marie THOMAS,
« Jean-Marie TOURNELLEC,
« Une croix.
« Jean JAOUEN,
« François L'HOSTIS,
« LANNUZEL,
« SALAUN,
« François CAMPION,
« MAGUEN,
« LE MAO,
« ARZEL,
« Jestin TANGNY,
« François FOURN,
« Gabriel LE GALL,
« Jean DOIRÉ,
« THÈPAUT,
« Jean-Marie PELLEN,
« Jean-Marie LÉOST,
« P. PÈRES,
« Claude TREUT,
« Jean LÉOST.
« François LE GALL. »

Ouvriers renvoyés. — Refus de confession. — Libations.

M. Gabriel Le Guen, *maçon*, à Plouguin.

Le témoin dit que le samedi avant l'élection il s'était arrangé avec Kerlaul pour construire un mur. « Le lundi après l'élection Kerlaul m'a dit que je n'avais plus à m'occuper de son mur parce que je m'étais occupé de l'élection de M. de Blois. Ensuite arriva la sœur de M. le curé qui me dit : « Tiens, vous voilà aussi, bande de canailles, nous avons gagné malgré cela! » Le vicaire m'a refusé l'entrée du confessionnal en me fermant le guichet au nez. »

Il a vu aussi M. le curé dans une auberge faisant servir de la boisson. Ma femme avait des travaux à la journée au presbytère, depuis les élections on lui a dit de rester chez elle.

J. BODÉNÈS, *interprète.*

Commune de Plourin.

Visites du clergé.

M. François Quémeneur, *cultivateur*, à Plourin-Ploudalmézeau.

A entendu dire que le clergé avait fait des visites, mais n'en a pas reçu lui-même.

Il a distribué des bulletins pour le compte de M. de Blois et considère les opérations comme correctes.

F. QUÉMENEUR.

Lacération de bulletins.

Mlle Jeanne Dahidec, *chef de gare*, à Plourin-Ploudalmézeau.

Déclare avoir vu déchirer des bulletins de vote.

J. DAHIDEC.

Commune de Saint-Pabu.

Libations.

M. Perhirin, *pêcheur*, à Saint-Pabu.

« Le bedeau de Saint-Babu a commencé à donner à boire un quart d'heure avant l'ouverture du scrutin. Cela se passait au bureau de tabac et dans les trois débits du bourg, mais je ne sais d'où il avait reçu des ordres. »

« PERHIRIN. »

Commune de Tréglonou.

Propagande au prône. — Tous francs-maçons.

M. de Rivérieulx, *maire*, à Tréglonou.

Le témoin rappelle que l'abbé Gayraud se trouvait à Saint-Renan et qu'on avait annoncé qu'il serait à Tréglonou. « On m'apprit qu'il devait passer dans la commune à son retour de Saint-Renan. Je répondis qu'il n'aurait pas le temps matériel d'y arriver. Le recteur avait fait prévenir les habitants par les enfants de l'école. Je ne puis pas dire si la convocation était faite à l'église ou autre part.

« A une messe matinale, le recteur a déclaré qu'il fallait voter pour la religion et pour obéir au Saint-Père, afin de ne pas s'exposer à la damnation, à la réprobation ou au malheur éternel.

« A la grand' messe, un prêtre de Plabennec a parlé des persécutions de l'Église, autrefois et aujourd'hui, par les francs-maçons. Il s'est tourné vers les femmes en leur disant : « Vous, femmes, qui savez défendre vos prêtres. » L'abbé Gayraud n'a pas été nommé. Outre ce sermon, le recteur de Tréglonou a recommandé de bien voter.

« Le recteur a fait dire à la messe matinale un *Pater* et un *Ave* et il a crié par trois fois : Vive Jésus-Christ!

« D'une manière précise, il n'a pas été question des directions du Souverain Pontife. Il a été parlé des devoirs du chrétien. On faisait comprendre qu'il fallait voter pour l'abbé Gayraud, sans le nommer. Le clergé ayant fait ce choix voulait le faire nommer. Selon moi, il a été dit qu'on devait obéir aux ordres du Souverain Pontife. En résumé, nous sommes tous des francs-maçons, aux yeux du clérgé, aujourd'hui, pour avoir voté pour M. de Blois.

« Le samedi qui a précédé le scrutin, le recteur a invité les habitants à venir à l'église ou au presbytère, je ne sais pas au juste.

« Les sœurs du recteur se sont occupées de la distribution de bulletins autour du presbytère.

« Interpellé s'il est à sa connaissance que des refus d'absolution aient eu lieu pour cause électorale, le témoin répond qu'il lui a été parlé de difficultés éprouvées au confessionnal, mais qu'il ne peut rien préciser.

« E. de RIVERIEULX. »

Candidat du pape. — Menace d'effusion de sang.

M. Guillaume Buors, *cultivateur*, à Tréglonou.

Le témoin dit qu'il n'était pas à la messe matinale, mais on lui avait dit qu'on avait parlé des élections.

« A la grand'messe, le vicaire de Plabennec a dit qu'il fallait voter pour le Pape et non pour les francs-maçons, que le sang coulerait si on votait pour ces derniers, le vicaire a dit un mot en français que je n'ai point compris. Le curé a fait les mêmes recommandations. Le vicaire a dit aussi que le devoir était de voter pour le candidat du Pape et non pour un autre candidat.

« Il a été dit chez plusieurs gens, que l'abbé Gayraud passerait à Tréglonou, huit jours avant le vote, mais on n'a pas passé chez moi.

Guillaume BUORS, « J. BODÉNÈS,
Interprète. »

MM. Pierre Troadec, *pêcheur*, **Yves Prigent, Vuors Goulven, François Potin**, 66 ans, *cultivateurs*, à Tréglonou.

M. Potin déclare qu'à la grand'messe, le recteur a fait une prière pour que les électeurs votent bien. Selon lui cela signifiait qu'il fallait voter pour M. Gayraud.

M. Vuors a été à confesse : « A la fin de la confession, M. le curé me demanda pour qui j'avais voté. Je répondis : pour M. de Blois. Le curé me dit que de Blois était franc-maçon; il me demanda pourquoi je n'avais pas voté selon le désir du Pape — il m'avait d'abord menacé de me refuser l'absolution, mais il me la donna en fin de compte. Il m'avait dit d'aller la demander à M. de Blois dont je suis locataire et contre qui je n'aurais jamais voté, bien que M. de Blois ne m'eût rien dit à ce sujet.

M. Prigent. « J'ai été aussi à confesse et le curé m'a fait des reproches parce que j'avais voté pour de Blois. Il me pria de lui demander à la prochaine élection pour quel candidat il fallait voter — d'aller le trouver avant le vote avec les bulletins.

M. Troadec. « M. Gayraud devait tenir sa réunion à l'église, mais il n'est pas venu dans la commune. C'est le curé qui avait répandu le bruit, engageant à venir l'écouter.

« TROADEC, « PRIGENT,
« POTIN. « BODÉNÈS,
Interprète. »

Libations.

« Les soussignés, débitants de boissons au bourg de Tréglonou, déclarent que le jour de l'élection législative de la 3e circonscription de l'arrondissement de Brest, ils n'ont été chargés par aucun des candidats de donner à boire aux électeurs pour obtenir leurs suffrages.

« Tréglonou, 23 mars 1897.

« René BESCOND, « LEROUX,
« Une croix. « François BLEUMVEN,
« Jean SALIOU,
« CORRE. »

« Vu pour l'égalisation des signatures, Bescond, Leroux, Bleumven, Saliou, Corre.
« La croix faite par la veuve Morin.

« Tréglonou, 23 mars 1897.

« *Le Maire :* E. de RIVERIEULX. »

V

CANTON DE SAINT-RENAN

Commune de Lampaul-Pouarzel

Propagande cléricale

M. Saliou, *instituteur*, à Lampaul-Plouarzel.

Déclare que dans sa commune le maire est tout; le curé n'a pas soufflé mot. Le peuple a obéi au maire qui travaillait pour M. de Blois. Des deux côtés, il y a eu des libations. « Notre curé n'est pas breton, il ne s'occupe pas de politique et puis notre maire est un homme à poigne et républicain. M. Loysel est venu voir le maire, mais celui-ci ne l'a pas soutenu; il a soutenu M. de Blois contre la soutane. Ma commune est exceptionnelle en ce moment.

« L'abbé Grall, m'a-t-on dit est venu pour soutenir l'abbé Gayraud. J'ai vu passer au moins dix curés, une réunion a eu lieu dans un moulin de la commune de Plouarzel.

« SALIOU. »

Pression cléricale

M. Kervoal, père, à Lanrivoaré.

« J'ai vu le vicaire prendre les électeurs par le bras et leur distribuer des bulletins de M. Gayraud, en leur disant de voter pour ce candidat.

« J'étais à la messe matinale et notre vicaire a dit un *Pater* pour demander la grâce de bien voter mais sans citer le nom de l'abbé Gayraud.

M. le président. — « Les électeurs pouvaient-ils avoir un doute sur la pensée du vicaire ?

Le témoin. — « Non, puisqu'il avait distribué des bulletins Gayraud, il n'y avait pas de doute possible.

« On ne m'a pas refusé l'absolution parce que je ne l'ai pas demandée.

M. Gérault-Richard. — « Vous avez distribué des bulletins de Blois?

Le témoin. — « Oui, et je n'ai quitté la porte du scrutin qu'un seul instant. »

« J. BODÉNÈS, *interprète.* »

MM. Joncart, Marzin, Goulven Marzin, Guillaume Hir, à Lanrivoaré.

M. Hir dit que le vicaire distribuait des billets et conduisait les électeurs jusqu'à la mairie; « moi-même, j'ai été conduit à la porte du scrutin. Il vérifiait les bulletins. »

Les trois autres témoins confirment ce fait.

Les vicaires allaient dans toutes les maisons faire de la propagande.

Il est incontestable que la conduite du vicaire à la mairie déplaçait des voix.

Le HIR, JONCQUART.
G. MARZIN, MARZIN.

M. J.-B.-Ferdinand Caritey, *instituteur*, à Lanrivoaré.

Déclare avoir fait partie du bureau comme secrétaire et affirme que les électeurs ont voté très franchement comme toujours, et qu'il n'y a eu aucune fraude électorale le jour de l'élection.

Etant très occupé il n'a rien vu pendant la période électorale.

M. le Président. — « Étiez-vous à la première messe du 24 janvier?

Le témoin. — « Non. Du reste chez nous jamais un prêtre n'a parlé ni des écoles, ni des élections, et il y a dix-sept ans que je suis à Lanrivoaré.

« Du reste les prônes se font en breton et je ne comprends pas cette langue.

M. Ricard. — « Avez-vous connaissance de faits de pression?

Le témoin. — « Non. On a payé quelques petits verres, comme partout. Mais je ne sais rien de particulier. »

« CARITEY. »

Pression cléricale. Refus d'absolution.

M. Gabriel Gilan de Kérouflech, *propriétaire*, à Mitigao, par Saint-Renan,

Déclare avoir été pour les élections à Lanrivoaré où il travaillait pour M. de Blois notre conseiller général.

Le témoin lit la déposition suivante : « Le 24 janvier, à la première messe, M. le vicaire de Lanrivoaré (Bossennec) a fait une instruction en disant aux fidèles de voter pour le candidat du clergé.

« De l'ouverture du scrutin à la fermeture le vicaire est resté sur la place près de la mairie. A l'arrivée de chaque électeur allant voter à la mairie, il s'avançait vers lui et lui faisait montrer son bulletin.

« J'ai offert à boire pour M. de Blois que je représentais à Lanrivoaré une consommation à 4 ou 5 groupes d'électeurs de 8 à 10 personnes chacun.

M. le président. — Vous assistiez à la première messe. Le candidat a-t-il été nommé ?

Le témoin. — Non, mais le vicaire a dit : en résumé, votez pour le candidat du clergé.

M. Rabier. — Vous avez connaissance des faits de propagande ?

Le témoin. — Oui, je sais qu'à Lanrivoaré le curé et le vicaire ont passé dans les maisons, mais je n'étais pas là pour le voir. Je n'ai été là que le jour de l'élection.

G. GILAN DE KÉROUFLECH.

M. Jean Kervoal, *maître-maçon*, à Lanrivoaré.

M. le Président. — Vous étiez le 24 janvier à la messe matinale?

Le témoin. — Oui.

M. le Président. — Et vous avez entendu l'exhortation du vicaire dans laquelle il a parlé de l'élection ?

Le témoin. — Il a dit : « Nous allons prier pour que l'élection se fasse bien : » mais il n'avait pas besoin d'être plus explicite distribuant des bulletins de M. Gayraud et visitant les fermes.

Il a été chez notre propriétaire, lui disant de m'envoyer une lettre et disant : « Faites attention à celui-là qui pourrait ne pas voter pour M. Gayraud. »

Il a dit chez nous à ma mère : « Quel malheur si vous ne votez pas pour l'abbé Gayraud ! »

Le bedeau m'a dit : « Tu vas distribuer des bulletins de M. de Blois ; viens plutôt au presbytère. » J'ai refusé. Alors le vicaire nous a fait des menaces d'expulsion puis a donné partout la photographie de l'abbé Gayraud. Mais je suis indépendant et j'ai résisté à ces faits de pression.

D. — Et on vous a refusé l'absolution ?

Le témoin. — Oui, il y aura demain quinze jours. Je suis catholique, mais indépendant. J'étais avec le curé ; il m'a demandé pour qui j'avais voté. J'ai répondu : ce n'est pas dans la confession.

Alors il m'a donné un chapelet à faire comme pénitence, en disant : « comme les autres, et vous n'aurez pas l'absolution »

M. Ricard. — Êtes-vous le seul dans ce cas ?

Le témoin. — Non. J'ai connaissance d'autres faits semblables.

M. Batiot. — Le vicaire a distribué des bulletins partout ?

Le témoin. — Oui. Il a fait aussi de la morale à bien des électeurs et il est resté présent toute la journée de l'élection, mais sans entrer dans la salle du scrutin.

M. Rabier. — Quels mots avez-vous entendu exactement à la messe ?

Le témoin. — Ceux que vous avez cités tout à l'heure.

M. Chassaing. — Avez-vous connaissance d'autres faits ?

Le témoin. — Le vicaire poussait les électeurs par le bras dans la salle du scrutin.

KERVOAL.

MM. Auguste Arzel ; Kermorgant ; J.-M. Raguenès, *adjoints ;* **Trébant,** *conseiller municipal ;* **Guillaume Raguenès,** *maire,* **Cloarec,** *conseiller municipal ;* à Lanrivoaré, ont déclaré :

M. le Président. — Vous avez connaissance de ce que le vicaire a dit à la messe matinale du 24 janvier?

M. Guillaume Raguenès, *maire.* — Je n'ai pas assisté à la messe, mais j'ai entendu dire ce qui s'était passé et j'ai signé quand même la protestation.

M. le Président. — Le vicaire a dit qu'une des protestations n'avait pas été légalisée.

M. le Maire. — C'est vrai.

L'adjoint. — C'est moi qui ai signé, mais on m'a surpris en me pressant.

M. le Président. — Vous assistiez à la grand'messe où M. Boisennec a parlé de l'élection en priant qu'elle se passe bien ?

M. l'Adjoint. — Oui. Mais il n'a cité personne.

M. le Président. — Aviez-vous le sentiment de ce qu'est une bonne élection dans l'idée du vicaire, et les électeurs pouvaient-ils comprendre sa préférence ?

M. l'Adjoint. — Je n'en sais rien.

M. Rabier. — Mais le vicaire a visité des fermes, il ne s'en cache pas.

M. l'Adjoint. — C'est exact.

M. Rabier. — Alors pouvait-il y avoir des doutes pour les électeurs ?

M. l'Adjoint. — Je n'en sais rien, j'avais mon opinion, mais je ne m'occupais pas de celle des autres.

M. Gérault-Richard. — Avez-vous parlé avec le vicaire de la légalisation de signature dont vous nous avez parlé ?

M. l'Adjoint. — Non. Il ne m'a pas parlé de cela.

M. Arzel. — Moi j'étais à la messe du matin. Le vicaire a dit : « Votez selon votre conscience », sans préciser davantage et sans ajouter de considérations.

Les autres témoins confirment ces déclarations.

RAGUENÈS, CLOAREC,
TRÉBANT, KERMORGANT,
RAGUENÈS, ARZEL,
J. BODÉNÈS, *interprète*.

Déclaration de l'abbé Léostic.

L'abbé Léostic, *recteur de* Lanrivoaré, déclare avoir été accusé d'agissements dans l'élection et n'avoir pas transgressé la loi ni s'être livré à aucune manifestation dans l'exercice du culte ni parlé en chaire de l'élection.

Le vicaire a dit une prière pour l'élection en recommandant à chacun de voter selon sa conscience, sans chercher à influencer les électeurs.

M. le Président. — L'abbé Gayraud n'était pas présent?

Le témoin. — Non. Il a passé simplement sans tenir de réunion.

M. le Président. — Alors, c'est le vicaire qui a fait le prône?

Le témoin. — Il a seulement fait une prière, la prière liturgique, le *Pater*.

M. Chassaing. — Le vicaire est-il monté en chaire?

Le témoin. — Oui. C'est toujours ainsi.

M. Chassaing. — Cependant votre vicaire dit qu'il a prononcé les mots suivants : « Aujourd'hui.....

Le témoin. — Il a dit cela, mais sans indiquer de candidat.

M. Rabier. — Avez-vous connaissance que votre vicaire ait dit qu'un seul candidat.....

Le témoin. — Je n'étais pas à la messe matinale. Je parle de la grand'messe.

M. Rabier. — Il y a des témoins qui affirment ce fait.

Le témoin. — Je l'ignore.

M. Gérault-Richard. — Et les partisans de M. de Blois?

Le témoin. — Ils ont vu les familles, comme tous les candidats.

M. Gérault-Richard. — N'avez-vous pas connaissance de faits de pression ou de menaces ?

Le témoin. — Non, monsieur.

LÉOSTIC, *recteur de Lanrivoaré.*

Jules Borennec, *vicaire* à Lanrivoaré.

M. le Président. — Nous avons reçu une déclaration d'après laquelle, le 24, vous auriez fait à la messe matinale une exhortation.

Le témoin. — J'ai dit simplement : « c'est une obligation de voter, il faut voter suivant la conscience et par là même vous voterez bien suivant votre vieille habitude. Votre récompense sera en ce monde et dans l'autre. » J'ai répété la même chose à la grand'messe, mais je n'ai pas désigné de candidat.

Un électeur même a dit : le vicaire a dit de voter selon la conscience, j'ai voté pour M. de Blois.

M. le Président. — Vous n'avez pas dit qu'il y avait un candidat meilleur que l'autre ?

Le témoin. — Non, je l'affirme !

M Rabier. — Cependant des personnes affirment que vous avez dit :

Le témoin. — Non, je cite et affirme mes propres paroles.

M. Rabier. — Que vouliez-vous dire par ces mots : « pour que l'élection soit bonne ! »

Le témoin. — Cela veut dire : « vous voterez suivant votre conscience et par cela même vous voterez bien. »

M. Ricard. — Cela implique l'idée d'un bon et d'un mauvais candidat.

Le témoin. — Pas du tout.

M. Rabier. — N'avez-vous donc pas visité des fermes ?

Le témoin. — Si.

M. Rabier. — Alors, quand vous faisiez en chaire une exhortation pour qu'on vote bien, chaque électeur sachant ce que vous aviez fait pour M. Gayraud, devait comprendre.

Le témoin.—Non, en chaire je faisais simplement appel à la conscience. D'ailleurs, je vous ait cité le fait d'un de mes paroissiens qui a tenu ce propos : « j'ai voté pour M. de Blois. »

M. Rabier. — Vous reconnaissez avoir visité les fermes, et donné des bulletins ?

Le témoin. — Oui.

M. Bourrat. — N'avez-vous pas refusé l'absolution à un électeur parce qu'il n'avait pas voté pour M. Gayraud ?

Le témoin. — Je ne puis pas dire ce qui se passe au confessionnal.

Jules BORENNEC, *vicaire* à Lanrivoaré.

Après lecture, le témoin demande si la protestation le concernant a été légalisée.

— Oui, dit M. Rabier.

Le témoin. — C'est parce que M. le Maire nie l'avoir légalisée.

M. Ricard. — Et connaissiez-vous des faits de pression relatifs à l'élection de M. de Blois ?

Le témoin. — Non, aucun.

Jules BORENNEC, *vicaire* à Lanrivoaré.

Commune du Conquet.

Propagande cléricale.

M. Le Leap, *instituteur*, au Conquet.

Le vicaire et le curé du Conquet ont été dans les fermes faire de la propagande pour M. Gayraud.

Des lettres de convocation pour une réunion à l'école des frères étaient signées Lamour, curé du Conquet. Le curé est venu m'inviter lui-même, et pour entrer à la réunion il fallait montrer patte blanche.

M. Gayraud s'est présenté comme républicain et a été applaudi. La réunion s'est terminée par les cris de : « Vive Gayraud ! » Un auditeur a crié : « Vive la République ! » et M. Gayraud a répondu : « Vive la République chrétienne ! »

Un vicaire est venu me dire : « Nous n'en voulons pas à la République, nous voulons simplement changer les députés et les sénateurs. » C'est M. Kerbrat, vicaire de Ploumoguer.

Le vicaire du Conquet n'était pas électeur ici, on l'a néanmoins laissé assister au dépouillement du scrutin et il pointait les bulletins au fur et à mesure de l'appel.

Quelques pêcheurs montés par M. Michel ont demandé la révocation de M. le maire

comme président de l'*Utile*. Deux signatures de protestataires ne doivent pas être authentiques.

Le curé menace les parents de malheurs quand ils envoient leurs enfants « à l'école sans Dieu ».

L'an passé on a refusé les Pâques à huit de nos élèves sous prétexte d'ignorance du catéchisme, en réalité parce qu'ils étaient à l'école laïque.

Trois conseillers municipaux n'ont pas eu l'absolution parce qu'ils font partie d'un conseil républicain.

Le vicaire de Plougouvelin a voulu faire sortir des membres du bureau de la salle de scrutin.

Au moment de l'élection Cheminaut, les séminaristes ont envahi le pays.

M. de Blois eut passé sans cette ingérence excessive.

LE LÉAP.

M. Hippolyte Levasseur, *fabricant de produits chimiques*, *Maire* au Conquet,

Confirme les termes de sa lettre :

« Il y a sept ou huit ans, quelques fillettes se sont vu refuser l'absolution pour avoir dansé. C'est un crime, paraît-il, tandis que ce n'en est pas un pour un président de Conseil de fabrique de rouler dans le ruisseau.

« Les menaces de vengeances sont fréquentes, les refus d'absolution se produisent chaque fois que les parents envoient leurs enfants à l'école communale.

« Le curé ou les frères faisaient distribuer les bulletins et les journaux par les enfants de l'école congréganiste.

« Le témoin est l'objet d'une haine particulière de la part des prêtres parce qu'il est maire d'une majorité républicaine. Les républicains ont voté pour M. de Blois comme représentant de la loi civile. Les populations subissent le joug des curés, mais les haïssent et essayent de s'en débarrasser.

« Dans la salle du scrutin, au moment du dépouillement, les prêtres étaient présents et leurs partisans ont fait du tumulte. J'ai même été menacé et bousculé.

« Ils ont cherché à me faire chasser par le commissaire maritime, président de la Société l'*Utile*, du poste de vice-président de cette Société. Ils n'ont pas abouti.

« J'ai ici une lettre qui a été adressée à ce sujet au président de la Société centrale de Secours, lettre datée du 30 janvier. Le 5 février, je recevais une réponse de M. l'amiral Lafont me donnant absolument raison sur le fait au sujet duquel j'étais attaqué.

« On présentait M. Gayraud comme l'homme du clergé; point n'était besoin même d'employer le nom du Pape.

« L'ingérence cléricale a été la cause de l'échec de M. de Blois. C'est son caractère de prêtre qui a procuré tant de voix à M. Gayraud.

H. LEVASSEUR.

Lettre de M. Levasseur. — Agissement du clergé.

Le Conquet, 21 *mars* 1897.

« Monsieur le Président,

« Ayant appris par la voie des journaux, mais trop tard pour pouvoir me rendre au chef-lieu de mon canton, l'itinéraire suivi par la Commission d'enquête que vous présidez, j'ai l'honneur de vous donner, ci-dessous, les renseignements que je possède sur l'attitude du clergé dans une partie de notre canton.

« L'élection de M. l'abbé Gayraud n'a donné lieu, à ma connaissance, dans ma commune, ni dans les communes voisines, à aucun acte répréhensible ou, du moins, à aucun acte tombant sous le coup des lois, en ce sens, que, du haut de la chaire ni en aucun lieu public, les prêtres n'ont diffamé, calomnié ou menacé des fonctionnaires, les différents candidats ou leurs partisans.

« Est-ce à dire qu'ils soient restés inactifs? Oh non! Partout ils se sont faits les agents les plus ardents de M. l'abbé Gayraud, les propagateurs intransigeants de sa candidature.

« Ils ont parcouru tous les villages, *catéchisé* la plupart des électeurs, les femmes et même les enfants; mais, naturellement, j'ignore les propos qui ont pu être tenus dans tous ces entretiens particuliers.

« Par contre, ce que je puis affirmer, c'est que nos prêtres, depuis quelques années surtout, usent et abusent de leur autorité sacerdotale pour terroriser les électeurs et les dominer.

« Dans ma commune, plusieurs conseillers municipaux, M. Bléas, agent des douanes en retraite, MM. Kerneïs et Milbès, propriétaires-cultivateurs, se sont vu refuser l'absolution parce qu'ils faisaient partie d'un Conseil municipal républicain, dont le maire n'est pas un pratiquant...

« Un sieur Gonarzin Mathieu, journalier, qui venait de perdre son enfant et qui demandait les prières de l'Eglise pour l'inhumer s'est vu apostropher par le curé qui lui a dit : « Tu n'as pas de chance, tu viens de perdre ton enfant, cela ne te serait pas arrivé si tu n'avais pas voté pour la liste de M. Levasseur, » c'est-à-dire pour la liste républicaine.

« A une malade, le curé disait qu'elle ne se rétablirait pas tant qu'elle laisserait son fils à l'école communale, à l'école sans Dieu, comme l'appellent nos bons ecclésiastiques.

« Dans une commune voisine, la commune de Plougouvelin, les sieurs Kerriguy, Hall, Chardonnet, et bien d'autres sans doute, se sont vu, également, refuser l'absolution parce qu'ils faisaient partie d'un Conseil municipal, plus ou moins républicain, mais dont la composition ne plaisait pas au curé.

« Une dame Lars, du Lanou-en-Plougouvelin, assez gravement malade, ne devait pas guérir, au dire du curé, tant que son mari continuerait à siéger au Conseil municipal avec les trois autres conseillers précités.

« Bien des faits de même ordre, Monsieur le Président, pourraient être relevés contre les agissements de notre clergé, si on le voulait, et je pourrais citer des familles qui ont été menacées de la malédiction de Dieu, parce qu'elles ne voulaient pas se soumettre aux injonctions extravagantes du curé.

« Presque partout, dans notre pointe extrême du Finistère, nos prêtres sont les mêmes : sous une apparence correcte et réservée, là où ils se trouvent en présence d'esprits indépendants, ils ne cessent d'exercer la pression la plus énergique sur la conscience de ceux qui cherchent à s'affranchir de leur joug, ou qui ne veulent pas se plier aveuglément à leur volonté, et cette attitude, qui est connue depuis longtemps, continuera tant que les pouvoirs publics ne séviront pas avec vigueur, comme ils viennent de le faire à l'égard des curés de Ploudalmézeau et de Lannilis, contre tous ceux qui prêchent la discorde et battent en brèche, en toutes circonstances, la République et tous ses représentants.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« *Le Maire du Conquet* : H. LEVASSEUR. »

Propagande cléricale. — Menaces des prêtres.

M. le docteur Henri Pethiot, *adjoint au maire*, au Conquet;

Déclare habiter le pays depuis vingt-cinq ans et avoir toujours été en butte à la haine du clergé, car il a toujours été républicain.

Pour l'élection de M. Gayraud, les curés étaient tout le temps dans la campagne. L'année dernière, au moment de l'élection Cheminaut, nous étions inondés de séminaristes.

Ils ont fait insérer dans un journal qu'on demandait au Conquet un médecin catholique, mais on n'en a pas trouvé.

Il y a eu une réunion chez les frères, mais je n'y ai pas assisté.

Le témoin confirme ce fait que le curé de Plougouvelin aurait dit à la femme d'un conseiller que je soignais : « Tant que votre mari siègera au Conseil municipal, vous ne guérirez pas. »

Je suis médecin de Molène et je dois y aller deux fois par mois. J'y suis allé la semaine précédant l'élection. M. du Porzic était aussi à Molène, il était descendu chez le prêtre; ils sont sortis ensemble pour couvrir d'affiches de Blois les affiches Gayraud, le prêtre lui a remis les bulletins de M. Gayraud, et une fois M. de Porzic parti, des affiches Gayraud ont été recollées, des bulletins Gayraud distribués plus qu'avant.

Seule, la propagande cléricale, plus vive que jamais, a causé le succès de M. Gayraud.

H. PETHIOT.

« Candidat du pape. » — Menaces. — Refus de l'absolution.

MM. Albert-Marie-Édouard Jamin, *propriétaire*, et **Emmanuel Jayet de Gercourt**, *propriétaire*, au Conquet :

M. Jamin. — Le recteur est allé dire à Modeste, au moment où on affichait chez lui M. de Blois, qu'il travaillait pour Lucifer et non pour Dieu.

Le jour du vote il rôdait autour du scrutin faisant de la propagande.

Pendant le dépouillement, — j'étais scrutateur — nous ne nous sommes pas quittés des yeux avec les deux prêtres également présents, pour vérifier le nombre des voix.

Les témoins n'ont jamais assisté à une pareille propagande. MM. d'Hulst et Freppel ne sont venus ici qu'après leur validation.

M. Kerdrat, vicaire à Ploumoguer, avait monté les propriétaires contre M. de Blois.

Les prêtres ont terrorisé le pays; ils sont tout-puissants et tâchent d'exercer une influence encore plus considérable depuis que l'enquête est votée.

M. Jayet. — Ils ont ouvertement invoqué le nom du pape, notamment le 16 janvier, à Saint-Renan. M. Jamin confirme ce dire.

M. Jayet. — Il y a quelque temps j'ai perdu un enfant, le curé a dit : « C'est parce qu'il n'a pas voté pour M. Gayraud. » Je lui ai écrit à ce sujet, il m'a répondu par une lettre à côté.

A Plougouvelin, le jour de l'élection, on nous a absolument refusé toutes les auberges louées par les curés.

M. de Gercourt a dû aller à Brest chercher l'absolution parce qu'on dansait chez nous l'été.

Le lendemain de l'élection, M. Michel avait réuni des partisans de M. Gayraud et on a crié : « A bas Jayet! » On voulait même escalader la maison et me jeter à l'eau.

E. JAMIN, E. JAYET DE GERCOURT.

« Candidat du pape. »

M. Jean-Marie Meneur, *cultivateur*, à Kerleo-Kreiz, en Trébabu.

Le témoin déclare : « M. le curé Guillerm est venu chez moi en m'engageant à voter pour M. Gayraud disant que c'était le candidat du Pape, de l'évêque, du clergé. Je lui ai répondu que je voterais pour M. de Blois. Il n'a pas paru content mais il ne m'a pas menacé.

« Je suis fermier de M. de Kersauzon. Il m'a demandé de voter pour M. de Blois, je l'ai fait parce que M. de Kersauzon est mon maître, mais il ne m'a pas fait de menaces.

« (Une croix.) J. BODÉNÈS, *interprète*. »

Libations.

M. Henri Legac, *garde-chasse*, à Plouzané.

Le témoin a vu deux fois le curé faire la tournée dans la commune. « On m'a dit à Plouzané, le jour des élections, que M. de Kersvasdué était menacé de recevoir des coups de bâton. Son fils a dû venir chercher son père. M. Perrot, beau-frère du maire, m'a offert un cigare dans la mairie, le jour du vote. On a pris aussi du café dans la salle du vote. Le café était sur une table.

« Henri LEGACQ. »

Défense du clergé.

M. Prosper Michel, *ancien notaire*, au Conquet.

Dépose la déclaration ci-jointe (Voir ci-dessous).

Le témoin a seulement rédigé la demande de destitution du maire comme président de l'*Utile*. J'ai même essayé de dissuader les protestataires de faire cette démarche.

Les prêtres ont passé devant la mairie le jour de l'élection, et ont pu y rester un instant pour causer, mais sans faire de propagande. Ils n'ont pas visité les fermes, je puis le prouver.

Ils ont cependant distribué des journaux, par la voie des enfants de l'école. J'ai moi-même distribué l'*Etoile de la Mer* contenant la dépêche de Rome.

MICHEL.

Déclaration :

« Je soussigné, Prosper Michel, ancien notaire au Conquet, certifie que j'ai été on ne peut plus surpris de voir le Parlement voter l'enquête sur l'élection de M. l'abbé Gayraud sous le prétexte d'ingérence cléricale.

« Le prêtre breton s'occupe de sa mission absolument conciliatrice, mais ne se mêle guère d'élection.

« Au Conquet le clergé dépose son bulletin dans l'urne, mais là se borne son mandat.

« Lors de cette élection, que les amis de M. de Blois ont combattue avec un acharnement inouï, la pression extraordinaire, j'ajouterais éhontée des nobles de ce pays et peut-être de la France en général, ne s'est pas étendue au Conquet. Pourtant M. Jayet de Gercourt, un noble de l'endroit, après une visite à une dame Le Jeune, habitant Ploumoguet et possédant deux fermes au Conquet, est allé, à deux reprises, chez ces fermiers, leur déclarer qu'il avait l'ordre de les faire voter pour M. de Blois; ce noble qui possède quelques fermes, a l'habitude de réunir ses fermiers devant la mairie et de les faire voter devant lui.

« Pour l'élection de M. l'abbé Gayraud, j'affirme que pas un centime n'a été dépensé pour capter les électeurs.

« Il n'en est pas de même des amis de M. de Blois.

« Les innombrables distributeurs de bulletins dont faisaient partie les ouvriers de M. le maire, placés dans les carrefours, à côté de chaque débit, payaient à boire à tous les électeurs.

« MM. les présidents du bureau électoral, M. le maire et son adjoint, palpaient chaque bulletin, de façon à intimider les électeurs et à les arrêter dans leur désir de voter librement, rappelant aux partisans de M. l'abbé Gayraud, à l'un qu'il avait reçu une indemnité pour perte de bestiaux, à un autre qu'il avait touché le matin 10 francs du bateau de sauvetage.

« Cette manière d'agir est habituelle aux chefs de la municipalité, à tel point que les électeurs illettrés ne savent plus comment dissimuler leur vote.

« J'ajouterai en terminant qu'aujourd'hui les électeurs sont éclairés sur les calomnies dont a été abreuvé M. l'abbé Gayraud, notamment par le garde champêtre du Conquet dans sa tournée de distribution de cartes électorales, et il est facile de constater qu'un grand nombre regrettent d'avoir été indignement trompés et que, désormais, M. l'abbé Gayraud est et sera plus que jamais l'homme des Bretons. Il ne reste plus que la noblesse du cœur.

« Le 25 mars 1897.

« MICHEL. »

Commune de Loc-Maria-Plouz.

Propagande cléricale. — Candidat sauveur des âmes.

MM. Yves Bléas, *propriétaire*, et **Guillaume Arzel**, *menuisier*, à Loc-Maria.

M. Bléas était distributeur de bulletins de M. de Blois, mais n'a aucun fait à relater.

M. Arzel a entendu dire que les curés ont parcouru la commune. Le bedeau disait qu'il travaillait pour le bon Dieu.

Une auberge avait été demandée pour M. de Blois et avait été refusée.

« Notre vicaire, à la basse messe, avait dit en chaire : « Votez selon votre conscience. « Vous aviez un prêtre auparavant, on vous en propose un autre, votez pour lui. »

(Une croix.) Guillaume ARZEL.

M. Charles de Kervasdoué, *propriétaire*, en son château, par Loc-Maria.

M. le Président. — Le dossier contient une lettre de monsieur votre père.

Le témoin. — C'est possible, mais il est absent, je crois.

M le Président. — Vous avez des renseignements sur la propagande et les prônes à nous fournir ?

Le témoin. — « Le jour de l'élection, on a désigné non pas nominativement, mais très clairement M. Gayraud comme candidat de ceux qui veulent sauver leur âme, dans la commune de Loc-Maria.

« Aux élections municipales dernières il y avait deux listes — je m'étais mis en tête de l'une — l'autre passa, et l'*Etoile de la Mer* dit : Voilà une commune à nous.

« Aux réunions d'ici même l'ordre fut donné, après le discours de M. Gayraud, de sortir. On protesta, M. Gayraud me prit par le bras en me disant : « On ne se sert pas de ces « moyens. » Je voulais écouter les professions de foi de MM. Loisel et Martin. Mais le vicaire de Plougouvelin faisait sortir tout le monde. Les prêtres faisaient des visites dans toutes les maisons, distribuaient des photographies de M. Gayraud, et disaient aux femmes : « Si votre « mari ne veut pas voter pour M. Gayraud, tournez-lui le dos ce soir. »

« En chasse, je les ai rencontrés partout, et ils avaient de plus fait venir les prêtres originaires du pays.

« A Loc-Maria, j'assistai à une dispute entre le bedeau et des électeurs, le bedeau disait : Nous travaillons pour Dieu, les autres pour le diable !

« A Plouzanet, on offrait café et cigares, le maire lui-même en offrait dans la salle du scrutin.

« Les paysans se plaignent aussi qu'on leur refuse souvent leurs Pâques parce qu'ils n'ont pas voté pour M. Gayraud.

M. Huguet. — « Vous dites que des abbés étrangers sont venus pour faire de la propagande ? Viendraient-ils pas de Quimper ?

Le témoin. — « Non, c'était plutôt des vicaires, mais les séminaristes de Quimper ont écrit partout.

« La légalisation de ma signature m'a été refusée par le maire sur l'avis du recteur, à Loc-Maria.

« Mon père faisait de la propagande pour M. de Blois, et on est venu me dire d'aller le chercher à Plouzanet parce qu'on lui préparait une raclée pour le soir. J'y suis allé et j'ai moi-même été accueilli par des murmures de menaces.

« Ch. de KERVASDOUÉ. »

Commune de Plouarzel.

Propagande du clergé.

MM. François Pen, *commerçant*, **Christofle Martin**, *tailleur de pierres*, à Plouarzel

M. Pen déclare que les curés ont couru la campagne. L'abbé Gayraud a tenu sa réunion chez le secrétaire de la mairie, dans son domicile ; il y avait les prêtres de la paroisse.

Je n'ai pas entendu parler d'actes de pression de la part de M. de Blois.

M. Pen donne lecture de la note suivante :

« Les prêtres ont couru la veille de l'élection dans presque toutes les maisons de la commune pour dire au monde de voter pour l'abbé Gayraud ; le jour du vote, les curés ont stationné devant la mairie le plus qu'ils ont pu faire, et que la mairie se trouve dans le cimetière, et d'autres fois on distribuait les bulletins dans le cimetière, personne ne disait rien ; mais ce jour-là on a fait sortir du cimetière tous les distributeurs, et alors il ne votait plus que les curés ; et de là ils voyaient le monde prendre des bulletins, et alors ils disaient au monde : « Faites attention, il y a là des bulletins qui sont rayés. »

J'ai été témoin de ces faits.

M. Chassaing. — Avez-vous vu des prêtres déchirer des affiches ?

Le témoin. — Je n'ai pas vu, j'ai entendu dire.

M. Martin déclare avoir distribué des bulletins pour M. de Blois. « On m'a menacé pour cela, on en a menacé d'autres. C'est Causse qui m'a fait ces menaces.

« On m'a demandé si j'étais baptisé. J'ai répondu que je ne savais pas. Je ne me suis pas fâché. Le bedeau nous a dit des injures. Il a donné devant moi des bulletins de vote. Il en a remis à un électeur portant la carte n° 44. Je ne m'étais plaint à personne. Je ne savais pas qu'on m'appellerait à déposer. J'ai un petit chantier de pierres dans la commune, c'est le curé qui exerce son influence. Il a fait voter pour M. Gayraud.

« Je n'ai pas entendu prêcher pour l'abbé Gayraud, je ne vais pas à la messe.

« M. Pen déclare que le certificat écrit, et dont M. Rabier donne lecture, contient un mensonge. Il n'a jamais donné de boissons. Je les poursuivrai si je peux. J'ai donné un peu de boisson et à manger au distributeur, mais les autres entraient par bandes au presbytère.

« Ils ont fait une contre-enquête d'avance.

« M. Pen fait remarquer que MM. Breton, Mevel et Bouard qui signent *propriétaires*, dans leur protestation du 19 février 1897 sont, en réalité, le curé et les deux vicaires de Plouarzel.

« PEN. MARTIN. »

Lacération d'affiches.

M. Fily, *instituteur*, à Plouarzel.

M. Rabier. — Le dossier contient des lettres de vous à un candidat qui vous avait demander de l'aider.

Le témoin. — M. Loysel me priait de trouver quelqu'un pour coller ses affiches et distribuer ses bulletins. Le recteur lui-même déchirait les affiches collées par MM. Favé père et fils. Favé est quartier-maître en retraite et absolument digne de foi. Je ne l'ai pas vu moi-même, faisant ma classe, mais je le tiens de bonne source.

D'autre part n'ayant pas de candidat sérieux, je ne me suis pas beaucoup occupé de l'élection, mais le jour du vote trois prêtres étaient auprès de la salle du vote et regardaient les bulletins des électeurs, bien que deux d'entre eux ne votassent pas dans la commune.

M. Chassaing. — D'ordinaire est-ce que les distributeurs ne se tiennent pas dans le cimetière même?

Le témoin. — Je ne sais pas.

M. Rabier. — Et en chaire, qu'a-t-on dit?

Le témoin. — On a dit simplement de ne pas boire.

M. Huguet. — Pourrait-on pas prier Favé d'écrire ce fait?

Le témoin. — Je crois qu'il s'y prêtera.

Dans l'après-midi ces messieurs étaient encore là et je me suis disputé avec quelqu'un qui voulait empêcher un distributeur d'entrer dans le cimetière.

— Pourquoi dis-je, voulez-vous l'empêcher?

— Il n'est pas électeur.

— Vos deux vicaires non plus.

— Mais il sont fonctionnaires.

M. Ricard. — Avez-vous entendu parler des refus d'absolution?

Le témoin. — Non, c'est difficile à savoir.

D'ailleurs j'ai eu bien des luttes à soutenir au point de vue scolaire. J'ai eu un moment quinze élèves seulement et j'en ai aujourd'hui cent cinq.

M. Ricard. — Et du côté de Blois y a-t-il eu des faits de pression?

Le témoin. — Je ne sais rien de précis. Mais je crois que ce parti a été plus loyal que son adversaire.

Le témoin confirme la déclaration de M. Pen relativement à la qualité de propriétaire que se sont donnée MM. Breton, Mevel et Bouard, curé et vicaire.

V. FILY.

M. François-Marie Magueur, *cultivateur* à Plouarzel.

« Je n'ai rien à dire. Chacun a fait son possible de chaque côté. Je n'ai pas entendu au prône prononcer le nom d'un candidat. Chacun travaillait de son côté en payant des verres. J'ai été étonné d'avoir été appelé. J'ai marché cette fois pour l'abbé Gayraud. Autrefois j'avais marché d'un autre côté. J'ai distribué des bulletins pour l'abbé Gayraud.

« François-Marie MAGUEUR. »

Libations,

M. Gabriel-Marie Cloître, *négociant*, à Plouarzel.

« Le débit de M. Pen était loué pour la journée. Les bouteilles se succédaient du matin au soir. Le nommé Soisson a parcouru la campagne une lettre de M. Detaisnes à la main, engageant à voter pour M. de Blois. Vous avez aussi une lettre adressée à M. Soisson et lui offrant de l'argent de la part de M. de Robellec, de Landerneau. »

Le témoin joint deux pièces à sa déposition.

Gabriel-Marie CLOITRE.

Plouarzel, le 21 mars 1897.

« Nous soussignés, habitants de la commune de Plouarzel, avons l'honneur de certifier à qui de droit : il y avait de l'eau-de-vie à boire à discrétion au compte de M. de Blois, chez le sieur Pen, aubergiste.

« Certifions de plus que le sieur Soisson a fait une réunion au nom de M. de Blois chez le sieur Levray, aubergiste.

« Jean-René MINGANT,	F. KÉRÉBEL,
« COQUIN,	Ernest KÉRÉBEL,
« F.-M. BILCOT,	Jean-Marie KERÉBEL,
« Jean FOURN,	Yves PELLÉ,
« INIZAN,	Ambroise JÉGOU,
« Vincent CORRE,	Hippolyte COQUIN.

« Vu pour la légalisation des signatures apposées ci-dessus.

« Plouarzel, le 22 mars 1897.

« *Le Maire*, LE BRAS. »

Protestation contre l'enquête.

Plouarzel, le 20 mars 1897.

« Nous soussignés, membres des comités électoraux de la commune de Plouarzel, partagée en quatre sections.

« Avons l'honneur de faire connaître à la Commission chargée de faire l'enquête au sujet de l'élection de l'abbé Gayraud, que nous entendons être libres de fonctionner comme par le passé sous la direction de ceux que nous avons choisis librement comme présidents de nos quartiers respectifs, et que nous ne reconnaissons à personne au monde le droit de nous interdire de consulter nos prêtres à l'occasion des élections de toute nature, pas même à l'honorable monsieur Hémon.

SECTIONS DE :			
BOURG.	TRÉZIEN.	BALE-GREIS.	TREARS.
Hunaut, *président.* Gabriel-Marie Cloître, *vice-président.* Jean Fouan, Yves Pellé, Jean-Marie Kérébel.	François-Marie Hagueur, *président.* François Coutanéa, *vice-président.* Ernest Kérébel, Ambroise Jégou, Inizan, Jean-René Mingant.	Le Coz, ancien maire, *président.* Jean Cloatre, *vice-président.* C. Toquin, François Bilcot, Corre.	Cloître, conseiller municipal, *président.* S. Roiouf, *vice-président.* F. Kérébel, Hippolyte Toquin, Jaiclum.

« Vu pour légalisation des signatures apposées ci-dessus :

« Plouarzel, le 22 mars 1897.

« *Le Maire*, LE BRAS. »

Menaces par le vicaire Méval.

M. François Soisson, *meunier*, à Plouarzel.

« On m'a attaqué faussement dans les journaux ». M. Rabier donne lecture du certificat relatant les faits.

Le témoin dit que ces déclarations sont fausses. « J'ai été dans cette maison pour distribuer des bulletins de M. de Blois. Mon propriétaire n'a exercé aucune pression pour me faire voter.

« J'ai payé quelques verres, mais avec mon argent. J'ai fait boire des amis. Comme meunier, cela m'arrive souvent.

« On a fait de la pression pour l'abbé Gayraud. Il y a eu des billets rayés pour l'abbé. On surveillait les électeurs. J'ai donné ma démission du Conseil munipal après les reproches qu'on m'a adressés. Le recteur me disait que c'était une honte pour moi de m'être occupé de l'élection de M. de Blois.

« Le témoin confirme la déclaration de M. Pen relative aux trois noms des propriétaires portés sur un certificat. La lettre que j'ai entre les mains, provenant de M. le baron de Taisne, et qu'on me reproche d'avoir colportée, ne contient aucune menace. Je vous l'enverrai.

« SOISSON. »

Lettre citée plus haut.

« Plouarzel, le 21 mars 1897.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre de M. le baron de Taisne. Je profite de l'occasion pour vous dire que, hier, dans ma déposition, j'ai oublié de dire que M. Mével, vicaire à Plouarzel, m'a dit, en me reprochant de travailler pour M. de Blois, que le billet de vote je le verrai devant mes yeux le jour du jugement dernier.

« Il a prononcé les mêmes paroles en chaire le dimanche avant les élections.

« Jamais je n'ai reçu de lettre de M. de Rodellec pas plus que Piriou, et que M. de Parcevaux, en me donnant la lettre de M. le baron de Taisne, au sujet des fermiers ni des domestiques et que le nombre d'électeurs ne sont pas plus de quarante et non quatre-vingts.

Si j'ai payé quelques petits verres au presbytère et chez le suisse, on a aussi distribué plusieurs petits verres.

« J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous saluer, et d'être votre respectueux serviteur,

« SOISSON. »

« Plouarzel, le 21 mars 1897.

« Nous soussignés, Favé Guillaume, quartier-maître de la marine en retraite, électeur à Plouarzel, et Favé René fils, âgé de vingt ans, demeurant également à Plouarzel, certifions avoir vu M. Le Breton, recteur de la commune, arracher les affiches au nom du docteur Loisel, à mesure que nous les collions.

« FAVÉ, FAVÉ René. »

Commune de Plougonvelin

M. Jean Le Stang, *cultivateur*, à Plougouvelin,

Ne se croit pas obligé de dire qui a écrit la lettre qu'il a signée et remise, et refuse de dire le nom de la personne. Il ne veut pas s'expliquer, protestant simplement de la véracité des faits allégués dans les lettres : les pièces sont là, répond-il à toutes les questions.

« Les prêtres n'ont commis aucun fait répréhensible au sujet de l'élection. »

LE STANG.

M. François-Marie Quéré, *scieur de long*, à Plougouvelin.

Déclare avoir distribué des bulletins de Blois.

« Le vicaire a mis tout le monde à la porte de la mairie. »

QUÉRÉ.

Refus de l'absolution.

MM. Guillaume Hall, René Leguen, Chardonneret, Vincent Gouzieu, Guillerm, *cultivateurs* à Plougouvelin.

René Leguen. — « Le 24, je distribuais des billets de M. de Blois. A trois heures, on m'a dit d'aller remplacer un camarade à la mairie, mais le maire m'a interpellé et fait sortir. Le soir, au dépouillement, le vicaire voulait prendre toute la place, je lui ai dit : « J'ai « besoin d'autant de place que vous. » J'ai envoyé promener sa calotte et le recteur me faisait des yeux haineux. Le recteur voulait rester seul là avec son vicaire. Le maire est complètement aux ordres du recteur.

« Pendant quinze jours avant l'élection, ils menaient une campagne très vive, parlant de cette question à tout le monde et visitant les fermes. En chaire, M. Daniellou disait : « Vous devez savoir pour qui vous devez voter. » Comme il était notoirement partisan de M. Gayraud, il n'y avait pas à s'y tromper.

« Plusieurs absolutions ont été refusées. — Depuis six ans, Hall et Chardonneret n'ont pu l'obtenir. »

« Le curé a dit en chaire que le taureau d'un électeur était mort parce que son maître n'avait pas voté pour M. Gayraud.

« Les curés ont opéré une pression sur les femmes et les enfants. On a dit aux enfants : « Au lieu d'acheter des bonbons donnez votre argent pour construire l'école des sœurs, « vous gagnerez le paradis.

« M. Hall a été douze ans conseiller à Plougonvelin. — Ils étaient aimables pour moi quand il n'y avait qu'une liste ; quand il y en avait deux, j'étais opposé et n'obtenais pas l'absolution.

« M. Chardonneret surveillait l'urne le 24 janvier. — Le père du greffier venait voter pour M. de Blois ; l'adjoint au maire était présent, prit le billet et dit : « Ce billet n'est pas bon », puis il le remplaça par un autre, après avoir déchiré le premier.

René Leguen. — « Le maire a refusé de prendre et mettre dans l'urne un billet de M. Raguenès. Trois des témoins assistaient à ce fait.

M. Guillerm. — « Les prêtres sont venus me dire de voter pour M. Gayraud. J'ai mon père et un frère, c'était trois voix à conquérir, ils avaient mis un conseiller de Plougonvelin chargé de surveiller.

« L'absolution m'a été refusée au mois de mai dernier ; cela arrive pour tous les républicains.

« Les témoins sont d'accord ponr affirmer que la propagande a été extraordinaire et qu'elle est seule cause du succès de M. Gayraud.

Hall. — « Malgré la suspension de son traitement, le vicaire de Plougonvelin continue ses agissements.

« HALL, « CHARDONNET,
« Jean-Marie GUILLERM, « GOUZIEU,
« René LEGUEN. »

La terreur. — Contre les écoles laïques.

M. Charles-Abel Lorentz, *instituteur*, à Plougonvelin.

« Le vicaire distribuait des bulletins de M. Gayraud, les portait dans les fermes. Il m'a remis lui-même le portrait de M. Gayraud.

« Je ne puis dire si on a parlé de M. Gayraud en chaire, je ne connais pas le breton.

« Les prêtres ont fait une propagande écœurante : je me suis confiné chez moi le jour du vote pour ne pas les voir. Il y a eu trois terreurs en France : la Terreur rouge en 1793, la Terreur blanche sous la Restauration et la Terreur noire en Bretagne aujourd'hui.

« Ma femme a vu le vicaire distribuer deux paquets de cigarettes le jour de l'élection, devant la mairie.

« Les paysans avaient bien bu car le soir, sans l'intervention d'un gendarme, le dépouillement n'aurait pu avoir lieu. Les prêtres étaient présents.

« Le discours Hémon a été déchiré le soir même de son apposition.

« Ma femme a vu le recteur, le jour de l'élection, déchirer un bulletin et le remplacer par un autre.

« L'instituteur est en butte aux insultes des paysans excités par les prêtres.

« Dimanche dernier, 20 paysans, guidés par le domestique du recteur, le chantre et le bedeau, secrétaire de la mairie, sont entrés dans la cour de l'école et voulaient y organiser un jeu. Je m'y suis opposé, je les ai fait sortir et l'un d'eux m'a injurié.

« On me refuse des réparations à mon école, laissant les enfants dans des courants d'air.

« LORENTZ ».

Propagande au prône.

M. Jacques Keriguy, *cultivateur*, *ancien maire*, à Plougouvelin.

Déclare avoir vu les curés faire de la propagande pour M. Gayraud. Le curé a prêché en faveur de cette candidature. Il a dit à la messe, sans le nommer, mais en le désignant clairement : « Il vaut mieux voter pour M. Gayraud que pour M. de Blois. » Ceci se passait au cours de la période électorale.

« Le vicaire surtout, M. Daniellou, a visité les fermiers; je n'ai pas reçu sa visite, car il savait que j'étais pour M. de Blois ».

« KERIGUY ».

Pression.

« Le soussigné, Le Guen, atteste que le nommé Nédélec, de Kerguenen en Plougonvelin, est venu chez lui de la part de Jean Goulard, jardinier de M. Lemonnier de Kérastréat, en la même commune, pour l'inviter à assister à une réunion électorale tenue au château de Kerastréat, ajoutant de la part du même jardinier que le recteur de la paroisse regrettait d'avoir reçu chez lui l'abbé Gayraud et qu'il patronnait désormais M. de Blois, essayant ainsi de fausser l'opinion des électeurs.

« Le soussigné atteste également que les mêmes propos ont été tenus dans d'autres familles.

« Fait à Plougonvelin, le 24 mars 1897.

« LE GUEN.

« Vu pour la légalisation de la signature.

« *Le Maire :* Y. MICHEL. »

« Les soussignés assurent sur leur honneur que plusieurs propriétaires ont écrit à leurs fermiers de Plougonvelin pour leur parler du vote du 24 janvier en les pressant de voter pour M. de Blois, et que quelques-uns sont venus dans notre commune ce jour-là, pour travailler pour le candidat monarchiste. Nous pouvons citer M. André de Rodellec, de Landerneau ; M. Jayet de Jercourt, du Conquet; et M. Jayet de Jercourt, de Brest ; et qu'en outre ils avaient embrigadé leurs fermiers.

« A Plougouvelin le 21 mars 1897.

« HIELL, LANNUZEL,
« Y. MICHEL, CLOITRE,
« J.-M. LANNUZEL, J. MICHEL,
« QUÉRÉ, PETTON,
« LE STANG, GILLET,
« Yves LANNUZEL.

« Vu pour la légalisation des signatures,

« *Le Maire :* Y. MICHEL. »

Tentative de corruption.

« Les soussignés attestent que le nommé François Le Gall, domestique à Kériunan en Plougonvelin, a dit devant eux qu'il a été sollicité le 24 janvier par M. Jayet de Jercourt, de Brest, de voter pour M. de Blois, et que ce dernier lui a proposé 2 francs pour cela, laquelle somme il a refusé, ne voulant pas se laisser corrompre à prix d'argent ».

« A Plongonvelin le 21 mars 1897.

« LANNUZEL, GOURDINA,
« Yves LANNUZEL, CLOITRE.

« Vu pour la légalisation des signatures,

« *Le Maire* : Y. MICHEL. »

Citation.

« Les soussignés affirment que dans les auberges tenues par M. Perros et M. Quellec il y avait un compte ouvert au nom des partisans de M. de Blois et que ceux qui promettaient de voter pour ce candidat étaient servis sans payer.

« A Plougonvelin le 21 mars 1897.

« QUERÉ, LE STANG,
« ARZEL, CLOITRE.

« Vu pour la légalisation des signatures,
« *Le Maire :* Y. MICHEL. »

Commune **de Ploumoguer. — Refus de l'absolution.**

M. Guillerm, *cultivateur*, à Ploumoguer.

« M. Detaisnes m'a envoyé une lettre, me disant de m'occuper d'élection pour le candidat de mon choix. Après j'ai été distribuer des bulletins pour le comité de Blois. J'ai eu une dispute avec Perrot et son frère, parce que je m'occupais de l'élection de M. de Blois. Aujourd'hui on m'a refusé l'absolution parce que je m'étais occupé de cette élection.

« Le maire, M. Cloâtre, et M. Abjean m'ont insulté en me disant qu'ils ne me croyaient pas un homme comme cela. Ils m'ont dit que je ne resterai pas dans ma place. C'est pitoyable et c'est pour cela que je suis venu déposer.

M. G. Richard. — « Comment allez-vous faire sans absolution?

Le témoin. — « J'irai trouver le curé du canton pour l'avoir. Je ne crois pas avoir fait de mal, c'est un acte de vengeance contre moi.

« L'abbé Gayraud est venu dans la commune et a vu le curé au presbytère.

« Gabriel GUILLERM.
« J. BODÉNÈS, *interprète.* »

M. François Abgrall, *cultivateur*, à Ploumoguer ;

A déclaré ne pas savoir beaucoup de détails sur l'élection, parce qu'il n'était pas au bourg ce jour-là.

Les prêtres ont fait quelques tournées, mais ils ne sont venus ni chez moi, ni dans les environs.

M. le Président. — N'avez-vous connaissance d'aucun fait particulier.

Le témoin. — Non. Toutes les élections se ressemblent. Cependant ce qui a distingué celle-ci, c'est l'antagonisme du clergé et de la noblesse. Les prêtres disent leur façon de penser comme les autres électeurs, mais pas en chaire.

Cependant j'étais à la réunion de Saint-Renan.

A la fin, MM. Loysel et Martin voulaient parler et les partisans de M. Gayraud ont fait évacuer la salle, dissuadant le public de les écouter.

M. Huguet. — Quand M. Gayraud est venu, il y a quelques jours, a-t-il fait des visites?

Le témoin. — Je n'en sais rien. Je n'habite pas le bourg, mais je sais qu'il a dit la messe à Ploumoguer le 19.

François ABGRALL.

Visites des prêtres chez les fermiers.
L'absolution exigée par les propriétaires à l'égard de leurs fermiers.

M. Quelain, *instituteur*, à Ploumoguer,

Déclare que le vicaire et le recteur ont été visiter les fermiers le 24 au matin. Ils ont dit de voter selon sa conscience, mais je n'étais pas à la messe.

Cependant les électeurs savaient de qui on voulait parler.

« Le vicaire avait affiché la proclamation de M. Gayraud sur sa porte ».

« On m'a dit qu'un fermier de Penarouat, M. Guillerm, s'était vu refuser l'absolution parce qu'il avait vivement défendu M. de Blois.

M. Rabier. — Vous avez écrit la lettre suivante :

Le témoin. — Toute cette lettre est exacte et je la confirme.

M. le Président. — A-t-on cherché à exercer une pression sur vous?

Le témoin. — Non.

M. le Président. Les prêtres font-ils la guerre à l'école laïque?

Le témoin. — Le plus possible.

M. Ricard. — Et en faveur de M. de Blois, y a-t-il des faits de pression?

Le témoin. — Les nobles ont écrit à leurs fermiers de voter pour M. de Blois, mais est-ce de la pression? Et je ne sais pas si ces lettres contenaient des intimidations ou des menaces.

M. Ricard. — Et les domestiques?

Le témoin. — Ils doivent suivre leurs maitres et souvent ils distribuent des bulletins. Mais, dans la circonstance, on leur interdisait la plupart du temps de parler contre M. Gayraud.

M. Gérault-Richard. — MM. Freppel et d'Hulst faisaient-ils des réunions dans les églises?

Le témoin. — Je n'étais pas encore là.

Mais il y a quinze ans les curés n'agissaient pas avec autant de force que maintenant. A Ploumoguer, lors de la laïcisation de l'école de filles, il y a eu une révolte, les gendarmes ont menacé d'enfermer le maire.

Les cléricaux jouent leur va-tout et n'ont jamais été aussi violents. Les enfants ne vont pas à l'école ; à Ploumoguer où il y a 2.000 habitants, nous n'avons que 80 élèves. Le clergé est fâché avec les nobles, mais ce n'est que momentanément.

Un fermier qui n'obtient pas l'absolution n'a qu'à s'en aller : fermier, on lui retire sa ferme ; domestique, il perd sa place sans espoir d'en retrouver une autre.

J. QUEULAIN.

Pression sur les fermiers.

MM. Cloâtre, *maire;* **P.-L. Abjean**, *expert;* **Pierre Perrot**, à Ploumoguer.

M. Cloâtre. — Les choses ont marché régulièrement dans ma commmune. M. de Kersauzon a payé à boire aux votants pour M. de Blois.

Je ne sais pas si le recteur et le vicaire ont fait de la propagande.

M. Rabier. — Vous avez vu M. Gayraud ces journées?

M. Cloâtre. — Oui.

M. Rabier. — Que savez-vous?

M. Cloâtre. — Que les nobles ont pressé sur leurs fermiers.

M. Ricard. — Savez-vous si des fermiers ont été menacés?

M. Cloâtre. — Non, pas directement. Mon propriétaire a dit à mes enfants que je n'aille plus le voir, parce qu'il savait que je n'avais pas été à la réunion de M. de Blois.

M. Abjean déclare aussi qu'il y a eu pression sur les fermiers de la part des propriétaires nobles. C'est de notoriété publique.

Ils ont payé aussi des petits verres. Du côté de l'abbé Gayraud, comme avant, on n'a pas payé à boire. MM. Freppel et d'Hulst donnaient la bénédiction. J'ai vu l'abbé Gayraud, hier, 19.

M. Perrot dit que, pour lui, l'élection de M. Gayraud a été légitime. M. de Kersaznon a payé à boire, dans ma commune, pour M. de Blois. « On a menacé des gens de ne pas leur offrir à boire s'ils ne votaient pas pour M. de Blois. La pression a été plus forte du côté de M. de Blois. L'abbé Gayraud n'a pas eu la bonté de nous payer même à dîner.

« Il y a eu des réunions publiques et contradictoires dans le canton.

« J. CLOATRE, *maire*, Ch.-L. ABJEAN,
« P. PERROT. »

M. René Podeur, *cultivateur*, à Kelevarch, à Ploumoguer.

Le témoin est aujourd'hui domicilié à Ploumoguer, mais inscrit à Locmaria, il y a voté et y a fait une distribution de bulletins pour M. de Blois. « Ayant fait mon service de distribution, je suis parti sans avoir rien remarqué de particulier.

« PODEUR ».

Refus par M. Kersimon, chanoine, de déposer devant la Commission d'enquête.

« *A M. le Président de la Commission d'enquête. Saint-Renan.*

« Je, soussigné, recteur de Ploumoguer, ai l'honneur d'accuser réception à M. le Président de la Commission d'enquête parlementaire de sa lettre de convocation pour le 20 mars à midi, à Saint-Renan.

« Retenu à Ploumoguer aujourd'hui samedi par le ministère paroissial, j'ai le regret de ne pouvoir m'y rendre.

« Ploumoguer, le 20 mars 1897.

« KERSIMON,
« *Chanoine honoraire de Moulins*
« *et d'Antivari*,
« *Recteur.* »

Commune de Plouzané.

Libations.

MM. Gabriel Perrot, *meunier*, et **Jean Larreur**, *maire, conseiller général ;* à Plouzané :

M. Perrot a reproché d'avoir distribué du café et des cigares. A toutes les élections on distribue du café, c'est l'usage. J'ai acheté moi-même les cigares; c'est mon droit.

M. Larreur dépose une contre-protestation d'électeurs de Loc-Maria. Ma commune a été

citée comme exemple de corruption. Il est certain qu'on a distribué du café. Cela s'est toujours fait.

M. Huguet. — Est-ce le bureau seul qui a consommé ce café ?

Le témoin. — Il y avait peut-être une dizaine de personnes en tout qui ont pris du café. Mais toutes les autres personnes présentes avaient voté. Je ne crois pas qu'il y ait là un fait de corruption. Les électeurs ont bu parce que les membres du bureau buvaient. On a dit que les bonnes femmes avaient demandé s'il était vrai que les recteurs partiraient si on votait pour M. de Blois. C'est faux. Cela n'a pas eu lieu à Plouzané, mais à Loc-Maria.

On s'est servi de centaines de bons du côté de M. de Blois. C'étaient des bons de consommation de deux sous. Il n'y en a pas eu pour l'abbé Gayraud. On ne devait payer ces bons que dans une auberge ; ils ont été distribués à des électeurs. M. de Kervasdoué a convoqué cinquante à soixante fermiers de nobles pour leur demander leur concours en faveur de M. de Blois.

M. Gérault-Richard. — Vous n'aviez jamais vu cette lutte, cette division dans le collège électoral ?

Le témoin. — Non. — Je suis propriétaire, je suis indépendant et le collègue au Conseil général de M. de Blois.

LARREUR, *conseiller général.* Gabriel PERROT.

Libations.

M. Floch, *charron, cabaretier*, à Plouzané,

Le témoin a été dans une réunion à Plouzané et dans deux autres à Sain-Renan. « Comme débitant on m'a demandé de faire un dîner pour M. de Kervasdoué le jour du vote. Il y avait environ trente personnes au dîner. Les autres débitants avaient refusé de servir ce dîner, j'ai accepté de le faire pour gagner mon pain.

« J'ai donné à boire à des gens et M. de Kervsadoué m'a fait rembourser les consommations. Le prix du dîner et des boissons a coûté 90 francs envion.

« FLOCH. »

Bons pour boire. — Lettre du maire de Plouzané.

Plouzané, le 24 mars 1897.

« Monsieur le Président,

« Je vous avais promis, lorsqu'à Saint-Renan j'avais paru devant la Commission d'enquête, de vous communiquer un extrait d'une lettre où M. le comte de Kervasdoué avouait implictement que les ridicules propos de bonne femme qu'il a cru insérer dans sa déposition n'ont pas été tenus à Plouzané le jour des élections.

« J'avais promis aussi de vous faire parvenir *un ou plusieurs bons pour boire* distribués en grand nombre par M. le comte ou ses agents électoraux.

« Je viens tenir ma promesse et vous trouverez, Monsieur le Président, sous ce pli *un de ces bons* que j'ai pu me procurer et une lettre que m'adresse M. le recteur de Plouzané, en m'autorisant à en faire tel usage qu'il me plaira.

« Je vous serai très obligé, Monsieur le Président, de vouloir bien m'accuser réception de la présente lettre.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

« *Le Maire de Plouzané,*
« *Conseiller général du canton de Saint-Renan,*
« J. HURENNE. »

Lettre du recteur de Plouzané.

Plouzané, 23 mars 1897.

« Monsieur le Maire,

« Vous m'avez exprimé le désir de communiquer à la Commission d'enquête un extrait de la lettre que m'écrivait M. le comte de Kernasdoué, le 17 de ce mois, en réponse à quelques observations que j'avais cru devoir lui soumettre.

« Le procédé ne serait peut-être pas très délicat, mais enfin ce sont ces messieurs de la noblesse qui en ont usé les premiers, en versant au dossier de l'élection certaines lettres privées adressées par quelques séminaristes à leurs parents ou connaissances.

« Je ne tiens pas à être plus délicat que ces messieurs qui nous ménagent peu.

« D'ailleurs, M. de Kervasdoué n'attachait, dit-il, aucune importance à ces propos de bonne femme qu'il attribuait bien à tort à des personnes de Plouzané ; et en effet ils ne peuvent en avoir aucune.

« Je pense qu'en rappelant ces vieux propos M. de Kervasdoué a songé à agrémenter sa déposition et aussi peut-être à jeter quelque ridicule sur une population auprès de laquelle son action électorale a eu très peu de succès, malgré les bons *pour boire* qu'il a distribués à profusion.

« Quoi qu'il en soit, voici cet extrait :

« En vue de donner satisfaction à votre désir de savoir d'où me sont venus les deux propos de bonne femme, auxquels j'étais loin d'attacher de l'importance (je n'avais manifesté à M. le comte de Kervasdoué aucun désir de ce genre ; je lui disais seulement que ces propos étaient absolument inconnus à Plouzané, et qu'il avait peut-être voulu jeter quelque ridicule sur une commune qu'il avait en haute estime au temps où elle lui était dévouée), je vous dirai que celui relatif au droit qu'avaient les nobles de tuer leurs semblables vient de Loc-Maria et l'autre de Brest, mais tous les deux viennent de personnes nées à Loc-Maria. »

Pour copie conforme :

M. Saliou, *recteur* de Plouzané.

« Puisque j'y suis, je veux encore vous donner un extrait de cette même lettre, témoignant de l'irréflexion avec laquelle M. le comte de Kervasdoué a fait sa déposition.

« J'avais demandé à M. le comte comment il avait pu transformer en manœuvre électorale ces pauvres tasses de café traditionnelles que les membres du bureau se sont fait servir à l'heure des vêpres, à un moment où pas un électeur ne se présentait au scrutin, comment il avait pu montrer M. le maire de Plouzané, dont la droiture est connue de tous, faisant ou laissant distribuer le café et le reste aux électeurs, dans la salle même du scrutin, dans un but électoral.

« Il est vrai que M. de Kervasdoué ne vous désigne pas dans son rapport ; cependant c'est bien vous qui êtes atteint. Vous présidiez le bureau en ce moment-là même, et vous seul étiez responsable de ce qui aurait pu se passer d'irrégulier dans la salle du vote. M. de Kervasdoué ne pouvait pas l'ignorer, ayant occupé pendant trente ans la mairie de Loc-Maria.

« Voici cependant ce qu'il répond à ce grief :

« J'ajouterai, en ce qui concerne le maire de Plouzané, que je tiens pour un parfait honnête homme, qu'aucune de mes dépositions ne peut porter atteinte à son honorabilité connue de tous, et que je serais désolé qu'il pût voir dans ma conduite la moindre attaque à sa personne. »

« Ceci vous montre, monsieur le maire, que M. de Kervasdoué, excellent homme, mais d'imagination trop vive, ne referait probablement pas le rapport qu'il a déposé entre les mains de M. Isambert.

« Il a plu encore à M. de Kervasdoué de dénoncer le clergé de Plouzané et de le montrer

menaçant les électeurs ou de l'enfer ou du péché mortel, s'ils ne votaient pas pour M. l'abbé Gayraud.

« Vous savez bien, monsieur le maire, que ceci encore est de la fantaisie et que, décidément, M. de Kervasdoué a l'imagination trop vive. Je puis défier M. le comte de produire devant la Commission un électeur de Plouzané, attestant en conscience qu'il a été l'objet de pareilles menaces de la part du clergé.

« Veuillez agréer, monsieur le maire, l'assurance de mon estime et de mon affection, et je vous autorise à faire de cette lettre tel usage qu'il vous plaira d'en faire. »

« M. SALIOU, *recteur de Plouzané*. »

Commune de Saint-Renan.

Refus de l'absolution.

M. Cheminant, *maire*, à Saint-Renan.

« Je voulais vous entretenir surtout du fait de refus d'absolution. Vous avez entendu le déposant sur ce fait. Ici on craint moins les curés que leurs adhérents.

« Il y a 500 refus d'absolution dans la circonscription (cinq cents) pour avoir voté pour M. de Blois, mais deux seulement, vous l'avez vu, ont eu le courage d'en témoigner aujourd'hui. Tout à l'heure, en présence de MM. Le Clec'h et Huguet, députés, un électeur a déclaré que lui aussi s'était vu refuser l'absolution par le même motif, mais quand il a su que son nom serait connu publiquement, il a refusé de témoigner dans la crainte de conséquences fâcheuses.

« M. Barjau, notaire à Lesneven, a raconté le fait suivant à M. le maire de Saint-Renan. Dans une commune des environs, deux jeunes gens ont demandé à être mariés à l'heure ordinaire, c'est à 10 heures. Le curé n'a voulu les marier que le matin, à 7 heures, pour les punir de ne pas s'être occupés de l'élection de l'abbé Gayraud.

« CHEMINANT. »

Action du clergé sur les écoles laïques. Refus de première communion aux enfants de ces écoles.

M. Yves Lost, *instituteur*, à Saint-Renan.

Déclare n'avoir rien à signaler de blâmable sur la période électorale.

« Ce que j'ai à dire sur l'ingérence cléricale n'y a pas trait. Il y a une grande action du clergé au point de vue scolaire, surtout à l'époque de la première communion. Il y a quelques jours le vicaire est allé voir la mère de deux de mes élèves, dont l'un est en âge de première communion, la sollicitant d'envoyer son fils chez les frères sous peine de ne pas le recevoir à la première communion et garantissant la réception au cas contraire. Mais la mère m'a laissé ses enfants.

« Cependant j'ai entendu dire que la veille des élections les prêtres sont allés dans les maisons : c'est de notoriété publique.

« J'ai assisté à la réunion publique de M. le chanoine Martin. C'était plutôt gai. »

M. le Président. — Vous n'avez pas assisté à la réunion de M. Gayraud ?

Le témoin. — Non ; je n'ai pas encore vu M. Gayraud.

M. Pochon. — Vous n'avez pas entendu dire par les curés qu'il fallait voter pour le candidat du pape ?

Le témoin. — Non.

M. Rabier. — Et ils ont fait distribuer beaucoup de journaux ?

Le témoin. — Oui.

LOST.

Propagande cléricale.

M. Nicolas Jacopin, *carrier*, à Saint-Renan.

M. le président. — M. Jacopin a eu une difficulté avec un M. Simon qui ne voulait pas le payer parce qu'il avait distribué des bulletins de M. de Blois.

Le témoin. — J'avais demandé à Simon de me payer. Il me répondit que si j'avais voté pour M. Gayraud il m'aurait soldé ; mais que, comme j'avais voté pour de Blois, il ne me payerait pas du tout.

Trois jours après l'élection j'ai rencontré le vicaire de Plouzané causant avec des cultivateurs dans les champs.

M. le président. — Le premier vicaire de Saint-Renan a fait de la propagande auprès de vous pour M. Gayraud ?

Le témoin. — Le bedeau m'a dit de voter pour M. Gayraud, mais j'ai répondu que je ne le ferai pas.

M. Rabier. — A ce moment vous étiez assisté de Guasdoué quand le vicaire est venu vous trouver.

Le témoin. — Non. J'avais quitté Guasdoué à ce moment. Je n'ai pas vu M. Gayraud depuis plusieurs jours.

J. BODÉNÈS, *interprète.*

Défense du clergé.

M. de Parcevaux, *propriétaire*, à Saint-Renan,

Donne lecture de la note suivante :

« Monsieur le Président,

« Dans la commune de Saint-Renan, les prêtres se sont servis de leur influence de citoyens en faveur de M. Gayraud, comme c'est leur droit; mais, à ma connaissance, aucun fait ne me permet de dire que dans cette commune ils aient abusé de cette influence ou qu'ils se soient servis de leur caractère de prêtre pour faire pression sur les consciences.

« De différentes protestations lues à la Chambre des Députés par M. Gayraud, il semblait résulter que les partisans de M. de Blois ont été les seuls à se servir de l'influence du petit verre ; à Saint-Renan on versait à boire chez le bedeau Lannuzel pour le compte des partisans de M. Gayraud.

« Dans une protestation d'habitants de Plouarzel, lue par M. Gayraud à la Chambre, il est dit entre autres choses que le sieur Soisson promenait partout une lettre de M. le baron de Taime que M. de Parcevaux lui avait donnée en lui enjoignant de ne pas manquer les fermiers et domestiques de M. de Taime, etc.

« J'ai remis à Soisson une lettre de M. de Taime, mais sans ajouter un seul mot; au reste cette lettre ne me permettait pas d'agir autrement, car M. de Taime se contentait de demander à Soisson de vouloir dire à ses fermiers que ceux qui voudraient lui faire plaisir voteraient pour M. de Blois. »

M. Rabier rappelle le certificat envoyé par le témoin.

Le témoin confirme les faits relatés dans ce certificat.

J. de PARCEVAUX.

M. Guirriec, *vicaire*, à Saint-Renan, donne lecture de la déposition suivante :

« Monsieur le Président de la Commission parlementaire,

« Usant d'un droit appartenant à tout citoyen français, je reconnais avoir parcouru quelques maisons de la commune et conseillé de voter pour le candidat choisi par la réunion

tenue à Lannilis le mercredi 16 janvier. J'ai dit que nous avions été représentés à la Chambre, pendant seize ans, par un ecclésiastique, et que je ne voyais pas pourquoi on ne continuerait pas la tradition. Je n'ai fait aucune menace.

« Permettez-moi de vous faire observer que le monsieur qui me dénonce aujourd'hui pour avoir parcouru quelques maisons de la commune est le même qui, il y a cinq ans, est venu à différentes reprises me demander de travailler en sa faveur, alors qu'il était le chef de la liste opposée à la municipalité actuelle.

« Quant à l'accusation qu'on porte contre moi d'avoir présidé une réunion électorale publique à Saint-Renan, et présenté à l'assemblée la candidature de M. l'abbé Gayraud, voici exactement à quoi se réduit ce fait : en l'absence de M. le curé, j'ai accompagné M. l'abbé Gayraud du presbytère à la salle de réunion ; à l'ouverture de la séance, j'ai proposé comme président M. Lareur, conseiller général, et comme assesseurs MM. Michel, maire de Plougonvelin, et Michel, ancien notaire au Conquet.

« Je n'ai pas dit autre chose. M. Lareur a pris aussitôt la présidence et c'est lui seul qui a présenté aux électeurs M. l'abbé Gayraud et proposé sa candidature.

« Fait à Saint-Renan, le 20 mars 1897.

« L'abbé GUIRRIEC, *vicaire à Saint-Renan.* »

Lettre de M. Lallour.

« Saint-Renan, le 20 mars 1897.

« Messieurs,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre convocation, mais un fort rhume m'obligeant à garder la chambre, je vous fais ma déclaration par écrit.

« Relativement à l'élection du 24 janvier, permettez-moi de vous dire que personne ne nous a forcés à voter pour M. l'abbé Gayraud ; si nous l'avons fait, c'est avec une liberté pleine et entière et parce qu'il était républicain-catholique, car pour nous la République sera chrétienne ou.... elle ne sera pas !

« S'il y a eu pression le 24 janvier, ce n'est pas du côté des électeurs de M. l'abbé Gayraud, mais bien du côté de ses adversaires : par menaces aux fermiers de leur retirer leurs fermes, aux gérants de leur retirer leur pain ; vous avez ces faits au dossier avec les 380 bons de boissons de Plouzané et la barrique d'eau-de-vie de Plouarzel... Mais nous avons préféré perdre notre pain que de voter contre notre conscience de catholiques ; ainsi ne comptez pas sur notre découragement à ce sujet, et s'il faut de nouveau voter pour M. l'abbé Gayraud, nous lui donnerons une plus forte majorité.

« Votre présence ici, Messieurs, serait une atteinte à notre liberté si notre fierté de Bretons et de catholiques ne nous mettait au-dessus de ces taquineries qui nous viennent des ennemis de notre Dieu et de notre patrie. Votre enquête aura donc pour résultat de faire nommer à l'avenir des républicains-catholiques dans tout le département du Finistère, et M. Hémon lui devra sa prochaine défaite. L'élection de M. Chamaillard au Sénat est une preuve que nous voulons que l'on respecte notre liberté de voter.

« Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et dévoués en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« H. LALLOUR, *receveur de rentes.* »

Commune de Trébabu.

« Candidat du pape. »

MM. Thomas, Léautie, Le Ru père, Yves Le Ru fils, Louis Le Hir, Kéruel, Petton, Cloâtre, Piction, Gabriel L'Hostis, Tanguy Le Hir.

Les témoins, à l'exception de Le Ru père et fils, disent : « Nous n'avons jamais entendu dire dans le village que M. l'abbé Guillerm ait menacé la famille Le Ru, de Kerezoubras si Le Ru et son fils votaient pour M. de Blois. » Ils maintiennent leurs déclarations.

MM. Le Ru père et fils disent : « M. le curé Guillerm ne nous a jamais menacés. M. Le Ru fils dit : « M. le curé Guillerm a demandé à ma mère, en mon absence, pour qui nous allions voter, elle a répondu qu'elle croyait bien que c'était pour M. de Blois. Il a répliqué alors que nous irions contre les intentions de notre Saint-Père le Pape. M. le curé n'a rien dit d'autre et c'est moi qui ai excusé mon père auprès de M. de Kersauzon de ne pas se rendre au scrutin à cause du mauvais temps et de son état de santé. »

Le témoin Le Ru fils dit : « Je sais très bien qu'une femme Rhoslis, laveuse (ce n'est pas la femme du témoin du même nom cité aujourd'hui), travaille chez M. de Kersauzon et a une fille qui est couturière. Je ne sais pas si cette couturière est venue à la maison ce jour-là, mais je suis convaincu qu'à l'heure qu'il était elle eût été déjà partie. »

M. Le Ru père déclare qu'il ne se rappelle point qui pouvait se trouver là.

M. Le Hir (Louis) dit que le domestique du curé, Jean Balcan, payait à boire à ses camarades de chaque parti, un verre seulement. M. de Kersauzon avait donné l'ordre de donner à boire à tout le monde sans distinction du parti également, un verre aussi.

Les autres témoins confirment cette déclaration

(Louis) LE HIR, KÉRUEL,
(Tanguy) LE HIR, PICTION,
L'HOSTIS, PODEUR,
LE RU, CLOATRE,
LÉAUSTIE, PETTON,
LE RU, THOMAS,
J. BODÉNÈS, *interprète.*

Sur interrogation M. Thomas (Pierre) dit : Je n'ai pas ouvert le bulletin de vote de Lhaiof (Jean-Marie), avant de le mettre dans l'urne. Je ne sais pas comment il a voté.

THOMAS. J. BODÉNÈS, *interprète.*

Menaces de renvoi de religieuses. — Libations,

M. Guy de Kersauzon, *propriétaire,* à Trébabu :

Le témoin confirme le fait de propagande par l'abbé Guillerm, qui a dit que ceux qui voteraient pour M. de Blois voteraient contre le pape, l'évêque, le recteur et la religion et, par suite, seraient condamnés aux peines éternelles.

Ces propos ont été répétés de maison en maison par le recteur. « Quand j'ai fait légaliser la signature de ma protestation, l'adjoint a voulu la lire, je m'y suis refusé en disant que son rôle se bornait à légaliser la matérialité de ma signature, et que, s'il refusait, je le ferais constater par témoin. L'adjoint a légalisé, mais il a rapporté ce fait au recteur, M. Guillerm, qui, le dimanche suivant, en chaire, m'a-t-on dit, a déclaré qu'il y avait des personnes qui abusaient de leur instruction pour faire signer, à ceux qui en avaient moins, des faux, et qu'ils s'exposaient aux peines éternelles.

« Au sujet du fait Le Ru, il était de notoriété publique que ses deux filles, religieuses du Saint-Esprit, étaient menacées d'être renvoyées s'il votait pour M. de Blois. J'ai voulu vérifier le fait. On m'a dit qu'une laveuse que j'emploie avait une fille couturière, laquelle se trouvait au domicile de M. Le Ru au moment même où le recteur s'y trouvait, qu'elle avait entendu la menace, que le recteur était très fâché.

« Plus tard, cette laveuse m'a dit que ce n'était point sa fille qui avait entendu ces menaces, mais bien une autre personne, dont elle ne se rappelle pas le nom.

« Le jour de l'élection, en l'absence du maire, j'ai dit à l'auberge : « Vous donnerez une « consommation de 15 centimes indistinctement à tous les électeurs, ainsi que cela se fait à « toutes les élections. »

« Le domestique du curé a payé à boire toute la journée à l'auberge. On menait aussi boire les gens au presbytère.

« Louis Lostis a dit à Meneur que, en cas de maladie, il n'aurait pas de prêtre, s'il votait contre le pape.

« Ma lettre du 30 janvier 1897 relate une irrégularité dans la constitution du bureau. Je confirme entièrement cette déclaration. J'affirme aussi que j'ai constaté que certains bulletins n'étaient point enfoncés suffisamment dans l'urne pour qu'on ne puisse les retirer plus tard.

« Je certifie également que M. Pierre Thomas a ouvert, avant de le mettre dans l'urne, le bulletin de vote du sieur Jean-Marie Lhaiof.

« Comte de KERSAUZON. »

Mlle Marguerite Lhelwach, *cuisinière* chez M. de Kersauzon :

« J'ai entendu Mme Lhostis me dire, le lendemain du vote, que sa fille se trouvait chez Le Ru du Grankerousou, lorsque M. le curé Guillerm y est venu, et qu'elle avait entendu M. le curé en colère dire à Le Ru que, s'il votait pour M. de Blois, on renverrait ses deux filles à la maison pour apprendre le catéchisme. Les deux fils de Le Ru auraient répondu qu'ils voteraient pour M. de Blois afin de ne pas mécontenter M. de Kersauzon dont ils sont fermiers.

« Le curé aurait dit que le vieux n'avait pas besoin d'aller voter et d'ailleurs il ne s'est pas rendu au scrutin.

« Lundi dernier, la femme Lhostis m'a répété la même chose. M. de Kersauzon l'a fait appeler le soir devant moi et elle lui a répondu : « Je vais le demander à ma fille et le len- « demain mardi elle a dit que sa fille n'avait rien dit. »

Le témoin a alors demandé à Mme Lhostis pourquoi elle lui avait répété ces propos et elle a répondu qu'elle avait dû les entendre d'une autre personne.

Le témoin ne sait signer cette déposition faite en présence du soussigné.

J. BODÉNÈS, *interprète.*

Défense du recteur Guillerm.

M. Olivier Guillerm, *recteur,* à Trébabu :

Le témoin dit qu'il a fait des visites, la veille des élections, dans plusieurs maisons, mais qu'il n'a menacé personne de peines matérielles ni de peines éternelles.

Sur le fait de la légalisation de la signature de M. de Kersauzon et de l'allusion qui y aurait été faite dans une prédication ultérieure, le témoin déclare que le plan de ses instructions l'amenait à parler du parjure. « Je me suis borné à dire qu'on pouvait faire parjurer

quelqu'un soit en l'obligeant par menace à signer une chose fausse, soit à faire une déclaration mensongère. Je n'entendais en quoi que ce soit faire allusion à M. de Kersauzon.

« Je n'ai jamais menacé Le Ru, Laurent, de Kerzoubras, du renvoi de ses deux filles du couvent, s'il votait pour M. de Blois.

« Je ne sais pas si mon domestique Balcan a payé à boire à l'auberge, mais il n'a mené personne au presbytère.

« M. de Kersauzon faisait donner à boire, à l'auberge, en son nom, et cela se fait dans toutes les élections, selon les habitudes du pays. »

Déclaration de M. Bégoc, au sujet de M. Bernard, recteur :

« Je, soussigné, Jean-François Bégoc, ancien maire de Lampaul-Ploudalmézeau pendant quinze ans, déclare ce qui suit :

« La veille de l'élection, les bulletins Gayraud ont été distribués par les fils des deux gardes champêtres, ayant la recommandation de dire dans toutes les maisons que c'était de la part du curé.

« Au moment de la formation du bureau, c'est le bureau qui l'a formé en ayant soin de m'exclure pour prendre à ma place un conseiller illettré, sachant à peine signer. Il n'y avait qu'une clef sur l'urne et j'ai dû faire apposer les scellés.

« J'ai vu le curé lui-même s'opposer à ce que l'on collât les affiches de M. Georges, candidat.

« A la messe, M. le curé monta en chaire pour dire : « Tâchez de voter pour nous comme « vous le faites toujours ; votez tous pour les prêtres ; crachez à la figure de ceux qui travaillent « contre nous. »

« Dans la matinée, M. le curé parcourait les auberges.

« Je l'ai vu entrer chez le chantre qui, je le savais, voulait voter pour M. de Blois. Il lui a remis un bulletin Gayraud, l'a accompagné jusqu'a la mairie où il est entré avec lui.

« Le dimanche après l'élection, M. le curé est monté en chaire et a dit qu'il était très content de l'élection ; que tout s'était bien passé et que, maintenant, il engageait tout le monde à venir se confesser, qu'il fallait dire pour qui on avait voté, car il y avait cas de péché mortel en allant contre les prêtres, et que, du reste, il comptait sur la population.

« Fait à Ploudalmézeau, le 24 février 1897.

« BÉGOC. »

II

DOCUMENTS DIVERS

Lettres de séminaristes.

*Copie de la lettre de M. Kesmaïdic, séminariste, ayant paru dans les journaux, notamment dans l'*Autorité *et la* Dépêche *de Brest.*

« Quimper, le 20 janvier 1897.

« Cher Monsieur P...,

« Dimanche prochain vous avez élection dans la 3e circonscription de Brest. Deux candidats sérieux sont en présence ; l'un, M. de Blois, est un noble, partisan acharné de l'ancien régime, plein de mépris pour le peuple qui travaille, comme tous les nobles d'ailleurs. Le jour des élections il savent donner des poignées de main, mais le lendemain, aussitôt qu'ils n'ont plus besoin de vous, ils vous regardent d'un air hautain et dédaigneux.

« Que pourra faire M. de Blois pour les intérêts du pays ? Il ne suffit pas d'être né dans un château pour être à même de parler à la Chambre. L'autre candidat, l'abbé Gayraud, est franchement et loyalement républicain et catholique. C'est le candidat du peuple qui travaille ; fils de travailleur lui-même, il connaît ses besoins. Il est à même de parler à la Chambre comme ailleurs ; vous connaissez sa renommée, plusieurs fois il a fait ses preuves en combattant les plus grands chefs du socialisme.

« Vous ne voterez certes pas pour M. de Blois, candidat monarchiste, mais encore vous userez de toute votre influence pour faire comprendre à toutes vos connaissances, à tous vos amis qu'il faut voter pour l'abbé Gayraud, candidat républicain catholique, candidat du peuple.

« Ce ne sont pas les nobles qui viendront nous commander, car jamais ils ne s'intéressent aux besoins du peuple.

« J'espère que, grâce à votre influence, vous ferez beaucoup de bien à cette candidature populaire et d'avance, au nom des intérêts du pays, je vous en remercie.

« Le bonjour à la famille.

« Je vous serre cordialement la main.

« *Signé* : KERMAIDIC, *abbé.* »

« Quimper, le lundi 18 janvier 1897.

« Mon cher Monsieur Salaün,

« Peut-être ne connaissez-vous pas mon nom : pourtant nous nous connaissons bien, depuis le jour où ma famille et moi nous sommes allés vous demander de nous conduire au phare, au mois d'août dernier, et surtout depuis le jour où j'ai été chez vous, après cela, et où vous m'avez parlé de votre fille qui est religieuse. J'avais été bien aise, ce jour-là, de faire votre aimable connaissance et celle de votre belle-sœur, je crois. Comme j'ai entendu dire jusqu'ici qu'il y a beaucoup de bruit dans le pays à propos de l'élection de M. Gayraud, et que je connais un peu ce prêtre, je viens vous dire ce que je connais des deux candidats, afin que vous puissiez mieux voter, et pour que vous puissiez dire tout cela à ceux que vous connaissez.

« Vous savez que notre Saint-Père le Pape a dit à tous les Français qu'il ne fallait pas chercher à mettre un roi à la place de la République, mais qu'il fallait garder la République et tâcher de la rendre meilleure. Or M. de Blois est un noble, un royaliste qui veut ren-

verser la République. M. de Blois est donc contre un prêtre, contre le Pape, contre la République.

« M. l'abbé Gayraud, au contraire, est un prêtre qui veut garder la République et la rendre meilleure; il est très savant, il parle très bien et, s'il est élu, il viendra habiter dans notre pays, pour faire plus de bien à ses électeurs.

« Vous voyez donc que le candidat pour qui il faut voter est M. Gayraud, puisque M. de Blois est un noble qui est contre un prêtre, contre le Pape, contre la République.

« Tâchez donc, je vous prie, de faire comprendre cela à ceux qui sont moins instruits et moins intelligents que vous, afin que tous voient qu'un républicain bon et honnête et qu'un fils dévoué de notre Saint-Père le Pape ne peuvent voter que pour l'abbé Gayraud. Faites mes compliments à votre belle-sœur, et croyez-moi votre tout dévoué en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Abbé A. LAURIÉ, *acolyte*.

« Pour copie conforme :

« Victor MARZIN.

« Vu pour légalisation de la signature de M. Marzin, de Laudunvez, pour le soussigné, maire de Coat-Méal.

« Coat-Méal, ce 14 février 1897.

« Pour le Maire empêché :

« Olivier CAHER. »

Lettre de M. Hily.

« Je, soussigné, certifie qu'il est à ma connaissance que la propagande faite en faveur de M. l'abbé Gayraud par le clergé a pris, dans ma commune comme dans tout le reste du canton, des proportions inconnues jusqu'à ce jour. Autant dire toutes les fermes ont été visitées par ces messieurs, répandant partout que M. de Blois n'était plus catholique du moment qu'il ne se soumettait pas aveuglément à l'encyclique. A l'appui de ces faits, je vous donne ici copie d'une lettre écrite à un habitant de Ploudaniel par un M. Hily, séminariste de Quimper :

« Quimper, 22 janvier 1897.

« Monsieur,

« Permettez-moi, s'il vous plaît, de venir vous adresser un mot, quoique vous me connaissiez probablement très peu. Votre épouse, Maryvonne, me connaît mieux.

« Quoi qu'il en soit, c'est dimanche qu'ont lieu les élections, comme vous le savez.

« Il y a deux candidats au programme, entre lesquels, je le sais, votre choix n'est pas douteux, étant donné votre amour pour notre sainte religion. Cependant j'ai jugé à propos de vous donner quelques éclaircissements à ce sujet. Vous aurez peut-être trouvé étrange que M. Gayraud, un prêtre catholique, se posât comme candidat républicain. Or il n'y a là rien d'étonnant pour ceux qui sont au courant de la situation et des enseignements de notre Saint-Père le pape Léon XIII. En effet, Léon XIII, dans une encyclique du mois de février 1893, a dit à tous les catholiques français d'accepter la forme du gouvernement actuel, c'est-à-dire la république; mais la république débarrassée des mauvaises lois qui sont actuellement en vigueur sur les écoles, les congrégations religieuses.

« Or le clergé de France s'est soumis à ces enseignements du pape et M. Gayraud peut s'intituler candidat républicain catholique, candidat du pape, de l'évêque, de MM. les professeurs du grand séminaire. M. de Blois au contraire n'est pas catholique, parce qu'il ne s'est pas soumis aux enseignements du pape. M. de Blois rêve encore le relèvement de la royauté, ce qui, évidemment, ne pourrait se faire, dans les circonstances actuelles, sans une révolution qui coûterait au peuple beaucoup de sang et d'argent. En outre, M. de Blois a renié sa

foi en s'alliant aux opportunistes et aux francs-maçons. Désormais il ne pourra ni ne voudra plus défendre la religion catholique, déjà si menacée.

« Il y a plus. M. Gayraud, fils d'agriculteur comme vous et moi, sera mieux que tout autre capable de défendre les intérêts de l'agriculture contre les blés étrangers, effet nécessaire du libre échange auquel le gouvernement actuel ne veut mettre aucun remède. M. Gayraud veut en outre diminuer les lourds impôts qui pèsent sur l'agriculture.

« Je sais aussi que l'on a répandu sur M. Gayraud des bruits calomnieux. Ce sont de purs mensonges et il va poursuivre en justice MM. Perier, avocat de Brest, et de Kerdrel, maire de Lannilis, pour avoir répandu ces bruits.

« M. Gayraud est donc le digne successeur de Nosseigneurs Freppel et d'Hulst, et en travaillant pour sa candidature, vous assurerez l'honneur de votre circonscription qui a été jusqu'ici celle de la religion. De plus, M. Gayraud, qui n'aura pas, comme Mgr d'Hulst, d'autres fonctions à remplir, viendra s'établir dans sa circonscription. Il est donc un homme du peuple, et ce qu'il cherche, c'est l'intérêt du peuple contre l'oppression des riches et des grands, et en particulier des juifs.

« Voilà donc une œuvre digne d'exciter votre attention : travailler pour M. Gayraud, voter et faire voter pour lui est une œuvre méritoire dont Dieu ne manquera pas de vous récompenser, autant qu'il est impie et contraire à la religion de travailler pour M. de Blois et de voter pour lui.

« Veuillez donc accepter, s'il vous plaît, les quelques petits conseils que je me suis permis de vous adresser pour assurer le succès de M. Gayraud.

« Votre frère dévoué en Notre-Seigneur-Jésus-Christ,

« Joseph-François HILY.

« Au grand séminaire de Quimper. »

« Pour copie conforme,

Pierre CROC.

« Le maire de Ploudaniel, ayant lu l'original de la lettre, en certifie la copie absolument exacte, et la signature de M. Croc, authentique.

« Ploudaniel, le 29 janvier 1897.

« *Le Maire :* LE ROUX. »

Lettre d'un autre séminariste.

Quimper, 16 janvier 1897.

Cher oncle,

Je viens, un peu tard il est vrai, vous souhaiter une heureuse année; que le bon Dieu vous accorde une bonne année et de longues années à passer encore sur la terre, et après une vie remplie de bonnes œuvres, qu'il vous reçoive en son bienheureux paradis.

Mêmes souhaits à ma bonne tante et à mes petits cousin et cousine, Stanis et Marie, qu'ils étudient bien leurs leçons à l'école afin de devenir savants et d'être plus tard de bons serviteurs de la patrie et de l'église.

Je profite en même temps, cher oncle, de cette occasion pour vous dire quelques mots au sujet des élections législatives qui auront bientôt lieu dans votre circonscription.

Si je ne me trompe, les deux candidats en présence sont le comte de Blois et l'abbé Gayraud. Le jour du pardon à Lannilis, si vous vous en souvenez bien, nous avons loué ensemble le comte de Blois; c'est un très bon chrétien, très intelligent, prêt à rendre service à tout le monde, personne ne le conteste. Mais où il commence d'être en faute, c'est quand il se pose pour la députation malgré l'avis de tous les prêtres à qui appartient plus particulièrement le droit de choisir le remplaçant de Mgr d'Hulst; le député de Lannilis, depuis de longues années, est le défenseur attitré de l'Eglise catholique et de la religion en France, et les prêtres, semble-t-il, sont plus à même que n'importe quel autre de discerner le vaillant champion qui sera capable de continuer l'œuvre sainte de Mgr Freppel et de Mgr d'Hulst.

Un second tort pour M. de Blois, c'est de se poser comme royaliste; en agissant ainsi, il désobéit à notre Saint-Père le Pape, qui ordonne, ainsi que vous le savez vous-même, cher oncle, d'accepter la République. Toute forme de gouvernement, empire, royauté, république, est bonne en soi; ces divers régimes ne sont mauvais que lorsque les hommes qui sont à la tête de l'Etat sont mauvais; c'est ce qui existe maintenant, comme vous l'avez constaté depuis longtemps, et justement le devoir électoral de tout bon chrétien est de combattre ceux qui dirigent actuellement la France et de mettre à la place des hommes qui aiment vraiment et protègent la religion. Par cela même qu'il désobéit à Léon XIII, chef de l'Eglise catholique, le comte de Blois n'est plus un bon chrétien, ni même un bon Français. Car en se posant comme royaliste, il met obstacle à l'union qui devrait se faire entre tous les honnêtes gens afin de résister avec succès aux méchants. Il sait d'ailleurs très bien que dans la situation actuelle des choses, il est impossible d'avoir un roi en France. Et même y eût-il un roi, qu'il est très probable que la religion n'en profiterait guère; au contraire, elle serait peut-être *plus opprimée encore*. En effet, le roi très chrétien est mort. Et ce que le comte de Blois ne vous dira point dans les réunions publiques, ou en particulier dans votre maison (si du moins il ne vous a déjà rendu visite), c'est qu'à part lui et quelques autres royalistes très peu nombreux malheureusement, c'est que le prétendant au trône de France est un descendant du roi Louis-Philippe, dont l'histoire nous dit qu'il était un homme sans Dieu, un adversaire acharné des illustres catholiques de ce temps, c'est que ce prétendant lui-même est, dit-on un jeune homme plus ou moins libertin, c'est que les grands chefs royalistes sont ou des ennemis de la religion, ou du moins des libres penseurs s'occupant moins de l'Église et des prêtres que de leurs grandes chasses et de leurs fêtes mondaines.

Et si jamais, contre toute espérance, M. de Blois était nommé député, ce serait un triste successeur des deux grands prélats qui sont morts à ce poste, et, en raison même de son titre de royaliste, de Blois ne pourrait absolument rien dire à la Chambre des Députés : s'il voulait parler, sa voix serait aussitôt couverte par les clameurs des républicains. D'ailleurs, sur quoi est-il compétent? Au Conseil général, j'admets qu'il parle très bien et souvent même : là ce sont de petites questions locales auxquelles il s'entend. Que ne borne-t-il donc son ambition au Conseil général! Devant les députés on discute des questions bien autrement graves et importantes sur lesquelles, encore une fois, le comte de Blois, malgré toutes ses qualités, serait incompétent.

Et puis enfin, il est évident qu'à Paris un prêtre défendra bien mieux les intérêts de la religion qu'un simple laïque.

Le prêtre qui se propose de remplacer Mgr d'Hulst est loin d'être un homme ordinaire. C'est un ancien dominicain que le Pape a délié de ses vœux monastiques afin qu'il pût se livrer plus facilement à l'étude de la si importante question sociale; il a approfondi sérieusement cette question et il en a souvent parlé même en chaire dans les grandes basiliques de Paris. Par ailleurs c'est un homme très pieux et très savant, un des premiers théologiens de France, et surtout il est exercé dans l'art de la parole, l'art si important de l'éloquence : c'est dire qu'il a toutes les qualités requises et désirables pour faire un bon député. Je n'en dis pas plus long à son sujet; vous avez dû, cher oncle, l'entendre parler en public, ou du moins vous avez lu les journaux qui parlaient de lui. Le journal que je vous conseille de lire, c'est l'*Etoile de la Mer*, rédigée à Brest par M. de Trémaudan, un noble catholique, tout dévoué au Pape et à l'Eglise. Je vous conseille en outre de vous y abonner, si vous ne l'êtes pas déjà. En tout cas, si vous n'avez pas de journaux à votre disposition, conformez-vous, cher oncle, aux indications et aux avis de votre bon curé M. Ollivier; c'est un homme très éclairé et très dévoué à la bonne cause, sa conduite politique est approuvée par tous les professeurs du Grand Séminaire et les grosses têtes de Quimper; en le suivant, vous serez dans la bonne voie et le droit chemin. Bon courage donc, cher oncle; faites un bon usage de votre influence; agissez sur vos parents, amis, connaissances, et sur vos clients si nombreux et dont le nombre augmente toujours, je l'espère; ils vous écouteront d'autant plus docilement qu'ils savent que vos conseils sont désintéressés. Si le comte de Blois vient

encore chez vous, dites-lui ce qu'il y a sur ma lettre, montrez-la lui au besoin; s'il veut nier, ce sera un menteur, car, vous pouvez le croire, je ne vous ai dit que la vérité.

Au revoir, cher oncle; au pardon de Guipavas, ou du moins aux grandes vacances, nous nous reverrons, s'il plaît à Dieu de nous accorder vie et santé jusque-là.

Votre neveu affectueux.

Signé : N...

Je soussigné, maire de Lannilis, déclare avoir lu la lettre dont la copie précède et déclare ladite copie conforme à l'original.

En Mairie à Lannilis, le 10 février 1897.

Le Maire : Pr. KERDRET.

Lettre de M. Quinquiès.

Grand Séminaire de Quimper, 21 janvier 1897.

Mon cher Gabriel,

Permettez-moi de venir vous entretenir quelques instants des prochaines élections. En ce moment, la victoire est encore indécise; les deux adversaires travaillent dur chacun de son bord, seule la journée de dimanche prochain portera le coup décisif à ce débat si important. Tout le monde a hâte de voir ce grand jour pour savoir si les bons paysans du Saint-Benau continueront à se distinguer par le choix d'un bon député, comme ils l'ont fait jusqu'ici.

Avant tout, n'est-ce pas, il faut vivre, vivre en paix pour pouvoir travailler sa ferme et élever ses enfants. Eh bien! qui irons-nous prendre pour nous représenter, pour défendre nos intérêts? Est-ce un royaliste comme le comte de Blois? Mais celui-ci cherche avant tout à avoir son roi, par conséquent, il ne s'occupera de nous que quand il aura le temps, et puis croyez-vous qu'il aille se ruiner pour nous comme Mgr d'Hulst, qui n'a pas laissé de quoi se faire enterrer? Non, car il a une famille, un rang à soutenir, car les nobles ne voudraient pas devenir pauvres, et puis, d'ailleurs, il travaille pour un roi, et quel est ce roi? ce ne peut être que le duc d'Orléans. Mais vous n'avez qu'à lire les journaux, celui-ci a refusé le comte de Blois.

L'abbé Gayraud, au contraire, d'abord est plus instruit que ce comte, il a quitté l'habit dominicain uniquement dans le but de se dévouer aux questions sociales, il n'a pas de famille à nourrir ni de rang à soutenir, pas de terres à diriger, pas de domestiques à chasser les bons paysans qui voudraient parler à leur maître. En votant pour l'abbé Gayraud, mon cher Gabriel, vous votez non pour un roi, ni pour une république, mais pour vous, pour votre religion, pour vos intérêts, pour votre Dieu.

Allons, courage!

Evit Doue harg ar vro,

Votre bon compatriote,

Signé : J.-M. QUINQUÈS.

Pour copie conforme :

J. de VILLEFEZON.

Vu pour la légalisation de la signature de M. de Villefezon, apposée ci-dessus.

Brest, le 11 février 1897.

Pour le Maire de Brest,

SANQUEUX, *Adjoint.*

Lettres de prêtres et de séminaristes refusant de comparaître devant la Commission d'enquête.

Quimper, le 18 mars 1897.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre invitation à me présenter devant la Commission d'enquête au sujet de l'élection de M. l'abbé Gayraud ; mais absolument étranger à tout ce qui concerne cette élection, je vous prie de m'excuser de ne pas comparaître devant la Commission.

Je vous prie, monsieur le Président, d'agréer l'hommage de mon respect.

J. LE DUC, *vicaire à Saint-Mathieu.*

Grand Séminaire de Quimper, le 18 mars 1897.

Monsieur le Président,

En vous accusant réception de votre invitation, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai aucune déposition à faire, relativement à l'élection de M. Gayraud.

Je vous prie donc de m'excuser de ne pas me présenter devant la Commission d'enquête.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

J.-F. HILY, *séminariste.*

Grand Séminaire de Quimper, le 18 mars 1897.

Monsieur le Président,

En vous accusant réception de votre invitation, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai aucune déposition à faire, relativement à l'élection de M. Gayraud.

Je vous prie donc de m'excuser de ne pas me présenter devant la Commission d'enquête.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Alfred LAURIÉ, *séminariste.*

Grand Séminaire de Quimper, le 18 mars 1897.

Monsieur le Président,

En vous accusant réception de votre invitation, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai aucune déposition à faire, relativement à l'élection de M. Gayraud.

Je vous prie donc de m'excuser de ne pas me présenter devant la Commission d'enquête.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Marie QUINQUIS, *séminariste.*

Grand Séminaire de Quimper, 18 mars 1897.

Monsieur le Président,

En vous accusant réception de votre invitation, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai aucune déposition à faire, relativement à l'élection de M. Gayraud.

Je vous prie donc de m'excuser de ne pas me présenter devant la Commission d'enquête.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

F.-M. ÉLIÈS, *séminariste.*

Grand Séminaire de Quimper, le 18 mars 1897.

Monsieur le Président,

En vous accusant réception de votre invitation, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai aucune déposition à faire, relativement à l'élection de M. Gayraud.

Je vous prie donc de m'excuser de ne pas me présenter devant la commission d'enquête.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Marie KERMAIDU, *séminariste.*

Grand Séminaire de Quimper, le 18 mars 1897.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre invitation, et en même temps de vous informer que, n'ayant aucune communication à faire à la Commission d'enquête, je n'ai pas l'intention de me présenter devant elle.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma considération.

L. TREUSSIER, *chanoine honoraire.*

Distribution d'argent. — Le titre de « candidat du Pape. »

Jules Pener, *avoué* à Brest.

Le témoin annonce que sa déposition ne portera que sur deux faits : distribution d'argent et allégations inexactes produites à la tribune par l'abbé Gayraud.

A la gare de Brest du chemin de fer départemental, le 13 janvier, je rencontrai plusieurs ecclésiastiques. M. de Blois avait fait sa déclaration de candidat. La candidature Gayraud n'était pas vue d'une façon sympathique par les campagnes parce qu'il était étranger; aussi le clergé avait-il des craintes pour la réunion de Lannilis. Les ecclésiastiques qui patronnaient M. Gayraud étaient donc dans une situation défavorable. A la réunion du 13, à Lannilis, l'abbé Gayraud se présenta pour poser sa candidature, c'est-à-dire qu'il s'agissait d'enregistrer sa candidature.

J'étais dans la gare de Brest pour remettre des professions de foi à M. de Blois. Je remarquai des ecclésiastiques groupant des électeurs et leur remettant de l'argent et j'ai vu les cultivateurs le mettre dans leur porte-monnaie. Dans la salle d'attente se trouvaient M. Fortin, avocat, conseiller général, M. Julien Chevillotte, avocat. Ils ont dû remarquer le fait comme moi.

Il y avait encore, dans la salle d'attente, M. de Trémaudan.

Après l'élection, a paru un article, dans l'*Étoile de la Mer*, disant que M. de Blois avait dépensé 70,000 francs. Cette affirmation me rappela le fait dont j'avais été le témoin à la gare.

M. l'abbé Gayraud a soutenu, à la tribune de la Chambre, que, pendant un mois et demi, une campagne de mensonges a été dirigée contre lui.

M. Pener lit un passage du *Journal officiel*: « Il m'est bien permis de m'élever contre une pareille assertion qui explique la campagne de calomnies faite contre moi pendant un mois et demi. Il a été dit par un avoué qui n'est pas de la troisième circonscription de Brest, dans la sacristie d'une des principales églises de Brest, alors que les vicaires de cette paroisse faisaient observer à cet avoué qu'il menait contre moi une campagne infâme : « Vis-à-vis d'un adversaire politique tout est permis, même le mensonge, même la ca- « lomnie. » (*Exclamations à gauche.*)

Sur plusieurs bancs. — Qui a dit cela.

M. Jaurès. — Un fabricien, probablement.

« Je n'étais pas nommé, mais j'étais le seul avoué à Brest à m'être occupé de l'élection de

M. de Blois. On m'informait de cette allégation et immédiatement j'y donnais un démenti par une dépêche adressée à M. de Ramel. Je le renouvelle ici. Etant fabricien, pendant toute la période électorale, je n'ai pas voulu entrer dans la sacristie pour éviter toutes discussions pénibles. Je n'y ai été que le 25, le lendemain de l'élection, pour connaître la date d'un enterrement. J'ai montré la dépêche relatant les paroles de l'abbé Gayraud; je tiens à leur donner ici un nouveau démenti.

« Les partisans de M. Gayraud savent bien que je n'ai rien prononcé qui fût diffamatoire, et l'*Étoile de la Mer* n'a pas reproduit l'allégation inexacte du discours de M. Gayraud, ce qui est significatif.

« Je me suis déclaré hautement l'adversaire de M. l'abbé Gayraud. Il a invoqué l'autorité de Rome dans toute sa campagne électorale, mais à la tribune il l'a répudiée. Il l'invoquait faussement, parce que le Pape n'a jamais dit aux royalistes de se faire républicains.

Sur interpellation : Je n'avais pas le droit d'assister aux réunions de l'abbé Gayraud. Je n'étais pas électeur de la troisième circonscription.

J. PENER.

J'ai dit qu'un prêtre, comme tout citoyen, comme tout électeur, a le droit de défendre ses opinions politiques ; il me semble qu'une chose lui est interdite : vouloir ériger en dogme ses conceptions politiques.

J. PENER.

Extraits du « Courrier du Finistère ».

Courrier du samedi 16 janvier 1897 (1re page).

Un mot avant. — Jusqu'à présent M. Gayraud n'avait que des amis parmi les honnêtes gens, mais depuis qu'il a été mis sur le rang de l'élection les chrétiens n'ont pas, comme lui, suivi les conseils du pape et ils ont porté contre lui toute sorte de mensonges par écrit et par parole.

Nous ne croyons pas que M. de Blois lui-même serait content de voir ses amis et leurs gazettes faire un si vilain métier.

Nous, du moins, nous ne serons ni durs ni malhonnêtes envers lui de tout ce qui pourrait le blesser, nous ne dirons que ce qui sera nécessaire.

Plusieurs fois le *Courrier* l'a soutenu et l'a loué, nous l'estimions et nous l'estimons encore, et si nous travaillons aujourd'hui contre lui, ce n'est pas par plaisir ni par colère contre lui, mais seulement parce que c'est notre devoir.

Le bien de l'Eglise, le bien du pays et votre bien à vous, lecteurs, nous demande ceci, vous nous avez toujours écouté, nous ne vous avons donné que de bons conseils, sages et d'un grand prix.

(2e page.) Dans son numéro de jeudi la *Dépêche* publiait trois colonnes de misérables plaisanteries sur l'abbé Gayraud et intitulait son article : « Le candidat du Sacré-Cœur ». Le candidat catholique est ainsi désigné par les pires sectaires eux-mêmes aux chrétiennes populations de la 3e circonscription de Brest.

Courrier du 18 janvier 1897 (4e page).

La candidature de l'abbé Gayraud acclamée à Rome.

Nous avons reçu le télégramme suivant :

Rome, le 14 janvier, 8 h. soir.

L'Assemblée d'études sociales réunie chez les Pères de l'Assomption pour entendre le chanoine Dehon et comptant de nombreuses notabilités ecclésiastiques et trois cents auditeurs, sous la présidence des cardinaux Vanutelli et Agliardi, envoie un salut cordial à l'abbé Gayraud, l'acclame comme candidat fidèle aux directions pontificales, et forme des vœux pour son succès.

P. Emmanuel Bailly, *chanoine*, Dehon, Léon Harmel.

Pourquoi deux ?

Jamais jusqu'à présent, électeurs Léonards, vous n'avez eu à choisir, le jour d'une élection, entre deux candidats chrétiens.

Pourquoi donc il y en a-t-il deux cette fois-ci ? Ce n'est pas à nous à répondre à cette demande, mais à nos amis d'autrefois devenus aujourd'hui nos adversaires.

Comme nous l'avons déclaré dans le *Courrier* le second jour de l'année, nous, ici, nous avons obéi aux sages conseils donnés aux catholiques de France par notre Saint-Père le Pape Léon XIII en l'année 1892.

Léon XIII nous a écrit tout dernièrement :

« Catholiques de France, mes enfants chéris, vous peinez pour renverser la République dans votre pays. Sachez que le Gouvernement de la République n'est pas plus mauvais qu'aucun autre, pourvu qu'il y ait à sa tête des gens intelligents et craignant Dieu ? Dorénavant laissez de côté la préférence que vous pouvez avoir pour un roi ou pour un empereur, et unissez-vous tous les uns aux autres pour enlever votre cher pays aux mains des francs-maçons, nos pires ennemis. Au lieu de perdre votre temps à chercher à renverser la République, travaillez plutôt de toutes vos forces à renverser les gens sans foi qui la rendent mauvaise, et à mettre à sa tête des catholiques solides pour la remettre à niveau depuis la plus basse marche jusqu'à la plus haute. Alors au lieu de loi sans Dieu, vous aurez sans tarder de bons chrétiens, loyaux pour tous, et la France retrouvera encore la paix et le bonheur d'autrefois. »

Quel sage commandement! n'est-ce pas Léonards.

La majeure partie des catholiques obéirent immédiatement, même beaucoup de royalistes et des plus remarquables.

Pourquoi les autres ne firent pas comme eux? Est-ce que le commandement d'un capitaine ne doit pas être écouté par ses soldats ? Et qui est-ce notre capitaine, à nous catholiques, si ce n'est le Pape.

Que deviendrait un navire au milieu des vagues si les marins n'obéissaient pas à celui qui le gouverne ? Le navire serait bientôt englouti et cela ne serait pas long.

Les catholiques tels que M. de Blois et ses amis mettent la religion en France dans la même position par leur aveuglement.

A les entendre parler ils savent mieux que le Pape ce qui est bon et ce qui est mauvais pour la religion.

Le Pape dit : Donnez votre voix à la République pour pouvoir combattre avec plus de force les gens sans Dieu qui font un mauvais ouvrage avec elle.

Nous ne la donnerons pas, disent les royalistes, parce que ceci serait tourner le dos à sa foi, à sa religion et à son Dieu.

Quel blasphème ? Comment ! obéir au Pape serait tourner le dos à Dieu ! De qui donc si ce n'est du Pape que parlait Notre Seigneur lorsqu'il disait : Celui qui vous écoutera, m'écoutera ; celui qui vous méprisera, me méprisera ? il méprisera mon père qui est au ciel.

La séparation.

Nous eûmes bien du chagrin en entendant des gens que nous aurions cru bons catholiques parler de la sorte, et mettre sans honte notre Saint-Père le Pape, nos évêques, nos prêtres et les catholiques, qui ont obéi à la voix de leur capitaine, dans le même rang que Judas.

Cependant le *Courrier* ne répondit rien aux paroles de Kasauz, prêcheur royaliste au quartier. Nous croyons peut-être que sa langue avait été plus longue qu'il n'aurait voulu et nous pouvions encore vivre en paix et défendre la religion main à main comme nous l'avions fait jusqu'alors. Hélas, nous nous étions trompés, la séparation était préparée d'avance, il ne restait plus que la coupe à faire et cette coupe était faite à Landerneau, le 17 novembre, par une conférence qui disait qu'on tourne le dos à Dieu en obéissant au Pape.

Mgr d'Hulst était mort depuis dix jours. Son cadavre n'était pas encore descendu à bien dire dans la tombe. Les amis du petit-fils de Louis-Philippe, qui ne sont qu'une petite poignée dans le quartier, cherchaient un autre pour le remplacer. Et quel aurait été celui-là? Un du même parti qu'eux et qui dirait comme eux : obéir au Pape c'est tourner le dos à Dieu. Et en faisant ceci ils disaient encore marcher sur les traces de Mgrs Freppel et d'Hulst.

Quel horrible mensonge! Qui est-ce qui croirait jamais aujourd'hui que Mgr Freppel aurait été du même côté que ces messieurs ?

Ah! si notre bon évêque avait encore vécu, il aurait bien fermé la bouche aux prêcheurs de Landerneau, comme il le faisait aux députés royalistes quand ils voulaient l'empêcher de rendre à son pays tous les biens et les honneurs qui lui plaisaient. Parce que les royalistes n'avaient pas pendant sa vie autant d'estime pour le grand évêque, comme ils le disent aujourd'hui. Plusieurs fois on les entendait dire des paroles à lui faire de la peine et même l'accuser, comme aujourd'hui M. Gayraud, pour chercher l'amitié des francs-maçons. Mgr D'Hulst n'avait jamais dit qu'il chercherait à renverser la République, au contraire. Quand il vint donner la main à M. Lareur contre le maire sans foi de Saint-Renan, il déclara que c'était le devoir de chaque chrétien de travailler, non pas pour renverser la République mais pour la rendre loyale devant tout le monde. M Gayraud ne dit pas autre chose aujourd'hui.

Et en disant qu'ils marchent sur les traces de Mgrs Freppel et d'Hulst, M. de Blois et ses amis disent un grand mensonge. Ils avaient cherché en cachette, une partie d'entre eux au moins, à empêcher Mgrs Freppel et d'Hulst d'être élus.

Les Assemblées.

Il n'y avait que les gazettes de Paris à soutenir M. de Blois. Et pourtant ce n'est pas les écrivains de ses gazettes qui auraient pu donner assez de voix pour le faire nommer député.

M. de Blois aurait dû faire le semblant de demander aux électeurs du quartier : est-ce qu'il n'aurait besoin de personne ?

Les gens furent bien choisis pour aller à l'Assemblée. Trois prêtres seulement, trois curés avaient été invités et encore on leur avait dit :

« Si vous venez à l'Assemblée, vous écouterez sans dire une parole. Que se soit bon ou mauvais ce qu'on dira, vous devrez être contents et vous ne pourrez offrir aucun autre candidat. » Ceci c'était se moquer des trois curés.

En plus de ça, plus de personnes sans foi que de prêtres avaient été invitées à cette Assemblée. Et pourquoi être étonné? D'après le prêcheur de Landerneau ils tournent par là le dos à Dieu. N'est-il pas bon que nous marchions main à main avec ceux qui disent qu'il vaut mieux obéir à un prince, parle à peu près comme un franc-maçon, que d'obéir au vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Au mois de mai dernier les gens de Guissény ont jeté bas l'ancien maire parce qu'ils ne le trouvaient pas bon chrétien. Et, bien, électeurs de Guissény, Morvan assistait à l'Assemblée de M. de Blois, et en le priant, M. de Blois semblait dire que vous n'aviez pas bien fait en jetant bas l'ancien maire et en nommant à sa place un vrai chrétien.

La première fois qu'il vint demander la voix des Léonards, Mgr Freppel trouva contre lui sur le rang, M. Glaizot, un homme qui protège le plus possible les francs-maçons du gouvernement. Mgr Freppel fut nommé ; mais selon M. de Blois vous auriez dû nommer M. Glaizot parce M. Glaizot, lui aussi, assistait à l'assemblée de M. Blois, le 7 du mois. Est-ce que en voyant cela vous ne vous rappelez pas, Léonards, de ce que disaient vos ancêtres :

Dis-moi avec qui tu vas
Je te dirais ce que tu fais.

Les vrais catholiques n'avaient plus à marchander en voyant les royalistes se moquer d'eux et en étendant la main aux adversaires de la foi. Une grande réunion avait été faite à Lannilis le 13 de ce mois. Plus de 800 hommes des quatre coins du quartier appelé à voter

pour dimanche. A aucun d'eux on avait dit : Vous écouterez sans rien dire. Non, tout le monde avait la liberté de parler. Mais, avant la fin de la conférence, M. Gayraud avait gagné tous les cœurs par ses paroles. Quand il eut fini, les 800 électeurs se levèrent et crièrent tous ensemble : « C'est M. Gayraud qu'il nous faut! C'est M. Gayraud qui sera notre candidat! » Répondez comme eux, braves gens, à ceux qui voudront que vous alliez voter pour M. de Blois; répondez-leur, c'est M. Gayraud qui est notre candidat, c'est lui qu'il nous faut et notre voix pour dimanche sera à lui. Le prêtre Gayrand dit qu'il offrira tout son temps à travailler pour notre bien. Le prêtre Gayraud craint le Pape, notre capitaine, et il se donnera à nous corps et âme.

Courrier du 23 janvier (1re page).

Le Défenseur de la Foi.

Nous vous avons montré, Léonards, combien M. de Blois et ses amis étaient grossiers en disant qu'ils marchent sur les traces de Mgrs Freppel et d'Hulst. Après ce mensonge, M. de Blois dit qu'il sera le défenseur de la foi.

En vérité, la foi a besoin d'être défendue.

Comme du temps de Mgr Freppel, les écoles payées par l'argent des catholiques plus qu'avec l'argent des francs-maçons continuent à être sans Dieu. Il n'y a pas de place pour un crucifix, une image de la sainte Vierge ni aux lois de Dieu. Comme du temps de Mgr Freppel, le séminariste doit aller au régiment, là où on peine le plus possible pour chercher à les détourner du bon chemin avec les mauvaises intentions de nous empêcher d'avoir des prêtres.

Comme du temps de Mgr d'Hulst, les francs-maçons sont dans les hautes fonctions, continuent à chercher à mettre la main sur l'argent que les chrétiens donnent pour entretenir leurs églises dans un bon état, et sur les sous que vous jetez le dimanche dans le plat pour faire prier pour vos parents défunts.

Comme du temps de Mgr d'Hulst, les francs-maçons du gouvernement continuent à demander aux communautés de moines et de sœurs, sept fois plus d'impôts que les autres gens du pays.

Comme du temps de Mgrs Freppel et d'Hulst, on se moque partout de la religion, toute franchise est laissée aux gens malhonnêtes.

Dans beaucoup d'endroits, le bon Dieu est prisonnier dans les Églises, il ne peut plus être porté en procession.

Comme du temps de Mgrs Freppel et d'Hulst, toutes les places du Gouvernement ou à peu près sont données à des gens sans foi. Est-ce qu'on ne paie pas ces places avec l'argent de tout le monde ? Les gens qui ont la plus petite fonction du Gouvernement ne peuvent se montrer bons chrétiens; ils ne peuvent ni rendre les honneurs ni servir Dieu comme il est dû sans se mettre dans le risque de perdre leur place.

Oui, nous avons besoin de défendre la foi. Mais pour le faire, M. de Blois prend le mauvais chemin.

Certainement, les apôtres qui descendirent autrefois sur notre coin de la terre pour prêcher l'Évangile, ne disaient pas comme M. de Blois et ses amis :

« Obéir au Pape, c'est tourner le dos à Dieu. »

Ils ne marchaient pas non plus main à main avec les plus grands ennemis de la foi, comme M. de Blois, quand il cherche pour appui les maires et les conseillers sans religion, contre les prêtres, et quand il invite à ses assemblées les maîtres d'écoles laïques, les serviteurs des lois qui font le plus de mal à la foi en élevant les enfants loin de la crainte de Dieu, comme s'il n'y avait ni Dieu ni diable, ni paradis ni enfer.

Oui, nous trouvons un avocat bien mauvais pour la foi, celui qui court d'un coin à l'autre du pays, main à main avec le plus grand ennemi de la foi, pour déclarer la guerre aux prêtres qui sont chargés de nous prêcher la foi. Bien que tout grossiers qu'ils sont, les amis de M. de Blois, ils n'oseront sans doute pas dire qu'ils sont meilleurs défenseurs de la

foi que l'est M. Gayraud, un prêtre qui a été chargé pendant bien longtemps à apprendre..... sacrés et les vérités de la foi aux moines de l'ordre Saint-Dominique. Un prêtre qui a été choisi pour prêcher des missions dans les plus grandes églises, comme l'église du Sacré-Cœur, à Paris, au mois de décembre dernier.

Une Mission.

Un jour, une bande de francs-maçons allèrent prêcher peu convenablement contre la religion à Ligny-en-Barrois, département de la Meuse.

M. Gayraud pût, en se cachant, rentrer dans la salle, et quand les docteurs francs-maçons eurent terminé, il demanda à répondre à leurs mensonges. Les francs-maçons ne voulaient pas, mais les gens qui assistaient à la réunion étaient en partie des ouvriers et élevèrent leurs voix de son côté. M. Gayraud dévoila si bien leurs affreux mensonges qu'ils s'en allèrent couverts de honte avant la fin de la conférence. Les pauvres ouvriers débauchés par eux avant frappèrent des mains, aussi joyeux que vous, Léonards, ces jours derniers en écoutant M. Gayraud.

Le lendemain, les francs-maçons devaient faire une conférence dans une paroisse d'à-côté, mais ils n'osèrent pas la faire, de crainte d'être attaqués de nouveau par M. Gayraud. Le curé de Ligny écrivit à M. Gayraud pour le remercier de son beau sermon. Il a fait autant de bien pour mes paroissiens, disait le curé, qu'une mission. Quand vous aurez à nous montrer, M. de Blois, une louange comme celle-ci, nous croirons que vous êtes le défenseur de la foi. Mais d'ici lors, laissez ce beau nom à M. Gayraud. Il a été, il est et il sera défenseur de la foi, un défenseur sans pareil, de cœur et capable.

L'orgueil de M. de Blois.

Les amis de M. de Blois et lui-même publient partout qu'il descend de parents bien connus. Rien de plus honorable bien sûr. L'orgueil dépasse M. de Blois parce qu'il est proche parent de M. du Marhallach, ancien grand-vicaire à Quimper et ancien député du Finistère. Peut-être que M. de Blois ferait mieux de laisser de côté le nom de ce saint prêtre ces jours-ci, parce que, s'il avait encore vécu, M. du Marhallach serait certainement bien chagriné en le voyant porter la bannière de ceux qui disent : « Obéir au Pape c'est tourner le dos à Dieu. » M. du Marhallach était à la tête des écoles chrétiennes de son évêché et donnait lui-même plusieurs billets de mille francs pour élever des écoles chrétiennes. Aujourd'hui M. de Blois tend la main aux maîtres d'écoles laïques, invite à ses assemblées les instituteurs laïques quand il ferme la porte aux prêtres et aux meilleurs catholiques. Votre main sur votre conscience, M. de Blois, et dites-nous si pareilles choses conviennent à de vrais catholiques.

Votre main sur votre conscience, M. de Blois, et dites-nous si M. du Marhallach ne serait pas étonné de vous voir marcher dans un chemin que vous avez pris depuis un certain temps.

La conscience des Fermiers.

Nos lecteurs savent avec combien de force et de mépris nous déclarons ici les mauvaises intentions des socialistes qui veulent enlever le bien d'autrui.

En outre personne n'a plus de respect que nous pour défendre les biens gagnés par le bon chemin, parce que nous sommes chrétiens et que nous n'oublions pas le commandement de Dieu, qui dit : « Tu ne voleras pas. » Nous sommes loin de trouver bon les scandales faits par les amis de M. de Blois à leurs fermiers en voulant les empêcher de voter pour l'abbé Gayraud. Le propriétaire a le droit de demander deux choses à son fermier, bien travailler ses terres et le payer.

En dehors de ces deux choses, le propriétaire qui veut faire voter son fermier contre sa conscience agit au-dessus de son droit; il se montre aussi faux que les francs-maçons des hautes fonctions, qui veulent empêcher les serviteurs du Gouvernement de vivre en vrais chrétiens.

Parce qu'il n'est pas vrai, fermiers, que vous aviez vendu votre conscience à votre propriétaire en louant sa ferme. N'est-il pas vrai aussi que le propriétaire a autant besoin de vous comme vous avez besoin de lui? Loin de nous la pensée de vous donner de mauvais conseils, fermiers, de vous soulever contre votre propriétaire, ni même de lui manquer de respect. Mais si le propriétaire cherche à vous empêcher de voter pour l'abbé Gayraud, répondez lui avec respect : « Monsieur, je travaille bien vos terres, j'ai payé mon loyer, je ne vous dois pas autre chose ; ma conscience est à moi, vous n'avez rien à voir dessus, et moi, je voterai comme elle me dira. »

Entre deux (3e page).

Allons, Léonards, l'heure approche, lequel sera votre candidat? M. de Blois ou M. Gayraud? Vous n'avez à faire attention que de ces deux-là. Les autres ont fait le semblant de se mettre sur le rang, il ne vaut pas la peine d'en parler et ils seraient bien étonnés s'ils avaient deux voix dans chaque commune.

Les mauvaises langues.

Et quels journaux cherchent à souiller M. Gayraud? Les journaux les moins sacrés comme celui dont nous parlons aujourd'hui dans le *Courrier ;* des journaux qui ont été condamnés plus de cent fois pour avoir accusé des prêtres à faux. Ils ont envie d'en attrapper d'autres, mais ils en auront, comme nous disons plus haut. Les mensonges répartis par paroles seront plus difficiles à poursuivre. Les amis de M. de Blois les disent en cachette. Mais vous, vous serez témoins, électeurs, et avec vos témoignages on pourra raccourcir la langue à ces menteurs sans honte. Vous n'aurez qu'à dire à votre curé ce qu'on vous aura dit et le nom de la mauvaise langue.

Quel est le meilleur catholique ?

N'importe comment il peindrait ses mensonges, le conférencier de Landerneau et ses amis, personne ne croira que M. de Blois soit meilleur catholique que l'abbé Gayraud. M. Gayraud est soutenu par tous les journaux en vérité catholique, avec tous les prêtres et même par les cardinaux de Rome, comme vous avez lu en tête du *Courrier*. Et M. de Blois, par qui est-il soutenu ? Par des gens qui disent : obéir au Pape, c'est tourner le dos à Dieu. Par des journaux condamnés par le Pape. Comme les journaux sans foi : *La Dépêche, le Laboureur, le Finistère*. Par les journaux des socialistes comme *l'Intransigeant, la Dépêche de Toulouse*. Par des maires sans Dieu comme Glaizot, Levasseur, Cheminant, Morvan, Guissény. Par les instituteurs laïques et tous les amis des francs-maçons du pays.

Quel est le plus étranger ?

M. Gayraud n'est pas du pays, disent les amis de M. de Blois.

Mgrs Freppel et d'Hulst n'étaient pas non plus du pays, et pourtant vous ne regrettez pas, n'est-ce pas Léonards, de leur avoir donné la charge de défendre la foi à la Chambre. En plus, on trouvera ceci dur, mais c'est vrai ; est-ce que les bourgeois, une grande partie du moins, du rang de M. de Blois, ne passent pas la plus grande partie de leur temps à courir à droite et à gauche pour voir les fêtes laïques ou à la chasse. Ils sont bien contents d'avoir des charges, pour l'honneur qu'ils en retirent. Mais les devoirs que leur imposent leurs charges sont trop lourdes pour la plupart d'entre eux, et quand on a le plus grand besoin d'eux on ne sait pas où les trouver. A cause de cela nous pouvons dire que M. Gayraud ne sera pas plus étranger que M. de Blois, car il a dit cent fois : « Je viendrai me fixer parmi vous et je consacrerai tout mon temps à travailler pour votre bien. J'irai chez vous, je m'assoirai à côté de vous à votre table, pour écouter les plaintes de chacun de vous. » Oui, électeurs, il vous sera plus commode d'avoir M. Gayraud que d'avoir M. de Blois.

La voix du Courrier (passage extrait).

Qui de vous n'a pas ou un frère ou une sœur, ou pour le moins un parent quelconque à se consacrer à Dieu. Enfin, consentirez-vous à tendre la main à celui qui aurait dit devant vous : « Je prends les religieux et les religieuses pour des champignons vénéneux : tout le monde devrait peiner pour les détruire. » M. de Blois le fait cependant... Soyez sûrs, Léonards, nous ne laisserions pas la croix à la tête de notre journal si nous allions la main dans la main avec les gens sans foi qui ont jeté le crucifix hors des écoles, comme M. de Blois quand il invite les instituteurs laïques à ses réunions, et quand il va faire des visites, à Cheminant, à Levasseur, à Morvan de Guisseny...

Non, Léonards, nous sommes meilleurs catholiques que ceux-là, et, pour dire la vérité, au lieu de dire qu'ils sont catholiques en faisant le métier qu'ils font aujourd'hui. On devrait dire que de Blois et ses camarades sont des schismatiques, car un schismatique c'est un chrétien qui n'obéit pas au Pape, et de Blois et ses amis disent qu'obéir au Pape c'est tourner le dos à Dieu. Nous, Léonards, nous obéissons au Pape comme un bon soldat doit obéir à son capitaine ; nous, Léonards, nous obéissons aux prêtres, car ce sont les caporaux du Pape, leur capitaine.

Gayraud luttera contre eux (passages extraits).

Voilà, mes amis, quelques exemples de la générosité des gens sans conscience qui ont aujourd'hui le toupet de dire à ceux qui ne les connaissent pas : qu'il n'y a qu'eux à aimer le peuple, quand ils sont les maîtres partout. Ce qu'il y a de sûr, celui qui demanderait à voir leurs comptes serait mis en prison, et tous ceux qui leur déplairaient le moindrement seraient laissés mourir de faim. Ne devons-nous pas alors faire tout ce qu'il y a en notre pouvoir pour leur boucher le chemin, à ces fanfarons... C'est à lui, électeurs, c'est à Gayraud que vous donnerez tous votre voix, car vous n'avez pas envie qu'on prenne vos biens et vos terres pour être, après cela, pire que des esclaves sous des maîtres cruels et sans conscience.

Lettre de M. Ch. de Rodellec du Porzic.

Landerneau, le 13 janvier 1897.

Monsieur Quéré, à Toul-al-Ludu,

« Dans une dizaine de jours aura lieu une élection pour remplacer Mgr d'Hulzt, député de la 3e circonscription de Brest. J'ai pris pour habitude de ne jamais vous écrire pour les élections et cela pour deux motifs : d'abord parce que je vois que vous êtes de bons chrétiens, à Toul-al-Ludu, et ensuite parce que je ne veux pas influencer la conscience de qui que ce soit.

« *Cette fois-ci, je fais exception à la règle* que je me suis tracée et je viens vous parler un peu de l'élection qui aura lieu le 24 janvier courant. Si Je viens vous en parler, je vous dirai bien franchement que c'est parce que c'est une élection très importante et que, par suite, des personnes, plus violentes que sérieuses, se sont amusées à embrouiller à plaisir. Ces personnes-là ont endossé une bien grande responsabilité, à moins qu'elles ne l'aient fait sans entêtement ou aveuglément, et que j'ai peine a croire. Toujours est-il qu'elles ont fait bien du mal au sentiment religieux et par suite au pays.

« On avait pensé à remplacer Mgr d'Hulst par un évêque, puis enfin par suite d'un tas de circonstances, qu'il serait trop long de vous expliquer ici, cela n'a pas réussi. Alors tous les honnêtes gens ont choisi pour candidat M. de Blois qui est un des hommes les plus instruits et les plus capables de notre pays. Mais, comme on n'était pas allé consulter quelques messieurs qui s'occupent d'un journal sans abonnés et sans lecteurs de Brest et qui a pris comme titre l'*Étoile de la Mer*, ces messieurs-là sont venus, quinze jours après que M. de Blois était déjà candidat, présenter un monsieur Gayraud, qui a quitté l'ordre dans lequel il était entré et est aujourd'hui simple prêtre à Paris. Je ne connais pas ce M. Gayraud, mais je connais M. de Blois qui est un de mes meilleurs amis et je viens aujourd'hui vous assurer que vous ne trouverez jamais un homme plus chrétien et meilleur que lui. De plus c'est un homme qui est breton comme nous et de notre pays, puisqu'il est de Coat-Méal. Pourquoi alors aller travailler contre un homme qui est tout dévoué à la religion et qui s'occupe d'agriculture. Est-ce que les messieurs qui travaillent contre lui en s'occupant du journal *l'Étoile de la Mer*, ne feraient pas mieux de s'occuper un peu plus de charité qu'ils ne le font. C'est mal ce qu'ils font là.

« Samedi prochain, il y aura réunion électorale à Saint-Renan, à midi ; si vous y venez, vous me trouverez à l'hôtel Anna à 11 heures 1/2 et je vous en dirai plus long de vive voix.

« Recevez et offrez chez vous mes sentiments les plus dévoués.

« *Signé* : Ch. de RODELLEC du PORZIC. »

« J'aime bien à espérer que, fidèles aux traditions de vos ancêtres, vous voterez pour M. de Blois. *Vous pouvez montrer ma lettre à qui vous voudrez.* »

Lettre de M. de Boisriou.

« Ma chère Marie Yvonne,

« Deux mots seulement. Je suis trop malade pour t'écrire. C'est pour te dire que ces messieurs veulent que tous les fermiers et les domestiques votent pour M. de Blois. Tout

prêtre qu'il est, l'autre est un socialiste, un rouge, qui ne demande que le pillage et le sang. Il faudra voter pour M. de Blois malgré ce que M. de Poulpiquet pourra dire.

« Nous saurons, du reste, si cela aura été fait.

« Nathalie n'aurait jamais consenti à voter pour ce moine défroqué, dimanche.

« De BOISRIOU. »

« Je reconnais avoir reçu cette lettre de Mme de Boisriou.

« Marie-Yvonne LANNUZE. »

INDEX

pages.

Rapport de M. Fernand Rabier..... 1 à 51

ANNEXES.

Rapport de M. Isambert..... 51 à 59
Déposition de M. Gayraud..... 87
— M. de Blois..... 92
— M. Loisel..... 103
Protestation de M. Lefebvre..... 108
Discussion à la Chambre de l'élection de M. Gayraud..... 113

Objet des protestations, dépositions et déclarations :

Affiches.

Lacération d'affiches.

Déposition Le Roux..... 187
— Fily..... 244
— Favé..... 246

Afficheurs entravés.

Déposition Hingant..... 200
— Bégoc..... 260

Bulletins.

Bulletins non introduits dans l'urne.

Protestation de Kersauzon..... 84
Déposition Madec..... 216

Bandes gommées sur les bulletins.

Déposition Glaizot..... 157
— Bastit..... 160
Protestations de religieuses..... 199

Bulletins lacérés.

Déposition Rioualen..... 227
— Dahidec..... 231

Distributeurs entravés.

Déposition Hunault..... 201
— Lavanant..... 201
— Gourmel..... 201
— Fily..... 244

pages.

Falsification des bulletins.

Protestation Blumven et autres..... 72

Distribution par les prêtres.

Déposition de Kérouflech..... 234
— Kervoal..... 234

Substitution des bulletins.

Déposition Le Guen..... 159
— Desprat..... 216
— Chardonneret..... 247
— Lorentz..... 248

Candidat du Pape et de l'Église
(M. Gayraud).

Déposition Treuttel..... 163
— Nicole..... 190
— Leport et Masson..... 213
— Jouve..... 215
— Le Gall..... 225
— Buors..... 232
— Troadec et autres..... 232
— Meneur..... 241
— Thomas et autres..... 258
— Pener..... 267
— Le Bras et autres..... 198
— de Kérouflech..... 234
— Levasseur..... 238
— Bléas et Arzel..... 242
— de Kervasdoué..... 242

Commerçants à l'index.

Déposition Croc..... 67

" Courrier du Finistère "

Extrait..... 268

Défense du clergé.

Contre-protestation en faveur de M. le recteur Léostic..... 73
Contre-protestation en faveur de M. l'abbé Guillerm..... 85

pages.

Déposition Bihan..... 184
— Quirin et autres..... 185
— Bihan..... 193
— Le Bras et autres..... 198
— l'abbé Pringent..... 214
— Caritey..... 234
— Léostic..... 236
— Borennec..... 236
— Michel..... 241
— Hunaut et autres..... 245
— Le Stang..... 247
Lettre Saliou..... 254
— Guirriec..... 257
— Lallour..... 257
— Guillerm..... 259

Distribution d'argent.

Lettre de Rodellec du Porzic..... 85
Attestation comtesse de Blois..... 101
Déposition Lannuzel et autres..... 249
— Pener..... 267

Faits de propagande en général.

Déposition Abgrall et autres..... 60
— G..... 182 62
— Nicole..... 65
— Jouve..... 68
— de Kerros..... 70
— Kervoal..... 78
— de Kervasdoué..... 79
Protestation de Bergevin..... 82
Lettre Queulain..... 83
Déposition Glaizot..... 156
— de Poulpiquet..... 163
— du Plessis-Quinquis..... 182
— Nicole..... 190
— Poumellec..... 202
— Cardin..... 226
— Saliou..... 233
— Kervoal..... 233
— Joncart et autres..... 234
— de Kervasdoué..... 243
— Pen, Martin..... 243
— Magueur..... 244
— Quéré..... 247
— Lorentz..... 248
— Abgrall..... 250

Instruction des enfants et écoles laïques.

Déposition Léost..... 202
— Fichon..... 214

pages.

Déposition Le Gall..... 225
— Le Léap..... 238
— Fily..... 244
— Lorentz..... 248
— Quelain..... 251
— Lost..... 255

Intimidations des femmes.

Protestation Guenneguès..... 71
Contre-protestation Gourvennec et Le Roux..... 72
Dépositions Guenneguès, Gourvennec et Le Roux..... 224
Dépositions Horellou et Huguez..... 224
— Le Gentil..... 224
— De Kervasdoué..... 242

Libations.

Déclaration Loaëc et autres..... 61
— Blumven et autres..... 72
Protestation Quinquis et autres..... 81
Déposition Kersimon et Kerbrat..... 82
— de Kersauzon..... 84
— Glaizot..... 157
— Roudaut..... 181
— Loaëc..... 181
— Pascoët..... 184
— Colin..... 185
— Le Saint..... 185
— Patinec et autres..... 187
— Bellec..... 188
— Rozec..... 188
— Bihan..... 194
— Cardinal..... 194
Déclaration Croc..... 197
— Abilly et autres..... 197
— Palhun et Jacq..... 199
— Hunault..... 201
— Stephan et Balcon..... 208
— Prigent..... 215
— Jaouen..... 216
— Magueur et autres..... 226
— Guillou et autres..... 227
— Le Gall et autres..... 229
— de Kérauflec..... 230
Déposition Le Guen..... 230
— Perhirin..... 231
— Leroux et autres..... 233
— Legac..... 241
— Cloître..... 245
— Soisson..... 246
— Lorentz..... 248

pages.

Déposition Quéré et autres..... 250
— Cloâtre..... 252
— Larreur, Perrot..... 252
— Floch..... 253
— Hurenne..... 253
— de Kersauzon..... 259

Liberté dans les réunions électorales.

Déposition Lavezzi..... 186
— Tromeur..... 193
— Leport..... 213
— Creachcadech..... 214

Menaces de l'enfer.

Protestation de Marzin..... 67
— Riverieulx..... 76
— Kersauzon..... 84
Lettre Léost..... 202
Dépêche Marzin..... 211
Protestation de M. le curé Leroux..... 212
Déclaration de M. Boucher, vicaire. 212 213
Déposition de Kersauzon..... 258

Menaces aux hospitalisés.

Déposition Guéguénou..... 188

Ouvriers renvoyés.

Déposition Le Guen..... 230

Pression sur les fermiers.

MM. de Taisne, de Vaulx..... 81
Protestation Kersimon et Kerbrat..... 82
Déposition Treuttel..... 163
— Roudaut..... 181
Déclaration Loaëc..... 181
Déposition Le Bras et autres..... 198
— Goulmt..... 199
Déclaration Carof..... 223
Déposition Guillou et autres..... 227
— Meneur..... 241
— Soisson..... 246
— Hiell et autres..... 249
— Queulain..... 251
— Cloâtre et autres..... 251
— de Parcevaux..... 256
Lettre de Boisrioux..... 276

pages.

Pression sur les indigents.

Déposition Guéguen..... 224
— Magueur et autres..... 226

Propagande au prône.

Protestation Queinnec à Lhostis..... 70
— Kervoal..... 78
— Queinnec..... 158
— Branellec (sur l'abbé Bernard)..... 203
— de Riverieulx..... 231
— Kériguy..... 248
— Bégoc..... 260
— Lettre de M. Lhostis..... 217
Déposition Jaoner..... 217
— Kerdrel et autres (le sermon de l'abbé Ollivier)..... 162
— Bars..... 161
Lettre de M. l'abbé Ollivier..... 162
Protestation Buors (le sermon de M. le recteur de Tréglonou)..... 76
Contre-protestation..... 77

Propagande de l'abbé Guillerm.

Contre-protestation..... 85
Déposition Laurant..... 200

Propagande de M. le recteur Grall.

Protestation Branellec..... 73
Contre-protestation..... 73
Déposition de Kerros..... 211
Dépositions diverses..... 217
Défense de M. Grall..... 219

Propagande de l'abbé Madec.

Protestation Treut, Lannuzel, etc..... 74

Propagande de l'abbé Quentel.

Réponse de Poulpiquet..... 163
Déclaration de l'abbé Quentel..... 174
Réponse Gallion et autres..... 178
Déclaration en faveur de l'abbé Quentel. 178

Propagande de M. le curé de Plouguin.

Protestation Chapel et Goüez..... 75

Propagande de l'abbé Menguy.

Lettre Le Roux..... 196

Propagande de M. Rodellec de Porzic.

Sa lettre..... 275

pages.

Protestations contre l'enquête.

Déposition Bertoux et autres..... 156
— Sagot..... 159
— Guigan..... 226

Refus d'absolutions et des pâques.

Déposition Croc et Abily..... 65
— Paugam et autres..... 155
— Cardinal..... 194
— Loüec..... 195
— Fallun et Jacq 199
— Joubert..... 215
— Jouve..... 215
— Kerscaven..... 218
— Madec, vicaire 229
— Le Guen..... 230
— de Kérouflech..... 234
— Kervoal..... 234
— Le Léap..... 238
— Levasseur 238
— Hall et autres..... 247
— Guillerm..... 247
— Guillerm 250
— Saliou..... 255
— Jacob (un professeur de lycée refusé comme parrain) 157

Refus de déposer devant la Commission d'enquête.

Lettre Kersimon..... 252
— Le Duc..... 266
— Hily 266
— Laurié..... 266
— Quinquis 266
— Eliès..... 266
— Kermaidu..... 267
— Treussier..... 267

Refus de légalisation.

Lettre de Kervasdoné..... 85

Refus du mariage religieux à l'heure habituelle.

Déposition Barjon 189
— Cheminant..... 255

pages.

Renvois d'ouvriers.

Protestation Jaffrès..... 61
— Jacopin..... 86
Déposition Guillerm..... 250
— Jacopin..... 256

Renvoi de religieuses.

Déposition de Kersauzon..... 258
— Lhelwach 259

Réunions électorales à l'église.

Déposition Abily et autres..... 66

Séminaristes (*Propagande et lettres de*).

Déposition Le Roux..... 196
Lettre Kesmaïdic..... 261
— Hily..... 262
— Un autre..... 263
— Quinquiès..... 265

Superstition (*Exploitation de la*).

Déposition Léost..... 202
— Levasseur..... 238
— Hall..... 247

Vicaires dans la salle du vote.

Déposition Glaizot..... 157

Violation du secret des lettres.

Déposition de Boisrion..... 203

Visites dans les fermes et dans les maisons.

Protestation Troadec et autres..... 77
— Croc..... 67
— Kervasdoué..... 79
Contre-protestation..... 80
Lettre de Parcevaux..... 83
Déposition de Kerdrel..... 161
— Le Brun..... 190
— Loüec..... 195
— Quémeneur..... 231
— Arzel et autres..... 235
— Le Léap..... 237
— Queulain..... 251

Paris. — MOTTEROZ, imprimeur de la Chambre des Députés, 7, rue Saint Benoît.